This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

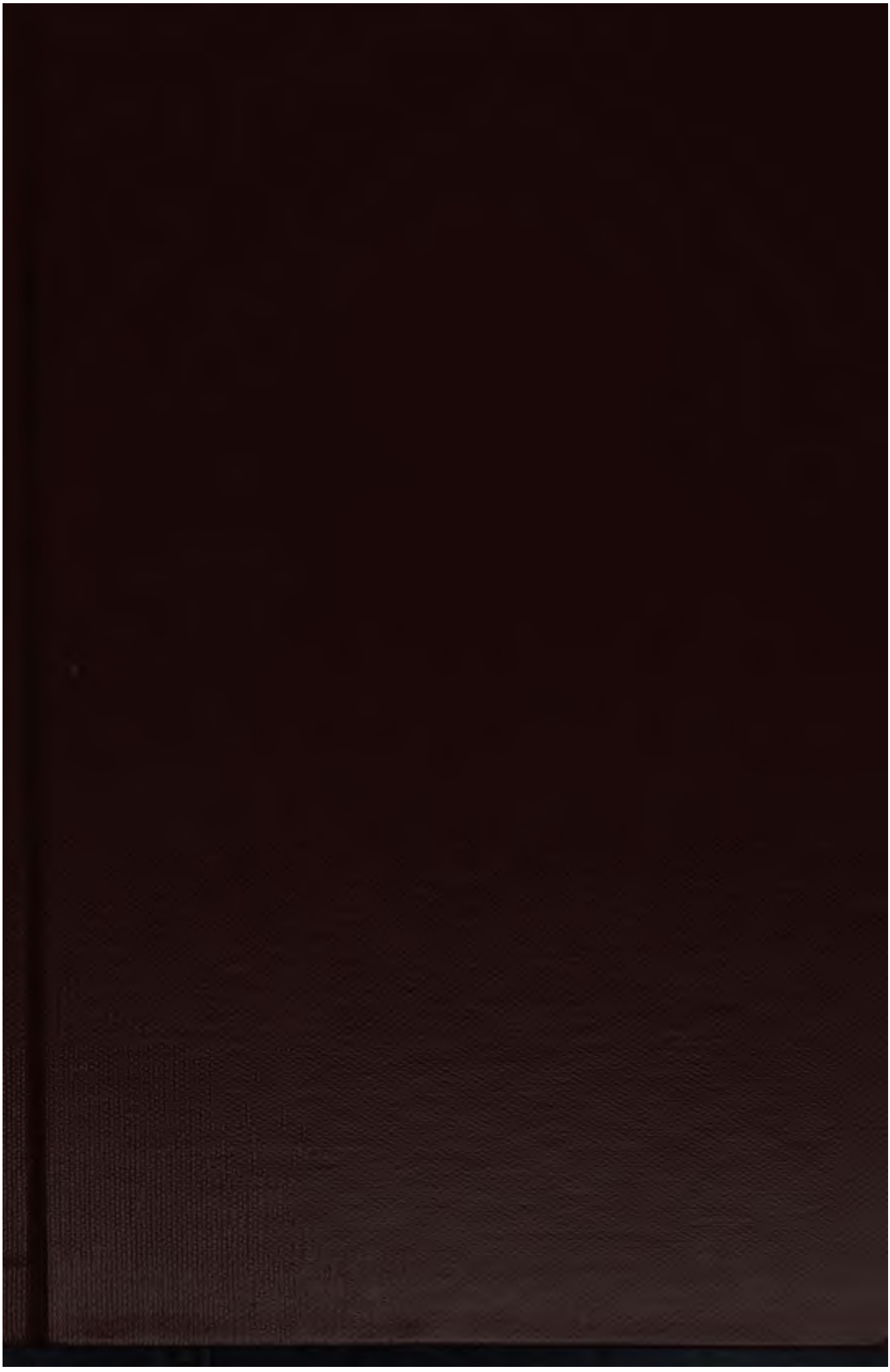

VRAIES ÉDUCATIONS PRINCIÈRES

AU DIX-SEPTIÈME SIÈCLE

LE GRAND CONDÉ,

SON FILS LE DUC D'ENGHIEN,

ET SON PETIT-FILS, LE DUC DE BOURBON.

1630-1634

D'APRÈS LES DOCUMENTS ORIGINAUX

PAR LE P. HENRI CHEROT, S. J.

OUVRAGE ILLUSTRÉ DE 30 GRAVURES

1896

Société de Saint-Augustin,

DESCLÉE DE BROUWER ET Cie,

LIBRAIRES DES FACULTÉS CATHOLIQUES DE LILLE

Affectueux Souvenirs

[illegible]

DU MÊME AUTEUR.

ÉTUDE SUR LA VIE ET LES ŒUVRES DU P. LE MOYNE (1602-1671). Paris, PICARD, 1887. Un volume in-8° de 568 pages, avec portrait héliogravé Dujardin . . . . . fr. 4-00

UNE LETTRE INÉDITE DU P. LE MOYNE A JEAN ELZÉVIER, *avec fac-simile en phototypie (Munich), publiée et annotée.* Paris, PICARD, 1891. Brochure in-8° de 15 pages . . . . . fr. 1-50

UNE LETTRE AUTOGRAPHE DU P. LE MOYNE, RETROUVÉE AU MUSÉE DE CHAUMONT, *publiée et annotée.* Paris, PICARD, 1894. Brochure in-8° . . . . . fr. 0-50

SAINT LOUIS DE GONZAGUE ÉTUDIANT. *A propos de son troisième centenaire (1591-1891).* Paris, DESCLÉE, 1891. In-8° orné de nombreuses gravures dans le texte et d'une héliogravure Dujardin . . . . . fr. 2-00

LA PREMIÈRE JEUNESSE DE LOUIS XIV (1649-1653), *d'après la correspondance inédite du* P. CHARLES PAULIN, *son premier Confesseur.* Paris, DESCLÉE. Un volume in-8° de 194 pages, illustré de nombreuses gravures. Broché : 2 fr. ; reliure toile et tranches dorées : 3 fr. 60 (Remise par nombre).

UN APOTRE DES HOMMES DE LA GRAND'ROUTE. *L'Abbé Hippolyte Clabaut (1847-1893).* In-32 de 32 pages. Amiens, ROUSSEAU-LEROY . . fr. 0-50

LA LÉGENDE DE NOTRE-DAME DE BOULOGNE. Poème. *Deuxième édition, revue.* Paris, RETAUX, 1894. In-18 de 35 pages . . . . . fr. 0-50

LA CONVERSION D'AUGUSTIN THIERRY. *A propos du centenaire de sa naissance, célébré le 10 novembre 1895.* Avec pièces justificatives et Lettre du Cardinal PERRAUD, évêque d'Autun, membre de l'Académie Française. Paris, RETAUX, 1895. Grand in-8° . . . . . fr. 1-00

TROIS ÉDUCATIONS PRINCIÈRES

AU DIX-SEPTIÈME SIÈCLE.

3me Série.

HENRY DE BOURBON, PRINCE DE CONDÉ,

ET SES FILS,

LOUIS, DUC D'ENGHIEN, ET ARMAND, PRINCE DE CONTI.

RENÉ PALLIOT LEUR PRÉSENTE UN DE SES OUVRAGES SUR LA VILLE DE DIJON.

(D'après Grégoire Huret. — *Voir page 101, note 2.*)

TROIS ÉDUCATIONS PRINCIÈRES

AU DIX-SEPTIÈME SIÈCLE.

LE GRAND CONDÉ,

SON FILS, LE DUC D'ENGHIEN,

SON PETIT-FILS, LE DUC DE BOURBON.

1630-1684

D'APRÈS LES DOCUMENTS ORIGINAUX.

PAR LE P. HENRI CHÉROT, S. J.

OUVRAGE ILLUSTRÉ DE 30 GRAVURES.

1896

Société de Saint-Augustin,

DESCLÉE, DE BROUWER ET Cie,

IMPRIMEURS DES FACULTÉS CATHOLIQUES DE LILLE.

PRÉFACE.

DANS un ouvrage d'histoire narrative resté jusqu'ici le modèle du genre, un grand écrivain de ce siècle formulait au terme de son œuvre cette pensée que chacun de ses Récits, malgré leurs détails et leurs traits individuels, « ont tous un sens général facile à exprimer pour chacun d'eux [1]. » *Nous osons dès le début de ce modeste volume nous laisser prendre à un espoir semblable. Des trois études qui le composent chacune présentera son caractère distinct.*

Louis II de Bourbon, à Sainte-Marie de Bourges, c'est l'éducation austère, loin de la capitale et de la cour, dans un collège de province et un hôtel féodal, d'un enfant de race royale appelé par son nom et son talent précoce à exercer d'emblée un premier rôle dans l'Etat. Sous la double action d'une impérieuse volonté paternelle et d'un constant dévouement religieux, le grand Condé perce déjà dans le duc d'Enghien, l'aigle dans l'aiglon.

Henri-Jules de Bourbon, son fils, à son tour duc d'Enghien, est un personnage moyen. Le tableau de son éducation agitée et incomplète donne l'idée du trouble jeté par la Fronde dans la vie de collège en France, et de la rivalité qui divisait en Flandre jésuites et universitaires. Il appartient à cette génération du roi Louis XIV qui, grandie au milieu des guerres civiles, y perdit en formation intellectuelle [2].

Louis III, duc de Bourbon, offre un contraste achevé avec le duc d'Enghien, son père, et le prince de Condé, son aïeul. Elève du collège le plus brillant du Paris d'alors, il s'y éprend de cette culture littéraire toute classique et un peu raffinée, où vers latins et devises inspirent, avec les exercices de déclamation publique et de diction, l'amour de la belle antiquité et le bon ton de l'honnête homme.

Mais à côté des traits particuliers de ces trois physionomies, un air de famille se retrouve et un cadre identique les entoure, qui en font un groupe unique et ne permettent pas de séparer ceux que la ressemblance de leur éducation rapproche et unit sans les confondre.

Le premier de ces traits généraux est l'éducation commune. *Au lieu de s'isoler des enfants de même âge et de condition différente, pour se retrancher derrière l'étiquette de leur qualité et fuir le contact de leurs*

1. Augustin Thierry, *Récits mérovingiens*, fin du sixième récit.
2. Voir notre ouvrage : *La première jeunesse de Louis XIV (1649-1653), d'après la correspondance inédite du P. Ch. Paulin, son premier confesseur.* 1892. In-8° illustré.

inférieurs, ces trois princes du sang font leurs études dans les mêmes maisons qu'eux et sous les mêmes maîtres ; ils ne craignent pas de frayer, en Berry, avec les fils des nobles et des bourgeois ; à Namur et à Anvers, avec ceux des armateurs et des marchands ; à Paris, avec ceux des parlementaires et des artisans. Ils se mêlent à tous ces compagnons, franchement, pleinement, prenant leur part entière de leurs labeurs comme de leurs divertissements. C'est le plus haut exemple d'égalité scolaire donné en notre pays au dix-septième siècle et dans sa société hiérarchique.

Autre trait qui convient aux trois figures esquissées : des études sérieuses de belles-lettres sont couronnées par plusieurs années d'une culture scientifique et philosophique *aussi intense que prolongée, poursuivies même au-delà du collège et indéfiniment continuées, grâce à la présence de maîtres devenant conseillers et directeurs, aumôniers et amis, là où ils n'avaient été d'abord que précepteurs.*

Ces trois princes enfin, nourris dans la connaissance et l'amour de la religion, *n'échappèrent jamais totalement à son influence à la fois sévère et douce. Les croyances de leur enfance survécurent à toutes les crises morales, prévinrent ou enrayèrent les plus dangereux écarts, et préparèrent pour le plus illustre d'entre eux son retour au Dieu du berceau qui fut aussi le Dieu de l'âge mûr et de la tombe.*

La méthode employée dans la composition de ce livre repose sur l'emploi d'un seul procédé : le recours presque exclusif aux sources originales, la plupart encore inédites, et aux témoignages directs des contemporains. Si nous avons pu réaliser en partie ce rêve de tout chercheur consciencieux, nous avons l'honneur d'en être redevable à l'éminent académicien, auteur des Princes de Condé pendant les XVIe et XVIIe siècles. *Par sa façon loyale d'entendre l'histoire et son art savant de la peindre, Monseigneur le Duc d'Aumale uous avait montré une voie demeurée sans lui inaccessible. Grâce aux libres recherches que sa bienveillance nous a facilitées aux Archives de Chantilly, il nous a permis d'essayer quelques pas sur ses brisées.*

Après lui, la meilleure expression de notre reconnaissance revient de droit à M. G. Macon, archiviste du château, pour ses intelligents conseils et sa parfaite obligeance ; à M. le comte Athanase de Guitaut, descendant d'un ami de Condé et possesseur de sa correspondance conservée à Epoisses ; à M. H. Boyer, archiviste départemental du Cher ; au R. P. V. Baesten, directeur des Précis historiques *de Bruxelles ; au R. P. J.-B. Van Meurs, archiviste général de la Compagnie de Jésus, et, en premier rang, à M. Léopold Delisle. Les précieuses communications de l'administrateur de la Bibliothèque nationale nous ont fourni quelques renseignements, parmi les plus neufs, de ce travail surtout documentaire.*

Paris, 25 août 1895.

En la fête de Saint Louis, roi de France.

H. CHÉROT, S. J.

LE GRAND CONDÉ.

CONDÉ

LANÇANT SON BATON DE COMMANDEMENT.

(Statue de David d'Angers.)

Chapitre Premier.

L'ENTRÉE A SAINTE-MARIE DE BOURGES.

(Janvier 1630.)

« Dans l'histoire des hommes supérieurs, rien n'attire comme leurs commencements. On aime à voir poindre ces lumières encore mêlées d'ombre, et à surprendre sur les fronts prédestinés ce premier rayon, qui n'est pas encore la gloire, mais qui en est la promesse et le gage. »

(Gilbert, *Eloge de Vauvenargues.*)

LOUIS DE BOURBON, duc d'Enghien, né à Paris, le 8 septembre 1621, n'avait pas encore cinq ans accomplis lorsque, « le mardy cinquiesme du moys [1] » (mai 1626), la cérémonie de son baptême fut célébrée à Bourges. « Les parrain et marraine n'avoient que faire de respondre pour luy, ains luy-mesme foisoit toutes les responses requises en ce sacrement [2]. » L'éminent écrivain auquel nous devons l'*Histoire des princes de Condé*, ajoute à ces détails, tirés des registres de la ville, que le petit prince dit sans hésitation tout le *Credo* en latin. C'est que déjà cet enfant avait eu des maîtres.

Sa dernière station, lors de son entrée solennelle dans la cathédrale Saint-Etienne, au jour de son arrivée (samedi 2 mai), avait eu lieu « devant le colége des Pères Jésuistes, lesquels ayant basty ung portail en travers de la rue remply de quantité d'emblesmes, d'anagrammes, d'inscriptions pour les curieux, avoient aussy à costé, pour le contentement de ce jeune Prince, faict dresser un téâtre sur lequel ils firent faire une petite action pleine de réjouissance et d'allégresse, qui ne le

1. *Archives de la ville de Bourges avant 1789.* par M. Henry Jongleux. Bourges, 1877. In-8, t. II, p. 203, et *l'Ordre tenu par Messieurs de l'Université et officiers d'icelle, en la réception de Mgr le duc d'Anguien en cette ville de Bourges, qui fut le 2e may 1626.*

2. *Ibid.*, p. 206.

retinst beaucoup en son voyage [1] ». Mgr le duc d'Aumale nous apprend que quelques-uns des Pères de la Société avaient donné ses premières leçons au précoce écolier [2].

Gouverner, c'est prévoir. Depuis plusieurs années, Henri II de Bourbon-Condé, gouverneur du Berry, père du duc d'Enghien, songeait à cette éducation. Il la confierait aux Jésuites de sa bonne ville de Bourges ; mais dans quelles conditions ? Les circonstances lui suggérèrent une combinaison heureuse pour tous. Par bulle du 29 décembre 1621 [3], le pape Grégoire XV avait sécularisé l'abbaye régulière de Déols en faveur du prince, à charge d'en employer les vastes revenus à l'érection d'une collégiale séculière et aussi d'un collège de la Compagnie de JÉSUS, à Châteauroux. La dotation de la mense serait de six mille livres de rente ; celle du collège de quatre mille. Mais les Jésuites, peu désireux de se faire à si courte distance, les concurrents de leur propre collège Sainte-Marie de Bourges par « le divertissement des Ecoliers d'iceluy [4] », estimèrent plus avantageux d'y transférer la rente promise ailleurs. Cette maison, riche déjà de cinq à six cents écoliers [5], tirait son importance spéciale de l'Université de Bourges, à laquelle elle avait été incorporée dès 1575. Depuis le 19 juin 1619, les Jésuites de Sainte-Marie composaient même seuls la Faculté des Arts, et le recteur du collège était le recteur de cette Faculté [6]. Restait à le transformer en collège de plein exercice, sur le modèle de ceux de Lyon et d'Avignon. La fondation d' « ung cours de théologie, composé de quatre lecteurs en théologie et ung lecteur en langue hébraïcque [7] », réaliserait sur ce point les prescriptions de l'Institut et les désirs du Prince.

A personnel accru, il fallait bâtiments agrandis. Dès 1615, un plan de reconstruction avait été projeté par le frère Etienne Martellange, le célèbre architecte de la Flèche [8]. Il sommeilla jusqu'en 1627, année de la transaction de Déols. Aux termes de cet acte, M. le Prince donne la somme de douze mille livres une fois versées « pour estre employées à l'édification, ampliation et augmentation du collège... plus embelli et plus au large ». Après de lentes négociations avec le général de l'Ordre, Mutius Vitelleschi, les parties étaient tombées d'accord. Les Pères se tenant, lit-on dans le même acte, « contens, bien payés et satisfaits », s'obligent à « faire faire un corps de logis... le plus convenable et... le

1. M. Jongleux, p. 194.
2. *Histoire des Princes de Condé pendant les seizième et dix-septième siècles*, par Mgr le duc d'Aumale. Paris, 1886. In 8, t. III, p. 312.
3. Confirmée par Urbain VIII le 22 février 1623. Cf. *Compte rendu aux chambres assemblées*, par M. le président Rolland, *concernant le collège que les ci-devant soi-disans Jésuites occupoient à Bourges. Du 7 juin 1764*. In-4, p. 148.
4. Archives départementales du Cher, fonds du collège Sainte-Marie, D. 32.
5. M. Jongleux, t. II, p. 135. Année 1622.
6. *Compte rendu*, p. 143.
7. M. Jongleux, p. 217.
8. Voir ce plan aux Archives du Cher, D. 77 : *Ichonographie ou plan du collège de Bourges faict au commencement de Mars, l'an 1615, par Estienne Martellange.*

plus à propos, et ce dans deux ans ou plutôt si faire se peut ; auquel logis nouveau ou autre lieu commode dans l'enceinte dudit collège, ils seront tenus de loger Mgr le duc d'Anghien et autres enfans de Monseigneur le Prince, si aucuns en naissent ; tant qu'il plaira à Monseigneur le Prince les tenir audit collège pour y estudier, et à cest effet leur fournir un appartement honneste et convenable [1]. »

Tandis que ces affaires tiraient en longueur, M. le Duc n'avait cessé depuis son baptême (5 mai 1626) de continuer sa première éducation, celle que l'on pourrait appeler l'éducation du dehors. Ceux qui avaient été les maîtres de la veille le furent aussi du lendemain. Un vieux récit, imprimé mais peu connu, le *De vitâ, moribus, et operibus R. P. Stephani de Champs*, nous fournit sur cette periode obscure des détails précis. « Louis, duc d'Enghien, dit l'auteur de cette biographie, était alors dans sa cinquième année. Son étonnante facilité et son intelligence supérieure le mettaient fort au-dessus de son âge et lui permettaient déjà d'étudier. Deux de nos Pères lui furent donnés pour répétiteurs. Ils lui enseignèrent à lire et à écrire, avec les premiers rudiments du latin. Pendant trois ans l'enfant reçut ces leçons particulières, grâce auxquelles il apprit vite et bien [2]. »

En attendant qu'il entrât à Sainte-Marie, M. le Duc avait pris son logement tout auprès. Il était descendu à Jacques-Cœur.

Ce vieil hôtel valait bien le collège neuf qu'on lui préparait.

Quelle merveilleuse chapelle pour élever à DIEU le cœur d'un enfant, que l'oratoire, haut et svelte, éclairé par ses larges baies et décoré à la voûte par ses admirables anges ! En longue robe blanche bouillonnant à flots sur leurs pieds, ils s'élancent ou planent deux à deux et déroulent leurs gracieux phylactères. Leurs visages blancs et suaves, sous la croix d'or au front, sont encadrés par des chevelures d'un blond ardent. Seuls des artistes italiens avaient été capables, au milieu du quinzième siècle, d'esquisser ces figures aux lignes idéales mais vivantes, de mouvoir dans un étroit espace ces membres fuyants et souples, ces vêtements aux contours libres et ondoyants.

Et, par un piquant contraste, quel promenoir plus gai pour les ébats du jeune Duc, que la galerie précédant l'oratoire ! Si le *Petit Chaperon rouge* lui avait été conté, il devait prendre un plaisir extrême à en retrouver les scènes naïves à travers les rinceaux de la frise. Les deux cheminées lui offraient, sur leur manteau historié, des sujets non moins récréatifs. A l'un, c'est Jacques Cœur lui-même, en haut-relief, jouant aux échecs avec sa femme, Macée de Léopard ; au-dessus, des paysans montés à âne courent un tournoi bouffon. L'autre manteau a la forme

1. Voir pour plus amples détails la revue des *Etudes*, 15 janvier 1894, où ce travail a commencé de paraître. Nous y renvoyons les lecteurs curieux de l'indication plus suivie et plus abondante des sources.

2. *De Vita, moribus, et operibus R. P. Stephani de Champs, S. J.*, en tête du *Stephani Dechamps Biturici, de Hæresi janseniana, libri tres.* Nous citons d'après la 5e édition, 1728, in-fol., donnée par le P. Souciet, auteur de la notice biographique.

d'une forteresse ; pas un créneau ni un mâchicoulis qui ne protège son archer, jetant un projectile.

Autant de pièces, autant de changements de décor, suivant l'affectation. L'escalier de la chapelle représente les préparatifs du culte ; celui de la cour d'honneur, des chambrières réglant leurs différends à coups de balai. A chaque encognure, le ciseau humoristique de l'artiste a confié quelque caprice imprévu. Sur chaque paroi, la main du magnifique argentier lui-même semble avoir gravé la mâle devise, secret de son immense fortune : *A vaillans cuers, riens impossible.* Ce mot, qui sent plus l'homme de guerre que l'homme de finance, ne s'est-il pas gravé inconsciemment dans l'esprit du duc d'Enghien ?

Or, de ce palais original, chef-d'œuvre de l'architecture civile, M. le Duc n'avait qu'une rue à suivre pour se rendre dans un groupe de bâtiments moitié monastiques, moitié scolaires, le vieux collège Sainte-Marie, fondé en 1504 par Jeanne de France, — sainte Jeanne de Valois, — « en l'honneur des dix vertus et plaisirs de la Vierge Marie [1] », afin que dix pauvres écoliers y fussent établis [2].

Il n'y venait encore qu'en amateur, non en élève. Sa joie était de lier connaissance avec l'élite des enfants de qualité et de talent qui s'y pressaient, d'honorer par sa présence les séances littéraires ou *concertations*, et d'animer les jeux [3].

Enfin le jour de l'entrée définitive à Sainte-Marie arriva. Ce fut le 2 janvier 1630. Le nouveau collège n'étant pas encore achevé, M. le Duc resta à Jacques-Cœur.

Les constructions d'alors, telles qu'elles figurent en partie sur le plan général projeté en 1634 [4], sont encore aujourd'hui debout. Régulières et froides, accessibles à l'air et à la lumière, distinguées de style malgré leur correcte uniformité, elles forment le lycée, — qui ne s'appelle pas lycée Condé. On n'en a démoli que la chapelle, remplacée par une salle d'exercices et des dortoirs. Un philanthrope du siècle dernier, Sigaud de Lafond, est l'auteur de cette transformation utilitaire. Plus récemment, sous prétexte de réparation, on a rasé le clocher du pavillon central et dépendu la cloche.

Cependant l'héritier présomptif de la couronne, égoïsme à part, devait être flatté à la pensée que le collège royal Sainte-Marie, ainsi appelé parce que fondé par une fille de France [5], se reconstruisait grâce

1. *Histoire du Berry*, par Thaumas de la Thaumassière. Bourges, 1699. In-fol., p. 128 et suivantes.

2. Voir le plan très compliqué de ces anciennes constructions, augmentées, dans le cours des années, du prieuré de la Comtal, etc., aux Archives du Cher, sous ce titre : *Ichonographie ou plan du college de Bourges, comme il se treuue le 7 mars* 1615. D. 77.

3. *De Vita P. de Champs, loc. cit.*

4. Voir aux Archives du Cher, D, 77, le *Desseing du college des PP. Jesuites de Bourges, fait en l'an* 1634. On lit au dos, d'une écriture plus récente : *Plan du college projeté en* 1634. Le bâtiment du fond de la cour d'honneur porte cette mention : « Terrasse. Tout ce corps de logis est bâti. » Le projet primitif de Martellange n'est pas suivi.

5. *Compte rendu*, p. 141.

à la munificence paternelle et pour le mieux recevoir. A l'autre bout de la rue, il était chez Jacques Cœur. Ici, il était chez soi. Il ne fut pourtant au milieu de la nombreuse gent écolière de son temps, qu'une unité de plus. Son père, prince vraiment populaire et presque bourgeois, voulait qu'il reçût l'éducation commune, et ne se montrât supérieur à ses camarades que par son mérite personnel [1]. Henri II de Bourbon-Condé n'abandonnait point d'ailleurs les redevances honorifiques dues à ses bienfaits. Dans le contrat de transaction et donation de 1627, passé avec les PP. Filleau, provincial de France, et Foissey, recteur de Sainte-Marie, il se montre tel qu'il est qualifié : « très haut, très illustre et très excellent Prince ». Au « logis » que les Pères s'engagent à « bastir de neuf » pour son fils, et « à l'endroict et place les plus éminents, mieux exposés à la veue publique », il avait été stipulé que les armes de Mgr le Prince seraient apposées « gravées en pierre dure. » Encore ce blason capable de résistance aux injures de l'air ne suffisait-il pas à son désir de témoigner à perpétuelle mémoire son affection envers la Compagnie de JÉSUS. L'acte notarié spécifie que « au dehors et frontispice dudit bâtiment sera mis et écrit dans une table de marbre, en grosses lettres d'or, un bref auquel sera fait mention des libéralités et munificences de mondit Seigneur, afin que chacun reconnoisse qu'il est insigne bienfaiteur desdits Pères [2] ».

Muets témoins, et trop sujets aux ravages du temps ! M. le Prince a meilleure confiance au pouvoir indestructible de l'éloquence qu'à la durée des monuments lapidaires. Il demande donc en troisième lieu que « annuellement, à l'ouvertures des classes », soit « fait mention par quelques beaux discours » de ses libéralités, « pour en rafraîchir la mémoire au public et aux auditeurs », à laquelle ouverture, lesdits Pères inviteront le Prince, ses enfants et descendants présents à Bourges.

Cette avidité de panégyriques et de compliments est de l'époque. De Compagnie obligée à protecteur, l'on n'entendait pas autrement les bons rapports.

Hors de ces marques de gratitude, légitime tribut payé dans la seule monnaie qui eût cours, l'on ne sache pas que le fils de M. le Prince n'ait pas été confondu avec ses condisciples sous le joug d'une même discipline.

L'unique égard accordé à son rang fut, en classe, une « chaise environnée d'un balustre [3] » et peut-être surmontée de ses armes peintes sur la muraille. M. de Bengy-Puyvallée, député de la noblesse du Berry

1. « Monsieur son père ne vouloit pas que ceux qui jouoient avec lui ou qui disputoient de leurs études lui cédassent aucune chose. » *Mémoires de Pierre Lenet*, éd. Michaud et Poujoulat. Paris, 1881, in-8, p. 424.

2. Archives du Cher, D, 32. — D'après le président Rolland, on avait mis sur la porte cette inscription qui n'existe plus : *Collegium Sanctæ Mariæ Munificentia serenissimi proto-Principis Henrici Condæi scholis Theologicis auctum.* — *Compte rendu*, p. 149.

3. Lenet, *loc. cit.*

aux Etats généraux de 1789, raconte qu'avant la Révolution on voyait encore ce siège d'honneur [1].

La fierté des enfants du Berry était grande de partager l'éducation d'un prince du sang. Elle avait trouvé une première fois son expression charmante, lorsqu'à l'entrée de M. le Duc à Bourges, pour son baptême, les habitants avaient levé « un régiment de petits enfants au nombre de huict ou neuf cents, tous de mesme parure, armés de petites picques ou espées seulement, portant en leurs rubans les livrées de leur Prince, conduicts par cappitaines, lieutenants et enseignes de mesme eage [2] ». Un épisode d'un autre genre, légendaire peut-être mais traduisant un sentiment vraisemblable, marqua les années de collège. Nous l'aurions voulu rencontrer sous la plume d'un contemporain ; nous le citons d'après M. de Bengy, écho autorisé des traditions nobiliaires de sa province. « Etant au collège (Louis de Bourbon) eut une querelle avec un jeune gentilhomme du pays, auquel il tint quelques propos désobligeants et qui lui en demanda raison. Il accepta le défi, se trouva au rendez-vous et tira son épée pour se battre ; mais son adversaire, jetant son épée aux pieds du Prince, lui dit qu'il était vengé, puisqu'il avait eu la gloire de faire mettre les armes à la main à un Condé. »

La même scène dut se reproduire plus d'une fois, sur un terrain plus pacifique, dans ces classes de grammaire ou de belles-lettres, transformées par le *Ratio studiorum* en un champ clos où parti contre parti, assaillants contre tenants, se livraient des combats d'émulation pour un siège plus glorieux à leurs yeux que celui de prince par droit de naissance : le trône d'*imperator* par droit de conquête. Un demi-siècle après, le collège Sainte-Marie possédait pour la seconde fois un prince parmi ses écoliers, Armand de Rohan-Soubise, le futur cardinal de Strasbourg [3]. L'historiographe en vers latins du collège Sainte-Marie, le P. Louis de Fourcroy (1614-1705), se souvint dans ses épigrammes que jadis il avait vu guerroyer ainsi le grand Condé :

Condæum in nostro vidi regnare lyceo
Cujus alumnus erat, mox et Apollo fuit.
Subizus revocat Condæi tempora ; ut ille,
Sic animos, gestus, ora modosque refert [4].

1. « J'ai encore vu l'espèce d'estrade où il s'asseyait dans les classes. » *Mémoire historique sur le Berry*, par M. P.-J. de Bengy-Puyvallée. Bourges, Vermeil, 1842. In-8, p. 23. — M. de Bengy-Puyvallée, né en 1743, rédigea en 1810 son *Mémoire*, publié par son fils plus de trente ans après. — Je tiens de M. Hippolyte Boyer, l'obligeant archiviste du Cher, qui se rappelle avoir recueilli ce souvenir dans son enfance, que les armes de Condé furent visibles jusqu'en 1830, où elles furent barbouillées au badigeon.

2. M. Jongleux, p. 179 et suiv.

3. Armand-Gaston de Rohan-Soubise (1674-1749), l'un des quarante de l'Académie française, évêque de Strasbourg, cardinal en 1712, grand aumônier de France (1713).

4. *P. Ludouici de Fourcroy tomus secundus Epigrammatum*, epigr. 2007. Bibliothèque de Bourges, *Ms.* inédit ; 329 du catalogue Omont. — Le P. Frizon (1628-1700) dans son *Parthenicon*, et le P. Le Jay (1657-1734) dans sa *Bibliotheca rhetorum*, ont également chanté le duc d'Enghien, élève de Sainte-Marie ; mais ils ne l'y ont pas connu. Cf. *De Historia Galliæ publica, privata, litteraria, regnante Ludovico XIV, latinis versibus a jesuitis gallis scripta*, par le P. V. Delaporte. Paris, Retaux, 1891, in-8, pp. 84 et 87.

Il avertit le nouveau prince, fils lui aussi du gouverneur du Berry, et peut-être héritier de la fameuse « chaise », qu'au-dessus de cette place il y a celle du général triomphateur dans les *concertations :*

VOTUM CLASSICUM

Induperatoris, quæ principis, esto cathedra ;
Spero, qui princeps, induperator eris [1].

Mais nous pouvons interroger l'impression des contemporains encore dans toute sa fraîcheur.

1. Epigr. 2008.

Chapitre Deuxième.

ÉLÈVE ET ACTEUR.

(1630-1632)

Les classes de Sainte-Marie étaient au nombre de sept [1] : trois de grammaire, deux de lettres et deux de philosophie. A la cinquième actuelle répondait la classe *inférieure* de grammaire ; à notre quatrième, la *seconde* ou *moyenne* de grammaire ; à notre troisième, la *première* ou *suprême*. M. le Duc, qui n'avait fait que progresser en latin depuis 1626 et le *Credo* de son baptême, débuta par la seconde de grammaire, — la quatrième moderne [2]. En apparence, il avait un retard de trois mois à rattraper, n'étant entré qu'au lendemain du jour de l'an 1630 [3]. En réalité, il dépassa bientôt ses condisciples. Les *Lettres annuelles* du collège de Bourges pour 1630 nous le montrent à la tête et en avant ; on dirait un vrai bulletin de victoire : « Aucun élève n'a jeté un plus vif éclat que le duc d'Enghien, Louis de Bourbon. Son exemple a été entraînant pour tous. Ecolier en seconde classe de grammaire, c'est merveille avec quelle diligence et quelle assiduité il se livre aux exercices d'explication, de composition et de diction. Dans les *concertations* journalières, c'est lui qui enflamme tous les autres [4]. »

Lui-même recevait le feu sacré d'un professeur qui semblait avoir été fait pour lui, maître Paul Ragueneau. Ce jeune religieux n'était pas prêtre. Encore dans la force juvénile de ses vingt-deux ans et dans la ferveur de sa récente entrée en religion, il consacrait à M. le Duc les prémices d'une ardeur que ne devait point éteindre un quart de siècle d'apostolat dans les sauvages missions du Canada. Une lettre de lui

1. Plan de 1634.
2. *De Vita P. de Champs, loc. cit.*
3. Voir le curieux emploi de ce jour de l'an par M. le Duc, dans Raynal, *Histoire du Berry*. Bourges, 1847. In-8, t. IV, p. 281.
4. « Præluxit omnibus et præivit Dux Enguineus, Ludovicus Borbonius, qui cæteris caput hortatorque fuit exemplo suî ; audivit ille in 2ª classe grammatices. Mirum qua sedulitate, frequentiaque legit, scripsit, dixit. *Concertationibus quotidianis incendit omnes.* » *Litteræ annuæ S. J.*, 1630. *Ms.* inéd.

peint mieux que toutes les phrases son humeur batailleuse et son caractère entreprenant. Trente ans plus tard, le *régent* de Bourges, devenu supérieur dans la Nouvelle-France, écrira au prince de Condé pour solliciter un secours en faveur de la colonie, secours consistant dans l'envoi contre les Iroquois d'un régiment laissé libre par la paix des Pyrénées [1].

La correspondance de Henri II de Bourbon-Condé, père de l'écolier, ne jette que des lueurs sur ces commencements. Les renseignements vagues ou les brèves allusions qu'on y rencontre sont comme perdus au milieu des instructions tout administratives que M. le Prince, en sa qualité de gouverneur et lieutenant-général pour Sa Majesté au pays et duché de Berry, adresse à Grasset, son fidèle lieutenant dans la Grosse-Tour de Bourges, dont lui-même était le capitaine. Ce qu'ils nous révèlent, c'est une sollicitude paternelle, à la fois vive et constante, inquiète et impérieuse. De Dijon, siège de son gouvernement de Bourgogne, il écrivait à Grasset, le 29 janvier 1630 : « S'il vient quelqu'un par deçà, que l'on me mande des nouvelles de la santé de mon fils et de ses estudes [2]. »

Le carême se passe, puis la fête de Pâques, sans que le Prince soit de retour à Bourges. Comme il s'était intéressé l'hiver au travail du jeune élève de quatrième, il s'occupe maintenant de ses divertissements. Le 17 avril, il lui envoie, de son château de Valery-en-Gâtinais, l'autorisation d'assister à un banquet : « Si Mr de la Magdelaine fait son festin de doien, je trouve bon que mon fils y aille ; je crois pourtant qu'il retardera jusqu'à mon arrivée [3]. »

Ces derniers mots laissent assez entendre que M. le Prince parlait ici en gouverneur plutôt qu'en père, et seulement pour se donner un représentant officiel.

Louis de Bourbon devait entrer ainsi de bonne heure dans la vie publique, et c'est un curieux spectacle de voir cet enfant, si sévèrement tenu dans sa vie privée, si assujetti dans sa vie scolaire, agir parfois en maître et trancher en prince. A-t-il frappé un acte de vigueur, M. le Prince l'en félicite. « Mon fils, écrit-il, a fort bien fait pour Contremois. Je lui apprendray à se mesler de ses affaires, si je peux estre de retour. Que l'on en use de mesme à l'endroit de tous ceux qui vouldroient intimider les juges [4]. » (23 avril.)

L'année se termina au mieux. Le 12 août, M. le Prince réclame à

1. *Papiers de Condé*, série P, t. XXV, fol. 157. Québec, 12 octobre 1661. Paul Ragueneau naquit à Paris en 1608, fut reçu dans la Compagnie en 1626, s'embarqua pour l'Amérique en 1636, et prononça ses derniers vœux le 18 septembre 1644, chez les Hurons. Rappelé en France, après vingt-cinq ans de travaux et de souffrances, il géra, comme procureur, les intérêts de sa mission, et mourut à Paris le 3 septembre 1680. Voir la liste de ses ouvrages, tous relatifs au Canada, tels que mémoires et relations, dans la *Bibliothèque des écrivains de la Compagnie de Jésus*, par les PP. de Backer et Sommervogel, t. III, éd. in-fol. — Un membre de la famille Ragueneau était attaché à la maison de Condé. Cf. *Papiers de Condé*, série P, t. LXVI, fol. 430, s. d.

2. *Papiers de Condé*, série O, t. I, *Dossier de la Grosse-Tour de Bourges*, fol. 18.

3. *Dossier de la Grosse-Tour*, fol. 21.

4. *Ibid.*

Grasset je ne sais quelle « chansson » du P. Pelletier, composée peut-être pour la circonstance. Les Berruyers [1] mettaient volontiers les événements, petits ou grands, en épigrammes latines ou en vers français. Au dix-septième siècle, le P. de Fourcroy ; au dix-huitième, le P. Desbillons, furent infatigables à ces jeux.

Le 14 août, la sollicitude de M. le Prince redouble avec l'approche des vacances et les compositions de prix : « Dira (M. Grasset) au Père recteur [2] que je me recommande à luy ; qu'il aie soin des estudes et actions de mon fils. Dira au Père Pelletier le mesme et que la composition de mon fils est très bonne ; je m'en resjouis. » Henri II de Bourbon ne s'en tient pas à des recommandations : il en vient aux récompenses. « Que Boufet, ajoute-t-il, donne deux pistolles à mon fils [3]. »

Une récompense beaucoup plus douce sans doute aux yeux de l'enfant que ces deux pièces valant tout juste un louis, ce furent ses succès à l'examen de fin d'année et à la distribution des prix. Non seulement il n'esquiva pas cet examen, mais il y donna publiquement des marques si brillantes de talent et d'application, que son passage en première classe de grammaire fut enlevé à la pointe de l'épée [4].

Ayant fait ainsi ses preuves, il avait bien le droit de figurer à la parade. A Bourges, comme dans tous les collèges de la Compagnie, il existait un théâtre. Le duc d'Enghien, avant d'être « le grand Condé pleurant aux vers du grand Corneille », y fut acteur très applaudi. Ses débuts firent l'admiration universelle et, de l'avis général des spectateurs, il éclipsa tous les autres personnages [5].

Pour un tel acteur, la salle ordinaire des *Actes* à Sainte-Marie n'eût pas été suffisante. Les Pères obtinrent sans doute la grande salle attenante au Palais. « Par la faveur des Condé, dit M. Hippolyte Boyer, ils se voyaient en possession d'alterner, dans ce *hall* célèbre, avec les audiences de la justice et les foires de Noël. La Ville y coopérait de son côté en leur fournissant pour le maintien de l'ordre le personnel nécessaire [6]. »

Très probablement la pièce fut le *Hyacinthus liberatus* [7], joué un trois

1. Habitants de Bourges.

2. Le recteur de Sainte-Marie était encore le P. Foissey, mort l'année suivante 1631, après avoir déposé sa charge. Il eut pour successeur le P. Jean-Baptiste Rollin (1631-1634). Le P. Foissey était très aimé de M. le Prince.

3. *Dossier de la Grosse-Tour*, fol. 26.

4. « Solitum etiam examen non est aversatus, et tam luculentum ingenii sui atque operæ specimen dedit palam, ut haberetur facile dignus qui promoveretur in 1^am^ classem grammatices. » *Litteræ annuæ*, 1630.

5. « Publico in theatro actorem se dedit, tam sane suspiciendum quam novum ; ita ut actorum omnium facile princeps omnium spectatorum vocibus jactaretur. » *Litteræ annuæ*, 1630.

6. *L'ancien Théâtre à Bourges. Le théâtre du collège*, par M. Hippolyte Boyer. Bourges, Sire, 1892, in-8 de 75 pages, p. 10. Intéressant travail, complet pour le dix-huitième siècle, et que nous souhaitons au savant archiviste départemental de faire remonter à l'époque des Condé.

7. *Tragœdia Hyacinthus liberatus, dabitur in Theatrum Bituricense Collegii S. Mariæ societatis Jesu. V. Non. Julii. Accedit præmiorum distributio, Illustrissimo principe Domino D. Ludovico Borbonio duce Anguineo Agonotheta munificentissimo.* (In-4, 14 pages, sans date ni nom d'imprimeur.)

juillet. M. Raynal, qui a eu la bonne fortune, enviée par nous, d'en voir le programme, pense qu'elle doit dater du commencement des études du duc d'Enghien, car on lui avait donné le personnage d'un très jeune enfant, Hyacinthe [1]. « En tête du programme, poursuit-il, se trouve une épître dédicatoire du petit prince à son père, d'un latin fort recherché et fort obscur ; puis on donne l'analyse de la tragédie. La fable en est assez compliquée... C'était une tragédie en cinq actes, avec des intermèdes... En voici le rapide résumé :

Clodoald, prince danois, profane sans le vouloir les autels d'Irminsul, et il est puni en devenant aveugle. Pour obtenir sa guérison, il fait vœu d'immoler au dieu qui l'a frappé la première personne qu'il rencontrera en retournant à son palais. C'est Hyacinthe, son fils, âgé de sept ans, qui se présente le premier. Le malheureux père déclare qu'il ne tiendra pas son serment ; mais Hyacinthe, à son insu, pour acquitter la foi jurée, va se livrer aux prêtres d'Irminsul. — Deux jeunes gens, Ischyrion et Faustulus, ne veulent pas souffrir de pareilles horreurs ; ils se jettent au milieu des prêtres et parviennent à s'emparer de l'enfant. Cependant on leur persuade qu'il sera plus glorieux d'obtenir leur grâce en combattant contre des ours et des lions : ils y consentent, vont à l'amphithéâtre et sont vainqueurs ; mais, trahis par les prêtres, ils sont jetés dans les cachots ; Hyacinthe est confié à la vestale Hildegarde. — Elle est touchée de son infortune ; elle veut le sauver, ainsi que ses courageux défenseurs ; mais son projet est découvert. Accusée d'avoir violé ses vœux de chasteté, elle subit vainement l'épreuve du feu ; elle va être livrée aux flammes, avec ses complices, quand on annonce l'arrivée de Charlemagne. — Charlemagne, avec un nombreux cortège de guerriers et d'évêques, est à la forteresse d'Eremburg : Witikind vient se soumettre ; il se fait chrétien ; Clodoald lui-même se convertit et recouvre la vue. — Il recouvre bien plus encore ; on fait sortir les prisonniers des cachots d'Irminsul, et il se trouve que non seulement Hyacinthe, mais que la vestale Hildegarde, qu'Ischyrion et Faustulus sont les enfants de Clodoald, à qui ont les avait enlevés jadis. Reconnaissance et joie générales.

Les intermèdes étaient consacrés au combat de *Philotimus* et de *Misotimus*, tous les deux assistés de nombreux compagnons. Philotimus, c'est l'ami de la gloire, comme Misotimus en est l'ennemi ; on se doute bien que le premier remporte la victoire ; il était représenté par le jeune duc.

A son rôle de Hyacinthe dans la pièce principale se rattache un épisode singulier qui à lui seul serait la justification du théâtre de collège. Il eut le plus heureux contre-coup sur la vie du grand Condé, et ne fut pas étranger à son retour final vers DIEU.

Le duc d'Enghien, nous l'avons constaté avant même son entrée au collège en sa neuvième année (2 janv. 1630), exerçait déjà parmi ses futurs condisciples cet irrésistible attrait, don privilégié de sa nature, d'exciter autour de lui les plus pures amitiés. Parmi ses nombreux camarades de tout âge et de toute classe, il en était un qu'il avait particulièrement distingué. Étienne Agard de Champs, d'une des meilleures familles du Berry, avait huit ans de plus que Louis de Bourbon. Né en septembre 1613 et élève de Sainte-Marie depuis 1624 ou 1625, il s'était toujours fait remarquer par les qualités de son esprit et de son caractère. Il était en rhétorique quand le duc d'Enghien débutait en quatrième. Cette année, comme les précédentes, Etienne enleva tous

1. Raynal, *Histoire du Berry*, t. IV, p. 282 et suiv.

les prix et joua les premiers rôles. Il plaisait au Duc; un mutuel courant d'estime s'établit entre les deux écoliers. La pièce où ils parurent ensemble sur la scène, M. le Duc dans le personnage du petit Hyacinthe, Agard de Champs dans celui du roi son père, cimenta leur amitié. Quelques jours après, ce sentiment qui, de la part de l'enfant, pouvait n'être encore qu'une simple camaraderie, dut se changer en admiration réfléchie. Le 5 septembre, jour même de l'ouverture des vacances, Etienne de Champs, le brillant déclamateur, le favori du jeune Duc, quittait le collège au seuil de la philosophie, et, le 11, sans avoir perdu une journée, ne fût-ce que pour visiter Paris, il entrait au noviciat de la Compagnie de Jesus, au faubourg Saint-Germain. Ce renoncement à toutes les espérances du monde, cette *retraite* si habilement ménagée, si vivement conduite, frappèrent sans doute l'imagination du duc d'Enghien. Il n'oubliera point. Ce fut entre les mains du P. de Champs, devenu vraiment son père devant Dieu, que ce grand homme de guerre converti voulut faire l'humble aveu de ses fautes [1].

Une représentation théâtrale aussi religieuse dans ses effets et si proche encore par son sujet des *mystères* du moyen âge, n'offrait rien qui pût détourner le jeune Prince de ses devoirs envers Dieu. Nos *Lettres annuelles* nous apprennent que si en classe il était un modèle par son ardeur militante et sur la scène par l'aisance de ses manières, à l'église, et jusqu'à Jacques-Cœur, il laissait tous ses droits à la piété. Non content de respecter Dieu soi-même, il imposait aux autres ce respect. Alors, il en devenait, dirons-nous apôtre, ou gendarme? Quand parfois quelques-uns des siens n'étaient pas assez attentifs aux offices, d'un mot ou d'un regard sévère il les rappelait au devoir [2]. Lointaine esquisse de ce grand Condé qui, paroissien de Saint-Sulpice, au milieu de l'auditoire bruyant et nombreux attendant Bourdaloue, s'écriera : *Silence, voilà l'ennemi* [3]!

Cette inclination sérieuse vers la piété était l'effet direct de l'action commune exercée sur lui par tous les Pères de Sainte-Marie, mais plus spécialement par les deux Pères que M. le Prince avait fait attacher à sa personne, sous l'autorité supérieure du Père recteur. Ces deux Pères, ou plutôt ces deux perpétuels compagnons et ces deux témoins éclairés de toutes ses actions, s'efforçaient de façonner à la vertu son caractère docile, et plus encore de fortifier en lui des sentiments religieux qu'il semblait avoir reçus avec le sang de nos rois [4].

1. *De Vita P. de Champs, loc. cit.*

2. « Fuit et suus pietati locus, tum in æde publica, tum domi privatim : tanta propensione curaque, ut e suis aliquos, cum forte minus intenti rebus divinis essent, voce vultuque aliquando castigaverit. » *Litteræ annuæ*, 1630.

3. *Bourdaloue*, par le P. Lauras. Paris, 1881, in-8, t. II, p. 72.

4. « Nostri omnes et maxime duo illi, quos Illustrissimus Princeps in adolescentis comitatu versari voluit continuo atque esse actionum omnium et testes et æstimatores, ea sane authoritate ut comitatus totius summa sit penes Rectorem collegii, animum Principis facilem non tam ad virtutem inflectere quam in sensu religionis, hausto una cum regio sanguine, confirmare conantur. » *Litteræ annuæ*, 1630.

Un de ces deux mentors et le premier en charge, celui-là même que nous avons entendu nommer tout à l'heure dans une lettre de M. le Prince, était le P. Gérard Pelletier, qualifié, dans les *Mémoires* de Lenet, *précepteur domestique*, et dans les catalogues de l'Ordre, *directeur des études du duc d'Enghien* [1]. Né en 1586 au diocèse de Toul, ce Lorrain était maître ès arts de l'Université de Pont-à-Mousson. Depuis son noviciat, fait à Nancy en 1611, il avait passé par plus d'une ville et d'un collège avant d'entrer en 1630 dans la maison du duc d'Enghien [2]. A Moulins, il avait enseigné la grammaire ; à Paris, la seconde ; à Nevers et à Bourges, la rhétorique. Bourges le posséda le plus souvent. Il y est en 1613, en 1623, 1624 et 1625, enfin en 1629, tour à tour maître de grammaire ou de rhétorique, tertiaire, directeur de la congrégation des externes, prédicateur. Blois, Amiens et Eu furent les étapes de sa carrière oratoire. A la Flèche, tout en suivant les cours de théologie, il avait exercé une surveillance au pensionnat.

Premier précepteur de M. le Duc, il ne le quittera pas avant son éducation achevée et au-delà. Ses lettres nous feront connaître son caractère.

Sous les yeux du P. Pelletier, M. le Duc prit ses vacances de 1630, à neuf ou dix lieues de Bourges, au château de Montrond. Là, le jeune Prince retrouvait tous les souvenirs de son enfance. Dans ce manoir il avait été transporté presque au berceau (octobre 1621) par la volonté de son père, désireux de mettre une large distance entre les ministres d'État et le frêle rejeton de sa race [3]. L'air « doux et benin [4] » qu'on y respirait et la sûreté de la place, achetée cette même année au vieux Sully, avaient influé sur le choix de cette demeure. Louis y avait vécu sous la conduite de femmes « soigneuses et expérimentées à élever des enfants », mais qui n'eurent pas moins beaucoup de peine à triompher d'une « vivacité au-delà de son âge [5] ». L'aiglon avait grandi dans cette aire. Louis comptait à peine sept ans, quand son père, au retour d'Italie, le trouva rangeant en bataille les enfants de la ville voisine de Saint-Amand, dans les fossés du château, et les enlevant avec des harangues latines imitées des héros de Rome [6].

Aujourd'hui, fossés et remparts sont disparus. Le « mont » n'est plus qu'une butte verdoyante transformée en promenade publique. On accède à l'esplanade par une rampe en pente douce, bordée d'arbres alignés. La vue s'ouvre sur un cercle de hauteurs assez proches, mais s'éloignant à mesure que l'on gravit, en la contournant, la crête de l'ancienne enceinte. De quelque côté que le regard se porte, un même horizon clôt, de sa

1. « Director studiorum III^mi Principis Anguieni. »
2. « Sa maison fut composée de ceux-ci (les deux Pères) : d'un médecin, d'un chirurgien, d'un apothicaire, d'un chef de chaque office, d'un contrôleur, de deux valets de pied, d'un carrosse et de quelques chevaux de selle. » Lenet, *loc. cit.*
3. *Histoire des princes de Condé*, par Mgr le duc d'Aumale, t. III, p. 309.
4. Lenet, *loc. cit.*
5. *Ibid.*
6. Le P. Aubery, cité par Mgr le duc d'Aumale, p. 313.

ceinture de collines, la plaine arrosée par le Cher. La rivière venait défendre les ouvrages avancés ; elle ne baigne plus que le pied des cotaux couverts de vignes.

Si les accidents du panorama sont peu saillants, ses teintes sont remarquables. A l'automne, l'époque préférée de M. le Duc, ce réseau de monticules, flanqués de prairies et couronnés de forêts, se colore de vert émeraude, de rouge pourpre, de bleu violacé ou de gris argent, sous le voile flottant de la lourde brume et les traînes paresseuses des nuages.

Paysage imprégné de vague tristesse ! Que reste-t-il de la forteresse réputée l'une des plus imprenables de France ? *Etiam periere ruinæ.* Il a fallu creuser pour mettre à nu quelques soubassements de calcaire. Un chapiteau gothique est la seule pierre de marque échappée à trois générations de démolisseurs : les soldats du roi Louis XIV, les seigneurs insouciants du dix-huitième siècle, les vandales de la Révolution. Une pauvre tour, en haillons sous son revêtement de pierres dégradées, et coiffée de son lierre comme d'un crêpe, est le dernier survivant de la triple dévastation où s'acharnèrent le châtiment, l'incurie et la vengeance. Plein de la légende des Condé, j'ai suivi plus d'une fois ces lacets jonchés de feuilles mortes ; pas un être vivant ne s'est offert à moi dans ce désert, pour m'arracher à la mélancolie de la solitude et rappeler au passant que ce sol affreusement nivelé fut l'orgueilleux boulevard de la Fronde, cette féodalité expirante.

Avec la rentrée de l'automne commençait la deuxième année d'études du duc d'Enghien (1630-1631), sa classe supérieure de grammaire, — notre troisième. L'usage de la Compagnie était que les *régents* suivissent leurs écoliers. Paul Ragueneau monta donc avec M. le Duc et fut encore son professeur.

Peu ou point d'incidents rompirent la calme régularité de cette classe. La correspondance de M. le Prince ne contient guère que des formules générales : tantôt il exprime son étonnement qu'on ne lui envoie « aucunes nouvelles de la santé de son fils » (Valery, 10 février 1631)[1], tantôt il se recommande au Père recteur et à d'autres, ou bien accuse réception d'une lettre du P. Vitelleschi, auprès duquel il poursuit la ratification définitive de ses arrangements relatifs à Sainte-Marie (Salon, 17 mars 1631)[2].

Vers la fin de l'année scolaire, le duc d'Enghien, âme forte mais santé frêle, fut pris de maux de tête. En même temps, le P. Pelletier tomba malade. C'était un beau prétexte pour aller respirer prématurément l'air de Montrond, tout au moins pour se ralentir dans le travail et faire

1. *Dossier de la Grosse-Tour.*

2. *Ibid.* Dans cette même lettre, M. le Prince se recommandant « aux Pères Le Jeune et Pelletier », on a cru voir dans le premier un des Jésuites chargés à quelque titre de l'éducation du duc d'Enghien. Cette hypothèse est plutôt contredite par les catalogues, qui ne mentionnent point sa présence à Bourges. D'après Mgr le duc d'Aumale, le P. Le Jeune fut confesseur de la duchesse de Longueville.

chômer classes ou répétitions. Molle résolution qui ne pouvait pas se présenter à l'esprit de M. le Prince ! Tout en se faisant exactement informer par M. de Montreuil, médecin de la maison de son fils, il ne pense qu'à désigner un suppléant au précepteur et mande à Grasset que « si le Père Pelletier continue à estre malade,.... le P. Ragueneau vienne à sa place [1] ».

La double indisposition du précepteur et de l'élève n'empêcha pas

BOURGES. — COLLÈGE DE SAINTE-MARIE.
(D'après une photographie)

celui-ci de remporter à la distribution un prix réputé alors le plus beau : le premier prix de prose latine [2]. Son père, enchanté et désirant le voir de plus en plus fort, récompensa l'infortuné lauréat en lui imposant un règlement de vacances :

1. *Dossier de la Grosse-Tour.*
2. Principis Condæi filius latinæ orationis solutæ primum præmium tulit, puer vix annos natus decem. *Litteræ annuæ*, 1631.

Chastillon, 5 aoust 1631.

Mémoire à Mr Grasset de toutes les responses que j'ay affaire à Bourges sur les lettres qui m'ont esté escrites :

MON FILS

Son thème est très bon. J'en suis fort content.

PÈRE PELLETIER

Je me resjouis de sa santé. Qu'il fasse les tiltres de la classe de mon fils et la comode comme il faut ; et le marché que le père recteur et luy en feront, que Mr Boufet le paie. Que mon fils durant les vacances estudie le matin despuis huit heures jusques à neuf et demie et l'après-dinée despuis une heure jusques à deus et demie et le soir un quart d'heure de répétiion [1].

Une heure et demie de travail dans la matinée, autant l'après-midi, plus un quart d'heure avant le coucher, n'est-ce pas un total plus élevé que celui de beaucoup des modernes élèves de troisième ? Et ce règlement sévère qui ressaisissait l'enfant trois fois par jour en coupant ses divertissements, aucune raison de civilité ne pouvait y introduire d'exception. Personne, même sa mère, n'avait à y apporter d'accommodement. Le cas était formellement prévu. Mme la Princesse n'avait le droit de disposer de son fils que dans le temps demeuré libre :

Les visites, si ma femme va à Bourges, *se feront et seront receues aus autres heures* comme il plaira à ma femme, à laquelle on dira les heures que j'ay ordonnées pour ses estudes.

Travail et santé, tels sont les deux objectifs de M. le Prince, qui veut aboutir et aboutira à former en son fils un esprit vigoureux, sinon un corps robuste.

Austères vacances et qui portèrent leurs fruits. M. le Duc, rentré à Bourges afin d'y faire sa troisième année de collège (1631-1632), était assez bon latiniste pour écrire à son père dans la langue de Cicéron. Une partie seulement de ces lettres avait été publiée par le prince Louis-Joseph de Bourbon-Condé en 1806. Les autres ont été données au public en 1886 par Mgr le duc d'Aumale.

Le duc d'Enghien comptait dix ans depuis un mois et il était en humanités. Sa première lettre (29 oct. 1631) trahit bien un élève de seconde [2]. Le jeune humaniste s'y reconnaît à cette élégante phraséologie, broderie légère qui court sur un canevas ténu. Il s'excuse de s'être quelque peu relâché de ses études pendant les *Lucalia* [3], ou fêtes de l'ouverture des classes, et promet de réparer le temps perdu. Une série de rapprochements entre l'absence du Prince son père, président au nom du roi des États de la noblesse, et sa présence dans la pensée du fils qui croit le voir et l'entendre, forme la trame des plus ingénieuses antithèses.

1. *Dossier de la Grosse-Tour*, fol. 41.
2. *Histoire des Princes de Condé*, par Mgr le duc d'Aumale, t. III. Pièces et documents, p. 560.
3. La rentrée normale tombait aux environs de la Saint-Luc, 18 octobre.

La latinité, simple et de bon goût, atteste un commerce intelligent avec les maîtres de la langue romaine. Point de thème d'imitation, ni de calque servile.

Une preuve que cette correspondance est l'œuvre de l'écolier, et non de ses professeurs, c'est la différence entre ce style d'allure aisée et les périodes tourmentées des dédicaces publiées sous son nom. Son régent en cette année d'humanités (1631-32), fut celui de ses deux classes de grammaire des années précédentes, le P. Paul Ragueneau [1].

Au dernier mois de 1631 se place une scène racontée par Cordara [1] et connue des rares lecteurs de ces laborieuses annales, mais que les *Lettres annuelles* nous permettent de restituer avec plus de détails.

Louis de Bourbon, dit le grave auteur, surpassait aisément tous ses condisciples par son ardeur pour la piété et son zèle pour l'étude. Aussi était-ce une joie profonde pour son père d'être tenu par lettres au courant de ses progrès. Ne pouvant plus contenir son impatience, il accourt à Bourges, soit pour contrôler la vérité des témoignages, soit pour donner à son fils ces compliments qui, tombés de la bouche paternelle, sont un précieux encouragement pour les enfants. Son séjour fut de plusieurs jours. Impossible d'exprimer son bonheur en constatant que la réalité avait dépassé son attente. Il ne tarissait pas avec les Pères de paroles de reconnaissance, et, comme dernière preuve de satisfaction et de bienveillance, il voulut s'asseoir un jour à leur table [2].

Cette fête, qui réunit à la table de Sainte-Marie M. le Prince, accompagné de son fils et de tous les notables de Bourges, eut lieu le 29 décembre ; elle ne pouvait être mieux fixée ; on se fût déjà cru au premier de l'an. Durant le repas, neuf *scolastiques*, ou religieux étudiants de la Compagnie, célébrèrent l'éloge de Henri II de Bourbon et eurent l'heur de plaire à tous les convives. Il y eut ensuite tragédie. L'esprit avait la meilleure part de ces journées.

La charité chrétienne eut aussi la sienne. Deux des premiers magistrats de la cité vivaient divisés par une haine profonde. Le P. Rollin, recteur du collège, avait eu la bonne pensée de les inviter ensemble. Unis dans les honneurs, ils le furent bien vite dans les sentiments. M. le Prince opéra dès l'abord leur complète réconciliation [3].

Vers l'époque du carnaval, l'heureux gouverneur du Berry se retrouvait encore au collège Sainte-Marie, et le duc d'Enghien se félicitait de l'avoir pour spectateur dans la tragédie de seconde *Astion, martyr* [4].

1. *Historia Societatis Jesu, pars sexta.* Romæ, 1859, in-fol., p. 516.

2. Traduit et résumé du latin de Cordara.

3. *Litteræ annuæ*, 1631. — Ce trait confirme l'assertion de M. de Bengy-Puyvallée sur l'habileté de Henri II de Bourbon à terminer démêlés et querelles. « Ce prince, dont la mémoire est en singulière vénération dans le Berry, donna à ce pays toute espèce de témoignages de bienveillance et d'affection. Il était juste et ferme, extrêmement affable et bienfaisant ; il inspirait une telle confiance que tous les gentilshommes soumettaient à son arbitrage tous leurs différends. Nous avons dans nos familles plusieurs décisions qu'il a prononcées avec autant de sagesse que de justice. » *Mémoire, loc. cit.*

4. *Astion martyr. Tragoedia ad Hilariorum ferias. Dabitur ab secundanis collegii Bituricensis B. M. Societatis Iesv. Die Februarij, ann. M. DC. XXXII.* Bitvrigibvs. Ex Typographia Mavricii Levez, propè Scholas vtriusque Juris, 1632. In-4° de six feuillets non chiffrés et de douze pages. Reliure en vélin blanc, semée de fleurs de lys d'or. (Bibliothèque nationale. Réserve Yf. 2550.)

Cette pièce, inconnue à Raynal et à M. Boyer, a été récemment découverte à la Bibliothèque nationale par l'intelligent conservateur de nos trésors historiques et littéraires, M. Léopold Delisle [1]. Nous lisons dans l'épître latine qui la précède, sorte de *compliment* un peu contourné, adressé « au très illustre prince Henri de Bourbon, premier Prince du sang, son seigneur et père, » par « Louis, son fils, » des déclarations précieuses sur l'idéal auquel le noble enfant aspirait.

Sans doute il ne lui est encore permis de suivre les exemples paternels et d'imiter de hauts faits au-dessus de son âge qu'en se revêtant d'un masque tragique ; mais il se console à la pensée que ces exercices privés auxquels il se livre chaque jour, enfermé de par la volonté de son père dans les murs étroits d'une école, le mettront à même de se distinguer bientôt sur un plus vaste théâtre. Ces labeurs obscurs préparent les travaux éclatants de sa vie publique. Et ne convient-il pas à la dignité princière de n'en remplir les devoirs qu'au jour où la main est devenue assez ferme pour conduire le timon des affaires ? Ce jour-là, il serait aussi honteux au Prince en fonction de paraître aux regards des peuples sans être accompagné d'un cortège d'honneur, de vertus et de savoir, que de s'avancer sans escorte militaire. Il devra, en effet, se montrer à la fois prince et chrétien. « Prince, ajoute Enghien, c'est la nature qui m'a imposé ce rôle ; chrétien, c'est la religion ; prince et chrétien réunis, c'est vous, mon illustre Père ; aussi, suis-je ravi de soutenir aujourd'hui sous vos yeux, au moins pendant quelques heures, un personnage d'emprunt qui vous prouve à la fois notre piété par les sentiments que nous exprimerons, sans ternir pour cela votre nom. Par ces joyeux divertissements, nous préludons à une vie plus sérieuse ; c'est l'innocent essai de nos efforts dans l'avenir, en vue de reproduire l'image de votre dévouement à l'Eglise et aux saintes causes. Croyez-vous qu'il ne soit pas venu jusqu'ici, le bruit des citadelles hérétiques tombées sous vos coups ? Pour théâtre vous aviez la France, DIEU pour inspirateur, et pour spectateur l'univers [2]. »

Un argument, ou prologue général, et des sommaires particuliers en tête de chacun des cinq actes permettent, à défaut du texte même, de reconstituer ce curieux drame dans ses moindres détails. Il mériterait même d'être l'objet d'une étude spéciale. Placé entre les mystères du moyen âge, réfugiés dans les collèges, et la tragédie classique qui, dans quatre ans, produira le *Cid*, et dans huit ans *Polyeucte martyr*, il offre « une ingénieuse tissure », pour parler avec Corneille, de faits historiques empruntés aux *Vies des Pères* de Rosweyde, et de fictions poétiques imaginées par l'auteur, sans doute Paul Ragueneau, le régent de seconde. A la pieuse légende regardée par la critique de Tillemont

1. *Journal des Savants*, février 1895, page 115.

2. Sur Henri II de Bourbon, Condé et les protestants, voir notre article : *Le Père du grand Condé*, dans les *Etudes*, 15 octobre 1892.

et des *Bollandistes* [1] comme d'une authenticité douteuse, au moins dans sa dernière forme, le dramaturge de Sainte-Marie ajoute un peu de merveilleux et beaucoup de péripéties nées du jeu même des passions.

La scène se passe au pays des Scythes, dans la cité des Almiridiens, ville que les géographes modernes n'ont pu identifier. Le jeune Astion, fils d'Alexandre, prince des Arimaspes, a été élevé loin des délices de la cour paternelle. Tout jeune, sa piété, victorieuse des attraits du monde, l'a poussé au désert. Là, accompagné de son fidèle gouverneur Epictète, il couvre la pratique de la religion chrétienne des dehors de la philosophie. Mais il lui est plus facile de cacher sa naissance que sa foi. Il vit sous Dioclétien, et bientôt une horrible persécution est excitée par Alexandre lui-même, qui persuade au préfet romain Latronianus de sévir contre les chrétiens. Ils sont tous recherchés et jetés aux fers. Le vieillard Epictète comparaît le premier. Après lui s'avance Astion, le royal adolescent, âme et héros de la pièce, représenté par le duc d'Enghien. Sa fierté se rit des juges, et déjà, se croyant exaucé dans ses souhaits les plus ardents, il encourage au suprême combat son âme avide de mourir, lorsqu'Alexandre, qui court le monde à la poursuite de son fils disparu, arrive inopinément au tribunal. Sa joie éclate en retrouvant son Astion, et son désespoir en le retrouvant chrétien. Il se jette aux pieds du préfet pour demander la grâce de son enfant, à la condition, qu'il suppose facile, de le ramener au culte des idoles. Alors, laissé seul avec Astion, Alexandre emploie, afin de le fléchir, tous les moyens au pouvoir de la nature et du démon : larmes et prières, sarcasmes et magie. Un magicien, qui a contrefait le visage d'Epictète, feint d'avoir renoncé au CHRIST, et invite Astion à l'imiter. Astion, indigné de l'infamie de son gouverneur, résiste à ses discours insidieux, et, plein d'horreur pour une liberté achetée au prix de l'honneur, il rentre joyeusement dans son cachot.

Nouvelle comparution devant Latronianus. Astion, pour avoir refusé d'offrir aux dieux l'encens mis dans sa main, est condamné au bûcher. Une source merveilleuse jaillit des flammes et rafraîchit le saint martyr. A la vue du miracle, la fureur de Latronianus ne connaît plus de bornes, et il charge le propréteur Vigilantius d'essayer sur le patient les plus affreux supplices. Un second prodige convertit ce bourreau. Epictète et Astion se rencontrent ; ils s'expliquent. Eclairés sur le stratagème qui les a séparés l'un de l'autre, tous deux confessent généreusement le CHRIST.

En tombant décapité, Astion a triomphé à la fois de la cruauté du tyran Latronianus, entraîné aux enfers par les furies, et de la douleur de son père Alexandre, éclairé par une apparition céleste. Cette conversion du roi des Arimaspes couronne le cinquième acte. Dans ce personnage, en qui l'auteur avait analysé sous toutes ses formes l'amour paternel avec sa sensibilité et ses émotions, décrivant à plaisir sa lutte intérieure entre l'amour pour son fils et ce qu'il croit le devoir, nul doute

1. *Acta SS.*, juillet, tome II ; *Acta SS. Epicteti presbyteri et Astionis monachi* (fête le 8 juillet).

que les spectateurs n'aient reconnu et acclamé plus d'une fois Henri II de Bourbon-Condé, le plus aimant et le plus vigilant des pères.

Le public dut goûter aussi la richesse et le déploiement d'une mise en scène qui comportait près de quarante personnages. Nous les reproduisons tous ici avec leur nom et leur lieu d'origine. Aucun autre document ne nous a appris les noms des camarades de classe du grand Condé; parvînt-on à en découvrir encore [1], aucun n'effacera la leçon d'égalité qui se dégage du mélange de tant de noms, de provinces diverses et de toute condition.

ASTION	LOUIS DE BOURBON, duc d'Enghien.
EPICTÈTE, compagnon d'Astion et martyr	René DE MAILLY, *de Picardie.*
ALEXANDRE, père d'Astion	François SIMON, *de Bourges.*
VIGILANTIUS, propréteur des Almiridiens	Jacques DUVAL DE BONNEVAL, *de Normandie.*
Un ange	Blaise DU BOISBREIL, *de Limoges.*
Areophilus	Jean DE MONSTRŒIL, *de Paris.*
Clius	Henri LABBE, *de Bourges.*
Flavius	Charles RIGLET, *de Bourges.*
Agapitus — Nobles enfants chrétiens	Jean DROUET, *de Bourges.*
Chrysanthus	Pierre BARATON, *d'Yssoudun.*
Eugenes	Henri PONCHER, *de Paris.*
Amyntas	Louis DE LA LUSTIÈRE, *de Bourges.*
Argirocomus	François MATHEAU, *de Bourges.*
LATRONIANIUS, préfet de Scythie.	Claude DESCHAMPS, *de Montluçon.*
Ariabignes	Paul AGARD, *de Bourges.*
Razates	François COCQUELIN, *de Paris.*
Atamantus	Louis PINSON, *de Bourges.*
Le faux EPICTÈTE, magicien	René DE MAILLY, *de Picardie.*
L'oracle de Mars.	Charles de SAINT-FARGEOL, *du Bourbonnais.*
Deiphobe, flamine de Mars	Jean GIRARD, *d'Yssoudun.*
Un aruspice	Pierre QUILLON, *de Châtillon.*
Un pope	Louis PINSON, *de Bourges.*
Eulalius	Henri PONCHER, *de Paris.*
Talaus	Henri LABBE, *de Bourges.*
Asterius	Jean DROUET, *de Bourges.*
Climenes	Jean DE MONSTRŒIL, *de Paris.*
Diophites	Charles RIGLET, *de Bourges.*
Phlogius	Louis DE LA LUSTIÈRE, *de Bourges.*
Cleon	Pierre BARATON, *d'Yssoudun.*
Euphemius	François MATHEAU, *de Bourges.*
Batanes, centurion	Charles DE SAINT-FARGEOL, *du Bourbonnais.*
Puzites, geôlier	Jean MAGISTRY, *de Guéret.*
Phlebotomes, garde du prétoire	Antoine RUBION, *de Bourges.*
FURIES	Louis PINSON, *de Bourges.* Jean MAGISTRY, *de Guéret.* Pierre QUILLON, *de Châtillon* [2].

1. Georges Filsjean, d'Avallon, est cité comme « un des écoliers que Condé avait pris autrefois à Bourges pour les attacher à sa personne. Il le fit capitaine de ses gardes. » Baudoin, *Ancien hôtel de Condé*, p. 131.

2. Il est à remarquer que les acteurs sont moins nombreux que les rôles. Plusieurs faisaient double personnage, et donnaient, en outre, quelque prologue : le prologue général était lu par Paul Agard ; les cinq prologues particuliers furent dits par Blaise du Boisbreil, Louis de la Lustière, Jean Drouët, Jean de Monstrœil et Charles de Saint-Fargeol.

Quel fut le succès d'Enghien? Il est probable que le Duc ne réalisa pas seulement, aux yeux de son père, ces antithèses prophétiques de son compliment : « Mes supplices feront les délices de votre affection ; mes larmes, votre joie ; mes sanglots exciteront votre applaudissement [1]. » Toute l'assistance dut être enlevée, comme naguère au *Hyacinthus liberatus.*

Mais, derrière ce résultat extérieur, où l'amour filial et l'amour paternel, peut-être aussi l'amour-propre, trouvaient leur compte, à côté de l'avantage plus relevé de faire pénétrer dans l'âme du jeune Prince, et, par lui, dans le cœur de tout un auditoire d'enfants et de parents, les plus purs sentiments de l'héroïsme chrétien, n'y avait-il pas encore un réel bénéfice, au point de vue scolaire, à familiariser assez un simple humaniste avec le latin, pour qu'il fût capable de débiter de mémoire, dans la langue de Térence, un rôle aussi soutenu?

La réponse à cette question fut donnée quelques mois plus tard, à la distribution des prix, par le duc d'Enghien lui-même. A la fin de cette année de seconde, comme l'année précédente en troisième, il remporta le premier prix de prose latine.

Des applaudissements toujours croissants saluèrent sa *gloire* qui grandissait [2].

1. « Tormenta nostra delicias amori tuo facient ; lacrymæ voluptatem ; gemitus plausum excitabunt. »

2. « Dux Enguineus Illustrissimus primum præmium solutæ orationis in solemni distributione præmiorum, ut in 3ª superiore, sic etiam hoc anno in schola humanitatis, pari certe cum dignitate, majori cum gloria plausuque reportavit. » *Litteræ annuæ*, 1632.

Chapitre Troisième.

LAURÉAT DE RHÉTORIQUE.

(1632-1633.)

En octobre 1632, M. le Duc, âgé de onze ans accomplis, inaugura sa quatrième année de collège et entra de plain-pied en rhétorique. Pour la première fois, il changeait de professeur. Paul Ragueneau quittait l'enseignement, afin de commencer ses études ecclésiastiques en vue du sacerdoce. Mais ce n'était là qu'une demi séparation. Grâce à la Faculté complète de théologie fondée par M. le Prince à Sainte-Marie, un scolasticat de la Compagnie se trouvait annexé au collège. Le régent de grammaire et d'humanités du duc d'Enghien, redevenu écolier à son tour, suivit les cours presque sous les yeux de son ancien élève (1632-1636), et eut sans doute de fréquentes occasions de se rencontrer avec lui, sans sortir du règlement.

Le régent de rhétorique du duc d'Enghien fut le P. Pierre Bourdin. C'était un philosophe et un mathématicien succédant à un homme d'action [1].

1. Né à Moulins le 27 septembre 1595, entré au noviciat en octobre 1612, Pierre Bourdin avait prononcé ses derniers vœux à Bourges le 15 août 1630. Quatre ans professeur d'humanités et sept ans de rhétorique, il enseigna dix-huit ans les mathématiques à Paris et à la Flèche, et mourut à Paris le 27 décembre 1652 ou 1653. La rhétorique du duc d'Enghien terminée, il quitta Bourges pour la Flèche. En 1636, on le retrouve à Paris, au collège de Clermont (depuis Louis-le-Grand); son cours de mathématiques professé cette année existe à la Bibliothèque nationale. *Ms.* lat. 17 861 2. Il ne cessa de composer des manuels ou encyclopédies élémentaires sur toutes les sciences enseignées alors. Voir la *Bibliothèque des écrivains S. J.* Nouv. édit., in-4, par le P. Sommervogel, t. II, col. 29. J'ai eu sous les yeux ses *Prima geometriæ elementa*, 1639, in-12; son *Dessin ov Perspective militaire*, 1655, in 8; son *Architecture militaire auec vn Abrégé de la pratique de geometrie militaire*, 1655, in-8; son *Cours de mathématique*, 3e édit., 1661, in-8; enfin son *Sol flamma, sive tractatus de sole*, 1646, in-12, ouvrage dédié au prince de *Conti* (et non au prince de *Condé*). L'auteur y explique les taches du soleil, par comparaison avec l'écume de la mer, et cherche à démontrer la fixité de la terre. Pierre Bourdin, malgré son réel talent d'exposition à l'usage des élèves, ne serait plus connu s'il n'avait écrit les *Septièmes objections ou Dissertation touchant la philosophie première*, contre le doute méthodique de Descartes. Elles figurent, avec les réponses de ce philosophe, à la suite des *Méditations*. Cf. *Renati Des-Cartes opera*, Amsterdam, 1670, in-4, pp. 76 à 164. — Voir sur cet admirateur passionné d'Aristote et son opposition à Descartes, *le Collège Henri IV de La Flèche*, par le P. Camille de Rochemonteix. Le Mans, Leguicheux, 1889, in 8, t. IV, pages 60 et suiv.

« Argilly, 15 oct. 1632.... Me mendés toustes nouvelles de la ville et du retour de mon fils de Monron et de la santé de ma fille et du petit [1]. » C'est en ces termes que M. le Prince s'informait de la clôture des vacances et de la reprise des études de Louis de Bourbon, sans oublier ses deux autres enfants, Anne-Geneviève, la future Madame de Longueville, et Armand, prince de Conti.

Une fois de plus, la saison du repos s'était donc écoulée dans le château splendide, arsenal et trésor, qui, d'année en année, se dressait plus formidable et recélait des ressources plus considérables.

Nous aurions voulu reconstituer cette magnifique demeure seigneu-

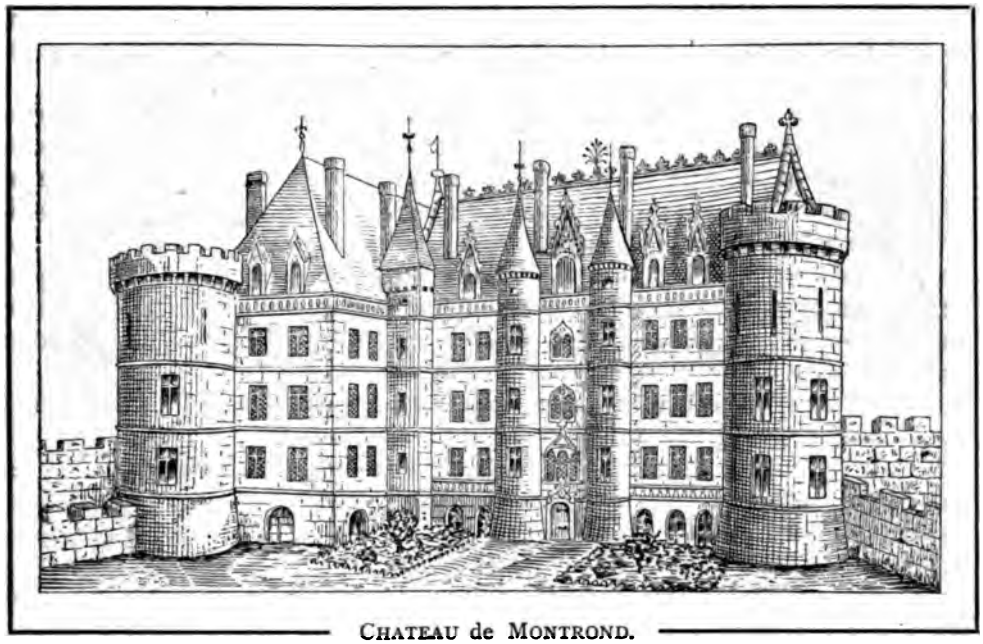

CHATEAU de MONTROND.
(Avant sa destruction par Louis XIV.)

riale, telle qu'elle existait à cette époque, et nous étions étonné que ce travail n'eût encore tenté aucun érudit de la contrée. Un manuscrit de la bibliothèque de Bourges s'offrit alors à nous, intitulé : *La Splendeur de Montrond au commencement du dix-septième siècle (1621 à 1634)* [2]. A mesure que nous le parcourions, il nous semblait revivre au milieu de la maison vouée à la garde et à l'éducation des jeunes princes ; nous regardions défiler tout « le train », depuis le gouverneur, M. de Mautour, qui avait vu naître le duc d'Enghien, jusqu'aux plus modestes serviteurs,

1. *Dossier de la Grosse-Tour*, fol. 56.
2. Bibliothèque de Bourges. *Ms.* 396 du catalogue Omont.

Le Breton, Verjus, La Masete. Grâce aux « estats des paiements », nous pouvions recomposer le personnel, l'habitation et le mobilier, et nous assistions, devant les aires des oiseaux de proie, les chiens et les chevaux de la vénerie, aux joyeuses parties des enfants.

Quelle fête pour M. le Duc d'être entouré de soldats et de sergents, de ne rencontrer partout que des images de guerre! Les inventaires qui nous décrivent les magasins de munitions et les dépôts d'armes, ne sont pas de sèches énumérations de mousquets et de pistolets, d'arquebuses à mèche ou à rouet, de fauconneaux de fonte ou de fer. A côté des piques, des boulets et des caques de poudre, il y a tout un musée : fusils d'Italie et épées en acier de Damas, vieux canons aux armes de Bourbon et Navarre, couleuvrines du seizième siècle aux noms de « Sueilly » et d'Estrées, et, dans la Grosse-Tour, « deux paires d'armes complettes, dorées, l'une pour Mgr le Prince et l'autre pour Mgr le Duc. »

Là, chaque jour présentait un plaisir nouveau, tant il y entrait, chaque année, d'acquisitions diverses et de curiosités. Mais l'été et l'automne de 1632 furent la période la plus féconde pour l'accroissement du trésor. Nous pensons que l'on ne pourrait pas se faire une idée de ces merveilleux arrivages, si nous ne citions une page des registres d'entrée. Ne serait-ce qu'au point de vue de l'histoire de l'art français à cette époque, ce document vaudrait d'être publié ; notre but est de faire connaître quelques-unes des magnificences sur lesquelles s'ouvraient les yeux éblouis de M. le Duc en vacances.

Dans l'inventaire des meubles, vases et vaisselle d'argent, du 23 juillet 1632, il n'est question que des objets moins précieux ; mais celui du 25 novembre donne la liste « des vesselles d'or et argent apportées par Monseigneur de son voyage de Bourgongne [1]. » Or, veut-on savoir en quoi consistaient « les dons et présans à luy faicts aux entrées de quelques villes de son gouvernement ? » C'est d'abord « un bassin d'or pur, dans le fond duquel sont trois figures relevées en bosse représentant Monseigneur, Madame et Mgr le Duc, ainsy que les vers latins autour le signifient : sur les bords, les armes et plusieurs histoires anciennes pesant dix marcs, trois onces et deux gros. » Ce sont encore deux flambeaux « d'or pur vermeil » et aux armes.

Beaune a offert « 2 salières d'or pur ciselées, avec chacune 3 nymphes par le dessus... » Auxonne, autre petite ville : « une aiguière de même métal. » Saint-Jean-de-Losne : « 2 assiettes quarrées d'or pur, soustenues chacune de 4 petits lyons à visage de femme. » Semur s'est distingué ; c'est une cité galante qu'habite l'allégorie. Elle a donné : « un vinaigrier d'or pur ciselé au fetz duquel est un cupidon tenant un cœur en sa main droite, et en l'autre son arc, duquel le bûcheron hache une teste de serpent sur le col duquel il y a un autre cupidon aislé tenant le frain mis en la gueule dudit serpent, qui est une petite chesnette d'or,

1. *Splendeur de Montrond*, p. 233 et suiv.

et de sa main droite un trident. » Le présent de Nuits n'est qu'un sucrier d'or pur ciselé, « soutenu de trois petits lyons, et surmonté d'une Minerve ; » celui de Bellegarde : une boîte à sucre, d'or pur vermeil, supportée aussi par trois lions d'or. Mais Autun s'est mis en frais d'imagination. Sa grande fontaine d'argent vermeil ciselé, de deux pieds de haut, est à jour ; un bouquét se met au-dessus et quatre autres petites pièces la font jouer. Avallon est la ville pieuse du duché de Bourgogne. Dans sa coquille d'or est représentée « la Nativité de N.-S. »

Toutes ces pièces d'orfèvrerie, renfermées en leurs étuis de maroquin rouge ou de cuir noir, couverts de fleurs de lis dorées et doublés de soie verte ou de velours cramoisi, allèrent trouver à Montrond la « Nef d'or, » venue en 1629, et « l'autre vesselle d'or et d'argent » qui les attendait. Six mois après, le 2 mai 1633, c'étaient les hommages de Dijon, Chalon, Bourg-en-Bresse, Belley, Mâcon, Arnay-le-Duc, Bar-sur-Seine, Tournus, Châtillon, Montbard, Charolles, formant un amas de plaques, coupes, flacons, chandeliers, tasses, assiettes, cuillers, fourchettes, bassins, cupidons et lions. Chalon avait la palme pour « sa Déesse néréide représentant la Saône, tenant soubz sa main droite une source dont sort une rivière... » et une médaille avec cette inscription : *Henric. Borb. Cond. prim. Reg. sang. Princ. Burgund. et Biturig. Prorex.* Au revers : « un Hercule sortant de sa langue plusieurs chaisnettes, qui tiennent par les oreilles les peuples qui sont autour de luy [1]. »

Quel que soit pour des yeux d'enfant l'attrait de tout ce qui brille, M. le Duc avait le caractère trop haut pour ne pas mettre au-dessus des jouissances du faste, les plaisirs de l'intelligence. Son entrée en rhétorique sembla lui apporter ces pures satisfactions. Sa lettre latine du 23 octobre 1632 est un chant de triomphe [2]. Le style épistolaire y monte à un enthousiasme fictif dans la forme, réel au fond : « Vous avez gagné d'abord Auxerre et moi j'ai été admis en rhétorique... ; vous avez atteint ensuite Dijon et moi le pays de la poésie et de l'éloquence, dont la richesse sont les belles-lettres. *Tu deinde Divionem processisti, ego oratoriæ poeticæque supellectilis, totiusque humanioris doctrinæ divitem regionem.* » Tout l'or récolté par M. le Prince le rendrait moins heureux ! Çà et là, le jeune rhétoricien sort de l'antithèse et de l'amplification, pour exprimer une pensée personnelle avec une énergie toute romaine. Des sentences d'un tour philosophique dénotent un esprit mûr et réfléchi.

1. On trouverait peut-être quelques détails inconnus sur Montrond, dans un poème latin inédit du P. Jean Aubery, dont le Bibliothécaire d'Auch a bien voulu nous envoyer le titre exact : *Mons Rotundus apud Boios, Henrici Borbonii Condæi, primi regiæ stirpis Principis, castrum.* Bibliothèque d'Auch, *Ms.* — Ce poème de 1.252 vers est différent de deux autres : *Henrici Borbonii in Galliam Narbonensem iter... et in Celticam reditus*, imprimés au dix-septième siècle, et du poème sur les Sables d'Olonne. Il en existait autrefois à Chantilly un exemplaire *Ms.* ainsi que le prouvent les *Recherches sur la Bibliothèque du grand Condé suivies du catalogue des manuscrits qui se trouvoient dans cette bibliothèque*, publiées par Le Roux de Lincy, 1860, in-8°, p. 26, n° 247. Le Roux de Lincy est d'ailleurs fautif et incomplet et les Archives de Mgr le duc d'Aumale possèdent des catalogues anciens plus détaillés et plus exacts.

2. *Histoire des Princes de Condé*, par Mgr le duc d'Aumale, t. III, p. 560.

L'ardeur avec laquelle le duc d'Enghien se jeta dans ces études, supérieures à la capacité d'un enfant de onze ans, lui rendit fructueuse une année stérile pour d'autres. Il nous en reste deux monuments considérables par leur étendue et leur valeur. Le premier est un volumineux recueil de prose et vers portant ce titre pompeux : *Palatium gloriæ celcissimi Principis Henrici Borbonii Condæi*, et religieusement conservé depuis trois siècles aux archives de Condé. Quelle a été la stricte part de l'écolier dans ces compositions, c'est le secret du P. Pelletier.

L'exubérance du sentiment filial y est touchante. L'enfant, les yeux sur son père, ne voit que lui, n'entend que lui, n'écrit que pour lui. Montrer au grand jour et faire éclater aux regards de la France et du monde les vertus et les exploits paternels, c'est le but qu'il déclare se proposer.

Le plan de l'ouvrage, simple dans ses maîtresses lignes, est surchargé de détails. Nous n'en indiquerons que les principales divisions. Deux personnages allégoriques, Suada, l'Eloquence, et Eudoxia, suivante de la Gloire, introduisent l'enfant dans un palais érigé à la gloire de Henri II, et le dirigent, en l'instruisant, à travers les trophées. Narrations et discours, descriptions et dialogues ne sont que des thèmes ingénieux à exercices de mémoire ou des prétextes faciles à moralités. Tous les termes techniques de la langue y passent et repassent, relatifs, les uns aux costumes ou aux jardins, les autres à la statuaire ou aux médailles, à la peinture ou à l'architecture. Les emblèmes et inscriptions qui ornent fresques et statues, portraits et tapisseries, sont innombrables. Tous les marbres, obélisques et pyramides, colonnes et arcs de triomphe, bavardent beaucoup. Il ne s'agissait pas d'être bref, mais de graver de bonne heure dans l'esprit d'un écolier les leçons qui d'un fils de héros feront un héros lui-même : *Numquam id maturius inchoari quod æternum esse debeat.* Le jeune prince, ayant traversé une enfilade de péristyles et de portiques, s'est arrêté ravi devant les statues des grands hommes mêlés aux empereurs, et s'écrie : *Papæ ! quantum est illustri esse natum patre !* Il devait renverser les rôles.

Le second monument de la rhétorique du duc d'Enghien est ce fameux traité qu'au dire de Desormeaux [1], n'ayant que onze ans, il composa lui-même et dédia au prince de Conti son frère. Le *Reginæ eloqventiæ palativm, sive exercitationes oratoriæ*, ne fut imprimé qu'une dizaine d'années plus tard, en 1641 [2], et ne parut qu'en 1663 avec le nom du principal auteur, le P. Pelletier. L'édition princeps forme un superbe in-folio, orné au frontispice du portrait des deux princes, par Grégoire Huret. De la main droite, le frère aîné, en costume très mondain, perruque retombant sur la fraise, haut-de-chausses et manches à dentelles,

1. *Histoire de Louis de Bourbon, second du nom.* 2e éd. Paris, 1768, in-12, t. I, p. 28.

2. Dans l'épître on lit : « Collectos olim studiorum meorum fructus ad te nunc mitto. » *Ludovicvs Borbonivs Engviennensivm Dvx, amantissimo fratri svo Armando Borbonio, principi de Conty.*

fait signe à Conti d'avancer sans crainte. Mais le frère cadet, raide dans sa soutane et son collet, se contente de ramener son long manteau. Un ruban auquel est suspendue une croix pectorale est passé dans sa ceinture [1]. Son père l'avait déjà fait d'Eglise et destiné au cardinalat.

Les nombreuses éditions et contrefaçons du *Palativm* prouvent sa vogue au dix-septième siècle ; mais il ne détrôna point la *Rhétorique* du P. Cyprien Soarez, recommandée par le *Ratio*. En 1670 on donnait Pelletier en prix à la Flèche [2]. Etrangers et Français s'en emparèrent tour à tour pour démarquer ou rétablir le texte. L'origine de cette singulière querelle est dans les éloges de nos rois Henri IV et Louis XIII, ou du Parlement et de Richelieu, par lesquels Pelletier avait cherché à inculquer à l'enfant l'amour de sa patrie. Les éditeurs de Mayence s'avisèrent, sans toucher au corps du texte, de substituer le nom de l'empereur Ferdinand à celui de Louis XIII, les Allemands aux Français, et le Conseil aulique au Parlement. Leur Richelieu n'étant pas encore né, ils supprimèrent purement et simplement le panégyrique du Cardinal. Rare mérite de ce traité : il n'est point banal. Je ne sais si l'on trouverait dans un second ouvrage de l'époque les caractères des diverses nations de l'Europe aussi finement esquissés. Ce n'est point ici le lieu de l'analyser plus au long. Les lecteurs curieux le trouveront amplement étudié dans une étude assez récente de M. l'abbé Davin, qui l'a jugé ainsi : « Aujourd'hui, c'est encore à mon avis, avec la *Rhétorique* d'Aristote, le meilleur livre pour une forte rhétorique [3]. »

Ces études de belles-lettres, que le talent du P. Pelletier avait su mettre à la portée d'un enfant, étaient sans doute entremêlées de quelques leçons d'histoire. Le célèbre P. Petau, ancien régent de philosophie à Bourges, et alors une des gloires de l'érudition au collège de Clermont à Paris, crut devoir en exciter le goût chez le jeune Prince en lui faisant l'hommage, par une solennelle épître dédicatoire, de son *Livre de raison des temps* ou *Rationarivm temporvm* [4]. La réponse du duc d'Enghien fut d'une urbanité exquise. Cette lettre inédite est la première écrite en français que nous connaissions de lui :

Monsieur et Réuérend Père

J'ai receu le liure que vous m'auez faict l'honneur de me dédier, et comme je m'en ressent extrêmement vostre obligé, sachant bien que je ne pouuois receuoir vne telle courtoisie

1. La Bibliothèque nationale possède de cette édition un bel exemplaire aux armes. Réserve X, 439.

2. Voir à la Bibliothèque nationale un exemplaire de l'édition 1663, à reliure fleurdelisée (Réserve, X, 1113), avec un autographe du P. Charles Pajot, du 18 août 1670, attestant que l'élève de seconde, Louis Florian Desnos, a mérité ce second prix de narration latine, offert par le roi. Le P. Pajot était lui-même auteur d'un *Tyrocinium eloquentiæ* qui avait dépossédé dans les classes la *Brevis summa* de Soarez. Il réservait le P. Pelletier pour les grands jours !

3. *L'Education de Molière*, dans le journal *le Monde*, 27 septembre 1878.

4. *Dionysii Petavii Avrelianensis, S. J., Rationarivm temporvm, in partes dvas, libros decem tribvtvm. In quo Ætatum omnium sacra profanaque historia Chronologicis probationibus munita summatim traditur.* Parisiis, Seb. Cramoisy, 1633, in-12 de 502 pages. Bibl. nat. Inventaire, G, 32.350.

d'vne personne de plus grand mérite, je souhaitte infiniment l'occasion de vous tesmoigner que vous ne l'avez pas perdüe lors que vous me l'auez voulu faire. Je scay bien que je ne suis pas assez scauant pour vous rendre le contantement que je debuois vous rendre en la lecture de cet excellent ouurage, n'estant pas encore en termes d'embrasser si aisément tant de choses qu'il en comprend ; mais si je ne puis dauantage, pour le moins vous assuré-je que je m'efforceray de posséder l'épitre que vous m'auez addressée, et qu'à force de la lire et de l'apprendre, je recognoistray tousjours de plus en plus que vous m'auez obligé, pourueu qu'il vous plaise d'adjouter à tout cela l'assistance de vos saintes prières pour moy, afin qu'auec la grâce de Dieu je puisse imiter les vertus et l'innocence de mon patron sainct Louys ; c'est la demande que je fais à tous ceux de vostre Compagnie que je cognois, laquelle je veu seruir vn jour, si Dieu m'en donne le pouuoir et vous en particulier,

Monsieur et Réuérend Père

Vostre plus affectionné amy à vous seruir

LOUIS DE BOURBON.

A Bourges, 6 feb. 1633.

Au dos : A Monsieur et Réuérend Père Petau
de la Compagnie de Jésus.
A Paris [1].

Les jeunes gens d'aujourd'hui se plaignent volontiers du surmenage causé par la surcharge des programmes. Leurs manuels d'histoire sont-ils donc plus bondés de faits et hérissés de dates que cette chronologie universelle ?

L'*épître* qui avait valu au P. Petau une si jolie réponse, renferme, à côté de considérations sur l'honneur fait aux beaux-arts et à la littérature par les princes qui daignent s'en occuper, un portrait moral du duc d'Enghien à onze ans. Son esprit pénétrant et sûr, sa promptitude à tout saisir, l'ardente émulation qui le portait au premier rang, sa vivacité au milieu des batailles de la vie scolaire, y sont heureusement dépeints [2].

La ressemblance était trop frappante pour qu'aucun malveillant songeât à contredire.

Mais le Jésuite avait osé féliciter l'écolier de ce que, contrairement aux habitudes des princes du sang, lui, vrai fils de France et par la race et par le caractère, avait, soit de plein gré, soit par obéissance, préféré aux agréments et aux délices de la vie de cour, l'honneur aristocratique entendu à la manière des héros d'Homère, c'est-à-dire : faire mieux que les autres. Petau n'avait pas hésité à mettre en contraste, d'une part, les grands qui font venir à domicile les maîtres de la science, et qui s'en servent par manière de distraction ou de passe-temps; d'autre part, ceux qui, assidus à se rendre chaque jour dans la maison commune des bonnes lettres, n'y revendiquent d'autre privilège pour eux-mêmes que celui de n'en avoir aucun.

Un pareil coup droit porté aux préjugés de l'époque faisait la partie

1. *Papiers de Condé*, série M, t. IV, fol. 8. Cette lettre, conservée longtemps au collège de Clermont, à Paris, reparut en 1856 dans la vente du Cabinet Parison, *Catalogue*, n° 200.
2. *Rationarivm temporvm*, *loc. cit.*

belle aux défenseurs des idées régnantes. Un rival de Petau, le chronologiste Lapeyre, s'empressa de se constituer leur avocat. Il lui sembla que son rival avait prêté le flanc à une facile critique, et tout aise d'avoir saisi le défaut de la cuirasse, il lança contre l'auteur du *Rationarivm*, auquel d'ailleurs il devait une réplique, deux pamphlets des plus violents : *le Berger chronologique* [1] et *l'Ariadne*, celle-ci « dédiée au fils aîné du premier Prince du sang [2]. » Dans le *Berger*, l'éducation égalitaire reçue par M. le Duc à Sainte-Marie était l'objet d'un assaut en règle. Lapeyre a la loyauté de citer son adversaire et de le traduire en regard ; ensuite il le commente :

PETAV

En son Epistre dédicatoire

ILLVSTRIS- simo Principi D. LVDOVICO BORBONIO *Enguiennensium* *Duci*	A TRES-ILLVS- tre Prince Monsei- gneur LOVIS DE BOVRBON *Duc* *d'Anguien.*

LAPEYRE

Ce nom est sainct et sacré, et vous n'en sçauriez jamais dire tant de bien que nous n'en croyons encores beaucoup davantage. Mais si ce grand Prince est aussi mal instruit en toutes les autres sciences que vous voulez l'instruire en celle des Temps, il faut déplorer sa jeunesse d'estre si inutilement employée.

Ce n'est là que le commencement des aménités. L'admiration du P. Petau pour M. le Duc, d'autant plus supérieur aux autres qu'il s'est constitué leur égal, fait éclater la mauvaise humeur de son antagoniste :

(N'avoir) rien de propre que les autres n'ayent... Voilà le centre et l'aboutissement où se

1. *Le Berger chronologiqve, contre le pretendv geant de la Science des temps. Ou defenses sans artifice pour la nuë verité, contre les deffis et les menaces inutilles du R. P. Denis Petav, Iesuite, insérées au premier livre de son Rationarivm temporvm, touchant les deffauts qu'il dit estre en la Sainte Chronologie du Monde, divisées en* 154 *articles. Auec* 13 *Démonstrations claires et naifues de ses erreurs et confusions sur l'ordre des Temps, le tout iustifié suiuant la Saincte Ecriture, contre ses fausses maximes.* Par Iaqves d'Avzoles Lapeyre, fils de Pierre d'Auzoles et de Marie de Fabry d'Aüuergne. Régnants les Tres-Chrestiens Louis XIII et Anne d'Espagne. Dédié à Monseignevr de la Vrilliere, secrétaire d'Estat. Paris, Alliot, 1633. In-8 de 624 pages. Bibliothèque nationale, G. 11.568. L'avis au lecteur est daté : Paris, 28 juillet 1633.

2. *L'Ariadne ov Fitet secourable povr se desveloper des embarrassemens nouueaux du R. P. Denis Petau, iesuite d'Orléans, et sortir promptement de ses labyrinthes chronologiques, à la honte et confusion du Monstre des Temps, appelé Rationarivm.* Par Iaqves d'Auzoles Lapeyre, etc. Paris, 1634. In-8° de 50 pages. Bibliothèque nationale, Imprimés, G. 11.605. Le département des Estampes possède un portrait du duc d'Enghien tenant en main l'*Ariadne* de Lapeyre. Il a été découpé dans une plus grande estampe au centre de laquelle figure Lapeyre lui-même, avec encadrement formé par les divers personnages auxquels il avait dédié ses nombreux ouvrages. Au bas, la légende suivante : *Ceste taille douce est tirée de l'original d'un tableau faict par le Sr Bernard peintre, auquel sont représentées toutes les Majestez, Eminences, Altesses et Grandeurs auxquelles M. Iaques d'Auzolles, Sr de Lapeyre, gentilhomme d'Auvergne,... a dédié de ses œuvres tant imprimées que à imprimer jusques au Samedi de l'an 1639,* etc. *Fait et gravé par Jean Picart, MDCXL.* C'est le catalogue le plus curieux et peut-être le plus complet des écrits de Lapeyre et de ses protecteurs.

réduisent toutes les louanges que le P. Petau donne à ce jeune Prince. Que si Monseigneur son père, plus par complaisance que par nécessité, ne l'eust obligé d'aller dans les classes des Jésuites, *et d'y obéir comme les maindres*, jamais le Père ne se fust advisé de luy donner les loüanges qui luy sont deues.

Mais quelles que soient les raisons de Henri II de Bourbon, l'auteur

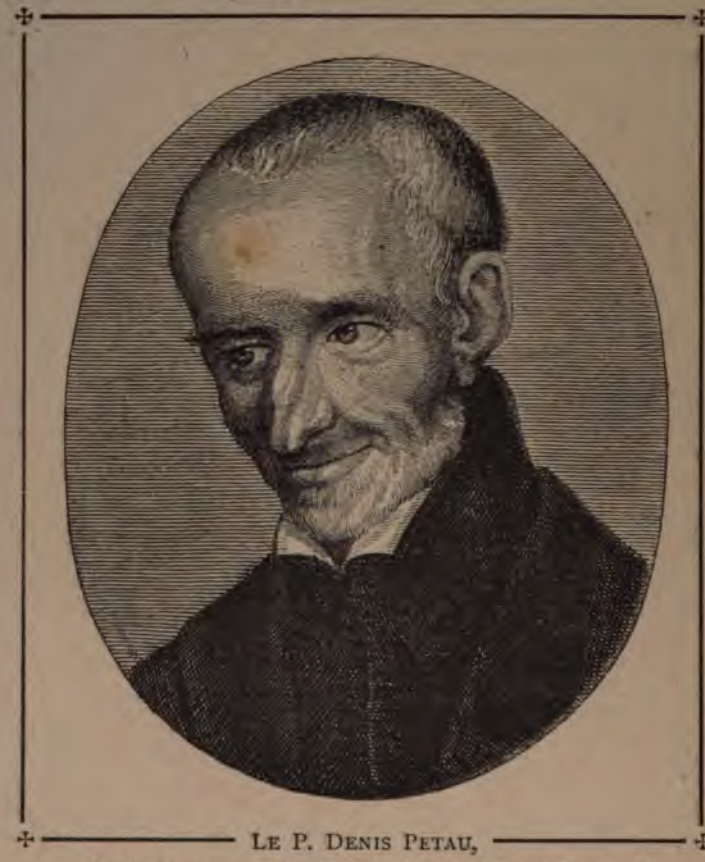

LE P. DENIS PETAU,
de la Compagnie de Jésus. (D'après Michel Lasne.)

du *Berger* prend la liberté de représenter à Sa Grandeur un fait de la plus vieille expérience :

Jusques à maintenant pour les Princes, on n'a pas veu grands miracles sortis de ces Escholes *communes*, où l'on voit une infinité de mauvais exemples parmy le grand nombre des enfants, et lesquelles sont ordonnées plus pour les pauvres que pour les Roys et souverains, ny par conséquent pour nos Princes du Sang de France qui sont audessus de plusieurs Souverains.

Une fois parti en guerre, le brave érudit chevauche à travers l'antiquité grecque et rencontre les alliés les plus inattendus dans cette affaire. C'est Alexandre le Grand qui eut Aristote « pour luy tout seul »,

LE P. CRASSET.

(D'après un tableau de Du Mée, gravé par Bazin.)

refusait de paraître dans les jeux publics dont les acteurs n'étaient point des monarques, et qui « certainement n'eût jamais été d'humeur de se mesler parmi les grimauds et les galoches des Collèges [1]. » C'est Hercule,

1. *Grimaud*, petit écolier ; on a appelé « *galoches*, les écoliers qui ne sont pas logez dans le collège, parce qu'ils portoient des *galoches* pour se deffendre du froid... » *Dictionnaire de Furetière.*

qui né pour les grandes choses, se moquait de Linus, et le tua d'un coup de sa lyre sur la tête, ce précepteur s'étant oublié jusqu'à lui reprocher que « ses compagnons estoient plus sçavants que lui. » Lapeyre conclut hardiment de cet acte de brutalité que « les grands ne peuuent ny ne doiuent souffrir de compagnons. »

Ainsi font les héros païens, fils des dieux ; ainsi à plus forte raison les héros fils des rois très chrétiens.

Nos Princes descendent d'une race saincte et sacrée, que s'il se peut il ne les faut jamais mesler avec le commun ; lors que nous sommes nourris de viandes ordinaires, les dieux se repaissent de l'ambrosie et du nectar ; et quant aux classes, on apprend à décliner *musa*, et à joindre l'adjectif avec le substantif. Les grands Princes comme Monseigneur le duc d'Anguien, doivent en mesme temps apprendre à gouverner les Empires, et à faire choses dignes de leur naissance.

Mais ce sujet n'est pas de la matière du nostre, Sa Grandeur (le Prince de Condé) me pourra dire que ce n'est pas à moy à me mesler de luy donner aucun conseil...; aussi n'est-ce qu'en passant, sçachant bien qu'au bas-aage qu'est Monseigneur son fils, il me pourra dire qu'il se sert de ces basses classes comme on se sert pour quelque temps de toutes sortes de nourrices, desquelles on se deffait le plustost que l'ont peut, quoi que pour ce regard deux ou trois hommes de sçavoir et de haute preud'homie seroient meilleurs pour un Prince que *dix millions de classes communes.*

Cette curieuse controverse livrée autour du nom et de la personne du duc d'Enghien, entre partisans de l'éducation publique ou de l'éducation privée pour les princes, n'avait pas encore été, croyons-nous, signalée [1]. Elle prouve quel empire gardaient certains préjugés de naissance sur la société du dix-septième siècle et quel courage il avait fallu à Henri II de Bourbon-Condé pour les surmonter en faveur de son fils.

Aux dons de l'esprit si remarqués en M. le Duc, le P. Petau préférait avec raison les qualités non moins remarquables du cœur : cette fleur de pureté et ce reflet d'innocence que ne ternissait aucune tache ; une nature traitable et souple, se pliant à la formation ; un caractère droit et aimable, et, à l'égard de tous, même des plus humbles, une grâce souveraine et un ton toujours affable ; enfin, une piété sincère et agissante [2].

Ne faut-il pas voir ici une discrète allusion à la nouvelle marque donnée par le Duc, en cette année 1633, de sa foi et de sa religion ? Il avait sollicité la faveur d'être admis parmi les membres de la Congrégation de Notre-Dame, et, les épreuves ordinaires subies, on l'avait entendu prononcer la formule solennelle de consécration, acte touchant

1. M. le chanoine Vital Chatellain va jusqu'à affirmer que Lapeyre, après une première querelle chronologique avec le P. Pétau, au sujet de la *Doctrina temporvm* (1627), « ne souffla plus » (?). Il est vrai que l'auteur de cette biographie fait du duc d'Enghien un élève des Jésuites de *Paris* (!). *Le P. Denis Petau d'Orleans, jésuite. Sa vie et ses œuvres*, par J.-C. Vital Chatellain, chanoine missionnaire. Paris, 1884, in-8, pp. 249 et 253.

2. *Rationarivm temporvm, loc. cit.*

et noble exemple où plus d'un s'était édifié et s'édifie encore [1]. « Les deux Princes du sang royal de France, Louis, prince de Condé, et Armand, prince de Conti, écrivait le P. Crasset, firent... l'honneur de la Congrégation. L'un et l'autre, élevez sous la protection de la Mère de Dieu, à Bourges et à Paris, y ont donné durant plusieurs années de grands exemples de vertu [2]. » En 1884, lors du troisième centenaire de la confirmation des congrégations de la Sainte Vierge par Grégoire XIII, centenaire célébré dans le monde entier, on rappela que Bossuet et Fénelon, Condé et Villars furent congréganistes.

La rhétorique de M. le Duc ne pouvait se terminer sans un prix aussi distingué que son mérite d'écolier hors pair. Selon toute probabilité, c'est à la distribution de cette année scolaire 1633-1634, qu'il reçut des mains du P. Jean-Baptiste Rollin le très curieux volume qui peut être regardé comme son prix d'honneur. Nous en eussions ignoré l'existence si le plus libéral des savants et le plus prévenant des bibliothécaires, M. Léopold Deliste, ne nous l'avait spontanément révélée.

La réserve de la Bibliothèque nationale possède parmi ses joyaux historiques l'ouvrage suivant : Traicté de l'Amovr de Diev. *Par* François de Sales, *Éuesque de Geneue.* A Rouen, chez Iean-Baptiste Behovrt, *ruë aux Iuifs, près le Palais.* M.DC.XXIX. *Auec Approbation* [3]. La reliure pleine, en maroquin olive, d'un vert entièrement passé, est semée de fleurs de lis de l'époque, et ornée sur les plats des armes de Bourbon-Condé entourées des colliers de Saint-Michel et du Saint-Esprit. Sur le premier feuillet de garde on lit cette inscription manuscrite :

Illustrissimo Principi Ludouico
Borbonio ob mirificam dicendi
gratiam et scribendi In
Schola principatum
hoc proemium Rec^or
Collegii Bit.
J. B. Rolinus
Servus obse
quetis.
offert.

Ce prix décerné à Louis de Bourbon, « pour sa grâce merveilleuse dans l'art de dire et sa supériorité dans l'art d'écrire, » nous le montre

1. « Sodalitium Purificatæ Virginis auxit hic annus nobili sobole ; quippe Enguineus albo sodalium, anno ætatis suæ duodecimo, adscribi petiit et solitis experimentis rite perfunctus, solemni nuncupata formula, magno sensu pietatis, exemplo magno Deiparæ... familiæ nomen dedit. » *Litteræ annuæ*, 1633.
2. *Des Congrégatians de Notre-Dame.* Paris, 1694, in-8, p. 120.
3. Bibliothèque nationale, Réserve, D, 17599.

prince dans l'acception antique du mot : de sa primauté d'excellence découlait sa primauté d'honneur [1].

1. Les raisons qui nous font rapporter à l'année 1634 ce prix offert par le P. Rollin au duc d'Enghien, sont les suivantes : le P. Rollin ne fut recteur de Sainte-Marie que pendant les trois années consécutives (mars 1631-32, 1632-33, 1633-34 vacances), répondant à la fin de la troisième, à la seconde, à la rhétorique et à la logique de M. le Duc ; or, les *Lettres annuelles*, qui nous apprennent quels furent ses prix de troisième et d'humanités, passent sous silence celui de rhétorique, silence qui s'explique mieux dans le cas d'un prix hors concours. D'un autre côté, ce n'est pas l'année d'après, en classe de philosophie, qu'il eût été question d'*éloquence* et de *style : dicendi.... et scribendi....* — Jean-Baptiste Rollin, né au diocèse de Lyon, le 11 février 1585, entré dans la Compagnie le 17 avril 1603, à Avignon, avait fait ses derniers vœux à la Flèche, le 21 décembre 1618. Il fut dans ce même collège professeur « de rhétorique et d'histoire » (1613-1619). Recteur à Eu, puis à Bourges, il le fut encore à Moulins et à Orléans, où il mourut le 21 décembre 1648, à la suite d'un refroidissement contracté dans la chaire de Saint-Paul. Il exerça le ministère de la parole à Paris, Alençon, Tours, et prêcha l'Avent ou le Carême dans les principales villes du royaume. Le 8 juillet 1643, il prononça, d'après la *Gazette* (p. 600), « une éloquente oraison funèbre » du roi Louis XIII, dans l'église Saint-Louis de la Maison professe de Paris, devant l'archevêque de Toulouse et vingt évêques.

Chapitre Quatrième.

PHILOSOPHIE ET DROIT.

(1633-1636.)

Au commencement de la première année de philosophie de M. le Duc (1633-1634), son entourage fut en partie changé. Le P. Gérard Pelletier était inamovible ; mais qui fut son *socius?* Jusqu'à cette époque aucun document officiel ne nous en a transmis le nom. Désormais ce sera le P. François Gouthière, religieux modeste, de plus de vertu que de santé, qui venait de faire, à la Faculté de Sainte-Marie, ses quatre années de théologie (1629-1633). Comme il est le seul *socius* dont Lenet a retenu le nom, il ne serait pas impossible qu'il ait suivi les cours du scolasticat en résidant à Jacques-Cœur avec le P. Pelletier [1].

Le professeur de logique fut le P. Claude Boucher, qui remplit dans la suite les plus hautes charges de son Ordre, sauf le généralat [2].

L'amour de M. le Duc pour l'égalité et sa régularité à suivre le régime commun ne coûtaient guère en rhétorique au brillant élève. En logique, cette assiduité lui sourit moins. Avant de franchir l'obstacle, il essaya de le tourner.

---

1. « Henri, prince de Condé, choisit... le père Pelletier et le maître Goutier, jésuites, l'un fort austère et l'autre fort doux. » *Mémoires*, p. 424.

2. Claude Boucher, né à Paris, le 12 février 1603, entré au noviciat le 13 septembre 1618, prononça ses derniers vœux à Paris, le 15 août 1636. Après avoir enseigné la grammaire, la philosophie et la théologie, il fut recteur du collège de Bourges (1646-1649), *socius* du provincial de France, provincial lui-même, préposé de la Maison professe du faubourg Saint-Antoine, enfin assistant de France à Rome, de 1661 à 1682. La douzième congrégation générale qui élut, le 5 juillet de cette dernière année, le P. Charles de Noyelle comme général de l'Ordre, lui substitua le P. Paul Fontaine. Trop âgé pour quitter Rome et devenu presque aveugle, le P. Boucher continua d'y résider et y mourut le 25 novembre 1683. Le P. Talon, qui, de Paris, tenait le grand Condé au courant de ses nouvelles, lui annonça la mort de son vieux professeur. Voir *Papiers de Condé*, série P, t. 80, fol. 279 ; t. 89, fol. 16 et t. 93, fol. 308. Le P. Claude Boucher paraît n'avoir écrit aucun ouvrage (*Sommervogel*, t. I, col. 1863), mais les *Papiers de Condé* contiennent ses lettres adressées du Gesu à M. le Prince à partir de 1661, série P, t. 24, fol. 408 ; t. 28, fol. 86, etc. Sur son rôle à la congrégation générale de 1651-1652, où l'exclusion lui fut donnée par la cour de France à cause de son attachement à Condé pendant la Fronde, voir notre article des *Etudes*, 15 mars 1892, page 387 et note 2.

Les cours de philosophie se partageaient, à Bourges, en deux parties, d'une année chacune : la logique et la physique. Dans la première rentraient la morale avec les éléments des sciences physiques et mathématiques ; dans la seconde, la métaphysique. Pour fond de l'enseignement, la scolastique ; pour méthode, la *dispute* ou argumentation orale. Des quatre exercices en usage constant : *leçon* ou classe, *répétition* quotidienne, *sabbatine* ou revue de la semaine, et *menstruale* ou revue du mois, cette dernière épreuve était la plus redoutée. Elle durait toute une journée et avait lieu en présence des professeurs de philosophie réunis et de leurs élèves. « Autant de répondants que de professeurs ; mais chaque répondant avait deux adversaires, un de sa classe et un de la classe supérieure [1]. » M. le Duc tâcha-t-il d'esquiver cette corvée ; sa fierté fut-elle inquiète d'avoir à disputer publiquement avec des élèves plus avancés ou avec ses maîtres ? Le P. Pelletier, plus humaniste que philosophe, et qui n'avait jamais enseigné dans ces classes, en comprenait-il moins l'utilité, ou bien, par pure condescendance, essaya-t-il d'en faire dispenser son élève dérouté ? Toujours est-il que, s'il faiblit, M. le Prince ne transigea pas : « Dittes au P. Pelletier que je veus que mon fils soustienne les thèses du mois *comme les autres* [2]. » En logique, à Bourges, les choses ne se passèrent donc pas autrement qu'au collège de la Flèche, où, d'après Descartes, « l'égalité que les Jésuites mettent entre (les jeunes gens), en ne traitant guère d'autre façon les plus relevés que les moindres, est une invention extrêmement bonne pour leur ôter la tendresse et les autres défauts qu'ils peuvent avoir acquis par la coutume d'être chéris dans la maison de leurs parents [3]. » ; sauf qu'avec un père tel que Henri II de Bourbon, ce péril n'était pas à craindre.

L'année scolaire 1633-1634 ne se termina point sans que le duc d'Enghien soutînt ses premières thèses publiques de philosophie [4]. La séance eut lieu en juillet, au collège Sainte-Marie. Les conclusions défendues par le jeune *logicien* portaient naturellement sur toute la logique et aussi sur l'éthique et la physique. En géométrie, il avait à démontrer quelque propriétés de la ligne droite, du plan et des solides. Précédées d'un portrait de Richelieu, ces thèses sont dédiées au grand ministre, *à qui les princes rendent honneur*. M. le Prince, qui décidément entendait que son fils ne fût pas seulement ce qu'on appelle aujourd'hui, avec trop de dédain, un fort en thème, mais encore qu'il se formât le jugement et s'exerçât à l'art de raisonner, assista en personne à la soutenance, moins pour encourager le *défendant* qu'afin de contrôler le sérieux de la dispute. Il n'est pas inouï, même quand les choses se

1. P. de Rochemonteix, *Histoire de la Flèche*, t. IV, p. 25.
2. *Dossier de la Grosse-Tour*, fol. 61. M. le Prince à Grasset. Dijon, 7 décembre 1633.
3. P. de Rochemonteix, t. IV, p. 2
4. L'unique exemplaire qu'il m'a été donné de voir se trouve au cabinet des livres de Chantilly. On lit à la fin : *Proponebat Lvdovicvs de Bourbon, dvx d'Engvien, in collegio Bituricensi, Societatis Iesv, die... mensis Iulii, Anno* 1634. Parisiis, Apud Petrvm Rocolet, Bibliopolam. In-4 non chiffré.

passent le plus *en forme*, que la lutte n'existe que *pour la forme*. Il suffit à celui qui est sur la sellette, ou plutôt sur l'estrade *(suggestus)*, de s'entendre au préalable avec quelques compères avec lesquels il convient des questions à débattre. M. le Prince, soucieux d'écarter l'ombre même du soupçon de connivence, n'agréa d'autres *attaquants* que ceux désignés par lui-même, nommément et séance tenante. Toute complicité était, aux yeux de tous, rendue par là impossible. Grand fut l'honneur qui en rejaillit sur le Prince et son fils, ainsi que sur les maîtres.

Après de tels exemples, les *Lettres annuelles*, toujours à l'enthousiasme, déclarent que « l'on ne s'étonnait plus de rien à Sainte-Marie. » Talent, piété, vertu, savoir étaient l'apanage du duc d'Enghien ; joie et admiration, le privilège des professeurs [1].

Le Père général lui-même s'unissait de Rome à ces sentiments. Ses paroles sont un écho direct des informations reçues par lui des Jésuites de Bourges ou même de M. le Prince. Dans sa dernière lettre adressée au P. Rollin, dont le triennat rectoral touchait à son terme, il s'exprime ainsi : « Le principal honneur de votre collège est bien ce jeune Prince, et par son talent et par son savoir, devant lesquels tout le monde est frappé d'étonnement. Pour moi, j'ai pris un vif plaisir au récit que Votre Révérence m'a envoyé de ses *disputes* publiques, que son père en personne est venu relever par sa présence. De ces débuts, nous pouvons espérer, avec la grâce de DIEU, quelque chose de grand, lorsque l'âge et l'habitude du bien auront affermi sa vertu [2]. »

L'année 1634-1635, M. le Duc suivit le cours de physique. Son régent fut encore le P. Claude Boucher, qui cumula avec ses fonctions de professeur la direction de la grande congrégation des externes. Ce maître se concilia pour longtemps l'affection et la confiance de son élève. Il sera son confesseur à Paris et son correspondant à Rome.

Une soutenance plus importante que la première devait clore cette deuxième et dernière année du cours ; c'est l'examen appelé dans l'école : *de Universa philosophia*. Programmes gravés, invitations répandues à profusion, nombre et habileté des argumentants, dispute à coups de syllogismes et en latin, tout concourait à la solennité et à la difficulté de cette joute. Les *Conclusions* duraient parfois jusqu'à deux jours.

En bon général, M. le Duc se prépara de loin à la lutte, et, comme il fera aux plus beaux jours de ses campagnes victorieuses, il ne voulut

1. « In re litteraria, post ingenium et exemplum Illmi Ducis Enguinei, nihil hic miramur : in eo crescunt in dies omnia : ingenium, pietas, virtus, doctrina. Publice e suggestu *theses e logica*, sub anni finem, puer annorum tredecim propugnavit. Aderat celsissimus et optimus parens D. Protoprinceps, atque ut omnes aditus aut gratiæ aut ejus suspicioni excluderet, neminem admisit thesium oppugnatorem, nisi quem in ipso disputationis articulo nominatim citaret. Eventus gratissimus patri fuit, filio gloriosissimus, nobis omnibus optatissimus. » *Litteræ annuæ*, 1634.

2. « Magnum decus istius collegii est juvenis princeps, et ingenio et doctrina, *in quibus homines admiratione obstupescunt*. Ego vero magnam animi voluptatem cepi ex iis quæ R. V. narrat de publicis *disputationibus*, quas etiam præsentia sua parens cohonestavit. Ex his principiis magnum aliquid sperare possumus, cum divina gratia, cum ætas et probi mores virtutem corroborarint. » *Vitelleschi à Rollin*, 19 juin 1634. Communication du P. Van Meurs.

rien laisser à l'ennemi de ce qu'il pouvait lui enlever par prévoyance, mais non par surprise. Trois ou quatre mois d'avance, il s'est déjà jeté tout entier dans les apprêts et sur toute la ligne. Le 4 avril 1635, Pelletier écrit à son père : « Monseigneur, Puisque Monsieur le Duc continue si constamment à donner du contantement à V. A., estudiant parfaittement bien, et ne voulant jamais se départir de ses volontés, j'ay cru estre obligé de rendre se *(sic)* tesmoignage à la vérité et à V. A. Il se prépare sur toute la philosophie qui n'est pas un petit ouvrage, il se porte très bien, graces à Dieu, et nous laisse des grandes espérances de piété et de capacité pour l'avenir [1]. »

Le jour où le P. Pelletier écrivait ces lignes était le mercredi saint. Cette semaine consacrée à la mémoire des souffrances du Sauveur fut doublement triste pour le collège Sainte-Marie. Le successeur du P. Rollin, à peine installé depuis la rentrée de 1634, le P. Louis Lallemand, se mourait. Rollin était un orateur ; Lallemand un ascète. Le lendemain jeudi, « jour de la Sainte-Cène », le pieux recteur rendit doucement son âme à Dieu dans ce collège de Sainte-Marie, où dès les premières années de sa jeunesse il s'était donné tout à lui. La ville de Bourges lui fit de touchantes funérailles [2].

L'avenir, même le plus prochain, ne dément pas les espérances fondées par le P. Pelletier sur le travail de M. le Duc. La soutenance *de Universa philosophia* eut un grand retentissement. Cette fois, ce n'était plus au ministre, mais au roi que les thèses étaient dédiées. Le portrait de Louis XIII, gravé par M. Lasne, figure en tête du recueil imprimé des positions. Une longue et pompeuse épître, emphatique et alambiquée d'expression et de pensée, offre au monarque « les prémices d'une vie impatiente de lui être dévouée [3]. »

L'espace nous fait défaut pour résumer les vingt-sept assertions d'étique, les vingt-sept assertions de physique universelle, les quinze assertions *de Mundo*, les quinze autres *de Generatione et Corruptione*, ou de la transformation des substances corporelles, les quinze sur les Météores et les vingt-sept *de Anima*, suivies des quinze conclusions

1. *Papiers de Condé*, série M, t. V, fol. 87.

2. Voir les plus amples détails sur le P. Louis Lallemand, dans l'ouvrage si souvent réédité : *La Vie et la doctrine spirituelle du Père L. Lallemand, de la Compagnie de Jésus.* Paris, Michallet, 1694.

3. Ce second recueil de thèses in-4 est beaucoup moins rare que le précédent. A-t-il existé aussi une *pancarte* gravée et imprimée ? Nous croyons avoir reconnu à la Bibliothèque nationale, Estampes, parmi les portraits, le frontispice qui répond aux vers latins de Doujat : *In Ludovici Borbonii Anguiennæi ducis, nunc principis Condæi, intra pubertatem de Philosophia disputantis imaginem.* An. 1635. (Imprimés Yc 1346.) Il est à remarquer que les vers de Doujat ont été composés, ou du moins publiés bien après coup, au plus tôt en 1646, époque où le duc d'Enghien devint prince de Condé (*nunc principis Condæi*). Ce qui n'a pas empêché M. A. Floquet, avec plus d'imagination peut-être que d'érudition, de décrire un « curieux tableau peint sur l'heure par l'ordre du prince Henri de Bourbon, » où « le duc d'Enghien triomphait, reconnaissable pour tous, vif, bouillant », etc., et qu'on « devait admirer longtemps à Chantilly ». *Études sur Bossuet*, t. I, p. 116 et suiv.—Le Roux de Lincy, dans ses *Recherches sur la bibliothèque du grand Condé*, p. 2, pousse la fantaisie plus loin ; il fait soutenir au duc d'Enghien ses thèses de philosophie en *Sorbonne* et place le tableau à *Gentilly*, ce qui ne l'empêche pas de se référer à Floquet.

métaphysiques. Les *assaillants* avaient beau jeu pour choisir leur terrain et tendre des pièges au *répondant*. M. le Duc les réduisit à lui tresser des guirlandes et à lui apporter des couronnes. Le cercle des disputants

LOUIS XIII.
(D'après une estampe de la Calcographie du Louvre.)

se composait de prélats et de personnages de distinction ; M. le Prince était présent, non en spectateur, mais en juge. Enghien fut superbe, soit dans l'exposition des thèses, soit dans la défense. Son triomphe surpassa toutes les attentes [1].

1. Humanitatis et philosophiæ studium hoc anno ILL^mus Dux Enghieneus terminavit omnino cum eo successu, quem celsissimi Parentis egregia erga nos voluntas merebatur et opera in filium instituendum nostra repetebat. Is in litterario curriculo quantum nobilitate generis, tantum ingenii laude, contentionis ardore, diligentiæ constantia, omnes antevertit. Atque illi certe adores

L'Université de Bourges lui consacra un recueil de félicitations ; M. le Duc y était comparé, pour sa précoce sagesse, au jeune roi Salomon [1].

Dix mois après (30 mai 1636), le P. Charlet, assistant des Jésuites de France, écrivait de Rome à M. le Prince : « Encore dois-je prier V. A. que je lui puisse tesmoigner l'extrême joye et contantement que j'ay receu de l'honeur que m'a fait Monseig[r] le Duc d'Anguien, de m'avoir enuoyé de ses thèses qu'il a défendues si honorablement. Elles m'ont ravi et tous ceux à qui je les ay fait voir [2]. »

Le duc d'Enghien n'oublia jamais ces rudes mêlées scolastiques. Près de quinze ans plus tard, un soir de janvier 1648, le vainqueur de Rocroi honorait de sa présence, au collège de Navarre, la *Tentative* de Jacques-Bénigne Bossuet. L'on sait qu'il eut peine à se contenir dans son rôle de simple témoin, et faillit descendre lui-même dans l'arène pour en venir aux mains avec un si digne adversaire. Cette scène, une des plus belles du grand siècle, avait eu son prologue dans les *Conclusions* de Sainte-Marie de Bourges.

Au lendemain de la dernière distribution de prix ou d'un examen final, il n'est pas rare qu'une réaction se produise. Si longtemps l'écolier, impatient du joug, a soupiré après la liberté sans entraves ! A la monotonie du règlement journalier vont succéder des semaines et des mois de vie accidentée. Au bout de la route riante qui s'ouvre sur l'inconnu, l'horizon semble fuir et refuse d'enfermer plus longtemps dans un cercle étroit rêves et aspirations.

Par contre-coup, ceux qui jusqu'ici ont veillé sur le jeune homme pendant son temps de collège, prennent l'alarme. Une vague inquiétude s'empare d'eux à voir se dérober aux soins d'une tendresse ombrageuse celui auquel ils croient leur appui encore indispensable.

Les nombreux Pères qui composaient le personnel de Sainte-Marie de Bourges échappèrent-ils à cette impression ? Ne contemplèrent-ils point à travers un nuage de tristesse cet enfant de race royale, six ans l'orgueil et la joie de la maison, qui s'éloignait pour aller, bientôt peut-être, là où de hauts destins l'appelaient ?

La fierté et l'espoir l'emportèrent. Le passé leur garantissait l'avenir. Ils eurent foi dans M. le Duc. Voici le témoignage des *Lettres annuelles*, sorte de *bulletin de sortie* qui résume les années d'études et prophétise la carrière de gloire. On dirait un commentaire anticipé du grand mot de Bossuet : « La piété est le tout de l'homme. »

lemniscosque philosophiæ disputatores attulerunt : in quibus clarissimorum episcoporum et nobilium virorum (cœtus) ; nec spectatore modo sed arbitro celsissimo Parente. Quæ mirifica ejus eruditio est, sive cum impugnaret adversarios, sive cum placita ipse sua propugnaret, vicit omnium et absentium opiniones et præsentium admirationem. *Litteræ annuæ*, 1635.

1. *Publica gratulatio Academiæ Bituricensis ob felicem studiorum apolysim Illustrissimi Principis Ludovici Borbonii, Enguinensium Ducis, duobus Panegyricis et Dialogo morali, cui titulus Salomon Sapiens, cumulata.* Parisiis, apud Claudium Sonnium, 1635. In-12. Pièce attribuée au P. Jacques Nouet, par le P. Sommervogel, art. *Bourges.* Jacques Nouet était en cette année (1634-1635) l'un des deux professeurs de rhétorique de Sainte-Marie ; l'autre, le P. Philippe Labbe.

2. *Papiers de Condé*, série M, t. VIII, fol. 214.

Instruit. Esprit et caractère formés, où domine une piété digne d'un prince très chrétien ; il en est tellement imbu qu'elle épanouit en lui les plus brillantes vertus. Débuts d'un heureux augure qui promettent pour la suite des prodiges. Son âge tendre et sa culture avancée, les solides fondements de ses progrès, feront de lui, au jour où il sera un homme, le puissant soutien de la religion et du royaume. De tous les devoirs du chrétien, il n'en est aucun dont cet enfant modèle n'ait pratiqué l'entier accomplissement et au-delà. Assiduité aux sermons, fréquentation de la Sainte Table, dévotion à la Sainte Vierge, prière du matin et examen de conscience du soir sont pour lui des obligations sacrées. Il s'en acquitte dans la vie publique et privée, devant les siens et devant ses concitoyens [1].

Dans ces conditions de vie profondément chrétienne, des vacances, même commencées au soir des *Conclusions* triomphantes,et sans perspective de fin prochaine, n'offraient point apparence de péril. Mais à la sauvegarde surnaturelle de la piété, M. le Prince était là pour faire joindre à son fils le préservatif naturel du travail. Changement d'études, c'est presque l'unique repos que connut M. le Duc accouru à Montrond dès la fin de juillet, tandis que ses camarades attendaient la distribution, plus lente à venir alors que de nos jours, entre les murs des classes. Le *philosophe* d'hier était maintenant *étudiant en droit*, mais étudiant d'autant moins libre qu'exempté d'inscriptions à prendre, il ne dépendait pas de la rentrée de novembre. Au mois d'août, il se mettait à l'œuvre, et le droit n'était pas seul à figurer au programme. Le plan des études nouvelles est tracé tout entier dans cette lettre du P. Pelletier à M. le Prince :

Monseigneur,

Le désir que j'ay de ne manquer en chose qui dépende de mon devoir fait que je reçois toutes les occasions que Dieu me donne pour rendre compte à V. A. de la parfaitte santé de Monsieur le Duc et de l'heureux succès et progrès de ses estudes. Nous avons desjà achevé le premier livre des *Institus*, et presque l'aritmétique, advançons en l'histoire qui est de longue haleine, et en la lecture de laquelle il prend plaisir ; aussi est-ce une belle échole où se font les hommes. Les festes, je luy explique les controverses sur les épistres de St Paul, pour luy monstrer le chemin de la bienheureuse éternité, puisque c'est là où toutes ses actions doibvent viser pour correspondre à la grandeur de sa naissance. Aussi est-ce là où tout le monde le porte par souhaits, par prières, et par services. Je prie Dieu qu'il le conserve et me rende assé heureux que d'y contribuer tousjours quelque chose, afin que je me puisse dire en vérité ce que je suis

Monseigneur
De Vostre Altesse,
Le très humble, très fidèle et très obéissant serviteur en N. S.
G. Pelletier, de la Comp^e de Jésus.

De Mon-Rond.
2 sept. 1635.
A Monseigneur.

1. Ac doctrinam quidem, subacto ingenio, superavit pietas ; christianissimo Principe dignam sobolem sic irrigavit, ut in omnem veræ virtutis gloriam efflorescat : lætissimi ortus mirificas progressiones aspromittunt et grandibus illius ætas tenera præstructa rudimentis religioni regnoque magnum incrementum ab viro fore consignat. Nam quibus christiani officii partibus pueri excellentissimi pius animus non præfuit, modo verum etiam superfuit, cum audiendis concionibus, usurpandis cœlestibus epulis, colendæ sanctissimæ Matri, salutationis matutinæ serotinæque discussionis penso et soluto, publice civibus, privatim suis præluceret. *Litteræ annuæ*, 1635.

Matières de cet enseignement supérieur, choix et influence des maîtres, distribution du temps entre les divers exercices valent bien qu'on s'y arrête.

La piété du duc d'Enghien ne devait point être pure affaire d'impression passagère comme les habitudes d'enfance. La transition du collège dans le monde demandait une foi éclairée par la raison, et initiée aux objections régnantes. Henri II de Bourbon-Condé voulut qu'on lui fît voir « la plus grande partie de l'Écriture sainte : tant ce bon prince craignoit que monsieur son fils ignorât quelque chose [1] ». La question biblique, bien que sous une forme différente, alors comme de nos jours agitait les esprits. Protestants et catholiques discutaient sur l'interprétation du texte sacré pour en faire dériver leurs doctrines opposées de la justification. Si dans la docte ville de Bourges les réformés avaient rencontré en M. le Prince un ennemi déclaré, on se souvenait encore que Calvin avait étudié à l'Université, et tout levain d'hérésie n'était pas étouffé. M. le Duc n'avait qu'à étendre la main pour trouver dans la bibliothèque de Montrond, à côté d'ouvrages ascétiques par des Jésuites et des *Grandeurs de Jésus* par Bérulle, le « *Combat chrestien* de Du Molin, ministre », oublié là en 1621 par le vieux huguenot Sully [2]. Le cours de religion était donc adapté aux exigences de l'époque et du milieu.

Rompu à l'argumentation scolastique et à l'usage subtil des distinctions, M. le Duc avait d'ailleurs un penchant naturel pour la controverse et ne pouvait que prendre intérêt à ce mode d'exposition des vérités chrétiennes. Sa vie durant, il conserva ce goût qu'il transportait dans tous les ordres des connaissances divines et humaines. A lui plus qu'à d'autres la discussion était d'un grand secours. Le bon La Fontaine appelait cela ses *contestations*. « Elles sont fort vives, dit-il, et font honneur aux sujets... Il aime extrêmement la dispute, et n'a jamais tant d'esprit que quand il a tort... Il n'est point plus content que lorsqu'on le peut combattre avec une foule d'autorités, de raisonnements et d'exemples ; c'est là qu'il triomphe [3]. » Le P. Pelletier avait découvert, cinquante ans avant La Fontaine, cette tournure intellectuelle de son élève.

Le professeur de droit était un personnage aussi grave que sa toge, orné de grandes qualités et déparé par de moindres défauts. Ce docteur, que Lenet proclame sans ambages l' « homme le plus fameux de son siècle » et qui était assis depuis 1612 dans la chaire de Cujas, en l'Université de Bourges, se nommait Edmond Mérille, qualifié « Conseiller de Sa Majesté, doyen des docteurs et professeurs ès droicts ». Sans parvenir à la hauteur écrasante de son plus illustre prédécesseur, il avait

1. Lenet, *Mémoires*, p. 425.
2. *Splendeur de Montrond*, p. 317 et *passim*.
3. Comparaison d'Alexandre, de César et de M. le Prince (le grand Condé). *Œuvres de La Fontaine*, éd. H. Régnier, t. VIII, p. 315.

attiré dans la capitale du Berry de nombreux écoliers, même de Belgique et d'Allemagne, tant que la guerre de Trente ans n'avait pas fermé les chemins[1]. Dans sa biographie du P. de Champs, Souciet lui fait honneur de la vive piété qui lui avait inspiré, au milieu de ses doctes travaux, la composition de *Notes philologiques*, approuvées par Urbain VIII, *sur la passion de Jésus-Christ*[2]. L'auteur s'y propose d'éclairer, par l'histoire des institutions et le texte des lois romaines, le récit comparé des quatre évangélistes en grec et en latin, et il fait preuve de connaissances précises et de bonne critique. Mérille était ami de la Compagnie, *affinis noster*[3]. Au revers du portrait : confiance exagérée en son mérite et vanité puérile. La présomption démesurée de ses forces le mit aux prises avec le jurisconsulte François Osy d'Orléans, et le fit déchoir de sa renommée[4]. Sa vanité lui dicta, dans son autobiographie, une pompeuse définition de soi. Bourdaloue, qui a fait autant d'honneur à Bourges que Mérille, laissa à la postérité le soin de le surnommer le « prédicateur des rois et le roi des prédicateurs » ; Mérille la prévint en se proclamant lui-même : *Prince des docteurs et docteur du Prince*[5]. Sa nomination auprès de M. le Duc fut l'occasion de ce joli mot.

Raynal[6] s'est quelque peu mépris, après Lenet[7], sur l'étendue des attributions de Mérille, réduites en réalité à l'enseignement des premiers éléments du droit[8], et exercées sous la haute surveillance du P. Pelletier, toujours directeur des études du duc d'Enghien. Cette subordination fut une source de conflits.

Installé au château de Montrond, Mérille se montra peu empressé à donner ses leçons au royal étudiant. Il avoue lui-même que, depuis bientôt quarante ans, il n'avait pas revu les éléments du droit. Cependant que n'eût-il pas fait pour son incomparable élève[9] ? Mais l'heure octroyée à sa

1. La source la plus abondante pour l'histoire de Mérille est un travail moitié latin, moitié allemand, paru dans le *Gundlingiana*, Halle, 1716, in-8, p. 216-257, et intitulé : *Von Emundo Merillio und dessen Schrifften*.

2. Nous en avons vu les deux éditions les plus anciennes : *Emvndi Merillii ivrisconsvlti consiliarii regis, Antecessoris in Academia Biturigum Primicerii, Notæ philologicæ in Passionem Christi.* Parisiis, Qvesnel, 1632, et Helmestadt, 1657. In-8. L'ouvrage est dédié à Charles d'Aubépine, marquis de Châteauneuf, chancelier sous Louis XIII et de nouveau pendant la Fronde, dont le château s'élève encore aujourd'hui non loin des ruines de Montrond.

3. *De Vita P. de Champs*.

4. Voir le *Dispunctor ad Merillivm, avctore Osio Aurelio.* Aureliæ, 1642. In-8.

5. *Vita Emundi Merillii per ipsum scripta*, dans Thaumas de la Thaumassière, *Histoire de Berry*, p. 71.

6. Raynal, t. III, p. 448.

7. *Mémoires*, p. 425. — Lenet, qui parle quelques lignes plus haut en témoin oculaire, ne sait rien que par ouï-dire de ces vacances de Montrond.

8. Thaumas de la Thaumassière avait dit au contraire fort exactement : « Dum in Academia nostra jus civile interpretatur, hoc ei gloriæ contigit, ut serenissimo Principi Ludovico Borbonio *prima juris elementa* traderet. » *Edmundi Merillii elogium*, *op. cit.*, p. 69.

9. Préface de l'auteur en tête de l'ouvrage suivant, qui doit être regardé comme le développement de ses leçons données à M. le Duc : *Emvndi Merillii ivrisconsvlti, etc. Commentarii principales* (c. a. d. composés pour le prince) *in libros quatvor institutionum imperialivm, instituti anno Domini* 1636, *ætatis auctoris* 58, *professionis* 36, *etc.* Parisiis, Dvpvis, 1654. In-4. Nous n'avons eu sous les yeux que cette seconde édition, revue par Claude Mongin sur les manuscrits de Mérille ; mais on y trouve reproduite la préface de la première édition parue à Bourges en 1649.

partie était défavorable : devant se prendre chaque jour sur l'après-midi, elle fut parfois sacrifiée. M. le Prince, qui, de loin, avait l'œil à tout, en eut connaissance et fit retomber son blâme sur Pelletier, supérieur responsable. Le Père s'excusa : « Monseigneur, que si cette dernière faute, procédée plustôt de mon ignorance que de mon péché, mérite pénitence, je supplie V. A. de croire qu'il m'est bien aysé de la corriger, et reprendre ce que M. Mérille a jusques à cette heure obmis ; aussi bien n'avoit-il pas de leçons prestes. Tout ce qu'il fait ne sont que les simples définitions et divisions des *Institutes*, se promettant de les composer et mettre au nette ; ce, dit-il, en dessein de les enseigner publiquement dans les écholes l'année prochaine [1]. »

Mérille jugeait plus malaisé que le P. Pelletier de rattraper le temps perdu. M. le Prince le pressa. Les lettres de Son Altesse ne troublèrent point la quiétude de l'heureux *Institutaire*, plus soucieux de son cours de rentrée que de ses répétitions de vacances. Deux jours après, le P. Pelletier en gémit : « J'ai leu les lettres de V. A. à M. Mérille lequel m'a dit luy vouloir escrire ; cependant j'ay esté d'avis de faire simplement les commandements de V. A. sans attendre, me persuadant qu'elle ne changera pas aysément de dessein [2]. »

En dissentiment avec le directeur des études sur la régularité des leçons, Mérille tombait d'accord avec celui-ci sur l'augmentation des heures de repos. Il entrait alors pleinement dans les sentiments du bon Père, en homme qui comprend les enfants. « Monsr Mérille, écrit Pelletier, à la date du 22 septembre, s'est estonné qu'on déniast à ce petit Prince si obéissant, ce que V. A. auoit ordonné pour ses récréations et santé, et m'a dit que j'estois obligé d'y prendre garde, puisque personne ne s'en mesloit [3]. » Mérille n'en était pas tenu davantage pour quitte de ses obligations. Pelletier, à qui nous sommes tenté ici de donner tort, lui reproche de ne pas convertir son cours en fastidieuse dictée. Hors de la dictée, pas d'enseignement ! « Monsieur Mérille ne dicte point d'écrits à Monsr le Duc ; il m'a dit en avoir écrit à V. A., quand je luy a *(sic)* leu ses lettres, et m'a adjousté qu'elle s'en devoit se fier (?) en luy. Cependant je transcris le *Compendium* qu'il en donne, qui est un ordre contenant seulement les définitions et divisions des livres. » Mérille, tout en plaignant sa peine et en gémissant de n'avoir pas à prendre la parole devant de vastes auditoires, était fier de savoir exposer oralement sa science ; ce que son enseignement y perdait peut-être en méthode, il le gagnait en clarté et en vie [4].

Aussi l'on avançait. Le 7 octobre, le P. Pelletier le constate : « Nous taschons de ne point perdre de temps. Il (M. le Duc) est au 3e livre des

1. Pelletier à M. le Prince. Montrond, 15 septembre 1635. *Papiers de Condé*, série M, t. VI, fol. 193.
2. Le même au même. Montrond, 17 septembre 1635. *Papiers de Condé*, série M, t, VI, fol. 195.
3. *Ibid.*, fol. 222.
4. *Vita*, *op. cit.*, p. 71.

Institutes.» Ce progrès charmait particulièrement l'actif étudiant, heureux de s'instruire et aussi d'épuiser le programme, pour se livrer plus à loisir au plaisir de la chasse. En quinze jours, il avait presque achevé ce troisième livre et était parvenu au titre *de Mandato*. Là-dessus, il commit, en latin, le plus innocent jeu de mots, et envoya à M. le Prince une lettre badine [1].

Le maître de mathématiques du duc d'Enghien était l'habile ingénieur Sarrazin, qui, depuis plusieurs années fixé à Montrond [2], avait eu soin de « fortifier insensiblement ceste place [3]. » Selon Lenet, M. le Duc « *commença* alors à apprendre les mathématiques. » Il faut plutôt entendre qu'il les repassa. Nous nous souvenons que, dans les thèses soutenues par Louis de Bourbon *logicien* en 1634, une partie était tirée de la géométrie. En ces vacances de 1635, il revit d'abord l'arithmétique, puis la géométrie. Aux premiers jours d'octobre, il en était arrivé au deuxième livre d'Euclide [4]; le 22, il achevait le troisième « avec une répétition de l'arithmétique et des sinus [5]. »

L'histoire appartenait au P. Pelletier. Il préparait soigneusement sa classe, qui avait lieu dans la matinée et durait une heure. M. le Duc va-t-il au parc, c'est pour son professeur « grand contantement et repos, ayant par ce moyen plus de temps pour revoir l'histoire et en faire comme un abrégé pour souslager sa mémoire [6]. » Le duc d'Enghien apprenait ainsi « l'histoire de France et la romaine [7]. » Celle-ci était sans doute étudiée tantôt dans le texte original des auteurs anciens, tantôt en français ; une seule fois Pelletier parle de traduction. Les historiens romains devaient être d'ores et déjà familiers au latiniste de Sainte-Marie. Vers la fin des vacances, il arrivait au 5e livre de la première décade de *Tite-Live*, avec le *Florus* de la version de Coeffeteau [8]. Coeffeteau, proclamé dans une thèse récente de Sorbonne un des fondateurs de la prose française [9], perfectionnait l'écolier cicéronien dans sa langue maternelle, bientôt non moins utile pour lui que celle de Rome.

Telle était la part des exercices de l'esprit dans la vie à Montrond. Quelle était celle des exercices corporels ? Nous touchons ici à une question qui faillit mettre le feu aux poudres de la petite place et divisa les représentants de M. le Prince en deux camps.

1. *Essai sur la vie du grand Condé*, par le Prince L.-J. de Bourbon-Condé. Paris, 1806, in-8°, p. 252.
2. Voir aussi la *Splendeur de Montrond*, où il est qualifié « mathématicien. »
3. Lenet, *Mémoires*, p. 447.
4. Pelletier à M. le Prince. Montrond, 7 octobre 1635.
5. Le même au même. Montrond, 22 octobre 1635. *Papiers de Condé*, série M, t. VI, fol. 332.
6. *Papiers de Condé*, série M, t. VI, fol 222.
7. Lenet, *Mémoires*, p. 425.
8. 7 octobre.
9. *Nicolas Coeffeteau, dominicain, évêque de Marseille* (1574-1623), par Ch. Urbain. Paris, Thorin, 1893. Voir le chapitre VII : *La Traduction de Florus et l'Histoire romaine*. Il n'eût pas été hors de propos d'y rappeler que Coeffeteau fut un des livres de classe du duc d'Enghien.

Le P. Pelletier ne tolérait point, malgré Mérille, que l'heure de droit romain fût supprimée, et tenait pour l'exacte observation du règlement d'études. Mais il se rendait compte qu'un adolescent de l'âge du duc d'Enghien — il avait eu quatorze ans le 8 septembre — avait besoin de grand air et de mouvement. La complexion de Louis de Bourbon n'était rien moins que forte. Lenet, qui avait eu l'honneur d'être « cogneu de luy dès le temps qu'il estudioit aux humanités,et mesme d'entrer dans ses plaisirs et sa familiarité, » ne donne qu'une raison pour laquelle, au sortir du collège, M. le Duc retourna à Montrond : « encore trop délicat pour les exercices violans [1]. » Maigre et pâle, à en juger par tous les portraits de ses premières années, il était loin d'avoir une complexion vigoureuse. Son père craignit les entraînements de son ardeur et recommanda une sage prudence même dans les jeux. La lettre du P. Pelletier, datée du 15 septembre, est dans ce sens. « Monsieur le Duc se commande grandement dans ses exercices qu'il prend sans aucune violence et avec beaucoup de modération, et j'assure V. A. qu'il ne fut jamais dans si grand respect ni désir de luy plaire, comme il fait le seul sujet de ma consolation, puisqu'en faisant vos volontés très justes, il fait celles de Dieu. Il employe exactement le temps qu'elle a ordonné pour les exercices, sans en rien relâcher. » Mais, aux yeux du directeur, il n'y avait pas assez de détente dans tout l'ensemble de cette existence de jeune prince vouée à un travail continu et à une réclusion nuisible. Il eût souhaité plus de promenades. Ici, il se heurta à la résistance du brave La Buffetière, chargé de l'éducation de M. le Duc. Le portrait de ce gentilhomme dauphinois par Lenet donne la clef de l'*imbroglio* qui va suivre : « Doux et quelque vertu, bon homme, fidèle et bien intentionné, et qui savoit suivre *au pied de la lettre* tout ce qu'il (M. le Prince) ordonnoit pour la conduite de son fils [2]. » La Buffetière se déclara contre ce qu'il regardait comme un excès de promenades ; il est vrai qu'elles retombaient sur lui, ce qui l'excuse amplement. De là de véritables scènes de famille, auxquelles les doléances du P. Pelletier n'enlèvent pas tout leur comique.

Le médecin, M. de Montreuil, prit, paraît-il, parti pour le P. Pelletier, ainsi que Mérille, et l'affaire fut portée devant M. de Mautour, le gouverneur de la place. Mais La Buffetière ne céda point et son obstination mit le pauvre Jésuite au désespoir.

Pour vaincre l'opiniâtreté de ce dernier, le P. Pelletier imagina que l'innocence de M. le Duc serait plus puissante que son éloquence, et ce fut l'enfant qu'il députa au vieux gentilhomme. Lui, insensible aux grâces, laissa éclater toute sa colère. L'explosion fut peu terrible. Après la comédie, la tragédie ; mais suivie d'un heureux dénouement.

Il en fut de ces vacances comme de toutes les choses bien réglées : elles portèrent leur fruit ; la raison de M. le Duc mûrissait de plus en plus sous cette paternelle discipline ; sa constitution débile acquérait de

1. *Mémoires*, p. 425 et 427.
2. *Ibid.*, p. 425 et 427.

la force ; le jeune homme remplaçait l'enfant. Sur ce thème du progrès moral et physique de son petit Prince, le P. Pelletier ne tarit pas. Le 7 octobre, il rompt un silence de courte durée, pour redire « la parfaite santé de M. le Duc » et les « perfections de son corps et de son esprit qui se fortifient également. » Mais devant le spectacle de cette transformation qui fatalement arrachera bientôt à la tutelle de précepteurs vigilants et à la compagnie de vertueux camarades, l'ancien élève de Sainte-Marie et le congréganiste de Notre-Dame, son cœur de père se resserre, son regard se trouble et il ne peut s'empêcher de verser une confidence de crainte dans l'âme de M. le Prince. Toute cette éducation si lentement et si patiemment élaborée, tous ces efforts multiples convergeant sur une seule tête si chère, allaient-ils donc se perdre et s'évanouir sans laisser de trace, au souffle délétère des compagnons perfides et des libertins de profession ?

Monseigneur,

.... Monsieur le Duc se porte très bien grâces à Dieu, obserue exactement et sans répugnance l'ordre que V. A. luy a prescrit,tant il s'estudie à faire,avec tout respect et amour,ses volontés, ce qui me donne des consolations bien sensibles, et me fait espérer que croissant en aage, il se fortifiera *contre les discours que les libertins du temps ont coustume de faire*, et pourront, pour le divertir du devoir et obéissance qu'il est obligé de rendre à Vostre Altesse, s'il veut estre béni de Dieu et aymé des hommes. C'est la leçon que je luy redis souvent avec protestation : que tandis qu'il sera obéissant aux commandements de V. A. et aux lois de Dieu, jamais il ne sera sans les bénédictions célestes. C'est le désir et le sujet (de mes) vœux et (de mes) prières [1].

Alarmes peut-être prématurées. L'heure de l'entrée dans le monde n'avait pas encore sonné. De Montrond l'on revint à Bourges après trois mois de vacances, et les études y continuèrent comme devant, sauf que M. le Duc ne retourna plus au collège Sainte-Marie « matin et soir » comme il avait fait pendant près de six ans.

Une des dernières préoccupations du précepteur en rentrant de la campagne à la ville avait été la question de règlement. A Jacques-Cœur, « les heures de la prière, de la messe, des repas et des divertissemens [2], » avaient toujours été distribuées à la perfection ; mais maintenant que le manque de classes laissait une large lacune dans le cadre aux compartiments naguère si pressés, les leçons de droit et d'histoire devraient-elles remplir tout entière la place demeurée vide ? Le P. Pelletier consulta par deux fois M. le Prince [3]. La réponse fut dans le goût du duc d'Enghien, qui remercia avec effusion son père de le taxer à deux heures seulement par jour, et protesta facilement que, lui eût-on imposé davantage, il l'eût accepté de bonne grâce [4]. Auprès de lui, à Jacques-Cœur,

1. Montrond, 18 octobre 1635.
2. Lenet, *Mémoires*, p. 424.
3. Lettres des 18 et 24 octobre, *Papiers de Condé*, série M, t. VI, fol. 314 et 332.
4. *Histoire des Princes de Condé*, par Mgr le duc d'Aumale, t. III, p. 562. M. le Duc à M. le Prince. Bourges, 15 novembre 1635 (en latin).

demeurait le P. Pelletier, et le docteur Mérille y venait donner ses répétitions.

Je n'oserais affirmer que le P. Gouthière fît encore partie de la maison. Sa santé ne s'était pas rétablie ; la vie allait se retirant, et il en avait le sentiment. Sa sérénité ne l'abandonna point. Détaché de toutes les satisfactions humaines, jusqu'à faire le sacrifice complet des affections légitimes de sa famille, Gouthière n'envisagea plus que deux étapes : le troisième an de probation et la mort. Il était de Chaumont. En vain, au fond de la Champagne, son vieux père et sa vieille mère voulurent le revoir encore une fois et demandèrent à M. le Prince de leur envoyer quelque temps leur fils. Le religieux, confus, s'était adressé à son tour au père de son élève pour obtenir de ne pas entreprendre un voyage « entièrement inutile [1]. »

Les pressentiments du P. Gouthière ne le trompèrent pas. Ses mois étaient comptés. Il s'éteignit le 14 janvier 1634. En lui M. le Duc perdit un éducateur qui était la conscience même, vivant dans la maison des grands comme dans sa cellule de religieux [2].

Un autre Jésuite dont le duc d'Enghien dut regretter l'absence, était son ex-régent de philosophie, le P. Claude Boucher. Il avait quitté Bourges vers la mi-septembre « pour aller lire [3] la théologie à Paris » ; mais avant son départ, le professeur nommé du collège de Clermont était allé présenter ses adieux à M. le Duc, encore en vacances à Montrond. Le P. Pelletier le cite à cette époque comme visiteur avec l'évêque de Laon, Philibert de Brichanteau [4].

Le recteur de Sainte-Marie, qui n'avait plus l'honneur de compter Louis de Bourbon parmi ses écoliers, mais qui demeurait le supérieur des Jésuites de Jacques-Cœur, était le P. Louis Le Mairat. L'année précédente (1634), il avait succédé au P. Louis Lallemand et offrait un frappant contraste avec son prédécesseur. Celui-ci avait été l'homme de la vie intérieure et l'âme invisible de sa communauté. Celui-là fut l'homme du gouvernement extérieur et de la parole publique. Aimé de M. le Duc, à qui il avait toujours témoigné de l'affection [5], il allait terminer, grâce à lui, une affaire depuis longtemps pendante. La part prise par le duc d'Enghien à l'avancement de ces négociations n'a pas encore été mise en sa pleine lumière. Le président Rolland a même faussement attribué à M. le Prince l'acte de présence de son fils.

1. Gouthière à M. le Prince. Montrond, 7 septembre 1635. *Papiers de Condé*, série M, t. VI, fol. 161.

2. Le *Cursus vitæ* du P. Gouthière est des plus simples. Né le 11 février 1607, entré au noviciat de Paris le 8 octobre 1623, il repassa la rhétorique étant novice de seconde année et fit trois ans de philosophie : logique, physique, métaphysique. Sa régence se borna à une classe de cinquième à Amiens (1628-1629). Après quatre années de théologie à Bourges (1629-1633), il fut, comme nous l'avons dit plus haut, adjoint au P. Pelletier en qualité de *socius*.

3. *Lire* s'employait alors pour *enseigner*.

4. Pelletier à M. le Prince. Montrond, 17 septembre 1635. *Papiers de Condé*, série M, t. VI, fol. 195.

5. C'est ce que rappellera M. le Duc à son père, dans une lettre datée d'Avallon, 18 octobre 1636. *Histoire des Princes de Condé*, t. III, p. 567.

En fondant à Sainte-Marie une Faculté de théologie, Henri II de Bourbon-Condé n'avait accordé au collège qu'un bienfait stérile et plus honorifique qu'efficace, si la collation des grades n'y attirait des élèves. Or cette collation était subordonnée à l'incorporation dans l'Université, et celle-ci refusait de recevoir les cinq nouveaux maîtres que les Jésuites lui offraient. Les Jacobins, bien que vivant en bonne harmonie avec les Pères du collège [1], craignaient-ils la concurrence de nouveaux docteurs ? Ils fournirent quelques membres à l'opposition ; mais le plus grand nombre d'entre eux avaient déjà souscrit à une transaction honorable pour les deux Ordres, dont chacun devait avoir désormais quatre voix dans les assemblées de l'Université. Le décanat de la Faculté de théologie était partagé entre réguliers et séculiers. En vertu de la transaction du 11 août 1634, il appartenait une année au supérieur des Jacobins, une année à celui de Sainte-Marie, et la troisième à un docteur étranger aux deux maisons. On reconnaît dans cet accord l'influence toujours conciliatrice de M. le Prince [2]. Elle n'échoua guère que devant le Jacobin Mathurin Régien, « religieux de grand poids et de mérite » au dire des siens et de « beaucoup de fermeté [3] », vertu qu'il plaça dans une résistance aussi vigoureuse que prolongée.

Son antagoniste était un écrivain de l'école de saint François de Sales. Etienne Binet, provincial des Jésuites de France, avait dans ses écrits la grâce, encore exagérée chez lui, de l'évêque de Genève, son modèle [4]. Il résolut d'en finir, en s'appuyant sur la volonté inflexible du prince de Condé et sur le concours énergique du P. Le Mairat. D'abord, il vit le P. Pelletier en passant par Bourges, et le précepteur écrivit à M. le Prince pour « supplier humblement (Son Altesse) d'acheuer ce qu'elle a embrassé avec tant d'affection, l'union de la Théologie auec l'Université de Bourges, laquelle ne peut estre que par son authorité, afin que les PP. Jacobins n'y apportent plus de retardemens et oppositions [5]. »

1. « C'estoit la coustume pour lors et qui s'est pratiquée encore longtemps après, d'envoyer les Novices (Jacobins) chez ces Rnds Pères Jésuites pour y faire leurs basses classes. » Page 170 de l'*Abrégé de l'Histoire du couvent des Frères Prêcheurs de la ville de Bourges, en Berry, par F. Antoine Gevry, docteur en théologie, religieux du même couvent. A Bourges, le* XXV *janvier* 1696. Cette histoire, demeurée manuscrite, a été retrouvée dans la Bibliothèque de Saint-Pétersbourg, et publiée par les soins de M. de Laugardière et de l'abbé de Champgrand, en 1877 (Bourges, Sire). Elle ajoute beaucoup à Raynal, ainsi qu'à l'intéressante *Monographie du couvent des Jacobins de Bourges*, par M. l'abbé A. Menu (Bourges, 1873.) Un deuxième exemplaire a été découvert depuis à la Bibliothèque nationale.

2. On lit au bas de l'acte : « Nous remercions les Pères Jacobins et les Pères Jésuites de s'estre accomodez de leurs différens à nostre prière et trouvons tout ce qu'ils ont fait fort bon, en tant qu'en nous est. Fait à Mouron, 12 Aoust 1634. Henry DE BOURBON. » *Ap.* Gevry, p. 164.

3. « Le Père Régien ne consentit qu'à peine à ce Traitté, quoyque le premier Prince du Sang de France, à qui cette Maison avoit de très grandes obligations pour les charitez et aumosnes considérables qu'il nous faisoit toutes les années, luy eust fait l'honneur de luy en parler plusieurs fois en particulier, comme d'une chose qu'il souhaittoit et qu'il luy feroit plaisir. » *Ap.* Gevry, p. 161 et 164. — Mathurin Régien, venu à Bourges le 26 mai 1591, docteur le 13 février 1618, mourut le 16 octobre 1638.

4. Etienne Binet (1569-1639). Voir sur ses innombrables opuscules de dévotion la *Bibliothèque* du P. Sommervogel, éd. in-4°, t. I, col. 1488 et suiv.

5. Pelletier à M. le Prince, Bourges, 21 novembre 1635. *Papiers de Condé*, série M, t. VI, fol. 443.

Une séance orageuse venait de se produire. Le P. Le Mairat, recteur de Sainte-Marie, avait exposé dans l'assemblée générale son projet d'union, mais sur sa déclaration que le serment prêté par ses religieux ne les obligerait à rien de contraire à leur Institut, il avait été accueilli par une fin de non-recevoir. « Bref, ils n'ont d'autre but par leurs remises que de nous lasser et oster le désir et les moyens de faire florir la Théologie que V. A. nous a fondée par sa bonté et libéralité. » Pelletier ne hait pas les détails plaisants ; il signale l'attitude d'un Jacobin « Père à à la jambe de bois, » qui se distingue par son opiniâtreté. Le Mairat, plus digne de ton, et mieux informé pour avoir porté la parole au nom du général Vitelleschi au milieu de l'assemblée, se félicite de l'assistance bienveillante prêtée par François Broé, docteur en l'un et l'autre droit, et recteur de l'Université, mais termine par l'aveu du même insuccès, « sur quoy et nostre Père Provincial et le susdit Sr Recteur de l'Université, qui désire avec passion ceste union, ont esté d'advis, que pour maintenant il ne falloit passer oultre, ains attendre le retour de V. Altesse à Bourges, la présence et authorité de laquelle viendroit aysément à bout de tout [1]. »

A ces deux lettres françaises, parties de Bourges le même jour, était jointe une supplique latine de M. le Duc à son père, éloquemment écrite. La complication des affaires, effet ordinaire de la pluralité de ceux qui les traitent, et la difficulté de réunir trop de têtes sous un même bonnet de docteur, y sont exposées en un latin sententieux. L'appel final à l'intervention souveraine du Prince est saisissant de brièveté et d'élan. Un pareil langage tenu à l'assemblée eût peut-être changé la face des choses. Il la changea en effet dans une réunion ultérieure convoquée le 7 décembre en un local qui cette fois n'était point celui de l'Université et sans costumes d'apparat. Le recteur Broé y avait amené le chancelier Perrot et l'assesseur Voillard. La Faculté de droit civil y était représentée par son doyen Mérille, et celle de droit pontifical par son doyen Pinson. Le P. Le Mairat, doyen de celle des Arts, avait avec lui deux docteurs de Sainte-Marie, les PP. René Chassebras et Jean Alexandre. A Jacques-Cœur où il les avait solennellement rassemblés, le duc d'Enghien était chez lui, et devant le fils du gouverneur de Berry presque tous les récalcitrants s'inclinèrent. Ils reconnurent par acte signé que le serment des nouveaux maîtres ne pouvait entraîner de dérogation à leur Institut. Dès lors la dernière barrière opposée à leur réception était levée. La présence de M. le Duc avait décidé la victoire [2].

Le retour de M. le Prince au commencement de 1636 ne fit que confirmer la victoire de son fils et dans des circonstances presque identiques. Au mois de mai, le provincial Etienne Binet regardait donc

1. Le Mairat à M. le Prince. Bourges, 21 novembre 1635. *Papiers de Condé*, série M, t. VI, fol. 445.

2. Le même au même. Bourges, 9 décembre 1635. *Ibid.*, fol. 517. Sur cette séance du 7 décembre 1635, voir le *Compte rendu* du président Rolland qui cite l'acte et les signataires mais commet la grave méprise de substituer M. le Prince à son fils.

l'affaire comme définitivement conclue. Dans un français meilleur que celui de ses confrères, il proclame la nouvelle obligation du collège

LE P. BINET
de la Compagnie de Jésus. (D'après un tableau de C. le Brun.)

Sainte-Marie envers son constant protecteur. « C'estoit un coup réservé à V. A., et je croi que nul autre ne l'eût sceu faire ni si bien ni de si bon cœur. A la vérité, tant de bienfaits les uns sur les autres nous accablent,

et je ne sçai ce que nous pourrons faire pour n'estre point ingrats. »

A Bourges le duc d'Enghien n'avait eu affaire qu'à la robe des docteurs, mais des docteurs réunis des quatre Facultés, et il y aurait eu là de quoi intimider moins résolu que lui. Bientôt c'est au milieu des magistrats de Bourgogne qu'on le verra prendre séance avec le même succès. Futur gouverneur de province, prince de sang appelé à siéger dans les conseils de la couronne et les compagnies souveraines, il ne pouvait donc que gagner à s'initier jeune à la science des lois. Homme d'épée destiné à présider les hommes de toge, il aurait d'autant plus d'ascendant qu'il parlerait leur langue, et serait moins étranger à leurs idées. La connaissance approfondie que possédait Henri II de Bourbon, son père, des lois du royaume et de l'ordre de la justice [1], était une des causes qui faisaient également aimer et respecter ce prince ; il importait que M. le Duc marchât sur ses traces ; les études étaient dirigées dans ce sens.

Mais il semble que les *Institutes* aient été pour lui une toile de Pénélope, toujours au point d'être achevée et toujours à remettre sur le métier. Le 21 novembre, en annonçant que le P. Binet était « repassé de Molins par Bourges, pour faire la révérence à Monsieur le Duc », le P. Pelletier ajoutait : « Il a ce jourd'huy heureusement achevé ses *Institutes*. M. Mérille luy fait des thèses sur les difficultés afin de l'exercer sur icelles [2]. » Deux semaines plus tard, on termine encore un traité, celui « des substitutions que Monsieur le Duc a écrit, ensuitte duquel nous reuerrons les principalles questions et notions du droit, selon l'ordre que Vostre Altesse nous en a donné jusques à Noël, après lequel je ne sçay ce qu'il plairast à V. A. qu'on lui enseigne. *C'est vn esprit auquel il faut de l'employ*, et je trouve qu'il n'en a pas trop d'une heure le matin et autant le soir, si je ne gagnois le temps qu'on l'habille pour luy faire quelque bonne lecture [3]. » Ce besoin perpétuel d'occupation, signalé par le P. Pelletier, est un trait de lumière projeté sur le caractère historique du duc d'Enghien qui devance déjà le grand Condé.

Mais le droit le captivait peu. Satisfait sans doute de saisir les premiers principes et d'effleurer les sommets, il ne prêtait aux détails qu'une attention médiocre. Les enseignements de Mérille tombaient dans une oreille distraite par des bruits de guerre vers la frontière de Bourgogne. M. le Prince et le P. Pelletier tenaient à faire voir à M. le Duc « les obligations et contrats [4] ». Mérille se renfermait dans les substitutions, prétendant que « c'estoit un traitté fort beau et difficile, auquel je ne crois pas, poursuivit Pelletier, que nous soyons pourtant bien sçavant ».

Sans être grand clerc en ces matières juridiques, Louis de Bourbon y

1. Lenet, *Mémoires*, p. 423.
2. Pelletier à M. le Prince. Bourges, 21 novembre 1635. *Papiers de Condé*, série M, t. VI, fol. 443.
3. Le même au même. Bourges, 9 décembre 1635. *Ibid.*, fol. 517.
4. Le même au même. Bourges, 22 décembre 1635. *Ibid.*, fol. 555.

apportait son intelligence affinée par l'argumentation de l'école, et, plus fort dans l'attaque que dans la défense, il poussait contre le docteur Mérille des objections ou des difficultés à embarrasser le vieux maître [1]. Par cette connaissance du droit, si sommaire qu'elle fût, il acquérait mieux que l'esprit de chicane : un jugement mû par des principes supérieurs et formé sur des notions rationnelles.

Cependant, avec ses forces croissantes et ses loisirs prolongés, il avait senti éclore en lui une passion de son âge : il s'était épris de la chasse, et, pour s'y livrer en prince, il avait gardé plus de chiens que son père n'en tolérait. Le 9 décembre, un ordre formel fut envoyé de Dijon par Henri II à Grasset, et M. le Duc, à qui cédaient les docteurs, dut plier à son tour devant ces lignes impératives : « Dites à M. de la Bufetière qu'il fasse casser les chiens de mon fils, ainsi que je luy ai escrit par le messager [2]. » Louis de Bourbon ne marchanda point sa soumission. Il se débarrassa sur-le-champ de sa meute, à l'exception de neuf chiens, le nombre autorisé [3]. Puis, fier du devoir accompli, il en informa son père par une lettre latine où il fait d'abord un retour psychologique sur les premières ardeurs des passions naissantes. Tout en philosophant si bien au début, il ne s'aperçoit même pas qu'il laisse éclater à la fin une passion nouvelle, non sans quelque analogie avec la première, mais autrement puissante : le goût des armes et l'amour du commandement. Enghien se souvient qu'il est né colonel. Il n'avait pas un an quand son père mettait sur pied quinze compagnies à son nom [4]. Aujourd'hui, il vient d'apprendre, par un de ses officiers appelé de Beaujeu, qu'on les augmente de cinq, et il recommande à M. le Prince de confier un des nouveaux étendards au jeune de Busseuil [5].

Le caractère impétueux qui servira si bien son génie à la guerre et le jettera en politique dans tous les extrêmes, est indiqué dans une lettre du P. Pelletier relative à ces incidents. Le bon Père se montre là perspicace et encore plus indulgent. Il s'empresse d'excuser le passé, heureux qu'il est de n'avoir plus à redouter les accidents de chasse.

Ce qui me console le plus, est que Monsieur le Duc ayme avec passion V. A. et luy porte un extrême respect, accompagné d'une crainte amoureuse et filiale, et il est besoing en ses temps qu'il preine ses affections ; il se trouvera désormais assé de flatteurs et complaisans qui estudieront ses inclinations pour les suivre, et pleust-il à DIEU que ce soit au bien. Une chose sçay-je bien que tandis que j'auray l'honneur de le servir, jamais personne n'aura le

1. Au témoignage de Stample, cité par Mgr le duc d'Aumale, t. III, p. 325, on peut ajouter un curieux exemple tiré du *Gundlingiana*, p. 227. Il y est raconté que Mérille parcourait avec son élève les *Institutes* et la *Paraphrase de Théophile*. Une des objections soulevées par M. le Duc sur un point de droit est rapportée tout entière, et le biographe ajoute naïvement : « Mérille n'avait jamais songé à cela ; il y trouva pourtant réponse. »

2. *Dossier de la Grosse-Tour*, fol. 71.

3. Dans la *Splendeur de Montrond*, il est question antérieurement d'une meute de 50 ou 60 chiens.

4. M. Jongleux, t. II, p. 131.

5. Mgr le duc d'Aumale, t. III, p. 563.

pouvoir de me faire luy dire ou souffrir qu'on luy dise chose qui soit ou contre la gloire de DIEU et son salut, ou contre le respect et obéissance qu'il est obligé de rendre à V. A. s'il veut estre aymé et bénist de DIEU [1]...

Pourquoi ce renouveau d'inquiétudes morales ? C'est que la fin de cette année 1635 était la fin d'un régime. Le premier voyage s'annonçait. Déjà l'on vidait Jacques-Cœur pour envoyer à Paris jusqu'aux vieux habits de M. le Duc, promis en vain par lui à ses domestiques, et toute sa garde-robe [2], si bien, écrit le P. Pelletier, « que le pauvre garçon n'a rien du tout [3] ». Plus même une bûche de bois au logis, où l'on est réduit à « brusler des fagots à la cuisine, et par tout en grande quantité ». Le duc d'Enghien, les regards fixés au loin sur la cour, semble ne plus rien apercevoir autour de soi. Sa lettre du jour de l'an à son père exprime le regret de ne contenir aucune nouvelle à lui communiquer [4]. Sans qu'il dise quoi, ni peut-être qu'il le sache, quelque chose lui manque. Pareille gêne chez le P. Pelletier, qui s'enquiert de quelle manière il emploiera bientôt les après-midi de M. le Duc, une fois ses *Institutes* achevées. Quant aux cours de philosophie, on en est à les relier [5].

L'apprentissage de la vie réelle s'impose. Enghien est presque un homme : « Monsieur le Duc se fait grand et se fortifie et quant au corps et quant à l'esprit; c'est chose miraculeuse comme il opine judicieusement, quand pendant l'histoire je luy propose ce qu'il pourroit dire au conseil ou de guerre ou d'autres affaires. » Les études purement théoriques commencent à le lasser. Tandis que Pelletier demande à quoi l'occuper pendant ses après-dîner, lui de son côté prie son père de le délivrer bonnement alors de tout travail; surtout il désire n'avoir plus à écrire en latin. De fait, cette lettre est la dernière de lui que nous possédons dans cette langue. La correspondance de M. le Duc avec son père sera désormais rédigée en français ; mais elle ne sera plus datée de Bourges. Pour la dernière fois les *Lettres annuelles* de Sainte-Marie nous entretiennent de « l'heureuse éducation du Prince ; depuis sa sortie du collège, son zèle pour la science et la piété ne s'est point ralenti ; non seulement il fleurit encore, mais il se developpe par l'exercice et son savoir s'étend de jour en jour [6]. »

Tel est bien le bilan exact de ces six années d'éducation (janvier 1630-janvier 1636). Des facultés natives supérieures ont été cultivées par l'étude précoce d'une langue ancienne, perfectionnées par une philosophie

1. Pelletier à M. le Prince. Bourges, 22 décembre 1635.
2. Mgr le duc d'Aumale, t. III, p. 563.
3. Pelletier à M. le Prince. Bourges, 25 décembre 1635. *Papiers de Condé*, série M, t. VI, fol. 561.
4. *Essai sur la vie du grand Condé*, par le prince L.-J. de Bourbon-Condé, p. 266.
5. Pelletier à M. le Prince. Bourges, 7 janvier 1636. *Papiers de Condé*, série M. t. VII, fol. 17.
6. 1635. Neque vero ab egressu Lycæi, doctrinæ et pietatis studia conquievere : florent etiam nunc et exercitatione elaborantur novisque adeo disciplinis augescunt. Huic fortunatæ principis educationi, etc... *Litteræ annuæ*.

complète, ornées et enrichies par des connaissances élémentaires en mathématiques, en histoire et en droit. L'instrument de l'esprit s'est formé. Le cœur a trouvé son épanouissement normal dans l'observation exacte du devoir et la pratique sérieuse de la religion. Tout cela, loin des influences pestilentielles de la cour, dans un milieu modeste, parmi des gens sincèrement vertueux.

Chapitre Cinquième.

STAGE EN BOURGOGNE.

TOUJOURS prévoyant, M. le Prince n'avait pas attendu que son fils eût quitté Bourges pour régler avec la Compagnie la question du précepteur de « Messieurs ses enfants ». Sa lettre du 31 décembre 1635, adressée au P. Etienne Charlet, assistant de France à Rome, obtint la réponse la plus favorable. Le 28 janvier 1636, Charlet l'informait que Mutius Vitelleschi mettait à sa disposition le P. Pelletier « non seulement pour cest'année, et lui-mesme et le P. Caussin pour les suiuantes [1], » mais encore tous les Pères de la Compagnie de France. Charlet termine en remerciant le Prince de l'honorable témoignage rendu par lui « au bon P. Musnier [2] ». Ce religieux gagnera de plus en plus la faveur de Henri II et remplacera le P. Pelletier un jour qui n'est pas éloigné. Il sera le directeur de la jeunesse succédant au directeur de l'enfance. Pour le moment il prêche avec succès à Dijon ; ce qui est un des bons titres à l'estime de M. le Prince, en tout temps fort préoccupé de fournir de dignes prédicateurs les chaires de ses deux gouvernements, Bourgogne et Berry. Vitelleschi, plus au courant que personne de cette louable sollicitude, ne manque pas de renchérir sur son assistant et de souhaiter dans Mugnier un Chrysostome [3]. Vœu stérile. Le seul discours qui nous reste de cet orateur est l'oraison funèbre de Henri II, son protecteur, composée avec plus de cœur et d'onction que d'éloquence et de goût [4].

1. Etienne Charlet à M. le Prince. Rome, 28 janvier 1636. *Papiers de Condé*, série M, t. VII, fol. 59.

2. Hubert Mugnier, né en 1598, à Joinville, diocèse de Châlons, entré dans la Compagnie le 24 octobre 1616, avait eu pour maître des novices le P. Philippe Nicaud, l'un des correspondants de M. le Prince.

3. Mutius Vitelleschi à M. le Prince. Rome, 30 janvier 1636. *Papiers de Condé, loc. cit.*, fol. 70.

4. *Discovrs evangelique prononcé à Vallery, le 13 Ianuier 1647. Dans les Ceremonies de l'Enterrement de Monseigneur Henry de Bourbon, Prince de Condé*, etc. Nous avons analysé cette oraison funèbre dans notre étude sur le *Père du grand Condé, ses derniers écrits et le monument de son cœur conservés à Chantilly*. Paris, Dumoulin, 1892, p. 9.

« Le 29 (janvier) arriva en cette ville le Duc d'Anguien, fils aîné du Prince de Condé, pour faire sa première révérence au Roy [1]. » La *Gazette* annonça ainsi la venue de M. le Duc à Paris, et sa présentation à Louis XIII. M. le Prince et Mme la Princesse étaient déjà à la cour. Louis de Bourbon n'oublia point, au milieu d'un monde si nouveau pour lui, ses habitudes chrétiennes et ses devoirs envers DIEU. Pouvait-il laisser passer, sans faire ses dévotions, cette fête de la « Purification Notre-Dame » qui lui rappelait la Patronne de sa congrégation de Bourges? Du château de Saint-Maur où il se trouvait avec son élève, le P. Pelletier écrivit l'avant-veille : « Il désireroit se confesser au Père Boucher, à cause qu'il n'en cognoist pas d'autres, et qu'il a plus de confiance en luy qu'en qui que ce soit. Si V. A. l'agrée, je prieray ledit Père de venir icy samedy matin [2]. » En s'y rendant du collège de Clermont, le P. Claude Boucher, tout à la joie de revoir son écolier de logique et physique à Sainte-Marie, ne pouvait guère songer que de ce même palais partirait l'étincelle qui ferait éclater la Fronde, et que dans le noir donjon de Vincennes, voisin de l'élégant Saint-Maur de Philibert de Lorme, Louis de Bourbon, jeté au cachot comme prisonnier d'Etat, n'aurait aucune démarche plus pressée que de redemander son même confesseur et pour ce même jour de la Chandeleur [3].

Au sortir de Montrond, dit Lenet, « le prince son père luy fit faire un petit voiage en Bourgongne pour le deslasser de tant d'application qu'il avoit eu à de différentes estudes [4] ». Ce voyage n'eut lieu en réalité qu'au retour de Paris. Mais pourquoi rendre déjà à la vie provinciale le jeune homme accompli, si bien fait pour être admiré de la cour et de la ville? Sans doute pour ne pas lui laisser perdre, dans une atmosphère de flatterie et de frivolité, des vertus encore frêles. Une pensée politique devait se joindre à cette considération morale. Henri II faisait reposer sur son fils l'agrandissement de la maison de Condé, et, avec sa haute raison éclairée par l'expérience, il se rendait compte que la première condition pour acquérir de l'influence dans une contrée est d'y résider. Le duc d'Enghien était depuis longtemps populaire dans le Berry ; la Bourgogne à son tour ne verrait point ce jeune prince, à l'éducation presque achevée, sans se prendre pour lui de sympathie et lui vouer son espérance. Les peuples, comme les individus, aiment toujours ceux qu'ils ont aimés enfants.

La première ville importante du duché où il s'arrêta fut Auxerre. D'après un historien de la ville, « le 14 février (1636), toute la milice bourgeoise, et soixante jeunes gens organisés en cavalerie, allèrent jusqu'à Nangis, au-devant de M. le Duc d'Enghien. Les autorités le

1. *Gazette*, 1636, p. 76.
2. Pelletier à M. le Prince. Saint-Maur, 31 janvier 1636. *Papiers de Condé, loc. cit.*, fol. 72.
3. *Histoire des princes de Condé*, par Mgr le duc d'Aumale, t. VII, pièces et documents, p. 461. De Bar à Mazarin. Vincennes, 25 janvier 1650. « Il (Monseigneur le Prince) désire encore pour confesseur le Père Bouché, jésuite, le jour de la Chandeleure... »
4. Lenet, *Mémoires, loc. cit.*, p. 447.

reçurent à la porte du pont, et le conduisirent à l'hôtel de M. le Prince de Condé son père, où le Maire, au nom des habitants, lui offrit quatre flambeaux d'argent massif qui avaient coûté 580 livres [1]. » Les archives municipales, complètes au dernier siècle, détruites en partie ou dispersées depuis, n'ont pu fournir qu'un seul élément de contrôle. C'est le procès-verbal de la délibération du corps de ville du mercredi 13 février : « Sur l'aduis qui nous a esté donné que Monsieur le duc d'Anguien, filz aisné de Monseigneur le prince gouuerneur de Bourgoigne, doit arriuer en ceste ville d'Auxerre, a esté conclud que les cappitaines, lieutenans et enseignes de chacun quartier seront mandez de se trouuer en l'hostel de ville, à ce jourd'huy, une heure, afin d'auiser auec eux sur la réception dud. seigneur. » Le résultat de la réunion qui eut lieu en effet, fut une assignation de rendez-vous : « Capitaines, lieutenans et enseignes, chacun en leur quartier, aduertiront les sergens et caporaux de se trouver auec leurs soldats auec armes et équipage nécessaire dans la grande cour de St-Germain, le jour de demain, heure de midy, pour aller se transporter jusques au bout du parc... » En cas de contravention, l'amende était de cinquante livres parisis pour les officiers, vingt pour les soldats [2]. L'hôtel où descendit M. le Duc dut être cette maison du chanoine Lemuet que la ville avait louée en 1632, pour cinq années, moyennant deux cents livres par an, pour y recevoir M. le Prince lorsque, dans son « désir de contribuer au bonheur des habitans », il croirait convenable d'y résider. Le vendredi 15 février, M. le Duc fut l'objet, à son départ pour Dijon [3], des mêmes honneurs qu'à son arrivée.

La capitale de la Bourgogne se promettait bien de lui faire une entrée solennelle ; mais tout autres étaient les intentions de M. le Prince : il avait déclaré par missive envoyée de Paris le 31 janvier, et lue à la Chambre de ville le mardi 6 février, ne vouloir pour « Monseigneur le Duc Danguien son fils..., ny poisle, ny entrée, ains seulement une simple réception en armes sans tirer [4] ». Le Conseil de ville passa outre, alléguant ses dettes de reconnaissance envers le gouverneur, et résolut de rendre au fils les mêmes honneurs qu'au père en septembre 1633. Tout le détail de la fête est décrété : réunion de la milice, arcs de triomphe, présent. Exprès est dépêché à M. le Prince pour l'aviser de l'ordonnance. Pendant ce temps, les Dijonnais, croyant lui plaire d'autant plus qu'ils tiendront moins compte de son interdiction, commandent « deux porticles de menuiserie », font choisir et acheter les « estoffes nécessaires au poisle » et « chercher ez boutiques des orphefvres... quelque pièce digne d'estre présentée ». Ce n'est pas que la ville soit

1. *Histoire de la ville d'Auxerre, jusqu'aux Etats-Généraux de* 1789, par M. Chardon. 2 vol. in-8, 1834-35, t. II, p. 128.

2. *Registres des délibérations*, t. XV (13 octobre 1630-14 octobre 1637). « Du mercredy treiz[me] feburier 1636. » Nous n'aurions pas pu retrouver cette pièce sans l'obligeance de M. Molard, archiviste de l'Yonne.

3. Chardon, p. 121 et 128. La destination n'était point Paris.

4. Archives municipales de Dijon. *Registres des délibérations de la Chambre de ville* (1635-1636) B. 273 ; fol. 228, 232, 238.

LE CHATEAU DE VINCENNES.
(Dessiné et gravé par P. Brissard.)

riche après une série d'années calamiteuses; elle empruntera à intérêt et détournera les deniers de l'octroi « destinez pour les grosses murailles ».

Elle en fut quitte pour les frais du courrier exprès, lequel rapporta une nouvelle missive de Son Altesse défendant absolument la présentation du poile, des clefs et d'un cadeau. Le Conseil, ayant entendu cette pénible lecture (12 février), délibéra sur le meilleur parti à tirer de la manifestation compromise ; appel fut adressé, pour le samedi 19, à la population.

Ce jour-là, en effet, vers deux heures de l'après-midi, le vicomte-maieur, les échevins et les officiers avaient avis certain de la venue du duc d'Enghien,et se portaient à cheval au-devant de lui ; ils le rencontrèrent dans la campagne, près de Daix, à cinq quarts de lieue. M. le Duc s'avançait « dans un carrosse, accompagné d'environ trois cents gentilshommes, tant cavaliers que habitants, » sous la conduite du marquis de Tavannes, lieutenant du gouverneur. M. Moreau, commis de la magistrature, fit son compliment : le retranchement de la pompe extérieure par laquelle la ville avait prétendu faire éclater ses sentiments, n'avait en rien diminué l'affection des cœurs. Cette pensée juste fut délayée en des phrases traînantes. « A quoy (M. le Duc) ayant faict response qu'il les remercioit de l'honneur qu'on luy faisoit et qu'il serviroit les dicts habitans tant en général que en particulier », on remonta à cheval.

Il faisait si froid que le cortège dut s'arrêter quelque temps dans une grange, près de Talant. Là, trois mille hommes, divisés en deux bataillons, attendaient sous les armes, tous mousquetaires ou piquiers ayant à leur tête les capitaines des sept paroisses. Le jeune Prince les passa en revue, et vers la porte Guillaume ils le saluèrent par une salve.

Cependant le canon du château tonnait, les décharges de mousqueterie et les acclamations se mêlaient joyeusement sur tout le parcours. Arrivé au « Logis du Roy », Enghien mit pied à terre avec les cinq cents cavaliers de l'escorte, puis devoirs et soumissions recommencèrent au dehors jusqu'à six heures et demie du soir. Les commis, échevins, procureur-syndic, secrétaire, pénétrèrent encore dans la chambre de Son Altesse et se firent présenter par Tavannes en débitant de nouveaux discours. M. le Duc répondit par un remerciement dont le texte nous intéresserait plus aujourd'hui que les longues tirades, inutilement conservées,des harangueurs d'office. Il témoigna « avoir un grand contantement de ce qui s'étoit passé à la dicte entrée et de l'honneur qui luy avoit esté faict ». C'est tout ce que nous apprend le scribe qui tenait la plume à la Chambre de ville. Le greffier du Parlement n'en dit pas assez non plus pour confirmer Lenet, nous montrant le jeune Prince qui, bientôt rejoint par son père, et mené par lui dans les compagnies, « respondoit avec une hardiesse et une grâce non pareille ».

Les Pères du collège des Godrans n'avaient pas été les derniers à saluer le fils du gouverneur. Le P. Mottet, que M. le Prince aurait aimé y garder comme recteur, malgré de lourdes charges, écrit dès le lendemain

20 février : « Nous auons eu l'honneur de faire la réuérence à Monseigneur le Duc et luy offrir nos cœurs et nos seruices comme biens paternels, et je ne sçais dire à V.A. que j'ay pleuré de joye, le voyant, et beaucoup avec moy. *Nos muses se préparent à le recevoir.* Il a fait l'honneur au P. Mugnier de luy promettre de le venir ouyr dimanche. Nous nous sommes entretenus fort longtemps aujourd'huy le P. Pelletier et moy... J'espère le voir souvent et luy rendre tous les services qui me seront possibles [1]. »

Le P. Hubert Mugnier était un des Jésuites les plus marquants et les plus anciens du collège des Godrans. A peine sorti du noviciat, il y avait fait son juvénat en 1618-1619. L'année suivante, il y débutait par une classe de sixième. Puis il avait successivement professé, deux années consécutives chacune, celles de quatrième (1620-1622), d'humanités (1622-1624) et de rhétorique (1624-1626). L'usage était d'envoyer à Rome, pour leurs hautes études, les sujets les plus distingués de l'Ordre ; Mugnier, après y avoir suivi les cours de théologie, y était demeuré encore deux ans en qualité de pénitencier (1626-1632). Enfin il était rentré aux Godrans pour s'asseoir dans ces chaires de logique et de physique où venait de passer le moins philosophe des régents, le futur auteur de *Saint Lovys*, Pierre Le Moyne [2].

En la présente année, Mugnier était exclusivement appliqué au ministère de la chaire, surtout dans la chapelle du collège. Nous croirions volontiers que, pour rendre à M. Le Duc sa politesse du dimanche 23 février, il l'invita à quelque séance littéraire pour le 2 mars.

Quelques jours après, Enghien prenait séance au Parlement de Bourgogne avec son père [3].

Le palais des Ducs, demeuré moins intact en sa splendeur grandiose que Jacques-Cœur en sa gracieuse unité, fut le nouveau *logis* du duc d'Enghien et sa maison de travail. « Là, il continua ses mathématiques ; il commença à apprendre l'italien ; il alloit à des classes peu pénibles et à monter quelques chevaux aizés. Colin, qui avoit commencé à lui monstrer à danser, luy fit continuer cet exercice. »

Les trop rares lettres de cette période sont frappantes par la fermeté de la phrase et la noblesse des sentiments. C'est d'Auxerre que Louis de

1. Mottet à M. le Prince. Dijon, 20 février 1636. *Papiers de Condé, loc. cit.*, fol. 118.

2. Voir notre *Etude sur la vie et les œuvres du P. Le Moyne*. Paris, Picard, 1887, p. 12 et 14. Le Moyne avait rimé : *le Poete philosophe à Monseignevr le Prince.* 1632, s. l., in-24.

3. « Le 10 Mars 1636, en la grand'chambre est entré M. le Prince, gouverneur de ce pays, et M. le duc d'Anguien, son fils, ayant les dits Princes chacun l'espée au côté et se sont assis, sçavoir le dit Seigneur Prince en la chaise couverte de velours, proche la fenêtre basse du côté de la chapelle, et le dit Seigneur d'Anguien au rang qui est du côté au-dessus de M^rs^ les conseillers.

» Quatre de M^rs^ les conseillers étant sortis au devant des dits Seigneurs jusque sur le perron du Palais et entrans en cette chambre, M^rs^ se sont levés et découverts..... L'audiance a estée tenue, à laquelle les dits Seigneurs princes ont assisté : ils étaient assis à la droite de M^rs^ les Présidents ayant chacun un carreau de velours sous eux ; et l'audiance finie, ils sont sortis du même côté, et ont esté suivis de quatre des M^rs^ les conseillers jusque sur le perron du palais.

» Il y avait au ban de la noblesse plusieurs gentilshommes. » *Registre de plusieurs choses mémorables qui se sont passées au Parlement*, p. 121. » (Bibliothèque de Dijon.)

Bourbon avait écrit à son père : « Si j'ay reçeu des honneurs et tesmoignages d'affection dans les villes de vostre gouvernement, je vous en dois après DIEU les remerciemens. Je ne veu pas que tous ces applaudissemens me fassent oublier de ce que je suis [1]... » C'est de Dijon que cet « enfant de désirs », comme il s'appelle lui-même par réminiscence biblique, envoie à son père cette lettre, vrai miroir des agitations de son âme : « Monsieur, Je lis auec contantement les héroïques actions de nos Roys dans l'histoire, pendant que vous en faittes de très dignes pour la grossir, en me laissant un bel exemple et une sainte ambition de les imiter et ensuivre, quand l'aage et la capacité m'auront rendu tel que vous me désirés [2]. » Pour comprendre ces généreux élans, il faut savoir que les hostilités contre la Franche-Comté étaient déclarées depuis quarante-huit heures, et que ce jour-là même le prince de Condé, à la tête d'une armée forte de vingt-cinq mille hommes et de trente-deux canons, arrivait en vue de Dôle pour l'investir.

Le duc d'Enghien était impuissant à contenir son ardeur, mais les gens de sa maison se chargeaient de le calmer. A sa bouillante épître le médecin Montreuil joignait ce froid billet qu'eût signé un médecin de Molière : « Monsieur le Duc continue ses estudes, ses exercices, et ses promenades à son ordinaire. Sa santé est entièrement bonne. Suis bien aise que nous l'ayons purgé et saigné deuant ces grandes chaleurs [3]. » Montreuil ne veut rien savoir de ce qui se passe à dix lieues de là, et de Dijon il n'aperçoit pas Mont-Roland.

Les nouvelles de la Comté arrivaient fréquentes, mais c'était presque autant de déceptions. L'héroïque population dôloise, loin d'être épouvantée par les bombes, alors d'invention récente, ripostait à une canonnade furieuse par des sorties et se laissait écraser dans les ruines de ses maisons avec un courage mêlé d'enthousiasme espagnol et de gaieté française. Sous la plume de Mgr le duc d'Aumale, ce mémorable siège semble un chapitre de celui de Saragosse. Voici comment il en dépeint la levée : « Le jour de l'Assomption, au moment où les troupes de secours entraient dans Dôle, l'intrépide archevêque (de Besançon) se fit porter sur le toit de Notre-Dame, au milieu des débris de la tour effondrée par les bombes. Quand il vit d'un côté l'arrière-garde des Français s'éloignant, et de l'autre les Lorrains qui arrivaient, il entonna le *Nunc dimittis ;* ce furent ses dernières paroles; il expira peu après [4]. »

L'on devine ce qu'un caractère impressionnable, inquiet et fougueux tel que celui d'Enghien dut souffrir durant ces trois longs mois. Lui, avide de guerre et ambitieux de gloire, était rivé sur place à la chaîne de ses

1. La lettre du duc d'Enghien à son père (*Histoire des princes de Condé*, t. III, pièces et documents, p. 564) nous semble inexactement datée. Elle est en contradiction avec les archives d'Auxerrre, avec celles de Dijon, et aussi avec la lettre du P. Mottet citée plus haut.

2. *Histoire des princes de Condé*, t. III, pièces et documents, p. 564.

3. Montreuil à M. le Prince. Dijon, 28 mai 1636. *Papiers de Condé*, série M, t. VIII, fol. 203.

4. *Histoire des princes de Condé*, t. III, p. 280.

travaux littéraires. N'était-ce pas l'inaction même à côté des dangers et des souffrances du lieutenant-général de l'armée de Bourgogne, de cette armée où se battait le régiment d'Enghien ?

Le précepteur partageait les craintes, sinon la fébrile impatience de son élève. Sa lettre exprime des frayeurs presque mortelles.

Monseigneur,

Sur l'espérance qu'on nous avoit donné que V. A. devoit estre icy dans peu de jours, Monsieur le Duc s'estoit préparé pour *argumenter en filosofie* devant elle, me tesmoignant assé de répugnance de le faire en son absence, résolu néantmoins de suivre ses volontés, s'il les apprend. Monseigneur, je demande humblement pardon à V. A. si je luy dis qu'elle donne de grandes appréhensions à ses bons serviteurs apprenans les dangers ausqueles elle s'expose. Pour moy je puis dire en toute vérité, qu'ayant sceu qu'elle s'approchoit si près des murailles qu'on la pouvoit voir et mirer, n'avoir dormy une heure de bon sommeil, ne me pouvant rassurer, ny me distraire de ceste juste appréhension : hélas, mon DIEU, que deviendroit Monsieur le Duc, si quelque accident arrivoit à V. A. ! Je prie la divine bonté détourner tous les dangers qui la peuvent menacer. Vostre personne, Monseigneur, est trop chère et considérable pour aller chercher des occasions. Je la supplie vouloir excuser mon impertinence et l'attribuer à l'affection que je suis obligé d'avoir pour sa conservation.

De Dijon,
7 juin 1636 [1].

Le prince de Condé restait seul à ne pas s'émouvoir. Les inquiétudes des siens étaient pourtant fondées :

Monsieur mon Père,

Les noms des morts et blessés que j'apprends souvent redoublent mes justes appréhensions et me sollicitent à importuner le ciel par mes prières pour vostre conservation qui m'est si chère et nécessaire, et vous supplier très humblement d'avoir un soin particulier de vostre santé à laquelle je voudrois pouvoir contribuer, puisque je suis

Monsieur mon Père
De Vostre Excellence
Très humble et très obéissant fils et serviteur
LOUIS DE BOURBON [2].

De Dijon,
12 juin 1636.

Le P. Charles Seiglière, vice-recteur du collège des Godrans, unissait bientôt ses prières et ses supplications à celles du palais des Ducs. Il a reçu un avis confidentiel, communicable au Prince, que sa personne est en danger s'il « ne change de quartier et ne se retire des coups [3] ». Le P. A. de Voysins, un des correspondants familiers, parle plus clair encore et invite Condé à imiter bonnement l'exemple du grand maître de l'artillerie La Meilleraye, « qui est logé si loin. Et peutestre mesme en s'approchant (V. A.) se peut mettre plus à couvert [4]. »

1. *Papiers de Condé*, série M, t. VIII, fol. 276.
2. Lettre inédite. *Ibid.*, fol. 298.
3. Seiglière à M. le Prince. Dijon, 29 juin 1636. *Ibid.*, fol. 422.
4. Voysins au même. Dijon, dernier juin 1636. *Ibid.*, fol. 434.

Malheureux, mais brave, dompté par la maladie, mais plus fort que la mort, M. le Prince continua de coucher sous une hutte où pleuvaient les boulets, et de refuser à M. le Duc l'accès du camp devant Dôle. La consigne fut inflexible. Enghien se soumit : « .... Il faut que j'apprenne à vous obéir, leçon que je ne veu jamais oublier, puisque DIEU me l'apprend et commande et que c'est toute ma félicité [1]. » Félicité morale et puisée à la source de la résignation religieuse. Le 6 juillet, il écrit en revenant « de la congrégation » : « J'estois allé me communier, en intention de vous obtenir de DIEU les grâces nécessaires pour vostre conservation [2]. »

Si le moral d'Enghien se soutenait, il n'en était pas de même de ses forces physiques. Le passage des gens de guerre et l'affluence des gens de la campagne réfugiés en ville, y avaient amené une de ces contagions désignées alors sous le nom vague de *peste*, et qui pendant un demi-siècle demeura endémique en Bourgogne. Le 7 août, le P. Pelletier donne tous les détails d'une altération dans la santé de M. le Duc, de nature à inspirer quelque crainte. « Mais grâces à DIEU, son mal de teste n'est qu'ordinaire, et quelque humeur âcre et mordicante qui luy fait plaindre l'œil gauche, sans qu'il paroisse rien. » Suit la description des remèdes, en formules d'apothicaire. Elle défie toute citation. Le résultat de ces belles ordonnances a été nul, même fidèlement suivies : « Il s'estoit levé ce matin, mais après la messe la douleur de son œil l'a obligé de se coucher. Il n'a point du tout de fiebvre. J'ay creu néantmoins devoir advertir V. A. de sa légère indisposition. Je me doubte qu'elle est causée par les chaleurs, et appréhension qu'il a de la maladie qui court ; je vouldrois qu'on ne luy en parlast jamais. On dit que les villages circonvoisins commencent à estre forts affigés, et que les paysans entrent librement dans la ville pour y vendre leurs fruits, ce qui pourroit accroistre le mal [3]. »

Au milieu de ses propres souffrances M. le Duc n'oubliait pas celles beaucoup plus grandes de son père, atteint de la gravelle :

Monsieur mon Père,

Je suis affligé des peines et inquiétudes que vous a données ma légère indisposition ; j'en ay esté quitte pour deux jours d'un petit mal de teste et d'œil dont je suis tout à fait guary grâces à DIEU. Je le prie de tout mon cœur vous conserver parmy tant de dangers qui me donnent plus de peines d'esprit que mon mal qui n'est rien à l'égal de ce que vous souffrés. Je vous rends humbles grâces et suis

Monsieur mon Père

Vostre très humble et très obéissant fils et serviteur

LOUIS DE BOURBON [4].

1. M. le Duc à M. le Prince. Dijon, 24 juin 1636. *Histoire des princes de Condé*, t. III, pièces et documents, p. 565.
2. Le même au même. Dijon, 6 juillet 1636. *Ibid., loc. cit.*
3. Pelletier au même. Dijon, 7 août 1636. *Papiers de Condé*, t. IX, fol. 288.
4. Lettre inédite, s. l. n. d. *Ibid.*, t. XI, fol. 208. Nous croyons la place de cette lettre indiquée ici par l'identité d'objet avec celle du P. Pelletier.

Cette compassion éprouvée par M. le Duc à la pensée des douleurs paternelles était si vive que le P. Pelletier, toujours prêt à vanter le bon cœur de son élève, ne le croyait pas susceptible d'une affection filiale aussi prononcée. Une des manifestations les plus coutumières à Louis de Bourbon de ses sentiments d'enfant bien né, était de faire porter à son père de petits cadeaux. Un jour il lui adresse « deux pastés d'un faon de biches que des lévriers ont courru par rencontre [1]. » Un autre jour, il vient de recevoir d'une ville de Bourgogne affectionnée à M. le Prince un autre présent de bouche et le lui expédie avec ce billet gracieux :

Monsieur mon Père,

J'aurois une grande satisfaction si j'étois en estat de pouvoir souslager vos peines, au moins le fai-je de volonté. Monsieur Pirot d'Avalon m'a fait présent de truffes fort belles que j'ay creu vous devoir estre envoyées. Je vous supplie les avoir pour agréables, puisqu'elles vous sont offertes par celuy qui veut estre toute sa vie

Monsieur
Vostre très humble et
très obéissant fils et serviteur
LOUIS DE BOURBON [2].

Le conseiller Pirot-avait-il accompagné ses friandises d'une lettre d'invitation ? Ces truffes du pays rappelèrent-elles à M. le Prince qu'il y avait à une vingtaine de lieues de Dijon site salubre, chasses superbes, population dévouée ? Isolée et comme perdue dans les collines du Morvan, la petite cité d'Avallon offrait ces précieuses ressources. Depuis 1632, année de sa réception solennelle, M. le Prince y jouissait d'un modeste hôtel, restauré à son usage et propriété d'une noble veuve bizarrement qualifiée *Mademoiselle la Grand-maire* [3]. C'est là qu'il n'hésita pas à envoyer son fils, aux vacances de septembre, tandis que lui-même défendait péniblement la Bourgogne contre l'invasion des Impériaux.

« Gaigner les cœurs, » telle est la recommandation qu'emportait M. le Duc et qu'il promit de garder inviolablement : « Je ne sçaurois dire, écrivait-il, avec quelle joie Mademoiselle la Grande-Maire m'a reçue en sa maison et les bons traittemens qu'elle me fait ; je m'estu-

1. *Histoire des princes de Condé*, t. III, p. 565, *loc. cit.*

2. Lettre inédite, s. l. n. d. *Papiers de Condé*, t. X, fol. 247. Ici encore le paralélisme constant de sujets qui règne dans les correspondances de M. le Duc et du P. Pelletier, nous fait adopter cette date comme probable.

3. Barbe Imbert de l'Arbaleste, épouse en premières noces de Georges Filsjean, seigneur de la Chaume, s'était remariée à Robert Pirot, *grand-maire* de Dannemarie. Veuve une seconde fois, elle avait conservé de sa dernière union le titre sous lequel nous la connaissons. Voir, pour ce détail et quelques-uns des suivants, un mémoire publié en 1887 dans le *Bulletin de la Société d'études d'Avallon*, pp. 109-149, par P.-M. Baudoin : *Ancien hôtel des princes de Condé à Avallon*. Nous en avons constaté l'exactitude sur les pièces originales, gracieusement mises à notre disposition à la mairie de la ville, et si bien décrites dans l'*Inventaire analytique des archives d'Avallon, antérieures à 1790*, rédigé par M. L. Prot. Avallon, Odobé, 1882, in-4.

dieray à luy apporter le moins d'incommodités que je pourray [1]. » Cet art de se gêner soi-même pour ne point gêner autrui, Louis de Bourbon en appréciait la délicatesse, puisqu'il cherchait à le pratiquer ; mais il en expérimenta la difficulté, et le bon propos paraît avoir été suivi de quelques chutes sur lesquelles le P. Pelletier fut accusé d'avoir fermé les yeux. « Monseigneur, Jaçoit que V. A. soit assez advertie de la parfaitte santé de M. le Duc, j'ay cru pourtant en deuoir confirmer sa croyance, et l'assurer qu'il garde exactement les commandemens et suit ponctuellement les enseignemens qu'elle luy donna le jour qu'il sortit de Dijon, ausquels s'il contrevenoit, je ne manquerois pas d'en donner advis à Vostre A. pour l'assurer que je n'adhère aucunement par des lasches complaisances à ses humeurs et inclinations, comme mes haineux l'ont voulu faire croire ; faute qui ne me seroit point pardonable, que de fomenter et nourrir *ses petites façons de faire et saillies* que je sçay estre messéantes à un prince et dont je l'ay tousjours aduerti auec la liberté et commandement que m'en a donné Vostre Altesse [2]... »

M. le Prince fut bientôt à même d'en juger par ses yeux. Condamné aux eaux de Pougues, il s'arracha à Dijon dans un moment de crise et vint les prendre au château de Mailly, près Auxerre. Son fils l'y rejoignit. Puis le gouverneur, rappelé par les progrès des Impériaux, retourna à son poste, et M. le Duc à Avallon, pour la plus vive satisfaction du P. Pelletier, dont la sollicitude devint de tous les instants du jour et de la nuit : « Nous sommes bien joyeux que Monsieur le Duc soit icy de retour en parfaitte santé, après auoir pris les plaisirs innocents de la chasse avec Vostre Altesse... Je veu me promettre de son bon naturel un surcroît d'affection, pour les choses qu'il sçaura estre des volontés de V. A. et pour son bien,.. Monseigneur, je ne sçaurois vous dissimuler un déplaisir et une peine d'esprit que j'ay de voir Monsieur le Duc seul la nuit, à la discrétion d'un valet de chambre, et de quelques valets de garde-robbe, non que je me deffie d'eux, mais s'il arrivoit quelque accident pendant la nuit, qui le souslageroit ? Je m'estois résolu de coucher en sa garde-robbe, s'il y eût eu un matelas ou de la paille, sans m'incommoder, car quelles incommodités ne sçaurois-je souffrir à vostre service qui ne contante mon affection [3] ? »

Les nombreux touristes qui excursionnent chaque année sur les rives encaissées du Cousin sont en quête de paysages tourmentés ou de ruines pittoresques. M. le Duc y respirait le « bon air..., l'air fort bon et tempéré », si profitable avec l'exercice à la santé du corps ; mais il était impuissant à y trouver le repos de l'esprit.

Parmi les afflictions du temps, qui fourniroient à Hiérémie sujet de nouvelles lamentations, la meilleure que je puisse écrire à V. A. est la parfaitte santé de Monsieur le Duc, lequel m'a donné pendant deux ou trois jours de grandes appréhensions, voyant qu'il ne mangeoit

1. *Histoire des princes de Condé*, t. III, p. 566.
2. Pelletier à M. le Prince. Avallon, 16 septembre 1636. *Papiers de Condé*, t. X, fol. 124.
3. Le même au même. Avallon, 18 octobre 1636. *Ibid.*, fol. 328.

PLAN DES FORTIFICATIONS ET DU SIÈGE DE LA VILLE DE DOLE ; A GAUCHE LE QUARTIER GÉNÉRAL DU PRINCE DE CONDÉ.
(D'après une carte de l'ouvrage *Le Siège de Dôle*, par Jean Boyvin, conseiller de Sa Majesté en son parlement de Dôle, 1638.)

ny ne dormoit à l'ordinaire ; son esprit de plus fort inquiété pour avoir, à ce qu'on m'a dit, rencontré, retournant de la chasse, *un homme languissant soub un arbre*, et pour ne pouvoir divertir sa pensée des périls où il vous croit. Je fais mon possible pour le rasseurer, bien aise pourtant de cognoistre son bon naturel et la tendresse d'affection qu'il a pour V. A. Aussi en a-t-il bien sujet. Il a repris le logis de Madamoyselle la Grandmaire, la chambre estant plus hors de bruits que celle où il couchoit. Il y a deux ou trois malades de nouveau soupçonnez de contagion en cette ville. On m'a dit qu'il y avoit force flux de sang à Auxerre ; je m'informerai au vray de nos Pères ce qui en est. Ils m'ont écrits la mort du Père Rousselet, recteur [1], d'une fiebvre continue [2].

L'humble *logis* où M.le Duc venait de rentrer existe encore aujourd'hui, et garde pour les érudits son nom d'*Hôtel de Condé.*

Moins on a et plus on aime le peu qu'on a.

Les Avallonnais n'ont pas oublié. Lorsque, au sortir de la curieuse église Saint-Lazare, on passe sous le massif beffroi en se dirigeant vers la statue de Vauban, l'on remarque sur la droite une ancienne maison, au fronton triangulaire en forte saillie au-dessus de la porte. Entrez sous le porche, traversez une cour qui n'a rien de spacieux, pénétrez dans le corps d'habitation flanqué d'un lourd escalier, rien ne vous frappera vivement. Mais descendez dans la seconde cour avec son échappée sur le vallon des Minimes et les pentes boisées du plateau des Chaumes, reposez-vous sous ce mûrier noirci et amputé qu'on dit plusieurs fois séculaire ; donnez un coup d'œil aux salles basses et voûtées des offices et admirez l'immense *étal*, fait d'une seule pierre, reposant sur ses trois supports ; l'on vous racontera que cette sorte de dolmen poli servait à dépecer le gibier des merveilleuses chasses de M. le Duc et de son père. Le temps adoucit tout. Dans l'hôtel de Condé, transformé depuis vingt ans en école communale, ne s'ébattent plus que de petites filles rieuses, et sur la longue table à trancher elles jouent aux osselets [3].

Le manque de sommeil et l'effroi causé par l'apparition de l' « homme languissant » dans ce pays plein de légendes, ne furent pas les seuls incidents fâcheux de la villégiature du duc d'Enghien. Les domestiques de sa suite mirent sa patience à l'épreuve, et apprirent à leurs dépens qu'il savait faire le maître.

Monsieur mon Père,

Je suis toujours avec vous, puisque mon esprit vous suit dans les dangers où vous estes, non sans grande appréhension. Plaise à DIEU que les prières que je luy adresse pour vostre conservation soient aussi efficaces que je l'en supplie de tout mon cœur. La Guérinières a pris son temps lorsque j'estois à la chasse, mardy, pour ouvrir mon cabinet et y prendre dans ma cassette quatre ou cinq pistoles, avec Buade qui gardoit la porte, tandis qu'il faisoit

1. Jean Rousselet (1591-1636), né à Reims, fut recteur du collège de Metz et de celui d'Auxerre, où il mourut le 30 octobre, à peine entré en charge. De Backer a mis par erreur : *Autun.*

2. Le même au même. Avallon, 30 octobre 1636. *Ibid.*, fol. 418.

3. Sur l'Hôtel de Condé voir une charmante page, mais écrite d'une plume qui embellit ce qu'elle touche, dans *Un Coin de Bourgogne (le pays d'Avallon)*, par M. R. Vallery-Radot. Paris, Ollendorff, 1893, p. 161. Nos remerciements publics à M. Chambon, ancien professeur au collège d'Avallon, notre aimable guide dans la vieille demeure, ainsi qu'à M. Delestre, bibliothécaire, et à M. Jordan.

sa main. Il est du tout incorrigible et dit qu'il n'aura jamais affection pour mon service. Il ne sert que pour donner mauvais exemple. Je l'ay fait chastier, mais il est si peu sensible et à l'honneur et aux coups que les remèdes sont inutiles. Pour moy je ne veu vivre qu'autant que je seray dans le respect et devoir que je suis obligé de vous rendre, estant

Monsieur mon Père
Vostre très humble et très obéissant
fils et serviteur
LOUIS DE BOURBON [1].

D'Avalon, 30 oct. 1636.

Les vacances tiraient à leur fin, et, si giboyeux que fussent les bois du Morvan ou la plaine d'Annéot, le P. Pelletier songea au retour ou plutôt à la retraite devant le fléau qui gagnait. Il en écrivit au P. Claude Mérigot, Jésuite du collège d'Auxerre.

Les lettres du P. Pelletier ne brillent point par leur style ; le français en est lourd, inégal, chargé d'archaïsmes et de répétitions ; on ne se doute guère à le lire qu'on vit en l'année du *Cid* [2] ; mais Pelletier parle simplement et sans pédantisme. Il voit parfois ceux qui ont vu la cour. Claude Mérigot crut de sa dignité de faire des phrases pour exposer l'état sanitaire d'Auxerre, et balança une série d'antithèses, imitées, croirait-on, des stances de Rodrigue, sur les déchirements de son âme. « V. R., répond-il à Pelletier, a mis mon cœur dans deux mouvemens contraires quasi en mesme instant ; je veux dire dans deux passions fort diverses d'espérance et de crainte, l'espérance faisant espanouir mon cœur, et la crainte le ressérant ; l'espérance ouvroit mon cœur à la joye, m'imaginant desjà la présence de ce brave prince que j'honore et chéri tendrement ; la crainte le refermoit de peur que quelque maladie ne nuisît à sa santé si prétieuse que nous devons désirer de perdre la nostre pour conserver la sienne. Dans ce double mouvement, je diray franchement ce qui est de la pure verité, pour ne me point rendre coupable. Je me suis donc enquis de Monsieur le Président, M. le Maire, Messieurs les médecins et semblables, et ay appris qu'il y avoit eu quelque quantité de diarrées, de dysenteries, de petites véroles, de fiebvres pourprées, quoy que quelques uns d'entre eux disent que ce n'est pas grande chose [3]. » Sauf ces derniers cas qu'il cite ici, le P. Mérigot conclurait volontiers que tout le monde se porte pour le mieux dans cette bonne ville d'Auxerre, malgré ses maisons serrées au pied de ses églises et de ses monastères dominant les bords pleins et tranquilles de l'Yonne. Les maisons contaminées ne sont que « deux environ » ; encore les tient-on fermées et les surveille-t-on bien ; enfin, elles sont situées dans un quartier écarté, et la peste qui y est entrée vient d'ailleurs, « ce qui fait qu'on ne s'en met pas beaucoup en peine. » C'est le dernier mot de M. le Maire,

1. Lettre inédite. *Papiers de Condé*, t. X, p. 415.
2. Le *Cid* fut représenté vers la fin de novembre 1636.
3. Mérigot à Pelletier. Auxerre, 9 novembre 1636. *Ibid.*, fol. 468.

et l'honnête correspondant le rapporte « avec la mesme naïveté » qu'on le lui a fait entendre.

Phénomène singulier : Auxerre, si ravagée par la désastreuse épidémie de 1633, respirait maintenant à l'aise dans sa vallée ouverte. Avallon, derrière son rempart de forêts et de collines enchevêtrées, était de plus en plus envahi par la contagion : « Il y a en tout 12 à 13 maisons infectées, et environ trente personnes mortes au plus, ou Messieurs les Eschevins nous ont desguisés la vérité. Le plus grand mal est vers la porte d'Auxerre... Toute nostre appréhension est au train espandu par la ville. Il seroit aussi aisé de tenir le vent renfermé que Messieurs les Pages. V. A. sçait qu'elle-mesme les ayant fait mettre en séquestre à Dijon, ils ne laissèrent pas de trouver la liberté... Il (M. le Duc) a esté quelques jours se plaignant à moy d'une pesanteur dont je m'appercevois assé pour ne le voir manger ny dormir à son ordinaire..., toujours avec quelque appréhension de la maladie, encor que je face mon possible pour en divertir sa pensée[1]. »

D'heureuses nouvelles de Dijon étaient venues cependant apporter à l'esprit perpétuellement agité du duc d'Enghien la diversion qu'il souhaitait. Grande avait été sa joie d'apprendre que son père, naguère humilié par l'échec devant Dôle, venait d'être plus heureux dans la défense que dans l'attaque. L'enfant remercia Dieu des succès et des « glorieuses entreprises » de Henri II.

Mais ce ne fut pour lui qu'une éclaircie ; il ne pouvait détourner les yeux de l'affligeant spectacle qui l'entourait, et le P. Pelletier, tremblant pour les jours de son élève, était plutôt propre à augmenter ses alarmes qu'à les calmer. Le précepteur, jugeant la position intenable, prit un parti extrême ; il supposa l'autorisation de quitter Avallon avec M. le Duc et toute la suite :

Monseigneur,

L'extrême appréhension où le mal nous a mis ne nous donne pas le loisir d'attendre les ordres de V. A. pour sortir M. le Duc de cette ville, à cause que la peste s'espand dans toute la ville. Un des eschevins a esté si peu avisé que d'entrer dans le *logis ;* la peste estant en sa maison ; je veu croire qu'il ne le sçavoit pas ; elle a pourtant esté recognue dès la nuit mesme, qu'il vous a vu et parlé longtemps dans la sale. De plus vis-à-vis la porte du *logis de la Grand-maire*, ce matin un garçon cordonnier a esté recognu contagié, et plusieurs autres endroits de la ville, si bien que nous avons creu devoir esloigner une si chère personne qu'est Monsieur le Duc et le mener au chasteau de Mailly... Ce qui augmente ma crainte est le voyage de M. Champion et le sieur Pirrot, eschevins qui seuls avoient le soin de mettre ordre dans la ville, si bien que désormais chacun recélera son mal, en danger de tout perdre. J'ay donc mieux aymé faillir en cecy par une prudente précipitation, que d'attendre qu'un délays nous face gémir à l'éternité[2].

M. le Prince aimait qu'on demandât ses ordres, et non qu'on les prévînt. Dès le lundi 24, après l'étape de Mailly, le duc d'Enghien arrivait

1. Pelletier à M. le Prince. Avallon, 13 novembre 1636. *Ibid.*, fol. 490.
2. Le même au même. Avallon, 15 novembre 1636. *Ibid.*, t. XI, fol. 12.

à Auxerre. Quelques jours plus tard, Pelletier devait écrire une lettre d'excuses pour avoir donné « sujet de fascheries » au père informé et mécontent de ce déplacement. M. le Duc est « en parfaitte santé » à Auxerre. « On nous a assuré que la peste s'estoit grandement espandue dans Avalon ; on n'en parle quasi plus icy [1]. »

Le séjour se prolongea le mois de décembre.

Avec la sage et tenace obstination qu'il portait en tout, M. le Prince était parvenu à son but. Malgré les deux fléaux inséparables qui décimaient la Bourgogne, guerre et peste, il avait maintenu son fils une année entière dans la province qui saluera bientôt en M. le Duc son gouverneur. Alors Enghien ne sera plus pour elle un inconnu ; elle l'aura vu, non au feu, ce qui eût été pour lui la fête des fêtes, mais au devoir obscur et laborieux. Avant de savoir commander, il a appris à obéir. En paraissant piétiner sur place, il n'a pas laissé d'avancer.

1. Pelletier à M. le Prince. Auxerre, 1er décembre 1636. *Ibid.*, fol.87.

Chapitre Sixième.

A L'ACADÉMIE ROYALE.

Louis de Bourbon ne pouvait cependant s'éterniser en province.

Le 14 janvier 1637, il était arrivé à Paris[1], où son père l'avait précédé d'une semaine[2], et, le roi se trouvant ce jour-là à Saint-Germain, il « alla saluer Son Éminence » le cardinal de Richelieu. Peu après, il redevenait élève et commençait ses études militaires à l'Académie royale pour la jeune noblesse.

Cette école supérieure vit la répétition, sur un théâtre plus brillant, des succès de M. le Duc à Sainte-Marie. Au lieu du collège de Bourges, lointain rendez-vous de hobereaux et de roturiers, c'est Paris, centre unique et point de mire du royaume. Lenet a décrit la splendide affluence produite par la présence de M. le Duc dans cette école aristocratique et il a admiré les calculs si bien vérifiés de Henri II. « Il voulut que l'émulation parmi la plus haulte noblesse de France, qui accourut en foulle en ceste académie, au bruit que le prince y entroit, fist en sa personne le mesme effect qu'elle avoit faict au collége, d'où il estoit sorti le plus capable de tous ceux qui y estoient avec luy. L'on n'avoit point encore veu de prince du sang eslevé et instruit de ceste manière vulgaire ; aussi, n'en a-t-on point veu qui ayent, en si peu de temps et dans une si grande jeunesse, acquis tant de sçavoir, tant de lumière et tant d'addresse en toute sorte d'exercices.... Le prince, son père, habille et éclairé en toute chose, creut qu'il seroit moins diverti de ceste occupation, si précisément nécessaire à un homme de sa naissance, dans l'Académie que dans l'Hostel, et creut encores que, l'y meslant parmi tant de seigneurs, et tous gentilshommes, qui y estoient et qui y entreroient pour avoir l'honneur d'y estre avec luy, seroient autant de serviteurs et d'amis qui s'attacheroient à sa personne et à sa fortune[3]. »

1. *Gazette*, 1637, p. 40.
2. *Ibid.*, p. 28.
3. Lenet, *Mémoires*, p. 448.

Ces amis, dont Lenet n'a pas daigné insérer les noms dans ses *Mémoires*, nous avons eu la bonne chance d'en retrouver la liste oubliée parmi ses « premiers brouillons de notes pour servir à l'histoire du grand Condé. » C'étaient : « Mrs de Nemours, de Luynes, les deux Sénessé[1], Tavanes, Fiesque, Alluy[2], Gesvre, Gramont, Nangis[3]. »

L'« Hostel » auquel avait été préférée, pour le domicile du duc d'Enghien, l'académie de la vieille rue du Temple, était l'hôtel de Condé, situé dans un tout autre quartier, entre le Luxembourg et Saint-Sulpice. Louis de Bourbon, séparé de son père et de sa mère, fut mis en un logement proche de l'école, avec toute sa suite accrue en nombre et en importance.

Sa « petite maison » se composait de plusieurs personnages à nous bien connus, tels que le gentilhomme de chambre La Buffetière et le P. Pelletier, « aumosnier », auxquels Lenet ajoute, confondant à son habitude bêtes et gens : l'écuyer Francine, deux pages, un contrôleur, quatre valets de pied, deux valets de chambre, un cocher, un postillon, six chevaux de carrosse, quelques chevaux de selle et un chef de chaque office. Il omet, dans ce caravansérail, le médecin Guénauld.

Les académies ou collèges d'armes du dix-septième siècle sont une des institutions les moins connues de nos jours. L'histoire critique des systèmes et des méthodes d'éducation a passé auprès d'elles, dans ses tapageuses explorations, sans daigner les apercevoir. Le *Dictionnaire de pédagogie* leur accorde à peine quelques lignes dédaigneuses et peu exactes. Il traite d' « assez *étrange* » l'usage qui fit prévaloir alors le nom d'Académie appliqué à des écoles n'ayant, selon lui, d'autre objet « que des arts d'agrément ou des exercices du corps, tels que l'équitation, l'escrime, la danse et certains jeux[4] ». On y apprenait cela et plus que cela, nous le verrons bientôt ; mais posons d'abord, sans essayer de le scruter à fond, le problème des origines.

D'après Belleperche[5], l'honneur d'avoir créé la première académie revient à Henri IV et le titre de fondation est « l'arrest du conseil de sa Magesté de l'an 1594 ». Elle était située « en lieu propre et très beau, le logis du petit Bourbon, aux faulx-bourgs Saint-Jacques, grands et mieux aduenants. » Le conseiller et l'inspirateur de Henri IV avait été le chancelier de France Hurault de Cheverny, salué comme « l'unique mouuement et la première âme » de l'institution nouvelle[6].

1. Beaufremont de Sénecé.
2. Escoubleau de Sourdis, marquis d'Alluye.
3. *Mss. de Pierre Lenet*, t. I, fol. 82. Bibl. Nat. fr. 6702.
4. *Dictionnaire de pédagogie et d'instruction primaire* de M. F. Buisson, 1887, t. I, p. 11.
5. *Av nom de Nostre Seignevr Sevs Christ* (sic). *L'Académie dv Roy pour l'instruction de la iaunesse. Harengve panégyrique desdiée à la Magesté dv Roy Henry qvatriesme. Récitée à l'ouverture de son Académie*, par le S. et Antécesseur de Belleperche, cons. du Roy et l'Intendant professeur (5 février 1598). Bibl. Mazarine, 33.727.
6. *L'Académie ov institution de la Noblesse Françoise où toutes les vertus requises à vn seignevr de marque sont déduites avec vne curieuse recerche des plus belles et riches matières qui se puissent tirer des sciences divines et humaines*, par Alexandre de Pont-Aymery, Seigneur de Focheran, Paris, 1595. Bib. Mazarine, 32990.

Le premier organisateur et directeur fut Antoine de Pluvinel, le célèbre écuyer de Henri III et de Henri IV, puis sous-gouverneur du Dauphin Louis XIII.

C'était une conquête morale sur l'Italie, et les contemporains l'acclamèrent avec un patriotique enthousiasme. « Toute la France, dit Pont-Aymery, est infiniment obligée au sieur de Pluvinel qui par une incroyable charité s'est dévotieusement offert à la noblesse pour luy servir d'eschelle et de marchepied aux choses les plus eslevées et plus glorieuses, que la vertu puisse assigner à ceux qui la recherchent. Il nous desrobe l'occasion de courir en Italie, où nous allons achepter, avec une despence incroyable, la seule ombre de la civilité, et nous en rapportons la masse entière du vice. Ceux de Milan nous apprennent la tromperie ; le Boulognois nous enseigne le mensonge, le Vénitien nous rend hypocrite et songeart, le Romain nous plôge en un océan d'athéisme et d'impiété et le Napolitain nous change en un satyre... J'avois oublié les Florentins ennemis juréz des bonnes mœurs, etc. Nous pouvôs maintenant oublier ce chemin, et prendre les erres de l'Académie du sieur de Pluvinel, qui nous fait veoir en gros, tous les exercices que l'Italie monstre en détail, ayant basty un Parnasse aux Muses, et dressé un temple à la vertu : car, à la vérité dire, il n'instruit pas seulement le gentilhomme en la professiô du maneige, mais en la pratique des bonnes mœurs, sans lesquelles toutes sciences ne sont que vanités. Aussi qui void ses escoliers, il void le maintien des Anges, et les vives images des célestes perfections. O heureuse Noblesse ! pour qui le ciel a faict naistre un tant sortable gouverneur. S'est-on exercé au maneige ? Vous avez le voltigement, l'escrime et la danse, le tout sous des personnages que ledit sieur a sceu heureusemêt choisir, et qui sont, hors de controverse, les premiers en leur art. Vous y avéz encore les mathématiques, la peinture et le lut, sous les plus excellês maistres que l'on puisse désirer ; en sorte, que j'estime n'y avoir maison en Europe, tant accomplie ou famille mieux ordonnée. Les jeunes seigneurs y peuvent estre introduits dés l'aage de dix à onze ans ; là où ils ne peuvent et ne doivent aller en Italie qu'ils n'ayent de dix sept à dix huict ans : de façon qu'ilz auront apprins sous le sieur de Pluvinel estans fort jeunes, ce qu'ilz vont chercher demy hômes en Italie. »

Une intéressante étude biographique, récemment parue [1], a remis en lumière le « Dessein d'une académie », tel qu'il fut exposé en 1612 dans une leçon d'ouverture. Le plan de Rivault est tout pratique, mais aussi fort élevé. L'école de hautes études imaginée par l'auteur pour les jeunes gens qui perdent leurs loisirs à la cour, comprend deux catégories : les uns se destinant aux armes, les autres à la diplomatie ou à l'administration. Les exercices corporels, loin de prédominer, semblent au contraire relégués au second plan. L'apprentissage auquel on s'exerce est plus

1. *David Rivault de Fleurance et les autres précepteurs de Louis XIII*, par l'abbé Auguste-François Anis. Paris, Picard, 1893.

moral que physique. Les élèves devront acquérir les connaissances nécessaires ou bienséantes à leur profession, afin de polir leurs vie et mœurs. Les uns au courage joindront l'esprit chevaleresque, et aux vertus militaires les qualités de l'homme du monde. Les autres, ceux qui prétendent aux emplois civils, se formeront à parler en public avec hardiesse et abondance, cultiveront l'art du geste et se rendront dignes en tout de paraître aux conseils privés ou d'État.

L'œuvre projetée fut-elle réalisée? Elle méritait de l'être, à en juger

LE CARDINAL DE RICHELIEU.

(D'après une Médaille de l'Histoire de France.
Calcographie du Louvre.)

par son curieux règlement. Mais le biographe de Rivault semble n'y voir qu'une idée heureuse et fugitive, une semence jetée en l'air et retombée dans les parterres de Conrart, où le germe développé devint après vingt-trois ans l'Académie française de Richelieu.

Ne pourrait-on pas aussi bien dire qu'elle se fondit avec l'Académie royale de Pluvinel et de Benjamin, celle-là même qui recevait le duc d'Enghien comme écolier ; et le futur programme d'études du jeune Prince ne se rencontrerait-il pas déjà dans l'esquisse d'une académie idéale, tracée par Pluvinel?

La discussion de ce plan forme le plus intéressant entretien de l'*Instruction du Roy en l'exercice de monter à cheval*, publiée par René de Menou [1], son disciple et admirateur, cinq ans après la mort du maître.

Comme Belleperche et Pont-Aymery, Pelletier [2] et Rivault, Antoine de Pluvinel avait gémi sur l'oisiveté qui était pour la jeune noblesse la mère des vices et des désordres. Il déplorait de la voir « passionnément désireuse d'estre instruite à la vertu, à la civilité, à la courtoisie, aux bonnes mœurs, à la propriété », mais obligée de s'expatrier pour mendier cette instruction à l'étranger, surtout en Italie, d'où la plupart revenaient aussi ignorants qu'ils y étaient allés. Pour arracher nos nationaux aux maîtres cupides qui les exploitaient au loin, il avait supplié le roi de fonder en France quatre académies : à Poitiers ou à Tours, à Bordeaux, à Lyon et à Paris.

Le côté financier de son projet n'est pas le moins bien présenté. La noblesse était pauvre, relativement à ses besoins : « il n'y a aujourd'huy que ceux qui ont *quantité de biens* qui puissent faire instruire leurs enfants aux bonnes mœurs. » Pour la pension d'un jeune gentilhomme et de sa suite, il faut « cinq cens escus par an, sans compter les habits et aultres choses nécessaires ». Les maîtres seront subventionnés ; autrement, ils sont obligés de s'attirer des élèves au prix d'une coupable tolérance. Le logis sera grand et spacieux. Au manège, il y aura au moins vingt chevaux avec gens pour les panser. Le personnel comprendra outre les officiers et serviteurs un tireur d'armes, un maître à danser, un voltigeur, un mathématicien et un homme de lettres.

L'ordre à apporter dans ces « écoles de vertu » sera le suivant : toute la matinée, exercice d'équitation.

L'après-midi sera consacrée quatre jours de la semaine, les lundi, mercredi, vendredi et samedi, à tirer des armes, danser, voltiger et faire des mathématiques ; les deux autres jours, mardi et jeudi, l'homme de lettres devra traiter en présence de toute cette jeunesse assemblée :

« Premièrement de toutes les vertus morales, ensemble des exemples qui se tirent des histoires tant anciennes que modernes pour les esclaircir : et après les avoir instruits de ce qui dépend des mœurs, passer à la Politique, comme la partie la plus nécessaire : et là-dessus leur monstrer la forme qu'il faut tenir pour gouverner les Provinces, les villes et les places que Vostre Majesté leur peut remettre entre les mains, soit pour comander, soit pour obéir : comme quoy servir son Maistre, soit en Ambassade, soit en quelqu'autre affaire particulière : bref, tascher par

1. *L'Instruction du Roy en l'exercice de monter à cheval*. Par Messire Antoine de Pluvinel, Escuyer principal de sa Majesté. Imprimé à Paris, au dépens de Crispin de Pas le vieux, à Vtrecht, 1625. In-fol. Cette édition, faite sur le *Ms.* de Pluvinel, est la première complète. Dans le *Maneige royal* (1623), dont on peut voir, à la réserve de la Bibl. nat. (S. 86, 2), l'exemplaire même de Louis XIII, le programme de l'Académie fait défaut.

2. *La Nourriture de la noblesse, Où sont représentées comme en vn Tableau toutes les plus belles vertus, qui peuvent accomplir un jeune Gentilhomme*. Par le Sr Pelletier. Paris, Mamert Patisson, 1604, fol. 96b. Bib. Mazarine, 35254.

ce moyen de les rendre capables de bien servir leur Prince, soit en paix, soit en guerre. »

Chaque mois il y aura grandes manœuvres. Un jour de fête, « après le service de Dieu, » un nombre suffisant de cavaliers armés de toutes pièces courront la bague, rompront en lice ou sortiront en campagne. Là, on leur apprendra « la manière d'aller au combat, le moyen d'attaquer une escarmouche, la forme de se retirer, bref tout l'ordre de la guerre ». Ils combattront tantôt à cheval, tantôt à pied, construiront des forts de terre qu'ils attaqueront ou défendront selon leur force ; ainsi leur enseignera-t-on « à bien attaquer une place et à la bien deffendre » ; enfin, on donnera le commandement « alternativement aux uns et aux autres, afin de les rendre tous dignes de bien commander et bien obéir. »

L'école de Paris, splendide auprès de celles de province, se trouvait exposée aux regards de la cour, des ambassadeurs et des étrangers. La cour s'intéressait aux premières évolutions de la jeune noblesse, comme la foule d'aujourd'hui suit dans les revues nationales les bataillons de nos écoles militaires. Lorsque Louis de Bourbon fut *académiste*, elle s'y rendit assidûment. « Tous les jours destinés au travail, dit Lenet, rien n'estoit capable de l'en divertir. Toute la cour alloit admirer son air et sa bonne grâce à bien manier un cheval, à courre la bague, à dancer et à faire des armes. Le Roy mesme se faisoit rendre compte de temps en temps de sa conduite par Benjamin. »

Ancien écuyer de Louis XIII[1], Benjamin était l'héritier direct, avec son fils, le baron du Pré, des traditions de Pluvinel. « Le premier plan de l'Académie que le Sieur de Pluvinel dressa à Paris pour l'utilité commune de tout ce Royaume, écrivait Pelletier en 1604, a si bien servy de modelle aux autres, qu'à son imitation ceste eschole y est encores aujourd'huy ouverte par le sieur de Benjamin, au mérite et capacité duquel il ne se peut rien désirer, tant il s'aquitte dignement de ceste charge[2]. » Trente années de plus dans les mêmes fonctions avaient usé les forces du vieux maître, sans lui rien ravir de son prestige moral. Un des derniers élèves qui venaient de passer par ses mains avant M. le Duc était Antoine Arnauld, fils aîné d'Arnauld d'Andilly. Ce fervent janséniste, qui, de capitaine d'infanterie et de cornette de carabins, devint ecclésiastique et vicaire d'Henri Arnauld son oncle, l'évêque d'Angers, nous a laissé un excellent portrait du directeur de l'Académie du Temple. « En sortant de l'Académie, dit-il (1635), je reçus de M. de Benjamin des témoi-

1. « Mené (le dauphin Louis XIII) en carrosse à la rue des Bons-Enfants, à l'académie de M. Benjamin, écuyer du roi. » *Journal d'Héroard*, t. I, p. 414.

2. *La Novrriture de la noblesse.* — On peut voir encore sur Pluvinel, apprécié comme écuyer, un article très élogieux dans la *Revue des Deux-Mondes*, 15 avril 1894, p. 884 : *Les Méthodes de dressage du cheval de selle, depuis la Renaissance jusqu'à nos jours*, par M. F. Musany. « Son *Manège Royal*, contenant les discours qu'il fit au roy pour lui apprendre l'art de bien monter à cheval, est rempli de réflexions fort judicieuses, dignes d'un philosophe autant que d'un écuyer. » Cette phrase est la meilleure réponse aux plaisanteries de Tallemant des Réaux, accusant Pluvinel de n'avoir été « guères plus subtil que ses chevaux ». *Historiettes*, 3e éd., 1854, t. I, p. 149.

gnages d'une amitié vraiment paternelle, et des avis pour ma conduite, dont je lui serai éternellement obligé. C'étoit un homme extraordinaire dans sa profession, et quoi qu'il fût fort exact à faire faire tous les exercices, on peut dire que c'étoit la moindre chose qu'on apprît chez lui. Il s'appliquoit particulièrement à régler les mœurs ; et jamais personne ne fut plus propre à former les jeunes gens à la vertu, soit en louant à propos ceux qui faisoient bien, soit en reprenant fortement les autres, et imprimant en tous un respect dont on ne pouvoit se défendre, tant il sçavoit tempérer sagement la bonté qui lui étoit naturelle, par une sévérité nécessaire »

Peu avant la sortie de l'abbé Arnauld, un autre élève plus célèbre, mais sur lequel n'avait pas eu de prise la direction ferme et sage de l'école, avait précédé M. le Duc. Le frivole et romanesque Cinq-Mars avait fait admirer là une « physionomie » qui semblait présager sa prochaine élévation.

Bel écuyer et homme de bien, Benjamin n'avait pas à former que des cavaliers habiles et des jeunes gens accomplis. Le règlement établi par Richelieu en 1636, et la fondation à perpétuité par le cardinal de vingt bourses de mille livres en faveur de vingt gentilshommes tenus ensuite de servir le roi deux années, dans le régiment des gardes, dans la marine, « ou autrement selon son bon plaisir, » imposait aux *académistes* pourvus par cette libéralité une instruction militaire plus étendue et plus variée.

Outre les exercices ordinaires qui leur étaient communs avec les autres, « comme de monter à cheual, voltiger, faire des armes, les Mathématiques, Fortifications et autres, » ils devaient être encore « particulièrement instruits à quelques heures reglées ès principes de Logique, Physique, Métaphysique, sommairement en langage François : mais pleinement la Morale et à une autre heure commode de l'aprèsdinée... aussi sommairement de la Carte géographique, des notions générales de l'histoire universelle, et l'establissement, déclinaison et changement des Empires du monde, transmigrations des peuples, fondemens et ruines des grandes villes, noms, actions et siècles des grands personnages, comme aussi de l'estat des principautez modernes, singulièrement de l'Europe, dont les intérests nous touchent de plus près, par leur voisinage ; sur tout au long, ils apprendront l'histoire Romaine et Françoise [2]. »

1. *Mémoires de M. l'abbé Arnauld, contenant quelques anecdotes de la Cour de France, depuis 1634 jusqu'à 1675*. Amsterdam, 1756. In-8, t. I, pp. 20 et 30.

2. Le Règlement de l'Académie royale respire d'un bout à l'autre une hauteur de vues digne du fondateur de la Sorbonne et du Collège royal de Richelieu. C'est un des plus beaux monuments pédagogiques de l'époque. Nous le citons d'après le *Mercvre françois*, t. XXI, p. 278 et suiv. — Il complète l'ordonnance du roi provoquée par Richelieu, en 1629, au camp de La Rochelle, et qui, d'après Montzey, serait la véritable charte de fondation de l'Académie royale militaire, ou institut spécial pour les exercices de guerre. L'Académie de la rue Vieille-du-Temple n'en aurait été qu'une annexe. Cf. *Institutions d'école militaire jusqu'en 1789*, par C. de Montzey. Paris, 1866, in-8, t. I, p. 80. Cette question n'est pas tranchée par M. A. Babeau au chapitre qu'il a consacré aux académies du dix-septième siècle, dans sa *Vie Militaire sous l'ancien régime*, t. I, *Officiers*, chap. IV, p. 29. 2e éd. Paris, 1890. Il ne s'y occupe en détail que de l'Académie royale de marine, fondée à Paris en 1669. — Voir encore le vicomte d'Avenel, qui prête à Richelieu, en 1636, « le projet de fonder une académie de mille gentilshommes, » mais assure qu'il ne l'exécuta pas. » *Richelieu et la monarchie absolue*, t. I, p. 293, n. 1.

Ce que Richelieu édictait n'était point lettre morte. Les lettres du duc d'Enghien à cette époque, lettres rendues trop rares par les fréquents séjours de son père à Paris, confirment pleinement que telles furent, moins la philosophie, les matières des études. L'histoire continua donc pour lui, comme à Bourges et à Dijon, d'occuper une large place ; c'était l'un des exercices quotidiens : « J'écris tous les jours sous le P. Pelletier qui me dicte un 2e entretien de la prudance d'un prince, avec les examples de ceus qui ont estés grands et prudans capitaines, afain que j'apprenne de leur conduite à me randre tel que vous me désirés et digne de la continuation de vos bonnes grâces [1]. »

Les mathématiques appliquées et la géographie figurent aussi au premier plan : « J'ay commencé à tracer sur le papier des fortifications, j'ay achevé le compas de proportion et le toisé et commancé les fortifications. Je m'estudie aussy à la carte du monde, affain que je n'obmette rien de tout ce qui m'est nécessaire vour vous contanter et servir [2]. »

L'équitation ne lui paraît pas moins utile à ce service de son père qui deviendra un jour le service du pays, et il souhaiterait que Benjamin et du Pré son fils, malades, et, avant peu d'années, l'un emporté par la mort et l'autre réduit à la retraite [3], « fussent en leur parfaicte sancté, » afin, écrit-il, « que je montasse plus souvent à cheval. » Il était adroit et élégant cavalier. La course de bague, en laquelle Benjamin et du Pré excellaient tous deux [4], fut aussi le triomphe de M. le Duc. Dans cet exercice, qui demande une main sûre de la lance, le corps droit et tendu, tout un maintien solide et gracieux, il remporta non sans fierté le prix : c'était « un assés jolis bidet [5]. »

Enfin l'éducation religieuse était assurée pour M. le Duc par la présence du P. Pelletier, et la pratique, par le concours que lui prêtait, en

1. *Histoire des princes de Condé*, par Mgr le duc d'Aumale, t. III, p. 569. Pièces et documents.

2. C'est sans doute à cette période qu'appartiennent au moins deux des trois seuls ouvrages écrits de la main de Condé et composés par lui, qui sont mentionnés dans les *Recherches*. Le Roux de Lincy : n° 17, Traduction du *Catilina* de Salluste ; n° 51, *Livre d'arithmétique et de geométrie ;* n° 52, *Usage du compas de proportion.*

3. Du Pré mourut à la fin de décembre 1639. M. le Duc annonça cette perte à M. le Prince et lui en exprima ses « sensibles desplaisirs, » dans une lettre s. l. n. d. *Papiers de Condé*, série M, t. XVIII, fol. 451. Le père de du Pré lui survécut et ne se retira qu'en 1642. *Gazette*, 22 mars 1642, p. 248. Le *Maneige royal* contient de nombreux portraits en pied de Benjamin, écuyer du roi, et de du Pré, son fils, page de la grande écurie. Les traits fins et allongés de Benjamin, vrai type à la Henri IV, contrastent avec l'air épais de du Pré.

4. *Mémoires de Michel de Marolles.* Amsterdam, 1755. In-8, t. III, p. 209.

5. Longtemps le duc d'Enghien fut un maître à tous les jeux d'adresse et de souplesse. On en a remis dernièrement en mémoire un trait plaisant de voltige. « Un juge de village lui étant allé au-devant pour le haranguer dans son chemin, comme il s'inclinait profondément pour lui faire la révérence, le duc, qui était dispos, sauta adroitement par-dessus le corps du juge, et se trouva derrière lui. Le juge, qui avait une envie extrême de débiter sa harangue, selon la maladie de tous les mauvais orateurs, se retourna sans paraître ému de cette capriolle *(sic)*, et pour empêcher le duc d'en refaire une semblable, il le salua en s'inclinant moins qu'il n'avait fait ; mais le jeune prince, qui n'en voulait pas demeurer là, ayant mis ses deux mains sur les épaules du juge, sauta une seconde fois, et l'obligea, par ce moyen, de se retirer tout confus. » *Histoire de Louis de Bourbon, II du nom, prince de Condé.* Cologne, 1693, in-12, d'après l'*Intermédiaire*, 10 juin 1894, page 610.

qualité de confesseur, un Jésuite célèbre : le P. Nicolas Caussin. Le drame où figurèrent des acteurs tels que Louis XIII, Richelieu et Mlle de La Fayette, a son écho dans la correspondance de M. le Duc, et nous sommes heureux de pouvoir publier ici une lettre qui eût été un régal d'érudit pour Victor Cousin. Avec quelle maligne satisfaction le biographe de Mme de Hautefort eût saisi sur le vif l'homme simple et honnête, courtisan maladroit et directeur imprudent, qui accuse dès la première heure les qualités et les défauts, cause de sa chute plus rapide encore que sa fortune ! Ce prêtre, ne soupçonnant point l'intrigue autour de lui, et osant bientôt s'attaquer à la politique despotique au dedans, anticatholique au dehors, de Richelieu, s'est dépeint en quelques lignes. Confiance naïve en soi, familiarité trop facile avec le roi, présomption dans les démarches qui ne redoute aucun désaveu, autant de traits permanents de caractère que l'occasion fera grandir. Remarquons surtout le cardinal s'imposant par le choix du confesseur à la conscience du duc d'Enghien, comme il pèsera bientôt sur sa vie entière par la désignation de sa fiancée. Caussin s'adresse à M. le Prince.

Monseigneur,

J'ay esté appellé pour confesser le Roy au jour de l'Annonciation Nostre-Dame, ce que j'ay fait, et Dieu par sa grâce m'y a fait trouver tant d'agrément et de bon succès que Monsieur le Cardinal m'arresta le mesme jour pour confesseur de Sa Majesté, sans toutefois qu'il voulût que l'on donnast chaudement la nouvelle au *bonhomme*[1] de peur de lui donner quelque inquiétude. Suivant l'ordre que V. A. m'avoit donné, je nommay le P. François Tacon[2], confesseur de Monsieur de Nesmond[3], pour ouyr la confession de M. le Duc en mon absence, et sachant que c'estoit un esprit très paisible, je lui dis que cela estoit selon vostre volonté.

Toutefois Monsieur le Cardinal m'a dit que je pourrois continuer mon office auprès de Monseigr vostre fils sans difficulté. Quand j'aurai l'honneur de voir V. A. je luy dirai les particuliarités de mon élection et l'assurerai de bouche que ce changement ne change rien en moy, mais que vous recongnoissant inviolablement porté au service du Roy, je serai plus que jamais,

Monseigneur,
Vostre très humble et très obéissant
serviteur en N. S.
N. Caussin[4].

De Paris, ce
27 mars 1637.

Le bon religieux, qui croyait si aisé de diriger la conscience d'un roi sur qui régnait Richelieu, ne laissa pas de conserver plusieurs mois ses

1. *Bonhomme* s'employait couramment dans le sens du vieillard ; mais Louis XIII n'avait alors que trente-six ans.

2. Jésuite peu connu. En 1660 il était encore à la Maison professe de Paris. Cf. *Etude sur la vie et les œuvres du P. Le Moyne*, p. 468.

3. Théodore de Nesmond, surintendant des affaires de M. le Prince (1631), reçu en la charge de président à mortier, à Paris, le 20 décembre 1636, en remplacement de Lamoignon, son beau-père. (*Gazette*, 1636, p. 824.) Il a sa notice dans l'*Histoire des princes de Condé*, t. III, p. 203.

4. *Papiers de Condé*, série M, t. XI, fol. 378.

candides illusions. Le P. Pelletier le revoyait sans doute quelquefois, quand le confesseur de Sa Majesté pouvait, avec l'autorisation du cardinal-ministre, exercer les mêmes fonctions auprès de M. le Duc. Il témoigne, plus de six mois après, de cet optimisme aveugle mêlé à la satisfaction de faire pratiquer autour de soi de hautes et nobles vertus. « Le P. Caussin, écrit-il, se plaist à suivre la Cour. S'il la peu rendre aussi *sainte* en effect, qu'il la fait en idées dans ses écrits [1], il ne sera pas mauvais orateur. Je le soushaitte de tout mon cœur [2]. » La vocation et l'entrée au couvent de l'angélique Louise de La Fayette (19 mai) prouvent que la sainteté florissait en effet dans l'entourage le plus intime de Louis XIII; mais l'heure vint bien vite où, pour obéir au cri de sa conscience émue par la misère du peuple et par la division de la famille royale, le religieux, fidèle à Dieu et dévoué à sa patrie, crut devoir dénoncer au souverain la tyrannique oppression du ministre et se perdit (8-11 décembre). Le duc d'Enghien ne put même pas voir une dernière fois son directeur, enlevé brusquement un matin, en vertu d'une lettre de cachet, et conduit à Rennes par un exempt, en attendant Quimper-Corentin. Il informa son père de ce départ par ces simples mots : « J'ay *appris* que le pauvre père Caussin n'estoit plus à la cour et qu'on y avoit mis le père Binet à sa place [3]. »

Cette glorieuse disgrâce du confesseur du roi eut lieu vers la dernière fête d'automne, la Conception Notre-Dame ; mais en la fête du printemps (Annonciation) qui avait marqué si différemment l'entrée en faveur, la seule conséquence dont se fût ressentie la maison de M. le Duc, avait été le remplacement du P. Caussin, prédicateur d'un carême d'ailleurs fort avancé, par le P. Pelletier : « Je croirois manquer à mon devoir si je laissois partir monsieur de Vilargois... sans vous mander comme le roy a choisi le père Cossin pour son confesseur. Il m'est venu voir depuis et m'a dit que cela n'ampêcheroit pas que je ne me confessase à luy ; il a laissais sa chère de Saint-Médéric au père Pelletier qui y réussit for bien et que j'y ait esté entandre aujourd'hui [4]. » Ces quelques mots, envoyés à l'adresse de M. le Prince à Dijon, étaient datés du lundi saint, 29 mars. Le samedi saint, 3 avril, le P. Pelletier écrivait à son tour cette lettre, qui montre les fruits salutaires opérés dans son élève par les pénitences de la sainte quarantaine.

Monseigneur,

Les meilleures et plus véritables novelles que je puisse donner à V. A. sont celles de la parfaitte santé de Monsieur le Duc, et l'assurer qu'il n'a jamais tesmoigné tant de désir d'obéir et contanter V. A. ; aussi se range-t-il à tout ce qu'on veut ; *il n'a point rompu son karesme.* V. A. a sceu comme le P. Caussin a esté commandé d'aller trouver le Roy et moy de

1. Allusion à *la Cour saincte ou l'Institution chrestienne des Grands avec les exemples de ceux qui dans les cours ont fleury en saincteté.* Paris, 1625. Cf. Sommervogel, in-4°, t. II, col. 906.
2. *Papiers de Condé*, série M, t. XII, fol. 287.
3. M. le Duc à M. le Prince. Paris, 18 décembre 1637. *Ibid.*, fol. 409.
4. M. le Duc au même. Paris, 29 mars 1637. *Ibid.*, t. XI, fol. 381.

suppléer à ses prédications de Saint-Merry ; en suitte j'ay creu qu'elle ne trouveroit pas mauvais que je changeasse l'heure de l'estude du matin en une du soir jusques après les Pasques... Le jour que Madame vient voir Monsieur le Duc à l'Achadémie, elle dit tout haut qu'elle avoit demandé congé. A quelques jours de là, il fut disner avec elle ; je ne sçay s'il ne fit pas d'assé bonne grâces ses complimens aux dames qui y viendrent, mais elle luy dit qu'il n'estoit pas nécessaire qu'il y allast souvent. Le jour d'hier, St-François de Paule, il fut avec elle au sermon des Minimes où Monsr de Lingendes prescha, et comme je m'apprestois pour luy aller faire sa leçon après disnée, il m'envoya un valet de pieds pour m'advertir qu'il m'en dispensoit, et qu'il alloit tenir un enfants sur les fonds de baptesme avec Madame. Monsieur de Benjamin est allé en sa maison des champs proche Auxerre pour 15 jours [1].

Louis de Bourbon gauche et emprunté dans le monde ! C'est bien le détail de cette lettre le plus à noter.

Mme la Princesse pouvait se rassurer sur ce défaut passager de son fils ; il devait se corriger vite : ses airs d'écolier mal dégourdi ne lui durèrent pas ; ils disparurent même sitôt, qu'à part les témoins immédiats du changement, on ne semble pas avoir soupçonné que le jeune prince ait eu à se former aux manières gracieuses. C'est ainsi que Lenet nous le montre, dès son arrivée à Paris, qui commence à se plaire au cercle de Mme sa mère, à l'hôtel de Condé, s'y rendant le plus assidu qu'il lui était permis, et y prenant « les premières teintures de ceste honeste et galante civilité qu'il a toujours eue et qu'il conserve encore pour les dames. »

Cependant les règlements de l'Académie lui avaient sans doute rarement permis de sortir pour aller dans le monde. Une seule fois, en l'hiver de 1637, on trouve mentionnée sa présence au théâtre, dans une représentation offerte par Richelieu à la cour. Le jeune académiste y assista entouré de toute sa famille [2].

En attendant qu'il acquière la politesse mondaine sous l'influence maternelle, le sentiment qui le dominait encore était un respect très profond pour son père ; on peut en juger par cette lettre à lui adressée, qui nous conduit des vacances de Pâques à celles de la Fête-Dieu ; elle est écrite au château de Saint-Maur, et, lorsqu'on songe au parc délicieux couvrant alors de ses ombrages la boucle de la Marne, on ne peut guère s'empêcher ensuite, à lire M. le Duc, de constater que ce sentiment filial intense nuisait un peu chez lui non seulement à son affection envers sa mère, mais encore, ce qui est moins grave, au sentiment de la nature.

Monsieur mon Père,

Le peu de séjour que vous avés faict dans tous les lieus où vous avés esté, depuis que je n'ais eu l'honneur de vous voir, m'a faict retarder jusque ici à me donner l'honeur de vous escrire, ce que je vous prie très humblement n'attribuer pas à manque d'affection ni de respect que je vous assure de conserver toute ma vie au point que je connois y estre obligé.

1. Pelletier à M. le Prince. Paris, 3 avril 1637. *Ibid.*, p. 393.
2. *L'Avevgle de Smyrne. Tragi-comédie.* Par les cinq avthevrs. Paris, Courbé, 1638.— *Gazette*, 1637, p. 128.

J'ay appris que vous aviés estés un peu indisposé, dont j'ay receu un sensible déplaisir qui n'u pu estre diminué que par l'assurance qu'on me donna aussitost que Dieu vous avoit incontinant ranvoié vostre parfaite santé que je luy prie par sa grâce vous vouloir conserver. Je suis venu passer les festes à Saint-Mort et y séjourneray encort quelque temps, M. Guénost aiant jugai appropos de me *baigner* pour me donner une plus parfaicte santé que je ne souhaite que pour estre plus en estat de vous obéir et vous faire paroistre que je suis

Monsieur mon père
Vostre très humble fils
et très obéissant serviteur,
LOUIS DE BOURBON [1].

Nous ne savons si les mêmes divertissements hygiéniques attirèrent de nouveau M. le Duc pendant les grandes vacances dans cette magnifique maison des champs, où le roi, toujours courant de château en château, ne dédaignait point parfois de descendre. Aux premiers jours d'août, Louis de Bourbon était encore à Paris et figurait avec son père dans une imposante cérémonie, aussi militaire que civile, en cour de Parlement : la réception du vieux maréchal de La Force, nommé du cet pair, pour plus d'un demi-siècle de services [2].

Il n'est pas téméraire de supposer que cette solennité de grand apparat ne fut pas le seul spectacle auquel il assista durant cette époque de repos et de plaisir, et qu'il se mêla à des assemblées moins austères. Vers la fin de ces vacances de 1637, il était déjà quelque peu rompu à l'habitude du monde et il en goûtait les divertissements. A peine rentré à l'Académie pour y faire sa seconde année, il voulut assister à une pièce de société jouée en famille par sa sœur. Mlle de Bourbon, la future duchesse de Longueville, âgée de dix-huit ans et l'idole des salons, exerçait sur lui, plus jeune de deux années, un redoutable ascendant ; Mme la Princesse elle-même était entrée dans le complot ; mais il fut déjoué par l'inflexibilité de Benjamin et du P. Pelletier.

Monseigneur,

Les meilleures novelles que je puisse donner à V. A. est la santé parfaitte de Monsieur le Duc, lequel eut hier un déplaisir qu'il fit assé paroistre. Madame envoiant sçavoir de ses novelles, luy avoit fait dire tout bas qu'elle l'envoiroit quérir pour le divertir avec une petite comédie que Mademoiselle sa sœur représentoit avec d'autres. Monsieur Benjamin m'en avoit touché un mot le jour auparavant, *et nous trouvions qu'il ne lui estoit pas expédient de converser encor trop souvent avec les femmes et les filles, car enfin on y prend feu à la longue ;* il fit donc dire le matin à Monsieur le Duc, comme il se promettoit d'aller trouver Monsr de la Ville-aux-Clercs à Nijgon [3], où il l'attendoit, qu'il s'estoit trouvé extraordinairement indisposé la nuit, et partant qu'il ne pourroit sortir de tout le jour, ce qui rompit la partie [4]...

L'affaire devait aller loin. Jamais la duchesse de Longueville ne par-

1. Lettre inédite. M. le Duc à M. le Prince (Saint-Maur, 4 juin 1637). *Papiers de Condé*, t. XII, fol. 68.
2. *Gazette*, 1637, p. 467.
3. Nigeon, sur la paroisse de Chaillot.
4. Pelletier à M. le Prince. Paris, 2 octobre 1637. *Papiers de Condé*, série M, t. XII, fol. 287.

donna les griefs de Mlle de Bourbon. De ce fait obscur date l'inimitié de l'illustre *Mère de l'Église* contre la Compagnie de Jésus et son attachement pour Messieurs de Port-Royal. « L'éloignement qu'elle avoit pour ces pères (jésuites), rapporte Rapin, étoit fondé, à ce qu'on dit, sur la malhonnêteté du P. Pelletier que le prince de Condé, son père, avoit mis auprès du duc d'Enghien, son frère, pour ses premières études, comme un homme uniquement à luy, dont il étoit sûr et qui n'avoit nuls égards pour la princesse de Condé, sa mère, ny pour elle-même quand elles vouloient voir le petit duc [1]. »

Grâce à cette fermeté rigide de M. le Prince et des maîtres, ni l'attrait des fêtes mondaines ni le charme des compagnies galantes n'avaient encore eu de prise sérieuse sur Louis de Bourbon, et jamais ils ne le fascinèrent assez pour lui faire perdre de vue le but plus noble qui le passionnait. La pensée que son père, nommé le 7 octobre 1637 commandant de l'armée de Guyenne, sera de nouveau prochainement à l'ennemi, réveille en lui son amour de la guerre. Comme au temps du siège de Dôle, le voici repris de velléités de servir.

Monsieur mon père,

Mes lettres vous vont au-devant, puisque vos commandements me deffandent d'y aller en personne pour vous randre mes respects et obéissances et vous assurer de l'excès de mes désirs et justes passions à vous servir *icy et partout où vos ordres et vos commandemans m'attacheront.* J'ay esté bien joieus d'apprandre l'estat de vostre parfaite sancté que je prie le ciel vous conserver, affain qu'il me laisse l'object de mon bonheur et le subjet des obéissances et services que je veu vous rendre inviolablemt toute ma vie puisque je suis,

Monsieur mon père,

Votre très humble et très obéissant fils et serviteur,

LOUIS DE BOURBON [2].

De Paris, ce 21e octobre 1637.

Une lettre écrite deux mois après exprime plus qu'une inquiète espérance, ce n'est pas une demande, mais une offre, avec la calme assurance d'être non exaucé, mais agréé. « Si je n'avois appréhantion de vous faire croire que je voulusse devancer vos volontés, estant obligé de les suivre inviolablement toute ma vie, je vous dirois volontiers que je suis désormais en estat de vous randre les services ausquels Dieu et la nature m'obligent [3]. » L'enfant de désirs est maintenant prêt.

Je ne crois pas que M. le Prince eût jamais accepté la proposition de son fils, si elle eût été formellement contraire au règlement de l'Académie. Mais bien que Richelieu eût expressément fixé la durée de l'école à deux ans entiers pour les vingt gentilshommes élevés gratuitement, elle pouvait être abrégée pour les autres. Comme « je n'y devois être

1. *Mémoires du P. René Rapin*, t. II, p. 151.
2. Lettre inédite. M. le Duc à M. le Prince. Paris, 21 octobre 1637. *Papiers de Condé*, série M, t. XII, fol. 326.
3. Le même au même (Paris). *Ibid.*, fol. 409.

que six mois,raconte l'abbé Arnauld, M. de Benjamin s'appliqua avec toute l'affection possible à me faire si bien employer ce tems que je n'en sçusse pas moins en sortant de chez lui que ceux qui y passoient des années entières. » A coup sûr Benjamin avait dépensé autant et plus de zèle encore pour M. le Duc, et la seconde année de son plus brillant élève, bien qu'écourtée ainsi que la première, pouvait être regardée comme moralement achevée au printemps de 1638.

Or, une occasion superbe s'offrait de mettre l'académiste sortant du Temple à même de prendre rang dans la carrière sans courir trop tôt les risques où se fût jeté, à la guerre, un jeune homme de seize ans et demi. Le jugement pas plus que la valeur n'avait attendu chez lui le nombre des années ; il était capable de jouer déjà son rôle utile dans l'État mieux qu'en simple soldat ou en volontaire. En quittant Dijon pour aller se mettre à la tête de l'armée du Midi et opérer contre les Espagnols, Henri II laissa au duc d'Enghien le gouvernement temporaire de la Bourgogne.

Chapitre Septième.

APPRENTISSAGE DU GOUVERNEMENT.

L'ITINÉRAIRE que suivit le nouveau gouverneur fut sans doute à peu près le même qu'en son voyage de Paris à Dijon (février 1636). Arrivé à Avallon, il écrivit à son père, qui à Vallery lui avait laissé des ordres, cette lettre déjà d'un ton différent des précédentes et dans laquelle, à travers les marques sommaires de déférence, perce le sentiment d'un homme en place.

Monsieur,

Outre le desplaisir que j'ais de n'avoir plus l'honneur d'estre auprès de vous, le doute où je suis de vostre sancté m'affligera extrêmement jusque à ce que je sois asseuré de vostre parfaite disposition. J'ai receu la commission que le roy m'a donnée avec l'arest du parlement que l'on m'a renvoié en cette ville. Je tascheray en toutes occasions de vous tesmoigner mon obéissance et que je veus estre toute ma vie,

Monsieur,
Vostre très humble et très obéissant
fils et serviteur,

LOUIS DE BOURBON [1].

D'Avalon, ce 6 avril 1638.

Quelques jours après, M. le Duc, muni de sa commission de pouvoirs ainsi dûment enregistrée au Parlement de Paris, faisait son entrée en qualité de gouverneur intérimaire dans la capitale de cette Bourgogne qui, deux ans passés (1636), l'acclamait pour la première fois. Lui-même rendit compte à son père, en termes brefs, de sa réception au grave sénat où il avait alors pris séance.

Monsieur,

Je croirois avoir beaucoup manqué si j'avois perdu une occasion sans vous randre mes debvoirs et vous assurer de mon très humble service et vous dire que j'ay esté au parlemen

1. *Lettre inédite.* M. le Duc à M. le Prince. Avalon, 6 avril 1638. *Papiers de Condé*, série M, t. XIII, fol. 151.

où j'ai receu tous les honneurs et tesmoignages d'affection possibles. Depuis ma dernière lettre, il n'est rien arrivé qui mérite vous entretenir davantage. J'ai satisfaict aux ordres qu'il vous a pleu m'envoier. Je seray extrêmement en peine jusque à ce que je sache l'estat de vostre bonne sancté et que soiés content du soins que je prans à vous obéir qui sera tousjours ma principale estude affain que vous cognoissiés comme je suis,

Monsieur,

Vostre très humble et très obéissant
fils et serviteur,

LOUIS DE BOURBON [1].

De Dijon, ce 25 avril 1638.

Le P. Pelletier n'avait pas suivi son glorieux élève. Nous pensons, sans pouvoir l'affirmer, qu'il convient de rapporter à l'époque de la sortie de l'Académie et du départ de Paris la lettre par laquelle il remerciait Henri II de sa confiance dans le passé et faisait valoir respectueusement ses droits à la retraite. Avec le regret de quitter le noble enfant dont neuf ans il avait partagé la vie, il écrivait :

Monseigneur,

J'ay si souvent expérimenté les effects de vostre grande bonté que je serois le plus ingrat homme du monde, si, et devant Dieu je ne taschois d'en recoignoistre les excez, sur les sacrés Autels, et ne m'en louois publiquement devant les hommes. C'est la considération, Monseigneur, qui m'a fait prendre la liberté de supplier V. A. d'agréer ma retraitte, afin de vaquer à moy-mesme et désormais me disposer à bien mourir, après avoir eu l'honneur de rendre quelque petit service à V. A. en la personne de Monseigneur le Duc, à l'instruction duquel comme je n'ay jamais esté beaucoup utile ny propre, maintenant le suis-je moins que jamais.

Il y a long temps que j'avois importuné mes supérieurs de prier instamment V. A. de faire chois de quelqun de nos Pères, qui pût s'acquitter plus dignement de ceste charge, *si importante au bien de toute la France ;* mais le ciel ne m'a pas jugé digne de cette consolation et nos Pères n'ont point voulu se rendre importuns à V. A. n'ignorants pas les obligations infinies que nous luy avons, pour estre le vray père et protecteur de nostre Compagnie, et il est vray que quand nous aurions employés toutes nos industries et usé toutes nos vies à son service, encore luy serions-nous redevables. C'est le sentiment de tout ce corps, Monseigneur, que vous honnorez de vostre bienveillance, et comme membre d'iceluy, quoy qu'indigne, je veu m'essayer d'en estre recognoissant, si V. A. se daigne me favoriser de sa grâce, et m'octroyer l'humble requeste, que je luy en présente, par cette lettre, n'ayant jamais osé luy dire de bouche, bien que j'en aye eu plusieurs fois le dessein.

Mon esprit estant en son repos, ce sera lors que j'enverray incessamment vers le ciel mes prières pour sa prospérité. Je la supplie donc par sa bonté ne me point refuser ceste faveur et repos que je luy demande, puisqu'elle m'a permis jusques à cett'heure de me dire,

Monseigneur,

De Vostre Altesse,

Le très humble, très fidèle et très obéissant serviteur,

G. PELLETIER, de la Compe de Jésus [2].

M. le Prince ne consentit pas à une séparation définitive. Si Pelletier n'était plus à la hauteur de Louis de Bourbon sorti de page, il avait plus

1. Lettre inédite. M. le Duc à M. le Prince. *Ibid.*, fol. 196.
2. Pelletier au même (s. l. n. d.), série M., t. XXXIV, fol. 264.

encore que par le passé les qualités nécessaires à l'éducation d'un jeune enfant. A l'attention de tous les instants, au soin des plus petites choses qui l'avaient toujours recommandé pour ce rôle, l'âge avait joint une bonté presque maternelle. Il continua auprès du prince de Conti, Armand de Bourbon, élève du collège de Clermont à Paris, l'office qu'il cessait de remplir auprès du frère aîné.

La place du prêtre et du religieux ne restait pas vide dans la maison du duc d'Enghien. Henri II avait déjà mis la main sur le P. Hubert Mugnier, son prédicateur favori. Le provincial de Champagne, Claude Tiphaine, qui réclamait le secours d'un tel orateur pour conquérir par la persuasion la ville de Troyes, jusque-là presque fermée aux Jésuites, ne put sans doute le ravir à la chaire d'Arnay-le-Duc en Bourgogne [1]. D'Arnay, Mugnier passa dans le Conseil du nouveau gouverneur, à Dijon.

Afin d'initier son fils avec plus de sécurité aux choses de l'administration, d'ordinaire très complexes dans les pays d'états, en face surtout d'un parlement et d'une cour des comptes d'une fidélité suspecte, et à portée d'une frontière infestée par les bandes ennemies, M. le Prince l'entoura de conseillers capables de l'éclairer et de le diriger, mais non d'étouffer ses talents, ni d'entraver son essor.

Certes, Henri II avait pu user parfois à l'excès de son autorité paternelle ; mais dans les conditions où nous allons le voir dicter ses commandements, il emploie son pouvoir pour imposer l'expérience à l'aventure, la prudence à l'irréflexion, la loi de Dieu aux passions.

Instructions au sieur Girard mon secr^re^ pour porter à mon fils en Bourgogne.

Lorsque mon fils assemblera son Conseil pour prendre résolution sur les affaires qui se présenteront, il y appellera Monsieur le Marquis de Tavannes, quand il sera à Dijon; Monsr le premier président, M^r^ d'Orgeval, intendant de la justice, M. de La Buffetière, M. l'évesque de Chalon, et M. de Ternes : un ou deux quand ils seront à Dijon et led. Sr Girard....

Quand le Conseil de mon fils le jugera à pròpos, il pourra faire un tour à Bourg-en-Bresse, de dix ou douze jours de séjour, et hors de cela il ne bougera de Dijon, et néantmoings ne fera led. voyage que par advis de son Conseil.

Mon fils continuera ses mathématiques, et pour cet effet le S^r^ advocat de Cugny sera prié de ma part de le veoir demie heure par chacun jour pour les luy montrer.

Le père Mugnier logera dans le Logis du Roy et couchera au cabinet de mon fils et aura une chambre audict Logis où couchera son compagnon ou son valet, à savoir celle où logeoit le père Pelletier, ou celle à costé de la salle haulte où je mange le soir.

Ledict père Mugnier fera lire tous les jours à mon fils pendant une heure quelques livres de l'histoire, de l'escriture Ste ou de piété.

Quoy que je destine ledict père Mugnier pour confesseur de mon fils, néantmoings puisque je désire qu'il veille présentement sur les mœurs et déportemens de mon filz, il luy choisira cependant un confesseur au collège des pères jésuittes de Dijon.

Il fera continuer à mon filz ses dévotions et l'emmènera à la Congrégation pour le moins de deux premiers dimanches du moys l'un.

. . . . . .

1. Tiphaine à M. le Prince, Pont-à-Mousson, 30 décembre 1637. *Ibid.*, t. XII, fol. 436.

Mangeront à la table de mon fils : le P. Mugnier et son compagnon [1], M. de la Buffetière, le Sr Girard, M. de Francine, Mr de Montreuil, et M[r] le chevalier Quarré quelquefois....

Le P. Mugnier et M. de la Buffetière empescheront d'aucthorité que mon fils n'aille à la chasse pendant la chaleur et lorsqu'il y voudra aller il partira de bon matin pour retourner à neuf heures, et ne sortira après le digner qu'à quatre heures pour le plustost [2].

Toute l'âme de M. le Prince est dans ce monument de sa vigilance paternelle ; on y retrouve d'un bout à l'autre et son zèle ardent pour la religion et cette prudence qui faisait de lui, à défaut d'un grand capitaine ou d'un grand politique, un sage administrateur, et ce menu soin des choses de l'économie domestique, qu'il entendait mieux qu'aucun seigneur de son temps. On dirait quelque feuillet détaché d'un de ces testaments ou de ces livres de raison d'autrefois, mélange de nobles déclarations et de prescriptions minutieuses, de traditions d'honneur et de recettes empiriques.

Par quelques-uns de ces côtés, le P. Mugnier représentait exactement M. le Prince, et, plus que le P. Pelletier, il était sa ressemblante image. Ce n'était pas, comme son prédécesseur, un humaniste épris de vers latins et de figures de rhétorique, s'occupant d'histoire, réglant les études et comprenant l'existence en régent de collège qui ne vit que par son élève et pour son élève. D'une capacité plus haute, d'un esprit plus large, d'un tempérament plus actif, il aura des relations avec les personnages les plus divers de la cour et de l'armée, au palais des Ducs à Dijon, à l'hôtel de Condé à Paris ; à la fois directeur de conscience, intendant de maison, aumônier de régiment, il saura traiter avec Richelieu, M. le Prince, et même avec Mme de Longueville [3], avec les étrangers, les familiers et les domestiques, sans embarras, sans complaisance ni défaillance. De caractère plus ouvert, il sera plus tolérant avec le monde ; par son dévouement moins prolixe de déclarations, mais non moins riche en effets, il gardera son ascendant sur Enghien, le surveillant sans le fatiguer, le morigénant sans le rudoyer. La période des passions commençait, et durant ces heures de crises violentes, causées par l'emportement des sens ou l'exaltation de la vanité, il était bien nécessaire de lâcher un peu les guides, sous peine de voir M. le Duc se briser. Pendant neuf années consécutives (1638-1647), le P. Hubert Mugnier sera le nouveau mentor de Louis de Bourbon ; il restera attaché à ses pas dans son gouvernement, dans ses villégiatures et ses séjours aux eaux, ses voyages et ses campagnes, présent à tout, même aux sièges et aux batailles de son armée victorieuse.

M. le Duc, âgé, en avril 1638, de seize ans et demi, n'était plus un écolier, au sens moderne et strict du mot ; mais l'action de son directeur

1. Le P. Mugnier eut successivement pour compagnon (1640-1644) le Frère coadjuteur Denis Bonnotte, né le 6 juillet 1613 à Dijon, où il mourut le 19 avril 1680 ; et le Frère René Ferry ou Féret (1644-1647), né à Reims le 10 août 1597, mort à La Flèche le 12 décembre 1662.

2. *Papiers de Condé*, t. XIII, fol. 136. Minute.

3. Voir l'épître dédicatoire du P. Mugnier : « A Madame la Duchesse de Longueville, à son retour d'Allemagne, » en tête du *Grand secret de la politique chrestienne* (1647).

n'en fut peut-être que plus étendue. Par son assiduité ininterrompue, ses conversations et son entrain, son art de concilier les partis les plus opposés, sa franchise à tout dire, son courage à payer de sa personne, Mugnier fut son suprême éducateur.

Cette sorte d'éducation complémentaire offrirait plus d'un intéressant tableau à qui l'examinerait à loisir ; mais une telle étude nous entraînerait trop loin ; nous nous contenterons d'esquisser quelques traits et de noter quelques scènes. Ainsi verrons-nous se produire déjà au grand jour les fruits précoces du travail lent et caché dont nous avons suivi toutes les phases.

Une première série d'épisodes que nous n'avons pas à rappeler ici, est celle de la vie militaire à Dijon, en cet été de 1638. Le portrait de M. le Duc, parant, à force de prudente sagacité et d'entreprenante activité, aux périls et aux souffrances d'une interminable petite guerre de dévastation et d'escarmouches, de surprises et d'enlèvements, d'attaques de bourgs ou de châteaux, a été rendu, avec la vérité que donne seule l'expérience, par le prince qui, bien jeune aussi, commanda, en des circonstances presque analogues, nos troupes françaises d'Algérie.

Pendant cette première moitié du dix-septième siècle, les années se suivaient avec une monotonie à la fois triste et joyeuse. Durant la belle saison, campagnes aux frontières, mais aux frontières non encore reculées ; durant la saison mauvaise, rentrée dans les quartiers pour les soldats, dans la vie de plaisirs pour les chefs. L'hiver de 1639 fut très gai, malgré les Lorrains aux portes, dans la capitale de la Bourgogne. Peut-être la société distinguée de cette ville toute parlementaire ne regretta-t-elle qu'à demi l'absence de M. le Prince ; ses façons bourgeoises et ses goûts populaires lui faisaient préférer les tavernes des écoliers aux salons des gens de qualité. C'était une tout autre fête de recevoir un gouverneur instruit et élégant, spirituel et lettré comme Enghien, et de lui être présenté dans les salles de l'antique palais des Ducs, rajeuni et comme éclairé par sa présence.

La correspondance très fournie du P. Mugnier initie à tout ce qui se passa au *logis* de décembre 1638 à mars 1639, surtout aux affaires domestiques. Les affaires d'État, il n'en sait rien, écrit-il [1], que « par reflexe », et il croit que « d'autres plus sçavants » en informeront Son Altesse. Il semble que tout d'abord il n'était pas très fixé sur le détail de ses fonctions ; mais après une visite de M. le Prince, qui eut lieu vers le jour de l'an et fut l'occasion de nouvelles instructions orales et écrites, il n'éprouva plus aucune gêne à cumuler ses offices de directeur et d'intendant. « Je trouve tous ceux de la maison souples à vos volontés. Mr le Duc qui se porte très bien est le premier en cela comme en toute autre chose. Il assista vendredy dernier (7 janvier) au Parlement, pour honorer la réception de Mr le Marquis des Varennes [2] et le premier plai-

1. Voir pour la première partie du séjour à Dijon, les lettres du P. Mugnier à M. le Prince des 5 décembre 1638 ; 9, 16, 22 et 30 janvier ; 1er, 7, 19, 24, 26 février ; 5 et 13 mars 1639. *Papiers de Condé*, série M, t. XV, fol. 89 à 293.

2. Roger de Nagu, marquis de Varennes, chevalier d'honneur du Parlement de Bourgogne.

doyer du fils de Mr Malteste[1]. » Un gouverneur est un personnage décoratif qui ne doit manquer aucune séance solennelle. Il préside même des thèses[2].

Ces journées étaient peut-être assez fastidieuses ; mais il y en avait d'autres, et les soirées compensaient : « Monsieur le Duc se porte très bien, Dieu mercy, et sans flatterie fait tous les jours de mieux en mieux et me tesmoigne un respect plein d'amour aux volontés de V. A. Jeudy dernier quelques jeunes hommes de la ville vindrent au Logis danser devant luy un petit ballet. Il donne ce soir le bal. Madame la Première Présidente fera les honneurs du logis pour recevoir les dames. » (16 janvier.) Ce bal officiel qui permit à la présidente Bouchu de trôner au logis du gouverneur, laissa dans la magistrature dijonnaise un vif souvenir. Lenet ne l'avait pas oublié après vingt ans.

Mais chacun crut de son devoir de rendre ; et bientôt Louis de Bourbon fit le tour des salons de la ville. Collations, soupers, ballets et ces défis de coups de dés, appelés momons, qu'on se faisait en masque, se suivirent presque sans trêve. « Monsieur le Duc se porte très bien, Dieu merci, passe le temps joïeusement dans les bals, momons et honnestes compagnies. Quelques scrupuleux de Dijon, et mesme de nos pères, m'ont reproché tels divertissements, jugeants que je ne les debvois pas permettre, à cause du masque. Je me suis deffendu avec de bonnes raisons dont l'une est la modestie que Mr le duc m'a promis de garder en telles actions et la résolution qu'il a de faire en cela comme en toute autre chose la volonté de V. A. » (22 janvier.)

La question était une question de mesure, et le P. Mugnier seul avait qualité pour la trancher en pleine connaissance de cause. Deux ans pénitencier à Rome, il n'ignorait pas plus que d'autres sa morale ; représentant de Henri de Bourbon-Condé, il devait procurer l'exécution de ses ordres et élever son fils en prince. Or, l'on ne s'imaginerait pas facilement aujourd'hui quelle place occupait la danse dans la haute éducation de la noblesse. Les déclamations du maître de M. Jourdain sur l'excellence et l'utilité d'un art si nécessaire, les considérations de Louis XIV établissant en 1661 une *Académie royale de danse*, pour fournir ses corps de troupe et ses corps de ballet de gentilshommes adroits et souples, ne sont ni plus emphatiques ni plus surprenants que le langage de Pont-Aimery ou de Pelletier cinquante ans plus tôt. Pont-Aimery la range après la voltige et l'escrime. Pelletier veut qu'on l'apprenne fort jeune, et il tient que de tous les exercices de l'adolescence « il n'y en a pas un seul qui la face plus paroistre, ne qui luy donne plus d'accès aux bonnes compagnies. » Il raille celui qui reste « planté contre

1. Claude Malteste, né à Dijon, en 1620, de François Malteste, fut avocat, puis conseiller en 1643 ; écrivit, à la manière de Saint-Simon, des *Anecdotes du Parlement ou Histoire secrète de cette Compagnie durant la Fronde*, mourut en 1696.

2. Le département des Estampes de la Bibliothèque nationale possède un frontispice de thèse, gravé par Grégoire Huret, où l'on voit Henri II, le duc d'Enghien et le prince de Conti représentés en pied ; dans le fond, la ville de Dijon. D'après une note manuscrite peu ancienne, ce personnage serait Pierre Palliot dédiant un de ses ouvrages ; un autre exemplaire qui est sous nos yeux l'identifie avec René Palliot.

la tapisserie » ou ne regarde que « par-dessus l'espaule des autres », ce qui est « plus propre à un valet de chambre qu'à un gentilhomme. » Toutefois il recommande le juste milieu et non l'excès, défend de courir de bal en bal et veut que l'on s'y trouve « quelquesfois, mais rarement et que ce soit tousjours aux plus honorables, » Louis XIV, prenant part si longtemps aux ballets de la cour, suivait l'exemple de son père. En 1639, Louis XIII, déjà vieilli et malade sans retour, ne verra pas de meilleur moyen pour rassurer le royaume que de danser « son ballet », à Saint-Germain et à Rueil, ni de plus sûre nouvelle pour menacer l'Europe que cet entrefilet de la *Gazette* : « Sa Majesté tesmoigna par son adresse et agilité, véritables effets de sa parfaite santé, qu'elle ne sçait pas moins donner le prix à toutes ses actions que le remporter[1]. » Avec le duc d'Enghien, la petite cour de Bourgogne ne le cédait pas en 1638 à celle de France.

Durant le carnaval, qui se comptait alors de la fête des Rois jusqu'au carême, les réjouissances ne firent plus que se succéder. Les Pâques ne tombaient que le 24 avril. Dès le 30 janvier, Mugnier écrivait : « Je loue Dieu de la bonne et parfaite santé de M. le Duc qui passe son carnaval joieusement. M. Perret [2] luy donna l'autre jour souper. M. Bossuet [3] l'a suivy, et puis M. le comte de Beaumont. M. de La Buffetière n'y a jamais voulu assister, alléguant pour raison que cela l'incommodait à la santé et n'estoit pas dans la bienséance de son aage, et que sa bourse n'y pouvoit suffire, puisque tels soupers se jouent et qu'il a desja perdu deux ou trois fois. Cependant M. le Duc est seul avec M. Francine. Il m'a voulu obliger d'y aller. Je me suis contenté de faire le commandement de V. A. et de le visiter, feignant d'avoir quelqu'affaire avec luy. Je me suis informé de M. Comeau, et d'autres, comme le tout se passoit ; tous m'ont asseuré qu'il n'y avoit en cela rien à reprendre. » (30 janvier.)

En effet, rien n'était en souffrance dans les devoirs essentiels du gouverneur, et ces repas de cérémonie donnés en son honneur par les magistrats du parlement ne lui faisaient perdre de vue ni ses obligations de chrétien, ni celles de soldat, Une fois de plus, il accomplit ostensiblement ses dévotions de congréganiste fidèle, en la fête toujours chère à son cœur du 2 février. « Monseigneur, je suis trop heureux de pouvoir mander à V. A. que M. le Duc dans une pleine et parfaite santé continue ses exercices de piété et de mathématiques. Le jour de la Purification, il fit le matin ses dévotions en la congrégation. Je preschay l'après-disner à la Sainte Chapelle où il assista. Ayant eu advis que deux mille chevaux de l'ennemy paroissoient, il a redoublé ses soings pour la garde de la ville et a visité tous les jours les portes, et ayant treuvé une négligence notable, il en a adverty M. le Maire, après avoir repris fortement et efficacement ceux qu'il trouva à la porte, si négligents qu'il leur emporta leurs armes. Pour le jeu, je l'ay adverty, je croy qu'il suivra les volontés de V. A. et jus-

1. *Gazette*, 1639, p. 116.
2. René Perret, conseiller et commissaire aux requêtes, mort en 1646 maire de Dijon.
3. Claude Bossuet, conseiller, nommé vicomte-maieur de la ville en 1647.

qu'à présent je ne me suis apperceu d'aucun désordre en cela.» (7 février.)

Ce n'était pas seulement les mathématiques, mais la fortification que M. le Duc étudiait. Les *Remarques sur les plans des villes capitales et frontières du duché de Bourgongne, Bresse et Gex, à Dijon, le 7e janvier 1640*, par Louis de Bourbon, duc d'Anguien, dediées à son père, devaient l'occuper déjà, tant il y figure de notions précises et de détails d'observation[1].

Les ouvrages d'histoire contemporaine l'intéressaient vivement. L'échec devant Dôle, en 1636, pesait toujours à sa pensée, et dans le désir sans doute de réhabiliter le malheureux lieutenant-général de l'armée du roi, il se tenait au courant des publications relatives à ce siège néfaste. Il n'a pas réuni moins de quatre ouvrages : « l'un par monsieur Boivin, l'un par monsieur Pètre Champvans, l'aultre par monsieur de Beauchemin, et l'aultre qui est une déclaration de messieurs les commis au gouvernemant du Comté. » La relation, encore si intéressante aujourd'hui, mais si cruelle pour la vantardise française, du conseiller dôlois Boivin avait particulièrement attiré son attention [2].

Ce n'est que deux ans plus tard, lors d'un nouveau séjour de M. le Duc à Dijon, que nous le verrons se jeter à corps perdu dans la lecture des interminables romans tels que *Ibrahim* ou l'*Illustre Bassa*, qui commença en 1641 la réputation de Madeleine de Scudéry [3].

1. Nous conjecturons que l'un des répétiteurs de M. le Duc vers cette époque fut le Frère coadjuteur Jean du Breuil, né à Paris le 22 juillet 1602, et qui prononça ses derniers vœux le 15 janvier 1640, à Dijon, aux Godrans, collège qu'il ne quitta presque jamais. Son *Eloge* le déclare instruit dans la *mathématique* et la *perspective militaire*. Il fit paraître en 1642 la première partie de l'ouvrage qu'il avait composé sur cette science à l'usage du duc d'Enghien. Cf. l'épître dédicatoire de cette première partie : « A Monseignevr et tres illustre prince Lovis de Bovrbon, dvc d'Angvien, etc. » J'ai vu, à la Bibl. nat. (V. 10, 270), un exemplaire avec cette inscription : *Ex dono Joan. du Brueil Soc. Iesv.* C'est la vraie orthographe du nom. On trouve énumérées dans Sommervogel, in-4, t. II, col. 144 et suiv., les diverses éditions et traductions de *sa Perspective practique necessaire a tovs peintres, gravevrs, sculptevrs, architectes, orfevres, brodevrs, tapissiers, et autres se seruans du Dessein.* Par vn parisien, Religieux de la Compagnie de Iesvs. Paris, Tavernier, 1642, in-4, etc. Jean du Breuil mourut à Reims, le 27 avril 1670. — Beaucoup d'autres ouvrages dédiés par des Jésuites au duc d'Enghien, plus tard le grand Condé, sont mentionnés par Sommervogel aux articles : Monet, Labbe, Labbé, Nouet, etc.

2. *Le Siège de la ville de Dôle, capitale de la Franche-Comté. — Comté de Bourgongne et son hevrevse délivrance*, racontés par M. Jean Boivin, conseiller de Sa Majesté en son souverain Parlement, audit Dôle. A Dôle, Antoine Binart, 1637, in-4°

3. Qu'on en juge par cette note de libraire, qui révèle déjà dans le duc d'Enghien le grand lecteur que sera Condé toute sa vie : « *Mémoire des Impressions et Livres fournis le 15 avril 1641, à Monseigneur le duc d'Angien, par P. Rocolet, imp. et libraire ordinaire du Roy, etc.* :

Le 15 avril.

Romant de l'Ariane, in-4°, avec les figures . .	12 livres.
Forest de Dodonne, in-4°	5 »
Histoire Africaine, in-8°, 3 vol	7 »
Romant de l'Indamire, in-8°	10 sols.
Dorisandre, in-8°	5 »
Romant d'Albanie, in-8°	2 livres.
Romant de Mélusine, in-8°.	5 sols.
Stratonice, in-8°.	3 livres.
Histoire de Henri VII, de Bacon, in-8° . . .	2 livres, 10 sols.

Le 18 avril.

Illustre Bassat, in-8°, 4 vol.	15 livres.
Astrée, premier tome	2 »

Même avec la remise exigée par le contrôleur, il y en eut pour cinquante livres sept sols. *Archives de Condé, Ms.*

Les jours gras approchaient. Un « amphithéâtre » fut dressé dans la salle du palais (1639). C'était attirer le public, et il ne se fit point prier. Plusieurs des jeunes gens de la bonne société, peut-être même du menu peuple, avaient été les camarades de Louis de Bourbon. Passionné pour les exercices du corps, « ce maître enfant » avait joué souvent aux soldats avec « les grands écoliers du collège », dans son fort construit au pâtis de Brai, près la porte Saint-Pierre. Gourmades et coups de poing, taloches et horions pleuvaient dans la mêlée ; les fuyards étaient honnis et les vaillants proclamés « bons enfants. » Le souvenir de ces simulacres de bataille demeura même légendaire et fut rimé en patois bourguignon par le Loret de la Bourgogne, Aimé Piron, l'auteur des *Noëls* [1]. D'anciens élèves des Godrans, sans doute aussi combattants du fort de Brai, allèrent saluer à leur manière M. le Duc et le P. Mugnier : « Mercredy dernier, quelques jeunes hommes qui avoient autrefois esté mes escoliers et dansé des ballets sur les théâtres, voulurent monstrer à M. le Duc qu'ils se souvenoient mieux de la danse que du latin, et luy vindrent danser un ballet qui pleust fort à M. le Duc, qui se porte bien, DIEU mercy, et n'engendre point mélancolie, honorant les quartiers et les meilleures compagnies de sa présence. » (16 février.)

Il n'y avait à bouder que le vieux La Buffetière, toujours maugréant, depuis Montrond, contre les divertissements : en Berry contre la chasse, en Bourgogne contre la danse. Et ici comme là-bas, c'était le religieux qui se faisait l'avocat du diable. « Je me suis informé de ses déportements (de M. le Duc) dans les bals. Chacun m'asseure qu'il s'y comporte avec une telle modestie et civilité qu'il n'y a rien à désirer. M. de Bèze le traitta jeudy dernier, je donnay la bénédiction de table, et puis m'en revins au logis pour tenir compagnie à M. de La Buffetière qui a scrupule de se trouver en telles récréations qui seroient permises à un religieux, puisque M. le Duc en bannit les jurements et tout excès ou offense de DIEU, et je sçay cela, de bonne part. Je me suis trouvé présent au jeu trois ou quatre fois. Il a gardé l'ordre que V. A. a désiré. Si quelquefois il présente ou reçoit quelque momon qui excède cett' ordre, c'est que dix ou douze sont de la partie et font une somme totale. »

Cependant Mugnier estimait qu'il y a un temps pour tout, et qu'avec le carnaval la saison mondaine devait être close : « Il me semble, ajoute-t-il, qu'il est à propos que les bals, momons, jeux de dés et soupers cessent en quaresme ; toutefois je me soubmets au jugement de V. A. qui me servira de règle, sans me soucier de quoy que ce soit. »

M. le Prince ne se hâta point de répondre ; huit jours après, le Jésuite insista. « Je prie V. A. de faire cesser les bals, momons, jeus de dés, de collations et de soupers. Il me semble que cela est expédient pour le bien de M. le Duc en tout. » (5 mars.)

Mugnier comptait sans les États de la province. Ils s'ouvrirent un

1. J. Durandeau, *Aimé Piron, ou la vie littéraire à Dijon pendant le dix-septième siècle.* Dijon, 1888, in-8°.

mois plus tard, sous la présidence du gouverneur en titre, et la *Gazette* ne crut pouvoir donner meilleure opinion du vice-gouverneur au grand public qu'en enregistrant ses succès chorégraphiques. « De Dijon, le 4 avril. — Ce jour d'huy l'ouverture des Estats de Bourgongne a esté faite en cette ville par le Prince de Condé, devant lequel le Duc d'Anguyen son fils *dansa le mesme jour vn ballet, avec une agilité et gentillesse admirée de toute l'assistance.* » La réunion des Etats du comté d'Auxonne au duché de Bourgogne ne parut pas un plus grave événement. Le 13, Henri II partit pour le Berry [1].

Le passage de M. le Prince à Dijon mit fin aux tiraillements qui venaient de se produire dans le personnel et sur lesquels nous devons revenir.

Au commencement de mars, la santé délicate de Louis de Bourbon avait laissé encore une fois à désirer. Son père, fort mécontent, crut à des résistances du jeune homme envers son médecin Montreuil, consciencieux administrateur de poudre d'onguent et de casse. Il était écrit que toutes les scènes de Montrond se renouvelleraient à Dijon. Mugnier accusa le médecin de ne point parler au Duc avec assez de liberté et de franchise ; il eut à se défendre lui-même de flatterie et de complaisance, comme autrefois Pelletier.

« L'advertissement qu'il plaît à V. A. me donner... je le reçois avec tout le respect que je dois à tous vos sentimens et à toutes vos paroles. Je n'escriray rien pour ma justification, je diray seulement que je m'offre à V. A. pour luy rendre raison de toute ma conduite que je recommande tous les jours à DIEU, et au bon Ange de M. le Duc dans la Ste Messe, employant tous les jours pour le moins deux heures de considération sur mes actions et déportemens. J'ay de plus cette consolation que si je fay quelques fautes, ce ne sont point fautes de dessein et de mauvaise volonté, mais de foiblesse d'esprit et d'imprudence. Ce qui me fait espérer le pardon de vos bontés, vous priant de croire que je n'ay rien plus à cœur que de servir M. le Duc suivant voz intentions, desquelles je ne me sépareray jamais quand elles me seront connues. » (5 mars.)

En habile homme, le P. Mugnier passait de cette tirade à l'exposé de sa gestion financière. Les frais de l'amphithéâtre compris, la dépense du mois ne s'élevait pas à plus de « seize cents quinze livres, un sol, dix deniers pour tout. » Vrai maître Jacques dans la maison de M. le Duc, c'était lui en effet qui surveillait les comptes et présidait à l'économie.

Nous avons vu le directeur à l'œuvre ; au tour de l'intendant.

La première réforme porta sur la conduite des officiers et des domestiques. A la fin de janvier, elle était réalisée : « Il n'y a plus dans la maison d'yvrongnerie, ni d'autres tels désordres ; on ne joue plus dans la gardérobe de M. le Duc, et les beuvétes ne s'y tiennent plus, personne n'y entrant que les deux valets de chambre. » Les vols ou les détournements étaient moins faciles à constater. « Je le tiens (La Verdure) pour homme de bien, mais j'ay de la peine à comprendre comment estant que

1. *Gazette*, 1639, p. 200 et 236.

n'ayant pour gage que VI escus par an, il peut aller vestu d'un manteau d'escarlatte, et autres habits glorieux, jouer pendant les collations avec des avocats. J'ay surpris aujourd'huy Gérard cachant dans son lit jusqu'à une douzaine de pains. Il m'a voulu faire croire que c'estoit pour donner l'aumosne. » A côté de ces fripons, il y avait pourtant d'honnêtes serviteurs ; tel le premier palefrenier demandant humblement une casaque pour ses étrennes, suivant la coutume ; tel aussi le père Payen, un vieux garde, sollicitant la faveur dont il jouit « depuis 40 ans qu'il est au service de la maison », d'être admis à la table du commun. Mugnier en référa jusqu'à M. le Prince, mais il avait déjà pris de lui-même une mesure capable de couper court à plus d'un abus : « Je tiens la clef de la cave, et je réponds à V. A. que de ce costé-là, il n'y aura plus de désordre. »

La réforme de la table de M. le Duc faisait naître autant de difficultés. Diminuer la dépense et garder l'ordre établi par M. le Prince semblaient choses inconciliables, surtout avec la cherté persistante des vivres dans un pays ravagé par les partis des Impériaux. Mugnier eut le bon esprit d'avouer ici son incompétence et de s'adresser à plus au courant que lui. Il paraît que Madame la première présidente ne faisait pas seulement figure honorable dans le grand monde ; elle connaissait le prix moyen des denrées, savait tenir une maison et serrer les cordons d'une bourse. Le bon Père prit donc « par escrit le prix des viandes qu'on achète » et le soumit à ses yeux clairvoyants. Il fut rassuré : la présidente lui affirma « qu'en achetant les choses au marché, il n'y avoit point de tromperie, et que toutes les pièces... valloient ce que les officiers... disoient. » Mugnier ne se tint pas pour battu. Ne pouvant diminuer le prix des plats, il proposa d'en restreindre le nombre. « Je n'ay pas osé toucher à la table, mais il me semble que V. A. pourroit retrancher 3 pièces, et, de neuf qu'on sert, six peuvent estre suffisantes, et huit plats se peuvent réduire à six. Il faut, s'il plaist ainsi à V. A., que cela vienne de son commandement que j'attendray pour le faire exéquuter. »

Les dépenses de table étant irréductibles, Mugnier se rejeta sur le linge. Ici le gaspillage était patent. « Je me suis fait rendre conte du linge qu'on avoit acheté pour cent escus. De vingt douzaines de serviettes je n'en treuve de reste que six douzaines et demy, encore sont-elles toutes rompues et ne peuvent plus servir qu'à la cuisine. Le Gascon, sur ce défaut, ne m'a peu rendre autre raison, sinon que le reste estoit ou usé ou desrobé. Il y a près d'un mois qu'on en prend à louage et qu'on donne 25 sols par jour. *On en achèteroit, en peu de temps, de l'argent de ce louage.* Je me suis estonné comme le controlleur n'a donné advis à V. A. de ce désordre. Il m'a dit pour excuse qu'il ne le sçavoit pas. » (16 janvier.) Ce renouvellement de la lingerie était une grosse dépense et qui fit d'abord reculer le père. « Je cherche du linge à achepter. Le trouvant trop cher, j'attendray quelque occasion qui se présentera, comme j'espère, dans peu de jours. Dubuisson me dit qu'il en faut 8 douzaines pour la

bouche de M. le Duc, 8 autres douzaines pour la suite, 4 douzaines pour la cuisine. » (30 janvier.) Total: vingt douzaines et ce n'était pas suffisant. « J'ay fait acheter 22 douzaines de serviettes, qui reviennent à sept vingts neuf livres, huicts sols. Le Gascon s'en est chargé, et s'est obligé par escrit d'en rendre conte. Quand le linge estoit à V. A. on a perdu 20 douzaines de serviettes. Quand on l'a pris de louage, on n'en a pas perdu une seule. La lavandière qui court par le Logis jour et nuit et qui y couche lorsqu'elle fait la lessive, est un peu soubçonnée des serviettes perdues. Si ce soubçon se trouve bien fondé, je tâcheray d'y remédier. » (19 février.)

Que dire des choses qui de leur nature se consomment par l'usage ? Le bois disparaissait. Mugnier réglementa la distribution, et chacun de gronder contre le règlement (30 janvier). Mais les provisions sont épuisées et l'on est encore en hiver (7 février) ; il ordonne d'en amener. Peine inutile. « Voyant qu'on me donnoit des paroles pour du bois, j'ay envoyé La Verdure sur les lieux et dans les villages qui ont obligation de le rendre à Dijon. Il a fait si bien qu'aujourd'huy il en a amené, quant à soy, près de 30 moules, de sorte que il n'en faudra plus acheter. Il y a eu en cela une grande négligence. »

L'écurie jouait de malheur. La contagion s'y était mise. Trois bêtes succombent coup sur coup : « Le Verdun » ; un autre cheval qu'on assomme parce qu'il « avoit le pied gasté » ; et « la grande hacquenée. » Le secrétaire Girard ne voit de remède que dans le changement d'air et propose d'envoyer les survivants au petit Clairvaux. On s'y décide. L'écuyer Francine croit découvrir la cause du mal dans le foin « tout pourri et plein de poussière. » Enfin « on a parfumé l'escurie, je la feray blanchir au plustot ; on m'a dit qu'on travaille trop les chevaux à la chasse. » (1er au 26 février.)

Parmi tant de tracas administratifs où il apporte un soin, sinon une compétence, que l'on n'eût pas espéré d'un prédicateur ni d'un régent, Mugnier établit encore le compte de chaque semaine et n'oublie pas de comparer les sommes, car la différence est à son avantage. La première semaine de janvier 1639, la dépense monte à 494 livres, dix sols ; la deuxième, elle descend à 389 livres, cinq sols, six deniers ; la première de février, à 256 livres, dix sols, six deniers, et pour tout le mois elle atteint 1.615 livres, un sol, dix deniers.

C'est Mugnier que M. le Prince charge de faire ordonner aux élus, par M. le Duc, le payement des régiments de Conti et de Saint-Germain, et de réclamer l'état de subsistance des troupes. Heureusement M. le Duc s'en acquitta lui-même et fit marcher les commis. « Je loue DIEU, écrivit Mugnier, de le voir agir comme il agit, non plus par procureur, mais de luy-mesme. » (26 février.)

A la fin de cette année 1639, le Logis, réformé matériellement et moralement, offrait le spectacle d'une maison modèle. Louis de Bourbon se conduisait avec la maturité d'un vieux gouverneur, « très sage en sa

conduite, obligeant et gaignant les cœurs d'un chacun, » travaillant à mettre la paix entre tout un monde de parlementaires, d'intendants et d'avocats du roi ; tel cédait « pour l'amour de Monsieur le Duc » ; tel autre ne voulait avoir jamais d'autre maître que son père et lui[1]. Lui-même se vante modestement auprès de M. le Prince d'apporter toutes ses « diligences et assiduités » à tous ses « exercices et fortifications », et les *Lettres annuelles* des Godrans se glorifient de ce que, parmi les cinq congrégations des Messieurs, des Prêtres, des Ecoliers, des Ecrivains et des Artisans, la première, composée des notables de la ville, a jeté un éclat particulier, pour avoir été honorée de la présence de « l'Ill^me^ prince Louis de Bourbon, notre vice-gouverneur[2] ».

Nous avons regret de quitter Dijon avec M. le Duc. Il venait d'y vivre sa dernière idylle. Aux vacances, il avait reçu le roi, de passage avec Richelieu, et il écrivait à M. le Prince : « Je suis le plus heureux garçon du monde[3]. » Parole naïve et qu'aux plus beaux jours de bonheur apparent il ne répétera plus.

En avril 1640, deux ans après son arrivée en Bourgogne, il était rappelé à Paris, et déclaré, malgré lui, fiancé à Claire-Clémence de Maillé-Brézé, nièce de Richelieu. Puis il s'engageait comme volontaire dans l'armée de Picardie qui allait investir Arras. Il avait dix-huit ans.

1. Mugnier à M. le Prince. Dijon, 8 décembre 1639. *Papiers de Condé*, série M, t. XVIII, fol. 399.

2. *Litteræ annuæ*, 1640. Divionense collegium : « E sodalitiis quinque, quod virorum est primariorum, emicuit splendore singulari, cohonestante præter cæteros Illustrissimo principe Ludovico Borbonio, progubernatore nostro. »

3. Voir, sur cette réception, l'*Histoire des princes de Condé*, t. III, p. 370.

Chapitre Huitième.

DÉBUTS A LA GUERRE.

Nous n'avons plus le droit de parler éducation. Ce serait donner à croire qu'un prince qui fut un homme avant le temps demeura au contraire enfant après l'âge. On nous permettra pourtant de suivre encore quelques années, dans les chrétiennes manifestations de sa foi, fruit de son éducation, ce fils de France resté fidèle au DIEU de ses ancêtres et dévot envers Notre-Dame.

Il commença, comme un chevalier antique, à mettre sa nouvelle vie sous la protection de la Sainte Vierge. Le sanctuaire de Notre-Dame de Liesse fut le théâtre de sa veille des armes. De Vervins, il n'en était qu'à quelques lieues, et un souvenir touchant l'y appelait. « J'aurois tort, écrivait le P. de Ceriziers, en 1632, dans sa description du célèbre pèlerinage, si j'oublios de dire que l'Aisné de Mgr le Prince doit sa naissance à la Vierge, ou du moins que Madame sa mère ne tient la vie que de son assistance. Je puis donner ce témoignage pour véritable, puisque je l'ay pris moy-mesmes de la bouche de cette grande Princesse, et que sa reconnaissance est marquée dans une des plus riches statuës de cette sainte maison [1]. » Au retour, M. le Duc écrivit à son père cette phrase simple, mais touchante dans la circonstance, qui termine la première lettre de son entrée en campagne : « Je revins hier de Nostre-Dame de Liesse où j'ay faict mes dévotions [2]. » N'est-il point permis de croire qu'aux pieds de la madone de Liesse les prières du futur vainqueur de Rocroi pour le triomphe de la France furent visiblement exaucées ? « Il semble que le DIEU des armées, écrit Mgr le duc d'Aumale, en

1. *Image de Nostre-Dame de Liesse, ou son Histoire avthentiqve.* Par vn Religieux de la Compagnie de Iesvs. Première partie. Reims, Constant, 1632, in-8. — Ceriziers est l'auteur d'un *Portrait de Son Altesse sérénissime Monseigneur le duc* qui faisait partie du cabinet des Mss. de Chantilly. Voir les *Recherches sur la bibliothèque du grand Condé, suivies du catalogue des Mss.* etc., par Le Roux de Lincy, p. 23.

2. M. le Duc à M. le Prince. Vervins, 1er mai 1640. *Papiers de Condé*, série M, t. XIX, fol. 284.

dirigeant ses pas à travers la Thiérache jusqu'à la Meuse, de Vervins à Givet, ait voulu lui faire connaître les bois et les landes, la région tourmentée où, trois ans plus tard, il remportera la plus éclatante des victoires. Et ce n'est pas seulement le terrain que la Providence lui révèle ; elle met sous ses yeux, dès le premier jour, ses futurs lieutenants de 1643[1]. »

Au siège et à la prise d'Arras (9 août), il se distingua par « ses héroïques et vertueuses actions[2] ».

Félicité au retour par Louis XIII et Richelieu, il regagna la Bourgogne pour y reprendre encore, en l'absence de son père, commandant en Languedoc, l'expédition des affaires administratives. Le 9 décembre, le P. Mugnier écrit à M. le Prince : « Je prie la divine bonté de vous ramener icy bien tost et en bonne santé. Je croy qu'elle aura de la consolation de voir Monseigneur le Duc qui donne tous les jours des preuves de sa piété envers Dieu, de son obéissance et affection envers V. A., de sa sagesse en sa conduite, de sa bonté envers tous. Elle en sçaura les particularités[3]... »

Le 9 février 1641, l'union entre la nièce du cardinal-ministre et le fils aîné de Henri II de Bourbon-Condé était célébrée à Paris, pour la plus vaniteuse satisfaction de Richelieu, pour le plus grand malheur du duc d'Enghien. Quelle scène, au soir de cette journée où l'ancien évêque *crotté* de Luçon a gaspillé un million en fêtes, que le bal ouvert par M. le Duc, la tête pâle et s'avançant avec la reine, tandis que Madame la Duchesse — une enfant de treize ans — s'embarrasse dans sa robe et tombe, au milieu des rires ! Quel lendemain que cette maladie violente où l'on désespéra de la raison et de la vie du jeune Prince ! De toutes les tyrannies que l'ancien état social imposait aux grandes familles, celle de la volonté paternelle, pesant, au nom de calculs intéressés, sur le choix entre époux, était une des plus contraires à la loi chrétienne et morale. Louis de Bourbon n'aima de longtemps cette femme ; le plus triste résultat fut qu'il aima ailleurs. Désemparé au souffle des passions, il sera plus brave sous le feu des ennemis que sous le feu des libertins, ses nouveaux camarades ; plus maître des champs de bataille que de son propre cœur. Et pourtant n'était-il pas fait pour s'unir à qui l'aimait et avait tout son amour, celui dont le chaste roman avec Marthe du Vigean, la future Carmélite, égale en idéal l'affection de Louis XIII et de Louise de La Fayette ?

Enghien guérit. Le P. Aubery, le chantre épique de son enfance, en fit des vers latins[4]. Le P. Pelletier en écrivit à M. le Prince sur « la resjouissance publique de tout Paris, voire de toute la France...; preuves assurées des bonnes volontés qu'on a pour luy et de l'opinion que tous

1. *Histoire des princes de Condé*, t. III, p. 430.
2. Le P. Jean Filleau, provincial de Lyon, à M. le Prince. Tournon, 27 août 1649. *Papiers de Condé*, série M, t. XX, fol. 272.
3. Mugnier à M. le Prince. Dijon, 9 décembre 1640. *Ibid.*, t. XXI, fol. 346.
4. Aubery à M. le Prince. Toulouse, 28 avril 1641. *Papiers de Condé*, série M, t. XXII, fol. 301.

ont conceu de ses vertus, qui est un acheminement à la vraye gloire [1] ». Quant à M. le Duc, c'est à DIEU qu'il s'était adressé dans sa maladie ; il ne fut pas ingrat envers Celui qui l'avait ramené des portes de la mort. Le 3 mai, il n'avait pas encore fait sa première sortie de convalescent et toussait d'une manière inquiétante, que le P. Mugnier nous le montre prêt à accomplir de pieuses promesses envers la Patronne de la France et celle de Paris : « Il s'acquitera de son veu dimanche, s'il plaît à DIEU, se communiant à Nostre-Dame, et lundy à Ste-Genefvième [2]. » Nul doute qu'il n'ait profité de son séjour à Paris pour fréquenter de nouveau la Congrégation de la Maison professe au faubourg Saint-Antoine. « Nous conservons précieusement dans les archives, dit le P. Crasset, la signature du Prince de Condé qui voulut y être reçu l'an 1637 [3]. » Son affiliation datait donc de son entrée à l'Académie royale du Temple.

Mais en ce mois de mai de l'année 1641, il honorait de sa présence l'église de la Maison professe dans la plus solennelle des circonstances. Le nouveau préposé de la communauté était le P. Louis Le Mairat, le dernier recteur de M. le Duc à Sainte-Marie de Bourges. Le Mairat, toujours homme de décision et d'énergie, venait d'achever la construction de la belle église dédiée à saint Louis, dont Louis XIII avait posé la première pierre le 27 mars 1627. Richelieu en avait fait construire le portail. Le roi et son ministre vinrent assister à l'inauguration, le 11 mai 1641. La *Gazette* ne consacre pas moins de trois pages à la relation de la magnifique cérémonie [4]. Assistaient douze ou quinze prélats, Gaston d'Orléans, les ducs d'Enghien et d'Angoulême, les ambassadeurs de Portugal, de Savoie, de Venise et de Gênes, les principaux ministres et seigneurs, les uns se distinguant par leur titre, les autres par leur suite. Louis de Bourbon se signala par sa distinction personnelle et sa piété. « Le jeudi, jour de l'Ascension, écrit le P. Mugnier, on fit l'ouverture de nostre Eglise de St-Louys. Monsieur le Cardinal dit une messe basse, communia de sa main le Roy, la Reyne et Monsieur. Après cela on chanta une grande messe. Monsieur le Duc assista à toute la cérémonie. Pendant la matinée, il entretint les ambassadeurs de Portugal et Catalogne, *parlant latin avec eux, ce qui a esté fort remarqué et loué* [5] ; après disner M. de Lingendes prescha [6], et puis on dit les vespres où Monseigneur le Duc assista pareillement et fut veu de tout le monde, chacun bénissant DIEU de sa santé [7]. » Cinquante années du siècle ne se

1. Pelletier à M. le Prince. Paris, 1er mai 1641. *Ibid.*, fol. 317.
2. Mugnier au même. Paris, 3 mai 1641. *Ibid.*, fol. 337.
3. *Des Congrégations de Notre-Dame*. Paris, 1694, in-8, p. 121.
4. *Gazette*, 1641, p. 262, et *Litteræ annuæ*, Parisiis, 1641.
5. Ceci prouve que s'il n'était plus indispensable, comme un siècle plus tôt, à tout ambassadeur de savoir *bien parler latin*, la culture de la vieille langue ecclésiastique était encore répandue dans la société internationale. Voir *La Diplomatie au temps de Machiavel*, par M. de Maulde de la Clavière, 1892, t. II, chapitre intitulé : *Langue diplomatique.*
6. Le sermon de Lingendes, évêque de Sarlat, a été conservé dans le *Ms.* intitulé : *Récit de ce qui se passa le jour de l'Ascension 1641.* Bib. nat., f. fr. 23061, fol. 97-100.
7. Mugnier à M. le Prince. Paris, seconde lettre du 12 mai 1641. *Papiers de Condé*, série M, t. XXII, fol. 403.

seront pas écoulées que dans cette même église, réunissant encore les personnages de l'Etat et les grands d'une autre cour, aura lieu le service funèbre de Louis de Bourbon. Son cœur y sera déposé auprès de celui de Henri II son père, et Bourdaloue prononcera sur les vertus de ce grand cœur son plus éloquent discours [1].

M. le Duc avait hâte de faire sa deuxième campagne. A peine rétabli, il partit pour l'armée. Le P. Mugnier plus que personne désirait sans doute l'arracher au milieu amollissant de l'hôtel de Condé et à la société libertine des petits-maîtres. « Il y a plus de douze jours qu'on ne parle plus icy, ni de comédies, ni de violons, ni de bals, ny de compagnies de femmes. Pour ce qui est des jeunes gens de la cour, ils sont presque tous absens. » (12 mai.) Vers la fin de juin, Louis de Bourbon rejoignit l'armée de La Meilleraie devant Aire. « Le 27, les ducs d'Enguyen et de Nemours arrivèrent au camp avec une compagnie de Suisses. » Ce simple entrefilet de la *Gazette* nous livre en passant le nom du plus détestable camarade de M. le Duc [2].

Il servit aux sièges d'Aire, de La Bassée et de Bapaume, qui furent prises par nos soldats. En septembre, Mugnier demanda pour lui quelque repos. « Monseigneur le Duc se porte bien, surmontant tout en ce qui est des fatigues de la guerre. Il seroit toutefois à désirer qu'on le rappellast bien tost. J'espère que cela se fera. Nous sommes icy de retour à la Bassée que l'on fortifie, après avoir fait un voyage de feus et de flammes dans la Flandre jusqu'à Lisle qui a vu brusler ses fauxbourgs et mille autres désastres [3]. »

Richelieu proposa les eaux de Forges pour M. le Duc ; il y fut envoyé. Dans la solitude relative de l'arrière-saison, loin des pernicieuses influences inévitables dans les camps, le directeur de conscience de M. le Duc essaya de le rendre lui-même à lui-même. Dès le jour de l'arrivée, il entama avec lui la question de ces mauvaises compagnies qui lui étaient si funestes.

Il m'entretint hier près de deux heures seul à seul. Je luy ay parlé à fond de ses affaires et de ses intérests. Il m'a promis de faire des merveilles. Je croy qu'il tiendra sa parole et j'ay une cognoissance très parfaite qu'il n'y a que la contagion de 5 ou 6 frippons qui le noircisse. Je les ay attaqué puissamment, Monseigneur le Duc qui seul au commencement m'arrestoit, l'ayant souffert patiemment. Cela a bien réussy, et si ces gens-là ne me veulent point de bien, ils sont contraints de me craindre. Toute l'armée qui l'a sceu m'en a donné mille bénédictions, et son Em. mille remerciements... Le séjour de Paris et de l'hostel de Condé ne vaut rien du tout à M. ns[r] le Duc. Si après les eaux V. A. treuve quelque expédient pour l'employer ailleurs, ce sera un grand bien [4].

Une perte fâcheuse en soi, mais peu regrettable pour Enghien, vint

1. Le 26 avril 1687.
2. *Gazette*, 1641, p. 530. — *Histoire des princes de Condé*, t. III, p. 648. M. le Prince à Chavigny. Pézenas, 8 juillet.
3. Mugnier à M. le Prince. La Bassée, 6 septembre 1641. *Papiers de Condé*, série M, t. XXV, fol. 161.
4. Le même au même. Forges, 10 (?) septembre 1641. *Ibid.*, fol. 265.

subitement donner à réfléchir au jeune Prince. Mugnier ne pleura point sur ce deuil. « Il (M. le Duc) estoit fort gay... quand la nouvelle de la mort de Monsieur de Nemours l'a surpris et troublé. J'adore plus que jamais la Providence de DIEU sur Monsieur votre fils ; tout ce qui se peut souhaiter pour le conserver et le rendre bienheureux, cela se fait visiblement... [1]. »

Les conseils salutaires de Mugnier, les divertissements honnêtes de Forges et le bon effet des eaux opérèrent une heureuse réaction morale.

BATAILLE DE ROCROY.

(D'après une gravure de la collection Hennin.)

Le Père le constatait avec joie aussitôt de retour à Paris, au commencement d'octobre :

Monsieur le Duc n'eut jamais meilleure volonté. Dimanche il se vint confesser dans ma chambre au noviciat [2] et après il se communia dans nostre Eglise. Après il me voulut

1. Mugnier à M. le Prince. Forges, 16 septembre. *Ibid.*, fol. 316. — La nouvelle de la mort de Nemours est le seul incident du séjour du duc d'Enghien, relaté par M. F. Bouquet dans son importante *Histoire des eaux de Forges*. Rouen, 1893, in-8. La correspondance du P. Mugnier ne manque pas de détails.

2. Rue du Pot-de-Fer-Saint-Sulpice, non loin de l'hôtel de Condé.

entretenir et parler de ses affaires ; je luy dis tout ce que je peu là-dessus; maintenant donc qu'il a gagné son *jubilé*, je prie V. A. oublier tout ce qui pourroit luy avoir despleu. *C'est encore un demy miracle qu'il se comporte comme il fait ;* une petite lettre de sa part le réjouiroit bien fort et luy donneroit courage de tousjours faire de mieux en mieux [1].

De Paris on alla à Mello. Mme la Duchesse, qui se préparait à accomplir à Notre-Dame de Liesse un « veu fait pour la santé de M. le Duc, » tomba gravement malade de la petite vérole. Son mari fit enfin paraître envers elle de l'affection, et ne craignit pas « de la visiter [2] ».

L'année 1642 n'offre guère que la répétition des mêmes alternatives, soit dans la vie intime, soit dans la vie militaire, de Louis de Bourbon. Il fit campagne à l'armée du Languedoc. De Narbonne, Mugnier écrit à Perrault : « Je ne doubte point que Son Altesse ne fasse part des bonnes nouvelles que je luy mande de Monseigneur le Duc. Je voudrois qu'elles fussent encore meilleures, et que les effects des bonnes volontés parussent. Ce sera quand il plaira à Dieu [3]. » Le plan du directeur était d'entourer le jeune Prince de quelques personnes sûres, « d'honneur et de cœur... par forme de volontaires, qui seroient pourtant domestiques. »

Le 4 décembre, la mort de Richelieu délivra M. le Duc moins d'un protecteur et d'un oncle que d'un maitre tyrannique à son foyer et d'un rival dans l'Etat. Mais, avant de disparaître, Richelieu, qui avait mesuré à sa juste valeur le mérite de son neveu, l'avait désigné à Louis XIII comme un des deux généraux en chef.

Rocroi était devenu possible.

Au printemps de 1643, le duc d'Enghien, commandant l'armée de Picardie pour le roi très chrétien, se dirigeait sur le point envahi de la frontière, et sauvait la France en détruisant sans retour les « tercios viejos » du roi catholique. Cette journée nationale eut son épisode religieux immortalisé par Bossuet : « Le prince fléchit le genou, et dans le champ de bataille il rend au Dieu des armées la gloire qu'il lui envoyait. » C'est bref, comme le sublime. A côté de cet éclair instantané, la lettre du P. Mugnier projette une lumière plus diffuse et plus douce. On y admirera au repos la figure du Prince dans la beauté de son double acte de religion : prière et action de grâces.

« EXTRAICT D'UNE LETTRE DU PÈRE MEUGNIER, CONFESSEUR DE MONSEIGNEUR LE DUC. »

« Je ne vous ay point mandé les particularitez de la grande bataille, et de la signalée victoire dont il a pleu à Dieu honnorer Monseigneur le Duc. Je sçay que vous les sçavés d'ailleurs. Je ne puis toutefois que ne vous en marque quelques-unes que j'estime sur plusieures.

» Premièrement, c'est que Mondict Seigneur, avant que d'entrer au combat, se confessa, offrit à Dieu, mais de bon cœur, toute la gloire de l'action.

1. Mugnier à M. le Prince. Paris, 8 octobre 1641. *Papiers de Condé*, série M, t. XXVI, fol. 10.
2. Le même au même. Paris, 15 octobre. *Ibid.*, fol. 50.
3. Le même à Perrault. Narbonne, 27 avril 1642. *Ibid.*, t. XXVII, fol. 216.

» 2. Qu'à la fin, la première chose qu'il fist fut de se mettre à deux genoux, à la veüe de son armée, et de rendre grâces publicques au Dieu des batailles duquel il advouoit tenir la Victoire.

» 3. Qu'il n'y a eu ny escadron, ny bataillon, où il n'ayt paru pendant le combat qui a duré six heures, avec une telle présence d'esprit qu'il fault que DIEU y ait travaillé.

» 4. Dans sa Victoire, il a faict paroistre tant de modestie que je ne la puis pas assez admirer. Me rencontrant au milieu de plus de deux cens espagnols blessez que je confessois, et leur ayant faict crier : Vive Monseigneur le Duc ! il leur imposa silence et me dict : « Mon père, » ayez soing de ces pauvres blessez, et puis venez à Rocroy pour chanter » le *Te Deum* et remercier DIEU. » Ce que je fis.

» 5. Le soing qu'il a eu des blessez n'est pas croyable, et, je ne puis explicquer la grande bonté et charité qu'il a tesmoignée dans cette occasion, les embrassant avec des tendresses dont le souvenir me faict à présent pleurer de joye.

» 6. Il est infatigable dans le travail, sérieux dans ses entretiens, et agissant en tout de luy-mesme. Il agit avec tant de prudence et de science qu'il estonne les plus vieux et les plus expérimentez dans le mestier. Je vous prie d'asseurer Monseigneur et Madame de tout cecy qui est la pure vérité et prier leurs Altesses de l'exhorter souvent par leurs lettres à se conserver plus qu'il ne faict... [1]. »

Assurément la parole de Bossuet plane au-dessus de tous les commentaires. Ce fidèle récit d'un témoin oculaire a peut-être l'avantage de la ramener des sphères oratoires, toujours suspectes d'exagération, au niveau de la réalité, et la réalité ne lui est pas inférieure. Qui sait si plus d'un lecteur sceptique n'accusait pas le magnifique orateur de nous avoir donné un Enghien de parade ? L'histoire a le droit de reprocher à l'évêque de Meaux de s'être tenu en deçà, non d'avoir été au delà du vrai.

Il existe deux trophées de Rocroi : l'un est la merveille de Chantilly ; je ne l'ai pas visité sans admiration ; c'est bien « tout ce qu'a pu faire la magnificence et la piété pour honorer un héros. » L'autre est moins connu. A ses pieds je n'ai jamais prié sans émotion. Dans une vieille église conventuelle d'Amiens, aujourd'hui en démolition [2], on vénère une Madone commémorative sous le vocable de Notre-Dame de la Victoire. Cette belle statue de marbre blanc, due au ciseau délicat de Nicolas Blasset, l'auteur de l'*Enfant pleureur*, est l'*ex-voto* du duc d'Enghien en 1643. La Vierge tient d'une main une palme symbolique, de l'autre une couronne de fleurs [3].

Une autre marque de la gratitude du vainqueur de Rocroi envers le

1. *Dossier de la Grosse-Tour*, fol. 140. Copie.

2. L'église Saint-Remi. Les travaux de reconstruction dérobent actuellement la vue de la Vierge de Condé.

3. Voir *Nicolas Blasset, architecte amiénois, sculpteur du Roy (1600-1659)*, par Louis Duthoit, Amiens, 1873, in-8, p. 12, et les recherches historiques de M. l'abbé Frechon, dans le *Dimanche*, 12 octobre 1884, p. 284.

Ciel fut la religieuse organisation qu'il donna à son armée. L'Espagnol repoussé de la frontière, il entraîne ses troupes, supérieurement disciplinées, au siège de Thionville, et après trois mois d'efforts sans trêve il prend cette imprenable place. Outre le P. Mugnier, il y avait dans les rangs, au rapport de la *Gazette*, nombre d'aumôniers. Ils faisaient si bonne besogne « qu'aucun régiment n'entroit en garde qu'il n'alloist auparavant dans la chapelle du camp y recevoir la bénédiction du Saint-Sacrement et pratiquer tant en général qu'en particulier tous les actes de piété par la direction de six Pères Jésuites et autres Religieux distribuez dans les quartiers. »

Le 10 août les Francais pénétrèrent dans Thionville, et ce fut encore un édifiant et noble spectacle de voir « le Duc d'Enghien..., accompagné des Officiers généraux... et des volontaires, marchant depuis la porte de la ville tousjours le chapeau à la main jusques à l'entrée de l'église principale, aux portes de laquelle il fut receu par les Ecclésiastiques revestus de leurs chappes et harangué par le Curé *en langue latine, auquel il respondit en mesme langue.* Puis y fut chanté le *Te Deum* et les prières faites pour leurs Majestez [1]. »

Le duc d'Enghien se montrait, à Thionville comme à Rocroi, ce que l'avait fait son éducation : un capitaine chrétien ami des belles-lettres [2].

1. *Gazette*, 1643, p. 698 et 700, et *Litteræ annuæ*, 1642-43-44. Collegium Metense (*Metz*). « Missi sunt tres e nostris ad obsidionem Thionis-villæ (*Thionville*), quam tum dux Anguianus inceperat ; a quibus navata impigre opera periculosissima, quibusque locis, in aggeribus, in fossis, in nosocomio, in excipiendis morientium confessionibus, sublevandis ægrotis, sepeliendis demortuis, perferendo ad moribundos sanctissimo sacramento (1643). » Communication due au R. P. Van Meurs, dont l'obligeance nous a servi tout le cours de ce travail.

2. Pour les lecteurs désireux d'apprendre ce que devint le P. Mugnier, je pourrais ajouter qu'il s'affaira beaucoup dans cette prise de Thionville, assurant le bénéfice de la capitulation aux ecclésiastiques, religieux et habitants, puis prêchant à la procession générale du 15 août. Il continua à partager la vie des camps avec Louis de Bourbon jusqu'en 1647, après Fribourg, Nordlingen et Dunkerque. Il rentra alors dans le ministère apostolique (1648-1650) et consacra ses loisirs à écrire pour le duc d'Enghien, devenu prince de Condé (1646), une curieuse réponse aux esprits-forts intitulée : *La Véritable Politique du Prince chrestien, à la confusion des sages du monde, pour la condamnation des Politiques du siècle* (Paris, 1647, in-4). Recteur du collège de Sens depuis un an (1650-1651), il mourut le 25 septembre 1651 à Reims, où il s'était rendu pour la Congrégation provinciale de Champagne.

HENRY-JULES DE BOURBON.

HENRY-JULES DE BOURBON,

DUC D'ENGHIEN (1646 1686),

PUIS PRINCE DE CONDÉ.

(D'après une estampe de la chalcographie du Louvre.)

Chapitre Neuvième.

A TRAVERS LA FRONDE.

(1650-1653.)

« Il n'est pas moins partagé des dons de l'esprit que le prince son père. »
(Spanheim, *Relation de la Cour de France en 1690.*)

Tandis que le vainqueur de Rocroi, obstiné à combattre pour la France, se dérobait aux ovations de Paris et de la cour, il lui était né le 29 juillet (1643) un fils, « le plus beau du monde » comme tous les enfants [1]. Ce nouvel héritier de la maison de Condé reçut le titre de duc d'Albret et fut porté à son père, par Chabot, au camp devant Thionville [2]. Le baptême ne fut différé que de quelques mois. Était-ce un un indice que Henry-Jules de Bourbon serait moins grand prince que Louis XIV et que son père, pour qui l'on avait attendu des années ? La cérémonie eut lieu le 12 décembre suivant. Inscrit aux registres de la paroisse Saint-Sulpice, l'acte a existé jusqu'aux incendies de la Commune. Le texte, relevé par Jal, nous apprend que ce jour-là fut baptisé « Henry-Jules, fils de h^t^ et puiss^t^ seig^r^ Louis de Bourbon, duc d'Anguien, et de dame Claire-Clémence de Maillé-Brézé, sa femme. Le parrain, Eminentissime et Révérend Jules-César Mazarini, cardinal ; la marr., dame Charlotte-Marguerite de Montmorency, femme de Monseigneur le Prince [3]. » Retenons ce prénom de *Jules* ; plus tard nous pourrions nous y méprendre. Au temps de la Fronde, il sera désavoué, à l'égal d'un outrage, et remplacé par le nom de Louis. Débaptiser et rebaptiser fut un peu la manie de toutes les révolutions.

A bien prendre, saint Louis valait mieux que Jules-César.

---

1. *Histoire des princes de Condé*, par Mgr le duc d'Aumale, t. IV, p. 219.
2. Lenet, *Mss*, t. I, fol. 76.
3. Jal, *Dictionnaire critique de biographie et d'histoire*, p. 418.

Passons sur la première éducation. L'enfant grandit au bruit des triomphes paternels. Il s'apprit à parler en prononçant les mots difficiles de Rocroi, Fribourg, Nordlingen et Lens, auxquels Turenne avait mêlé Sommershausen. En 1646, à la mort de Henri II de Bourbon, son grand-père, en même temps que Louis de Bourbon, duc d'Enghien, son père, était devenu prince de Condé, lui-même échangeait son titre provisoire de duc d'Albret contre celui de duc d'Enghien, qu'il gardera jusqu'en 1686.

A l'âge de sept ans, où les princes sortaient des mains de femmes, la Fronde lui avait ménagé de dures épreuves. La politique troubla profondément une enfance qui promettait d'être plus sereine.

Reportons-nous au printemps de l'année 1651, qui amena une éclaircie entre deux orages. Après treize mois de détention, Condé va être rendu à la liberté par Mazarin (13 février) et il rentrera en vainqueur à Paris (16).

Bien que les Français de la Fronde n'eussent point l'électricité à leur service, leurs nouvelles à sensation voyageaient assez vite. Celle de la délivrance imminente des princes n'avait point tardé à parvenir à Montrond, résidence forcée de Madame la Princesse, Claire-Clémence, et du duc d'Enghien son fils. Du fond de ses cachots successifs de Vincennes, Marcoussis et le Havre, Condé avait toujours entretenu de mystérieuses correspondances et appris tout ce qui se faisait dans le royaume, à Montrond comme ailleurs ; mais que sont devenues ces instructions si intéressantes à connaître que, au dire de Lenet [1], M. le Prince prisonnier avait envoyées pour l'éducation de son fils, et auxquelles va faire allusion le premier précepteur de M. le Duc, le Docteur Bourdelot [2]? Si ce personsonnage, bien connu que par les lettres de Gui-Patin et de Mme de Sévigné, était d'une science médicale douteuse et d'une religion équivoque, il faut bien lui reconnaître ici un dévouement sincère dans l'acquittement de son double devoir professionnel, et un singulier discernement de l'ensemble de qualités et de défauts formant le caractère du jeune enfant confié à sa garde. Tout le duc d'Enghien tient dans cette lettre, la plus ancienne que nous possédions, sur son éducation. Un demi-siècle n'y changera rien. Voici donc en quels termes le précepteur rend compte à Condé de l'accomplissement de ses fonctions :

Monseigneur,

Je suis trop glorieux de l'agréement que V. A. tesmoigne des soings que je prends pour la santé, et pour l'instruction de Monseigneur le Duc. Ils ne peuvent estre ny plus assidus ny plus fidelles et je vous puis dire que Dieu les bényt.

1. Lenet, *Mss*, t. I. *Notes inédites*.

2. Pierre Michon, dit l'*abbé Bourdelot*, né à Sens, le 2 février 1610, était entré dans la maison de Henri II de Bourbon-Condé en qualité de médecin, et y avait fondé, après 1641, une Académie de savants. Le grand Condé l'avait conservé à son service, puis attaché à celui de son fils. Voir sa notice dans le *Moréri*.

S. A. se fortifie tous les jours, et, depuis l'indisposition légère qu'il eut à Milly, je luy ay esté fort peu utile pour la médecine, mais comme il ne fault pas tout d'un coup cesser de faire les choses accoustumées, au premier jour je vas le purger par précaution, et je m'asseure jusques au printemps il se pourra passer de toutes sortes de remèdes.

Les progrès de ses études sont merveilleux, et je ne sçaurois escrire si souvent à V. A que je ne luy en fasse sçavoir toutes les fois quelque advancement considérable. Je l'ay mis dans le *Despautère* dont il apprend les reigles avec la plus grande facilité du monde. Il en sçait les explications parfaictement, et le samedy que nous faisons la répétition de toute la sepmaine, c'est un congé pour luy ; car les ayant fort bien apprises, il n'a que faire pour les répéter d'aucune préparation. La pratique des reigles de ses concordances quand il fait ses thèmes, c'est ce qui luy donne le plus de peyne. Je ne luy en fais composer qu'une fois le jour, et les ay mesme accourcis à cause de la grande contention qu'il y apportoit dont l'aultre jour je le vis fatigué. Il ne compose pas à la légère. Il s'y applique entièrement, et est honteux quand on luy monstre qu'il a fait des fautes, c'est une honte qui ne le rend pas interdit. Il a une addresse admirable à la dissimuler, et en toutes rencontres il est presque impossible de le défaire. Mais je voy bien qu'il faict tout son possible pour ne pas faillir. Un page qui travaille à la mesme composition faict des solécismes assés grossiers. S. A. les corrige et cite la reigle à l'instant sans se faire trop valoir, ny sans aventage de ces fautes-là qui sont bien souvent bien ridicules.

J'admire à l'aage qu'il a son honnesteté, et sa discrétion, toutes ses actions sont fort civiles, et tout ce qu'il dit marque une grande retenue quand on le raille, ce qui arrive assez souvent, et il y est fort aguerry. *Il ne faict jamais de reparties désobligeantes*, il se deffend si bien que la raillerie tombe tousiours sur quelque aultre. Lorsque j'ay veu la lettre où V. A. me faisoit l'honneur de parler de moy et de me commander de ne point perdre de temps pour ses estudes, je luy dis qu'à cet ordre il y avoit une invention jointe qui faisoit estudier à merveilles et qui réveilloit souvent les escoliers le matin, ce qui fut confirmé par quelque personne qui estoit bien aise de voir comme il prendroit la chose. Après avoir dit que vous l'aimiés trop pour vouloir qu'on le chastiast sans avoir failly et après s'estre longtemps deffendu avec beaucoup d'esprit, il me tira à part, et me dit : Je me soucie fort peu de la guerre que vous m'faites, ne m'avés vous pas appris vous-mesmes que *non bisogna mottegiar su il vero ?* Si l'affaire estoit vray, vous ne la pousseriés pas tant. C'est pourquoy je m'en moque. Toute la compagnie qui sceut ce qu'il m'avoit dit, admira son jugement.

Il cite *Caton* et des sentences latines, et depuis qu'il a leu le *Galathée* il remarque parfaitement toutes les fautes qu'on faict contre la civilité et la bienséance. Il me les faict comprendre sans que personne s'en aperçoive, et de ces sortes de choses-là je ne trouve quasi plus de subjects de le reprendre.

Tout le monde admire sa dévotion à l'église et sa sagesse en compagnie, où il est respectueux, complaisant et considéré dans ses parolles, ne voulant pas seulement rire des choses où il panse que quelque personne de la compagnie soit le moins du monde intéressée. Ce pas qu'il n'ayt l'humeur fort gaye. Quand il est avec des gens qui ne sont que pour son divertissement, il n'y a rien de joly qui ne s'imagine. *Il a donné à ses va'etz des noms plaisans, mais qui leur sont à tous fort convenables. S'il s'est passé quelque chose de ridicule parmy ces gens-là, il le raconte fort agréablement.*

Il employe bien tout le temps que je luy laisse pour sa récréation. Mais sitost que je l'appelle à l'estude, il la quitte sans regret et tesmoigne avoir grand plaisir de toutes les belles choses que je luy enjoigne. Il en prend le sens d'abord et les exagère luy-mesme [1]. Il ne m'a jamais rien dit qui ne fût judicieux, et, s'il y a de l'obscurité dans un discours, il en veult estre parfaitement éclaircy.

Il possède certainement tout ce qu'il a appris, et si sa mémoire se fortifie comme elle a commancé, il n'y aura pas son pareil. Il retient désià facilement deux ou trois sentences ou vers latins qu'on luy dit en se couchant, et je voy qu'il est pour en retenir bien daventage à la facilité qu'il a acquise depuis un mois. Je suis ravy qu'il ayt ceste sorte de mémoire qu'on appelle réminiscence qui est sans comparaison bien plus belle que l'aultre ; elle promet

1. *Exagérer*, dans la langue du dix-septième siècle, signifie *amplifier*, *développer*, pour orner le discours.

quelque chose de grand, et, par les cognoissances que j'en ay je puis asseurer V. A. que monseigneur le Duc *sera quelque chose de rare.*

C'est une âme d'une haulte élévation qui a desjà des sentimens fiers mais avec cela qui est candice et bonne. Il ne sçauroit souffrir un mensonge et a une amitié pour les siens la nompareille. Il vous honore à un point que je ne puis vous dire. Madame sa mère en reçoit toutes les consolations imaginables. Avec quels sentiments ne parle-t-il pas de messieurs ses oncles et de madame sa tante. Mais il a des tendresses incroyables pour monsieur de Conty [1]. S'a tousiours esté son bon oncle qui en jour de sa vie ne luy a rien refusé. Cette amitié-là aux racines qu'elle a prises sera une amitié éternelle. Il suit très volontiers son exemple, quand je le veux encourager à l'estude et que je luy dy le vers de Virgile :

Te pater Æneas et avunculus excitet Hector.

A la vérité, pour luy faire aimer la vertu, je ne cherche point d'exemple hors de sa maison. Il ne souhaitte au monde que l'honneur de vostre estime. Quand la nature ne luy inspireroit pas ce sentiment-là, c'est le plus raisonnable qu'il puisse jamais avoir. C'est elle qui sans doubte donne le prix aux choses. Pour elle, je quitterois toutes les approbations du monde, et j'auray trop de fortune, si je la pouvois acquérir en qualité

Monseigneur de

Vre très humble très obéissant
et très fidelie serviteur
BOURDELOT

Adresse :

A Mouron, ce premier
febvrier 1651 [2].

Despautère, Caton, Cicéron, tous ces auteurs trop célèbres nous intéressent moins que le petit traité de civilité puérile et honnête désigné ici sous son nom universellement populaire au dix-septième siècle, le *Galatée* de Giovanni della Casa. Traduit en diverses langues et souvent réédité, il était, dans la pensée première de son auteur, destiné aux princes italiens de la Renaissance ; mais depuis longtemps il avait passé toutes les frontières et formé nos aïeux les plus bourgeois à la douceur des mœurs et à la bienséance. Jean de la Case y discourait pour eux « des façons et manières de faire, qu'on doit suivre ou éviter en la commune conversation et ce sous la personne d'un vieillard illitéré, qui enseigne un sien jeune enfant. » Il leur apprenait à avoir horreur des gens « malplaisants et rébarbatifs » plus que des scélérats ; leur prescrivait d'éviter à l'égal d'un crime tout ce qui est désagréable à autrui, comme d'être endormi, de bâiller, de « s'accoustrer et orner son corps autrement que les autres, » de faire attendre la compagnie, de se mettre en colère ou de contredire. Il leur insinuait l'horreur des discours hors de saison, des mensonges, du parler et marcher arrogant et « piaffeux », de la vantardise et de la bassesse des propos contraires à l'honneur de DIEU

1. Armand de Bourbon, prince de Conti, frère du grand Condé.

2. *Mss* de Lenet, t. IV, f. fr. 6705, fol. 52. Il est à remarquer que cette lettre est égarée parmi les portefeuilles de l'intendant de Condé, tandis que toutes les autres se trouvent à Chantilly. Ecrite le 1er février 1651, elle ne parvint sans doute pas à M. le Prince avant sa sortie de la prison du Havre le 13, et fut conservée par Lenet, qui jugea difficile de la remettre où à qui elle revint.

ou du prochain. Il ne leur recommandait rien tant que de modérer sa langue « en contredisant, en disputant, en conseillant, en corrigeant, en se moquant, en gaussant et raillant, ou en contrefaisant, en récitant joyeusetés, en choisissant des mots propres, se servant de la langue maternelle ou bien d'une autre. » Il leur conseillait de se préparer à ce qu'ils avaient à dire, de former leur voix, de prononcer suivant les règles, de fuir le babil, de ne pas interrompre les autres et de ne pas demeurer muets lorsqu'ils parlent à leur tour. Enfin il jugeait les voyages fort utiles. Ce multiple enseignement, il l'avait résumé en deux distiques qui valent sans doute tous ceux de Caton :

Cum pietate didicisse fideliter artes ;
Cum linguis, mores composuisse graves,
Noscere et externos mores urbesque, futuri
Principis hoc studium qui neget esse boni [1] ?

C'est bien le programme, — les voyages compris, — que remplira le duc d'Enghien.

En ce moment sa maison, confinée à Montrond, venait de s'augmenter par l'adjonction d'un gouverneur, le comte d'Auteuil, personnage tout différent de Bourdelot, grave, érudit, pieux, sincère, mais violent, original et mauvais courtisan. Son collègue en annonça l'arrivée à Condé, sorti depuis deux jours de sa prison du Havre, bien qu'on l'ignorât encore en Berry, par une lettre qui, avec la précédente du 1er février, est le vrai point de départ de nos informations sur les études du petit Henry-Jules de Bourbon [2].

Depuis la dernière que j'ay escritte à V. Ae, Monsieur le Viconte d'Auteuil est arrivé, qui sans doute vous aura confirmé par ses lettres tout ce que je vous ay mandé de Monseigneur le Duc ; j'espère qu'il fera des progrès encor plus visibles dans ses meurs, en de si bonnes mains que les siennes. Pour sa santé elle est au meilleur estat du monde ; il a esté purgé il y a huit jours par précaution, comme je l'avois mandé à V. Ae. Il continue d'estudier avec chaleur et gayeté. Il compose fort poliment et si vous avés agréable, parfois il vous escrira latin, et quand je confronte ses termes avec ceux de Cicéron, il comprend desjà fort bien

1. Nous n'avons pu en rencontrer aucun exemplaire à la Bibliothèque nationale, mais nous avons sous les yeux cette composition polyglotte : *Le Galatée, premièrement composé en Italien par I. de la Case, et depuis mis en François, Latin, Allemand et Espagnol* par Jean de Fournes, 1609. Petit in-16 de 919 pages. La littérature des Livres de civilité, fort peu explorée jusqu'ici, vient d'être l'objet d'études pleines de finesse et d'érudition, publiées en partie dans la *Revue des Deux-Mondes*, par M. Edmond Bonnaffé.

2. Charles Combaut, comte d'Auteuil, petit-fils de Gilbert Combaut, grand audiencier de la Chancellerie († 1626), fils de Charles Combaut († 1620) et de Marie Pajot, avait épousé, vers 1626, Louise de Lameth de Bournonville. Sa sœur, Magdeleine Combaut, se maria au président Nicolas Perrot d'Ablancourt, célèbre par ses traductions. Sur les prétentions généalogiques du comte d'Auteuil (qualifié indifféremment comte, vicomte ou baron), voir son *Historiette* dans *Tallemant des Réaux*, 3e édition, in-8°, t. V, p. 19 et suiv. Nous aurons occasion de revenir sur Auteuil, à propos de ses ouvrages d'érudition historique. Il en avait déjà fait paraître plusieurs. Voir dans les *Mss* de Lenet, t. IV, fol. 16, *Lettres et traités*, une lettre d'Auteuil à cet intendant, par laquelle il avait sollicité sa protection de Mme la Princesse ; elle éclaire d'un vrai jour son entrée dans la maison de M. le Duc. Condé qui ne le conservera pas, n'avait sans doute pas eu l'initiative de ce choix fait un peu en dehors de lui.

en latin. Je comance à luy doner pour ses thèmes des versions de Cicéron qu'il met en l'élégance de la phrase, et l'imite de luy-mesme le jour suivant.

Il ne monstre plus de répugnance à composer, qui est une marque du plaisir qu'il y prend et de l'habitude qu'il y a desjà prise.

Ses estudes le mettent desjà en estat que V. Ae aura joye de le voir ; il a un désir pour cela incroyable, et un emportement pour aller au devant des courriers qu'on ne le peut retenir. Après vostre liberté il ne nous restera rien au monde à souhaitter. Pour un jour qu'elle retarde, je donerois dix ans de ma vye. Elle est à V. Ae et j'ai trop de bonheur d'estre

Monseigneur
Vostre très humble très obéissant
et très fidelle serviteur,
BOURDELOT [1].

A Mouron, ce 15 féb. 1651.

Thème d'imitation et composition latine en style cicéronien, tels sont les deux exercices indiqués par ce rapport ; ils forment la base intelligente de la formation littéraire d'un enfant de sept ans et demi. Il est visible que l'effort exigé par tout travail d'expression de la pensée, dans une langue ancienne et apprise, rebutait parfois l'enfant, et que le maître avait à le pousser dans cette voie. Il n'y épargna point sa peine et dès maintenant l'on peut augurer qu'elle réussira. Henry-Jules gardera en français ce goût, contracté dans son enfance, du style élégant et poli. Déjà il aime à recevoir de jolies lettres et à y répondre.

Le retour de Condé à la cour arrivait à souhait pour faire pleuvoir à Montrond et à Paris les félicitations. Mme et son fils le duc d'Enghien en eurent leur part.

Il y en avait pour M. le Prince [2], celles par exemple des officiers du régiment de Condé lui écrivant de Montrond, le 18, afin de l'assurer que de ses plus fidèles serviteurs aucuns ne ressentaient une plus parfaite joie de sa liberté. « Nous serions allés tous an cors la tesmoigner à V. A., ajoutent-ils ; mais l'honneur que nous avons de garder Madame et monseigneur le Duc nous fait espérer que vostre Altesse aura bien agréable nostre séjour, coy que ce soit avecq beaucoup d'impatience de nostre part [3] ; » et les braves gens déléguèrent un Monsieur de Saint-Aubin, afin de les représenter. Le siège présidial de Bourges envoya aussi ses compliments ; l'on peut lire au bas de sa missive, parmi les noms des officiers, la signature du conseiller Bourdalouë, père du prédicateur.

Il y en avait de Guyenne pour Mme la Princesse. Elle éprouva un vrai bonheur en apprenant « la continuation des bonnes volontés de Mrs de Bourdeaux [4] » envers son mari.

1. *Papiers de Condé*, série P, t. X, fol. 20.
2. Ce titre, réservé au premier prince du sang, avait passé à Condé en 1646 ; depuis la même époque celui de M. le Duc, qui jusque-là avait été le sien, désigne son fils, le duc d'Enghien.
3. *Ibid.*, fol. 45.
4. Lenet à Condé. Montrond, 1er mars 1651. *Ibid.*, fol. 175. La lettre des jurats de Bordeaux à Mme la Princesse se trouve dans les *Mss* de Lenet, t. IV, *Lettres et traités*, 1651, fol. 108.

Il y en avait de ces mêmes frondeurs Bordelais pour Enghien : « Monseigneur le Duc se porte à merveille, écrit Lenet à Condé. Il est tout glorieux de l'amitié de Bourdeaux dont il a reçeu ce soir quantité de lettres qu'il a leu luy-mesme et a dit vouloir faire response à tous ses bons amis qui me tesmoignent l'estre si fort de vous son bon papa [1]. » L'enfant n'y voyait pas plus loin.

Mais des protestations épistolaires eussent paru trop platoniques. A Paris, les princes délivrés étaient l'objet de toutes les prévenances et de toutes les ovations ; réception à la cour et au parlement ; soupers, bals et comédies un peu partout ; « visite de toute la terre en leur hôtel de Condé [2]. »

La province imita la capitale, et ce ne fut pas une petite fête dans la grande et bonne ville de Bourges. L'allégresse, moins renfermée dans les palais, descendit dans la rue et, plus expansive, fut aussi peut-être plus sincère. Les Berruyers n'avaient rien perdu depuis vingt-cinq ans de leur goût pour la parade et la liesse. La seule différence entre autrefois et maintenant était à l'avantage de la génération présente, plus attachée encore que la première à la maison de Condé. La série des glorieuses batailles qui avaient amené la paix de Westphalie n'était-elle pas l'œuvre du petit Duc que tout le Berry avait connu élève à Sainte-Marie de Bourges ? Combien de fois poètes et historiens du pays l'avaient redit dans leurs dithyrambes en prose ou en vers [3] !

BOURGES.
(D'après une ancienne gravure.)

Si le nouveau Duc n'était pas personnellement célèbre, ne portait-il pas déjà ce « beau nom d'Anguyen [4] » sous lequel s'était illustré son père ? C'est à ce titre que son entrée dans la capitale du Berry en mars 1651, suivant à peu d'intervalle la rentrée de Condé à Paris, présente un spécial intérêt. Et puis il n'était pas seul ; sa mère le conduisait, et ces ovations décernées à un enfant et à une femme prenaient un caractère plus

1. Même lettre.

2. Dubuisson-Aubenay, *Journal des guerres civiles*, t. II, p. 21.

3. Voir notamment dans la *Bibliothèque des écrivains de la Compagnie de Jésus*, par De Backer et Sommervogel, les articles du P. Labbe (Philippe), Bourges (collège de) et Labbé (Pierre). Ce dernier était de Clermont-Ferrand.

4. *Gazette*, 1651, n° 38, p. 309 et suiv. Extraordinaire du 25 mars 1651. *Les resiouissances faites dans la ville de Bourges, pour la délivrance des Princes et à l'entrée de la Princesse de Condé et du duc d'Anguyen en la mesme ville.*

touchant. Le gouvernement lui-même n'avait-il pas calmé maintes fois les provinces soulevées contre l'autorité royale en leur montrant une régente et un jeune roi, Louis XIV et Anne d'Autriche? Des deux côtés on se ralliait autour de l'image de la faiblesse et de l'innocence, fortes de leur naturelle séduction. La première affaire de Bordeaux l'avait fait voir avec éclat [1]. La fête de Bourges, qu'il nous faut enfin décrire, fut un gage de cette disposition populaire.

Comme Dijon, autre ville jadis ducale et longtemps gouvernée par les Condé, Bourges comptait plus de cinquante clochers. Tous se mirent joyeusement en branle. Il n'en fallait pas tant pour donner le signal d'un chômage universel. En une demi-heure les boutiques se ferment, excepté les merceries mises au pillage. Rubans et taffetas sont enlevés par les manifestants désireux de se parer d'écharpes aux couleurs de Condé : bleu et isabelle. Bientôt les trompettes et les fifres jettent leurs notes aiguës, les tambours battent aux champs et le bruit de l'escopetterie répond aux sonneries des églises.

Danses publiques ; feux de joie.

Le lendemain, 18 février, on songea à la décoration ; cent vingt faisceaux de lauriers furent alignés en pilastres sur toutes les avenues.

Enfin, le dimanche 19, cinq cents cavaliers se portaient sur la route de Montrond au-devant du duc de Bouillon, qui ne fit que traverser Bourges pour se rendre à Paris. Il y eut messe à la cathédrale et banquet; Mais Mme la Princesse, retenue par une malencontreuse indisposition, ne vint pas, en sorte que les lauriers durent rester plantés sur la voie et les malheureux bourgeois sous les armes, plus de deux semaines, jusqu'au mardi 7 mars [2]. Mais alors quelle revanche ! Maire, conseiller élu, échevins, officiers et sergents environnés de la jeunesse à cheval se portent à trois lieues hors des murs au-devant de la princesse de Condé et du duc d'Enghien. Les dames mêmes s'y étaient donné rendez-vous en carrosse. Drapeaux et enseignes flottaient ; le canon de la ville ripostait à la Grosse-Tour. Dans le cortège, ce n'était pas seulement Bourges, mais La Châtre et Saint-Amand. Aux casaques de velours rouge des archers de la maréchaussée berrichonne s'assortissaient les robes de soie verte des Saint-Amandinois transformés en gardes du corps.

Mme la Princesse parut d'abord en carrosse, puis elle descendit pour remonter en une litière « ouverte de tous costez » afin de mieux recevoir

1. C'est une des scènes les plus célèbres de la Fronde que Mme la Princesse et le duc d'Enghien demandant aide et refuge au parlement de Bordeaux aussitôt après l'emprisonnement de Condé. Goulas la raconte ainsi : « Madame la Princesse, le lendemain de son arrivée, se présenta au parlement, et ayant salué ces Messieurs, les larmes aux yeux, et fort bas, les conjura de les mettre, elle et son fils, en la protection du Roy et de la cour ; *et le petit prince alloit à tous les présidents, et leur demandoit la liberté de son papa.* » *Mémoires* de Nicolas Goulas, gentilhomme ordinaire de la Chambre du duc d'Orléans, t. III, p. 223.

2. Le 8 mars, d'après Le Large, à qui nous empruntons les renseignements qui complètent la *Gazette*. Voir *Chroniques berrichonnes du XVIIe siècle. Journal des Le Large (1621-1694)*, publié par M. Henri Jongleux. Bourges, 1881 et suiv. — Le 6 mars, d'après Lenet, dont l'intéressante lettre à Condé, Bourges, 9 mars, offre nombre de détails à comparer avec les relations que nous avons suivies. *Ms.* de Lenet, t. IV, *Lettres et traités*, fol. 139, minute.

les compliments. Elle se rendit au palais archiépiscopal, dont Mgr Anne de Lévis de Ventadour, son parent, n'avait pas encore pris possession.

« Le Duc d'Anguyen venoit après, à cheval, à la teste de ses gentilshommes et de ceux de la province et de la ville, tous bien montez, ayant à son costé le comte d'Anthüeil[1], son Gouverneur : et, l'infanterie après, ensuite de leur descharge : le peuple souhaitant par ses acclamations toutes sortes de prospéritez au Roy et à ces Princes. » On remarqua que le duc d'Enghien gouvernait son cheval « en homme d'un plus grand âge que le sien. »

Laissons à la prolixe *Gazette* l'énumération des arcs triomphaux et des pyramides à panonceaux. Les fontaines, qu'on ne faisait pas encore lumineuses, versaient au lieu de torrents de clarté des flots de vin du crû ; « un rocher artistement écaillé par l'industrie des Jacobins » en répandait avec abondance. Un *Te Deum* solennel fut chanté à l'orgue de Saint-Etienne par la musique « qui n'est pas des moins délicates du Royaume. »

Le mercredi 8, messe à la magnifique cathédrale encore, et tenue sur les fonts baptismaux d'un enfant dont M. le Duc est parrain.

L'église et la place publique ayant eu chacune sa fête, ce fut au tour du collège Sainte-Marie, pour qui c'était presque une réunion de famille.

Les Jésuites qui ne furent jamais taxez de perdre les occasions de tesmoigner leur affection à ceux qui leur en ont donné sujet, comme a toujours fait la Maison de Bourbon, firent représenter une Tragédie Françoise faite à propos de la délivrance des Princes par vingt de leurs Escholiers des meilleures familles de la Province : Au sortir de laquelle la Maison de ville leur fit une belle collation.

L'avocat Le Large, à qui nous devons un récit plus succinct, rapporte seulement de la « tragy-comédie » qu'elle fut « très belle, » mais il ne prodigue pas, comme la *Gazette*, cette épithète à la collation publique donnée par la ville. Il semble que l'usage de piller les buffets ne soit point particulier à la démocratie moderne.

Bien que la table fût destinée à la « grande et célèbre compagnie » qui suivait Mme la Princesse, elle fut « mal conservée » et ensuite « plus tost consommée qu'elle ne l'eust veue. » Il lui fallut manger « à part dans une chambre avec grande incommodité accause de l'abondance du peuple. » Après que les invités et la foule se furent ainsi offert à eux-mêmes le banquet servi en son honneur, ils lui offrirent, la nuit venue, un ballet dansé par la plus adroite jeunesse de la ville et composé de dix entrées, sortes de tableaux vivants qui figuraient le Désordre chassé par le retour du Bon temps. Les mœurs théâtrales y paraissent assez simples et les efforts d'imagination peu considérables.

Dans laquelle représentation, de dessous une toille sur laquelle estoit peinte une nuit fort obscure, éclairée seulement par les incendies, accompagnez de meurtres, vols, harpies

1. *Sic*, pour *Auteuil*.

et autres oiseaux funestes, cométes et autres signes et effets de la guerre, sortit pour la première entrée le Démon du désordre ; lequel ayant fait paroistre pour la seconde un Tambour et un Trompette ; la troisième, fut des soldats pillans et rançonnans leurs hostes : la quatrième fut l'outrage fait à une païsanne par les mesmes soldats et goujats : à la cinquième, parut un Héros qui les écarta tous à coups de *fronde* : et ayant ensuite produit le bon temps, qui fit l'entrée sixième, l'obscurité se trouva métamorphosée en un beau jour, et des tables couvertes de bouteilles, de jambons et d'autres mets plus délicieux, instrumens de musique, danses, jeux et autres sortes de divertissements, qui furent représentez par les entrées suivantes en l'une desquelles parut un Ingénieur faisant un beau feu d'artifice : en suite de quoi le peuple se resjouissant en public, le Démon se voyant vaincu par la force, eut recours à ses ruses, mais estant découvert il fut chassé et banni pour jamais, laissant le bon temps triompher : qui fut la conclusion de cette bouffonnerie.

Le jour suivant (jeudi, 9 mars), les fêtes reprirent de plus belle. « La Princesse et le Duc d'Anguyen ayans disné en public eurent le soir le divertissement d'un feu d'artifice allumé sur le boulevard qui est vis-à-vis du Palais de l'Archévesque », mais, ce qui n'était point prévu, une fusée alla s'attacher à la couverture d'une église voisine et y mit le feu. Cet incendie fut d'ailleurs trouvé de bon augure. On s'en rendit maître et le bal ne fut pas empêché. Pour qui savait la politique générale, c'était danser sur un volcan. La princesse avait-elle le pressentiment d'une nouvelle guerre civile ? Elle partit aussitôt pour aller rejoindre M. le Prince à Paris « avec grand desplésir et non sans larmes ». En route, elle tomba malade à La Motte [1].

Deux jours après (samedi, 11 mars), le duc d'Enghien reprit le chemin de Montrond. Il pleuvait. Un faiseur d'impromptus tira de ce contre-temps « des vers fort gentils » et rima cette idée banale « que comme l'air avoit été serain, et le Ciel monstré une face amiable pendant le séjour du duc, il sembloit pleurer son départ et son absence de cette ville de Bourges. »

Seul, séparé de sa mère et laissé au soin des gens de sa maison, il ne tarda pas à être souffrant et chagrin. Les études en pâtirent. Mais le médecin Bourdelot trouva remède au mal et les études remontèrent.

A Mouron.

Monseigneur

La santé de Monseigneur le Duc est tout a fait confirmée ; il comance à manger à son ordinaire. La force lui revient et la gaytté, s'estant fort diverty depuis quatre ou cinq jours. Quand il est gay, il en apprend sans comparaison mieux ; cela lui donne de l'intelligence et de la mémoire .... [2].

L'heureuse influence du printemps et de l'air de mai, si doux à respirer au milieu de l'immense vasque de verdure d'où émerge le château, achevèrent en peu de temps le rétablissement.

On n'avait pas attendu cette amélioration dans sa santé pour fiancer

1. Lenet, *Mémoires*, p. 524.
2. Bourdelot à Condé. Montrond, 3 mai 1651. *Papiers de Condé*, série P, t. XI, fol. 80.

le petit Duc ; fiançailles toutes politiques, qui devaient resserrer l'alliance entre deux chefs de la Fronde, Condé et Gaston d'Orléans. Aussi, malgré la reine qui approuvait « le mariage de Mgr le duc d'Anguien avec la troisième fille du second lit de S. A. R. », le parti de la cour regardait d'un mauvais œil cette union entre les deux maisons princières les plus proches du trône et surtout les plus puissantes : « L'on fait tout ce qu'on peut pour les diviser ou leur oster leurs principaux serviteurs, » écrit un correspondant au courant de ces intrigues [1]. Les choses avaient avancé quand même. « M. le Prince, raconte Dubuisson-Aubenay dans son *Journal*, a fait dresser le contrat de mariage de son fils, le duc d'Enghien, avec Mlle de Valois, deuxième fille de M. et Mme d'Orléans, lesquels il presse de le signer et faire signer par la Reine. Le sieur d'Auteuil-Combaud, gouverneur de ce Prince, vient à Paris, apportant des lettres de sa part à M., Mme d'Orléans et à Mlle de Valois, sa *maîtresse*, pleines de compliments d'enfant. Le vrai sujet de sa venue à Paris est pour régler la maison de ce petit Prince [2]. » La très jeune fiancée n'était pas encore baptisée et ne le fut que deux mois après (mercredi 21 juin) [3]. On alla jusqu'au contrat de mariage (samedi 1er juillet), qui fut passé et signé en présence de Gaston d'Orléans et de Marguerite de Lorraine, sa femme, de Condé, de Mlle, de Mme de Longueville et de toute la cour, au Palais-Royal [4]. Témoins illustres pour un projet d'union si fragile ! Mais la preuve que du côté de Gaston ce mariage avait été sérieusement envisagé, c'est qu'il en discuta fort les conditions. « Il s'y trouvoit de la difficulté, mesme assez grande, dit Goulas, car Mgr vouloit que M. le Prince mariast son fils comme son principal héritier et luy donnast tout, et M. le Prince disoit cette clause trop dure, étant si préjudiciable à ses autres enfants, s'il en avoit ; il désiroit de pouvoir disposer de cinq cent mille écus en leur faveur. Ils convinrent enfin, et leur alliance fut résolue entre eux, mais peu agréée de la cour, qui voyoit avec grand'peine cette liaison [5]. » Était-ce afin de grossir la dot du futur que le 22 mai on avait demandé pour lui à Rome l'abbaye de Cluny ?

Les événements se chargèrent de rompre une union contractée, comme celle de Condé lui-même, sans l'assentiment possible des intéressés [6]. Le plus étrange est que Louis de Bourbon, violenté jadis dans son choix par Henri II son père, ait imposé la même contrainte à son fils.

Celui-ci, malgré les compliments galants envoyés à sa *maîtresse*, ne

1. Lettre à Lenet, dans ses *Mss.*, t. IV, fol. 134.
2. Dubuisson-Aubenay, t. II, p. 61. Mercredi 3 mai.
3. *Ibid.*, p. 78.
4. *Ibid.*, p. 82.
5. Goulas, *Mémoires*, t. III, p. 348.
6. Françoise-Madeleine d'Orléans, dite *Mademoiselle de Valois*, née à Saint-Germain-en-Laye, le 13 octobre 1648, baptisée avec sa sœur *Mademoiselle d'Orléans*, le 21 juin 1651, fut mariée par procuration, au Louvre, le 4 mars 1663, à Charles-Emmanuel II de Savoie. Elle mourut à Turin, âgée de 15 ans, en 1664. Cf. l'*Histoire de la maison royale*, par le P. Anselme.

s'occupait guère, sans doute, de son existence. Bourdelot était auprès de lui à Montrond, qui mettait la vie réelle au point vrai et traitait presque en *bébé* le prétendant à la main de Françoise d'Orléans.

Ce n'est pas qu'il fût destiné à rester auprès de Son Altesse en qualité de précepteur. Condé voulait que son fils fût élevé par les mêmes maîtres que ceux de son enfance, et le premier Jésuite auquel il songea, fut cet Étienne de Champs, son meilleur camarade à Sainte-Marie de Bourges. « Le sieur d'Auteuil-Combaud, gouverneur du duc d'Enghien, écrit Dubuisson-Aubenay, à la date du 15 mai, est venu de Montrond, pour régler sa maison, vers M. le Prince de Condé, son père, en cette ville, et s'en va à Auteuil, près Beauvais, sa maison, pour ses affaires domestiques, afin de repasser à Paris à la fin du mois et s'en retourner à Montrond, où ce pendant le sieur Bourdelot est comme médecin avec trois cents livres d'appointement, faisant aussi la charge de précepteur ; mais on a choisi un père Des Champs, jésuite, pour l'aller faire désormais [1]. »

En attendant l'arrivée du Père, qui paraît s'être fait désirer plusieurs semaines, Bourdelot restait chargé d'apprendre à M. le Duc ses rudiments. Il lui laissait entre les mains cette grammaire latine de Despautère que la rancune de Molière a rendue odieuse dans *la Comtesse d'Escarbagnas.*

Monseigneur,

La santé de Monseigneur le Duc n'a jamais esté en si bonne estat qu'elle est, Dieu mercy. C'est une fraischeur et une gayetté incroyables, il dort parfaitement bien, il a appétit et est engraissé et bien fourny de chairs. Il est si porté à l'estude, qu'il aprend par avance les leçons que l'on luy donne ; dès qu'il est éveillé il demande le *Despautère.* Son naturel est tout à fait revenu. A la vérité c'est le plus beau naturel du monde et je ne souhaitte autre choze que V. A^e^. l'eust veu une fois.

C'est

Monseigneur de V. A^e^
le très humble, très obéis-
sant et très fidèle serviteur
BOURDELOT [2].

A Mouron, ce 19 may 1651.

Despautère, avec ses règles abstruses sur les genres, et les Lettres de Cicéron, traduites, analysées et récitées, ne formaient pas l'unique objet des études de Henry-Jules. Son programme paraît avoir été plus largement conçu que celui de son père un quart de siècle plus tôt, à Sainte-Marie de Bourges. Le grand Condé avait attendu la sortie du collège pour apprendre une langue vivante : l'italien ; dès maintenant son son fils est à l'*allemand.* Il semble en outre que cette nouvelle éducation

1. Dubuisson-Aubenay, t. II, p. 67.
2. Bourdelot à Condé. Montrond, 19 mai 1651. *Papiers de Condé*, série P, t. XI, fol. 145.

soit plus mondaine. Sans parler de la danse, la question de la perruque prend bien de l'importance. Il s'agit autant de parer la tête que de la meubler.

Monseigneur,

La santé de Monseigneur le Duc est au meilleur estat qu'elle se puisse souhaitter ; le temps estant venu, je l'ay fait raser ce matin, ce que je suis d'avis que l'on face quatre ou cinq fois cet esté, affin de luy faire venir les cheveux épaix et forts.

Il faut profiter ce temps icy qu'il est acoustumé à la perruque et cette belle saison.

Il estudie parfaittement bien. Il répéta il y a quatre jours tous ses genres sans manquer une faute et gagna le prix. Il récita hier ses épistres de Cicéron, aussi sans faute et avec une intelligence parfaitte et construction raisonée par règles. Il continue à lire l'histoire, à danser et à *dire de l'allemand, où il fait de grands progrès*. Madame de Changrand et sa Nourrice, aux heures de récréation, le divertissent fort. Je suis,

Monseigneur, de V. A^e^
Le très humble et très
obéissant et très fidelle serviteur

BOURDELOT [1].

A Mouron, ce 26 may 1651.

L'excellent Bourdelot avait lui-même les attentions d'une femme et rivalisait de petits soins avec la dame de Champgrand ou la nourrice. L'âge critique de la seconde dentition était venu et le digne précepteur-médecin surveillait ce travail organique avec la même sollicitude que le travail intellectuel. Sa lettre sur ce double sujet va nous le peindre tout entier et son élève avec lui. C'est la dernière datée de Montrond ; elle résume bien cette première période de l'éducation : commencement d'instruction assez solide pour un si jeune esprit ; attention presque coquette donnée à la formation du corps. Tout à l'heure on songeait à la chevelure artificielle ; il est question maintenant de jolie bouche, mais heureusement naturelle.

Monseigneur,

Jamais Monseigneur le Duc ne s'est si bien porté qu'il fait, n'y n'a tant eu de gayeté. Ses dents de laict comancent à luy vouloir tomber : come il approche de la fin de ses huict ans, c'est le temps à peu près.

Je m'aperceus hier qu'il en a une devant qui n'est pas ferme, et qui comancera la première. C'est une choze à quoy il fault bien prendre garde quand on les sort pas à propos ; celles qui viennent par dessous estant empeschées poussent à costé ou sur le devant ; c'est ce qui fait les dens mal arrangées et une mauvaise figure à la bouche. Au reste, son ventre estant fort libre, ayant grande fraischeur, apétit et dormant toutte la nuit, je ne pense pas de tout l'esté qu'il ait besoin d'aucuns remèdes.

Il attend l'arrivée de V. A^e^ avec grande impatience. Il profite beaucoup dans ses études. V. A^e^ peut voir un de ses thèmes, come il les fait de luy-mesme. Après cela je les corrige : il me rend raison de tous les termes l'un après l'autre, et je donne un meilleur

1. Bourdelot à Condé. Montrond, 26 mai 1651. *Ibid.*, fol. 235.

tour à la phrase. Il se souvient de toutes les difficultés par dessus lesqueles on a desjà passé. J'espère, quand V. A^e^ l'aura veu, qu'elle trouvera qu'à toutes les chozes qui sont de son service, je m'y applique avec plus de passion que personne qui soit au monde. C'est

Monseigneur de V. A^e^

Le très humble, très obéissant
et très fidelle serviteur,

BOURDELOT [1].

Montrond, 27 juin 1651.

Ce service que Bourdelot offrait avec tant de protestations au prince de Condé, il allait le rendre désormais à une souveraine. La reine de Suède, Christine, le faisait demander et devenait à la fois sa cliente et son élève. Il n'est pas improbable que les fonctions de précepteur du duc d'Enghien furent confiées, comme il en avait été question, au Père Etienne de Champs. Ce Père passa précisément à Bourges les deux années scolaires 1650-1651 et 1651-1652, sans emploi spécifié dans les catalogues. Il avait toute sa liberté pour s'adonner à l'éducation de Henry-Jules de Bourbon, soit à Montrond, soit à Sainte-Marie. Le collège qui avait naguère fêté le petit Duc, lors de son entrée dans la ville, le posséda comme écolier quelques mois, sans doute les derniers mois de l'été, à l'époque où il atteignait ses huit ans accomplis (23 juillet 1651). Ce séjour fut trop court pour avoir laissé une longue trace dans les annales de l'établissement. Cependant les *Lettres annuelles* n'ont pas manqué d'en consigner le souvenir. « Nos classes de Bourges ont eu l'honneur d'avoir pour élève assidu Mgr le duc d'Enghien, fils de l'illustre prince de Condé, qui les a fréquentées durant quelques mois. Cet enfant, à peine en sa neuvième année, a donné à ses condisciples et à ses maîtres les marques d'un heureux naturel [2]. »

Condé avait alors de plus graves préoccupations que de suivre ces heureuses dispositions de son fils pour l'étude. Combattu à la cour par l'action à distance de Mazarin, menacé dans les rues de Paris et jusque dans son hôtel par les sicaires des vieux frondeurs, il se réfugiait à Saint-Maur, en la nuit du 5 au 6 juillet.

Remis de sa fausse alerte et rentré dans la capitale le 23, il bravait bientôt Louis XIV, par un affront peut-être involontaire, dans la rencontre du Cours-la-Reine. Sa froide visite au roi (3 août) ne répara rien et fut sa dernière apparition au Palais-Royal.

Ces événements étaient interprétés au loin avec plus de clairvoyance que sur place. En cette même journée du 3 août, la princesse de Condé revenait à Bourges, accompagnée de sa belle-sœur la duchesse de Longueville. Combien son entrée y fut différente de la première ! La Princesse logea à l'archevêché et la duchesse aux Carmélites, où elle se

1. Bourdelot à Condé. Montrond, 27 juin 1651. *Ibid.*, fol. 458.

2. Ornavit scholas, Biturigibus, auditor celebris, dux Enguineus, illustrissimi principis Condæi filius, qui mensibus aliquot easdem frequentans, optimi ingenii, puer adhuc vix novennis, specimen condiscipulis et magistris suis dedit. *Litteræ annuæ*, 1651.

mit en retraite; « l'on ne fit pas grande exultance à leur arrivée, écrit le bourgeois Le Large, d'aultant que l'on pronostiquoit mal... et Madame la Princesse s'en alla à Mouron le cinq aoust où l'on fist conduire grand argent que l'on disoyt estre pour les frais de la guerre que les Princes méditoyent. » Le duc d'Enghien y gagna de passer un mois de vacances avec sa mère. Sa tranquillité allait être détruite sans retour pour plusieurs années.

C'était la guerre, en effet, que Condé en personne amenait dans le Berry vers le milieu de septembre. Mais elle coûta cher à Bourges et à Montrond. Le souverain auquel il avait jeté le gant, était Louis XIV. Proclamé majeur, le 7 septembre, le jeune roi, sans gouverner encore par lui-même, était déjà capable de marcher à la tête d'une armée et d'imposer le respect à ses adversaires comme à ses amis. En octobre, il est à Bourges et s'établit à Jacques-Cœur. La Grosse-Tour, cette vieille forteresse du temps d'Attila, orgueil et défense de la ville, est minée et saute en écrasant les habitants. Montrond est investi et Persan y tient pendant huit mois contre Palluau avec une obstination digne d'une meilleure cause. Murailles et boulevards, ces théâtres des jeux guerriers de Louis de Bourbon enfant, furent rasés sans pitié. En vain, Turenne et Palluau lui-même intercédèrent pour la conservation de l'incomparable place d'armes. La réponse de Louis XIV fut que « toutes sortes de fortifications faites en son royaume étaient à sa disposition. » Douze milliers de poudre y furent transportés ; vingt mines couvrirent la colline de pans de murs, et pendant plus de trois semaines trois mille ouvriers travaillèrent à réduire ces ruines en débris. On avait trouvé un matériel et des approvisionnements considérables : plus de soixante pièces de canon, cent milliers de poudre et de quoi armer quatre mille hommes [1].

Madame et M. le Duc n'avaient pas attendu le siège, ni ce terrible dénoûment pour se retirer.

Les provinces du Nord leur étaient fermées. Ils descendirent en Guyenne et reçurent pour la seconde fois à Bordeaux une hospitalité enthousiaste et dévouée, pleine de charmes peut-être pour une héroïne, mais encore plus de périls et de souffrances.

L'histoire de la deuxième Fronde bordelaise a été contée dans tous ses détails par ses acteurs eux-mêmes, qui ne savaient pas écrire au vif l'histoire de nos modernes révolutions. Conflit entre toutes les autorités, incohérence dans toutes les décisions, complicité avec les ennemis de la France, haine et jalousie entre les diverses classes de la société, intrigues en haut, violences en bas, désordre et anarchie partout : Conti et Duretête, le parlement, les jurats et l'Ormée formaient les éléments de ce chaos.

L'on s'imagine aisément ce que pouvait devenir l'éducation du duc d'Enghien au milieu d'un pareil gâchis.

1. Voir sur cette destruction émouvante les *Souvenirs du règne de Louis XIV*, par le comte de Cosnac, 1874, in-8°, t. IV, p. 99 et suiv.

Sa mère n'est que la présidente honoraire du Conseil de gouvernement. Elle se doit à l'enfant qu'elle porte dans son sein et qui reçoit à son baptême (10 février 1653) les noms de Louis-*Bordeaux* de Bourbon. Le duc d'Enghien ne vit pas longtemps ce petit frère. L'enfant ne vécut que sept mois. La mère, restée maladive, garda assez de courage pour affronter les tumultes de l'émeute et braver la mort frappant à ses côtés.

Le désordre général qui régnait dans l'administration avait sa répercussion à l'archevêché, qu'habitait la Princesse, et jusque dans l'entourage de M. le Duc. Ce n'était que divisions, dissentiments et tiraillements. Les correspondances ne contiennent guère d'autres faits. Ces plaintes réciproques sont instructives et jettent quelque jour sur les intérieurs princiers de l'époque. Malgré les horreurs de la guerre civile et la pénurie financière la plus aiguë, les gens étaient en nombre dans le train du duc d'Enghien. On en juge par l'*Etat de la Maison de Monseigneur le Duc d'Anguien en l'année 1653*, que Lenet, premier ministre et infatigable secrétaire de la petite cour, nous a conservé [1].

Mettre l'accord entre tant de domestiques eût été aussi aisé que de réconcilier la fronde bourgeoise et aristocratique de la Cité avec la démagogie des faubourgs. Chacun tirait à soi. Les personnages les plus proches de M. le Duc vivaient ensemble au plus mal. Les querelles du gouverneur Auteuil avec l'écuyer La Fontaine et le contrôleur Desprez donnent une idée de la confusion entre les pouvoirs. Lenet, maire impuissant du palais, en appelait au loin à Condé [2]. De son côté, M. le Prince, réfugié déjà depuis plusieurs mois dans les Pays-Bas espagnols, écrivait de Bruxelles par une lettre en date du 14 mai ; elle nous fait connaître et l'incident mis par Auteuil à la charge de La Fontaine, et le parfait désordre d'une maison où tout le monde agissait un peu en maître, excepté le maître lui-même [3].

Mais la Guyenne était loin du Brabant et Condé exilé n'avait plus le pouvoir de faire respecter ses ordres dans ce foyer d'insubordination. Il en est réduit à se répéter et même à céder, car il consent au renvoi, peut-être pour raison financière, d'une partie de ce personnel encore plus coûteux que récalcitrant. Le gouverneur Auteuil était déjà abandonné en principe. M. le Prince ne cherche plus qu'un prétexte spécieux pour s'en débarrasser et il espère que Marchin pourra prendre soin à sa place, au moins de temps en temps, du duc d'Enghien : « S'il me veut faire ce plaisir sans que cela le destourne de son application et de ses soings pour la guerre, j'ay toute créance et toute confiance en luy [4]. »

1. *Manuscrits de P. Lenet*, documents divers sans date, t. XXV, n° 124. Bibl. nat. Fonds fr. 6727. Nous avons publié ce curieux document *in extenso* dans la partie de ce travail parue aux *Précis historiques*, 1894-1895. Tirage à part, fascicule 1er, pages 22-23.
2 *Ibid.*, t. XIV, n° 31, f. fr. 6715.
3. *Ibid.*, n° 71.
4. Condé à Lenet. Bruxelles, 31 mai 1659. *Ibid.*, n° 141.

Le comte de Marchin, rude soldat et tout dévoué à quiconque portait le nom de Condé, était digne de la confiance que lui témoignait son maître. Grâce à son exubérante activité, son commandement militaire ne l'eût peut-être pas empêché de cumuler la sinécure de gouverneur d'un enfant, mais la succession n'était pas encore ouverte. Le 7 juin, Condé en revient à son plan encore sans commencement d'exécution. et c'est à Marchin lui-même et à Lenet qu'il écrit : « ... Je ne vous dis rien de M. d'Auteuil ; il faut que vous cherchiez quelque moyen honneste de vous en deffaire comme je vous l'ay mandé par mes précédentes. »

En attendant la formule honorable qui l'appellerait « à de nouvelles fonctions, » Auteuil n'avait garde d'obéir aux injonctions les plus formelles. Les présents n'avaient pas plus de prise sur lui que les absents, la Princesse pas plus que le Prince. Il tournait la chose en plaisanterie et Lenet citait ses jeux de mots à Condé :

« M. d'Auteuil qui n'a pas jusques icy voulu defférer à la lettre que vostre Altesse me fit l'honneur de m'envoyer touchant M. de La Fontaine, et que Madame luy fit voir elle-mesme, dict que *les fontaines esteignent le feu, mais que celle de Mgr le duc* le mestra dans la maison de Bourbon [1]. » Il ajoutait en homme qui sait la cour de France et la part prise par les divers gouverneurs des rois dans leur éducation, qu'il prétendait bien être « gouverneur comme l'estoit M. de Souvré et non comme M. de Villeroy. » Or le maréchal de Souvré, gouverneur du Dauphin Louis XIII, avait exercé sa charge dans la plénitude incontestée de son titre, tandis que le maréchal de Villeroy, simple doublure de Mazarin qui s'était réservé la surintendance, « n'étoit pas le maître de la manière dont Louis XIV étoit élevé [2]. » Poursuivant son parallèle, Auteuil déclarait que si Condé faisait de Lenet M. le Cardinal, et de lui M. de Villeroy, il ne pourrait jamais s'y résoudre. « Ny moy, par ma foy aussi, » conclut naïvement Lenet, plus diplomate qu'autoritaire. « Je suis d'advis que Vostre Altesse le laisse redevenir comme M. de Souvré ; car elle sçait que je n'ay jamais voulu m'ingérer en rien, ni pour rien dans les maisons.

» Il ne m'importe guere qu'elles soient les personnes qui les composent et jamais homme n'a moins eu envie d'estre M. le C. Mazarin sur ce M. de Villeroy-là que moy qui suis la personne du monde qui le hay et qui l'ayme le moins. Voilà la vérité toute pure, ne prenant en cela non plus qu'en toutes les affaires dont je me donne l'honneur de vous escrire, ny part, ny quart, n'estant pas icy pour me satisfaire, mais pour vous servir, obéir et faire obéir, sans considérer mes amis, ny ceux que votre service et la fidélité que j'i ay peut faire mes amis. Tenez-vous en, Monseigneur, pour tout assuré. » Condé, plutôt que de mécontenter un de ses serviteurs, ne donnait tort à personne ; c'était une prime au désordre.

1. *Papiers de Condé*, série P, t. XIII, fol. 154.
2. Motteville, *Mémoires*, éd. Riaux, t. Ier, p. 265.

Avec le contrôleur Desprez, et à propos d'étiquette de table, Auteuil était sur le point d'en venir aux voies de fait [1]. La *fronde* des domestiques fut à l'ordre du jour dans la maison de M. le Duc tant que dura la fronde des princes à Bordeaux.

Un tel état de choses eût été désastreux pour les études du duc d'Enghien, si elles n'eussent relevé plus immédiatement du précepteur que du gouverneur ou de l'écuyer. La tâche d'instruire M. le Duc incombait aux « deux jésuites » mentionnés dans l'*Etat* de Lenet, mais qu'il ne nomme point, ou plus exactement à l'un des deux, l'autre n'étant que *socius*. Le premier, déjà attaché, quoique sans doute alors par un lien moins étroit, au duc d'Enghien, écolier pendant quelques mois de Sainte-Marie de Bourges, était François de La Falluère.

Très peu connu jusqu'ici, ce régent mérite de nous arrêter un instant. Si souvent nous le rencontrerons à la suite de son élève que nous ne pouvons totalement ignorer ses antécédents. François Lefebvre de La Falluère, né à Tours, le 24 mars 1619, était lors âgé de quarante et quelques années. Il appartenait à une de ces familles bourgeoises enrichies par le négoce qui, entrées dans la noblesse de robe, se partagèrent jusqu'à la Révolution entre l'Église, la justice et les finances. Chanoines et prévôts du Chapitre Saint-Martin [2], trésoriers de France, magistrats, ils occupèrent pendant deux cents ans en Touraine, à Paris, en Bretagne des situations distinguées.

En 1668 le maire de Tours est Alexandre Lefebvre de la Falluère, trésorier au bureau de la généralité.

Plus près de notre époque, en 1663, dans les fameuses *Notes secretes sur le personnel de tous les parlemens et cours des comptes du royaume, envoyées par les intendans des provinces à Colbert*, figurent René Le Fevre, seigneur de la Falluère, conseiller à la deuxième chambre des enquêtes au parlement de Paris, « doux, gracieux, honneste homme, s'appliquant entièrement au mestier. » Un autre La Falluère est conseiller de la Tournelle au parlement de Bretagne, « bon juge, très capable, de grande probité, aimant extrêmement l'ordre et la bonne discipline [3]. »

La rigidité des graves parlementaires était tempérée dans cette

1. Lenet à Condé, Bordeaux, 3 juillet.

2. Dans le *Cabinet des Mss de la Bibliothèque impériale*, par M. Léopold Delisle (Paris, 1868, in-4°), page 460, il est question d'un projet d'achat de Mss de Saint-Martin-de-Tours pour le cabinet de Colbert, où Messieurs de La Fuluère *(sic)* interviennent au nom du Chapitre. (Lettre du P. du Molinet à Baluze). Cette légère erreur typographique a fait déplacer le nom à la table, tome III, p. 468.

3. Depping, *Correspondance administrative sous le règne de Louis XIV*, Paris, 1851, in-4°, t. II, pp. 49 et 73. — Voir encore sur les comtes de La Falluère, Carré de Busserolle, *Armorial général de la Touraine*. Tours, 1868, in-8°, t. Ier, p. 548. — *Armorial général de d'Hozier*, Généralité de Tours, 1697, page 9, nos 29 et 389 ; — et le vol. 139, dossier 3573, du *Cabinet de d'Hozier*, à la Bibl. nat., cabinet des titres. Cette dernière généalogie, quoique très incomplète, est la plus considérable. Dans les *Papiers de Condé*, série P, t. 35, fol. 212, se trouve une lettre de magistrat, signée Lefeuvre de la Faluère et adressée à M. le Prince, de Moulins, 2 février 1667. — Une lettre du P. Bergier à M. le Prince, de Paris, 30 août 1681, contient cette phrase, relative peut-être au même personnage : « J'ay reçu cet après-dîné M. le marquis de Persan qui m'est venu prier de solliciter pour lui M. le Président de la Falluère. » *Ibid.*, t. 81, fol. 313.

famille par la politesse de mœurs et le charme de caractère propres aux Tourangeaux.

François était entré dans la Compagnie de Jésus le 1er septembre 1637. Le professorat de la grammaire fut épargné à sa vocation toute littéraire. Cinq ans, il enseigna les humanités. En 1651 il occupait à Bourges, pour la première fois, la chaire de rhétorique, et il ne la laissa que pour suivre ou retrouver bientôt à Bordeaux le duc d'Enghien. Ce fut en sa présence sans doute que, le 9 mars 1653, il prononça dans cette ville ses derniers vœux de religion.

Le précepteur n'était, en général, on s'en souvient, qu'une sorte de répétiteur à domicile ; ses leçons privées n'empêchaient point, mais suppléaient les classes publiques qu'elles complétaient. L'élève du P. de La Falluère fut donc mis comme externe au collège des Jésuites de Bordeaux.

En dépit des apparences, recevoir ce fils d'un prince en révolte n'était pas beaucoup se compromettre ; la cour de France ne rendait pas un enfant de huit ans responsable des torts de son père. Quant à la Compagnie, elle était notoirement attachée par la reconnaissance à la maison de Condé, et on lui eût plutôt reproché de ne pas témoigner à Henry-Jules le même dévouement que jadis à Henri II et maintenant encore à Louis de Bourbon. Mais, eût-elle dû s'exposer à éveiller la prudence ombrageuse du P. Paulin, confesseur du jeune roi, elle eût quand même ouvert ses portes aux fils d'un prince demeuré cher aux Français jusque dans ses égarements politiques. A Rome, on comprenait les choses ainsi.

Le général de l'Ordre, Piccolomini, mort le 17 juin 1651, n'avait été remplacé que le 21 janvier suivant. Dès le lendemain de son élection, son successeur Alexandre Gottifredi écrivit à Condé exilé :

AU SÉRÉNISSIME PRINCE DE CONDÉ

22 janvier 1652.

La grandeur des titres par lesquels vous avez bien mérité de notre Société, valeureux Prince, m'est fort connue. Aussi ai-je conscience qu'il est du devoir de ma charge d'offrir à Votre Altesse, dès mes premiers débuts dans le généralat de la Compagnie, l'hommage de mon humble respect. Certes, le seul fait d'avoir récemment confié votre fils à nos soins, pour être élevé dans la piété chrétienne et instruit dans les éléments des belles-lettres, constituerait, à défaut même de tout le reste, de votre part un gage d'extrême bienveillance envers nous, et de la nôtre, l'obligation de la plus vive gratitude. C'est pourquoi, et afin que nous puissions plus pleinement nous acquitter de ce que nous vous devons, sérénissime Prince, votre bonté accoutumée nous viendra en aide, en nous continuant les marques singulières de votre puissante protection. Quant à moi, je prierai avec instances le DIEU très bon et très grand pour votre conservation et félicité [1].

Il faut reconnaître cependant qu'un pareil empressement de la part du

1. Archives générales de la Compagnie. Lettres des PP. Généraux. Minute. Les pièces suivantes sont de la même provenance. Nous traduisons ici du latin.

premier supérieur de la Compagnie de Jésus à protester de son dévouement envers un prince passé à l'étranger, serait peu explicable si d'abord Gottifredi, en parfait Romain de naissance qu'il était, n'avait été doué d'un caractère « fort neutral » ; c'est le mot du bailli de Valençay, notre ambassadeur à Rome. Mais il nous semble avoir été plus qu'indifférent entre le gouvernement français et Condé ; il semble avoir franchi ici les bornes de l'absolue neutralité dont il eût fait sa ligne de conduite en interprétant plus sévèrement l'Institut. Quel mobile avait donc pu jeter, dès le lendemain de son élection, ce religieux « fort béning dans le fond de l'âme » du côté de Condé, l'homme de tous les partis extrêmes ? Assurément ce n'était pas l'intérêt ; Condé n'avait ni ressources présentes ni espoir de succès C'était encore moins l'influence des Romains, chez lesquels le parti de Mazarin dominait en dépit d'Innocent X, et imposait presque la terreur [1]. Mais parmi les trois délégués de l'assistance de France à la Congrégation générale qui élut Gottifredi, se trouvait, par une fortune singulière, le plus aimé de ses professeurs de Bourges, ce Père Claude Boucher, son régent de logique et de physique à Sainte-Marie de 1633 à 1635, son confesseur à Saint-Maur en 1636, et au donjon de Vincennes en 1650.

J'ai raconté ailleurs la lutte diplomatique, habilement engagée et opiniâtrément poursuivie, entre Valençay, l'ambassadeur de Louis XIV, et le nouveau général Gottifredi, pour obtenir l'exclusion du Père Boucher « de toute supériorité dans les maisons de Paris, voir mesme de la résidence de cette ville, » à cause de sa « partialité pour les intérests des Princes de Condé et de Conti [2]. » Le neuvième général de la Compagnie avait résisté sans fléchir à la pression exercée sur lui par le représentant du roi très chrétien, quand, le 12 mars 1652, il mourut dans le deuxième mois de sa nomination. Le parti de Condé n'y perdit rien ; il avait la prépondérance dans la Congrégation générale encore réunie. Celle-ci, conformément à l'Institut, sans laisser la place vacante plus de cinq jours, élut Goswin Nickel, le 18 mars. Imitant l'exemple de son prédécesseur, Nickel, qui avait déjà, étant vicaire général, recommandé la Compagnie à Condé, écrivait de nouveau à M. le Prince, dès le jour de son entrée en charge : « Si j'ai l'ambition de me monter le vrai héritier du P. Gottifredi, c'est en ce qui regarde les témoignages de respect dus à Votre Altesse. J'espère que votre singulière bienveillance, confirmée par tant de preuves, ne fera défaut ni à ma personne ni à la Société tout entière [3]. » De toutes ces preuves la meilleure était la présence du duc d'Enghien au collège de Bordeaux, et elle fut loin de

1. Voir la lettre adressée à Condé par les PP. Antoine Richeome et Honoré Fabri, « pœnitenciers dans St-Pierre de Rome pour la langue françoise. » Rome, 22 mai 1651. *Papiers de Condé*, serie P, t. XI, fol. 168.

2. *Études*, 15 mars 1892, p. 387 et suiv.

3. L'original entier de cette lettre, dont nous n'avions publié naguère qu'un fragment d'après la minute, se trouve dans les *Papiers de Condé*, série P, tome 12, fol. 192. Goswin Nickel à Condé. Rome, 18 mars 1652.

passer inaperçue aux yeux du général Nickel. Il daigna s'intéresser à certains menus détails de la vie scolaire de Henry-Jules et correspondre avec lui. Il lui fit même une sorte de don de joyeux avènement en l'admettant dans l'intimité de la communauté.

J'ai dit plus haut que M. le Duc était externe. Peut-être le terme de demi-pensionnaire serait-il plus exact. Les rues, en effet, n'étaient ni libres, ni sûres en ces jours de révolutions et de guerre : il y avait danger à conduire et à ramener l'enfant, deux fois par jour, de l'archevêché au collège.

On demanda pour lui la faveur de pénétrer pour le temps de ses divertissements, non dans les cours de récréation, mais dans l'enceinte réservée du jardin des Pères. Bien que les princes du sang eussent droit d'entrée dans les maisons de l'Ordre au-delà de la clôture, ce droit ne pouvait s'exercer sans l'agrément du provincial. Celui-ci informa le P. général de la grâce octroyée et Nickel répondit gracieusement au Duc lui-même.

AU SÉRÉNISSIME DUC D'ENGHIEN.

15 avril 1652.

La lettre de Votre Altesse adressée en date du 2 mars à mon prédécesseur, enlevé à la Société par une mort prématurée, a été reçue par moi comme un gage précieux de cette bienveillance héréditaire envers la Compagnie que vous avez bien voulu nous attester longuement. A ces sentiments nous nous efforcerons de répondre autant qu'il sera en nous par nos services. Nous le ferons surtout durant tout ce temps où, marchant sur les traces de votre père et de votre famille, vous ajoutez aux vertus de votre race et du sang royal l'ornement de la littérature. Votre présence dans nos classes est pour nous un honneur, un avantage pour les belles-lettres, et un noble exemple donné aux princes non seulement devant la France, mais aux regards de toute l'Europe. Je sais que vous joignez l'éclat du talent à la passion ardente de l'étude. Je sais que vous faites luire en votre jeune âge la fleur de la piété chrétienne. Que ne nous promettent pas de tels commencements dans un si grand prince ?

En nous livrant de tout cœur à ces heureux souhaits pour la prospérité de la France et de ses princes du sang, nous vous octroyons bien volontiers la petite faveur qui peut être de nature à rehausser votre rang. Je vous accorde le libre accès dans le jardin de la maison dont vous avez demandé la jouissance. Je félicite de son bon jugement le Père provincial qui, suivant une haute convenance, a regardé le désir de Votre Altesse comme une faveur faite à lui même et a prononcé cette parole : que le caractère sacré et religieux de la clôture reçoit par vous non une atteinte mais une consécration. Je prie le Ciel de répandre sur Votre Altesse toute félicité.

Ne nous étonnons pas de cette importance attachée par le P. provincial à la permission du jardin privé. Les simples questions d'étiquette prenaient alors de bien autres proportions. La lettre de Condé réglant la manière dont son fils devait vivre à Bordeaux avec le duc de Guise et le reconduire à son carrosse, mais sans lui tenir la porte, donne la mesure de ce qu'on appelait alors « la dernière civilité [1]. »

1. Lenet, *Mémoires*, 3e partie, liv. IV.

Quant aux compliments pompeux du général Nickel sur les études du duc d'Enghien, peut-être n'aurions-nous pas dû les faire sortir du latin ; ils semblent quelque peu exagérés dans notre langue française, amie de la discrétion, et détonnent un peu à nos oreilles modernes, déshabituées de la phraséologie des superlatifs. Les contemporains n'auront cependant jamais tenu un autre langage, et c'est un étranger, fort impartial, l'envoyé du Brandebourg, Ezéchiel Spanheim, qui, recueillant, quarante ans plus tard, le persistant souvenir des précoces et brillantes études du duc d'Enghien, rendra de lui ce témoignage dont nous avons cité les premières lignes en épigraphe : « *Il n'est pas moins partagé des dons de l'esprit que le prince son père.* (Celui-ci) prit soin de le faire cultiver et instruire dès son enfance dans tout ce qui pouvoit contribuer à le rendre habile et éclairé *au delà de la portée d'un prince de sa naissance et de sa nation* [1]. »

Le duc d'Enghien avait donc le droit de prendre les compliments de Nickel au sérieux et leur correspondance continua. On en vint aux petits cadeaux.

AU MÊME.

Octobre 1652.

Toutes les fois que Votre Altesse Sérénissime m'honore de ses lettres, j'admire en son âge si tendre un esprit viril et vraiment chrétien. C'est d'un homme sage et d'un véritable fils de l'Eglise d'aimer la Ville éternelle et d'estimer ce qui émane d'elle.

J'envoie à V. A. S. les petits présents qu'elle a sollicités de ma pauvreté, à savoir une parcelle de la vraie croix, des reliques des saints, deux indulgences de Saint Charles Borromée et autant de cinq autres saints, qu'elle pourra appliquer ou donner à son gré.

Puisse-t-elle dans le don reconnaître l'affection du donateur !

Comme V. A. S. m'a laissé libre de remettre ou de ne pas remettre sa lettre au Souverain Pontife, j'ai jugé préférable de la retenir. Il vaut mieux lui réserver le Saint-Père pour les grandes choses alors que nous pouvons la satisfaire dans les moindres. Quant aux indulgences de Saint Charles et des cinq autres saints, elle peut en jouir en sécurité. En effet, bien que le Souverain Pontife n'en accorde plus de cette sorte, il n'a point révoqué les concessions existantes.

Gâté par ces premières douceurs spirituelles, le petit Duc, qui venait d'entrer en sa dixième année, parut digne de recevoir des faveurs plus insignes. Sa lettre de nouvel an au T. R. P. Goswin Nickel lui valut un diplôme de participation aux prières de toute la Compagnie, et des félicitations pour la dignité d'*Imperator* que, à l'exemple de Condé son père, il avait conquise dans sa classe.

AU MÊME.

24 janvier 1653.

Je me suis d'autant plus réjoui de la lettre que V. A. S. a daigné m'adresser, que j'ai compris par cette même lettre (et c'est l'avis unanime) qu'il n'y a rien en vous qui ne soit grand,

1. Spanheim, *Relations de la Cour de France en 1690.* Paris, 1882, in-8°, p. 86.

excepté votre âge. J'ai vu la marque d'un savoir surprenant dans ce style plein d'élégance et dans ce titre d'*Imperator* qui vous a été conféré à bon droit. Que V. A. S., en reçoive mes plus sincères compliments.

Votre piété n'est pas inférieure à votre instruction. Elle vous porte à solliciter une part dans les mérites et prières de la Compagnie. J'acquiesce à la requête de V. A. S. et elle recevra en son temps le diplôme de la faveur qui lui est concédée. En attendant et à partir de ce jour, elle a le bénéfice de cette communication.

Je joins à la présente lettre la parcelle de la vraie croix qui naguère avait été omise par oubli, lorsque les autres reliques de corps saints ont été envoyées. Pour finir, je présente mon respect à V. A. S. et prie le Seigneur de la combler davantage de jour en jour des vrais biens.

Les félicitations adressées au style épistolaire du jeune Prince sont-elles exagérées [1] ? Son rang d'*Imperator*, qui n'avait pu être obtenu qu'au concours, nous prouve qu'une fois au moins il était arrivé, et par le mérite, à la tête de sa classe. Mais pour se prononcer sûrement, il serait nécessaire d'avoir ses lettres à Goswin Nickel sous les yeux. La question est double. A supposer que ces lettres, telles qu'elles parvinrent au destinataire, fussent écrites avec cette grâce aisée et délicate qui révèle une main princière, étaient-elles l'œuvre de M. le Duc ou bien lui avaient-elles été dictées ? Etant donné le peu d'écrits qui nous reste de lui et la difficulté du contrôle, il serait hardi de se prononcer catégoriquement. J'inclinerais pourtant à croire qu'il composait à peu près lui-même ses brouillons, que c'était là son attrait littéraire et son exercice exclusivement préféré. Henry-Jules de Bourbon n'avait pas le génie vaste et pénétrant de son père, ni même l'ardeur emportée de l'élève de Pelletier et de Mugnier ; mais, grandi dans ce monde de la Fronde où les correspondances et les dépêches jouèrent souvent un rôle supérieur à celui de la parole et de l'action, de bonne heure il aspira d'instinct à bien tourner une lettre, et *travailla sa plume*.

Il existe, à notre connaissance, soit aux Archives de Condé, soit à la Bibliothèque nationale, pour cette période qui va de 1650 à 1653, six ou sept lettres originales du duc d'Enghien enfant. La première paraît être un brouillon sans date sur lequel une main étrangère a écrit plus tard, et à tort selon nous, la date de 1653.

1. Elles sont assurément fondées, car voici ce que Nickel écrivait en même temps au P. de La Falluère :

« 20 janvier 1653. — En m'informant de la piété du prince, de son degré d'instruction, de son profond attachement pour votre personne, Votre Révérence a su embrasser en peu de mots beaucoup de choses qui m'ont comblé de joie et d'admiration. Tout cela n'a pas été rapporté par vous à la légère et sans fondement, ainsi qu'en témoigne la lettre dont S. A. S. m'a honoré. *On y voit en effet briller une élégance et une politesse dignes d'éloge dans une âme aussi tendre.* Je félicite V. R. à qui est échu à cultiver un sol si illustre et si heureux. J'écris au sérénissime prince avec quelle satisfaction je le rendrai participant de tous nos biens spirituels. J'admets aussi à leur communication l'illustre comte d'Auteuil, et je le fais d'autant plus volontiers que dans ma pauvreté religieuse je n'ai aucun autre moyen de payer de retour ses bonnes dispositions envers la Compagnie. J'aurai soin de faire expédier en leur temps les diplômes de cette concession. Cependant il jouira de la participation accordée à partir du présent jour. Je prie V. R. de saluer humblement le comte d'Auteuil. »

Cette lettre accompagnait sans doute et même contenait la précédente, datée quatre jours après, et attendit pour être expédiée en même temps.

Ce fragment de composition peut être, à en juger par l'écriture, haute, irrégulière, incohérente, antérieur même à 1650. Nous le citons textuellement, avec son orthographe presque phonétique et tout à fait enfantine. Le destinataire est inconnu et ni le nom de Vallot, premier médecin du roi, ni celui de Ondedei, l'agent de Mazarin, ne suffisent à en éclairer les vagues allusions. Les « niesse » seraient-elles les fameuses nièces du Cardinal ?

Je suis bien fâché de se qu'il est parti tant de monde. Je vous prie de croire pour se qui est de la letre que vous disiés que Monsieur Valot m'avoit donnée idit qu'il ne sè que cet. Mosieur, vous me pardonnés ci y il a lontems que je vous et escrit; je meurs d'enuie de vous voir. Maman m'a dit que vous veniés dimanche ou lundi. Pourtant je vous et escrit créiant que vous ne vienderiés pas. Elle me disoit tou les jours que vous veniés ; elle m'auoit dit aussi que vous enuoiés vos niesse devant vous, mès Ondedei m'a dit qu'il ne venoit point, qui m'a obligé beaucoup [1].

Contemporains de cette pièce, sinon plus anciens, sont deux petits billets adressés par M. le Duc à Lenet et conservés par lui avec cette mention : « Premières lettres de Mgr le Duc ». Elles sont sans date ni adresse et offrent le même type d'orthographe et d'écriture.

Voici la première :

Monsieur. *Periculum in mora.* Je vous prie d'exécuter mes comandemans. Puisqu'il y va du service du roy, vous le ferés. Je suis asseuray de la fidélité de mon aumosnier, comme estant celuy en qui j'ay plus de confiance, come estant à luy à vous faire service.

HENRY DE BOURBON [2].

Adresse :

A Monsieur
Monsieur LENET.

Le second billet, qui concerne le même objet, est encore plus court. La hauteur des lettres sans tige y est, comme dans le précédent, de dix-huit millimètres. La disposition des lignes est meilleure.

Monsieur,

Prenés confiance à mon aumosnier, à ce qu'il vous dira de ma part et seurtout n'obliés ce que m'avés promis et suis

Monsieur
Vostre serviteur
HENRY DE BOURBON [3].

Ces lettres, écrites d'une main molle et traînante, seraient-elles bien de

1. *Papiers de Condé*, série I, t. IV, fol. 327.
2. *Manuscrits de P. Lenet*, t. XXVII, *Documents divers sans date*, fol. 2. Bibl. nat., f. fr. 6729.
3. *Ibid.*, fol. 4.

1650? Tout ce qu'il en faudrait conclure, c'est que la lettre suivante, du 27 mars de la même année, a été revue et corrigée, mais non considérablement modifiée. Elle est adressée au duc de Bouillon, un des chefs les plus entreprenants de la Fronde, celui-là même qui, après l'arrestation des princes, enleva Madame et son fils de leur retraite mal sûre de Montrond pour les emmener au château de Turenne et leur frayer une route, l'épée à la main, jusqu'à Bordeaux.

(Montrond, 27 Mars 1650)

Monsieur mon Cousin

J'ay appris avec plaisir, que vostre eschange est asseuré et fait ; vous voulés bien que je m'en conjouisse avec vous comme prenant grande part en tous les intérestz de mon général, puisqu'il en a pris en ceux de nostre maison et qu'il m'a recüeilly en mon particulier dans ma persécution, ce que je n'oublieray jamais, ny les obligations que j'ay à mes chers cousins, vos enfans, que j'ayme, et estime de tout mon cœur. Je suis

Monsieur mon cousin

Vostre très humble cousin et serviteur

Le Duc d'ANGUIEN.

Vous me permettrés, Monsieur, que je rende mes devoirs à Madame de Boüillon [1].

En 1652 il commence, par une lettre assez banale, une correspondance qui sera souvent plus littéraire dans son objet et sa forme, avec un bel-esprit de la cour de Conti. Le poète Carpentier de Marigny fit d'abord partie du groupe d'écrivains tels que Guilleragues et François Sarasin, qui étaient les délices de la petite cour de Bordeaux. Brouillé avec Sarasin, il passa au prince de Condé et revint à Paris (13 juin 1652)[2]. Le duc d'Enghien fut obligé par ce lettré, doublé d'un honnête homme et officieux, *qui s'empressa de lui rendre service dès son arrivée dans la capitale.* Il lui envoya en retour ce billet :

Monsieur. Je vous remercie du soin que vous avez eu des commissions dont je vous avois chargé, et de la lettre que vous avés pris la peine de m'escrire. Je vous prie de me continuer vos bons offices partout, où je scay que vous me les avez desjà rendus, et de vous assurer que je les reconnoitray tous jours par les marques de mon affection aux occasions où je pourray vous tesmoigner que je suis

Monsieur

Vostre très affectionné à vous servir

HENRY LOUIS DE BOURBON.

De Bordeaux, le 7e juillet 1652.

Henry-*Louis*, voilà le nom frondeur substitué au Henry-*Jules* du

1. Lenet, loc. cit, fol. 325.
2. Date fournie par Marigny à Lenet, Paris, 16 juin 1852. *Cabinet historique*, t. I, p. 109. On trouve dans ce recueil une longue correspondance entre ces deux personnages.
3. *Ibid.*, série O, t. Ier, fol. 299.

baptême ! Mais le Duc lui-même s'y trompait encore, ou bien il faut admettre que, suivant ses divers correspondants, il était ou pour la Fronde ou pour le roi. Un petit billet, d'ailleurs insignifiant, adressé à Lenet, est signé Henry-*Jule*[1]. Dans les lettres officielles, nous l'avons déjà vu, ce n'était ni *Louis* ni *Jules*, mais *Enghien*. C'est ainsi que la signature familière est remplacée par le titre ducal dans la dernière lettre datée de Bordeaux, recommandation adressée à celui des généraux du roi qui contraindra sous peu de mois la ville à capituler, Gaston de Foix de La Valette, duc de Candale.

Bordeaux, le 21 mai 1653.

Monsieur,

Vostre civilité est si grande, et la réputation que vous en acquérez si publique, que je ne doute point que vous n'accordiez obligeamment la courtoisie que je vous demande ; et d'autant plus encore, que c'est icy la première prière que je vous ay faicte.

Ce sera en faveur de M[r] l'abbé de Gouyon, revenant d'Ausch et désirant s'en retourner par icy, à Paris, qui appartient à Monsr le comte d'Auteuil mon gouverneur.

Je vous supplie, Monsieur, de le traicter favorablement dans son passage ; de luy vouloir accorder tous les passeports nécessaires pour cela, et s'il a même besoin de quelqu'un de vos gardes, trompettes, ou d'autres assistances de votre part, pour venir plus seurement, de ne luy pas desnier, pour l'amour de moy, qui ay cette personne en singulière recommandation.

Dans toutes occasions, je vous tesmoigneray, en revanche que je suis avec beaucoup d'estime,

Monsieur

Vostre très humble serviteur

Le Duc d'ANGUIEN.

A Monsieur

Monsieur le duc de Candalle, Pair de France, colonel de l'infanterie françoise, gouverneur pour le Roy, en Bourgogne et Auvergne, et général de ses armées. A Agen[2].

Candale pouvait se montrer gracieux et courtois ; il allait être le maître de Bordeaux. En cet été de 1653, la cause de Condé était perdue. Sa femme et son fils devaient songer à fuir ou à se rendre. L'infortunée Princesse fondait en larmes à la pensée de se voir réduite à s'en aller par mer avec Enghien retrouver son mari hors de France. Cosnac a raconté cette « lugubre conversation » où l'on arrêta le dernier parti à prendre[3]. Conti possédait moins d'énergie qu'une femme. Il proposa à Madame et à M. le Duc une évasion nocturne, par les fenêtres de l'archevêché donnant dans les fossés de la ville. De là on gagnerait l'armée d'Espagne cantonnée à l'embouchure de la Garonne. Au moment d'agir, il eut la

1. *Mss. de Lenet*, t. XXV, n° 317. Billet sans date, signé : *Henry Jule de Bourbon*, d'une main encore enfantine, et commençant par ces mots : « Je meurs de peur que vous... »

2. Collection Gaignière, lettres originales, t. LX, n° 65. Bibl. nat., f. fr. 20479, fol. 65. A cette lettre sont annexées des lettres du prince de Conti et du comte d'Auteuil sur le même sujet.

3. Daniel de Cosnac, *Mémoires*, t. Ier, p. 86 et suiv.

migraine et se déroba. Il fallut signer le traité du 24 juillet accordant premièrement « à Madame la Princesse et à Monsieur le Duc d'Enghien son fils, à tous leurs domestiques, officiers de troupes, train et équipage » de gagner par terre ou par mer les Pays-Bas. Le 2 août, la princesse de Condé montait à Lesparre, accompagnée de son fils, le vaisseau qui les conduisait vers la terre étrangère [1].

1. *Histoire des princes de Condé*, par Mgr le duc d'Aumale, t. VI, p. 316.

Chapitre Dixième.

TROIS ANS A NAMUR.

(1653-1656.)

La Mennais a écrit : « L'exilé n'est jamais chez soi. » Cette mélancolique pensée est bien celle qui se dégage de l'étude suivie et attentive des six années (1653-1659) que séjourna dans les Pays-Bas espagnols Henry-Jules de Bourbon, le fils du grand Condé, lui-même banni. A Bordeaux déjà, l'enfant avait passé deux ans éloigné de son père, ce père que, suivant le mot resté historique, Mazarin lui avait pris et que les magistrats du Parlement avaient promis, les larmes aux yeux, de lui remplacer ; mais là, en Guyenne, il avait conservé sa mère. En des temps plus faciles, Claire-Clémence eût peut-être vécu moins rapprochée de lui. La gêne financière, conséquence forcée d'une guerre civile trop inégale, en favorisant, surtout au déclin, la réunion des maisons de Mme la Princesse et de M. le Duc, avait été sous ce rapport heureuse pour tous deux. Contraste bizarre. Maintenant, lui va être matériellement plus près de Condé, et l'on ne voit pas pourquoi il serait séparé d'elle. C'est désormais pourtant que la distance morale va s'élargir entre chacun des trois personnages. Les journées de rencontre et de vie en famille seront rares sur cette terre nouvelle, où la communauté de malheur, à défaut d'autre lien, eût semblé devoir réunir en un même foyer le père, la mère et l'enfant.

Ce n'est pas que le gouvernement de Sa Majesté catholique, représenté à Bruxelles par les archiducs Léopold puis Don Juan d'Autriche, n'ait entouré ces descendants de nos rois très chrétiens des marques sincères de la plus respectueuse sympathie. S'il refusait, par politique de timidité et tactique défensive, au plus hardi des hommes de guerre, les moyens efficaces de pousser une invasion jusqu'à Paris, si même il lui ménageait l'or des galions d'Espagne, il lui accordait assez libéralement les honneurs dus à son sang.

Le départ du vaisseau l'*Admiral*, faisant voile de Lesparre [1] vers la Flandre, n'eut lieu que le 6 août. Ce navire, — la réflexion est de Mᵉˡˡᵉ Gerbier, la cousine de Lenet, — contenait « force femmes et peu d'hommes. Il n'y a que Tourville, Salnove, du Vouldy et le chevalier de Rochefort qui accompagneront le petit Prince. Les autres sont tous allés par terre trouver Monseignr le Prince. » Le manque de cavaliers n'était pas le seul regret des dames ; les adieux avaient été précipités : « l'on n'a jamais veu une séparation si confusse qu'a esté la nostre [2]. » Et quelle tristesse pour tous les passagers, pendant les trois semaines de leur voyage par mer, de contourner lentement, de la Gironde au Nord, cette belle terre de France, qui désormais n'était plus la leur !

Le 27 août, ils débarquaient à Dunkerque, alors ville des Pays-Bas. Toute la bourgeoisie de la cité sortit en armes pour recevoir dignement Mᵐᵉ la princesse de Condé, M. le duc d'Enghien et leur suite, composée en partie de deux bataillons d'infanterie espagnole. Au bruit des salves du canon, ils se rendirent au logis du marquis de Lede, venu quatre ou cinq jours d'avance préparer la réception [3].

Dès le 7 septembre suivant, veille de la Nativité de la T. S. Vierge, la princesse de Condé donnait aux Dunkerquois un bel exemple de piété envers la Mère de Dieu : elle voulut elle-même suivre, avec le duc d'Enghien, la procession de Notre-Dame *Auxiliatrice*, patronne de la cité ; elle était accompagnée du gouverneur, le marquis de Lede, du Magistrat de la ville et de plusieurs membres de la noblesse des Pays-Bas [4].

Quelles étaient les dispositions intimes des habitants de Dunkerque, il serait malaisé de le découvrir dans les pièces officielles. Après la prise de la place par Condé (1646), l'occupation française y avait duré six ans jusqu'à sa reprise par Léopold (1652). Les Dunkerquois pardonnaient-ils au vainqueur de Rocroi de les avoir rendus quelque temps français, maintenant que lui-même défendait la couronne de Philippe IV et demandait pour les siens leur hospitalité ? « Flamande de cœur, de race et

1. Lesparre, petite ville située sur la rive gauche de la Gironde, à 16 kilom. de la mer et à 65 kilom. de Bordeaux.

2. Mᵉˡˡᵉ Gerbier à Lenet, à bord du « Vis-Admiral, » 5 août. *Manuscrits de P. Lenet, Lettres et traités*, suite de 1653, Bib. nat., fonds fr. 6716, fol. 67.

3. *Relations véritables*, 1653, p. 443. — Guillaume Bette, marquis de Lede, baron de Péronne, etc., d'une ancienne famille flamande, qui prit part aux Croisades. Né, en 1559, de Jean Bette et de Jeanne de Berghes, le marquis de Lede fut gouverneur de Dunkerque, amiral de la mer, grand bailli de Gand, etc. ; il mourut à Dunkerque le 23 juin 1658, des blessures qu'il avait reçues à la défense de cette place attaquée par Turenne. — Voir la *Suite du supplément au Nobiliaire des Pays-Bas et du Comté de Bourgogne* (par de Visiano), *1630-1661*. Malines, 1779, in-8°, p. 15.

4. Ce détail nous est fourni par les *Litteræ Annuæ Collegii Dunkercani S. J.*, qui s'expriment ainsi : « In profesto Nativitatis B. V. ejus statua, a quatuor e nostris sacerdotibus delata fuit per urbis plateas, insigni supplicatione, quam et cohonestavit Serenissima princeps Condæa, cum filio suo Duce Enghiensi, qui huc, Burdigala a Gallis capta, appulerant ; sequebatur et urbis gubernator aliaque nobilitas. » Archives générales du Royaume de Belgique, à Bruxelles. Ad annum 1653.

d'esprit [1], » telle était alors cette population que la bataille des Dunes livrera de nouveau à Louis XIV et que Louis XIV remettra le même jour à l'Angleterre (26 juin 1658). Cependant tous les soins furent prodigués aux nobles hôtes, qui envoyèrent « incontinent » un exprès, M. Desloges, au prince de Condé, afin de lui donner avis de leur arrivée [2].

Dunkerque, dans la pensée de l'archiduc Léopold, n'avait jamais dû être qu'un pied à terre pour les deux exilés. Avant même leur débarquement, le Magistrat de Valenciennes, ville choisie par Condé pour la résidence de la Princesse, avait reçu une lettre du gouverneur des Pays-Bas prévenant qu'elle resterait quelques jours seulement à Dunkerque, et ordonnant aux Valenciennois de la recevoir avec le duc d'Enghien, de les loger et de les défrayer indéfiniment avec leur suite. Recommandation était adressée de leur offrir une réception brillante, de tirer le canon, bref de « faire toutes les démonstrations, comme si le roi lui-même y estoit [3]. » Mais entre Sa Majesté catholique et Mme de Condé, les bourgeois de Valenciennes ne virent pas ou ne voulurent point voir de rapport. Ruinés par la guerre, ils accueillirent mal ces ordres et n'eurent plus qu'un but : éviter cette nouvelle charge. Un courrier est dépêché par eux à Dunherque pour Philippe de Lannoy, comte de La Motterie, afin de le prier de les dispenser de recevoir la princesse française. Elle coûtait 200 florins (environ deux cent soixante francs) par jour et ils avaient déjà été épuisés par le passage de tant de troupes ! La Motterie promet d'en référer à Léopold, actuellement au camp de Rocroi. Mais que faire, en attendant la réponse, de Madame la Princesse et de son fils ? Dunkerque n'avait aucun désir de les garder ; Valenciennes leur fermait ses portes. La Motterie imagina un expédient : les faire voyager. L'odyssée du petit Duc va continuer dans les Flandres comme en plein pays de France au temps de la Fronde.

Vers le 12 septembre, sa mère et lui ont gagné Nieuport et se dirigent, qui l'eût cru, sur Bruges.

Soit compassion pour leur infortune, soit inspiration venue du gouverneur, Bruges se montra plus hospitalière que les villes précédemment traversées. Les *Relations véritables*, gazette des Pays-Bas, racontent cet accueil vraiment sympathique avec amples détails.

Le marquis Strozzi, intendant militaire, s'était porté en avant, à trois heures de la ville ; les bourgeois, plus sédentaires, n'avaient pas franchi les portes et préféraient faire sur place des décharges de mousqueterie.

Et parmi un grand concours de peuple qui remplissoit toutes les fenêtres et les rues de

1. *Notes et documents pour servir à l'histoire des institutions ecclésiastiques de l'enseignement secondaire à Dunkerque, à partir du XVIIe siècle*, par l'abbé R. Flahaut, Dunkerque, 1894, in-16, 1er fascicule, p. 37.

2. Lenet à Marchin et à Fiesque, Dunkerque, 10 septembre 1653. *Mss*, t. XV, fol. 81.

3. *La Princesse de Condé à Valenciennes* (1653-1654), par le Dr A. Lejeal, p. 71, dans les *Mémoires historiques sur l'arrondissement de Valenciennes*, t. I. Valenciennes, 1865, in-8°.

son passage, attiré par le désir de voir une si grande Princesse, Elle fut conduite au logis du marquis où le Magistrat de cette ville et ceux de Flandre en corps lui furent aussitôt faire leurs compliments. Le lendemain matin Elle fut faire ses dévotions et visiter les saintes reliques particulièrement celles du Sang de Notre-Seigneur dans la Catédrale, à la porte de laquelle le Révérendissime Évêque avec son Clergé la receut. L'après diné Ell' assista à la comédie qui fut représentée au collège des PP. Jésuites. Et le samedi après diné cette Princesse aian. en tout été traitée *à la Royale* et avec tous les honneurs et la magnificence possibles partit pour Gand avec les mêmes cérémonies qu'à son entrée aiant encor été accompagnée jusques à mi-chemin par le marquis Strozzi auquel elle témoigna beaucoup de satisfaction des devoirs qu'on lui avait rendus sous sa direction et conduite [1].

Où s'arrêterait cette tournée de voyage ? A voir le Duc et sa mère

DUNKERQUE.

ainsi ballottés de port en port et de canal en canal, ne dirait-on pas ces épaves que le flot tour à tour emporte et rejette, reprend et dépose ? En suivant le littoral de Dunkerque à Bruges pour pénétrer ensuite dans l'intérieur jusqu'à Gand, ils ne prenaient pas en apparence la voie directe et rapide vers Bruxelles, résidence du prince de Condé. Mais Bruxelles n'avait jamais été leur objectif immédiat. Ils descendirent sur Tournai, laissant à leur gauche la capitale des Pays-Bas, puis, se rapprochant de la frontière de France, ils entrèrent enfin à Valenciennes.

La réponse de l'archiduc Léopold aux représentations du Magistrat, transmises par le comte de La Motterie, avait été en effet formelle [2]. La

1. *Relations véritables,* 1653, p. 455.

2. Philippe, comte de Lannoy et de La Motterie, était fils de Claude de Lannoy, chevalier de la Toison d'or, gouverneur de Namur, etc., mort en 1643. Le comte Philippe de Lannoy et de La Motterie, maître d'hôtel de l'archiduc Léopold et de don Juan d'Autriche, membre du conseil de guerre et mestre de camp, fut tué à la bataille des Dunes, en 1658. — V. *Annuaire de la noblesse de Belgique*, année 1852, p. 212.

ville devrait débourser florins et écus et trouver un logis ; elle emprunta au baron de Roisin une partie du palais démembré de la Salle-le-Comte.

Le matin même du 18 septembre, jour de l'arrivée de la Princesse et de son fils, le Magistrat avait reçu une autre missive émanant du Conseil privé. On lui mandait au nom de l'Archiduc de faire les frais du souper, y compris nappes, serviettes et ustensiles nécessaires. Obligés de s'exécuter, les Valenciennois le firent de bonne grâce. Ils offrirent à la Princesse deux « pièces de toilette, » confectionnées avec ces batistes et linons dont la réputation subsiste encore sur tous les marchés de la dentelle.

L'entrée solennelle de Madame et de M. le Duc eut lieu le 18 septembre, presque à la nuit tombante. Quatre carrosses traînés par six chevaux et escortés de quelques cavaliers formaient le cortège. Les *Relations véritables* affectent de parler de deux mille bourgeois en armes [1]. Simon Leboucq, chroniqueur moins officieux et plus précis, nous montre sept compagnies bourgeoises allant hors de la ville et cinq autres formant la haie jusqu'à la Salle-le-Comte. Une salve de vingt coups de canon fut tirée avec les meilleures pièces. Il y eut ensuite défilé et feux de peloton. Messieurs du Magistrat sollicitèrent l'honneur d'offrir leurs hommages, mais la Princesse ne les admit pas en sa présence. Avait-elle été tenue au courant de leurs manœuvres et de leurs intrigues pour décliner l'avantage onéreux de la recevoir ? Il est certain que si elle voulait leur témoigner rancune, elle ne pouvait guère agir autrement. Le soir, elle déclare que, fatiguée par son long voyage, elle est « déjà déshabillée ; » le lendemain matin, le Magistrat se présente à onze heures et trouve la Princesse au lit, ce qui ne l'empêcha pas de donner audience et de recevoir, avec les « pièces de toilettes, » vingt-quatre cannes de vin pour le duc d'Enghien et autant pour elle, sans parler d'un chronogramme latin. Cet usage des chronogrammes est encore aujourd'hui, dans les provinces du nord de la France et de la Belgique, un accompagnement obligé des vins d'honneur. Là ne se bornèrent point les frais ; les deux échevins Balthazar Bulot et Philippe de Rantre furent chargés d'aménager l'hôtel de Roisin, qui ne brillait point par l'excès du confortable.

La fin de septembre et le commencement d'octobre se passèrent en promenades et en exercices religieux. Pour le Duc, c'était le temps des vacances qui se prolongeait. Le 3 octobre, il fait une excursion à Vicoigne. Le lendemain, il assiste avec sa mère aux offices, et, cierge en main, il suit la procession du Saint Sacrement avec le Magistrat. Le dimanche, c'est la Princesse qui va à son tour honorer de sa présence, comme une châtelaine flamande, la kermesse ou ducasse de Vicoigne.

Les collèges se rouvraient partout. Subitement les *Relations* annoncèrent pour M. le Duc une rentrée assez étrange. De cet enfant, âgé de

1. *Relations véritables*, p. 459.

dix ans et quelques mois, la volonté paternelle faisait un gouverneur. Le 12 octobre, la feuille publique assure que le duc d'Enghien se dispose à prendre le lendemain le chemin de Rocroi, « où le prince de Condé l'attend [1]. » Les Espagnols s'étaient en effet rendus maîtres de cette place et Lenet, qui la jugeait « belle et bonne, » s'était félicité de ce qu'ils l'avaient « donnée de fort bonne grâce à S. A., qui en a gardé le » gouvernement pour elle, pour éviter les jalousies [2]. » Rocroi remis à Condé par les Espagnols! Dans la *bonne grâce* du cadeau de 1653, n'y avait-il point quelque vengeresse ironie de la perte subie en 1643?

Condé en eut-il le sentiment? Fut-il au contraire heureux de rentrer en maître là où la gloire l'avait, dix ans passés, consacré capitaine à l'égal des plus grands? Cédait-il à l'influence d'un souvenir aimé en cherchant à créer un lien nouveau entre le nom de Rocroi et celui d'Enghien? Il est certain que le projet eut des suites. De plus en plus sérieuses, les *Relations véritables* du 19 associent des idées d'occupation durable et de défense militaire à cette nomination d'un enfant, et, gravement, elles apprennent à leurs lecteurs que le 15 du mois le duc d'Enghien a quitté Valenciennes « pour aller à Rocroi prendre possession du gouvernement de la place, laquelle est fort bien pourveuë, deux grands convois de toutes sortes de munitions y ayant été introduits et les fortifications réparées par le prince de Condé qui y est encore à présent [3]. »

Le départ eut lieu à midi. Il ne paraît pas avoir beaucoup affecté les bourgeois de Valenciennes, qui s'en réjouirent plus sincèrement que de l'arrivée du Duc. Cela allégeait leurs dépenses; leurs frais étaient assez considérables en réalité, les maisons de la Princesse et de son fils ne se montant pas à moins de deux cent cinquante personnes et les chevaux. Les bourgeois faillirent se féliciter trop vite de leur soulagement. La Motterie voulut leur faire payer les frais d'escorte du nouveau voyage; mais ils en appelèrent au comte de Bucquoy, gouverneur du Hainaut, qui fit droit à leur réclamation.

La route suivie par Henry-Jules de Bourbon en marche pour son poste de Rocroi fut celle du pays wallon. Il passa par Mons et Boussu. Avec lui il emmenait, outre son gouverneur, le comte d'Auteuil, deux des meilleurs et des plus dévoués serviteurs de son père, l'intendant Lenet et le comte de Guitaut.

Le bonheur qu'éprouva le duc d'Enghien à revoir M. le Prince fut très vif. Lenet en fut frappé et nous a dépeint en quelques lignes cette scène touchante d'où la malignité ne fut pas exclue et qui consomma une disgrâce : « Le prince de Condé, écrit-il, se rendit aussi à Rocroy; le Duc son fils en témoigna une joie extrême. Il prodigua à son père toutes ses gentillesses, *tourna spirituellement en ridicule d'Autheuil son gouverneur;* et le Prince, qui le reconnut comme très peu propre à faire

1. *Relations véritables*, 1653, p. 504.
2. Lenet à Condé, Rocroi, 5 octobre 1653. *Mss.*, t. XV, fol. 105.
3. *Relations véritables*, 1653, p. 516.

l'éducation des princes, trouva un prétexte de quelques négociations pour l'envoyer en France [1]. » Ce trait de caractère signalé incidemment par Lenet dans le duc d'Enghien, mais déjà expressément par Bourdelot, dès 1651, est fort à remarquer, car il était en lui héréditaire. C'est de son père qu'il le tenait. Le génie intuitif du grand Condé ne s'exerçait pas seulement sur le champ de bataille, où d'un regard rapide et sûr il saisissait le faible de l'ennemi ; il « se plaisait, dit Desmaizeaux, à *chercher le ridicule des hommes* », ce qui constituait d'après Saint-Evremond son propre ridicule [2]. Il n'aurait donc pas eu besoin des plaisanteries de son fils pour reconnaître les travers ou les petits côtés du digne comte d'Auteuil. Mais chez Condé, le constant attachement à ses domestiques compensait ce discernement trop perspicace de leurs défauts. Grâce aux négociations confiées par lui au gouverneur disgracié, le fil qui rattachait encore Auteuil à sa maison ne fut pas rompu et nous verrons les rapports se renouer.

Pourtant Madame la Princesse aurait eu le droit d'être envieuse de son fils ; elle restait seule à Valenciennes. La cage était dorée, mais c'était toujours la cage. Au mois d'octobre elle y avait été rejointe par Madame de Marchin, qui naguère débarquait avec elle et sera la compagne de sa vie errante. En novembre on donna de nouvelles fêtes.

La Princesse de Condé, lit-on dans les *Relations* du 3, est toujours en cette ville où l'on tient que le Duc d'Anguien la doit bientôt revenir trouver. Cependant la noblesse de par deçà prend toutes sortes de soins pour la divertir, le Baron de Cernet entr'autres lui aiant hier au soir fait un festin des plus magnifiques qui fut suivi de la comédie et de bal, de quoi cette grande Princesse et les Dames de sa suite furent fort satisfaites [3].

Le retour de M. le Duc à Valenciennes, dont il paraît ici avoir été sitôt question, n'eut pas lieu ; encore moins cette chimère du petit Prince gouverneur d'une place de guerre pouvait-elle se réaliser. A la fin de décembre (1653), le père et le fils quittaient Rocroi pour Namur. Condé dut y arriver la veille de Noël [4] et y prit avec une partie de ses troupes ses quartiers d'hiver [5]. Enghien s'y fixa. Madame la Princesse fut seule à ne point bouger.

Le personnel qui forme la nouvelle maison de M. le Duc semble bien restreint. M. de Saint-Simon, que nous avons connu secrétaire à Bordeaux, paraît avoir remplacé le comte d'Auteuil comme gouverneur ; sont restés avec lui l'écuyer La Fontaine et le Père Jean-François de la Falluère. Encore ce dernier est-il momentanément seul ; il attend pour

1. Lenet, *Mémoires*, p. 615.
2. *Saint-Evremond*, par Jean Macé. Paris, 1894, in-16, p. 23.
3. *Relations véritables*, 1653, p. 540.
4. Le 20 décembre il est à Rocroi ; le 21 il s'arrête à Marienbourg ; le 22 il écrit à Lenet, de l'abbaye de Saint-Gérard : « Je serai après demain à Namur. » *Mss.* de Lenet, t. XVI, f. fr. 6717, fol. 117 et suiv.
5. Il s'y trouvait encore le 1er février. *Ibid.*, t. XVII, f. fr. 6718, fol. 1.

socius un Jésuite de France. Il attendra plus d'un an [1]. Mais une fois arrivé, le P. François Bergier sera inséparable de Monsieur le Duc. Devenu son ami et le familier de sa maison après avoir été son précepteur, il méritera d'être surnommé le *Berger* de Chantilly et mourra dans cette demeure princière le 2 octobre 1688 [2].

Condé avait commencé par pratiquer lui-même et autour de lui cette suppression des domestiques de luxe qu'il imposait aux siens. Dès le mois de mai, plus de trois mois avant leur arrivée, il avait incorporé ses valets de chambre dans ses troupes. Maintenant que le groupe des exilés s'élargissait, il surveillait les dépenses de chacun avec le soin le plus parcimonieux. Le 30 octobre 1653, il écrit de Rocroi pour autoriser le paiement de la dépense de sa femme, laquelle pour chacun des deux mois écoulés ne doit pas « monter plus haut que quatre mil et quelque deux ou trois cens florins. » Il permet d'acheter un bijou au comte de La Motterie et de « régaler les officiers de l'archiduc [3] ». Mais il proteste énergiquement, un jour que sans le prévenir on a donné « de son argent 3000 patagons » [4] au contrôleur de Mme de Condé. « Comme je n'entends pas de toucher ce qui est ordonné pour ma femme, aussy vous prie-je de luy dire qu'une autre fois elle ne face rien prendre sur mon argent. Car cela rompt toutes mes mesures. » Il entend bien

1. Dans le catalogue de la province Flandro-Belge, année 1654-1655, qui fut la seconde de M. le Duc à Namur, on lit : *P. Joannes La Fallière, instructor Seren. Ducis Anguiani. Socius ejus expectatur e Gallia.* L'année suivante, 1655-1656, les deux Pères sont ainsi mentionnés : *P. Franciscus de la Faillière habet socium P. Joannem Bergier.* L'un et l'autre portent indifféremment les prénoms Jean ou François. Nous en avons conclu qu'ils s'appelaient Jean-François, noms souvent réunis et que devait glorifier saint Jean-François Régis, l'apôtre du Velay.

2. La notice biographique du P. François Bergier, donnée par De Backer et Sommervogel, t. I, col. 1329, est un tissu de méprises. On y attribue au familier des Condé un *cursus vitæ* qui appartient évidemment à un autre. Il suffit de dire qu'on le fait naître à la Charité (Nièvre) en *1650*, c'est-à-dire quatre ans avant sa nomination de *socius* (!), et mourir à Orléans le 27 avril 1725. Voici les dates exactes, d'après un *Necrologium* authentique et d'autres documents extraits des Archives de la Compagnie de Jésus qui concordent avec les Archives de Chantilly. Le P. François Bergier était né le 20 décembre 1622, à Issoudun, ville de ce gouvernement du Bas-Berry qui appartint à Henri II de Bourbon, puis à Condé. Il entra au noviciat le 21 janvier 1641, et après avoir, entre autres fonctions, enseigné les humanités cinq ans, il prononça ses derniers vœux, le 25 juin 1656, à Namur. Nous traduisons le *Nécrologe :* « Le P. François Bergier, d'Issoudun, au diocèse de Bourges, mourut à Chantilly, résidence du Sérénissime prince de Condé, le 2 octobre 1688, âgé de soixante-six ans ; il en avait passé quarante-sept dans la Compagnie, dont trente-deux depuis sa profession. Peu après avoir achevé son troisième an de probation, il fut choisi pour diriger les études du Sérénissime prince d'Enghien. Il se rendit aussitôt auprès de lui en Belgique, et à partir de cette époque jamais le Sérénissime prince de Condé ne souffrit qu'il fût détaché de sa personne, etc. »

Les rédacteurs de la *Bibliothèque des écrivains de la Compagnie de Jésus, loc. cit.*, se plaignent de ce que « tous les bibliographes, jusqu'à ce jour, l'ont, à tort, nommé *Bergier*, contrairement aux catalogues de la province de France ». C'est une preuve de plus qu'ils font eux-mêmes confusion. Nous avons vu aux Archives de Chantilly de nombreuses lettres du précepteur du duc d'Enghien ; elles sont toutes signées *Bergier*. C'est l'orthographe que conservait la famille, ainsi que le prouve la lettre d'un Père B. Bergier, prieur du Blanc, datée d'Issoudun, 29 mars 1680, et adressée au grand Condé pour le remercier de lui avoir octroyé une charge d'aumosnier, obtenue par l'intervention de son *frère* (le Jésuite). *Papiers de Condé*, série P, t. 77, fol. 322. C'est aussi l'orthographe du Nécrologe. Mais on paraît avoir prononcé : *Berger. Papiers de Condé*, série P, t. 83, fol. 168.

3. M. le Prince à Lenet, Rocroi, 30 octobre 1653. *Mss. de Lenet*, t. XV, fol. 135.

4. Le patagon était une monnaie flamande, d'argent, et valait 58 sols.

sauvegarder la séparation. A la fin de la même lettre, il fait observer que son fils est maintenant à Rocroi auprès de lui ; le train de Madame, à Valenciennes, doit donc coûter d'autant moins. « Je vous prie de voir à la despence que ma femme peut faire, mon fils estant absent, et despençant icy pour luy ce qu'il pourroit despencer à Valenciennes, et donnés ordre que l'on n'emploie d'argent que ce qu'il fault pour cela [1]. » Chaque lettre accuse un procédé semblable. Tantôt il demande des pierreries de la Princesse, d'une valeur égale à dix mille écus, qu'il fera estimer à Bruxelles et mettre en gage (13 novembre 1653) ; tantôt il la prie de congédier son aumônier. C'est tout juste si le médecin, qui devra partager ses soins entre Madame à Valenciennes et M. le Duc à Namur, n'est pas jugé, lui aussi, bouche inutile. « Comme le médecin est une personne fort nécessaire auprès de ma femme et de mon fils, il faudra luy donner quelque chose sur l'argent de la lettre de change ; pour l'autre (l'aumosnier), il s'en peut retourner en France, si bon luy semble, car je ne suis pas en estat de donner de l'argent à mes domestiques [2]. »

Quatre mois ne s'étaient pas écoulés à Namur que ce n'était plus seulement à ses domestiques, mais à sa femme et à M. le Duc que le grand Condé, réduit à la misère, se voyait obligé de tout refuser. Il se plaint de ce que la lettre de change de 15.000 écus envoyée de France sur les biens de Mme la Princesse est mauvaise, et il demande au comte de Fiesque de lui en procurer d'autres qui soient bonnes, « sans quoi il faudra que *ma femme et mon fils meurent de faim*, ne pouvant fournir à leur despense, à laquelle il est déjà dû depuis quatre mois [3]. » En d'autres termes, depuis l'arrivée à Namur, rien n'avait encore été soldé. Le temps, au lieu d'amener une solution, ne faisait qu'aggraver l'état de choses. On croit presque rêver lorsqu'on lit les détails navrants donnés par Lenet un mois plus tard. C'est la vente forcée et presque la saisie. « Tout l'équipage de M. le Prince se vend à Malines, pour payer sa despence ; sa personne ne trouve plus de crédit pour vivre à Bruxelles. *M. le Duc est à Namur sans nourriture et sans habits.* Madame la Princesse, après le reste de ses bagues, a vendu son carrosse, ses chevaux et ses habits. Son maistre d'hostel est prisonnier et pas un seul officier n'a moyen de sortir de l'Hostellerie [4]. » Le fidèle intendant n'exagérait rien et la correspondance de M. le Prince avec le comte de Fiesque ne fait que varier la forme de ces tristes aveux. « Je me vois réduit à la dernière misère. De quelque costé que je me tourne, je ne vois que gens qui me demandent de l'argent et à qui j'en doibs de

1. M. le Prince à Lenet, Rocroi, 6 novembre 1653. *Ibid.*, t. XVI, fol. 7 et 8.

2. Le même au même, Namur, 31 janvier 1654. — Les lettres des *domestiques* confirment pleinement cette déclaration du Prince. Caillet, rédacteur assidu de toutes les dépêches, confie à Lenet qu'il en est lui-même « aux emprunts despuis deux ans... Il faut doresnavant que je vive comme un pauvre clerc de Palais, et non comme le secrétaire du premier Prince du sang, dont l'employ me vaudroit en autre temps plus de dix mille escus tous les ans. » Caillet à Lenet. Bruxelles, 25 avril 1654. *Ibid.*, t. XVIII, f. fr. 6719, fol. 109.

3. M. le Prince à Fiesque, Bruxelles, 9 mai 1654.

4. Lenet à Saint-Agoulin, Bruxelles, 14 juin 1654.

toutes manières. *Ma femme et mon fils n'ont pas de pain*, et il a fallu qu'ils ayent vendu leurs chevaux de carrosse pour vivre, après avoir vendu le peu de vaisselle d'argent qui leur restoit, et ma femme a mis en gage jusques à ses habits [1]. »

Tel est le bilan, au point de vue matériel, de la première année passée par Henry-Jules de Bourbon à Namur (1653-1654). Les suivantes n'apportèrent aucun changement. Les dépêches de Condé ne sont qu'une monotone litanie de cris de détresse et d'inutiles appels de fonds. Les lignes suivantes sont du 28 octobre 1655 : « Je suis dans un tel descry auprès des marchands qu'ils me considèrent comme un banqueroutier. *Ma femme et mon fils meurent de faim* [2]. » En novembre, il sollicite le paiement de plusieurs pensions dues à ses gens et gémit qu'on les laisse « dans la misère où ils sont despuis si longtemps ». Il s'en indigne comme d'une honte pour ceux qui devraient les secourir et ne les secourent point. Le cœur brisé, il ajoute : « *Ma femme et mon fils sont aussy dans une nécessité espouvantable, qui est telle que cela vous feroit pitié.* Vous savez ce long temps qu'il y a que je n'ay pas touché un sol pour leur subsistance [3]. » Ce long temps s'éternisait et ces privations passaient en habitude : «... *ma femme et mon fils* s'accoustument à vivre de l'air. Il y a près de dix-huit mois qu'il n'a rien été touché pour leur subsistance [4] ». Cela devait continuer ainsi jusqu'au bout. Peu avant de rentrer en France, à l'automne de 1659, le relevé de Lenet accuse six cent mille florins de dettes, dus en majeure partie aux officiers et aux fournisseurs des troupes, si bien, ajoutait Condé, « qu'il n'y a pas plus de 100 mil escus ponr mon particulier, compris les maisons de ma femme et de mon fils, qui n'est pas une debte trop excessive en 7 ans de temps qu'il y a que je suis icy [5]. »

Le pire est que cet affreux dénuement était misère de prince dépossédé. Condé à Bruxelles ne cédait en rien de l'étiquette et il entendait bien qu'on traitât son fils sur le même pied que lui. Dans une lettre du 17 avril 1654, il se plaint que Fuensaldagna ait été plusieurs jours à Namur sans visiter M. le Duc [6]. Même préoccupation envers Caracena [7]. Il avait raison. Avec ces Espagnols qui, même gueux et mendiants, se drapent dans leur fierté, il était bon de montrer qu'un prince du sang de France, fût-il hors de sa patrie, peut souffrir de la faim, mais non déroger à ses droits.

Si le pauvre petit Duc manquait de ce que l'on appelait alors le *vivre*, il avait plus à se louer du *couvert*. La première année du moins tout alla

1. M. le Prince à Fiesque, 20 juin 1654. *Papiers de Condé.*
2. Le même au même. *Ibid.*
3. Le même au même. 23 novembre 1655. *Ibid.*
4. Le même au même. 30 novembre 1655. *Ibid.*
5. *Mss. de Lenet*, t. XXIII, *Lettres et traités*, 1659, f. fr. 6725, fol. 264.
6. M. le Prince à Lenet, 17 avril 1654.
7. « Mandez moy si M. le Marquis de Caracene ira voir mon fils, ou non. » Le même au même. Bruxelles, 27 avril 1656. — « Mandez-moi s'il ira voir mon fils ou non, et si c'est purement négligence ou quelque autre raison. » Le même au même, 27 janvier 1657.

bien. Le siège de Namur était vacant depuis la mort de l'évêque Engelbert Des Bois (15 juillet 1651). Dans un des bâtiments de son palais, on installa Enghien et ses gens. Nous aurions voulu retrouver cet asile de l'écolier proscrit ; mais ce n'est pas à Namur qu'il faut chercher des monuments ecclésiastiques d'une antiquité même très relative. La fondation de son évêché, œuvre, comme plusieurs autres de Belgique, du zèle catholique de Philippe II, ne remonte qu'à la seconde moitié du XVIe siècle (mai 1559). De la première demeure des évêques, il ne reste, semble-t-il, pas plus trace que de la vieille église dédiée au martyr de Mayence, saint Aubain, renversée elle-même au XVIIIe siècle, pour faire place à une cathédrale telle qu'on la pouvait construire à cette époque de froide raison. C'est une réduction de Saint-Pierre de Rome, avec un faux air de Panthéon. Point de palais épiscopal accolé au côté droit de l'édifice isolé et comme perdu ; mais, presque en face, un hôtel de noble apparence et d'une simplicité distinguée, où réside actuellement le gouverneur provincial. Ce fonctionnaire civil y est plus chez lui que les évêques du siècle dernier pour qui il fut élevé. Toutefois l'emplacement n'avait pas dû beaucoup changer lors de la reconstruction, en sorte que M. le Duc n'avait qu'un chemin très court et très facile à parcourir pour se rendre au collège. La rue de cet établissement scolaire débouche à l'extrémité de la place Saint-Aubain, du même côté que l'évêché. La distance égale à peu près celle de Jacques-Cœur à Sainte-Marie de Bourges.

Mais une des lois de l'exil est de n'avoir pas de demeure permanente. Le successeur de l'évêque Engelbert, Mgr Jean de Wachtendonck, nommé depuis le 10 novembre 1651, avait enfin reçu ses bulles le 5 octobre 1654. Sa prise de possession avait lieu le 9 novembre, sans doute par procureur. Condé, alors au camp de Beaumont, pressentit que son fils ne pourrait plus occuper le palais épiscopal. Dès le 24 novembre, il écrivait à Lenet :

M. l'Evesque de Namur estant prest d'entrer en possession de son évesché, je ne croy pas que mon fils puisse demeurer plus longtemps dans son logis. Je vous prie de retirer un ordre de M. le C. de Fuensaldagne pour le gouverneur et pour les Estats de Namur, pour trouver un autre logis commode pour mon fils, et envoiés-moy cet ordre au plus tost affin qu'en passant à Namur, à mon retour à Bruxelles, je puisse ajuster cela avec eux [1].

Condé avait raison de recommander à son agent de mener vivement l'affaire. Une douce lenteur administrative régnait dans les bureaux de l'Archiduc. M. le Prince arriva à Namur avant qu'aucune réponse l'y eût prévenu. En revanche, il trouva les chanoines très montés. Il récrivit : « Je vous prie d'envoyer au plus tost l'ordre pour le logement de mon fils. C'est une chose qui presse, *Messieurs du clergé m'en ayant encore*

1. Condé à Lenet, du camp près de Beaumont, 24 novembre 1654. *Mss.* de Lenet, t. XVII, f. fr. 6719, fol. 221.

parlé. Adressez-le à La Fontaine [1]. » Sur ces entrefaites, 13 décembre, Mgr de Wachtendonck recevait, dans l'église métropolitaine de Malines, la consécration épiscopale, des mains de l'archevêque de Cambrai.

Cependant l'ordre de l'Archiduc existait. Nous l'avons lu aux Archives du Royaume de Belgique [2].

Madame la Princesse n'avait pas attendu ce dernier incident pour tâcher de quitter un pays où l'hospitalité, même garantie par Son Altesse impériale l'archiduc Léopold, était au fond si précaire ; depuis longtemps, elle avait de Valenciennes envoyé une requête au parlement de Paris à l'effet de jouir de ses biens personnels et de rentrer en France avec son fils. La requête avait été retournée à Louis XIV, qui n'y fit aucune réponse favorable [3]. Mais au cours de ces négociations, Condé avait révélé l'affection profonde qui l'eût empêché en aucun cas de se séparer de son enfant.

Il me semble..... qu'il ne faut du tout parler de mon filz, car peut-estre lui proposeroit-on de luy donner passeport pour aller en France, et comme il n'y a aucune substitution sur mon bien, et qu'il y a seulement cent mil escus à y prendre suivant le testament de feu Monsieur mon père, *j'ayme mieux manquer à sauver une somme comme celle-là, que de risquer la personne de mon filz.* Pour ma femme, je trouveray bon qu'elle accepte un passeport pour aller en France, n'y ayant point de péril pour elle [4].

Monsieur le Duc continua donc de vivre à Namur. Sa mère quitta Valenciennes après quinze mois de séjour, le 30 décembre 1654, non pour venir habiter avec lui, mais pour aller s'installer à Malines. C'était presque s'ensevelir. Dans cette petite ville toute flamande, en ce milieu tout ecclésiastique, elle vécut en vraie recluse, séparée à la fois de son mari toujours à Bruxelles, et de son fils toujours à Namur, eux du moins en pays de langue française. Si elle se hasardait à sortir de ces rues désertes, bordées de couvents et d'églises, ce ne sont pas les mornes campagnes environnantes, écrasées sous un ciel humide et gris, qui pouvaient récréer son âme en distrayant ses yeux. Même de nos jours, alors que l'air circule davantage dans les rues élargies de la cité épiscopale et que la voie ferrée d'Anvers y jette les échos stridents du mouvement commercial et industriel, rien ne trouble ni ne réveille cette oasis du passé, l'oasis du silence et du recueillement solitaire.

Nous n'aurons plus désormais à nous occuper de Madame la Princesse. La scission entre son existence et celle de son fils est consommée. Revenons au collège de Monsieur le Duc.

Cet ancien collège, — aujourd'hui l'Athénée royal, — existe encore

1. Condé à Lenet, Namur, 7 décembre 1654. *Ibid.*, fol. 229.
2. Archives générales. Papiers de l'audience. Liasse 773. — A la suite de cet ordre, le duc d'Enghien alla habiter une maison à proximité du collège et dans la même rue.
3. Voir André d'Ormesson, *Mémoires*, 24 juin 1654 ; la *Gazette*, 23 mai 1654, p. 503 ; et la correspondance de Lenet, *passim.*
4. Condé à Lenet, Namur, 22 janvier 1654. *Mss.* de Lenet, t. XVII, f. fr. 6718, fol. 205.

dans un assez bon état de conservation. Si l'on veut regarder la magnifique église paroissiale de Saint-Loup comme n'ayant pas cessé d'en faire partie, l'ensemble a gardé son cachet monumental. Après la blancheur des habitations neuves de la place, l'œil se repose avec un certain plaisir sur ces murs jaunes émaillés de sombres volets. Les surfaces sont unies et les fenêtres banales ; mais la porte cintrée présente sur sa clef de voûte, sculptée en écusson, le lion doré des comtes de Namur, entre les deux millésimes 1614 et 1617, indiquant l'un, la fondation [1], l'autre, quelque restauration. Le porche ouvre sur une cour rectangulaire aux bâtiments plus voisins, semble-t-il, de la première date que de la seconde. Ils forment équerre à gauche et vis-à-vis. Le bâtiment de côté est le plus élevé ; celui d'en face offre en saillie un pavillon pentagonal, avec niche en pierre bleue qu'habite une blanche madone. Au-dessous de la Vierge, patronne des jeux et des travaux de l'enfance, on lit ce chronogramme :

MARIÆ
VIRGINI DEIPARÆ
CLIENTES

La place avait été faite à DIEU ample et belle. La chapelle d'autrefois, devenue église paroissiale et passée du vocable de Saint-Ignace de Loyola à celui de Saint-Loup, est une splendeur [2]. D'un style très contestable, elle a une allure grandiose et originale. Même sous son revêtement chargé de marbres et de stucs, avec sa parure luxuriante de chêne feuillagé, sous sa voûte prodigue de caissons et de rinceaux, elle attire l'œil et le fixe. Le regard reste agréablement ébloui dans une lumière de clair-obscur tombant de ce *velum* de pierre grise, strié de raies blanches et noires. La pureté du goût classique n'est nulle part ; l'imposante majesté d'une décoration fastueuse met partout un charme étrange et captivant. C'est l'unité acquise à force de variété. On raconte qu'un Frère coadjuteur a passé sa vie de religieux tout entière à fouiller ce banc de communion, à sculpter ces boiseries latérales si luisantes de vétusté, à tordre et enguirlander, à canneler et anneler les bizarres colonnettes de ces confessionnaux. Est-ce lui aussi qui a suspendu au-dessus du large maître-autel le chiffre de la Compagnie, éclatant de dorure sur une tenture marmoréenne aux lueurs violacées ?

Les retables des bas-côtés sont de proportion plus réduite et de forme plus légère. L'un, placé autrefois sous l'invocation de sainte Adèle, paraît aujourd'hui consacré à la Sainte Vierge.

1. D'après De Backer et Sommervogel, t. V, col. 1557, la date première de la fondation du collège est 1610.

2. D'après M. le chanoine Ch. Wilmet, cette église, commencée en 1621, fut consacrée le 28 mai 1645, dimanche après l'Ascension, par Mgr Des Bois, qui la dédia en l'honneur du mystère de l'Adoration des Mages, sous l'invocation de Saint-Ignace, dont la statue couronnait le maître-autel. *Fragment d'une histoire ecclésiastique de Namur. Episcopat des évêques Dauvin et Des Bois, dans les Annales de la Société archéologique de Namur*, t. IX, p. 11.

Quand je l'examinai par une journée d'été, ce n'était déjà plus le mois de Marie, et pourtant la dévotion populaire en avait fleuri les degrés et les marches. Je finis par apercevoir, perdue sous un dôme de plantes, comme un solitaire dans sa thébaïde, une statuette de saint Antoine de Padoue ; le saint faisait tort à la Reine du Ciel.

Le retable opposé est dédié à saint Joseph. Un écusson sévère le domine et met sur la haute muraille le triple quintefeuille d'or, à fond de gueules, entouré du collier de la toison d'or, qui est Arenberg. Cette maison princière, illustre entre les plus illustres, et alors à l'apogée de la fortune et des honneurs, était presque en possession du gouvernement de Namur [1]. Nous verrons bientôt qu'un cousin du gouverneur fut camarade de M. le Duc au collège et le retrouvera plus tard sur un autre terrain.

Au pied de cet autel le duc d'Enghien a dû répandre ses prières d'exilé. La date 1649, inscrite dans un cartouche, surmonte la niche à coquille où se penche la statue.

Les Arenberg, dont les armes se remarquent encore parmi les sculptures de la chaire à la cathédrale, n'avaient pas été les seuls bienfaiteurs de la superbe église. Au milieu, à droite et à gauche du même autel, se détachent les blasons des Huet et des Rupplémont, rappelant le souvenir du dernier héritier de ces deux nobles familles, qui devint Jésuite et fut un insigne bienfaiteur du collège de Namur [2].

Le Conseil provincial lui-même avait contribué de ses largesses à la construction de l'édifice. Sur la façade aux massives colonnes et aux lourdes volutes, entre les statues de saint François de Borgia et de saint François Xavier, un chronogramme latin redit les sentiments de la cité, fière encore de nos jours d'avoir restauré en 1867 ce qu'avaient bâti ses aïeux :

*NA*MVR*C*I
D*E*CVS *AC GLORIA*
RESVRGO

A l'ombre de la vaste église, se pressait dans ses quartiers, beaucoup plus modestes, une jeunesse écolière composée de quatre à cinq cents élèves, tous externes [3]. Ils appartenaient à la bourgeoisie, peut-être

1. Pendant le XVIIe siècle, après la mort de Charles, comte d'Egmont (1620), fils de la célèbre victime du duc d'Albe, — à qui le roi d'Espagne avait rendu tous les biens et honneurs de son père, ainsi qu'au fils aîné du Taciturne, le prince d'Orange, oncle du grand Condé, — nous voyons trois membres de la famille d'Arenberg parmi les gouverneurs de la province de Namur : Philippe, comte d'Arenberg, duc d'Aerschot, de 1626 à 1640 ; Philippe d'Arenberg, prince de Chimay, de 1649 à 1654 ; Octave-Ignace d'Arenberg, prince de Barbançon, de 1675 à 1692.

2. Le P. Jean de Huet, né à Namur, en 1604, était fils unique de Pierre de Huet et d'Anne de Rupplémont. Il fut reçu de la Compagnie de Jésus, en 1623, par le P. Provincial Florent de Montmorency. Après avoir été prédicateur dans plusieurs collèges de la province de Gallo-Belgique, il mourut, à Namur, le 16 décembre 1682, en la 79e année de son âge et la 63e de son entrée en religion. — « Mme de Rupplémont, dit le chanoine Wilmet, fit (1649) les frais d'un autel en marbre qui porte ses armoiries avec son nom et celui de son mari. » *Op. cit.*, p. 12.

3. *Album collegii Namurcensis.* Mss. de la Bibliothèque de Namur.

même au petit peuple de la ville et du pays wallon. Leurs noms, en partie venus jusqu'à nous, sonnent bien français. J'ai relevé Dubois et Godard, tous deux de Namur ; Moussebois et Lardinois, Blondeau et La Barbe, Pinchart et Deschamps, Noël et Preud'homme. Sur les longues listes de lauréats ne figurent que quatre ou cinq enfants de familles nobles : un de Thier et un d'Yve ; deux frères sans doute : Adrien-Charles et Egide-Alexis de Glymes, dont la famille, issue des ducs de Brabant, possédait et possède encore le beau château de la Falise ; enfin Octave-Ignace d'Arenberg, de la branche de Barbançon [1]. Les principes d'égalité dans l'éducation, si chers à la fois et aux Condé et aux Jésuites, trouvaient ici leur application la plus parfaite. Perdu au milieu de la foule des hobereaux et des roturiers, Henry-Jules de Bourbon ne semble avoir été l'objet d'aucune distinction, ni même d'aucune attention spéciale de la part de ses maîtres. Les *Lettres annuelles* gardent le plus complet silence sur le petit prince étranger. Les deux Pères qui s'occupent de lui sont Français, et à peine les désigne-t-on dans les catalogues. M. le Duc n'eut d'autres mentions que celles dues à son propre mérite : invariablement son nom paraîtra au Palmarès pendant ses trois ans de séjour.

A son arrivée à Namur, en décembre 1653, il entra en troisième, ou, comme on disait dans la province Gallo-Belge, en classe de *syntaxe* [2]. Les *syntaxiani*, au nombre de quatre-vingt-dix-sept, formaient à eux seuls plus de la cinquième partie du collège, preuve que plusieurs écoliers ne continuaient pas au-delà leurs études et se contentaient des classes de grammaire sans prétendre à la littérature. Ce n'était pas l'esprit du *Ratio studiorum*, qui visait à former des chrétiens d'abord et ensuite des humanistes ; mais les parents d'humble condition pouvaient craindre de déclasser leurs enfants en les poussant plus loin.

Dans cette classe de près de cent élèves, l'émulation avait beau jeu et M. le Duc était peu préparé à soutenir si rude concurrence. A rouler par le monde, de la Garonne à la Meuse, il n'avait guère pu amasser que des notions disparates de géographie. Or, c'était de latin qu'il s'agissait. Le brave enfant ne bouda point la lutte ; il eut le courage de s'y mettre de tout cœur et il tint lui-même son père au courant de ses alternatives de succès et de revers. Cette correspondance est rédigée en français. Est-ce un signe de décadence des études ? Nous nous souvenons que Condé, élève de Bourges, avait toujours écrit en latin à son père. Serait-ce lui-même qui avait délivré son fils de cette obligation ? Bourdelot, à Montrond, avait proposé de faire faire au duc d'Enghien des lettres

1. Octave-Ignace d'Arenberg était le fils aîné d'Albert de Ligne d'Arenberg, prince de Barbançon, né en 1640 ; il fut tué à la bataille de Neerwinden, le 29 juillet 1693. V. *Annuaire de la noblesse de Belgique*, année 1851, p. 269.

2. La province Gallo-Belge de la Compagnie de Jésus comprenait alors les collèges de Cambrai, de Douai, de Saint-Omer, d'Aire, de Valenciennes, de Lille, d'Arras, de Maubeuge, de Béthune, de Cateau-Cambrésis, villes qui appartiennent aujourd'hui à la France ; les collèges de Tournai, de Liège, de Mons, de Namur, de Dinant, de Huy, de Nivelles, d'Ath et de Marche, qui font partie du royaume de Belgique ; le collège de Luxembourg, capitale du Grand-Duché indépendant.

latines ; or, nous ne voyons nulle part que ce projet ait été agréé par M. le Prince, et encore moins qu'il ait reçu un commencement d'exécution.

Monsieur,

Ayant composé pour les places, je n'ay pas voulu manquer de me donner l'honneur de vous escrire et de vous envoyer mon thesme. Je vous prie de croire, Monsieur, que j'y ay apporté toutte la peyne que j'ay peu, tant pour vous satisfaire, que pour tascher d'avoir une meilleure place dans la classe, que je n'ay eu jusques a présent ; je ne suis pourtant monté que de trois places, a cause d'un mot que j'ay mis, et que vous verrés, Monsieur,

NAMUR. — Collège et église des Pères de la Compagnie de Jésus, au temps du prince de Condé

(D'après une gravure de l'ouvrage « *Les Délices du pays de Liège et du comté de Namur*, 1748. »)

quand vous prendrés la peine de lire mon thesme ; mais je m'efforceray de faire encore mieux à l'avenir, et de vous tesmoigner toutte ma vie, que je suis, avec tout le respect que je vous dois,

Monsieur,

Vostre très humble et très obéissant fils et serviteur

Henry Louis de Bourbon.

De Namur, le dousiesme
mars 1654.

Adresse : Monsieur,
Monsieur le Prince
à Bruxelles [1].

1. M. le Duc à M. le Prince, Namur, 12 mars 1654. *Mss.* de Lenet, t. XVII. *Lettres et traités*, 1654, f. fr. 6718, fol. 96.

La pièce justificative ou plutôt, hélas! la pièce à conviction était jointe. Français et latin, le devoir se retrouve tout entier dans les riches recueils de Lenet [1] : le français écrit de la main de Saint-Simon ; le latin, de la main encore molle et timide de M. le Duc, mais déjà plus ferme et plus élancée qu'au temps de Bordeaux.

Lors que je pense en moy mesme attentivement aux grandes misères, desquelles les Chrestiens par toutte l'Europe se sentent affligez, et qu'ensemble je vois les Ennemis du nom de DIEU mener une vie paisible, et après plusieurs victoires s'adonner à toutte sorte de délices, je ne trouve autre raison de cette diversité, que la trop grande desbauche des Chrestiens, et leur vie abandonnée aux vices, desquels les plus barbares mesmes ont horreur. Il n'y a homme tant soit peu lettré, qui ne sçache que de tout temps les péchés ont renversé les Royaumes, lesquels avoient esté establis par la vertu. Ne lisons-nous pas que l'Empire des Romains perdit beaucoup de sa puissance, aussy tost que les débauches et crimes commencèrent à s'augmenter? La mesme nuit que le Roy Baltazar faisoit bonne chère avec les grands de son Royaume, l'Ennemy gagna par force la ville, saccagea les Bourgeois ; s'estant de mesme furie fait maistre du palais, surprit les conviez, au milieu d'une salle, les fit passer par le fil de l'espée, donnèrent le coup de mort au Roy, et lui ayant passé sur le ventre, le vid s'estouffer dans son propre sang, mais comme il n'y a rien plus inconstant que la fortune, n'y plus oublieux de sa fragilité que l'homme, ces victorieux virent tomber en décadence les Royaumes, à mesure qu'ils se jettèrent plus librement dans toutte sorte de vices.

Cum calamitates, quibus Christiani in tota Europa afficiuntur, mecum attente reputo ac JESUS nominis hostes tranquillam agere vitam ac post multas victorias omnibus sese voluptatibus permittere video, nullam hujusce diversitatis (præter nimias Christianorum libidines et vitam vitio deditam, a qua ipsi Barbari horrent) causam esse arbitror. Homines utcunque litteris tincti Regna virtute ædificata vitiis eversa fuisse sciunt. Nonne Romani imperii potentiam, statim atque libidines vitiaque propagata sunt, multum concidisse legimus? Eadem nocte, qua Rex Balthazar Regni magnates laute exciperet, hostis vi urbem expugnavit, trucidavit cives; et cum eodem impetu Palatium sibi comparasset, nec opinantes invitatos media in aula occupavit, ferro cæcidit, interfecit regem et eum pedibus conculcatum proprio sanguine suffocari vidit. Sed sicut fortuna nihil magis inconstantius sit et nihil fragilitatem magis quam homo obliviscatur, victores illi Regna in deteriorem statum prolabi viderunt, cum libentius omnibus vitiis vacaverunt.

HENRICUS LUDOVICUS BORBONIUS, tertianus, pro loco [2].

Quelle est la faute qui avait empêché M. le Duc de gagner plus de trois places? Il n'y a que l'embarras du choix pour la désigner. Est-ce le barbarisme *Jesus*, au génitif, pour *Jesu*, imputable à une évidente distraction ; est-ce le barbarisme plus grave *cæcidit* pour *cecidit?* ou bien les solécismes ont-ils été les vrais coupables? Faut-il en accuser l'emploi du subjonctif après *sicut* au lieu de l'indicatif, ou encore le

1. Le recueil particulier où nous avons puisé la plupart des documents qui suivent a formé un dossier à part avant d'être inséré dans le tome XVI des *Mss.* de Lenet, Bibl. nat., f. fr. 6718. La couverture, qui a été conservée (fol. 95), porte ce titre au recto : *Lettres écrites à S. A. S. Monseigneur le Prince Louis 2e par S. A. S. Monseigneur le prince henry julle, auec des Thèmes de S. A. S. qui étudioit à Namur.* Au verso du même feuillet, le titre est ainsi abrégé : *Lettres de S. A. S. Monseigneur le Prince henry julle du temps qu'il étudioit à Nan... (sic).*

2. *Ibid.*, fol. 98 et 99.

pléonasme *magis inconstantius ?* Seul son régent de syntaxe aurait pu nous éclaircir ce problème scolaire ; mais nous n'avons aucune lettre du Père Christophe Mauch, encore moins une copie corrigée [1].

Ce fut le gouverneur de Henry-Jules qui écrivit à son père. M. de Saint-Simon fit part à Condé, en ces termes satisfaits, de son appréciation sur le thème et aussi de la force de l'écolier en allemand, cette langue vivante que depuis Montrond Henry-Jules menait de front avec la langue morte des Romains. L'enfant l'apprendra si bien que jamais il ne l'oubliera. En 1690, Spanheim constatait qu'il le parlait et l'écrivait encore bien [2].

Monseigneur,

J'envoye à V. A. le thesme que Monseigneur le Duc a composé pour les places, et dont il m'a fait l'honneur de me charger, pour le luy faire tenir. Je crois que V. A. n'aura pas désagréable, que je luy dise en mesme temps, que nous continüons nostre allemand avec assés de fruict, et que les progrés que Monseigneur le Duc faict en cette langue, suivent d'assés près ceux qu'il fait en la latine. Pour sa lettre, Monseigneur, comme je sçay que l'intention de V. A. est qu'il luy escrive de son pur style, sans que personne y mesle rien du sien, je puis asseurer V. A. qu'il l'a faite de sa teste, et sans assistance aucune.

Je suis,
Monseigneur,
de V. A.

De Namur le 13e mars 1654.

Très humble, très obéissant et très fidèle serviteur,

Adresse : A. S. A.

St-Simon [3].

L'année scolaire s'écoula paisible ; elle fut close, faut-il dire par une tristesse ou par une joie ? L'archiduc Léopold avait mis le siège devant Arras occupé par les Français depuis 1640. Dans les rangs de l'armée d'investissement, Condé commandait ses troupes contre celles de son pays. Il eût seul dirigé l'attaque, la ville eût été prise ; mais Fuensaldagna et le duc de Lorraine paralysaient son génie impétueux par leur inertie et leur méchant vouloir. Turenne eut le temps d'arriver au secours de la place, et, dans la nuit du 25 août, il surprit les lignes des assiégeants. Au milieu de la déroute générale, un seul homme avait assuré la retraite, c'était M. le Prince. Dix heures durant, on l'avait vu à cheval arrêter les fuyards, rallier les escadrons rompus, inspirer l'archiduc et tenir tête à Turenne. Le siège fut abandonné ; le canon et les bagages restèrent dans les ouvrages. Mais sans Condé tout était perdu ; avec lui beaucoup

1. Le P. Christophe Mauch, né à Juliers, en 1617, était fils de Nicolas Mauch, capitaine du régiment d'infanterie du comte d'Embden, au service de l'Espagne, et de dame Anne Chenot. Après avoir fait ses études d'humanités à Luxembourg et son cours de philosophie à Douai, il fut reçu dans la Compagnie de Jésus, le 27 avril 1638 ; il mourut à Luxembourg, le 21 décembre 1685.

2. *Relation de la cour de France, loc. cit.*

3. Saint-Simon à M. le Prince, Namur, 13 mars 1654. *Mss.* de Lenet, t. XVII, fol. 108.

fut sauvé. Était-ce une gloire pure d'avoir ainsi atténué le désastre des soldats de l'Espagne ? Assurément non, mais c'était un haut fait militaire et son fils l'en félicita.

Monsieur,

Lorsque j'appris que les ennemis avoient forcé les lignes devant Aras, je fus longtemps sans sçavoir où vous estiés, cela me donna bien de l'inquiétude, et la plus grande appréhension du monde pour votre personne ; mais, Monsieur, j'ay esté tout à fait consolé, quand j'ay sceu que vous vous estiés retiré en fort bon ordre, et que vous aviés sauvé toutte l'armée. Vous avés acquis une si grande gloire, que tout le monde admire cette action, comme une des plus belles que vous ayés jamais faittes, et vous pouvés penser, Monsieur, si ayant l'honneur de vous estre ce que je suis, je n'y ai pas pris toutte la part que je devois, et si je n'ay pas eu une joye extrême d'estre asseuré que vous vous portiés bien, et que vous n'aviés point esté blessé, ayant couru tant de dangers dans le combat. Je prie Dieu de vous conserver de mesme à l'avenir.

Je me donne l'honneur, Monsieur, de vous envoyer le dernier thesme que j'ay composé pour les places. Je l'eusse envoyé plus tost, si je n'eusse craint de vous destourner de vos austres occupations, qui estoient plus importantes, que celle de lire un thesme. J'espère, Monsieur, que vous ne le trouverés pas mal faict et que vous me ferés la grace de me croire, avec tout le respect que je dois, Monsieur,

De Namur le premier de septembre, 1654.

Votre très humble et très obéissant fils, et serviteur

HENRY-LOUIS DE BOURBON [1].

Adresse : A Monsieur
Monsieur le Prince,
à Valenciennes.

Curieuse coïncidence : le thème joint à cette lettre si filiale roulait sur des choses de guerre, mais de guerre contre les Turcs. C'est une leçon de prudence dans le succès, comme naguère le thème du mois de mars était une exhortation à réforme de vie pour attirer les bénédictions célestes sur les États chrétiens. Le professeur de troisième tirait morale de tout et sa morale se présentait sous le couvert de pages excellentes. Le français qu'il dictait à ses élèves sur les rives de Sambre-et-Meuse, en 1653, vaut bien celui de la rue Saint-Jacques et des bords de la Seine à la même époque.

Il arrive souvent que plusieurs qui sont courageux en tous accidens, ont manquement de conseil et de prudence, pour füyr les dangers, par lesquelz ils peuvent subitement estre accablés. Aussy tost qu'ilz ont le moindre bon succès de leurs affaires, il leur semble qu'ils sont au-dessus de la fortune, et rejettant la conduitte de la raison, se vont jetter dans un abysme de misères, d'où ils ne se peuvent jamais dégager ; cette témérité d'un chef d'armée a mis en combustion le Royaume d'Hongrie, car Marius ayant entendu que les Turcs s'estoient jettés avec une puissante armée dans le Royaume, ramassa touttes les troupes qu'il avoit pour lors, et alla au-devant de l'ennemy ; le chef des Turcs ayant remarqué le

1. *Mss.* de Lenet, *ibid.*, fol. 106.

peu de gens des nostres, mit le gros de l'armée au pied d'une montagne voisine ; aux autres il commanda d'attirer les Hongrois au combat. Aussy tost on vint aux mains et le combat s'eschauffa de part et d'autre. Le chef des Chrestiens estant allé au-devant de l'Ennemy teste baissée, n'apperceut pas les embusches, jusqu'a ce qu'il se vid entourer des trouppes ennemies. La bataille néanmoins fut quelques heures disputée de part et d'autre, jusqu'à ce que le Chef ayant receu plusieurs playes mortelles, et tombant de son cheval, mourut.

Non raro atque insolitè, multi omnibus in casibus animosi, consilio atque prudentia deficiunt, quibus ad evitanda pericula excitentur, quæ subito illos obruere possunt. Ut primum negotia vel minimè e sæntentia succedunt, domitam omnino fortunam existimant, expulsaque ratione, tantæ miseriarum multitudini se exponunt, ut eis se explicare non possint. Illius Ducis temeritate Ungariæ Regnum ad summas miserias redactum est. Cum enim Turcas cum maximo exercitu Regnum petiisse Marius accepisset, omnes tunc temporis copias collegit, et hosti obviam ivit. Turcarum Imperator, paucis nostris millitibus observatis, exercitus turmas in montis vicini radice manere, alios ad pugnam Hungrorum animos accendere jussit. Statim cominus et generose utrobique pugnatum est. Christianorum dux, demisso capite, in hostes impetum fecit, et paratas ab eo insidias non prius agnovit quam se ab hostium militibus circumdatum vidisset. Per aliquot horas enceps fuit victoria, donec Dux, acceptis aliquibus gravissimis vulneribus, ex equo lapsus, diem ultimum obiret [1].

TURENNE.

(D'après une gravure de la calcographie du Louvre.)

Nous n'infligerons pas à nos lecteurs la correction de ce deuxième thème, à peine émaillé de quelques *lapsus calami* (sæntentia, *e*nceps) qu'il vaut mieux considérer comme des variantes d'orthographe, et de fautes de mode *(vidisset, obiret)*, qui sont affaire de nuances.

Neuf jours après (10 septembre 1654) avait lieu la distribution des prix. L'administration du collège ne s'y montrait point libérale [2]. L'étonnante restriction apportée à ces récompenses semble même difficile à concilier avec le texte du *Ratio*. Depuis longtemps, un peu partout,

1. Lenet, *ibid.*, fol. 104 et 105.

2. C'est la commune de Namur qui faisait les frais des livres à donner en prix aux élèves des Jésuites et dont la somme montait d'ordinaire à 48 florins. En l'année 1656, par exception, elle dépensera de ce chef 60 florins, à cause du prix à donner au duc d'Enghien. Voici ce que nous lisons, Registre II des *Résolutions du Magistrat de Namur* (1648 à 1682), fol. 58 : « Le 4 août (1656) ont estés accordez 60 fl. pour les pris des escolliers des jésuistes, sans le » tirer à conséquence pour avoir esté conté pour ung extraordinaire à la sortie du duc » d'Engien. »

l'on est arrivé à les multiplier. A cette époque, en France du moins, sans en être encore prodigue comme aujourd'hui, on donnait, en classe de rhétorique, des prix de catéchisme, discours latin, vers latins, vers grecs et version latine. Mêmes prix en seconde, moins ceux de vers grecs ; on comptait, en troisième, un prix de catéchisme, deux de thème latin, de vers latins, de thème grec et de version latine. Cependant ces limites n'étaient pas imposées aux maîtres d'une manière absolue. Les rédacteurs du *Ratio*, ce code pratique des collèges de la Compagnie, déclarent parmi leurs instructions que dans chaque classe « on pourra augmenter ou *diminuer* le nombre des prix, suivant le plus ou moins grand nombre d'élèves, en s'attachant toujours avant tout à la prose latine [1]». Contrairement au principe universel *Favores sunt ampliandi*, les Namurois avaient usé de la latitude laissée aux divers établissements pour retrancher et non pour ajouter. Le plus singulier est que leur suppression portait sur le latin. Enfin, ils avaient unifié leur système de prix : au lieu d'en varier les matières et d'en proportionner le nombre, ainsi que cela se faisait ailleurs, ils distribuaient uniformément dans toutes les classes, de la cinquième à la rhétorique, dix prix d'excellence, un prix de grec et un de catéchisme. Ces anomalies générales sont curieuses à signaler. Le cas particulier de M. le Duc est plus intéressant encore, parce que ses thèmes authentiques nous étant connus, nous pouvons juger, d'après son classement de fin d'année, de la force moyenne d'une classe de troisième à Namur, en l'an de grâce 1653-1654.

Or, Henry-Jules de Bourbon obtint à la *promotion* (ainsi appelait-on la distribution) le septième prix d'excellence sur les quatre-vingt-dix-sept élèves de syntaxe. Ne sommes-nous pas en droit d'en conclure que la valeur des études classiques n'y dépassait pas le niveau que nous avons connu en France il y a quelque vingt ans, si toutefois il l'atteignait ? Peut-être serait-il supérieur à celui qui s'est établi depuis la révolution accomplie par les derniers programmes universitaires. Il y a là un document pour l'histoire de la pédagogie.

Point de distribution de prix sans représentation dramatique. Sous ce rapport le *Ratio* était fidèlement observé. Le duc d'Enghien ne paraît pas avoir figuré comme acteur. Voici du moins le titre de la pièce qui fut jouée à cette occasion. Le but était de fêter le nouveau gouverneur de Namur, Claude de la Baume, comte de Saint-Amour, successeur du prince de Chimay, Philippe d'Arenberg. Le comte descendait d'une vieille race bourguignonne. Un des deux professeurs de rhétorique, le Père Marc Dussart, parvint à concilier Namur et Bourgogne dans une sorte de revue historique initulée : *Philippe le Bon, roi de Bourgogne, et les dix-sept comtes de Namur de la maison de Bourgogne.* Le sujet était

1. Voir *Un Collège de jésuites aux XVIIe et XVIIIe siècles. Le Collège Henri IV de la Flèche*, t. IV, p. 197 et suiv.

fertile en allusions et le public, satisfait de tant d'ingéniosité, applaudit à outrance [1].

En octobre 1654, M. le Duc entrait en seconde. Son professeur de syntaxe, le P. Christophe Mauch, n'était pas monté avec lui ; son nouveau régent fut maître Philippe Bettendorff, un Luxembourgeois. Le nombre des élèves n'atteignait plus que cinquante et un.

Ce fut pour Henry-Jules l'année douloureuse du déménagement. Nous avons raconté plus haut comment, vers la fin de décembre, il dut quitter l'évêché et aller chercher un autre gîte. Il y avait gagné la visite de son père qui, afin de le réinstaller, était venu le voir à Namur. Le 3 janvier 1655, Enghien envoya à M. le Prince cette lettre de remerciements; elle paraît répondre à de toutes fraîches recommandations de fermement s'appliquer.

Monsieur,

Si je ne me suis pas encore donné l'honneur de vous rendre mes devoirs depuis que vous estes party d'icy, c'est que j'ay creu, que vous ne seriés pas fasché, Monsieur, que je la différasse jusqu'a ce que j'eusse composé pour les Places, affin de vous envoyer avec ma lettre mon thesme, lequel j'espère que vous ne trouverés pas mauvais, puisqu'il m'a faict monter de quatre places. Je vous supplie, Monsieur, d'avoir la bonté de le recevoir pour vos estreines, n'ayant rien autre chose à vous présenter à cette nouvelle année, que je vous souhaitte la plus heureuse du monde, si ce n'est mes très humbles respects, et la passion avec laquelle je seray toutte ma vie,

Monsieur,

Vostre très humble et très obéissant
fils et serviteur,

HENRY-LOUIS DE BOURBON.

De Namur le 3e janvier 1655.

Adresse : A Monsieur,
Monsieur le Prince,
à Bruxelles [2].

Le régime des thèmes continuait donc jusqu'en humanité. Les élèves sont invités par la nature du sujet à imiter la langue familière de Cicéron et à se jouer parmi les élégances. Mais où le P. Bettendorff avait-il pris cette lettre bizarre d'une mère à son fils, épître d'une grande dame à un futur grand seigneur, et quelle singulière idée, en dépit de maints sages avis, de dépeindre, en plein hiver, à ces écoliers de la

1. « *Philippus Bonus, dux Burgundiæ, et septemdecim Namurcenses comites, ex Burgundia domo.* In scenam dedit P. Marcus Dussart. Drama dicatum Excellentissimo Comiti de Saint-Amand *(sic)*, novo gubernatori, Burgundo, summa omnium approbatione et plausu. » *Album collegii Namurcensis.*

2. M. le Duc à M. le Prince. *Mss.* de Lenet, *ibid.*, fol. 100. L'ordre des pièces est souvent interverti dans le recueil relié de la Bibliothèque nationale.

pauvre province de Namur, l'existence d'un jeune gentilhomme en vacances ?

J'ay receu grand contentement quand j'ay entendu que tu commenceois à te refaire ; mais voyant que des garçons de ton aage tombent souvent en grandes maladies, pour estre trop adonnés au manger et au boire, je désire que tu sois dorénavant fort abstinent, et qu'en ce qui touche la viande, tu suives tousjours l'opinion du Docteur médecin. Je fus venu moy-mesme aujourd'huy si quelques affaires d'importance ne m'eussent point retenu, et contraint de différer mon voyage en un autre jour. Au reste je te verray, s'il plaist à Dieu, bientost. En attendant prens garde, s'il te manque quelque chose, affin que nous te le puissions fournir ; si le logis où tu demeures n'est pas propre, nous t'en louërons un autre, qui soit plus propre et commode ; si ces vacances tu désires de venir avec nous, fais-le-moy entendre par ce messager, afin que j'ameine le carosse ; choisis quelques compagnons, mais vertueux, et nommément Théobald, un garçon de noble race, et fils de nos plus grans amis. Lorsqu'il fera beau, vous pourrés aller à la chasse, piquer les chevaux, et vous récréer parmy les champs, et, lorsqu'il ne fera point beau, vous tirerés au logis des espées, danserés, jouerés à la paume et aux eschecs, et autres jeux bienséans à ceux de vostre condition, outre que j'auray beaucoup de chantres au logis, qui vous recréent par leurs chants. Voy combien je t'ayme. Sçache que je fais tout cecy pour ce que tu es adonné à la vertu, que tu estudies diligemment et que tu es obéissant à tes parens ; ce que je ne ferois point, si tu estois un fripon, comme plusieurs autres, qui font plus grande dépense que leurs commoditez le portent. Adieu, ayme Dieu, et ta mère, comme tu as faict.

Ce que M. le Duc traduisit ainsi :

EPISTOLA MATRIS AD FILIUM

Summam percepi voluptatem, cum te pristinæ restitutum valetudini renunciatum est. Sed, cum adolescentes, tuâ ætate natos, in graves morbos incidere videam, quia nimium in edendi voracitatem incumbunt, cupio ut imposterum abstinens sis. Quod ad cibos pertinet, medici dictis obtempera. Hodie ipsa venissem, nisi quibusdam magni momenti negotiis distenta, iter in alium diem differre coacta fuissem. Cæterum, si Deo videtur, te brevi conveniam. Interea vide ob aliquid tibi desit, ut illud suppeditare possim. Si tua domus idonea non est, aliam magis opportunam atque aptam tibi conducam. Si, istis vacationibus, in nostras ædes venire cupis, illo tabellario mihi indica, ut tibi currum adducam. Aliquem socium, sed virtute præditum et nominatim Theobaldum ex nobili stirpe ortum, intimorumque nostrorum filium elige. Cum cœlum apertum erit, venari, equum calcaribus agitare et in campis oblectari poteritis ; et, cum tempus iniquum erit, domi rudibus certabitis, saltabitis ad numeros, pila palmaria, latrunculis et aliis spectaculis conditioni consentaneis ludetis. Adde quod, mihi multi futuri sunt cantores qui te cantu recreent. Vide quanto te prosequar amore. Hæc a me fieri intelligas, quoniam virtuti es deditus, diligenter studes et cognatis obtemperas ; quæ non facerem, si nequam esses, sicut alii multi, qui in majores sumptus abeunt quam in eorum commodo fieri potest. Vale. Deum et tuam matrem sicut aliâs dilige.

HENRICUS LUDOVICUS BORBONIUS [1].

Les deux dernières lignes sont si hâtivement écrites que M. le Duc avait manqué sans doute de temps pour se relire. Autrement il eût

1. *Mss.* de Lenet, *ibid.*, fol. 102 et 103.

effacé plus haut *ob* pour *an*, ce qui est un germanisme, etc. La circonstance la plus atténuante de cette étourderie et des autres, c'est que leur auteur, bien qu'élève de seconde, n'avait encore que douze ans et demi. Je sais bien qu'aujourd'hui l'on serait heureux de trouver des apprentis bacheliers s'exprimant en latin à quinze ou seize ans comme il le faisait à douze. Mais dès l'âge de dix ans, quelles charmantes lettres latines son père n'avait-il pas écrites au collège de Bourges ! Quelle correction supérieure et quel sens plus exact de la tournure antique !

L'entrée du Révérendissime évêque dans la ville après avoir contraint Henry-Jules à changer de logis, valut aux élèves du collège une pièce de théâtre avant la fin des cours. Le 20 mai 1655 le P. Montetius (Montet)

PROFIL DE LA VILLE ET DE LA CITADELLE DE NAMUR.
(Dessiné par le P. Le Pautre en 1692, sur l'ordre de Louis XIV.)

fit représenter ce drame allégorique : *Jean-Baptiste ou l'Idéal du bon prélat*, tragédie dédiée au RR^me^ Seigneur *Jean* de Wachtendonck. La vieille illustration des barons aïeux du prélat avait inspiré des chœurs remarquables [1].

L'année se termina, comme la précédente, par un prix d'excellence pour M. le Duc ; mais il avait reculé d'un rang et n'obtint que le huitième.

Son entrée en rhétorique eut lieu en octobre suivant. Il avait profité des vacances pour lier de nouveau partie avec le poète Marigny, son correspondant pendant la Fronde. Leurs relations iront en se res-

1. P. Montecius in scenam dedit : *Joannem-Baptistam, ideam boni præsulis*, tragædiam dicatam Perillustrissimo ac RR^mo^ D^no^ *Joanni* de Wachtendonck episcopo Namurcensi, solemni primum ritu civitatem ingresso ; chori insignes fuere super ejus insigni gentilicio. *Album collegii Namurcensis*.

serrant durant plusieurs années. La première lettre est encore cérémonieuse.

J'ay esté bien aise d'apprendre de vos nouvelles par la lettre que vous m'avés escritte, que j'ay trouvée tout affaict obligeante, par les tesmoignages que vous me donnés de vostre amitié: et dont je vous remercie de tout mon cœur; j'ay tousjours bien cru que vous m'aymiés, mais ce que vous me mandés, me le persuade entièrement. Je vous prie de continuer, et de croire, que je vous estime trop pour ne vous en tesmoigner pas ma reconnoissance, et pour ne vous pas donner des marques de mon affection, en touttes les occasions qui s'en présenteront ; la joye avec laquelle je les embrasseray toujours, vous fera paroistre, que je suis véritablement vostre.

HENRY-LOUIS DE BOURBON[1].

De Namur, le 13e septembre 1655,

Adresse : Pour Monsieur DE MARIGNY.

Marigny, depuis Bordeaux et Paris, avait été employé par M. le Prince « au métier de voyageur » [2]. Bientôt il sera en Italie, d'où il enverra la chronique la plus amusante sur les équipées du cardinal de Retz ; maintenant il est en Angleterre, auprès de Cromwell, dont Barrière sollicite l'alliance avec Condé. Tout cela, pour M. le Duc, se réduisait à l'envoi d'un cheval de sang, moins difficile à acheter que le concours du Protecteur.

Vous ne pouviés pas me faire une plus aggréable nouvelle, que celle que vous m'avés mandée, et que j'ay reçuë avec bien de la joye. Je vous prie de faire bien mes amitiés à M. des Barrières, et de luy dire, que je luy suis bien fort obligé du dessein qu'il a, de m'envoyer un cheval anglois. Je vous le seray aussi beaucoup, du soin que vous prendrés de le faire passer, je le trouveray sans doute bien joly, et fort propre à mon humeur, s'il est tel que vous me le dépeignés, et si vous l'amenés vous-mesme vous aurés le plaisir de me voir courir dessus. Cependant asseurés-vous, que je vous ayme tousiours beaucoup et que je suis véritablement à vous.

HENRY-LOUIS DE BOURBON [3].

De Namur, le 7 octobre 1655.

Adresse : Pour Monsieur DE MARIGNY, à Londres.

Avant sans doute que le beau cheval eût passé le détroit, M. le Duc avait été repris par la vie du collège, d'allure plus pacifique. Cette année scolaire (1655-56) devait être pour lui la dernière à Namur. Pour professeur, il eut le Père Jean Bonfrerius ou Bonfrère [4]. Ses camarades,

1. *Papiers de Condé*, série O, t. Ier, fol. 303.
2. *Histoire des princes de Condé*, par Mgr le duc d'Aumale, t. VI, p. 375.
3. *Papiers de Condé*, série O, t. Ier, fol. 305. Cette lettre a été déjà publiée, t. VI, p. 671, *ibid.*
4. Le P. Jean Bonfrère était neveu du célèbre théologien et commentateur de la Bible, le P. Jacques Bonfrère. Il naquit à Dinant, en 1603, et mourut à Tournai, le 16 février 1681, dans la 78e année de son âge et la 54e de sa vie religieuse.

de plus en plus réduits à mesure que la classe montait, ne dépassaient pas avec lui le chiffre de cinquante-deux élèves. M. le Duc chercha-t-il à émonder sa latinité ? Ses rêves d'équitation brillante et la part très sincère et très vivement sentie qu'il prit de plus en plus aux événements de la guerre, durent plus d'une fois diviser son esprit et nuire à cette unité de tension intellectuelle que réclament les bonnes études. Il était au courant même des projets d'intrigue. Un moment M. le Prince espéra, dans l'automne de 1655, opposer aux conquêtes de Turenne l'occupation de Péronne et de Ham. Il comptait sur la trahison du maréchal d'Hocquincourt, qui, au lieu de livrer les places, s'arrangea avec Mazarin. Henry-Jules ignorait le dénouement et avec une candeur charmante il écrivait à Lenet :

Vous ne pouviés pas me faire un plus grand plaisir que de m'envoyer la confirmation de la bonne nouvelle de Péronne. Je vous en remercie de tout mon cœur, et vous prie de me mander bien tost *la prise du Cardinal Masarin*. Je suis au désespoir de n'estre pas assés grand, et de n'avoir pas assés de forces pour assister Monsieur mon Père à le pousser ; mais je m'en fie bien à luy, il ne s'y espargnera point, je m'assure. Croyés, je vous prie, qu'en mon particulier, je ne m'espargneray pas non plus, quand je vous pourray tesmoigner que je suis tout à vous.

Pour HENRY-LOUIS DE BOURBON,

Adresse : Monsieur à Namur, 19 novembre 1655 [1].

LENET.

M. le Duc ne pouvait souhaiter plus naïvement premièrement le bien de son père et deuxièmement le mal de son parrain, ce *Giulio* Mazzarini dont il avait renié le nom.

La campagne de l'été suivant (1656) justifia mieux les espérances de Henry-Jules et sa foi dans le bon génie de son père. Condé prit, sous les murs de Valenciennes que Turenne assiégait, sa revanche de la défaite devant Arras deux années plus tôt (1654). Don Juan d'Autriche venait de succéder à Léopold et Caracena remplaçait Fuensaldagna. Les Espagnols enfoncèrent, dans la nuit du 16 juillet, les lignes françaises ; le maréchal de La Ferté tomba entre les mains de Condé ; canons et équipages restèrent dans le camp. M. Le Prince, profitant de la victoire, s'empare, malgré une forte résistance, de la ville de Condé (17 août) et impose au défenseur de la place, M. du Passage, « une promenade dans le Luxembourg [2]. » Le petit Duc tenait bientôt de la bouche du vaincu lui-même le récit des succès remportés par les alliés. Il écrit à son correspondant fidèle :

Si je ne vous ay pas encore remercié des bonnes nouvelles que vous m'avés mandé, je ne laisse pas de vous en estre bien obligé et vous le seray encore si vous continués. J'ay leu avec beaucoup de joye ce que vous m'avés escrit de la capitulation de Condé, que j'ay trouvé assés avantageuse pour nous, et j'en ay vu passer la garnison par icy.

1. *Mss.* de Lenet, t. XIX, 1655-1656, f. fr. 6720, fol. 77.
2. *Histoire des princes de Condé.* par Mgr le duc d'Aumale, t. VI, p. 449.

Mr du Passage m'est venu voir avec d'autres officiers. Je souhaitterois fort que nous eussions souvent de pareils avantages, et j'espère qu'avant la fin de la campagne j'auray la satisfaction d'en apprendre encore quelques-uns. Dieu veuille conserver tousjours Monsieur mon père, pour lequel je n'auray pas peu d'appréhension, jusqu'à ce que j'aye l'honneur de le revoir : à Dieu, je suis tout à vous.

HENRY-LOUIS DE BOURBON,
de Namur le 29 aoust 1656 [1].

Adresse : A Monsieur,
Monsieur LENET [2].

Je crains que ces grands bonheurs du dehors n'aient gâté à M. le Duc ses joies intérieures d'enfant et ses plaisirs purs de rhétoricien. Plus de lettres à son père avec thème latin ; mais un petit billet, français et badin, à Lenet, avec noms de convention en allemand. Lenet est *Der freund* (l'ami) et Henry-Jules *Der fürst* (le prince). Est-ce le cheval anglais qui venait d'arriver ?

Der freind. Vous m'avés envoyé le plus beau présent du monde, et que j'ay le plus admiré. Je vous en suis très obligé et vous en remercie de tout mon cœur, et croyés que quand vous ne l'auriez pas faict, il n'y auroit pourtant aucun *first* au monde qui eust esté plus à vous que moy. Si je pouvois le tesmoigner en quelque chose, asseurés-vous que je le ferois de très bonne volonté, je vous embrasse de tout mon cœur.

DER FIRST [3].

Le collège offrait aussi ses distractions et ses présents. Cette année de rhétorique (1655-56) fut ouverte et close par une représentation théâtrale. A la rentrée d'octobre 1655, vers la Saint-Remi, la classe joua une tragédie de son professeur, le P. Bonfrère, sur le *Meurtre des fils de Clodomir*. A la fin de l'année scolaire (1656), les élèves de seconde parurent à leur tour ; l'audace de l'allégorie que leur régent le P. Ignace de Rahier [4] mit en scène aurait pu blesser les amis de M. le Duc et lui tout le premier ; *la Guerre et tous les autres maux conséquence du péché* [5].

Mais cette distribution de prix du 6 septembre 1656 était belle pour

1. *Mss.* de Lenet, *ibid.*, fol. 137. Cette lettre a été publiée dans ses *Mémoires*, 3e partie, liv. IV, mais avec une date et des leçons fautives.

2. Une lettre de félicitations, singulière de style et vibrante d'enthousiasme, est celle de l'évêque de Namur, Jean de Wachtendonck, au grand Condé, de Namur le 18 de juillet 1656. (Archives générales du Royaume de Belgique. Papiers de l'Audience. Liasse 785.) Nous l'avons reproduite dans les *Précis historiques*, novembre 1894, p. 514.

3. *Mss.* de Lenet, *ibid.*

4. Le P. Ignace de Rahier appartenait à une noble famille du pays de Stavelot ; il était fils de Gilles, seigneur de Rahier, et de Marguerite de Fraipont ; il naquit à Stavelot le 15 janvier 1631, et fut reçu dans la Compagnie de Jésus par le P. provincial Gilles de Namur d'Elzée au mois de septembre 1650 ; après avoir été longtemps professeur et prédicateur dans les collèges de la province Gallo-Belge, il mourut saintement à Mons le 18 décembre 1693.

5. Drama Remigiale (1655) edidit P. Joannes Bonfrère : *Clodoaldum*, tragediam, seu *Saint-Cloud*, cum duobus fratribus Theobaldo et Gontario cæsis a patruis Clotario et Childeberto, regibus Galliæ. — Drama (6 sept.) edidit : *Peccatum belli et miseriarum omnium causam* M. Ignatius de Rahier. *Album collegii Namurcensis.*

Enghien. Il fut proclamé bon sixième en excellence et le Palmarès enregistra son nom avec une pompe inusitée ; il énuméra ses titres, celui de son livre et jusqu'au distique latin, adieu flatteur de ses maîtres. On souhaitait simplement au fils du grand Condé de surpasser son père, comme lui avait surpassé ses aïeux. En tête du volume in-folio choisi par une main délicate et intitulé *De Gestis Francorum*, œuvre de l'humaniste Paulus Æmilius, la même main avait écrit :

Stirps Borbonia, Dux, patriæ sis æmula laudis,
Utque hic vicit avos, tu quoque vince patrem [1].

C'était une variante du *Tu Marcellus eris*, le moins réalisé, dans le cours ordinaire des choses humaines, de tous ces oracles inspirés par la poésie.

Parmi ceux qui furent à bon droit fiers de féliciter M. le Duc, se trouvait son petit page, un cadet de Gascogne, Fabien-Henri Salanove [2], qui remporta le neuvième prix d'excellence en cinquième *(rudimenta)*. Cela ne rappelle-t-il pas, de très loin, Conti et Molière élevés ensemble au collège de Clermont ?

Les études littéraires de M. le Duc étaient couronnées. Elles s'étaient poursuivies pendant trois ans à Namur avec une honnête médiocrité.

Etrange ironie des événements ! Trente-six ans après, lors du fameux siège de Namur par Louis XIV (1692), au pied de cette orgueilleuse citadelle qui dresse au confluent de la Sambre et de la Meuse ses « rocs sourcilleux » chantés par Boileau, devant cet éperon de collines boisées aux pentes rayées de murs gris et pittoresquement entrelacées, où M. le Duc dirigea plus d'une fois sans doute ses chevauchées d'écolier, en face de ces fortifications historiques longtemps regardées comme immortelles et qui demain, m'a-t-on assuré, vont être rasées pour faire place à un vulgaire jardin anglais, le 25 mai 1692, le duc d'Enghien, devenu depuis 1686 prince de Condé, investira la place avec six à sept mille chevaux

1. Ordo promotionis publice pronuntiatus, præmia distribuente P. Aloysio Montano, munificentia amplissimi Magistratus, 6 sept. 1656. In rhetorica :

I^us^ — Guiglielmus Badot, Namurcensis.
Pro II° certarunt { Guiglielmus Dupont, Namurcensis. / Martinus Godstnaven, ex Hougarde
III^us^ — Henricus Beaucourt, Namurcensis.
IV^us^ — Martinus de Thier, ex Gève.
V^us^ — Lambertus Meuret, Bredanus.

SEQUEBANTUR :

Serenissimus princeps Henricus Ludovicus Borbonius, etc.

(Album Collegii Namurcensis)

2. *Ibid.*

entre le ruisseau de Wederin et la Basse-Meuse. Elle sera défendue par son ancien camarade de collège, Octave-Ignace d'Arenberg, prince de Barbançon, gouverneur de la ville et province de Namur [1].

M. le Duc n'avait pas dit adieu, mais au revoir.

1. Voir les Histoires du siège de Namur et aussi l'étude d'Eug. Del Marmol : *Les Anciens gouverneurs de Namur* dans les *Annales de la Société Archéologique de Namur*, t. X, p. 317 à 352.

Chapitre Onzième.

PHILOSOPHIE A ANVERS.

(1656-1658.)

C'est probablement le 27 octobre 1656 que le duc d'Enghien quittait Namur et partait pour le collège d'Anvers, son quatrième collège [1]. Des trois premiers, la fatalité du malheur, ou de l'exil, l'avait renvoyé au milieu de ses études ; ici du moins il comptait bien les achever ; mais ce ne fut pas sans difficulté, comme nous allons le voir.

La mauvaise chance avait voulu qu'à Namur il n'y eût point de chaire de philosophie. Les classes s'y terminaient pour tous avec la rhétorique. Ce n'est pas que l'établissement fût inférieur à aucun autre tenu par le clergé régulier ; mais il se trouvait dans les conditions communes imposées alors aux collèges. Le fait peut paraître étrange à nos yeux, habitués que nous sommes aujourd'hui, en France et en Belgique, à jouir de la pleine liberté de l'enseignement secondaire, y compris les cours de philosophie. Il n'en était pas de même au XVIIe siècle dans les Pays-Bas espagnols.

On sait qu'au moyen âge la création des universités se faisait de commun accord par les souverains pontifes et par les princes temporels. L'Eglise et l'Etat octroyaient à ces grandes institutions les droits et les privilèges généralement en usage à cette époque. Lors de la fondation de l'université de Louvain en 1426 par le pape Martin V et par le duc de Brabant Jean IV [2], il avait été stipulé que, pour y attirer de nombreux

1. La Compagnie de Jésus avait depuis 1612, dans les Pays-Bas, deux provinces de l'Ordre : la flamande et la wallonne. Cette division avait été faite d'après les langues usitées parmi les populations. Le collège d'Anvers appartenait à la province dite *flandro-belge*, et celui de Namur, que venaient de quitter le duc d'Enghien et ses précepteurs, relevait de la *gallo-belge*. Les catalogues mentionnent ce changement de domicile : — « 1656-1657, P. Fallière (*sic*) et Berger iverunt in Flandro-Belgicam cum duce Anguiano ; — 27 octobris 1656, venerunt. » Archives générales de la Compagnie.

2. Voir, sur la fondation de l'université de Louvain, ses statuts et ses privilèges, Mgr Namèche, *Cours abrégé d'histoire nationale*, t. II, p. 311. — Voir aussi Vernulæus, *Academia Lovaniensis*, et Reusens, *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique*, t. XIII et XIV.

élèves, la Faculté des arts de cette université aurait le monopole de l'enseignement philosophique, lequel ne pourrait être donné par les écoles d'humanités dans toute l'étendue des territoires du duché de Brabant [1]. Ce privilège avait été depuis confirmé par les successeurs de Jean IV, entre autres par les archiducs Albert et Isabelle en 1617, et plus récemment en 1639 par le roi d'Espagne Philippe IV. L'université de Louvain, on le comprend, tenait beaucoup à ce privilège et n'entendait pas laisser entamer le monopole dont elle jouissait. Cette interdiction de l'enseignement philosophique en dehors des *Pédagogies* qui relevaient de la célèbre université ne comportait qu'une seule exception. Les seuls cours de philosophie auxquels elle ne faisait pas obstacle étaient ceux que les Ordres religieux avaient le droit de donner à leurs propres étudiants, parmi lesquels ils ne pouvaient admettre aucun écolier du dehors ou externe, soit laïc, soit ecclésiastique, sous peine d'une amende de cinquante florins de Brabant, subie *ipso facto*, chaque fois, par chacun des délinquants, maîtres ou élèves.

Or, les Jésuites flamands avaient précisément établi dans leur collège d'Anvers depuis plusieurs années un cours de philosophie, accessible exclusivement aux jeunes religieux de la Compagnie de Jésus, cours fermé, qui complétait les classes d'humanités ouvertes à tous indistinctement. Une classe de philosophie y existant ainsi de fait, la question pour le duc d'Enghien était d'en obtenir ou d'en forcer l'entrée, comme élève laïc et externe. Le cas de ce petit Prince, étranger et proscrit, fils unique d'un illustre défenseur des Pays-Bas, était tellement exceptionnel, qu'une dérogation en sa faveur au privilège universellement reconnu de l'*Alma Mater* n'offusquerait sans doute pas les autorités académiques de Louvain.

Condé qui, dans sa jeunesse, avait parlé en maître aux Facultés réunies de l'université de Bourges, prévit bien une certaine opposition de la part de l'université de Louvain ; mais il passa outre, sur des assurances verbales que lui donnait la cour de Bruxelles. Il ne voulut pas solliciter de dispense formelle pour son fils, ni du pape, ni du roi d'Espagne, ni même du gouverneur des Pays-Bas, Don Juan d'Autriche. Il s'adressa directement à la Compagnie de Jésus, qui crut ne pouvoir rien refuser à ses instances. Les Pères jésuites avaient lieu de supposer que l'université ne prendrait pas la chose en mal. Tout en se rappelant qu'en semblable occurrence l'université avait agi autrefois contre leur collège de Louvain et fait valoir ses prérogatives, les Pères se retranchaient derrière leur désir sincère de ne point porter atteinte aux privilèges académiques, et, en cas d'aventure, derrière la volonté toute-puissante pour eux de

1. Jean IV n'avait d'autorité que dans les duchés de Brabant et de Limbourg ; aussi, plus tard, il fut question d'ériger une faculté de philosophie dans la principauté ecclésiastique de Liège ; mais ce projet n'eut pas de suites. En 1570, le roi Philippe II créa l'université de Douai et permit aux Jésuites d'y installer des cours de philosophie fondés par les abbés d'Anchin et de Marchiennes.

M. le Prince qui, élevé par les Jésuites, tenait extrêmement à donner la même éducation à son fils. S'ils espéraient, à couvert de cette protection, éviter toute difficulté avec l'université brabançonne, ils se trompaient, et ce fut Condé lui-même qui les jeta plus avant dans la voie des embarras.

Souhaitant pour son fils Henry-Jules les avantages de l'émulation, il pria le Père provincial de la Flandro-Belge, le P. Thomas Dekens [1], de

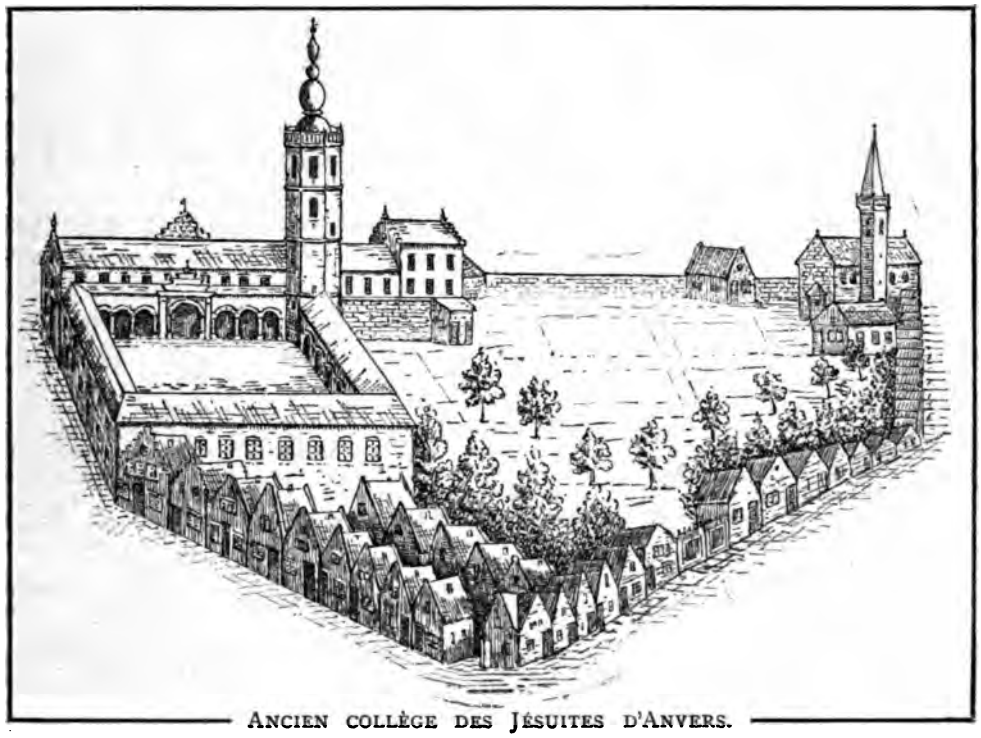

ANCIEN COLLÈGE DES JÉSUITES D'ANVERS.

(D'après un plan en relief de la ville, 1635.)

lui donner quelques condisciples de son âge. A peine cette nouvelle se fut-elle répandue, que les demandes d'admission auprès du provincial ne manquèrent pas de se produire. Dekens admit donc au cours de philosophie de M. le Duc les deux della Faille, fils du président du

1. Le P. Thomas Dekens était fils de Henri et de Cornélie Cornelissen, négociants en denrées coloniales à Anvers ; entré dans la Compagnie de Jésus en 1623 à l'âge de 17 ans, il fut ordonné prêtre en 1641 et bientôt après, pendant plus de 30 ans jusqu'à sa mort arrivée le 14 mai 1675 au collège d'Anvers, nous le voyons chargé des plus importantes fonctions ; il fut supérieur de la Maison professe d'Anvers, instructeur de la 3e Probation à Lierre, deux fois recteur du collège d'Anvers et à deux reprises provincial de la Flandro-Belge.

Conseil de Flandre [1], un noble Frison, des enfants d'avocats et de marchands ; en outre trois écoliers pauvres, ainsi que deux élèves inscrits les derniers, en tout dix-sept auditeurs externes, Henry-Jules faisait le dix-huitième. Pourquoi ce chiffre de 18, futur objet de vives et longues contestations ? C'est que les scolastiques jésuites étaient dix-huit eux-mêmes. Et l'on trouva que c'était un ingénieux moyen d'émulation que d'opposer en nombre égal le costume des écoliers laïques à la soutane des sujets de la Compagnie : dix-huit contre dix-huit. Cette idée plut fort à Condé. Lui qui avait jadis bataillé avec les jeunes Jésuites de Sainte-Marie de Bourges, loin de regarder d'un mauvais œil la présence de son fils au milieu des étudiants religieux, répondit à la lettre du provincial qu'il était charmé de la combinaison. Quant à M. le Duc, renchérissant encore sur les plans d'émulation et de son père et du provincial, lorsqu'il apprit le nombre relativement restreint de ses camarades, il parut quelque peu étonné et s'informa si vraiment ils ne seraient pas davantage [2].

Le jeune duc d'Enghien eut pour premier recteur, pendant son cours de philosophie au collège d'Anvers, le P. André Losson [3] ; ses professeurs de logique furent le P. Ignace Diertins [4] et le P. Ignace Maillot [5] ; les Pères Maximilien Le Dent [6] et François du Bois [7] lui enseigneront la métaphysique ; le célèbre Père André Tacquet lui donnera des leçons spéciales de physique et de mathématiques [8].

1. Ces deux jeunes gens étaient fils de Jean-Baptiste della Faille, seigneur d'*Assenede*, conseiller et depuis 1650 président du conseil de Flandre, et petits-fils de Pierre della Faille, dont la femme, Marie della Faille, de la branche de *Leverghem*, était la propre tante du célèbre mathématicien jésuite le P. Jean-Charles della Faille, précepteur de Don Juan d'Autriche. — Voir l'*Annuaire de la noblesse en Belgique*, ann. 1858, pp. 116 et 124 ; et la notice sur le P. della Faille par le P. Vanderspeeten, dans les *Précis historiques*, année 1874.

2. « Serenissimum Principem ad hæc litteris suis respondisse id sibi perquam gratum fore. Imo ipsum Ducem Angiensem, cum intellexisset numerum condiscipulorum, rogasse cum aliqua admiratione an non essent plures. » *Acta Universitatis Lovaniensis* à 1ª Januarii 1655 ad ultimam decembris 1660.

3. Les Pères Antoine et André Losson étaient les seuls fils d'un riche marchand anversois ; devenus Jésuites, ils consacrèrent la majeure partie de leur fortune à l'édification de deux belles églises de leur Ordre : celle de Malines, aujourd'hui église paroissiale de Saint-Pierre, et celle de Bruges, aujourd'hui église paroissiale de Sainte-Walburge. André Losson était recteur d'Anvers depuis le 24 octobre 1654, et en même temps préfet des études supérieures ; il eut pour successeur le P. Vander Meersch, nommé le 20 mars 1658.

4. Le P. Joseph-Ignace Diertins, né à Bruxelles le 27 avril 1626 et entré dans l'Ordre le 18 septembre 1642, fut deux fois provincial de la Flandro-Belge, et visiteur de Pologne ; il mourut à Rome, assistant d'Allemagne, le 4 novembre 1700. On lui doit d'excellents commentaires sur les Exercices spirituels de saint Ignace. — Voir la *Bibliothèque* des PP. De Backer et Sommervogel, 3e édit., t. III, col. 53.

5. Sur Ignace Maillot, né à Malines le 15 mai 1623, mort à Anvers le 16 juillet 1675, voir De Backer et Sommervogel, t. V, col. 343, qui citent de lui quelques thèses théologiques.

6. Comme Ignace Maillot, le P. Maximilien Le Dent, né à Bergues (Nord) le 9 nov. 1619, professeur de théologie à Anvers et à Louvain, confesseur du comte de Monterey, gouverneur de la Belgique, a laissé surtout des thèses de théologie, et aussi quelques ouvrages de polémique. Voir De Backer et Sommervogel, t. II, col. 1928.

7. François du Bois, né à Courtrai le 14 septembre 1623, mort à Anvers le 31 octobre 1682, après y avoir professé la philosophie et la théologie, a sa courte notice dans De Backer et Sommervogel, t. I, col. 1601-1602.

8. Sur le P. André Tacquet et sur l'école de mathématiques des Jésuites d'Anvers, illustrée par les travaux des PP. d'Aiguillon, Grégoire de S.-Vincent, Verbiest, Ch. della Faille, etc.,

Parmi les jeunes scolastiques, condisciples du duc d'Enghien, nous distinguons deux noms qui ne déparaient pas l'école où était assis un prince du sang de France. C'étaient le Fr. Antoine de Bourgogne [1], d'une branche de cette famille qui vient de s'éteindre de nos jours dans la personne de l'abbé Jean de Bourgogne [2], et le Fr. Jacques-Philippe de Hornes, de la maison de Montmorency [3].

Mais la petite classe de philosophie ouverte ainsi ostensiblement à Anvers avait attiré l'attention des pouvoirs publics, et l'affaire allait être fertile en incidents. Nous raconterons en son lieu cette lutte entre deux grands corps enseignants, autour de Henry-Jules de Bourbon.

Condé avait été bien inspiré en donnant sa préférence à cette grande cité pour l'éducation supérieure de son fils. Il avait d'abord songé à Louvain, où les Jésuites possédaient un autre scolasticat, mais il avait voulu éviter de braver l'université en face. Pour qui connaît les deux villes, le duc d'Enghien n'y perdit rien [4].

J'ai recherché ses souvenirs à Anvers et tâché d'y retrouver les restes de ce qui fut le théâtre de ses travaux.

Dans la rue du Prince, rue alignée à la moderne, bordée de maisons neuves et confortables, rien ne rappellerait le passé, sans l'antique façade aux quatre pignons dentelés et aux fenêtres à pinacles, qui mesure 70 mètres de longueur et porte l'inscription *Krygsgasthuis* (hôpital militaire). Ce vaste bâtiment fut élevé en 1516 par le chevalier Arnold van Liere, alors bourgmestre d'Anvers, sur un terrain comprenant près d'un hectare ; ce richissime seigneur y reçut en 1521 l'empereur Charles-Quint ; ses héritiers le vendirent en 1544 à la ville d'Anvers, qui en céda l'usage à la corporation des marchands anglais, d'où le nom d'*Engelsch huis* qui lui est resté depuis lors. C'est là qu'en 1607 les Jésuites ouvrirent des cours d'humanité [5].

L'avant-cour est assez petite, comme il convenait à une maison privée ; elle a perdu aujourd'hui tout caractère d'architecture ; le gris des vieilles

voir Quetelet : *Histoire des sciences mathématiques et physiques chez les Belges*, t. Ier, liv. III, pp. 192 et 226. Renseignement communiqué par le R. P. Victor Baesten avec plusieurs de ceux qui précèdent.

1. Né à Gand, le 2 avril 1632, il était fils d'Emmanuel de Bourgogne et d'Anne de Rodriguez d'Evora y Vega. Avant d'entrer dans la Compagnie de Jésus, en 1655, il avait été page de l'empereur Ferdinand.

2. Sur l'abbé Jean de Bourgogne, voir les *Précis historiques*, 1885, p. 495.

3. Ce jeune Jésuite, né à Braine-le-Château le 26 septembre 1634, était fils de Philippe, comte de Hornes, et de Dorothée d'Arenberg.

4. Bien que depuis les troubles du XVIe siècle la prospérité commerciale d'Anvers eût subi de graves atteintes, cette belle cité était encore en 1650 un grand centre littéraire et artistique. A côté des Moretus, successeurs des Plantin, et de leurs nombreux rivaux les typographes anversois, on voyait les élèves de Rubens et de Van Dyck continuer non sans gloire les succès de l'Ecole flamande ; dans la Maison professe des Jésuites d'Anvers, les Bollandistes poursuivaient leur œuvre gigantesque ; là aussi le Frère Daniel Seghers († 1651) s'attirait l'admiration des princes par son merveilleux talent de peintre de fleurs. (Voir sur ce dernier la notice du P. Kieckens dans les *Annales de l'Académie d'Archéologie* d'Anvers, ann. 1866, p. 355).

5. Sur cette demeure historique, voir le savant livre d'un écrivain anversois, M. Aug. Thys : *Straten en openbare plaatsen van Antwerpen* (1879), p. 267 à 272.

murailles est recouvert d'un lait de chaux bleuté qui, avec l'air saturé d'antiseptiques, prouve les sollicitudes hygiéniques mais non artistiques de l'administration. Deux seuls témoins rappellent les anciens temps : la cloche suspendue sous l'auvent et le pavillon du puits : ces arcades de fer forgé, aux motifs flamboyants que couronne une fleur de lys à quatre faces, ont été soigneusement conservées. La margelle est obstruée et un monstrueux corps de pompe en fonte se dresse à côté, au nom d'une civilisation qui n'en est plus à l'horreur du vide, mais n'en est pas encore à l'horreur du laid.

Le grand bâtiment du fond, de même longueur que celui de la rue, a sa principale façade sur le jardin ; il paraît être du XVIIe siècle et n'a aucun cachet d'architecture. Une salle sert de chapelle. Un vestibule banal mène au jardin, si l'on peut toutefois appeler de ce nom une vaste cour sablée, plantée d'arbres en quinconce et flanquée d'un hangar. Nous ne la mentionnerions point, si elle n'avait été témoin de la discussion entre les députés de l'université de Louvain et les Pères du collège. Les doctes promeneurs d'alors conversaient sous les regards curieux des élèves et des maîtres, tous postés aux fenêtres et aux ouvertures. Aujourd'hui le visiteur passe sous les yeux de jeunes soldats convalescents qui attendent en flânant leur permis de congé. Des pavillons inégaux font saillie aux extrémités et nuisent à la symétrie sans donner de relief. Une galerie aux arceaux cintrés rompait jadis la monotonie de l'aspect ; elle est murée. Telle se présente la *Maison des Anglais*, après trois siècles de métamorphoses. La dernière sera radicale : « On devrait raser tout cela ; » ce fut le mot de notre *cicerone*. Pour révolutionnaire que soit le propos, il est excusable. Si l'on compare le *Krygsgasthuis*, soit au nouveau collège des Jésuites, bâti avenue des Arts, entre parc et boulevard, soit au récent collège archiépiscopal de St-Jean-Berchmans, voisin de l'Hôtel du roi, place de Meer, on a certes le droit de souhaiter aux militaires comme aux écoliers un établissement à proportions plus larges, avec plus d'air et de clarté. Toutes les habitations bourgeoises du voisinage, sous leurs grillages défiants, jouissent encore moins de ces présents du ciel. Elles paraissent avoir appartenu à des banquiers, mais à des banquiers dont aucun ne s'est construit un Jacques-Cœur. Le collège même du grand Condé et de son fils à Bourges est d'une architecture fort en avance sur le *Krygsgasthuis*.

En revanche, combien plus d'animation à Anvers que dans la paisible capitale du Berry ! Le *car* qui glisse sur les rails des rues de la cité est bondé de voyageurs parlant toutes les langues et vêtus aux modes les plus diverses. A cet arrivage incessant d'Anglais et d'Allemands, de Suédois et de Congolais, un ami du passé opposerait peut-être avec quelque regret, dans un souvenir d'imagination, les flots moins tumultueux des élèves qui, au XVIIe siècle, affluaient ici. C'est à près de six cents enfants, sans compter les cinquante clercs étudiants en théologie morale, que les bâtiments peu considérables de la *Maison des Anglais*,

déjà encombrée par le scolasticat, devaient donner accès chaque jour [1]. Ces écoliers arrivaient un à un ou par groupes de divers points de la cité. Le bataillon le plus compact était formé par les cent élèves du *Convictus* ou pensionnat tenu par les Jésuites dans le voisinage. Ce pensionnat, le seul avec celui de Mons que les Pères, toujours partisans décidés de l'externat, possédassent dans les Pays-Bas, venait d'être installé (1652) près du Kipdorp, au marché Saint-Jacques, dans la maison dite *Straelen-Toren*, ou Tour de Straelen, du nom du fameux bourgmestre décapité au temps des troubles par l'impitoyable duc d'Albe. Le *Convictus* a déjà subi le sort qui menace le *Krygsgasthuis ;* il a disparu sous la pioche des niveleurs [2].

M. le Duc paraît avoir mené à Anvers le même genre de vie qu'à Namur. Il était externe et logeait en ville avec les domestiques de sa maison. Son gouverneur [3] est nommé dans la correspondance. D'autres documents nous apprennent que les Pères de La Falluère et Bergier, qui avaient quitté Namur le 27 octobre 1656, accompagnés de leur Frère coadjuteur Montreuil, ne se séparèrent de leur élève qu'au terme de sa philosophie. Mais il leur fallut une dispense, et le provincial Dekens, qui la leur accorda, regarda comme grave et extraordinaire cette autorisation de vivre hors de l'enclos du collège, dans le logis du duc d'Enghien.

M. le Duc suivit-il avec beaucoup d'entrain classes et cercles, sabbatines et menstruales du scolasticat ? Il est permis d'en douter un peu. Le contrôle pour nous est d'autant plus difficile qu'en général on n'écrivait guère. Après les leçons des professeurs recueillies plus ou moins sous la dictée, on rédigeait le cours sur ces notes ; on ne se livrait en somme à aucun travail bien personnel de plume et l'on ignorait presque l'usage des dissertations.

Henry-Jules de Bourbon profita de ces loisirs pour reprendre sa correspondance française avec le poète-abbé Marigny et faire des thèmes allemands.

Marigny avait passé encore en Italie tout l'automne, s'occupant de transmettre à Condé des nouvelles militaires et à médire aimablement du cardinal de Retz, qu'il prétendait caché ou employant son talent « à la composition de quelque homélie [4]. » Mais toutes les troupes avaient pris, là-bas comme en Flandre, leurs quartiers d'hiver et Marigny faisait

1. D'après les *Litteræ annuæ* de 1656, il y avait « circiter 600 humaniorum studiorum discipuli et theologiæ moralis studiosi externi 50. »

2. « Anno 1652, convictus Antverpiensis, acquisitâ domo in Kipdorp, foro sancti Jacobi, dicta de *Straelen-Toren*, cœperat convictus prorsus sejunctus existere ; sed ad scholas collegii ibant convictores, ut deinceps semper. » *Catal. 3us personn. et funct. Provinciæ Flandro-Belgicæ*, octob. 1652, p. 267, not. 1. Voir aussi A. Thys, ouv. cité, p. 275 et suiv.

3. Nous réparerons ici une confusion qui nous a échappé dans les *Précis historiques*. Saint-Simon, le gouverneur du duc d'Enghien, plus tard secrétaire des langues et lecteur d'allemand dans la maison de Condé, n'appartient pas à la famille de Saint-Simon l'auteur des *Mémoires*. C'est un personnage obscur sur lequel les renseignements font défaut.

4. *Papiers de Condé*, série P, t. XVI, fol. 360. Marigny à M. le Prince, 21 octobre 1656.

pressentir son prochain retour. Entre deux lettres au fameux abbé Charrier, il envoyait des lettres à M. le Duc, pour lui et aussi — c'était sans doute un horoscope — pour la petite sœur qui lui était née à Malines, le 18 octobre [1]. Enghien très touché fit cette réponse au tour galant ; elle ne trahit aucune empreinte mise sur son esprit par le langage scolastique :

J'ay leu avec le plus grand plaisir du monde la lettre que vous m'avés escritte, et les vers que vous y avés adjoutés m'ont semblé fort jolis et m'ont esté tout à fait aggréables. J'ay aussy trouvé si beaux ceux que vous avés faicts pour ma petite sœur que je n'ay peu me lasser de les lire ; tout ce que j'y trouve à redire, c'est que vous me donnés un peu trop de louanges aux endroits où vous parlés de moy, et je souhaitterois de pouvoir estre quelque jour en effect tel que je suis, dans vostre esprit, et que vous me figurés dans vos vers et vostre prose. Il me tarde fort que vous soyés ici pour nous divertir ensemble ; continués je vous prie à m'aymer et à m'escrire souvent et soyés persuadé que j'auray toujours toutte la reconnoissance possible des obligeantes marques que vous me donnés de vostre affection, et qu'il n'y a personne qui vous aime plus que

HENRY-LOUIS DE BOURBON [2].

Adresse : Pour Monsieur de Marigni.

D'Anvers, le 7 décembre 1656.

Il n'oublie point non plus son ami Lenet, à qui il écrit, sous forme de thème, et de thème allemand. Le français est à l'ordinaire, de la main du gouverneur Saint-Simon ; l'allemand, de celle du Prince, qui a criblé ses mots de ratures.

Il y a longtemps, que je ne vous ay pas escrit en allemand, et je vous escris ce billet, pour vous asseurer que je suis l'Ennemy mortel de Hans Wourst [3], et que l'on ne parle point icy d'estrènes ce qui m'estonne fort [4].

Es is schon lang, das ich hab dem herren Keine teutsche briflein geschriben, uber ich schreibe ihm dises, ihm zù wissen zù thun das ich des hans wursten tödtlicher feind bin undt das man ihr nichts vom nëwen iar sagt welches mich sehr verwùndert.

HEINRICH LUDWIG [5].

Si faible qu'il fût [6], ce thème était en progrès sur deux autres que nous possédons du Prince et qui paraissent dater de la période de Bordeaux [7] (1651-1653). Nous les avons réservés à cette place afin de pouvoir établir la comparaison. Encore ce rapprochement ne peut-il être que

1. On peut relever une construction encore peu française dans la première phrase ; le reste est presque correct.
2. *Relations véritables*, 1656, pp. 476 et 524.
3. *Papiers de Condé*, série O, t. I, fol. 307.
4. Synonyme de Polichinelle.
5. De la main de Saint-Simon, qui a mis au dos de ce billet : « M. le Duc en allemand. » *Mss. de Lenet*, t. XXIV, fol. 26.
6. *Ibid.* Billet distinct du précédent. L'allemand est écrit en caractères français.
7. Nous en jugeons d'après les allusions au P. Itier. M. le Duc paraît reprocher au fameux Cordelier sa trahison envers la Fronde.

fort imparfait, car ce sont plutôt des lettres que des thèmes et nous n'avons ni le français du texte, ni les idées du canevas.

Ich hab eih geschribet aber ich hab ken hantworten empfangen. Ich wes nihet wo das er commet.
Der water Ithyer [der Chevalier des][1] hants wurtsten.
Adresse :
An meinen goutten freintt ount chevalier des Grimers [2].

—

Ihr müs scraiben meinem herren vater das er einen brif hir schiket, umb den hans wurst weciagen Ich wolte gern das es balt were.

Der vater Itier [3].

Au fond, M. le Duc était aussi fort en allemand qu'en latin ; et c'est assez dire. Il savait les mots, mais ignorait l'orthographe et se trouvait surtout en état de parler.

En philosophie, bien qu'entré à l'âge de treize ans et quelques mois (octobre 1656), il était relativement meilleur. Les *Lettres annuelles* nous le montreront ayant fait dans sa première année scolaire des progrès à paraître au-dessus de son âge [4]. Au milieu des camarades admis par faveur à la Maison des Anglais dans le seul but d'exciter son émulation, il paraît avoir occupé le rang le plus distingué. La soutenance de ses thèses de logique en fut la preuve la plus éclatante.

L'époque de cette joûte, remise d'ordinaire à la fin des cours, fut, croyons-nous, avancée. Comme M. le Prince, rentré en campagne dès le mois de mars (1657) par la prise de Saint-Ghislain, allait de nouveau rallier ses troupes en vue d'opérations plus importantes, elle fut fixée au commencement de mai. Ainsi le père pourrait assister aux triomphes de son fils, et, après avoir cueilli lui-même les lauriers de la guerre, voir fleurir ceux de la paix au front de l'écolier. Le 4, il arrivait à Anvers avec Don Juan d'Autriche et il n'en repartit que le mardi 15. Toute la cour s'y était donné rendez-vous : on remarquait, parmi les seigneurs et les ministres, le marquis de Caracena, don Alonso de Cardenas, naguère ambassadeur auprès du roi d'Angleterre, et le président Hovyne [5].

1. Les mots entre [ ] sont barrés dans l'autographe.

2. *Mss. de Lenet*, t. XXVI, fol. 246. Le sens de ce billet énigmatique paraît être : « Je vous ai écrit ; mais je n'ai pas reçu de réponse. Je ne sais d'où cela vient. Le Père Itier [le chevalier de Polichinelle]. A mon ami et chevalier des Grimers. »

3. Au revers, on lit de l'écriture de Lenet : « Deux billets de M. le Duc en allemand, soubs son gouverneur. »

Ibid. — Traduction : « Vous devez écrire à Monsieur mon père qu'il envoie ici une lettre pour chasser Polichinelle. Je voudrais que ce fût bientôt. Le P. Itier. »

4. « Antverpiense collegium. — Philosophicam palæstram cohonestavit Dux Enghianus, ex stirpe Borbonia, principis Condæi filius, annos natus nonnisi 13 et menses 3, atque hactenus eo profectu se exercuit ut ætatem superasse videatur. » *Litteræ annuæ*, 1656. Archives générales du royaume de Belgique, *Ms.* 973, *provincia Flandro-Belgica.*

5. Charles de Hovyne, baron de Douillen, était fils d'un magistrat de Tournai ; il naquit en cette ville, le 20 avril 1596. Après de brillantes études à l'université de Louvain, il devint avocat au Grand Conseil de Malines, puis en 1638 membre du Conseil privé ; en 1653, il succéda au président Roose, comme chef-président de ce Conseil, et conserva ce poste important jusqu'à sa mort, arrivée en 1671.

Durant neuf ou dix jours, ce ne furent que traitements et magnificences en l'honneur de Leurs Altesses [1]. Mais de toutes ces fêtes nulle ne dut réjouir le cœur de Condé ni flatter son orgueil paternel autant que celle du collège. Henry-Jules y fit applaudir une promptitude de réplique et une facilité d'exposition qui dépassa l'attente de l'assistance. Celle-ci était toute d'élite. Auprès de M. le Prince avaient pris place Caracena, le duc d'Aerschot, les princes d'Arenberg et de Nassau et une foule de gentilshommes d'Espagne, de France et des Pays-Bas [2].

Un des avantages, fruit de cette thèse si brillamment soutenue et devant si brillante compagnie, fut d'assurer au vainqueur le droit à ses compagnons d'émulation. Leur place à ses côtés, dans le cours fermé du scolasticat, lui avait été disputée toute l'année presque à l'égal d'un champ de bataille ; sa glorieuse soutenance du mois de mai 1657 lui en assura la conquête. Pour faire comprendre la valeur de ce résultat, il nous faut enfin raconter la petite guerre diplomatique engagée depuis novembre 1656 entre le collège d'Anvers et l'université de Louvain.

Le dimanche, 19 novembre 1656, se tenait dans l'université de Louvain, à l'instance du doyen et de la Faculté des Arts, la première des seize *assemblées extraordinaires* ou réunions des députés des Facultés, occasionnées par les Jésuites d'Anvers [3]. Les membres de ce conseil ou de cette *Députation*, comme on l'appelait, étaient alors le clarissime recteur Henri Van den Creeft J. U. D. et professeur royal, le consultissime vice-recteur Martin Bredael, les excellentissimes doyens de Facultés, André Laurent, Antoine de Wignacourt, Antoine Perez, Michel Ophemius, docteur en médecine, et l'éruditissime Pierre Marcelis. Dans le conseil siégeaient en outre les cinq juges d'appel de l'université : Jacques Pontanus, docteur en théologie, Hugues Brady et Guillaume Maes, docteurs en droit civil et en droit canon, Pierre Dorlix, médecin, et Jacques Renson, licencié ès droits, syndic de la Faculté des Arts et honoré de toute sa confiance ; ce dernier était destiné à jouer le principal rôle dans l'affaire. Des substituts, en cas d'empêchement, leur avaient été nommés ; c'étaient : François Van Vianen, Noël Claus, futur successeur de Van den Creeft comme recteur, Henri Van Houwelant, avocat fiscal, le docteur Michel Ophemius et Seraets, licencié en

1. *Relations véritables*, 12 mai 1657.

2. « Eminuit potissimum profectus ipsius Anguiani, qui, mense Maio, complures e *Logicâ* theses propugnavit, eâ promptitudine et scientiæ demonstratione, ut expectationem omnium superaverit et non exiguo gaudio serenissimum suum parentem affecerit, qui disputationi intererat, cum Marchione de Caracena, Duce Arschotano, principibus Arenbergico, Nassavio, Mamminio et tota nobilitate hispanica, gallica, belgica. » *Litt. ann.* 1657. — Le *Mamminius* ou *Masminius* n'est autre que Balthazar-Philippe de Gand, dit Vilain, comte d'Isenghien, baron de Rasseughien, qui venait d'être créé en 1652 prince de Masmines ; il mourut en 1680, doyen des chevaliers de la Toison d'or. M. l'abbé Monchamp, dans sa remarquable *Histoire du cartésianisme en Belgique*, p. 277, n'est point parvenu à identifier ce nom en *us*, qu'il traduit par « de Masmint (?) »

3. Tous les détails qui suivent sont empruntés aux *Acta almæ Universitatis Lovaniensis*, *ms.* in-folio déposé aux Archives du Royaume, n°18, fol. 97 et sqq. Nous ne faisons que résumer ces procès-verbaux officiels.

théologie ; enfin il y avait un commissaire unique, Guillaume Maes, J. U. D.[1]

Tous ces docteurs, licenciés, professeurs, se recommandaient par une série de titres et par des qualifications à la mode du temps ; ces qualifications n'étaient point d'ailleurs particulières aux Pays-Bas Espagnols. Le prince de Condé se souvint sans doute que dans son enfance, à Bourges, il avait entendu employer de semblables formules oratoires : *Rector amplissime, Cancellarie nobilissime, Regiorum privilegiorum conservator æquissime, Conservatoris apostolici vices-gerens religiosissime, Sacrarum paginarum interpres fidelissime, Juris utriusque antecessores*

MAISON DE CAMPAGNE DES JÉSUITES D'ANVERS.

(D'après une gravure du Brabant illustré, XVIIe siècle.)

consultissimi, Medicinæ proceres experientissimi, Artium doctores subtilissimi, Præsidialis curiæ præses senatoresque integerrimi, Ædiles vigilantissimi, Auditores ornatissimi. Le style des Louvanistes nous semble moins pompeux et plus sobre que celui des Berruyers. Leur personnel enseignant et administratif dépassait-il en nombre l'*Ordre tenu par Messieurs de l'Université et Officiers d'Icelle en la réception de Mgr le duc d'Anguien en cette ville de Bourges, qui fut le 2e may 1626* ? Nous le croirions volontiers ; mais nous n'aurons affaire dans notre récit qu'à un petit groupe de personnages, heureux si, même dans ce cercle restreint, nous pouvons éviter toute confusion.

Dans la réunion du 19 novembre, connaissance fut donnée aux députés

1. Sur l'organisation de l'université de Louvain à cette époque, voir Nic. Vernulæus, *Academia Lovaniensis*, typogr. de Pierre Sassenus, 1667 ; — *Molanus, De Rebus Lovaniensium*, t. II, Appendices de Mgr De Ram.

que, aux environs de la fête de saint Bavon [1], les Jésuites d'Anvers avaient ouvert une classe dans laquelle, à en croire les bruits courants, ils enseignaient la philosophie au fils du prince de Condé et à vingt autres écoliers. Se prévalant, disait-on, d'une autorisation accordée par le gouverneur Don Juan d'Autriche, ils allaient jusqu'à admettre indistinctement à ce cours public tous autres enfants de la noblesse ou du peuple. De là grave et irréparable préjudice pour l'université de Louvain, menacée par ce coup de ruine complète et perte assurée. En conséquence, Messieurs de la Faculté des Arts réclamaient contre cette tentative l'emploi d'un prompt et énergique remède, même le recours au Magistrat de Louvain et des autres villes du Brabant. Comme conclusion de la délibération, le soin d'attacher le grelot fut confié à l'avocat fiscal Henri Van Houwelant et au syndic de la Faculté des Arts Jacques Renson. A eux d'examiner mûrement l'affaire et de solliciter, au besoin, le concours de Messieurs du Magistrat.

Ils y apportèrent peu d'empressement. Près de trois semaines après, le jeudi 7 décembre, le Recteur magnifique mettait à l'ordre du jour d'une nouvelle réunion : 1° un projet de lettre au Magistrat d'Anvers pour lui rappeler les édits d'Albert et Isabelle, d'heureuse mémoire, et lui demander de quelle manière on pourrait les appliquer ; — 2° un plan de mise à exécution des sentences du *conservateur* des privilèges universitaires à propos des affaires de Liège. Louvain avait dans cette dernière ville un procès analogue avec les Jésuites au sujet de l'indult Paulinien et de la collation des bénéfices [2]. Ces deux affaires se grefferont souvent l'une sur l'autre, la seconde faisant tort à la première.

Cette fois l'affaire de Liège fut la préoccupation principale. On décida d'envoyer des députés aux États de Brabant à Bruxelles pour agir contre les Liégeois ; mais on n'oublia point de décider qu'ils agiraient ensuite, de concert avec le Magistrat de Louvain, auprès du chancelier, contre les Anversois.

Evidemment c'est de la Magistrature qu'allait dépendre le succès des démarches entreprises : elle était le bras séculier, et le monde académique en appelait à sa vigueur. Dans cette réunion du 7 décembre, on adjoignit deux autres délégués, un ancien bourgmestre de Louvain, noble et généreuse personne, Fusco Mataloni, et le clarissime Jean L'Hoste, pensionnaire de la ville, aux deux représentants déjà nommés de l'université : Van Houwelant et Jacques Renson. Le corps officiel de la députation qui devait se rendre à Bruxelles et à Anvers, se trouva ainsi composé de quatre membres. Ils se sentaient soutenus non seulement par la vénérable Faculté des Arts, mais par toutes les Facultés

1. La fête de saint Bavon, patron de la ville et du diocèse de Gand, avait lieu le 1er octobre et coïncidait avec la Saint-Remi, époque ordinaire de l'ouverture des classes dans les collèges des Pays-Bas.

2 Cf. Vernulæus, ouv. cité, lib. III, cap. V. Privilegium Collationum in patria Leodiensi a Paulo V Pontifice Facultati Artium concessum.

réunies : recommandation leur était faite d'agir d'un commun accord, au mieux des intérêts lésés [1].

Sans tarder, nos quatre députés partent pour Bruxelles. Là, ils consultent des amis prudents, et, sur leur avis, ils conviennent de repartir aussitôt pour Anvers, afin d'y faire en personne une enquête sérieuse. Il faut qu'à leurs yeux il conste d'abord avec une entière certitude de la vérité des faits dénoncés.

Le mercredi 13 décembre, sur le soir, les députés prirent la barque qui faisait régulièrement le service entre Bruxelles et Anvers, par le canal de Willebroeck, le Ruppel et l'Escaut. La nuit fut extrêmement froide et ils eurent fort à souffrir de la température.

Le lendemain, vers onze heures et demie du matin, ils débarquaient à Anvers. Bientôt ils apprennent de façon positive que des écoliers fréquentent la classe du duc d'Enghien ; on leur livre même les noms de plusieurs condisciples du jeune Prince. Les personnes qui les renseignent si exactement vont jusqu'à prétendre qu'en plein Hôtel-de-Ville les Pères du collège se sont vantés d'avoir fait agréer l'ouverture du cours par l'université de Louvain.

Ces premières informations recueillies, la députation se présentait, vers deux heures de l'après-midi, chez le R. P. André Losson, Recteur de la *Maison des Anglais*, et lui exposait le but de sa démarche. Les députés lui rapportent ce qu'ils tiennent de bonne source : les portes de son établissement sont ouvertes à des élèves externes de philosophie ; ils demandent en vertu de quel pouvoir le Recteur a laissé faire. Le P. Losson avoue simplement n'avoir reçu aucune autorisation ni du pape, ni du roi d'Espagne, ni de l'archiduc ; que si la Société de Jésus avait répondu au désir du Sérénissime Prince de Condé, c'est qu'elle croyait et supposait que l'université ne prendrait point la chose en mal.

Les Députés. — Une telle créance n'a pour fondement ni une raison, ni même une vraisemblance. La Société sait bien ce qu'il lui en a coûté autrefois en un pareil cas.

Le Recteur. — Nous ne l'ignorons point ; mais nous n'avions point l'intention de nuire aux privilèges académiques ; nous avons même voulu éviter de leur porter dommage.

Les Députés. — Comment pouvez-vous tenir ce langage, quand *ipso facto* vous lui faisiez tort ?

Le Recteur. — Encore une fois, nous ne pouvions pas rejeter la demande du prince de Condé, qui avait pris sur lui tous les risques et toutes les conséquences.

Les Députés. — Cela ne se tient guère. Nous savons en effet pertinemment que vous avez dit publiquement à la Maison de la ville avoir le consentement de l'université.

1. Voir *Acta almæ Univers.*, etc., fol. 108.

Le Recteur. — Nous croyons que cette allégation est fausse et nous n'en connaissons pas le premier mot.

Les Députés. — Le fait est établi par le témoignage de plusieurs personnes, parmi lesquelles d'anciens bourgmestres et conseillers d'Anvers.

Le Recteur. — Donnez-nous leurs noms, s'il vous plaît. D'ailleurs si quelque parole semblable a été prononcée, ce n'est ni au nom de la Société, ni par un de ses mandataires ou procureurs. Tout ce que j'ai fait, moi, en ma qualité de Recteur, je l'ai fait par le commandement du R. P. Provincial Thomas Dekens, à qui je dois obéissance. C'est lui qui a reçu les demandes d'admission au cours de philosophie du duc d'Enghien ; c'est lui qui, sur les instances du prince de Condé, a accordé toutes les dispenses nécessaires.

Ici, le P. Losson entra dans les détails, et, à des insinuations peu claires, il répondit par un exposé net de la situation présente, avec promesse de garanties pour l'avenir : si, par suite de quelque circonstance imprévue, le duc d'Enghien quittait la classe de philosophie, ses dix-sept camarades devraient aussitôt se retirer, et cette condition a été agréée des parents.

Les Députés reprirent : Un si grand nombre d'élèves ne peut que nous déplaire ; il ne saurait être accepté par l'université. — Là-dessus, après diverses contestations, le P. Recteur offre de congédier les trois jeunes gens de moindre qualité, ainsi que les deux retardataires à la fois derniers venus et derniers de la classe. C'est une preuve de déférence qu'il est heureux d'offrir à ces Messieurs de Louvain. Cette diminution d'élèves ira d'ailleurs toujours croissant ; il est assez probable qu'avant Pâques, plus d'un écolier dégoûté par l'aridité des études philosophiques se retirera.

Cette concession ne satisfaisait pas les députés. Six ou sept écoliers leur semblaient un nombre largement suffisant pour mettre de l'émulation dans les exercices scolaires du jeune Duc. Le Recteur se retrancha alors derrière son défaut de mandat et derrière l'ordre qu'il avait reçu du Provincial ; il montra de plus quel inconvénient il y aurait, le choix des élèves étant l'œuvre du P. Dekens, à renvoyer les uns et à garder les autres, ainsi que l'embarras des familles contraintes d'envoyer trop tard leurs enfants à l'université.

Les Députés. — Cet inconvénient-là, les familles ne pourront l'imputer qu'à elles-mêmes. Laissez-nous faire et nous avons un prompt remède sous la main.

Le Recteur. — Je crains que votre remède ne finisse par brouiller les choses. Les parents, instruits de ces incidents, n'enverront plus leurs enfants, et le prince de Condé ne pourra être que froissé.

Fusco. — Assez de paroles. Questions oiseuses et pures échappatoires.

Nous voulons savoir si oui ou non vous entendez renvoyer vos externes. Le remède est facile, vous dis-je : que le Provincial vous donne ses ordres en notre faveur et nous traiterons ensuite avec le Sérénissime Prince. Mais loin de penser que vous agissez à sa prière, nous avons tout lieu de croire que vous n'avez en vue que votre avantage privé.

Fusco était bourru dans les formes, mais au fond bienfaisant ; il finira un jour par le prouver. Sur le moment sa boutade laissa le P. Recteur en proie à de sérieuses inquiétudes.

Les députés retournèrent à leur logis ; ce n'était pas pour y prendre du repos. Ils tinrent d'abord conseil avec leurs amis de la ville, et devant l'attitude du Recteur refusant, disaient-ils, de congédier plus de *trois* élèves (le Recteur avait offert en réalité d'en sacrifier *cinq*), ils décidèrent de notifier aux parents des philosophes qu'ils contrevenaient aux édits royaux et qu'ils devraient en subir les clauses pénales. Cela fait, eux pourraient rentrer à Bruxelles afin de traiter ultérieurement avec le prince de Condé.

Cependant toutes ces allées et venues avaient excité à Anvers l'attention des habitants. La nouvelle de l'arrivée de la députation commençait à se divulguer en ville ; elle enchantait certains adversaires des Jésuites ; les Pères de leur côté ne restaient pas inactifs. Ils faisaient rechercher où les délégués avaient pris leur logement ; un de leurs émissaires, page au service d'une noble famille, se présentait à l'auberge *De Stad Amsterdam.* C'est là, en effet, qu'ils étaient descendus. Le page s'enquiert auprès de l'hôtelier s'il a reçu les voyageurs. L'hôtelier demande fièrement de la part de qui l'on vient l'espionner. L'enfant répond qu'il a défense de le dire. Indignation de l'hôtelier qui s'apprête à chasser le messager, lorsque le P. Recteur, lui-même, se présente. Il sortait, d'après la relation officielle, de dessous un auvent du voisinage, où, dans l'ombre du soir, il avait attendu avec le P. de Schilder, professeur de théologie, l'issue des pourparlers [1]. Tous deux sollicitent l'honneur d'un entretien. Courtoisement, les députés consentent à les admettre en leur présence [2].

Les Pères disent qu'ayant remarqué combien les représentants de l'université prennent cette affaire à cœur, ils viennent leur apprendre que le prince de Condé va se trouver incessamment à Anvers. Il s'est lui-même annoncé par lettre aux deux Jésuites précepteurs de son fils, les PP. de La Falluère et Bergier. En conséquence, le P. Losson demande qu'on veuille bien surseoir jusqu'à l'arrivée du Prince. On examinera alors avec l'agrément de Son Altesse ce qui sera faisable. Les Pères protestent que personnellement ils n'omettront rien pour régler définitivement l'affaire à l'amiable. Ils espèrent qu'en faveur d'un si grand prince, lequel n'a pas son pareil au monde, — et qui actuellement

1. Le P. Louis de Schilder, né à Bruges en 1606, entra dans la Compagnie de Jésus, à Malines, après avoir étudié la philosophie au collège de Marchiennes à Douai. Il fut longtemps professeur de théologie et préfet des études au collège de Louvain, et mourut à Bruges le 17 juin 1667.

2. V. *Acta Universitatis*, loc. cit., fol. 112, v°.

campe avec ses troupes sous les murs et aux portes de Louvain, — l'université accordera bien quelque chose et que, dans les conjectures présentes, on ne négligera pas d'avoir envers Son Altesse quelques ménagements.

Sans se déconcerter par cette apparition d'un *Deus ex machina*, les délégués revinrent à leur question première et redemandèrent à plusieurs reprises si les Pères étaient dans l'intention de renvoyer plus de trois élèves. Réponse négative des Pères, motivée soit par la volonté du Prince, soit par les ordres de leur Provincial. Impossible aux délégués de les faire sortir de là.

La conférence était terminée. Avec une parfaite civilité, les représentants de Louvain reconduisirent leurs hôtes à leur logis, et comme la nuit était venue, ils les firent précéder d'un porteur de flambeau, à travers les rues du vieil Anvers.

Sous cette urbanité, ne se cachait-il pas quelque inquiétude ? La nouvelle de Condé aux portes de Louvain était un coup de théâtre. Ils se remirent en délibération et conclurent vaillamment que la toge ne devait pas céder aux armes. Leur avis unanime fut de demeurer à Anvers jusqu'au lendemain, vendredi 15 décembre, pour rendre leur visite aux Révérends Pères et voir si par hasard la nuit ne leur aurait point porté conseil [1].

Le 15 au matin, les députés tenaient leur résolution et s'en allaient trouver aux Anglais le P. Recteur André Losson et le P. Louis de Schilder. Tous les habitants du collège occupaient les embrasures des portes et des fenêtres, les yeux braqués sur eux. Sous le feu de ces regards plus curieux que menaçants, ils passèrent successivement de l'intérieur dans le jardin. Une fois de plus ils montrèrent la plus grande courtoisie. Sensibles à la visite de la veille, ils croiraient, en partant sans prendre congé des Pères, manquer à la politesse. Ils expriment l'espoir qu'un bon accueil sera fait bientôt à leurs réclamations, et qu'après examen d'une affaire aussi claire, on réparera l'offense aux privilèges académiques. Six ou sept jeunes gens des mieux doués ne suffiraient-ils pas au duc d'Enghien ? Après tout, l'université avait le devoir de se mettre en garde contre certaines conséquences. N'y avait-il pas danger qu'à leur tour les autres princes de Belgique n'en vinssent à solliciter quelque jour pour leurs propres fils la faveur accordée au duc d'Enghien, et avec les mêmes raisons que le prince de Condé ?

— Crainte chimérique. Nul prince ne lui est comparable ni par la condition, ni par le rang. Ainsi nous persistons. D'après les dernières lettres de Louvain, nous avons cru entendre que l'université donnerait son consentement pour dix ou douze élèves. Ce nombre au moins pourrait nous être accordé en considération du Prince. Demain peut-être, Son Altesse sera ici. Sur l'avis adressé aux PP. de La Falluère et Bergier,

1. V. *Acta Universitatis*, loc. cit., fol. 113.

on prépare tout pour sa réception au logis du duc d'Enghien ; déjà ses bagages ont été envoyés en avant.

LES DÉPUTÉS. — Et croyez-vous donc que le Prince sera si fier de voir, pour camarades de M. le Duc, des fils de marchands ?

LES PÈRES. — Nous croyons que le Prince ne regarde pas à la qualité, mais au talent et à l'émulation.

LES DÉPUTÉS. — Il y aurait assez d'émulation pour le Duc avec huit externes et dix-huit scolastiques.

LES PÈRES. — Pour l'émulation, les externes valent mieux.

LES DÉPUTÉS. — Ces jeunes gens d'Anvers ont été tirés des familles de marchands les plus considérables et les plus riches. Ces gens-là auraient toute facilité pour envoyer leurs fils à Louvain.

LES PÈRES. — Notre choix n'a pas été guidé par leur condition et nous ne savons si elle est telle que vous dites. Nous sommes prêts d'ailleurs à vous donner leurs noms, que nous croyons vous avoir été remis déjà par écrit. Nous vous offrons, en outre, un acte de *non-préjudice*.

LES DÉPUTÉS. — Etes-vous prêts à reconnaître dans cet acte que vous enseignez uniquement par grâce et consentement de l'université, laquelle, en faveur du fils du Prince, déroge aux édits royaux, et que, autrement, vous ne pouvez ni ne voulez enseigner ?

LES PÈRES. —Nous ne saurions le reconnaître en ces termes, mais seulement sous cette forme, à savoir que nous n'avons enseigné ni n'enseignons avec intention de nuire aux privilèges de l'université.

FUSCO. — Quand donc laisserez-vous enfin l'université en repos ?

LE P. DE SCHILDER. — Le jour où l'université nous permettra enfin d'enseigner.

FUSCO. — Eh bien, vous attendrez longtemps.

On était loin de la civilité des premiers propos. Il n'y avait plus qu'à se séparer. Les députés s'en retournèrent par eau à Bruxelles, comme ils étaient venus. Mais avant leur départ, ils prirent la sage précaution de laisser entre les mains d'un ami d'Anvers la relation des conférences. Très dévoué, l'ami s'engageait à faire observer, au premier avis, les édits sous peine d'amende ; entre-temps, il ferait du tapage, crierait à la fausseté et à l'astuce des Pères, et parviendrait à effrayer les parents.

Il n'eut guère à parler. De plus en plus, le bruit de toute l'affaire se répandait en ville.

Un vieux proverbe dit qu'il vaut mieux s'adresser à DIEU qu'à ses saints. Les députés de l'université furent d'un sentiment différent. A Anvers, ils avaient esquivé Condé ; à Bruxelles, ils en appelèrent à son conseiller, le président Viole [1]. Cette justice leur est due, qu'ils avaient

1. Ce vieux frondeur, qui haranguait la populace de Paris sur le Pont-Neuf, quitte à en rire avec Condé à la Croix-du-Tiroir (*Journal des guerres civiles*, t. II, p. 241), paraît bien avoir joué dans toute l'affaire son rôle habituel de donneur de bonnes paroles. Il ne prenait rien au tragique. Mgr le duc d'Aumale en a tracé ce joli portrait qui conviendrait plutôt à un parlementaire du XVIIIe siècle : « Aimable président qui n'avait rien d'austère ! Brouillon, mobile, de peu de fond et de mérite médiocre, mais hardi, impétueux, peu considéré dans sa compagnie et cependant influent, s'imposant par sa suffisance. » *Histoire des princes de Condé*, t. VI, p. 44.

mené le retour aussi vivement que l'aller. Le samedi 16 décembre, peu après minuit, ils étaient rentrés dans la capitale, et, le matin, ils faisaient au représentant de M. le Prince le récit des actes accomplis par eux à Anvers. La péroraison fut une charge à fond contre les ennemis héréditaires de l'université.

Les députés avaient parlé en latin et non sans emphase. Viole répondit en français, avec une extrême honnêteté. « Je sais, dit-il, combien est répandue la renommée de l'illustre université de Louvain et combien aussi il est nécessaire d'assurer le maintien de ses privilèges ; leur conservation importe et à l'État et au pays tout entier. S. A. S. Mgr le Prince de Condé n'aime rien tant, après les armes, que les belles-lettres. Aussi jamais ne lui est-il venu à l'esprit d'aller contre les privilèges académiques, sur cette terre étrangère devenue la patrie de l'exilé et son refuge contre les détestables machinations de ses ennemis de France. Si la chose était au pouvoir du Prince, il protégerait, bien mieux, il augmenterait dans la mesure du possible les privilèges de Louvain. Jamais il n'a voulu que son fils eût à Anvers une foule de condisciples externes ; au contraire, s'il l'a envoyé là, c'est pour que, séparé des autres écoliers, il pût apprendre ses rudiments avec les jeunes scolastiques de la Compagnie. Il avait songé d'abord aux Jésuites de Louvain, ayant lui-même été élève de philosophie chez les Pères à Paris[1] ; il y a renoncé par délicatesse et pour éviter tout déplaisir à l'université. Mais afin que vous ajoutiez foi à mes paroles, je vous promets de solliciter pour vous, dès demain, une audience du Sérénissime Prince. Si S. A. préférait une autre voie, je vous rapporterais moi-même la réponse qu'il vous adresserait. »

L'audience eut lieu.

Les députés introduits par le président Viole, recommencèrent en présence de Condé l'exposé de leurs griefs et le couronnèrent par un panégyrique de l'*Alma Mater*, qui semble bien une tardive réponse au mot maladroit des Pères d'Anvers sur le prince de Condé *à nul autre pareil*. C'est l'Académie de Louvain, rappelèrent-ils finement, qui a formé jadis aux belles-lettres l'invincible empereur Charles-Quint, et il serait glorieux pour des princes étrangers d'imiter ce grand homme, à la fois grand roi et grand empereur. Aussi l'université offrait-elle ses très humbles services au Sérénissime Prince et à son fils, soit des maîtres pour les études du duc d'Enghien, soit une habitation digne de lui.

D'après le document de Louvain[2], Condé répondit conformément à toutes les assertions du président Viole, en y ajoutant toutefois qu'ayant appris que des camarades avaient été donnés pour émules à son fils, il demandait cette grâce à l'université ; il la recevrait de sa bienveillance comme un tel bienfait qu'il n'estimerait davantage aucun autre et qu'en toutes occasions il marquerait sa gratitude. Il jugeait possible et il

1. Ce n'est pas à Paris que Condé fut élève des Jésuites, mais à Sainte-Marie de Bourges Le président Viole ne doutait de rien.

2. V. *Acta Almæ Universitatis*, fol. 114.

souhaitait que l'on conservât le nombre de dix ou douxe élèves externes. Que si quelqu'un de ces Messieurs voulait l'accompagner à Anvers, là on pourrait arranger l'affaire de gré à gré et il y ferait délivrer un acte de *non-préjudice* [1].

Les députés remercièrent le Prince de cette faveur qui leur était offerte et prièrent S. A. de daigner les dispenser du voyage. Il alléguaient que le recteur du collège ne pouvait rien, mais seulement le provincial, alors de résidence à Louvain ; au besoin, ils traiteraient avec ce Père. En attendant, ils espéraient que l'université ne refuserait pas quelques compagnons d'armes à son fils, en nombre modique mais suffisant, et accepterait un acte de non-préjudice dressé par elle-même.

Si les députés de Louvain avaient mieux connu leur Condé, ils auraient su qu'il portait dans les négociations comme à la guerre son tenace génie, aussi prêt à profiter de la retraite de l'adversaire qu'incapable de reculer d'une ligne. Ils eurent une seconde entrevue avec le président Viole, qui leur rapporta une seconde réponse du Prince ; mais cette fois Condé, au lieu de dix ou douze, demandait quatorze ; à cette condition il s'occuperait de faire signer l'acte tel quel. Le chiffre de quatorze provient des Jésuites d'Anvers, ripostèrent les députés. Le Prince désire, répliqua Viole, et même il y met des instances. Les députés n'eurent rien à répondre, sinon que cela dépassant leurs pouvoirs, ils devaient en référer à leurs commettants. Viole leur réitéra sa demande avec une égale insistance, mais sans rien obtenir.

Le syndic Renson reprit la plume et le lundi, 8 janvier 1657, il envoya un exprès porteur de son rapport au doyen de la Faculté des Arts à Louvain. Ces deux ou trois élèves ajoutés au nombre étaient, à l'en croire, de peu d'importance ; mais il craignait que, forts de cette concession, les Jésuites n'en vinssent à disputer sur l'acte de non-préjudice.

Le mardi, 9 janvier, se tenait à l'université la quatrième réunion extraordinaire. Pour toute conclusion, les membres, en nombre plus considérable, répondirent aux députés de travailler de leur mieux et de s'employer à faire souscrire l'acte rédigé par eux.

Mais avant d'être couvert des signatures des deux parties, ce fameux acte de non-préjudice devait faire couler encore beaucoup d'encre.

Le 13 janvier 1657, Viole rapporte à Renson que l'acte voyage. On expédie la pièce d'Anvers à Louvain, chez le P. provincial Dekens. Le 16, Renson, toujours à Bruxelles et fatigué de ces lenteurs, soupire, dans une lettre au doyen de sa Faculté, la plainte désespérée de Job : *Tædet animam meam vitæ meæ.* Il va rester seul ; le pensionnaire de la ville, Jean l'Hoste, veut absolument repartir pour Louvain. Bientôt la question du non-préjudice se complique de celle des privilèges de la Compagnie de Jésus, et la question de Louvain de celle de Liège. Renson n'hésite

1. *Ibid.*, fol. 114.

pas à reprendre le chemin d'Anvers pour voir les choses de plus près. Il s'est fait munir de la lettre suivante de Condé, écrite au P. de la Falluère :

Mon Révérend Père,

Ayant attendu jusques à ceste heure la response de V^tre^ Provincial et ces Messieurs les députés de l'Univ^ité^ qui sont ici voyant qu'elle ne vient pas se sont impatientés et ont résolu que l'un d'eux irait en Anvers pour la solliciter auprès de vous. Il est vrai que les Provinces d'ici ne sont pas sy éloignées pour estre si longtemps à sçavoir la résolution du dict Père Provincial. Je vous prie de presser sa response autant que vous pourrés. En cas qu'elle soit conforme à la demande de l'Université, il n'y aura qu'à donner la déclaration que je vous ai envoyée. Sinon faicte en sçavoir promptement le refus affin que ces Messieurs se pourvoient comme bon leur semblera. Je demeure,

Mon Révérend Père,

V^tre^ très affectionné

Louis de Bourbon [1].

De Bruxelles, le 19ème de janvier 1657

Adresse :

Au Révérend Père de la Falluère, de la Compagnie de Jésus, Précepteur de mon filz Monsg^r^ le Duc d'Anguien, à Anvers.

Sur ces entrefaites un page est dépêché à Renson par le Prince qui l'avertit de ne pas se rendre à Anvers ; on vient en effet de recevoir l'acte. Mais quel acte ! Renson y voit un acte de préjudice plutôt que de non-préjudice et il amène la députation de Louvain à partager son avis.

L'affaire entre alors dans une nouvelle phase.

Les Jésuites l'évoquent devant la plus haute autorité administrative des Pays-Bas, le Conseil privé, un peu comme leurs confrères de France interjetaient appel des arrêts du Parlement devant le Conseil du roi. Ils adressent une supplique à Don Juan d'Autriche [2].

Au bas figurait la pièce incriminée : cet arrêt de l'université signifié aux Pères d'Anvers par exploit d'huissier. Plus bas encore se lisait une demande indiquant nettement le plan que s'étaient tracé les Jésuites. Au cas où la communication de leur supplique serait faite à leurs adversaires, ce qu'ils ne pensaient pas, les parties étant d'accord sur le principe, ils suppliaient qu'il fût permis aux écoliers, *par provision*, de continuer à fréquenter le collège « sans être importunés ».

Le Conseil privé leur donna à la fois tort et raison. Par son décret, il n'admit point que la procédure fût secrète et il ordonna que tout le dossier serait communiqué « tant à ceux de l'Université que du Magistrat de Louvain, pour dire ce qu'ils trouveront convenir. »

1. *Acta Almæ Universitatis*, fol. 117, v°.
2. *Ibid.*, fol. 119.

Mais il accorda aux Jésuites le fond même de leur demande, le bénéfice de la provision. Voici en quels termes la possession du *statu quo* leur était maintenue : « Et voulant Sa Majesté gratifier le Sérme Prince de Condé, permet que l'assemblée et lecture de la philosophie encommencée à l'intervention du Sr ducq d'Enguien son filz et quatorze escoliers séculiers pour luy tenir compagnie sans plus, se pourra continuer jusques à ce que, parties ouyies, autrement soit ordonné, le tout sans préjudice du droit d'icelles et sans le tirer en aucune conséquence. Faict à Bruxelles le XXXI Janvier 1657 [1]. »

Désormais peu importaient au collège d'Anvers les lenteurs de la chicane. Le procès dût-il s'éterniser, M. le Duc gardait ses quatorze camarades. L'université le comprit, et, changeant habilement de front, elle tourna ses efforts vers les conséquences éloignées d'un fait qu'elle ne pouvait guère changer. L'acte de non-préjudice devint son principal objectif. Puisqu'on ne pouvait réduire la classe de philosophie d'Anvers, on devait se prémunir contre le fâcheux précédent qui s'y posait et prendre sur ce terrain une utile revanche. Elle y était d'ailleurs acculée.

Autant Renson, le syndic de la Faculté des Arts, mettait de persistance dans ses exigences, autant Fusco Mataloni, l'ex-bourgmestre, y apportait maintenant d'esprit de conciliation. Le diplomate aux apostrophes assez peu parlementaires s'était transformé en médiateur. Une sorte de négociation privée s'était ouverte à Louvain même, entre lui et le recteur des Jésuites, le Père Pierre Durieu [2]. De leurs nombreuses conférences était sorti un projet d'acte qu'il communiqua *officieusement* à l'université, la priant de s'en contenter et de garder le silence sur sa part de rédaction. Moins pressée d'en finir, la vénérable Faculté ne tint pas moins de dix *députations* extraordinaires pour délibérer sur des remaniements à faire dans la teneur de l'acte ou sur des apostilles à y joindre.

Le Conseil privé, par l'organe de son référendaire Daniels, proposa le texte suivant :

Le soussigné Provincial de la Société déclare que par la lecture de la Philosophie qui se fait à Anvers au Collège de la dite Société au Sr ducq d'Enghien, à la très grande instance de Monseigneur le Prince de Condé son Père, et à quatorze escoliers avecq lui pour lui servir de compagnie et émulation, il ne prétend tirer aulcun droit ni possession pour se servir de cet acte, ores ou pour l'advenir, contre l'Université de Louvain. Ains qu'il est content, tant en sadicte qualité qu'au nom de ladicte Société, que cest act sera tenu à tous effects comme si jamais il ne fut advenu [3].

L'université, plus difficile que les Conseillers de l'Archiduc, ne fut

1. *Acta Almæ Universitatis*, fol. 120.

2. Le P. Pierre Durieu venait d'être nommé recteur du collège des Jésuites à Louvain le 29 déc. 1656 ; il succédait en cette qualité au Père Ignace Derkennis. Pierre Durieu était né à Courtrai en 1612. Après avoir étudié la philosophie au collège d'Anchin à Douai, il entra dans la Compagnie en 1631, fut recteur du collège de Malines et quatre fois recteur des Pères de la troisième probation à Lierre ; il mourut à Malines, le 24 mai 1686.

3. *Acta Almæ Universitatis*, fol. 141, v°.

pas satisfaite de la teneur proposée. Si elle interdisait aux Jésuites de mentionner les privilèges de leur Compagnie, elle aspirait à affirmer ses propres droits et souhaitait qu'on insérât une clause formelle des édits royaux en sa faveur. C'était revenir sur le décret du 31 janvier. Le référendaire Daniels, y voyant avec raison une nouvelle cause de délais, proposa d'ajouter simplement à l'acte ci-dessus cette phrase unique : « Et moyennant ce viendront à cesser touttes les poursuites et requestes faittes d'une part et d'autre au Conseil privé de Sa Majesté. »

On était arrivé au 3 mai et il fallait se hâter. La soutenance des thèses du duc d'Enghien apparaissait à l'horizon. Laisserait-on suspendue sur sa tête, comme une épée de Damoclès, la menace de fermeture de sa classe ? Et ses quatorze compagnons paraîtraient-ils devant le public comme des écoliers rebelles à la loi ? Toute la cour de l'Archiduc allait se transporter à Anvers : s'y rendrait-elle comme une cour de justice ? La situation eût été par trop fausse. Le 3, l'université acquiesça conditionnellement à l'acte [1], et le 4, elle envoya sa procuration à Renson pour signer [2]. Il n'était que temps. Ce même jour Condé et Don Juan d'Autriche entraient à Anvers.

Restait à régler la note des frais et honoraires. La basoche n'avait pas rendu gratuitement ses services. La Faculté des Arts l'apprit à ses dépens. Elle s'exécuta de bonne grâce et paya ses avocats. Au syndic Jacques Renson, qui les méritait bien, elle vota des remerciements. Qui sait si quelques-uns de ses docteurs n'allèrent point jusqu'à Anvers sceller la réconciliation et applaudir M. le Duc ?

Tout souriait à l'heureux écolier en ce printemps de 1657. Son père, à peine reparti, avait passé ses soldats en revue à Namur [3] et rejoignait l'armée active, lorsqu'inopinément l'occasion d'un brillant fait d'armes vint s'offrir à lui.

Avis lui est donné que Turenne a investi Cambrai, mal défendu par une garnison misérable, et qu'il est sur le point de l'enlever. M. le Prince, sans perdre un instant ni écouter un conseil, entraîne les quatre ou cinq mille hommes de cavalerie qui composent sa petite armée, surprend les abords des lignes, livre une attaque de nuit et culbute les Français, qui, devant le secours imprévu entré dans la place, renoncent au siège et se retirent. C'était le 30 mai [4].

A cette heureuse nouvelle, M. le Duc, déjà libre de soucis depuis son examen, se rejeta dans la correspondance avec ses bons amis. Mis en belle humeur par les mystérieux cadeaux et les compliments hyperboliques de Marigny, il envoya un de ses plus aimables billets à son cher poète.

1. *Acta Almæ Universitatis*, fol. 142.
2. *Ibid.*
3. *Relations véritables*, 30 mai 1657, d'après lesquelles les troupes entre Sambre et Meuse se sont trouvées nombreuses et en bon état.
4. *Histoire des princes de Condé*, par Mgr le duc d'Aumale, t. V, p. 456.

Encore que j'aye eu beaucoup de joye de recevoir vostre lettre, et d'avoir de nouvelles marques de la continuation de vostre amitié, il faut pourtant que je vous advouë, que j'en eusse eu encore une bien plus grande, si au lieu de m'escrire vous fussiez venu vous-mesme icy, pour vous réjouir avec moy d'un si bon commencement de campagne et de la levée du siège de Cambray. Cette bonne nouvelle méritoit bien un si petit voyage. Je vous asseure que j'ai une fort grande impatience de vous embrasser, et, de vous faire des reproches de tant de flatteries que vous m'avés données dans vostre lettre, car vous me traittés comme une personne que vous n'auriés jamais veue et comme si je ne vous connoissois pas depuis le temps que vous m'envoyattes un petit fagot et une tourte[1], j'espère pourtant que ce ne sera pas par cette raison là que vous me flattés tant, et que ce sera plustost par l'amitié que vous avés pour moy ; je vous prie de la continuer et de me faire quelquefois participant de vostre muse, et je vous asseure que je suis tout à vous

HENRY-LOUIS DE BOURBON.

D'Anvers, ce 18 juin 1657.

Adresse : Pour Monsieur
de Marigny[2].

Ce fut d'ailleurs la dernière fois que le duc d'Enghien et Marigny eurent à se féliciter des succès remportés par Condé. La période que Mgr le duc d'Aumale a nommée « l'agonie militaire » était ouverte. Comme en toute agonie où le malade garde encore quelque réserve de forces, il y eut des élans et des soubresauts, des lueurs d'espérance et de passagères illusions. Mais la lutte achevait de détruire les suprêmes ressources. L'armée libératrice de Cambrai avait chèrement acheté son final exploit ; elle avait perdu trois cents des siens. A ce compte, vaincre l'épuisait. Les Français, au contraire, venaient de faire alliance avec les Anglais, et, transportant la guerre dans la Flandre maritime, y préparaient pour l'année suivante une action décisive.

M. le Duc rentra au collège d'Anvers au mois d'octobre 1657, pour y faire sa deuxième et dernière année de philosophie, celle que, à la différence de la première ou *logique*, on nommait généralement la *physique*. Cette dénomination, qui évoque chez nous des idées de science positive plutôt qu'abstraite, avait sa raison d'être dans l'usage général des universités à cette époque ; mais il y avait de plus à Anvers, au milieu du XVIIe siècle, l'importance spéciale qu'on attachait dans les Provinces belges aux études scientifiques, à la suite des découvertes de Galilée et des travaux de Descartes. Sans chercher à travers les vieux programmes et rien qu'à lire l'appréciation des écrivains du temps sur l'enseignement sollicité et reçu dans la *Maison des Anglais*, il est visible que l'étude des sciences y était plus en honneur que la métaphysique[3]. On sent qu'on est ici en présence de gens pratiques que le grand commerce et l'habitude des affaires a rendus plus avides de connaissances

1. *Tourte* se disait encore à cette époque pour *tourterelle*.
2. *Papiers de Condé*, série O, t. I, fol. 313.
3. Voir, outre l'ouvrage déjà cité de Quetelet, les savants livres de M. le chanoine Monchamp : *Histoire du cartésianisme en Belgique*, 1 vol. in-8°. Bruxelles, 1886 ; — *Galilée et la Belgique*, 1 vol. in-12. Saint-Trond, 1892.

utiles que de théorie pure. En fait de théologie, c'est à la morale qu'ils donnent la préférence, et leur philosophie paraît se concentrer dans les mathématiques.

Le chanoine Sanderus, auteur de la *Chorographia sacra Brabantiæ*, est un auteur bien informé, car, à l'époque même où il composait son livre, — au lendemain de la sortie de M. le Duc, — son frère, un Jésuite, se trouvait au collège d'Anvers et avait dû lui fournir plus d'un renseignement [1]. Or, il rapporte que l'évêque Jean Miræus [2] n'avait rien tant demandé à la Compagnie que d'ouvrir des cours de *théologie morale* pour remplir son diocèse de prêtres capables, et, depuis un demi-siècle, ce service avait été rendu à lui et à ses successeurs par les conférences de la *Maison des Anglais.*

Les mathématiques étaient regardées pas le même Sanderus, en cela écho de l'opinion courante à Anvers, comme la plus solide des sciences naturelles, la seule base de certitude complète, la clé de toutes les inventions et de tous les progrès ; en sorte qu'en ce collège où avaient passé des exégètes tels que Tollenaere et Tirinus, on se vantait d'avoir possédé François d'Aiguillon, Grégoire de Saint-Vincent, André Tacquet, Jean-Baptiste della Faille [3].

Au fond, la science n'était guère pour les Anversois qu'une marchandise supérieure, qui s'acquérait au prix du travail et de l'étude, seule différence avec les choses purement vénales. Il n'y a pas jusqu'à ce vocable de *Maison des Anglais*, avec ses souvenirs mercantiles, qui ne semblât flatter leur oreille. D'autres villes, comme Douai, Saint-Omer et Reims, avaient des séminaires portant aussi le nom de Collège Anglais ; mais elles en étaient fières, parce qu'ils abritaient de jeunes catholiques expulsés de leur patrie par l'intolérance protestante, non parce qu'ils avaient servi de comptoir aux marchands britanniques. Soyons justes envers les Anversois. Ils avaient regardé aussi leur collège comme un foyer de rénovation catholique, et c'est pour avoir proscrit l'hérésie de leurs murs qu'ils virent peu à peu le trafic d'Outre-Manche déserter le port de l'Escaut, et celui d'Amsterdam, leur rivale, grandir à leurs dépens au fond du Zuiderzée et devenir au XVIIe siècle le grand *emporium* du Nord.

La seule conclusion à tirer ici de l'aperçu de Sanderus sur l'esprit positif des Anversois est que M. le Duc n'était exposé en sa seconde année de philosophie à négliger ni la physique ni les mathématiques.

Il ne suspendit pas pour cela son commerce littéraire avec son corres-

1. « Frater meus Levinus Sanderus. » *Antonii Sanderi presbyteri Collegium Societatis Iesv Antverpiæ, brevi chorographia et imagine ænea illustratum*. Bruxelles, 1659, in-fol.

2. L'évêque Jean Le Mire était le propre frère du savant historien et diplomatiste.

3. Le P. Jean-*Baptiste* della Faille, cité par Sanderus comme une des gloires du collège d'Anvers, est le même que le célèbre mathématicien, Jean-*Charles* della Faille, précepteur de Don Juan d'Autriche. Voir sur Jean-Charles, né à Anvers, la notice déjà citée, extraite des *Précis historiques : Le R. P. Jean-Charles della Faille, S. J.*, par H.-P. Vanderspeeten, S. J. Bruxelles, Vromant (s. a.).

pondant en prose et en vers, celui qui se proclamait sa « Calliope » [1]. Revenu d'Angleterre, le poète diplomate Marigny se trouvait alors à Francfort pour la diète. Plus tard, il nous décrira les curieuses mœurs de ce monde « bachique », où l'inspiration poétique s'éveillait au choc des verres. Pour l'instant sa muse était encore assoupie et M. le Duc s'en plaignit.

D'Anvers, ce 21 octobre 1657.

Je vous remercie du soin que vous prenés, de me mander ce qui se passe à Francfort, vous ne me sçauriés faire un plus grand plaisir que de continuer, car j'ay beaucoup de curiosité de sçavoir des nouvelles du pays où vous estes, et je vous asseure que je ne les sçaurois apprendre par une autre voye, qui me soit plus aggréable que la vostre. Au reste, j'ay à vous prier de m'espargner une autre fois dans vos lettres, et de ne me pas donner tant de louanges, que vous faites ; car, si vous continuyés, au lieu de le prendre pour une marque d'affection, je le prendrais pour une flatterie ; mais si vous voulés vous employer à quelque chose qui me soit plus aggréable, vous n'avés qu'à resveiller votre muse, qu'il y a si longtemps qui est endormie. Si elle est encore de mes amies, comme je le croy, elle ne sera pas fachée de me divertir. Ce sera à vous que je devray cette satisfaction pour laquelle et pour touttes les marques que vous me donnés de vostre amitié, vous devés estre persuadé que vous recevrés tousjours des preuves de la mienne et que personne n'est plus véritablement à vous que

HENRI-LOUIS DE BOURBON.

Adresse : Pour Monsieur de Marigny [2].

Mais bientôt l'heure ne fut plus aux envois de nouvelles plaisantes ni aux compliments badins. Les plus vives inquiétudes planèrent sur la vie de Condé. Une fièvre terrible le mit à quelques pieds de la mort et son fils, accouru auprès de lui, eut à trembler de devenir orphelin [3].

Raconter dans ses épisodes la maladie de M. le Prince nous écarterait du plan de cette étude. Ce serait cependant une page historique. Il est impossible de lire la correspondance de Condé décrivant lui-même les première phases de son propre mal avec un sang-froid stoïque et une gaieté toute française, sans être tenté de montrer ce noble caractère sous ce jour peu connu d'une nature impétueuse à l'excès dans l'action, mais calme comme la raison et ferme comme le vouloir dans la souffrance. C'est le *fortiter agere et pati* du Romain tempéré par la sérénité du chrétien [4]. Un consciencieux ami du Prince, le comte de Guitaut, eut le courage, trop rare en ces circonstances, d'éclairer le malade sur la gravité de son état. Vingt-deux ans après, à l'occasion de nouvelles inquiétudes inspirées par la santé de Condé, il rappelait au Père Bergier ce qui s'était passé en Belgique. « Nous avons vu cette scène à Gand, lui écrivait-il, et vous savez de quelle manière je parlai sur cela à Mgr le

1. *Lettres de Monsieur de Marigny*, La Haye, 1658, p. 63.
2. *Papiers de Condé*, série O, t. Ier, fol. 309.
3. *Relations véritables*, 8 décembre 1657.
4. V. les *Mss. de Lenet*, t. XX, fol. 94 et suiv.

Prince. Il fut sensible à cette marque de mon zèle et témoigna m'en savoir bon gré. Vingt-deux ans de plus, de fréquentes incommoditez, et beaucoup de réflexions sur les désagrémens de cette vie, et sur l'importance de l'autre, doivent avoir encore mieux disposé son cœur [1]. » Le Père Bergier, autre témoin oculaire, atteste aussi ce premier retour à DIEU de ce grand homme : « Sa vie n'a pas esté uniforme, je l'avouë; le feu d'une grande jeunesse enflée de succès, heureuse dans ses entreprises et appuyée dans ses égaremens par les flatteries de quelques lâches courtisans, mais non pas jusqu'à luy faire perdre les sentimens de la foy. Il en donna des marques dans la maladie qu'il eut à Paris au commencement de son mariage, en Allemagne au milieu de ses victoires, *et surtout à Gand, où j'eus l'honneur de le voir se confesser et communier avec une dévotion qui donna de l'admiration à tout le monde* [2]. »

Les Pays-Bas s'étaient émus comme la France.

Le 7 décembre, Don Juan d'Autriche, parti de Lille pour Gand, multipliait ses visites auprès de M. le Prince. Ces réceptions étaient signe que le malade se rétablissait. Le 10, un avis parvenait aux *Relations véritables* annonçant qu'il commençait en effet à se mieux porter. Le gouverneur des Pays-Bas n'en prolongea pas moins sa présence et ses assiduités. Soit démonstration d'amitié de Son Altesse Sérénissime envers Son Altesse de Condé (tels étaient leurs titres officiels), soit plaisir d'assister aux curieuses fêtes nautiques — combat sur la glace à l'épée et au pistolet — que lui offrait « la confrérie des Bateliers et autres de ce peuple-là » — il prolongea son séjour jusqu'au 15 janvier (1658). M. le Prince, « entièrement guéri, » avait quitté cette magnifique abbaye de Saint-Pierre de Gand qui faillit être son tombeau, et il était rentré à Bruxelles deux jours plus tôt (dimanche 13 janvier) [3].

M. le Duc, resté moins longtemps que Don Juan aux côtés de son père, n'avait pourtant consenti à se séparer de lui qu'après l'avoir vu en pleine convalescence.

Le 27 décembre, de retour à Anvers, il écrivit à Marigny cette lettre aux accents d'une piété filiale simple et vraie. Il y mêle des désirs enfantins et pousse ses éternels soupirs pour la muse favorite.

D'Anvers, le 27 décembre 1657.

J'ay attendu jusques à cette heure à vous faire response à cause que je voulois vous mettre touttafaict hors de peyne sur la maladie de Monsieur mon Père, et je vous assure que vous n'en devéz plus avoir maintenant, car il y a plus de huict jours qu'il n'a plus de fiebvre, et mon retour en cette ville vous peut assés persuader qu'il n'y a plus rien à craindre, car vous pouvés bien croire que s'il y eût eu encore quelque espèce de danger, je ne me serois pas esloigné de luy. Cependant comme vous scavés que lorsque l'on a évité quelque grand danger, l'on en est plus guay après cela, il faut que vostre muse se resveille et qu'elle

1. Guitaut à Bergier, Epoisses, 15 août 1680. Archives du château d'Epoisses. Minute ou copie ancienne.
2. *De Morte Ludovici Borbonii*, p. 171. (Bibl. nat. Ln. 27, 4705).
3. *Relations véritables*, 5, 12, 13 et 19 janvier 1658.

vienne icy me divertir de tout son mieux. Il n'y a rien qui le puisse mieux faire, si vous ne venés vous-mesmes icy ; mais comme les affaires ne vous permettent pas de faire ce petit voyage, il faut que je me contente des visites de vostre muse. Je luy feray le meilleur accueil que je pourray et je seray ravy si elle se plaist icy assés pour y revenir souvant. Comme je sçay que vous avés un très grand pouvoir sur elle, vous m'obligerés beaucoup si vous voulés l'obliger à faire ses visites un peu fréquentes. Je vous asseure qu'il ne se présentera aucune occasion que je ne vous tesmoigne la reconnoissance que j'en auray et que je suis à vous plus que personne.

HENRY-LOUIS DE BOURBON [1].

Adresse : Pour Monsieur de Marigny, à Francfort.

Cette fois, Marigny eût été cruel de résister. Sa muse ne fut pas inexorable ; elle lui inspira pour son petit Prince charmant une lettre rimée du goût le plus délicat, et par endroits de la plus haute élévation de sentiments. Elle est intitulée : ESTREINES A MONSEIGNEVR LE DVC D'ANGVIEN. L'AN 1658 [2].

Le début en est alourdi par de solennelles périphrases : « Auguste sang de nos Monarques... plus que fils de Mars, Anguien ; » Marigny, écrivant de Francfort [3], prétend offrir ses vœux « en bon allemand » et faire des *brindes* [4]. Mais, de ces vers moitié emphatiques, moitié ironiques, avec quelle légèreté toute française le poète retombe à la prose !

Cette Muse que vous appelez vostre bonne amye, a l'humeur assez enjoüée au premier jour de l'An : et, si elle continuë comme elle commance, V. A. S. n'aura pas sujet de luy reprocher que c'est une paresseuse. Il y a quelque temps qu'elle avoit dessein de réveiller la vostre, de qui elle est très-humble et très-respectueuse Servante, et de luy envoyer une Relation de la vie que l'on meine en cette Ville, en attendant qu'il plaise à Dieu, et à Messieurs les Électeurs d'y faire un Empereur. Mais la triste nouvelle de la maladie de Monseigneur le Prince, et l'extrême danger où se trouvoit S. A. Sérénissime, la firent tomber dans une létargie si profonde, que rien n'estoit capable de l'en faire revenir que l'heureuse et agréable nouvelle de sa guérison. Car enfin, Monseigneur, quand je n'aurois pas une vénération singulière pour sa Personne, quand je ne serois pas attaché à son service par des chaisnes très-fortes, il faudroit que je fusse ny bon François, ny amateur de la gloire de nostre siècle ; si la seule pensée d'une perte si considérable ne m'avoit mis dans une consternation estrange.

Cette dangereuse maladie, comment l'appellera-t-on et à quoi la comparera-t-on ? C'est une éclipse qui a fait subir ses effets à tous les corps politiques de l'Europe. Marigny revient ici au genre affecté qui lui convient si peu. C'est du Lefranc de Pompignan avant la lettre :

Ainsi quand le Soleil, dans son char radieux,
Rend avec plus d'esclat sa route lumineuse, etc.

1. *Papiers de Condé*, série O, t. Ier, fol. 30.
2. Imprimée dans les *Lettres de Monsieur de Marigny*, p. 55.
3. Il s'y était rendu pour la diète qui devait donner un successeur à l'empereur Ferdinand III, mort le 2 avril 1657, sans avoir eu le temps de faire élire son fils, Léopold, roi des Romains.
4. D'après Furetière, *brinde* se dit de l'invitation d'un buveur à un autre, de faire raison d'une santé qu'il lui porte, et ce mot serait venu du flamand : *ik breng'tu (je vous la porte)*.

Puis l'historien ému succède au froid rimeur, et l'abbé de Marigny se rappelle enfin qu'il est d'Eglise pour tracer un tableau, le plus beau de l'époque, de l'attitude chrétienne et repentante de Condé agonisant. En ces heures où, comme son aïeul saint Louis, il se voyait rendant l'âme loin de la terre de France, M. le Prince s'était souvenu de ce qu'il devait au Dieu de ses pères et à cette religion de son enfance qui, malgré des défaillances et des oublis, avait toujours été la sienne. Doux envers la mort autant que terrible à l'ennemi, il s'était montré devant Dieu humble de cœur et ferme dans sa foi.

Toutes les circonstances de cette maladie sont admirables ; car si l'on considère le zèle que Monseigneur le Prince a témoigné pour la Religion, la soubmission avec laquelle il estoit resigné à la Providence, la satisfaction qu'il avoit d'avoir Monsieur l'Internonce[1] pour tesmoing du respect qu'il a pour le Chef de l'Eglise Romaine, et de l'humilité avec laquelle il en adoroit les Mystères, si l'on fait réflection sur les sincères marques qu'il a données de l'amour conjugal, de la tendresse Paternelle, de la cordialité pour tous ses amis, et de la bonté pour tous ses serviteurs et ses Domestiques, il faut que l'on advouë que ce sont autant de batailles chrestiennes, et morales, dans lesquelles il a triomphé de la plus noire calomnie de ses ennemis. Quand je songe à cette fermeté d'âme qu'il a faict parrestre en cette rencontre, il me semble que je voy Germanicus mourant, ou Alexandre en danger de mourir....

Ce Prince n'encourageoit pas Critobulus avec des paroles plus fortes à luy tirer hors du corps (au péril mesme de sa vie) la flèche qui lui causoit des douleurs insupportables, et ne luy disoit pas avec plus d'intrépidité *an times ne reus sis, quum insanabile vulnus acceperim*, que Monseigneur le Prince en fit paroistre, lorsqu'il pressa ses Médecins de ne luy déguiser point les dangers que leur art et leur expérience découvroient dans sa maladie. Ne craignez pas, leur dit-il, de m'annoncer la mort, je ne l'ay jamais appréhendée. Il fit bien voir alors qu'un lict de six pieds pouvoit estre un Champ aussi spacieux pour sa gloire que ceux de Rocroy, de Norlingue, de Fribourg et de Lents. »

Les noms de ces batailles évoquaient naturellement celui du monarque alors enfant à qui elles avaient préparé un grand règne. Le roi Louis XIV ne les avait pas oubliées, et ses nobles égards envers Condé mourant avaient amené une sorte de rapprochement entre tous les esprits. La paix, impossible tant qu'un des deux partis belligérants n'aurait pas été écrasé, apparaissait maintenant moins lointaine. Marigny s'étend à loisir sur ces heureuses perspectives de réconciliation et de retour en France. Saluant les vertus déjà brillantes du jeune souverain, il relève, en lui, une vertu qui avait encore son éclat, et donne ainsi une haute leçon à M. le Duc.

Veuille le ciel, s'écrie-t-il, combler de ses grâces un Monarque si accompli ; et qui au grand estonnement de tout le monde exerce si hautement les vertus les plus difficiles de son âge, cette merveilleuse continence qui le fait admirer, par ceux dont la retenüe est la plus austère[2].

1. L'internonce alors était Mgr *Jacques Respigliosi*, qui remplit cette charge de 1655 à 1667.
2. Ce témoignage confirme celui du P. Rapin. V. notre ouvrage : *La première jeunesse de Louis XIV* (1649-1653), *d'après la correspondance inédite du P. Charles Paulin, son premier confesseur*. Paris, Desclée, 1892, in-8°, p. 181.

C'est par de semblables conseils de vertu sévère pratiquée jusque dans les détails du costume et de la tenue extérieure, que Marigny, après avoir passé et repassé de la prose aux vers et du grave au plaisant, arrive à sa conclusion :

Quoy qu'il arrive, Monseigneur, soiez tousjours guay, et comme un grand philosophe que vous estes, méprisez les parures, et les ornements, comme les marques d'une vanité indigne d'un prince péripatéticien.

Et vous ressouvenez d'avoir tousjours pour guide
Ce joly vers qu'au temps passé
En teste de son livre avoit escrit Ovide,
Vade, sed incultus qualem decet Exulis esse.

Hé bien, Monseigneur, direz vous maintenant que la Muse, vostre bonne amye, est une dormeuse? J'ay peur que la première fois que vous me ferez l'honneur de m'escrire, vous en disiez bien plutost que c'est une Babillarde. En vérité, Monseigneur, la nouvelle de la guérison de Monseigneur le Prince, l'a mise en si bonne humeur, que je ne croy pas que vous trouviez mauvais qu'elle ait eu un peu d'emportement en cette rencontre, et qu'elle ait pris la liberté de donner à V. A. S. pour estreines les marques de sa Joye.

M. le Duc ne pouvait, en effet, recevoir d'étrennes plus à son goût de prince un peu raffiné et précieux. Lenet lui envoya d'autres gracieusetés par le gouverneur ; mais il y a gros à gager que celles-ci étaient purement en prose, car, à travers les innombrables lettres, dépêches et mémoires de l'homme d'affaires entendu que fut Lenet, l'on aurait peine à rencontrer une ligne de poésie sous quelque forme que ce soit. Ses compliments couvraient-ils d'aimables reproches ? Henry-Jules se piqua presque au jeu et répondit avec sa délicatesse coutumière.

D'Anvers, 8 janvier 1658.

J'ay leu la lettre que vous avés escrite à Saint-Simon, mais pour ce que vous dittes, que je suis courtisan, que vous ne me voulés pas appeler *der fürst*, que vous avés bien des reproches à me faire, je vous jure que je n'y ay peu rien comprendre ; et je ne sçay pas pourquoy vous dittes touttes ces choses, du moins je sçay bien que cela ne sied pas bien à un *der freind*, et *der fürst* en est si en colère qu'il ne vous assurera pas cette fois icy, qu'il n'a jamais eu plus d'amitié pour vous qu'à cette heure, et qu'il est à vous plus que personne du monde.

DER FÜRST [1]

Adresse : Pour Monsieur Lenet, à Bruxelles.

Quant à Marigny, M. le Duc ne lui voulut pas répondre avant d'avoir mis ses poétiques *Estreines* sous les yeux de Condé lui-même. Une joyeuse occasion s'offrait de les lui porter.

En cette terre des Pays-Bas, tout imprégnée encore des mœurs catholiques du moyen âge, la fête de saint Antoine jouissait d'une extrême

1. *Mss. de Lenet*, t. XX, fol. 103.

popularité. Dans presque toutes les villes ou villages, il existait une société de tireurs à l'arc (*handboge*) dont il était patron. Saint Sébastien, malgré les flèches de son martyre, ne le fut que plus tard et resta au second rang.

La confrérie ou *gilde* des Archers de Bruxelles se distinguait entre toutes ces associations par la qualité de ses membres. Les plus grands seigneurs, avec cette familiarité noble qui plaisait tant au peuple flamand, y coudoyaient les bourgeois et les artisans [1]. Archiducs et archiduchesses s'étaient fait souvent une gloire d'abattre l'oiseau. Condé, qui avait daigné l'année précédente se laisser nommer prévôt, semblait n'avoir relevé de maladie que pour venir déposer sa dignité temporaire au milieu de solennités religieuses et de plantureux banquets. Les *Relations véritables* consignèrent ce fait, plus important sans doute aux yeux des masses qu'un combat gagné ou perdu à la frontière.

..... Jeudi, jour de saint Antoine, S. A. de Condé, qui avoit accepté il y a un an le bâton de la Confrérie des principaux Cavaliers de cette Cour, en l'Église des PP. Augustins, nonobstant la foiblesse qui lui reste encore de sa maladie, fit l'honneur à ces Cavaliers de se trouver avec eux à la Messe solennelle, qui fut chantée en ladite Eglise suivant la coûtume. Après quoi ce Grand Prince leur fit un festin Roial, dont la magnificence et les merveilles mériteroient un récit particulier. Hier le Duc d'Anguien, fils de Sadite A, assista à la Messe célébrée dans la même Eglise pour les Trépassez de la Confrérie [2].

M. le Duc n'avait pas assisté seulement à la messe de *Requiem ;* il est probable qu'il prit une part active aux concours et aux exercices. Ces jeux populaires le charmèrent tellement que, vingt ans plus tard, rentré dès longtemps en France et depuis dix ans gouverneur de Bourgogne, à la grande admiration du P. Bergier et sans doute à la grande joie des arbalétriers de Dijon, « il alla (les) voir tirer l'oyseau (et) tira luy-mesme un coup [3]. » D'abord il va nous apprendre qu'à Gand il s'assit à la table de la gilde ; mais il dut se trouver un peu égaré parmi ces convives d'une autre gaîté que la sienne ; les vers de Marigny le charmaient plus que les chansons à boire. Rentré au collège, il répondit enfin aux fameuses *Estreines.*

D'Anvers, le 3e février 1658.

Les vers que vous m'avés envoyés m'ont esté si aggréables et je les ay trouvés si bien faicts, que je ne me suis peu lasser de les lire, et j'ai souhaitté plus de veint fois que la muse qui les a composés soit auprès de moy. Je vous asseure que si je la tenois, je ne la laisserois pas aller à si bon marché, et je luy en ferois faire bien d'autres pour sa rançon. Comme j'ai esté à Bruxelles au festin de la Sainct-Antoine, je les ay montrés à Monsieur

1. *Notice historique sur les anciens sermens ou gildes d'arbalétriers, d'archers, d'arquebusiers et d'escrimeurs de Bruxelles*, par A. Wauters. Bruxelles, 1849, p. 21 et 22, note 11. — *L'Ommeganck de Bruxelles en 1615, d'après les tableaux de Denis Van Alsloot*, par V. Baesten, S.J., p. 9 et 81.

2. *Relations véritables*, 13 janvier 1658.

3. Bergier à M. le Prince, Dijon, 17 août 1679. — *Papiers de Condé*, série P, t. 74, fol. 103.

mon Père, et je vous puis asseurer qu'il a esté bien aise de les voir, et qu'il les a trouvés les plus jolis du monde, et les plus spirituels ; je vous suis bien obligé d'avoir voulu prendre la peyne de me donner un si aggréable divertissement. Je vous en remercie de tout mon cœur, et vous asseure que je suis tout à vous.

HENRY-LOUIS DE BOURBON [1].

Marigny n'avait garde de quitter Francfort. La diète qui avait à élire Léopold Ier en remplacement de Ferdinand III, s'éternisait à l'habitude ; mais elle rentrait dans sa période active. Les électeurs y étaient arrivés du 19 mars au 1er mai. Achetés par l'or de la France, ils se préparèrent à imposer au futur empereur une capitulation lui interdisant de prêter aucun secours aux Espagnols. Durant ces négociations, aucun des Allemands ni des étrangers présents ne souhaitait la fin d'une saison passée en partie double : affaires et plaisirs. A Anvers, M. le Duc voyait s'approcher la fin de sa deuxième année de philosophie, ou *physique*, et au mois de mai, il toucha à la dernière épreuve : le *de Universa philosophia.*

Toutes ces solennités littéraires ont le tort de se ressembler, en sorte que leur récit tourne vite au cliché. Pour esquiver le péril, les *Lettres annuelles* se contentent de rapporter que M. le Duc passa ce second examen avec la même pompe et le même succès que celui de l'année précédente, son Sérénissime père étant encore présent [2]. Sanderus au contraire, n'ayant point raconté le premier, entre dans les détails pour le deuxième. On voit dans sa description le Prince âgé de bientôt quinze ans, mais d'un talent et d'une maturité de jugement au-dessus de la jeunesse, qui seul soutient avec un rare bonheur et une complète satisfaction des thèses sur l'ensemble de la philosophie. Condé est là, au milieu de la plus grande partie de la cour et de ses principaux seigneurs ; la satisfaction se traduit en applaudissements. Le prélat de Saint-Michel y met fin, et, pour couronnement de la séance, il émet le vœu que dans la poussière, non des académies mais des batailles, le Sérénissime Prince, son père, défende avec un égal succès les places de la Belgique. Condé applaudit à ces paroles dont il accepte l'augure, et répond que c'est bien là son espérance, que là aussi tendront ses efforts [3].

Marigny, à la diète [4], prit les choses moins au sérieux. Dans l'inter-

1. *Papiers de Condé*, série O, t. Ier, fol. 311.

2. *Annales Antverpienses*, par le P. Daniel Papenbroek, ouvrage publié par E. Buschman. Anvers, 1848, t. V, pp. 120-122.

3. Sanderus, *op. cit.* — « Quelle philosophie, se demande ici M. Monchamp, les Jésuites enseignaient-ils au fils de Condé et à ses quatorze compagnons ? On ne peut douter qu'elle ne fût pour le fond péripatéticienne ; mais la présence même du fils d'un prince français, admirateur généreux de Descartes, devait porter ses maîtres à parler de lui, à le louer, et même à adopter quelques-uns de ses sentiments. En tout cas, c'est ce que l'on constate chez plusieurs Jésuites contemporains et notamment chez le P. Ignace Der-Kennis. « *Histoire du cartésianisme en Belgique*, p. 277. — Ce que nous dirons plus tard de la philosophie anticartésienne enseignée à Paris au petit-fils du grand Condé (1682-1684) prouvera combien ces suppositions sont prématurées.

4. Sur la diète de Francfort, voir les *Grands traités du règne de Louis XIV*, par Henri Vast. Paris, Picard, 1893, in-8°, p. 70.

valle des *beuveries* germaniques, il écrivit à M. le Duc une épître qui nous en apprend plus sur les exploits gastronomiques de Francfort que sur les tournois scolastiques d'Anvers. Le genre burlesque auquel Marigny, auteur de Mazarinades, avait sacrifié au temps de la Fronde, n'avait point perdu la vogue, et l'auteur jugea sa lettre *inter pocula* digne d'être imprimée. L'esprit étant toujours de mode, nous demandons à nos lecteurs la permission de la rééditer. Bien peu iraient la chercher dans le rarissime Elzévier où elle a vu le jour.

A MONSEIGNEUR LE DUC D'ENGUIEN.

Monseigneur,

Je ne sçaurois exprimer à V. A. Sér^me^ la joie que j'ay eüe d'apprendre avec combien de gloire vous avez fait triompher vôtre philosophie de tous ceux qui l'ont attaquée, mais, Monseigneur, il seroit bien malaisé que je peusse aussi vous dire le déplaisir que j'ay de n'avoir pas esté le témoin de vôtre triomphe, et de n'avoir pas augmenté le nombre de ceux que vous avez deffaits. Car enfin, Monseigneur, si j'eusse esté à Anvers, j'aurois tiré mon *Ergo* comme un Carabin de morale ou de Physique aussi bien qu'un autre, et quoy qu'il y ait bien longtemps que je n'ay battu le fer dans la salle des Catégories, je serois entré en lice avec autant de hardiessè qu'un Cordelier qui est en haleine, et qui fait tous les jours assaut contre un Ibernois. V. A. S. m'eût bourré dos et ventre, et moy j'eusse chanté avec plaisir vôtre victoire et dit de bon cœur

Magnaque dat nobis tantus solatia Victor.

Que je porte envie à ceux qui ont eu la satisfaction de veoir une légion de syllogismes sortis de toutes sortes de cloistres taillez en pièces par un *distinguo* de Maison Royale : il me semble que je veoy traitter de haut en bas un *Fapesmo* Jacobin, un *Frisesomorum* Augustin, et un *Camestres* séculier ; il me semble que je vous veoy démesler sans peine de toutes les chicanes de l'eschole, et vous jouer de tout ce qui a coutume d'embarrasser les autres : enfin, Monseigneur, je m'imagine de veoir V. A. S. donnant de l'admiration et de l'estonnement à touts ses auditeurs. Pour moy, Monseigneur, tandis que vous vuidiez toutes les difficultez de la plus subtile philosophie, je vuidois touts les plus grands verres d'un buffet, car les Thèses que nous soutenons en ce pais-cy ne sont que Bacchiques, et si l'on y mesle quelque chose de logique, ce n'est qu'en cette manière tenant un verre en chaque main et disant

Bonum est antecedens, Ergo bonum est consequens :

Si celuy à qui l'on porte la santé pense se sauver en ne beuvant qu'une flûte et dire *Transeat antecedens, sed nego consequens*, c'est un Bacchicologicien déshonoré, tant on est rigoureux dans nos escholes d'Allemagne : que d'actions semblables je raconterai à V. A. S. quand j'auray l'honneur de la veoir, et que d'admiration elle aura de la science de M^rs^ nos Maîtres. Ces sortes de relations veulent estre accompagnées du geste, et elles n'ont pas toute leur grâce sur le papier; ayez donc s'il vous plaît la bonté de m'en dispenser à présent, et soyez satisfait des autres nouvelles : je voudrois estre mieux informé que je ne suis afin de pouvoir contenter une curiosité comme la vôtre; mais, Monseigneur, je ne suis qu'un pauvre simple spectateur qui vous raconte de bonne foy tout ce que je sçay ; j'espère que vous me ferez la justice de croire que j'auray toute ma vie la mesme sincerité

pour tout ce qui regardera vôtre service, et que vous serez très persuadé que personne ne sera jamais ni plus véritablement ni plus inviolablement à V. A. Sér^me^ que moy.

A Francfort, le 25 May 1658 [1].

Marigny n'exagère rien dans ces pittoresques tableaux de mœurs qui remettent en mémoire les meilleures pages des *Mémoires* de Gramont, l'ambassadeur de France auprès de la diète. Et cela ne rappelle-t-il pas le fameux portrait de Jean-Philippe de Schönborn, l'électeur de Mayence qui « avoit très-bien fait ses études », brillait par sa « conversation gaie et libre, ne tenant rien du pédant », et qui surtout « étoit *sobre dans ses repas*, mais ne laissoit pas de boire autant qu'il étoit nécessaire pour être agréable à ses convives, qui ne se paient pas de médiocrité en ce pays-là, et pour lesquels il avoit la complaisance qui est indispensable en Allemagne, lorsqu'au lieu d'un compliment l'on ne veut pas faire une injure à ceux qu'on a conviés ? Il se mettoit régulièrement à table à midi, et n'en sortoit guère qu'à six heures du soir. Sa table étoit longue et de trente couverts. Il ne buvoit jamais que trois doigts de vin dans son verre, et buvoit régulièrement à la santé de tout ce qui étoit à sa table, puis passoit aux forestières (étrangers), qui alloient bien encore à une quarantaine d'augmentation ; de sorte que, par une supputation assez juste, il se trouvoit qu'en ne buvant que trois doigts de vin à la fois, il ne sortoit jamais de table qu'il n'en eût six pintes dans le corps, le tout sans se décomposer jamais, ni sortir de son sang-froid... [2]. »

M. le Duc n'avait rien à envier aux pantagruéliques agapes des gens de la diète. Avant que Léopold Ier eût été enfin nommé empereur à Francfort (18 juillet 1658), et que les électeurs, gorgés de vin et d'or, eussent signé avec la France la Ligue du Rhin (16 août), le fils de Condé avait quitté Anvers pour se rendre à Bruxelles, et assister, le dimanche 2 juin, à la procession solennelle de Notre-Dame du Sablon. Les *Relations véritables*, muettes sur la cérémonie religieuse, parlent d'un dîner offert par le Magistrat dans la Maison de ville. Les convives étaient Charles II Stuart avec ses deux frères : le duc d'York, appelé à régner sous le nom de Jacques II, et le duc de Glocester, sitôt emporté par la mort [3] ; le prince de Condé, le duc d'Enghien et le maréchal d'Hocquincourt. Ils furent traités « avec les respéts et la magnificence » que les Bruxellois se vantaient d'avoir « toujours bien sceu prattiquer à l'endroit des plus grands Princes et personnes de haute condition [4]. »

C'est au milieu de cette capitale, flamande par le cœur et française par l'esprit, que Henry-Jules, rapproché désormais de Condé, va passer la fin de son exil. Auprès de Monsieur le Duc, ses deux précepteurs, les PP.

1. *Lettres de Monsieur de Marigny*, p. 76.
2. Maréchal de Gramont, *Mémoires*, éd. Michaud, p. 31.
3. Septembre 1660.
4. *Relations véritables*, 8 juin 1658.

de la Falluère et Bergier, continuèrent leurs leçons avec leurs conseils[1]. Mais l'œuvre de son éducation publique est terminée, et comme dira solennellement de lui Bossuet, dans l'*Oraison funèbre* de son père : *il avait à son exemple glorieusement achevé le cours de ses études.*

1. *P. Franciscus Berger ; P. Franciscus de la Falluère adsunt Serenissimo duci Angiano.* Ils sont ainsi mentionnés dans le *Status* du collège de Bruxelles, octobre 1659, non comme faisant partie du personnel enseignant, mais comme appartenant au groupe des aumôniers militaires qui formait la *Missio castrensis*. Parmi eux figure le P. François-Xavier de Fresneda, Espagnol souvent en relation avec Condé. Les Archives de Chantilly possèdent de ses lettres. (*Papiers de Condé*, série P, t. 28, fol. 31, etc.) Gourville le retrouva plus tard à Madrid et il en a tracé un curieux portrait. *Mémoires*, éd. Lecestre, t. II, p. 15.

HOTEL DE VILLE DE BRUXELLES

Chapitre Douzième.

FIN D'EXIL A BRUXELLES.

(1658-1659.)

Les fêtes publiques les plus joyeuses sont parfois de tristes pronostics. Quelques jours après le banquet du 2 juin, dans ce Bruxelles fier de posséder les représentants de tant de maisons souveraines, et confiant en cette épée de M. le Prince qui valait pour les Pays-Bas plus qu'une ligne de places fortes, la panique avait envahi toutes les âmes. Le 14 juin, Turenne gagnait sur Don Juan d'Autriche et Condé la bataille des Dunes. Les Français, unis aux *Côtes-de-fer* de Cromwell, avaient détruit sans retour l'armée espagnole. Le génie de Condé eût peut-être disputé la victoire ; le sot orgueil de Don Juan précipita la défaite. La route de Bruxelles était ouverte, et si Turenne eût vivement marché en avant, toute résistance eût été impuissante. Il préféra s'emparer, après Dunkerque, de Bergues, Furnes, Dixmude, Audenarde, Menin, Ypres, et ne poussa jusqu'aux portes de la capitale que le 25 octobre. La défense de la ville fut confiée au comte d'Isembourg, à qui les habitants accordèrent un subside de 75,000 florins. Mais rien n'avait pu dissiper la terreur de la population. Une fois encore Condé fit beaucoup à lui seul. Chef militaire, il était entamé dans sa gloire ; exilé chez des vaincus, il était perdu de ressources et d'espoir : rien ne l'ébranla [1].

Par une de ces inspirations habituelles à sa grandeur d'âme, pour prouver aux Bruxellois qu'ils avaient tort de trembler et raison de se défendre, il envoie au milieu d'eux, presque comme un otage, ce qu'il a de plus précieux au monde, la personne qui lui est la plus chère, son propre fils. « On est honnestement alarmé en cette ville, écrivait Saint-Estienne à Condé, du voisinage des ennemis ; mais l'arrivée et la présence de Mgr le Duc ont rassuré les gens et dissipé leurs craintes. Si S. A.

1. *Histoire de Bruxelles*, par Henne et Wauters, 1845, t. II, p. 79.

demeure icy, nous ferons tout ce qu'il nous sera possible pour empescher qu'elle ne s'y ennuie [1]. »

Saint-Estienne, gai compagnon et fin gourmet, ne dut pas engendrer mélancolie autour du petit Prince. « Je me contente, écrit-il quatre jours après, de faire ma cour règlement à Monseigneur vostre fils, et de manger les potages de M. le président Viole [2], avec mille autres ragoûts qui sont les plus fins et les plus délicats du monde [3]. »

Ces badinages n'empêchaient pas la frayeur de persister parmi les habitants. Elle dura même après la retraite de Turenne, tant l'impression en avait été profonde [4]. Une fois les troupes dans leurs quartiers d'hiver, on se rasséréna enfin et la ville reprit sa physionomie ordinaire.

Janvier (1659) revit Leurs Altesses de Condé et d'Enghien assister à la messe de la Saint-Antoine, célébrée par le Nonce, puis au « superbe et magnifique festin » donné par Caracena, prieur de la confrérie des « cavalliers principaux [5]. »

La danse succédant en ces occasions au repas, M. le Prince songea-t-il à cet art pour son fils ? Toutes ses préoccupations ne parurent plus viser qu'à en faire à son image un élégant danseur et aussi un parfait écuyer. Dans ses dépêches à l'ancien précepteur de Henry-Jules à Bordeaux, le comte d'Auteuil, il revient sans cesse sur ce chapitre. Avant tout, il s'agissait de faire venir de France des maîtres excellents.

Vous direz de ma part à Monsieur de Longueville que mon filz estant creû et assez fort pour monter à cheval, j'ay désiré d'avoir auprès de luy M. de Mémont à qui on a desjà parlé et il est disposé à venir, dont je suis fort ayse : ne doubtant pas que ce ne soit un avantage de l'avoir auprès de mon fils. Personne ne peut parvenir ici sans passeport du Roy, ou la permission de la Cour, de la forme qu'on jugera à propos de la donner, pour luy, ses valetz et un maistre à danser que je l'ay aussi prié de mener avec luy [6].

C'est pour Pâques (13 avril) que M. le Prince prétend que M. de Mémont soit à Bruxelles. Avec quelle impatience il l'attend et quelles recommandations réitérées de faire tenir au futur maître d'équitation passeport en règle et argent ! Auteuil s'efforçait de tout préparer à temps, mais M. de Mémont ne se montrait pas aussi pressé. Condé ne compte déjà plus sur lui que « quelques jours après Pasques, puisqu'il ne peut pas plustost ; mais il est nécessaire que il y soit pour le moins en ce temps-là, car on partira bien tost après pour la campaigne (l'armée) et je veux auparavant veoir mon filz reiglé pour ses exercices, et mettre,

1. *Papiers de Condé.* Saint-Estienne à M. le Prince. Bruxelles, 9 septembre 1658. Saint-Estienne est ce gentilhomme qui avait livré à Condé Linchamp et Château-Regnault pour 10,000 écus ; il fut toujours un peu négociateur d'affaires véreuses. *Histoires des princes de Condé*, par Mgr le duc d'Aumale, t. V, p. 277.

2. Le correspondant de Condé, lors de sa détention au donjon de Vincennes ; un des meilleurs conseillers et serviteurs de sa maison ; il avait suivi le prince en exil. (Voir plus haut sa notice.)

3. *Papiers de Condé.* Saint-Estienne à M. le Prince. Bruxelles, 18 septembre 1658.

4. *Histoire de Bruxelles*, loc. cit.

5. *Relations véritables*, 22 janvier 1659.

6. *Papiers de Condé*, série P, t. XX, fol. 113.

avant partir, toutes choses en train pour son éducation et la manière dont je désire qu'il vive.... Pour ce qui est du maistre à danser, il faut absolument en trouver un qui soit bon et qui ne manque pas de venir avec M. de Mémont, *car si mon filz n'apprend pas à danser à l'âge où il est, il ne le sçaura jamais.* Je vous recommande cela sur toutes choses. M. de Mémont meinera les chevaux qu'il jugera à propos [1]. »

Ni pour les maîtres, ni pour l'écurie, Condé ne regardait à l'argent. Il envoie mille pistoles [2]. C'est le prix de trois chevaux, dont « un petit cheval pour courir la bague. » M. de Mémont doit les acheter sans inquiétude ; tout lui sera ponctuellement rendu. Si c'est sa femme qui le retient, qu'elle vienne avec lui. « Made de Mesmont ne doibt pas se mettre en peine pour des meubles, on donnera icy ordre à tout... Pour le maistre à danser, vous pouvez l'asseurer qu'il aura comme il demande un employ dans la maison. Son Altesse (Condé) ne se souvient pas de celui qui est nommé dans votre lettre [3]. Elle prie M. de Mesmont et vous aussi que celuy qu'il mènera soit une personne capable, car vous sçavez bien que les premières impressions qu'on prend à la danse demeurent toujours. »

Cependant Pâques va arriver ; l'on est au 5 avril et ni le maître d'équitation M. de Mémont, ni le maître à danser Farot n'ont l'air de répondre à des instances si généreuses et si engageantes. Avril avance. « Que M. de Mémont ne manque pas de partir, comme il a promis, le premier du mois prochain. Je vous le recommande, escrivez-moy par où il désire passer, affin que je luy envoye ses passeports. N'oubliez pas le maistre à danser [4]. »

Il est vrai que les mille pistoles n'ont toujours pas été versées et que M. de Mémont préfère sans doute le comptant aux promesses ; puis la guerre est sur le point de se terminer ; depuis février on est entré à Paris dans la voie des négociations. Pimentel discute avec Mazarin les cessions de territoire auxquelles se résignera l'Espagne. Que Mémont vienne quand même, écrit Condé ; « si la paix se fait, nous le ramènerons [5]. » Et il envoie les passeports. Cependant M. le Prince ne sait où arrêter avec certitude ses espérances, et, tantôt confiant dans la pacification générale, tantôt se reprenant à de chimériques projets de guerre, il répète huit jours après : « Si la paix se fait ; nous le ramènerons et les mille pistoles ne seront pas perduës. La campaigne aproche et je veux absolument le veoir establi de par deçà et toutes choses en train avant que je parte. Pour cela, il n'y a plus de temps à perdre et je vous en prie de le faire partir [6]. »

Au moment où tout semblait ainsi arrangé, Condé éprouva la plus

1. *P. C., ibid.*, fol. 203.
2. *Ibid.*, fol. 245.
3. En marge on lit le nom du maître écrit d'une autre main : « Farot. »
4. *Ibid.*, fol. 316.
5. *Ibid.*, fol. 335.
6. *Ibid.*, fol 353.

vive déception : pendant deux semaines, ses lettres n'exhalèrent plus qu'amères récriminations. M. et Mme de Mémont étaient sans doute d'humeur peu voyageuse, et, partageant l'espoir d'un prochain et définitif rapprochement entre l'Espagne et la France, que faisait présager la suspension d'armes signée le 7 mai, ils ne se souciaient point d'aller vivre à Bruxelles dans les meubles mis là-bas si gracieusement à leur service. Ils rompirent leur engagement.

« Si c'étoit pour ne pas venir, s'écriait Condé indigné, M. de Mémont ne devoit pas laisser les choses aller si loin ! » Le ton violent de ces reproches irrités produisit son effet; tout était brisé, tout fut raccommodé. « Je n'ai plus rien à vous dire touchant M. de Mémont, écrit-il le 24 mai, puisqu'il vient [1]. » Le maître d'équitation, auquel le traité préliminaire du 4 juin laissait pressentir un prompt retour, n'hésita plus à passer la frontière. Condé pouvait s'en féliciter en ces termes le 10 juillet : « Je me trouve fort bien de l'avoir fait venir, ce sera autant d'advance pour mon fils [2]. »

Heureux M. le Duc ! il saurait monter et danser, pour sa rentrée au doux pays de France! Mais connut-il jamais tout ce qu'il en avait coûté à son père d'argent, de dépêches et d'obstination ?

Le 7 novembre, fut conclu le traité des Pyrénées. Condé y était reçu dans les bonnes grâces de Sa Majesté très chrétienne, remis et rétabli dans la possession de tous ses biens, honneurs, dignités et privilèges de premier prince du sang, avec le gouvernement de Bourgogne et Bresse, au lieu de celui de la Guyenne. La charge de grand-maître de France qu'il avait exercée, lui fut enlevée quoique inamovible, mais pour être reportée sur la tête de « Monsieur le Duc d'Anghien son Filz », avec droit de retour à M. le Prince « au cas que ledit Sr Duc d'Anghien vinst à décéder devant luy. » (Article 84.)

Le départ des augustes exilés pour leur patrie eut lieu dans les derniers jours de l'année 1659 [3].

Ce fut toute une petite mobilisation. Le 21 décembre, le marquis et la marquise de Caracena allaient à Malines « rendre leurs civilités » et faire leurs adieux à Mme la Princesse, qui avait déjà reçu quelques mois plus tôt (21 février) Don Juan d'Autriche, disgracié depuis les Dunes et appelé par Sa Majesté catholique à des emplois de son plus grand service [4]. » Ils arrivèrent à Bruxelles le 23, escortés par les brigades de cavalerie de M. le Prince.

Les adieux officiels, fixés au lundi 29, furent empreints de la cordialité la plus touchante. Aux principaux de la province qui le complimentaient et le priaient même de continuer son amitié à la ville, M. le Prince répondit qu'il n'oublierait jamais l'hospitalité reçue et conserverait toujours « une bonne affection pour la bénigne volonté que le Magistrat et les habitants lui avoient montrée. »

1. *Ibid.*, t. XXI, fol. 1.
2. *Ibid.*, fol. 198.
3. *Histoire de Bruxelles*, par Henne et Wauters, 1845, t. II, p. 81.
4. *Relations véritables* et *Gazette de France*, 5 mars 1659.

Caracena, successeur de Don Juan [1], lui avait offert, en présent, huit beaux chiens et un magnifique carrosse à vitres, de fabrication bruxelloise, tel que Paris n'en avait encore vu [2].

« Son Altesse de Condé partit d'ici, lit-on dans les *Relations véritables*, environ à 11 heures du matin avec Madame la Princesse son épouse, et Monsieur le Duc d'Anguien son fils, et toutes leurs suites, aiant été accompagné, au bruit du canon des remparts, par son Exc. le Marquis de Caracena et tous les seigneurs principaux de la Cour, jusques hors de la ville. Sadite A. alla coucher ce jour-là à Nivelle d'où Elle a poursuivi son chemin par Maubeuge et Vervins vers la Champagne [3]. »

Avec le duc d'Enghien se trouvaient ses deux précepteurs, les Pères de la Falluère et Bergier [4].

Le 3 janvier 1660, Condé et son fils étaient à Soissons ; ils ne voulurent recevoir aucun des honneurs qui leur avaient été préparés. Le 5, ils rencontraient à Coulommiers toute la famille de Longueville venue de la capitale au-devant d'eux. Madame la Princesse, séparée de son mari, mais inséparable de Mlle de Bourbon, l'enfant de l'exil [5], avait voyagé à une journée d'intervalle, suivie de quarante carrosses. Le départ de Coulommiers fut le signal d'une nouvelle dispersion. Le 10, le prince de Condé se mit en route pour aller en Cour ; la princesse, pour se rendre à Trie. Le duc d'Enghien était déjà à Augerville, dans le château du président Perrault. Puis, vers la fin de février, l'enfant se retrouva avec son père dans le beau domaine de Saint-Maur, aux portes de ce Paris où il était né, seize ans passés, et qui était pour lui deux fois la patrie.

La rentrée de Condé dans la capitale eut lieu peu de jours après (25 février). Il fut « receu de tous les ordres avec beaucoup de joye, qui s'est trouvée encor grandement accreue par le récit qu'il a fait des bontez que Leurs Majestez lui ont tesmoignées en son voyage de la Cour, et des marques qu'il y a receües de l'amitié de Son Eminence [6]. »

A Rome, où depuis tant d'années les Papes avaient fait d'inutiles

1. Sur Caracena, v. la *Biographie nationale de Belgique*, t. III, col. 297.

2. *Histoire de Bruxelles*, loc. cit. La date du départ y est mise par erreur au 28 au lieu du 29 décembre.

3. *Relations véritables*, 3 janvier 1660.

4. « Profecti erant (29 déc. 1659) ex Belgio ad provinciam Franciæ. » *Catalogues*.

5. Cette petite sœur du duc d'Enghien, qui ne semblait née à Malines (1657) que pour y être associée à la malheureuse fortune de sa mère, devait à peine connaître la France et elle n'y entra guère que pour y mourir. « Le 28 septembre, lit-on dans la *Gazette* du 2 octobre 1660, mourut (à Paris) Mademoiselle de Bourbon, Fille unique du Prince de Condé, âgée seulement de 4 ans : et le lendemain son corps fut porté au Couvent des Carmélites du Faux-bourg S. Jacques, et inhumé auprès de celui de la Princesse de Condé, sa Grand'Mère, en présence du Prince de Conti, des duchesses de Longueville et de Nemours, et d'autres Princesses et Dames qui se trouvèrent à cette Pompe funèbre : où l'Archevesque de Bourges fit la cérémonie. Le jour mesme et les suivans, toute la Cour alla consoler le Prince et la Princesse de Condé : le Roy, les Reynes et Monsieur leur avans fait, aussi, l'honneur de leur aller tesmoigner la part qu'ils prenoyent en cette perte. » Fin prématurée et touchante, mais douce en comparaison des longs malheurs qui attendaient sa mère !

6. *Gazette*, 28 février 1660. Voir, pour l'itinéraire de la rentrée en France, les numéros précédents.

efforts pour ramener la paix entre les princes chrétiens, l'allégresse fut plus profonde et plus sincère encore. La Compagnie de Jésus, fidèle à Condé et à son fils en leurs jours de malheur, prit la part la plus vive au retour de leur bonne fortune. Tandis que ses vieux professeurs de Bourges lui écrivaient, le P. Ragueneau, du fond du Canada, pour lui demander un régiment ; le P. Boucher, de Rome, où il venait d'être envoyé en qualité d'assistant de France : le P. général Gottifredi, se faisant l'interprète de son Ordre, adressait à M. le Prince une lettre de félicitations pour resserrer avec lui cette chaîne de mutuelle reconnaissance et d'affection réciproque qui, depuis Henri II de Bourbon-Condé, avait uni les religieux éducateurs aux Princes leurs élèves.

Elève des Jésuites, M. le Duc l'était encore, mais le lien était bien frêle et tout personnel. Attachés en titre à sa personne, les Pères Bergier et de La Falluère, bien que demeurant au collège de Clermont, — le futur Louis-le-Grand, — lui rendirent encore pendant une année des services dont nous ne saurions bien préciser la nature [1].

Une seule lettre du P. Bergier nous montre M. le Duc dans la célèbre maison d'éducation qui, un jour, comptera son fils parmi ses écoliers les plus distingués. Elle est datée de deux ans plus tard. Le jeune Prince y figure comme assistant à une soutenance qui fit grand tapage à l'époque. C'étaient les thèses sur toute la philosophie de Chrétien-François de Lamoignon, fils aîné du premier président Guillaume. Cette lettre appartient encore à l'histoire de l'éducation du duc d'Enghien par les qualités de politesse et de modestie, de savoir et de bon ton qu'elle révèle dans l'ancien *philosophe* d'Anvers. Son action se réduit, il est vrai, à une action de présence, et ce n'est plus le grand Condé son père, impatient de se jeter dans la mêlée pour poser des objections à Jacques-Bénigne Bossuet, défendant sa tentative de Navarre.

A Paris, ce 15 juin 1663.

Je crois que Vostre A. S. apprit en partant pour Chantilly que Monsr de Lamoignon, fils aisné de Monsieur le premier président, devoit soutenir en ce collège des thèses de philosophie et de mathématique hier et aujourd'huy. La compagnie qui y a esté aussy grande qu'elle pouvoit estre surtout de gens de la robbe, a donné mil louanges au répondant et certainement avec sujet, car enfin il a parfaitement bien répondu. Il doit pourtant tout le succès de sa dispute à S. A. S. Monseig^r le Duc. Monsr le premier président, et tous les assistants le disent hautement, et V. A. S. elle-même en tombera d'accord quand je luy auray dit de quelle manière la dispute se passa. Elle commença hier sur les trois heures. Je ne sçay en quelle humeur étoit Monsieur de Lamoignon, mais sa façon de répondre un peu froide ne donnoit pas sujet aux auditeurs de se récrier sur les réponces. Cette humeur luy dura jusques à quatre heures qu'arriva Monseigneur le Duc. La joie qu'il eut de voir ses disputes honorées de la présence d'un si grand prince *et si capable de juger de sa capacité* luy donna du cœur, et fit qu'aiant jusques alors paru comme un honneste escholier, il répondit ensuitte comme un maistre. On avoit commencé un argument quand Monseig^r le

1. « Ad 1660-61 sunt uterque in collegio Parisiensi cum Illustr^mo duce d'Enguien. » *Catalogues*.

Duc entra. Monsr de Lamoignon reprit l'argument et en fit une petite récapitulation de fort bonne grâce. Il répondit à toutes les difficultés qu'on luy proposa par après avec une présence d'esprit et une vivacité admirable. Toute la compagnie s'aperçut d'un changement si notable et disoit : Ce répondant est tout autre depuis que Monsr le Duc est entré. Monsr le premier président ravi du succès de la dispute de son fils ne pouvoit se lasser de répéter après qu'elle fut finie, en présence de plusieurs personnes : « Je ne saurois assés reconnêtre l'obligation que j'ay à Monsr le Duc et pour l'honneur qu'il a bien voulu me faire d'entendre mon fils plus d'une heure, et pour l'esprit qu'il lui a inspiré, par sa présence. Sans luy mon fils n'eût fait que médiocrement, et c'est à luy uniquement qu'il est redevable de toute la gloire qu'il remporta de cette action. Il ajoutoit que Monseig^r le Duc lui avoit dit les choses du monde les plus obligeantes pendant la dispute et en sortant. J'entendis celles que Monseig^r le Duc dit au premier président qui le conduisoit à son carrosse, mais en vérité elles avoient quelque chose de bien doux, de bien obligeant et de bien spirituel. En même temps que j'entendois prononcer de si belles choses et de si belle manière à Monseigneur le Duc, j'entendois des présidens au mortier, des cons^ers au parlement et autres personnes de considération qui disoient : Il faut avouer que Monsr le Duc fait de bonne grâce ce qu'il faut faire et dit bien ce qu'il faut dire. En effet, Monseigneur, *il fit tout ce qu'il falloit et le fit du plus bel air du monde ; ç'a été le sentiment universel de tous ceux qui y ont été présens* [1]. »

Ici se place le récit d'un incident tumultueux soulevé par le comte de Saint-Pol. Ce jeune seigneur, d'humeur un peu folle, fils de feu le duc de Longueville [2] et cousin de M. le Duc, s'était constitué premier occupant du fauteuil d'honneur réservé à celui-ci, avec « le tableau du Roy, sous un dais, vis-à-vis du répondant ». De là toute une querelle de préséance. Offusqués de ce prétendu passe-droit, le président de Lamoignon et le chancelier d'Etat crurent devoir intervenir. La scène était donnée en plein milieu des présidents à mortier et des conseillers au parlement, sous les regards de « quantité de dames » qui garnissaient le jubé du haut, à côté de MM. Le Tellier et Colbert, — un vrai banc ministériel !

Le lendemain, 15 juin, ce fut le tour des thèses de mathématiques [3].

La dispute d'aujourd'huy, continue le P. Bergier, n'a pas moins bien réussi que celle d'hier qui ne fut que de philosophie. La compagnie n'a pas été tout à fait si grande. Monseig^r le Duc avoit fait espérer qu'il y assisteroit, mais il n'y est point venu ; il faut que quelque affaire qui lui soit survenue l'en ait empesché.

Bien lui en prit, ainsi qu'au comte de Saint-Pol, lequel avait également « jugé à propos de n'y point venir et de s'aller promener ».

Ce fut la séance la plus dangereuse. Entêté dans son gallicanisme parlementaire comme les régents du collège dans le système de Ptolémée, le premier président trouvait bon que son fils combattît le système de Copernic, mais point qu'il l'attaquât au nom de l'Inquisition romaine,

1. Bergier à M. le Prince, Paris, 15 juin 1663. *Papiers de Condé*, Série P, t. 29, fol. 133.
2. Le duc de Longueville était mort le 11 mai.
3. *Agones mathematici, ad arcem Copernicani systematis expugnatam in collegio Claromontano, Societatis Jesu.* Parisiis, excudebat Ant. Vitré, 1663. La dédicace est ainsi libellée : *Regi expugnatori urbium, olim armato, nunc pacifico, expugnatam pacifica victoria Copernicam arcem consecrat Christianus Franciscus de Lamoignon*, 1663, *die* 15 *junii*. (Bib. nat., Vz.)

CHATEAU DE SAINT-MAUR.

(D'après une gravure de la calcographie du Louvre.)

tribunal dont les décrets, d'après lui, n'étaient pas reçus en France. Averti deux jours auparavant que l'affaire « feroit du bruit », il avait négligé l'avis, « croyant la chose trop légère » ; toutefois, en magistrat prudent et prévoyant, il n'avait pas laissé d'ordonner à Chrétien-François de Lamoignon de s'en expliquer nettement dans ses réponses, et il lui avait dicté lui-même cette étrange déclaration : *Quo argumento, ab Inquisitione petito, utuntur omnes qui repugnant Copernico, quemadmodum factum a Gassendio; per quod tamen nullam ego attribuo auctoritatem Inquisitioni in hoc regno, qui sum et ero semper libertatum Gallicarum defensor acerrimus.* « Ce que le soutenant, conclut le P. Rapin dans ses *Mémoires*[1], trouva moyen de dire et de répéter même fort à propos pour l'explication de sa thèse. » Ami du premier président, Rapin n'était guère moins gallican que lui ; mais que penser du roi et du Conseil des ministres qui, à cette occasion, donnèrent ordre à l'archevêque de Paris d'obliger la Sorbonne à faire un décret contre l'Inquisition ?

Si le P. Bergier conservait son rôle de *mentor* auprès du duc d'Enghien, il n'en était pas de même du P. de La Falluère : il s'était retiré.

Les gouverneurs avaient aussi disparu de la scène. Il n'est plus fait mention de Saint-Simon. Le comte d'Auteuil, rentré sans doute en grâce, n'est plus nommé que dans une cérémonie funèbre, le transport des restes de la duchesse de Ventadour[2] de Paris en Vivarais (31 janvier 1661)[3]. Il y porta gravement la queue de son ancien élève, qui

1. Le récit du P. Rapin, *Mémoires*, t. III, p. 207, et la lettre du P. Bergier qui n'en avait pas encore été rapprochée, se complètent l'un par l'autre. Il y avait là matière à une curieuse étude. D'après la *Gazette*, p. 562, Ordinaire du 16 juin 1663, les thèses du second jour roulaient « sur les Questions les plus difficiles des mathématiques » ; le candidat aurait proposé « un nouveau Système du Monde, et le secret des Longitudes qui n'avait point encor esté trouvé. »

2. Tante du grand Condé, par les Montmorency.

3. *Gazette*, 1661, p. 127.— La place du comte d'Auteuil, cet érudit de profession, ne pouvait plus être depuis longtemps auprès d'un prince du sang destiné, à peine rentré en France, à paraître à la cour « avec tant d'ajustement qu'il ne se peut rien voir de plus galant ni de plus leste. » (*Ibid.*, p. 655, 5 juin.) Condé, qui l'employait dans ses négociations de famille, le lui avait fait sentir finement, lors de son choix d'un maître à danser : « Je ne doubte pas que vous ne vous soyez autrefois meslé de la danse, et que vous n'y ayez mesme réussy, mais ne trouvez pas mauvais si je vous dis que je m'en fie plus aux yeux de Madame de Longueville qu'à l'expérience que vous en avez euë. » M. le Prince à Auteuil, 31 janvier 1657. *Papiers de Condé*, série P, t. XVII, fol. 17 et 18.

M. le Prince se défiait même un peu de son savoir et ne l'encourageait qu'avec réserve dans ses controverses : « Dès qu'on aura achevé de mettre au net le livre que vous avez faict en response de celuy de M. Chifflet, vous me ferez plaisir de me l'envoyer, et de prendre garde que ce soit par une voie seure. Je sçay que vous êtes très sçavant dans ces sortes de matières, mais *nonobstant cela*, je vous prie encore de bien consulter les experts, avant que de mettre votre livre au jour, afin d'estre d'autant plus asseuré qu'il n'y ayt rien dedans qui vous puisse attirer une fascheuse réplique. » Le même au même, 29 février 1657. *Ibid.*, fol 36. — Une autre fois il lui fait écrire : « M. le Prince a veu un livre qu'il a trouvé fort beau en tout et pour tout, particulièrement vos défenses en faveur de la Maison de France. Il n'y a rien dedans que je n'approuve : mais le commencement luy plaist davantage que la fin. » Le même au même, 7 août 1657. *Ibid.*, fol. 301. L'ouvrage en question, lu en manuscrit par Condé au camp d'Avesnes et retourné par lui à l'auteur avec ces encouragements, parut en 1659, sous ce titre ridicule : *Le Vray Childebrand ov Response av traitté iniurieux de M. Chifflet, medecin dv Roy d'Espagne, contre le Duc Childebrand, Frère du Prince Charles Martel, et duquel descend la Maison du Roy Hugues, dit apet.* Par vn bon François. Paris, Lamy, 1659, in-4°. (L'exemplaire de la Bibl. nat. porte cet

s'avançait revêtu d'une « longue robe de deüil avec le bonnet quarré. »

Assurément ce bonnet n'était pas celui de docteur ; mais s'il faut en croire Bourdelot, le plus ancien précepteur du prince, Henry-Jules de Bourbon n'en eût pas été indigne. L'ex-médecin de Christine de Suède avait rouvert à l'hôtel de Condé son Académie d'avant la Fronde. Dans le résumé des discussions dédié par lui à Mgr le duc d'Enghien, en 1672, il traça un portrait du jeune homme qui, pour être écrit en style d'épître dédicatoire, ne nous semble pas moins donner une idée de sa physionomie morale et intellectuelle. C'est « un enjouement d'esprit le plus agréable du monde ; » c'est « une affabilité tout à fait obligeante » conservée au milieu des plus grandes affaires ; une « douceur » qui incline vers lui [1] ; une « admirable présence d'esprit qui le rend les délices de la conversation » ; un « sçavoir éminent », rare chez ceux de sa condition ; enfin, dans les « Matières de doctrine », l'habitude d'aller « au nœud des questions » et de se prononcer sainement [2].

Bourdelot n'exagère ici qu'en un point : c'est lorsqu'il nous montre M. le Duc jouissant d'une égale estime parmi les gens de lettres et parmi les gens de guerre. Jamais le duc d'Enghien ne fut capable de commander en chef. Dans les circonstances où il fit preuve d'activité et de courage, le principal mérite revenait au prince de Condé, qui pouvait bien faire de lui son lieutenant-général mais non un capitaine formé à son école. Spanheim, mieux placé et moins partial que Bourdelot, n'a vu avec raison dans Enghien qu'un prince instruit et un délicat lettré. « Son père, écrit-il, confia sa première éducation aux Jésuites du Pays-Bas espagnol, dans le parti duquel il étoit alors, et trouva qu'il surpassa même son attente par les grands et surprenants progrès qu'il fit dans tous les genres d'étude où il s'appliqua, en sorte que M. le Prince fut charmé de l'habileté et des lumières de son fils, et commença dès lors à

hommage autographe : « Pour Monsieur le Pauant de Pussol, conseiller du Roy en son grand conseil, par l'Autheur, le comte d'Auteuil, son très obéissant serviteur et très humble parent. » Lm³, 393.) Il répondait au *Faux Childebrand* de Chifflet, qui fit paraître aussi des *Genealogiæ francisc*æ. Les meilleures publications du comte d'Auteuil sont les premières, qui dataient de quinze ans : *Histoire des ministres d'Estat.* Paris, Courbé, 1642, in-fol., et *Blanche infante de Castille, mère de Saint Lovis, reyne et régente de France.* Paris, Sommaville, 1644 in-4°. Ce dernier ouvrage contient des pages remarquables par le style.

1. On trouvera la confirmation de ce jugement de Bourdelot dans les lettres malheureusement en petit nombre qui nous restent du duc d'Enghien à partir de cette époque aux Archives de Condé et dans les *Mss.* de Lenet. Une des collections les plus importantes est la correspondance de M. le Duc avec le comte Guill. de Guitaut, l'ami de son père. Elle renferme vingt-neuf lettres, dont la première est datée de Paris, le 22 juin 1662 ; elle figure avec honneur à la suite des lettres du grand Condé et à côté des autographes de Madame de Sévigné, dans le précieux recueil du château d'Epoisse que M. le comte Athanase de Guitaut a bien voulu nous ouvrir.

2. *Conversations de l'Académie de Monsievr l'abbé Bovrdelot, contenant diverses recherches, observations, expériences et raisonnements de physique, médecine, chymie et mathématiques,* le tout recueilli par le S[r] Le Gallois. *Et le parallèle de la Physique d'Aristote et de celle de Monsieur Descartes, leu dans ladite Académie.* Paris, Moette, 1672, 1 vol. in-12. (Bibl. nat., R. 13,758.) — Le Gallois publia encore : *Conversations académiques, tirées de l'Académie de Monsieur l'abbé Bourdelot.* Paris, Barbin, 1674, 2 vol. in-12. (Bibl. nat., R. 13.756.) C'est un des plus joyeux spécimens de la médecine au temps de Molière. Il existe aux Archives de Condé une lettre où Bourdelot prétend que Le Gallois a publié à son insu et sans son autorisation. C'est croyable au plus pour le premier volume.

en faire ses principales délices. Aussi continua-t-on depuis de reconnaître, et comme on s'en aperçoit encore aujourd'hui, que l'esprit de ce prince étoit non seulement vif et bouillant et d'une conception aisée et prompte, mais encore fort éclairé et rempli de mille belles connoissances, d'un discernement exquis pour en juger et d'une grande facilité à les débiter et à les faire valoir dans les occasions. »

L'honneur de cette éducation revenait en partie aux maîtres de Bourges et de Bordeaux, de Namur et d'Anvers ; elle remontait plus haut, jusqu'au grand Condé lui-même, qui les avait conduits et dirigés.

LOUIS DE BOURBON.

LOUIS DE BOURBON,

PETIT-FILS DU GRAND CONDÉ.

(D'après le tableau de Le Dart gravé par Stéph. Gantrel.)

Chapitre Treizième.

AVANT LE COLLÈGE.

(1668-1676)

« Il avoit de l'esprit, de la lecture, des restes d'une excellente éducation... » (Saint-Simon, *Mémoires.*)

BEAUCOUP de Parisiens ont-ils remarqué, sur la paroisse Saint-Sulpice, paroisse en ce temps-là de l'hôtel d'Orléans et de l'hôtel de Condé, aujourd'hui du palais du Luxembourg et du théâtre de l'Odéon, une petite rue qui, pour n'avoir point la notoriété des rues de Condé et Monsieur-le-Prince, n'en garde pas moins le souvenir d'un membre de l'illustre famille : la rue « Palatine » ? Et combien de ceux qui ont par hasard flâné dans ce coin du vieux bourg Saint-Germain se sont-ils arrêtés rue Garancière, devant la modeste fontaine, contemporaine de la mort de Louis XIV, que surmonte l'inscription ci-dessous :

AQUAM
A PRÆFECTO ET ÆDILIBUS ACCEPTAM
HIC
SUIS IMPENSIS, CIVIBUS FLUERE VOLUIT
SERENISSIMA PRINCEPS ANNA PALATINA EX BAVARIIS
RELICTA SERENISSIMI PRINCIPIS
HENRICI JULII BORBONII PRINCIPIS CONDÆI
ANNO DOMINI M. DCC. XV [1].

1. La Palatine avait le goût des fontaines publiques. On lit dans Pigeory (*Monuments de Paris*, 1849, in-8, p. 565), que du vivant de Louis XIV elle fit élever, « sur des dessins d'une simplicité noble, la fontaine Saint-Martin, près la rue du Vert-Bois. » L'inscription actuelle, à l'angle du Conservatoire des Arts et Métiers, ne nomme pas Anne de Bavière, et se contente de rappeler que la fontaine du Vert-Bois, érigée en 1712, a été conservée et restaurée « par l'Etat » en 1882. — Sur la Palatine au Petit-Luxembourg, voir la *Topographie historique du vieux Paris*, 1876, in-4, p. 316 et suiv., qui résume et complète *le Palais du Luxembourg*, par A. de Gisors : Paris, 1847, in-8, p. 105.

C'est tout ce qui rappelle au passant affairé de notre époque la mémoire d'Anne de Bavière, princesse Palatine, seconde fille d'Edouard, prince Palatin du Rhin, et d'Anne de Gonzague de Clèves, la Palatine immortalisée par le génie oratoire de Bossuet. Née le 13 mars 1648, elle avait, peu de mois après la mort de son père (10 mars 1663), épousé, le mardi 11 décembre, Henry-Jules de Bourbon, duc d'Enghien, le fils unique du grand Condé. Cette union fut célébrée à l'envi par les poètes français et latins. Loret aligna des colonnes de rimes en l'honneur des « deux Amans de grand lignage, » et surtout de l' « aimable et jeune beauté, — fleur printanière » dans la fraîcheur et l'éclat de sa seizième année [1]. Robinet, son émule, l'auteur des Lettres en vers à l'héroïne retirée de la Fronde, composa des *Nopces dvcales* [2]. Ce ramas d'imaginations banales et de pauvretés mythologiques nous renseigne moins qu'une pièce de distiques élaborée par le P. Vavasseur du collège de Clermont, et dont lui-même a bien fait de nous donner la traduction française. S'il tombe dans la platitude du jargon à la mode et vante en la mariée « toute la beauté, toute la grâce et tous les charmes par où l'on dit que les déesses autrefois sceurent se faire aimer des dieux, » il ajoute que chacun admire dans cette mortelle, sujette comme les autres à l'ignorance, mais qui s'était élevée au niveau des femmes savantes d'alors, une instruction dans les belles-lettres au-dessus de son sexe et de son âge, « jusqu'à sçavoir la plus noble et la plus majestueuse de toutes les langues, qui est celle des anciens Romains [3]. » En cela Anne de Bavière se montrait simplement la digne fille de sa mère, Anne de Gonzague, à qui, suivant Bossuet, durant sa ferveur monastique dans l'abbaye de Sainte-Fare, « on avoit appris la langue latine, parce que c'étoit celle de l'Église [4]. »

Si nous relevons ici ce détail, ce n'est pas qu'il fût une telle exception au milieu de cette génération de princesses et de grandes dames (les *Précieuses ridicules* datent de 1659 et les *Femmes savantes* paraîtront en 1672); mais il aura son influence sur l'éducation dont nous allons esquisser les préliminaires. Ni le duc d'Enghien ni le grand Condé son père n'avaient rien dû, en fait de science, à leurs mères. Pour l'un et l'autre l'ingérence maternelle, regardée plutôt comme un obstacle aux bonnes études, avait été systématiquement refoulée à l'écart. A la différence de Charlotte-Marguerite de Montmorency et de Claire-Clémence de Maillé-Brézé, Madame la Duchesse pourra s'intéresser aux progrès de son fils, en prendre des nouvelles; elle recommandera de le pousser, l'interrogera elle-même, au besoin le punira, libre dans son cabinet de

1. Loret, *La Muze historique*, édit. Daffis, t. IV, p. 132 et 136.

2. *Les Nopces dvcales*. Paris, Loyson, 1664. L'épître dédicatoire à Madame la Duchesse débute ainsi : « Madame, ayant eu l'honneur, autrefois, de divertir l'illustre Héroïne à qui vous devez la naissance, par les *Lettres en vers* que je lui adressois... » Ce témoignage formel confirme le sentiment de Livet, *Dictionnaire des Précieuses*, t. II, p. 345.

3. *De Nuptiis Henrici Borbonii, dvcis Angviani, et Annæ Bavaricæ, principis Palatinæ*, dans le recueil : *Regiet regiæ stirpi Xenia, offert Franciscus Vavassor, e Soc. Jes., ineunte anno M.DC.LXIV*. Paris, Cramoisy, p. 14 et 1-8.

4. Bossuet, *Oraison funèbre de Anne de Gonzague de Clèves, princesse Palatine.*

parler fort « de philosophie et de choses semblables » avec les précepteurs [1]. Son mari, s'il avait eu la méchante humeur de Chrysale, aurait pu lui reprocher, au moins un soir, d'aller chercher, comme Philaminthe, ce qu'on fait dans la lune, au lieu d'avoir l'œil sur ses gens. Elle ne laissa pas en effet aux seuls docteurs de la ville et à l'astronome du collège de Clermont le plaisir de contempler certain phénomène céleste. « Tous les mathématiciens de Paris, écrira un jour le P. Alleaume, observèrent avec beaucoup de soin l'ecclipse de lune de samedy dernier (29 octobre), et on dit qu'aucun ne l'avoit mieux supputée que le nostre. Il ne s'est pas contenté de remarquer le moment auquel la lune entra dans l'ombre, mais la minute à laquelle chaque tache de la lune est entrée dans l'ombre et en est sortie. Ils connoissent toutes ces taches par nom et par surnom, et j'ay appris aujourd'hui que la 1e s'appelloit Grimaldus, la 2e Aristarchus, la 3e Kepler, la 4e Copernic, la 5e Tycho, la 6e Plato, la 7e Plinius, et les autres que j'ay oubliées, car il y en a jusqu'à treize. Comme le temps fut fort beau, on eut la facilité de l'observer à son aise. *J'en fis voir le commencement à S. A. Madame la Duchesse*, et on passa à la comédie le reste de l'ecclipse [2]. »

Mais en l'année où nous sommes (1663) il ne s'agit encore que de la « lune de miel. »

Afin de mieux célébrer l'heureux hyménée, les correspondants avaient rivalisé à distance avec les poètes. C'est le P. Le Herichon [3] qui de Varsovie témoigne « toute la joye possible » au prince de Condé « dans une affaire qui fait la joye de la France et de la Pologne. » Il en avait « souhaité les commancements il y a long temps, et devant toute autre chose ; » maintenant que Dieu en a arrêté la conclusion, il se félicite « d'avoir eu du zèle et de la passion pour l'achèvemant d'une si belle et si bonne affaire *in ogni modo* [4]. »

Il est évident qu'à ses yeux ce mariage d'une nièce de la reine Marie avec M. le Duc amènera l'élection de celui-ci au trône de Pologne. La chose, comme à beaucoup de ceux du parti français, lui semble déjà faite. Illusion, mais illusion fondée. Le roi Casimir et son épouse, outre une dot fort considérable donnée à la duchesse d'Enghien, l'avaient

1. Le P. du Rosel au prince de Condé, Paris, 7 janvier (1684). *Papiers de Condé*, série P, t. XCIV, fol. 95.

2. Le P. Alleaume au prince de Condé (Paris), 31 octobre (1678). *Ibid.*, t. LXXI, fol. 195.

3. François Le Herichon, né au diocèse d'Evreux le 1er novembre 1612, entré dans l'Ordre des Jésuites en 1636, partit en Pologne dans le courant de l'année 1659. Confesseur et prédicateur de la reine Marie, il réforma la cour par son éloquence. La souveraine française appréciait la franchise et la sincérité de ses avis. *Notice nécrologique*, aux Archives générales de la Compagnie de Jésus.

4. Le P. Le Herichon au prince de Condé, Varsovie, 11 janvier 1664. P. C. (nous désignerons désormais sous cette abréviation les *Papiers de Condé*), t. XXXI, fol. 50. Le Herichon mourait vingt jours après à Varsovie (31 janvier 1664).

adoptée pour leur fille [1]. Au jour de ses noces, elle porta trois millions de pierreries [2] !

Parmi les lettres de félicitations qui affluèrent autour du grand Condé, à cette brillante occasion, aucune ne nous a semblé animée de sentiments plus sincères et plus élevés que celle de son vieux régent de philosophie à Sainte-Marie de Bourges, le P. Claude Boucher, devenu assistant de France auprès du Père général.

« Monseigneur, écrivait-il, il est de ma profession de ne pas reguarder les avantages temporels séparés des éternels. Dieu m'est tesmoin que je n'ai pas attendu la nouvelle de la conclusion de l'affaire, beaucoup moins de l'exécution pour m'y intéresser auprès de luy ! J'ai crû de mon devoir de solliciter chaque jour à l'autel sa bonté de la faire réussir, en sorte que toutes les choses qui peuvent contribuer à la félicité de cette vie, esgualant le mérite et l'estime universelle des incomparables qualités de Monseigneur le Duc, celles qui doivent servir à l'éternelle les surpassassent d'autant qu'il est préférable d'estre grand aux yeus de Dieu, à le paroistre aux yeus des hommes, et qu'un bon establissement est plus souhaittable dans le ciel que sur la terre. Mais pourquoi ne pas espérer l'un et l'autre d'une alliance faitte avec autant de choix, et d'inclination des parties, en laquelle toutes choses conspirent à une parfaitte union des cœurs de deux personnes en qui la naissance et l'éducation n'ont rien que de très favorable à la vertu ? Je ne puis douter que Vostre Altesse Sérénissime n'approuve la continuation de mes vœus pour leur prospérité dans les mesmes sentimens, en leur désirant particulièrement la bénédiction du ciel pour donner à la France un bon nombre de princes, assés tost affin que Vostre Altesse Sérénissime puisse avoir la satisfaction d'en voir de nouvelles alliances non moins heureuses que celle-cy. Et parce que leur bonheur en cette vie ne dépend de rien tant que de la propre conservation et prospérité de Vostre Altesse Sérénissime à laquelle toute la France entre en intérest, elle sera aussy toujours le subject principal de mes vœus [3]... »

Vers la fin de cette même année, une lettre du général Paul Oliva renchérissait encore, s'il était possible, sur celle de son assistant. Elle répondait aux compliments que le P. Charles von Manderscheydt [4]

1. Par le contrat de mariage signé au Louvre (10 décembre 1663), Louis XIV donnait 150.000 livres à M.le Duc.Le roi et la reine de Pologne adoptaient Madame la Duchesse,déclarée leur unique héritière. Ils lui faisaient donation des duchés d'Oppeln et de Ratibor, en Silésie. La reine Marie ajoutait des pierreries et joyaux pour un million, et la somme de 300.000 livres. M. le Prince et Madame la Princesse reconnaissaient M. le Duc pour leur héritier principal et lui concédaient le Clermontois en Argonne, le comté de Vallery en Gâtinais, avec le marquisat de Graville en Normandie. De ces trois apanages, Vallery était le domaine le plus ancien et presque le plus sacré. C'était le Saint-Denis de la famille, dont aujourd'hui encore il garde les sépultures. *Archives de la Maison de Condé.*

2. *Gazette*, 1663, p. 1172.

3. Le P. Boucher au prince de Condé, Rome, 14 janvier 1614. P. C., série Ire, t. XXXI, fol. 54.

4. Charles-Alexandre von Manderscheydt, né à Luxembourg le 6 juin 1616, entré au noviciat, à Rome le 5 novembre 1635, fut chapelain du comte de Pimentel, l'ambassadeur d'Espagne en

venait de lui présenter de la part de Condé. Le Prince avait chargé ce Jésuite de faire une fois de plus connaître au premier supérieur de la Compagnie son estime et son affection pour la Société, et en retour le chef de l'Ordre prenait Dieu à témoin qu'après le roi très chrétien il n'était redevable à personne plus qu'à Son Altesse Sérénissime [1].

Bien que ces échanges de politesses n'aient pas été fréquents, le petit nombre de lettres qui nous restent pour les années suivantes suffit à témoigner des relations les plus cordiales entre la petite cour de M. le Prince à Chantilly ou celle du duc d'Enghien à l'hôtel de Condé avec la *curia* du P. général à Rome.

Mais la plupart ont le tort de sentir le style officiel et d'être en partie rédigées par des secrétaires. La source la plus naturelle et la plus limpide, celle où se reflète le mieux jusqu'au fond l'âme d'un Jésuite dévoué aux Condé, est la correspondance du vieux P. Nicolas Talon [2]. Au service de leur maison depuis 1637 [3], et près de vingt ans (1647-1666) attaché en qualité de confesseur à la personne d'Armand de Bourbon, prince de Conti, il avait été le directeur édifié de ses dernières années consacrées à la théologie et aux bonnes œuvres. Puis, n'ayant pas cru après sa mort encore récente (21 février 1666) pouvoir rester plus longtemps dans un milieu qui n'était pas celui d'un religieux, sans détriment pour la réputation de la Compagnie [4], il avait demandé et obtenu de rentrer dans la vie de communauté. Ecrivain facile et historique du bienheureux François de Sales, plus qu'auteur de son temps il avait naguère vulgarisé la morale à la fois sûre et douce du futur Docteur de l'amour divin [5]. Réintégré au collège de Clermont à Paris, pour ne plus le quitter, il composait une *Histoire sainte du Nouveau Testament*

Suède, accompagna la reine Christine de Stockolm en Italie. Pénitencier durant vingt et un ans à l'église Saint-Pierre, il mourut à Rome le 20 avril 1691. On a de lui une lettre sur la conversion de Christine. Voir le P. Carlos Sommervogel : *Bibliothèque des écrivains de la Compagnie de Jésus*, t. V, col. 470.

1. « Certe Serenitati Vestræ sancte et syncere polliceor, ut nemo istic est, cui secundum Christianissimi Regis Majestatem plus debeat Societas nostra, ita... » Le P. Oliva au prince de Condé, Rome, 30 décembre 1664. P. C., série P, t. XXXII, fol. 318.

2. Le P. Nicolas Talon, (Taslon, Thalon, Tallon,) est trop connu par ses ouvrages pour que nous nous étendions ici sur sa vie. Né à Moulins, le 31 août 1601, il avait été élevé au collège de cette ville tenu par les Jésuites. Entré dans leur Ordre le 9 octobre 1621, il fit sa profession à Paris le 3 février 1641, et mourut au collège Louis-le-Grand le 29 mars 1691, après y avoir, sauf quelques intermittences, passé soixante et un ans. Les détails autobiographiques abondent dans sa volumineuse correspondance avec le grand Condé. Voir notamment ses lettres de Paris, 23 février (1663) à Caillet, le secrétaire ; et à M. le Prince, Paris, 29 septembre 1691, 8 août 1684, 5 janvier, 20 février et 9 avril 1685 et *passim*. A la fin, il avait oublié son âge, et après s'être donné avec raison quatre-vingts ans en 1681, il parle à tort en 1685 (17 avril) du ton de ses 82 ans. »

3. Le P. Talon au prince de Condé, Paris, 29 septembre 1681. P. C., t. LXXVII, fol. 243.

4. Magnam ætatis partem apud principes Condææ domus egit, ipsisque carus fuit ; huic tamen vitæ privatam prætulit, cum in illa diutius permanere se posse, salva Societatis fama, non putavit. *Necrologium*. A. C^le^. (Nous renvoyons par ces initiales aux Archives de la Compagnie.)

5. Voir la magnifique édition en cours de publication par les soins du premier monastère d'Annecy, *Œuvres de S. François de Sales*, Annecy, 1892, in-8, t. I, p. LXXXVII.

dédiée à la mémoire du pieux et jeune Prince si prématurément enlevé[1]. En même temps, comme pour se dédommager d'avoir vécu tant d'années parmi les grands, il voua son zèle aux prisonniers de la capitale. Pendant près d'un demi-siècle « son royaume, » comme il disait plaisamment[2], royaume qui en vérité n'était pas de ce monde, eut pour limites le Fort-l'Evêque et Saint-Eloi, les Châtelets et la Grève.

Sa charité auprès des détenus et des suppliciés n'avait pas été toutefois jusqu'à rompre tous ses liens avec Condé, le frère de son cher et regretté Conti. De là avec M. le Prince des lettres familières, où la plume du pompeux biographe du saint évêque de Genève se fait alerte et presque joviale, pour courir sans fin à travers les nouvelles de la ville et du collège, les historiettes de la cour des miracles et de celle du roi.

Avec la guerre de Dévolution, l'année 1667 vit le duc d'Enghien paraître comme chef des Volontaires, dans l'armée française qui envahit les Flandres espagnoles. Mais Condé avait été tenu en non-activité par Louis XIV. Il y eut pourtant une détente dans l'attitude expectante du souverain, lors du siège de Lille (août-septembre). On crut dans le public que M. le Prince et M. le Duc venaient d'être choisis pour porter nos armes en Allemagne.

Voilà le P. Talon au comble de la joie.

Dans la part très spéciale qu'il prend à l'allégresse générale de Paris, son bonheur serait que Condé fût à portée d'entendre « sur son chapitre et sur celui de Monseigneur son filz ce qu'en disent tous ceux qui ayment la gloire de ce royaume et qui sont les plus attachez aux intérests du roy et de l'Etat ». En son particulier il forme un vœu : ce serait d'aller servir à l'armée comme « mestre de camp des Aumôniers qui y seront en chaque régiment. J'assure V. A. que je les conduirai encore de bon cœur dans les trenchées, et, s'il est besoin, jusqu'aux piés des murailles des villes que V. A. S. assiégera, et que j'y conduirai les mineurs et ceux qui iront à l'escalade. » Mais il a une autre chose sur le cœur : « c'est qu'il plaise à DIEU me donner encore un prince de vostre nom et de vostre maison qui soit un digne filz de V. A. S. et de Monseigneur le Duc. J'attens cette faveur du ciel dans deux mois[3]. »

Dieu allait en effet bénir pour la seconde fois l'union du duc d'Enghien avec Anne de Bavière, union qui fut féconde. Dix enfants formèrent la couronne d'honneur des parents et grandirent, entourés de toutes les tendresses, au milieu de cette famille profondément unie. Les trois

1. *Histoire sainte du Nouveau testament.* Paris, Cramoisy, 1669, in-fol. Au-dessus de la simple inscription « A la mémoire d'Armand de Bovrbon, prince de Conty, » on voit son portrait gravé avec son mausolée.

2. Talon à Condé, Paris, 2 mai (1680). P. C., série P, t. LXXVIII, fol. 251, et 22 septembre 1682, *ibid.*, t. LXXXVII, fol. 251.

3. La même au même (s. l.), 3 septembre (1667). P. C., série P., t. XXXVI, fol. 70.

générations dont elle se compose semblent bientôt n'en former qu'une, tant les sentiments et les intérêts se confondent en un lien unique partant de l'aïeul glorieux et vénéré et enveloppant les plus jeunes et les derniers, mais non les moins aimés. On dirait, non les trois anneaux consécutifs

Le Père Oliva, de la Compagnie de Jésus.
(D'après un tableau de J.-B. Gauli, gravé par P. Simon.)

d'une chaine qui s'allonge, mais trois anneaux entrelacés à la manière des trois croissants de la Renaissance.

Le premier des enfants avait été une fille, Marie-Thérèse, née le 1er février 1666, appelée Mlle de Bourbon. Un fils était impatiemment souhaité ; il vint au monde au commencement de novembre 1667 et reçut

le nom de Louis, que portait son aïeul [1]. « Le 5 de ce mois, annonçait la *Gazette*, la duchesse d'Engüyen accoucha heureusement d'un Prince : et la Nouvelle en ayant esté portée à Leurs Majestez, à Saint-Germain, le Roy envoya aussitost le marquis de Bellinghem (Beringhem) au Prince de Condé et au Duc d'Eugüyen, pour leur en témoigner sa joye. Le lendemain, Monsieur vint lui-mesme les en féliciter et Leurs Altesses en ont aussi receu les Complimens de toutes les Personnes de la plus haute qualité [2]. » Quelques jours après, c'était Louis XIV en personne qui, ayant quitté Saint-Germain pour les chasses de la Saint-Hubert à Versailles, puis Versailles pour son « beau Palais des Thuilleries », alla visiter le duc et la duchesse d'Enghien [3].

Louis XIV faisait encore mieux que de donner à la maison du premier Prince du sang des marques de bienveillance renfermées après tout dans l'étiquette. Sachant en vrai souverain mettre l'intérêt de l'Etat au-dessus des ressentiments, enfin effacés, de son « moi », il s'était résolu de rendre à Condé sa place à la tête des armées françaises et il lui donnait la Franche-Comté à conquérir. La réunion des Etats de Bourgogne à Dijon fut le prélude des opérations militaires et le prétexte choisi pour en masquer les préparatifs. M. le Prince, en sa qualité de gouverneur de la province, était occupé à présider les séances, qu'il animait par ses « belles harangues [4] » après les avoir ouvertes par « un discours également fort et éloquent [5] », lorsque lui parvinrent les félicitations du P. Oliva, à l'occasion de l'événement de novembre [6]. Il répondit aussitôt par cette lettre, fidèle écho, à trente-cinq ans de distance, de ses promesses de Bourges.

Monsieur Mon très Révérend Père,

J'ay veu avec beaucoup de satisfaction ce que vostre P^té^ R^me^ me mande de ses sentimens au sujet de la naissance de mon petit-fils. Ce n'est pas que je ne me sois bien attendu que V: Pat^té^ Rév^me^ ayant autant de bonne volonté qu'elle en a pour Moy, prendroit sans doute quelque part à ma joye en ce rencontre. Mais comme je suis fort sensible à tout ce qui vient de sa part, estant chef d'une Compagnie que J'ay tousjours beaucoup considérée, et ayant d'ailleur toute sorte d'estime pour la personne de Vre P^té^ R^me^, il ne se peut pas que Je ne l'aye esté extrêmement aux marques obligeantes qu'elle me donne de son amitié. Là-dessus je la prie de croire que j'y correspondray tousjours avec beaucoup de chaleur et qu'on ne peut pas estre plus que je suis,

Monsieur Mon très Révérend Père,
Vostre très affectionné à vous faire service,
LOUIS DE BOURBON.

Dijon, le 13e Janvier, 1668 [7].

1. Celui de Henri lui a été parfois attribué. Luillier, dans son Histoire manuscrite de la maison de Condé, dit qu'il ne fut pas nommé.
2. *Gazette*, 1667, p. 1261.
3. *Ibid.*, p. 1262.
4. *Ibid.*, 1668, p. 46.
5. *Ibid.*, p. 71.
6. Nunc ergo, ubi divinæ visum est Bonitati, felici prole donare Serenissimum ducem, unaque Celsitudinem Vestram augere novo lætandi argumento, simul etiam intellexi magnum columen nobis exortum et gaudium. Oliva à Condé, 13 décembre 1667. P. C., série P, t. XXXVI, fol. 490.
7. *Litteræ principum*. A. C^le^.

L'enfant dont la venue au monde avait coïncidé avec la rentrée de l'aïeul dans sa glorieuse carrière, ne sera pas l'héritier de son nom illustré une fois de plus par les armes. Louis de Bourbon ne vécut que trois ans. Il mourut en 1670.

Mais l'année même de la réduction de la Franche-Comté, le 11 octobre 1668, un second petit-fils était né à M. le Prince, suivant de près le premier. Ce cadet de la maison de Condé fut accueilli avec les mêmes honneurs que son frère aîné. Leurs Majestés expédièrent à Paris un gentilhomme ordinaire de la maison du roi pour faire de leur part « les complimens au Prince de Condé et à la Duchesse d'Engüyen ; le Duc son Epous, qui estoit lors à Chambort, ayant aussi reçeu ceux de toute la Cour, » qui s'y trouvait pour les chasses d'automne [1]. De retour en sa capitale, Louis XIV fit comme l'année précédente visite à la Duchesse (11 novembre [2]).

L'enfant avait reçu, avant la solennité du baptême remise à plus tard, le nom de Louis. Il était le troisième de sa race à le porter. Son titre, après la mort de son frère aîné, fut le titre ducal de Bourbon, Enghien restant à son père et Condé à son grand-père.

Dans le présent récit de l'éducation de Louis III de Bourbon, nous éviterons d'intervenir au milieu de l'exposé des faits et laisserons volontiers la parole à ses maîtres, trop heureux de surprendre, au jour le jour, ces fidèles témoins dans l'intimité de leurs rapports épistolaires avec M. le Prince. Le fil à relier ces documents sera de préférence l'ordre chronologique. Les dates à coordonner sont si nombreuses que l'embarras, pour ne point s'y perdre, était d'établir avec certitude les points de repère. En nous aidant d'obligeantes communications, ainsi qu'en rapprochant les unes des autres des pièces d'origine diverse et de nature indépendante, nous osons espérer ne pas avoir commis trop de confusion. Après le *Journal* du médecin Héroard sur le dauphin Louis XIII, nous ne pensons pas qu'aucune part ailleurs il existe une source analogue d'informations aussi abondante au dix-septième siècle.

Durant les premières années, les nouvelles demeurent rares et insignifiantes.

Aux vacances de 1671, le duc de Bourbon va avoir trois ans. Le P. Bergier écrit de Chantilly à Condé, absent, qu'il « se fait tous les jours pour le corps et pour l'esprit [3] ». En mai 1674, il a cinq ans. Condé est à l'armée de Flandre, commençant contre le prince d'Orange la campagne couronnée par la victoire de Senef [4]. Le duc d'Enghien va rejoindre son père, en compagnie du Père Bergier, qui le suit dans tous ses voyages, même à la guerre. Avant de se rendre à Soissons et à Laon, ils s'arrêtent quelques jours à Chantilly. De là Bergier écrit à

1. *Gazette*, 1668, p. 1202.
2. *Ibid.*, p. 1205.
3. Bergier à Condé, 12 septembre 1671. P. C., série P, t. XXXVIII, fol. 330.
4. Le récit de cette émouvante bataille a paru dans la *Revue des Deux-Mondes*, 1er mai 1894.

Condé, la veille de son départ : « Je me suis promené et par eau et par terre, et je me suis mis en état de pouvoir rendre conte à V. A. S. de ce qui se passe en ce pays-cy. Mgr le Duc, madᵉ la Duchesse et tous Mgrs vos petits enfants sont en bonne santé. L'air de Chantilly fait

LOUIS XIV.

(D'après une gravure de la Chalcographie du Louvre.)

surtout des merveilles à Mgr le Duc de Bourbon qui se fortifie à veüe d'œil [1]. »

1. Bergier à Condé, Chantilly, 1ᵉʳ juin (1674). P. C., série P, t. LVIII, fol. 212. Voir aussi la précédente lettre du m. au m., *ibid.*, 29 mai, fol. 107. Les petits enfants de M. le Prince étaient alors, avec le duc de Bourbon, sa sœur aînée Marie-Thérèse, dite Mlle de Bourbon ; Anne, sa sœur cadette née le 11 novembre 1670, appelée Mlle d'Enghien ; Henri, comte de Clermont, né le 3 juillet 1672 (dont Jal, *Dictionnaire critique de biographie*, p. 418, paraît faire l'unique petit-fils du grand Condé), et Louis-Henri, comte de la Marche, né le 9 novembre 1673.

Cependant le petit Duc allait entrer bientôt (11 octobre 1674) en sa septième année, l'âge de sortir des mains des femmes. Son aïeul ne l'oubliait pas ; au plus fort des opérations militaires, il venait de décider que comme son fils et comme lui-même, Louis III de Bourbon serait élève des Jésuites. Vive fut la satisfaction d'Oliva. Il vieillissait, mais une chose restait en lui inaltérable, son affection envers M. le Prince. Tout récemment, quelques membres de la Compagnie ayant fourni à celui-ci sujet de plainte, le général avait écrit au P. Jean Pinette, provincial de Paris [1], lui demandant si l'on voulait conduire ses cheveux blancs au tombeau [2]. Aussi fut-ce avec une joie sensible que le vieux général apprenait quelques mois plus tard la détermination prise par Condé et

BATAILLE DE SENEF.

(D'après une gravure de l'Histoire des Provinces-Unies, 1701.)

Enghien, tombés d'accord entre eux pour confier à la Compagnie de JÉSUS l'éducation du duc de Bourbon. Il s'empresse de recommander à Pinette de n'employer auprès du jeune Prince que des religieux distingués entre tous et capables par leur vertu et leur talent de lui inoculer une véritable piété [3].

Cette lettre arrivait (21 août 1674) quelques jours après la nouvelle de Senef (11 août), qui en rehaussait encore le prix. Mais ce provincial touchait au terme de son gouvernement (25 septembre). Si Condé

1. Jean Pinette, né à Bourges, le 30 janvier 1609, docteur en théologie, administrait la province de France depuis le 12 octobre 1671. Mort le 21 novembre 1690, à Paris.

2. Oliva à Pinette, Rome, 10 avril 1674. A. C_{16}.

3. « Quamobrem Vestram Reverentiam etiam atque etiam obtestor, ut eos seligat, qui sua virtute et prudentia pietatem instillent et eo nomine discernantur a cæteris. » Le même au même, Rome, 21 août 1674. A. C^{16}.

lui-même eût nommé le successeur, son choix n'eût pas été différent de celui fait par Oliva. C'était le P. Etienne de Champs, son meilleur camarade de collège, l'acteur applaudi avec lui au théâtre de Sainte-Marie de Bourges, qui était mis à la tête de la province de France [1]. Oliva le chargeait bientôt de renouveler à Leurs Altesses l'expression de sa gratitude et lui envoyait pour elles des lettres de remerciements que le P. Bergier leur ferait tenir, si éloignées qu'elles fussent, en témoignage de la plus vive reconnaissance et de la déférence la plus respectueuse [2].

Décidée en principe, l'affaire demandait à être étudiée en détail. Quels seraient d'abord les précepteurs ? Le P. de Champs en désigna deux, les PP. Alleaume et du Rosel.

Gilles Alleaume, né au diocèse de Saint-Malo le 24 mai 1642, appartenait à une famille de noblesse bretonne originaire de Normandie [3]. Entré au noviciat de Paris en 1658 [4], il avait suivi les étapes ordinaires. Sa première régence, de la cinquième à la seconde, s'était passée au collège de Compiègne. Sa deuxième régence avait débuté par la cinquième à Orléans et s'était terminée par la rhétorique à Vannes puis à Bourges. De cette dernière chaire, laissée par lui aux vacances mêmes de 1674, il était allé faire sa troisième année de probation à Toulouse [5], d'où il revint l'année suivante (1675), religieux désormais accompli. Partout, soit chez les Condé, soit à la cour, il se montrera prêtre excellent, plein de sagesse et de prudence, d'une tenue parfaite et d'une habileté peu commune à diriger les âmes vers la piété [6]. Dans cet apostolat, il se servira non sans profit d'un livre sur la Passion presque aussi répandu relativement que le *Combat spirituel* ou la *Vie dévote ;* il a pour titre : *Les Souffrances de Nostre-Seigneur Jésus-Christ*, par le P. Thomas de Jésus. Au P. Alleaume revient l'honneur d'avoir fait passer dans notre langue l'ouvrage de l'Augustin portugais [7]. Déjà il avait traduit de l'espagnol les *Œuvres spirituelles* de saint François de Borgia [8]. On n'a point d'autres écrits de lui, sauf des vers latins ou grecs de circonstance,

1. Nommé provincial de France le 25 septembre 1674, le P. Etienne de Champs entra en charge au commencement d'octobre. A. Cie.

2. Oliva à E. de Champs, Rome, 11 décembre 1674. A. Cie.

3. *Répertoire général de Bio-Bibliographie bretonne*, par R. Kerviler. Rennes, 1886, in-8, t. I, p. 114.

4. Le 17 ou le 19 septembre.

5. Le troisième an de la province de Toulouse était alors joint à son noviciat. En cette année, 1674-1675, il comprenait onze probationnaires, avec un Franc-Comtois, le P. Pierre Henry (1600-1675), pour maître.

6. *Notice nécrologique*. A. Cie.

7. Voir sa copieuse bibliographie, Sommervogel, t. I, col. 179. Dans la préface de la deuxième édition (1695), Alleaume fait l'historique des traductions diverses antérieures à la sienne, dont une en français parue quarante ans plus tôt, sous le titre de *Travaux de Jésus*, et à laquelle il reproche de rappeler les Travaux d'Hercule. Pour moi, dit-il, « j'ay suivi l'original le plus fidèlement qu'il m'a été possible. »

8. *Les Œuvres spirituelles de S. François de Borgia, traduites de l'Espagnol en François.* Paris, Michallet, 1672. Petit in-8 de 157 pages. (Biblioth. nat., Réserve D. 17297.) La permission d'imprimer du provincial Jean Pinette est datée de Paris, 2 janvier 1672. (Contre Sotwell.)

et la traduction en français médiocre d'une épigramme de l'*Anthologie* [1]. C'est dire qu'il n'y a dans ce Jésuite qu'un ascète et un humaniste. L'ascète domine. *Inde iræ.* Est-ce là ce qui le rendra si peu sympathique à l'esprit fort de la maison de Condé, l'abbé Bourdelot [2] ?

C'est le second précepteur, le P. Jacques du Rosel, qui jouit de l'amitié de l'original docteur. Il est vrai que le Père *socius* ou compagnon d'Alleaume, tout en vivant dans la plus complète harmonie avec son frère en religion, a un caractère quelque peu différent. Il ne lui ressemble exactement qu'en un point, l'essentiel : comme lui il pratique les vertus de son état, agissant en tout avec une circonspection et une vigilance sur soi-même inaccessibles à l'esprit de cour. Mais il allie à l'esprit de l'Evangile les qualités de cœur les plus propres à ne pas effaroucher l'esprit du monde. C'est la personnification de la douceur et de la mesure. En politesse et en urbanité, il ne le cède à personne de son entourage distingué. Il est l'*honnêteté* même, dans le sens courtois du mot. S'intéressant particulièrement aux nouvelles ecclésiastiques, il suit les démêlés de la France et de Rome et tient Condé au courant. Son entretien doit être aussi instructif qu'agréable. Plus lettré qu'humaniste, il écrit en français avec finesse, comprend et admire M. de La Bruyère, son futur collègue, et se sert de son esprit fin et délicat pour railler, lui aussi, les ennemis de la religion, sans oublier ceux de la Compagnie [3].

L'ouvrage où il s'est tout entier dépeint, paru seulement après ses années de préceptorat, est intitulé : *Conduite pour se taire et pour parler, principalement en matière de religion* [4].

Du Rosel, aucunement prétentieux, se défend de faire une préface ennuyeuse ou une longue épître dédicatoire, encore plus d'étaler des approbations mendiées. Pas même de nom au titre. A-t-il voulu appliquer le précepte qu'il rappellera si souvent : *tempus tacendi ?* Mais il y a aussi un temps pour s'expliquer, *tempus loquendi*, et il va présenter au public des remarques utiles sur la manière de retenir ou de débrider à

1. *Recueil de vers choisis* (par le P. Bouhours). Paris, 1701, in-16, p. 305. Imitation d'une épigramme grecque de l'Anthologie :

Les dieux, touchez de mon naufrage,
Ayant veû périr mon vaisseau, etc.

2. « M. Bourdelot me fait toujours l'honneur de me conter pour être autant de ses amis, qu'il conte peu le P. Alleaume de ce nombre. » Du Rosel à Condé (Paris, 17 février 1683). P. C., série P, t. LXXXIX, fol. 305. — Aux vacances de cette même année, le P. Alleaume étant allé dans sa famille en Bretagne, le P. Talon se présenta un jour à l'hôtel de Condé et pria Bourdelot de lui dire « s'il ne vouloit rien mander au P. Alleaume ; à quoy il me respondit avec un grand éclat de rire : Hé, mon Dieu, mon Père, laissés-le où il est, et qu'il sonne tant qu'il voudra touttes les cloches de Saint-Malo... » Série P, t. LXXXVII, fol. 197.

3. « Nihil illo erat suavius et moderatius, humanitate, comitate, morum suavitate nulli inferior. Scripsit *libellos* aliquot, vernacula lingua, polite et eleganter, quibus acute prudenterque carpebat religionis hostes et societatis adversarios. » *Notice nécrologique.* A. Cie. Quels sont ces *libelles* demeurés inconnus aux bibliographes ?

4. Paris, Bénard, 1696. L'achevé d'imprimer est du 20 décembre 1695. C'est dans cet ouvrage (p. 184) qu'il a payé un tribut de souvenir à l' « un des bons écrivains de nostre temps, l'auteur des *Caractères de Théophraste et des mœurs de ce siècle.* »

propos sa langue ou sa plume. Quelle science d'observation dans ces tableaux, qui sont de vraies satires sur les défauts communs aux personnes jeunes ou avancées en âge, aux grands et aux gens du peuple, aux savants et aux ignorants, enfin aux auteurs. A l'exemple de La Bruyère, il a fixé des regards discrets mais avisés sur la galerie variée des personnages qu'à Chantilly ou à Versailles il voyait défiler devant ses yeux pénétrants, afin de se faire à soi et de donner à autrui « des idées claires. »

Et quel sage causeur ce devait être que ce religieux sachant gouverner sa langue et ne lui donnant qu'une liberté modérée par treize principes, ni plus ni moins, dont l'un est qu'il faut se dire d'abord les choses importantes à soi-même, et après cette précaution se les « redire », de peur que l'on n'ait sujet de s'en repentir. Il a compté et défini les différentes espèces de silence : le prudent et l'artificieux, le spirituel et le stupide, celui d'approbation et celui de mépris ; il a analysé leurs causes et formulé leurs remèdes. Une jeunesse folle ne parle mal de la religion que parce que la sainteté de la morale chrétienne condamne son libertinage. Il faut concevoir de l'horreur de pareils monstres. Mais quel spectacle plus triste encore « que ce vieillard incapable de régler sa langue ! Ses yeux s'affaiblissent, ses oreilles se sont endurcies, son visage a changé de couleur ; la tête et les mains lui tremblent. Il n'a presque plus que l'usage de la langue, et il ne s'en sert que pour scandaliser et pour faire connaître ou son ignorance ou la corruption de son cœur ! » Aux grands du siècle, le P. du Rosel rappelle avec la même vigueur de ton que « l'on ne se moque jamais impunément de DIEU » et que leurs méchantes plaisanteries, spirituelles à leurs yeux, paraissent ridicules aux yeux des autres et leur conduite sans jugement.

Contre les pédants, il décoche de petits traits de ce genre : « Le monde est plein de sçavans, si vous voulez en croire ceux qui s'imaginent l'être. » Plus acéré avec les mauvais auteurs, il les divise en trois groupes : ceux qui écrivent mal, ceux qui écrivent trop, ceux qui n'écrivent pas assez, et il se moque à loisir de leur manie d'écrire pour écrire ou pour le plaisir de se croire auteur.

Les *indifférents* et les *neutres* en matière de religion soulèvent sa vive réprobation. « Peut-il y avoir quelque parti à prendre entre la vérité et l'erreur, entre DIEU et ce qui lui est contraire ? »

L'auteur de cette franche déclaration, si hostile aux équivoques et aux réticences, était pourtant d'origine, sinon de tempérament, un Normand. Né à Caen, le 2 juin 1643, Jacques du Rosel descendait d'une des plus anciennes races nobles du pays et avait des aïeux connus au temps du duc Guillaume, puis sous Philippe-Auguste et saint Louis[1]. Novice à l'âge de dix-sept ans (8 décembre 1660), il avait fait cinq années de régence dans la capitale de sa province, à Rouen (1662-67),

1. La Chesnaye-Desbois, *Dictionnaire de la Noblesse*, 3e édition, t. XVII, col. 676. Le manoir de Rosel était proche de Caen.

et une année à Alençon, comme professeur de rhétorique. Par sa théologie il appartient au collège de Clermont, à Paris. En 1672-73 il est scolastique de troisième année, chargé au pensionnat, en qualité de préfet de chambre, de l'élève de physique Louis-Armand du Plessis, marquis de Richelieu [1], de la branche des ducs d'Aiguillon. Le P. Alleaume, un peu plus ancien que le P. du Rosel, et d'âge et de Compagnie, s'y trouvait en même temps, étudiant de quatrième année et surveillant du jeune Claude Pellot, de Lyon. Ordonné prêtre, Jacques du Rosel retourne à Rouen pour y être *tertiaire* (1674-75), tandis que Alleaume l'est à Toulouse. Tous deux, dès la fin de cette dernière probation, font déjà partie en titre de la maison de Condé, et M. le Duc se charge des frais de leur retour [2].

A la fin des grandes vacances de 1675, ils entrent en fonction auprès du duc de Bourbon.

Mais l'éducation donnée au petit-fils du grand Condé serait-elle privée ou publique? Le passé répondait pour le présent. Ecoutons là-dessus le P. Jacques de La Baune, futur régent du jeune Prince, et résumons la tirade oratoire qu'il adresse à Louis de Bourbon, devenu son élève de rhétorique :

« C'est un privilège héréditaire dans votre maison qu'à cet âge même où les princes manquent de cette auréole et de cet éclat que l'adolescence seule fait d'ordinaire briller en eux, à cet âge où leur dignité ne les sépare pas encore des autres comme une barrière, à cet âge débile par lui-même et sujet à toutes les faiblesses, à cet âge, dis-je, ils affrontent le plein soleil de l'éducation commune, se jettent dans la mêlée, et entourés de l'élite de la jeunesse française, combattent en rivaux dans ses rangs pour la palme de l'honneur et les lauriers du savoir [3]. »

Louis III de Bourbon, aux vacances de 1675, accomplissait à peine sa septième année (11 octobre). Etait-il prudent et sage de le lancer ainsi dans la lutte avant d'avoir essayé ses forces? Le règlement du collège de Clermont y pourvoyait. En vertu de l'article IX du *prospectus*, à Paris aussi bien qu'à La Flèche, « il y a dans la Maison une Chambre où l'on instruit les Enfants qui ne sont pas encore en état d'aller en classe [4]. » Le duc de Bourbon, après avoir reçu une première année (1675-76), sans

1. Louis-Armand du Plessis, marquis de Richelieu, né le 9 novembre 1653, mort le 22 octobre 1730, eut pour petit-fils le duc d'Aiguillon, ministre des affaires étrangères sous Louis XV.

2. « Aux Révérends Pères Aleaume et du Rozel de la Compagnie de JÉSUS, la somme de quinze cens livres que Monseigneur le Duc leur a accordée par grattification tant pour les frais de leur voyage de Languedoc et de Normandie à Paris, que pour leur pension de l'année dernière 1675, qu'ils sont entrés auprès de Monseigneur le duc de Bourbon, jusques à Pasques de la présente année suiv[t] l'ordonnance du 16 mars 1676. » Archives de la maison de Condé. *Comptes de l'année 1676*. Grattifications, fol. 206, n° 675.

3. *Serenissimo principi Ludovico, duci Borbonio, eloquentiæ studia in collegio Claromontano feliciter auspicanti, oratio Jacobi de la Baune, e Soc. Jesu.* Paris, Martin, 1682, p. 49. « Est hoc domûs vestræ quasi jus hereditarium, ut eâ etiam ætate, quæ, etc... »

4. Recueil Rybeyrète. Pièce 109.

doute à domicile ou, comme on disait alors, « dans l'intérieur de son domestique, » l'enseignement privé des PP. Alleaume et du Rosel, entra au collège en 1676, pour s'y aguerrir à l'abri de ce huis-clos préparatoire nommé la *domestica schola*.

L'ouverture générale des classes avait eu lieu le 19 octobre, lendemain de la Saint-Luc ; il n'arriva que pour la mi-novembre et fut d'autant plus remarqué. La *Gazette* l'annonça. On y lisait :

Le 14 de ce mois (novembre), le Prince de Condé et le Duc d'Angüyen menèrent le Duc de Bourbon au Collège de Clermont, où ils veulent que ce jeune Prince fasse ses études, estant persuadez, par leur propre expérience, que les Jésuites ont un talent particulier pour l'instruction de la Jeunesse. Ils firent salüer ces Princes par un grand nombre d'Enfans de la première qualité, qui sont élevez dans leur Maison, et ensuite on représenta une petite Pièce de Théâtre, où le Prince d'Enrichemont, Fils aîné du Duc de Sulli [1], se distingua [2].

Au bout d'une année de l'obscur labeur des rudiments, le nouvel écolier, suffisamment armé, voyait s'ouvrir devant lui toutes grandes les portes de la cinquième.

On était en octobre 1677.

Le régime des classes publiques commençait, — et pour sept ans.

1. Maximilien-Pierre-François-Nicolas de Béthune, prince de Henrichemont, né le 25 septembre 1664, mort le 24 décembre 1712, était fils de Pierre-Françcis de Béthune, duc de Sully (1640-1694).

2. *Gazette*, 1676, p. 831.

Chapitre Quatorzième.

GRAMMAIRE ET LITTÉRATURE.

(1677-1682.)

Le collège de Clermont ressemblait peu à cette époque aux internats modernes. Les pensionnaires, qui dépassaient en 1673 le chiffre de trois cents [1], n'étaient pas groupés par divisions, mais par classes. Chaque classe formait une ou deux chambres communes, surveillées par un Jésuite. Un grand nombre d'écoliers logeaient et travaillaient en chambre privée, surtout les frères et les parents. Vivaient aussi à l'intérieur de l'établissement les préfets ou surveillants particuliers qui appartenaient à la Compagnie ; c'étaient généralement de jeunes religieux se livrant en même temps à leurs études de théologie, un scolasticat faisant partie du collège. Les enfants de qualité amenaient avec eux de préférence leur précepteur ou leur gouverneur, et même leur page ou leur valet de chambre. Pour trois cent dix pensionnaires, nous voyons figurer, sur une liste authentique de noms, cent cinquante-quatre personnes de service ou domestiques, soit : une par deux élèves.

Tout ce monde vivait entassé dans les quatre étages des bâtiments composant la « grande cour des classes », ou cour d'honneur carrée, qui achève de tomber sous la pioche de la démolition. Les trois pavillons, dont deux encore debout et le troisième, celui de la rue Saint-Jacques, abattu, comptaient deux étages de plus. Outre les chambres communes et particulières, on avait encore trouvé place pour la grande et la petite congrégation, ainsi que pour le quartier spécial des théologiens [2].

Les classes occupaient le rez-de-chaussée.

Le plus grand esprit de famille devait régner en ce milieu resserré où

1. Recueil Rybeyrète. Pièce 109 *bis*. *Catalogus convictorum collegii Claromontani, S.J., mense januario, anno* 1673.
2. *Ibid. Mémoires des chambres des pensionnaires du collège de Clermont.*

précepteurs et écoliers, religieux et étrangers, vivaient presque côte à côte, les salles les plus diverses étant contiguës, et les préfets ayant pour mission, moins de surveiller les pensionnaires que de les « aider dans leurs études [1] ». Le règlement, en s'imposant à l'observation de tous, achevait la fusion de ces éléments distincts, et laissait subsister dans l'harmonieuse unité de l'ordre extérieur une variété intérieure de personnel et d'organisation que le régime contemporain ne connaît plus.

Les externes, en nombre double des pensionnaires, demeuraient dans leurs familles, ou louaient un appartement pour eux et leurs gens, gouverneurs, précepteurs et valets.

Le duc de Bourbon occupait un hôtel entier : le Petit-Luxembourg. Situé non loin du collège de Clermont, et à peine séparé, par la rue de Vaugirard, de l'hôtel de Condé, qui appartenait à M. le Prince, mais était habité le plus souvent par le duc et la duchesse d'Enghien, le Petit-Luxembourg offrait à l'enfant l'avantage de la proximité de ses parents, tout en le tenant à distance des distractions perpétuelles, inséparables de leur vie mondaine et de leur train.

Ce palais en miniature ne comptait pas alors cinquante années d'existence. Bâti, en 1629, par Marie de Médicis, et cédé par elle au cardinal de Richelieu à un titre resté obscur, il joignait du côté de l'est le Grand-Luxembourg, habité par Mademoiselle, et vers l'ouest le monastère des Filles du Calvaire, autre fondation de la magnifique et pieuse reine [2]. Après Richelieu, il passa à sa nièce, la célèbre bienfaitrice des œuvres de charité et des missions, Marie de Wignerod, duchesse d'Aiguillon, morte en cet hôtel le 17 avril 1675 [3]. Déjà le 2 mai de l'année précédente (1674), une transaction intervenue entre le duc de Richelieu et le duc d'Enghien revendiquant les droits de sa mère, Claire-Clémence de Maillé, avait assuré à ce dernier la prise éventuelle de possession, moyennant la somme de cent mille livres [4]. Elle eut lieu le 5 janvier 1676, et Gourville, l'intendant de la maison de Condé, s'occupa bientôt de disposer le Petit-Luxembourg pour ses nouveaux hôtes. « L'on commencera dès aujourd'huy, écrit-il le 30 octobre 1676, à (le) meubler, et je croy qu'il sera prest demain ; ainsy Mgr le duc de Bourbon pourra revenir après cela quand il luy plaira ; mais affin que je sois asseuré que rien ne manquera, j'iray visiter la maison demain... [5] »

Le duc de Bourbon s'y installa au mieux. Il n'en sortit guère que deux fois dans toute la durée de ses études, en juin 1679, puis d'octobre

1. Pièce citée, 109.
2. Les Bénédictines de Notre-Dame du Calvaire, dites Filles du Calvaire, avaient été appelées de Poitiers par Marie de Médicis, qui voulait, pour ainsi dire, les mettre « en son propre palais ». *Topographie historique du vieux Paris. Région du bourg Saint-Germain*, p. 320, *sqq.*
3. *Gazette*, 1675, p. 284.
4. Archives de la maison de Condé.
5. Gourville à Condé. Paris, 30 octobre 1676. P. C.

1679 à janvier 1680, où il laissa temporairement la place à sa tante, la duchesse de Hanovre [1]. Il logea alors avec sa suite dans l'hôtel

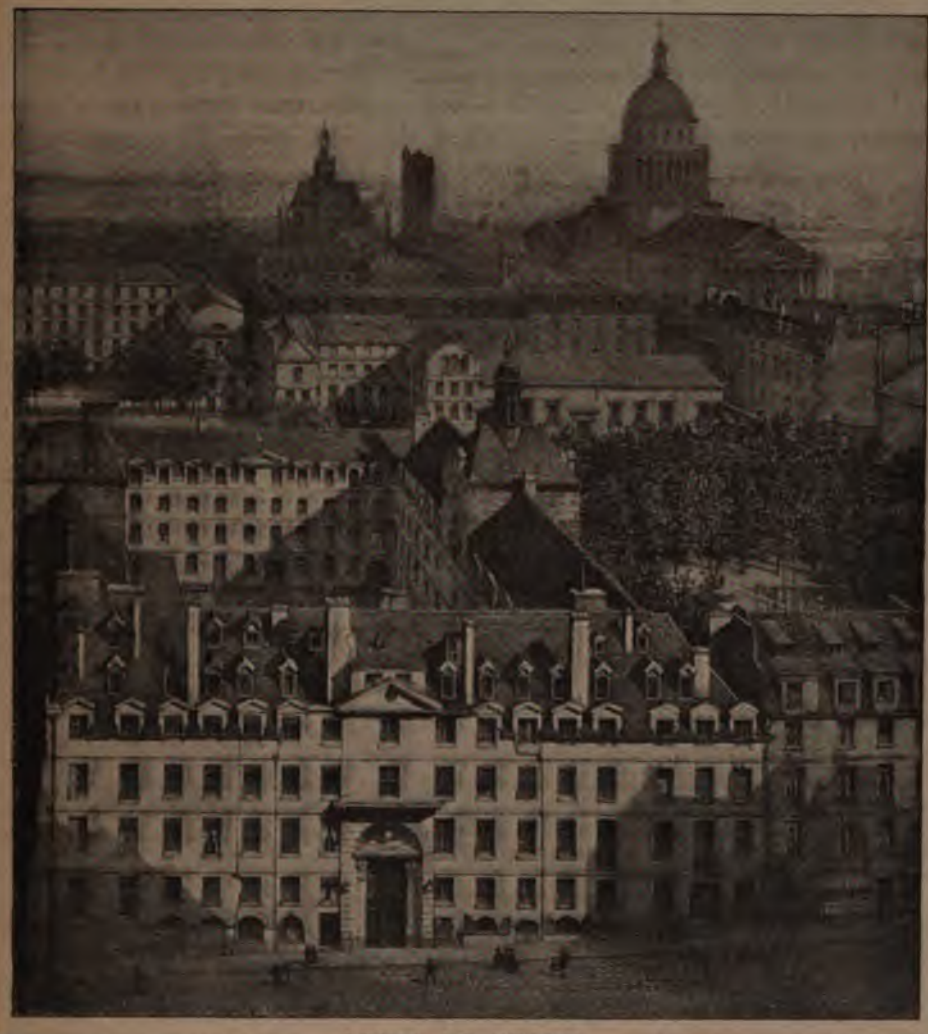

LOUIS-LE-GRAND.
ANCIEN COLLÈGE DE CLERMONT JUSQU'EN 1682.
(D'après une photographie de Pierre Petit avant la démolition actuelle.)

d'Entragues, rue de Tournon, loué pour la circonstance [2].

1. La deuxième sœur de la duchesse d'Enghien, Bénédicte-Henriette-Philippe, née le 25 juillet 1652, mariée le 25 septembre 1668 à Jean-Frédéric de Brunswick, duc de Hanovre. Elle mourut en France le 12 août 1730.

2. La duchesse d'Enghien, bien que demeurant à l'hôtel de Condé, ne s'interdisait pas tout séjour au Petit-Luxembourg. Le 26 juin 1679, elle y reçut l'ambassadrice d'Espagne. Le duc de Bourbon y rentra le lendemain. Du Rosel à Condé. Paris, 26 juin 1679 ; Alleaume et Bergier au même, 27 juin ; Bergier à Condé, 8 janvier 1680 ; Du Rosel au même, 27 janvier. P. C.

Sa maison était constituée. Outre les deux précepteurs jésuites attachés à sa personne depuis 1675, et qui de longtemps ne devaient se séparer de lui, le personnel affecté à son service est ainsi composé, et, disons-le tout d'abord, rémunéré. Après les PP. Alleaume et du Rosel, recevant invariablement, sauf gratification exceptionnelle, chacun trois cents livres par an, soit vingt-cinq livres par mois, il y a deux laïques faisant fonctions de gouverneurs, chacun aux gages supérieurs de quinze cents livres : ce sont MM. Deschamps et Le Bouchet. Après eux figure un maître à danser, le sieur Chicaneau, à raison de cinq cents livres, et un sieur Lecomte, maître écrivain, à quatre cents ; enfin, un contrôleur, nommé Davon, à trois cent trente, et divers officiers subalternes, tous à cent cinquante livres, savoir : les deux valets de chambre Lapierre et Prieur, le pannetier et fruitier Damien Cabardos, et l'écuyer de cuisine Gaillard. Au total : onze gagistes. Ce personnel changera peu, soit comme nombre, soit comme composition, jusqu'aux vacances de 1684 [1].

Du Petit-Luxembourg, le duc de Bourbon se rendait deux fois le jour, par des rues quelquefois impraticables, au collège de Clermont [2]. Là, il avait sa chambre, meublée à ses frais comme celle des autres pensionnaires et pour laquelle on n'avait pas reculé devant la dépense, non plus que pour sa « chaise » en classe [3]. Ces frais, réunis à d'autres, s'élevèrent à deux cent seize louis d'or, soit deux mille trois cent soixante-seize livres [4]. Somme considérable et qui répond aux habitudes de faste que les grandes familles, à l'imitation de la cour, avaient introduites en leurs hôtels comme en leurs châteaux. Certaines années on faisait pour trois, quatre et cinq cents livres d'ouvrages de marbre, de peintures et dorures, dans les appartements du duc de Bourbon au Petit-Luxembourg [5]. Là il était chez lui, mais au collège de Clermont, il y avait un recteur qui, en

1. Dans les *Comptes de l'année* 1676 (pour l'année 1675), les plus anciens que l'on conserve aux Archives de Condé, le duc de Bourbon a encore une « berceuse », Magdeleine Girost, et, pour femme de Chambre, une demoiselle de Sainte-Marie. Fol. 252, nos 1004 et 1009. — *Comptes des années* 1676-1677, *passim*. — Pour la gratification, voir les *Comptes de* 1678, fol. 224, n° 803, 225, n° 804.

2. Alleaume à Condé. Paris, 27 février, P. C., t. LXXII, f. 53 ; M. Allaire, en son volumineux ouvrage *La Bruyère dans la maison de Condé*, t. I, p. 88, a commis l'erreur capitale de faire du duc de Bourbon un « élève *interne* » du collège de Clermont, qui serait devenu externe seulement en 1681 (*ibid.*, p. 95) ; nous croyons qu'il le fut toujours.

3. Le P. Talon appelle en plaisantant cette « chaise » ou chaire « un petit trône ». Talon à Condé, 27 avril 1680. On sait quelle importance la question du siège avait au dix-septième siècle à la cour, au parlement et à l'église. Le jour où Bourdaloue prononça à Saint-Louis de la maison profesSe l'Eloge funèbre de Henri II de Bourbon-Condé (10 décembre 1683), Bossuet, suivi de plusieurs évêques, quitta le chœur pour monter aux tribunes, plutôt que de siéger sur des « chaises à dos » devant les princes du sang assis dans des « fauteuils » ; Condé lui-même s'était interposé en vain. Pour les soutenances de thèses,ces conflits n'étaient pas moins fréquents. Nous avons raconté celui de la thèse Lamoignon au collège de Clermont (15 juin 1663) en présence du duc d'Enghien. Au collège d'Harcourt, les mêmes difficultés se renouvelèrent quand le commandeur Le Tellier, fils du ministre Louvois, soutint ses thèses sur toute la philosophie, le 29 juillet 1684, en présence du duc de Bourbon. Archives de la maison de Condé, Livres de cérémonial. *Mss.* — Des chaires sont réservées encore aujourd'hui, en certaines universités d'Angleterre, aux écoliers de haute naissance.

4. *Comptes de* 1678, fol. 99, n° 167.

5. *Ibid.*, n° 493 et *passim*.

sa qualité de premier supérieur de l'établissement, devait se montrer et se montrait gardien soucieux et rigide observateur des règles et même des usages de la pauvreté religieuse. Le P. Jean Pinette poussa les choses à ce point, vis-à-vis du duc de Bourbon, qu'il craignit, par un zèle intempestif, d'avoir dépassé les bornes d'une sage modération. Il s'en ouvrit au P. Général. Oliva fut loin de le blâmer. Mais Condé était intervenu ; son nom, ses titres de bienfaiteur et d'ami parurent autoriser une sorte de concession qui, vu sa qualité et son rang, ne pouvait créer aucun précédent. Pinette fut approuvé à la fois pour sa sollicitude inquiète de la stricte observance et pour sa légitime condescendance envers l'héritier présomptif du premier prince du sang royal [1].

Au-dessous du P. recteur Jean Pinette, venait presque immédiatement le Principal des pensionnaires *(primarius)*, le P. Nicolas Le Paige. L'intransigeance que Pinette apportait dans son horreur du faste, Le Paige la mettait dans l'amour de la discipline extérieure. Personne n'était moins empressé envers les princes et les grands, — aucune lettre de lui n'existe aux Archives de Condé. — Doué d'un excellent esprit et d'un jugement éminent, il eût été capable de remplir les plus hautes fonctions [2]. D'abord ministre, il avait succédé en 1675 au P. Pommereau [3] dans la charge de principal et il s'en acquitta avec bonheur neuf années consécutives (1675-1684) [4]. Durant cette période relativement longue et qui s'était ouverte avant l'éducation du duc de Bourbon, pour ne se terminer qu'avec elle, lui, inamovible au milieu des changements fréquents de recteur [5].

1. « Non est quod existimet V. R. nos ejus *zelum* minus probasse, cum ægre passa est, ne paupertati quidquam officeret splendidioris cubiculi habitatio, in quo *accuratam ejus sollicitudinem maxime commendamus;* sed cum seren. Principis auctoritas intercessit, id ejus meritis omnino concedendum fuit, quod V. R. cum laude præstitit. » Oliva à Pinette. Rome, 27 avril 1677. (Réponse à sa lettre du 19 mars) A. Cie.

2. François-Nicolas Le Paige, né à Rouen le 22 octobre 1642, entré dans la Compagnie le 30 août 1660, profès le 2 février 1676, devint plus tard recteur des collèges de Caen et de Lille et mourut à Bourges le 6 septembre 1710. On lit dans sa *Notice nécrologique :* « Erat excellenti ingenio præpollentique judicio præditus et vel maximis muneribus gerendis peridoneus. » A. Cie.

3. Pierre Pommereau était principal en 1674-1675. Voir une lettre de lui au P. Bergier, Lisbonne, 29 mars 1683. P. C.

4. *Notice nécrologique* et *Curriculum vitæ*. Son successeur fut le P. Mégret ou Maigret. Voir Talon à Condé. Paris, 1er octobre 1684. Le duc de Bourbon venait de quitter le collège aux vacances.

5. Trois recteurs se succédèrent durant les années d'études du duc de Bourbon. Le premier (25 septembre 1674 au 18 avril 1678) fut le P. Jean Pinette, remplacé comme provincial de France, le jour de sa nomination au rectorat, par le P. Etienne de Champs. Il n'entra dans ses nouvelles fonctions que le 21 novembre 1674. — Après lui, ce fut le P. Jacques Pallu (15 mars 1678-1681). Lettre de lui à Condé du 4 mai 1680. P. C. — Enfin le P. Etienne de Champs gouverna le collège de 1681 à 1684; il adressa à son ami M. le Prince une lettre intéressante à la date du 24 décembre 1682. P. C. — Il importait d'établir cette liste pour rectifier la méprise grave et pleine de fausses conséquences échappées à M. Allaire, qui paraît ignorer l'existence même des Pères recteurs et fait du P. Nicolas Talon le « principal » du collège de Clermont. (*La Bruyère dans la maison de Condé*, t. I, p. 89 et 95.) La vérité est que ce jésuite, presque octogénaire, voué exclusivement aux œuvres de charité, n'avait pas d'emploi. Il est exact qu'il « portait à l'élève des PP. Alleaume et du Rosel le plus vif intérêt ; » mais inexact que ces Pères fussent « sous sa surveillance, » le P. Talon étant un simple religieux sans aucune autorité sur qui que ce fût. M. Allaire serait inexcusable s'il n'avait été induit en erreur par le P. Talon lui-même, qui, en manière de badinage, avait imaginé le *status*, ou état du personnel, purement fictif, d'un soi-disant collège de Chantilly. Talon à Condé, 27 décembre 1683 et 22 janvier 1684. P. C.

fut véritablement le ressort vivant et l'âme du collège. Sa sévérité était telle que plus d'un de ses collègues la jugeait implacable. Aucune acception de personne. Avec les cinquante surveillants ou préfets, aussi bien qu'avec les jeunes gens de la première noblesse, fatigués de son impitoyable raideur, il semblait braver l'impopularité[1], mais l'ambition personnelle était la dernière préoccupation de cet homme désintéressé qui n'écrivit ni une ligne pour M. le Prince, ni un ouvrage pour le public. Sa modestie, égale à son mérite, visait plus haut qu'à ses succès d'amour-propre. Son nom ne figure point dans la *Bibliothèque* de la Compagnie et sa mémoire a été profondément oubliée. C'est cependant grâce à lui que le collège de Clermont a atteint au dix-septième siècle sa plus grande prospérité. En vain les détracteurs du P. Le Paige se plaignaient que l'austérité d'une règle appliquée sans accommodement rendait plus pénible encore la pratique de devoirs ennuyeux par eux-mêmes, détruisait tout entrain et nuisait par suite à la piété comme au travail ; que l'assujétissante monotonie de la vie scolaire, n'étant plus rompue par quelques divertissements, dégoûtait tant de gens de cœur et de dévouement et exerçait un contre-coup fâcheux sur les enfants; que les pensionnaires habitués à enlever jusque-là tous les premiers prix, les laissaient maintenant à d'autres, au détriment de la bonne réputation du collège[2] ; sa réponse était dans les faits. Le nombre des pensionnaires s'élevait de trois cent dix en 1673 à près de cinq cents en 1677. Jamais le vieux collège fondé en 1563 par l'évêque de Clermont, Guillaume Duprat, n'avait été aussi florissant[3]. A la fin de l'année 1678, les *Lettres annuelles* prennent un accent de triomphe. Le chiffre de cinq cents pensionnaires est de beaucoup dépassé. Nulle part les belles-lettres ne paraissent plus en honneur ; nulle part, au jugement du public et des personnages les plus considérables, on ne veille mieux aux études et à la vertu des écoliers. C'était le fruit de la piété et de l'union fraternelle qui régnaient parmi les directeurs de cette jeunesse et le résultat de la bonne volonté souple et docile des inférieurs, de la vigilance assidue et intelligente des supérieurs[4]. La maison se trouva trop petite, et un bâtiment neuf, large

1. « Quamvis enim P. Primarius convictus suam mereatur laudem in continenda *externa disciplina*, constans tamen est opinio plurimorum, *eum suâ implacabili severitate erga primæ nobilitatis adolescentes, modum omnem excedere ;* et quoniam 50 præfectos ex NN. potius exasperat quam sibi conciliet, etc. » Oliva à Pallu. 13 février 1680. A. C^le^.

2. Inde fit ut officio jam ex se molestia tædioque pleno ægre se applicent ; atque ita nec pietas apparet in convictoribus neque progressus in litteris, ubi satis aperte patuit in distributione præmiorum, cum semper hactenus convictores reliquis omnibus ut plurimum antestarent ; atque ita tandem illustrior convictus fama obscurabitur. » Même au même. — « In convictu Parisiensi, si Pater Primarius præfectorum alacritatem non foveat et molestas illorum circa pueros vigilias *aliquâ suavitate non demulceat*, valde timendum est, ne dum inviti se applicant, multa prætereant, quæ essent scolasticis utiliora, ac ne forte eorum amarities in pueros exoneretur. » Oliva à Verthamon, 22 mars 1678. — « De P. Primarii *severitate* jam prescripsimus et omnino cupimus emendationem agnoscere ac majorem circa præfectos *placabilitatem*. » Même au même, 24 mars.

3. « Nunquam magis convictus Parisiensis floruit. Convictorum numerus ad 500 propemodum excrevit. » *Litteræ annuæ*, 1677 exeunte. A. C^le^.

4. « Nullibi splendidius florent litteræ quam in collegio Parisiensi, ubi convictores mirum in modum quotidie multiplicantur. *Jamque quingentorum numerum longe excedunt*. Nimirum ea

et haut, en belles pierres de taille, fut à peine achevé que les nouveaux le remplirent jusqu'aux mansardes.

Le nombre des jésuites, tant du scolasticat que du collège, atteignit en 1680 le chiffre de cent cinq, y compris les Frères coadjuteurs [1].

Le seul qui nous occupe actuellement est le régent de cinquième. Nous croyons, sans pouvoir l'affirmer, que ce fut le P. Jacques de la Baune. Et son âge et ses talents l'eussent appelé à une autre chaire, si ses supérieurs n'eussent sollicité de lui ce sacrifice en considération du duc de Bourbon. L'éminent professeur de grammaire et d'humanité, si goûté naguère durant cinq années en ce même collège de Paris, obéit simplement et redescendit en cette basse classe. A nouveau il suivit pour le petit prince la série ascendante de l'enseignement des lettres, ne courant aucun risque de faire ses écoles aux dépens de l'élève et lui apportant cette sûreté de méthode que donne seule l'expérience du chemin exploré et battu [2].

Ces notions acquises sur l'établissement et le personnel revenons à l'éducation.

Sorti en 1675 des mains des femmes, à l'âge de sept ans, pour être confié, dans l'intérieur de la famille, aux soins des PP. Alleaume et du Rosel, puis élève du petit cours préparatoire au collège de Clermont, durant toute l'année scolaire 1676-1677, le petit-fils du grand Condé venait d'accomplir depuis quelques jours sa neuvième année (11 octobre 1677), quand il entra en classe de cinquième.

Le premier qui recueillit des nouvelles pour les transmettre à M. le Prince fut ce père attaché au duc d'Enghien après l'avoir élevé, et que son nom de François *Bergier* avait fait surnommer le *berger de Chantilly*. Lui-même prenant au sérieux l'aimable jeu de mots, véritable expression de sa sollicitude pastorale envers tous les membres de la maison, de l'aïeul aux enfants, signe cette lettre, ainsi que beaucoup d'autres, du pseudonyme transparent *Pastor fido*. Le bon père relève de maladie et se trouve entre deux médecines. Depuis longtemps il n'a pu se rendre

nunc est omnium, præsertim optimatum communis opinio, nusquam alibi melius quam apud nos consuli puerorum studiis et pudori. Facit hanc celebritatem egregia nostrorum, qui adsunt convictoribus, pietas et conjunctio, promptaque et facilis ad omne obsequium voluntas, tum vero eorum, qui præsunt, solers et erecta vigilantia. — In convictu Parisiensi, novum ædificium extructum est, quadrato lapide, amplum et præaltum, quod statim ab confluentibus convictoribus occupatum est, et ad tegulas usque habitari cœptum. » *Litteræ annuæ*, 1678 exeunte. A. Cie.

1. *Catalogues*. A. Cie.

2. Le P. Jacques de La Baune, que nous ferons connaître plus complètement après l'avoir vu à l'œuvre, était né à Paris le 15 avril 1647. Entré dans la Compagnie, malgré les résistances de sa famille et d'une mère qui le chérissait, le 26 septembre 1665, il s'était toujours recommandé, depuis cet acte d'un courage viril, par la finesse et la distinction de son esprit, la franchise et l'aménité de son caractère. Sa philosophie achevée à Paris (1667-1669), il y avait enseigné successivement toutes les classes de la sixième à la seconde (1669-1674). Attaché au pensionnat d'abord en repassant sa philosophie (1674-1675), puis en faisant sa théologie (1675-1679), il menait de front son service auprès des élèves et ses études au scolasticat. Son ordination sacerdotale n'eut lieu qu'en 1678-1679. *Notice nécrologique* (peu sûre) et *Curriculum vitæ*. A. Cie.

« à l'hôtel ; » mais, au collège, il a interrogé sur place le régent, lequel lui a assuré être content du duc de Bourbon : « Il n'a point d'escholier qui sache si bien ses petits principes. S'il étoit aussy fort sur la composition il seroit le premier de sa classe. Il faut espérer que dans trois ou quatre moys, il composera aussy bien qu'il sçait ses règles [1]. » Ce bulletin sommaire est un exact pronostic. En quelques lignes on y trouve dessiné le portrait anticipé de l'élève tel qu'il restera jusqu'au terme de son septennat. Riche d'une heureuse mémoire, Bourbon possède la lettre de sa grammaire et il en saisit le sens. Mais s'il tient l'outil, il n'a pas la force ou l'art de le manier. *Composer*, c'est-à-dire actuellement faire des thèmes, lui sera toujours une peine ; il est loin d'ailleurs d'éprouver à cet exercice la même répulsion que son contemporain Monseigneur le Dauphin, voyant là le suprême malheur. Bergier du moins espère qu'il s'y mettra et tout le monde l'espérera autour de lui. Cet espoir quand même, qu'on aurait eu tort de confondre avec un désespoir fondé, fut en partie justifié dès ce premier trimestre. Les *Litteræ annuæ*, rédigées vers la fin de 1677, déclarent que le prince avait tant progressé l'année scolaire précédente (1676-1677) dans la petite classe fermée, que déjà il se distingue présentement en cinquième [2].

Nous sommes malheureusement à des conjectures sur la manière dont se passèrent la suite du premier semestre et le second tout entier (janvier-août 1678). Les PP. Alleaume et du Rosel avaient bien affirmé, en octobre, au P. Bergier, « qu'ils ne manquoient point à informer S. A. S. (Condé) de tout ce qui regarde Mgr le duc de Bourbon [3], » et, sans doute, ils ne faillirent point à leur promesse. Leurs lettres de cinquième ne sont point parvenues jusqu'à nous.

Perte amplement compensée par la correspondance de l'année scolaire 1678-79 et des suivantes, sans aucune autre lacune répétée que celle des vacances.

Ce temps de repos, le duc de Bourbon l'avait, suivant l'habitude, passé à Chantilly, et il en rapportait un état de santé florissant. Le

1. Bergier à Condé. Paris, 31 octobre [1677]. P. C.

2. « ... Nihil in hoc genere dici potest ad commendationem illustrius, quam quod hoc anno frequentare scholas cœpit, in Parisiensi collegio, Seren. e regio sanguine Princeps Dux Borbonius, Principis Condæi nepos, Enguinei ducis *filius unicus*. Studere apud nos jam anno superiori cœperat grammaticæ elementis, in *domestica schola*, ubi tantum profecit ut in *quinta* jam emineat. *Litteræ annuæ provinciæ Franciæ, anno 1677 exeunte.*» Ces mots de *fils unique* du duc d'Enghien n'étaient malheureusement devenus que trop vrais. Nous avons déjà parlé de l'aîné, le premier Louis, duc de Bourbon († 8 juillet 1670). Les deux plus jeunes, Henri, comte de Clermont et Louis-Henri, comte de La Marche, puis de Clermont après son frère, avaient également succombé en bas âge : Henri vécut 3 juillet 1672 — 6 juin 1675, et Louis-Henri 9 novembre 1673 — 21 février 1677. Ce dernier, déjà fait d'Eglise à l'âge de trois ans, emportait dans sa tombe un bénéfice. « Le 11 décembre 1676, Sa Majesté a donné l'abbaye de la Victoire au second fils du duc d'Engüyen. » *Gazette*, 1676, p. 868. Cette magnifique abbaye, située près de Senlis, avait été fondée en 1222 par Philippe-Auguste, en mémoire de Bouvines. Ruines aujourd'hui peu importantes. Après le comte de Clermont, l'abbé de la Victoire fut Bernard Lenet, frère de l'auteur des *Mémoires*.

3. Bergier à Condé, 31 octobre 1677. P. C.

physique réagissant d'une façon salutaire sur le moral, il s'active au travail de la quatrième et laisse croire qu'il va se corriger un peu de sa lenteur, ce défaut inquiétant qui déjà perce sourdement et arriverait bientôt à se confondre avec la paresse, sans la guerre constante déclarée par ses maîtres. Résultat satisfaisant : « il fait ordinairement en une heure plus qu'il ne faisoit en deux à Chantilly [1] » Mais que faisait-il donc à Chantilly ? Son application endormie est encore à réveiller. Beaucoup de fautes dans les thèmes. On redoute la prochaine composition qui sera pour les places. Peut-être le désir d'en obtenir une bonne servira-t-il de stimulant efficace.

Suivons pas à pas cette lutte quotidienne entre l'inertie innée de l'écolier et les excitations extérieures destinées à le secouer.

Toucher les ressorts sensibles du caractère pour vaincre la mollesse apathique du tempérament, en appeler aux sentiments entraînants de l'émulation et de l'honneur, telle fut la méthode de guerre adoptée. Elle présentait l'avantage d'opposer la nature à la nature, et, sans sortir de l'enfant lui-même, d'aller chercher au fond de son être des qualités latentes, de découvrir et d'exploiter des ressources cachées, mais personnelles et fécondes. A mesure que le bien se developpera et gagnera du terrain, le mal cédera, refoulé et réduit.

Le léger progrès de la rentrée ne tarde pas à s'affirmer. « L'inapplication et la lenteur de Mgr le duc de Bourbon à l'étude continuent à diminuer, et il fait présentement ses thèmes beaucoup plus viste que Davisson ne fait les siens. » Ce petit camarade, fils d'un officier de l'hôtel de Condé [2], étant d'une condition toute différente, fournissait un terme de comparaison à rendre le prince confus, au cas où il eût été surpassé par l'enfant d'un domestique. Volontiers on les oppose l'un à l'autre, même pour la taille. Louis de Bourbon n'est pas grand, et Davisson doit au malheur de sa fièvre quarte la chance d'une plus rapide croissance. D'année en année, on constate d'un œil jaloux la différence qui les sépare ou les rapproche.

S'il ne fallait qu'être souffrant pour « croître », ce ne sont pourtant pas les indispositions qui manquaient au petit duc. De là interruptions forcées dans le travail et ralentissement chronique des plus beaux élans. Trop souvent, en la première partie de sa classe de quatrième, les lettres des PP. Alleaume et du Rosel se bornent à des bulletins de santé.

Le vendredi 4 novembre (1678), un accident condamne le duc de Bourbon à garder la chambre. « Pourvu que les médecins n'allongent pas le mal ! » s'écrie le P. Alleaume [3], incrédule aux consultations de

1. Alleaume à Condé, 24 octobre (*pour* 26 ?) 1678. P. C.

2. Son père Davisson, maître d'hôtel du duc d'Enghien, avait épousé une demoiselle M'gnot anciennement au service de la reine Marie à Varsovie.

3. Alleaume à Condé, 4 novembre 1678. P. C.

Bourdelot, — le plus fieffé charlatan de l'entourage, — mais croyant avec Molière que « presque tous les hommes meurent de leurs remèdes, et non pas de leurs maladies [1] ». Ses craintes avaient leur légitime fondement. Les médecins de l'hôtel de Condé étaient les parfaits originaux des types non point créés, ni même adaptés, représentés seulement au vif par le grand comique, fidèle observateur des mœurs de son temps. *Postea seignare, ensuitta purgare*, leurs ordonnances se ramènent à ces deux formules. Bourdelot, tout directeur qu'il est de son Académie, se montre dans notre correspondance aussi ignare que ses savants confrères. Pour ses nobles clientes du Marais, l'habile homme avait substitué à la rhubarbe et au séné les melons et la glace. « Tout le monde me vient dire, écrivait Mme de Sévigné (24 juillet 1674), que cela me tuera [2]. »

Louis de Bourbon, sans en mourir, ne guérissait jamais pour longtemps. Les chutes succédaient aux rechutes. Une autre fois le P. Alleaume déclare n'avoir « plus à craindre que la fièvre quarte [3] », et le P. du Rosel ajoute avec confiance que « M. Bourdelot est content du train que prend la maladie [4] ». Echappé des mains du dangereux docteur, le duc de Bourbon retournait en effet au collège après une semaine, pas affaibli, n'ayant mal qu'à la mine, un peu moins pleine à cause de la diète [5]. Il ne peut avoir maintenant sommeil plus tranquille ni meilleur appétit ; pourtant ces « petites maladies qui viennent à la traverse, gémit l'autre précepteur, ne nous avancent pas. Les idées s'effacent, et il faut du temps pour se remettre ; nous ferons tous notre possible pour réparer les pertes que ces incommodités nous font faire [6]. » L'infortuné duc y perdait, en effet, le plus clair de son temps. « Toutes ces petites maladies, écrit le P. Bergier, nous nuisent beaucoup, et pour le corps et pour l'esprit [7]. » L'écolier n'eût pas été malade, qu'on l'eût accablé des mêmes remèdes préventifs infligés, par exemple, à Mlle d'Enghien, sa sœur. Un chapitre ne serait pas de trop pour exposer cet abus. Nous devions le signaler, en passant, à raison de sa place dans la vie privée à cette époque et de sa funeste influence sur plus d'une éducation princière.

Mais en quoi consistaient au juste ces études, coupées de si fâcheux intermèdes et quels exercices formaient le programme de cette classe de quatrième ? Au premier rang se place le thème. Se former le goût au contact de la langue latine est le but poursuivi de bonne heure et vers lequel convergent la plupart des moyens mis en œuvre. Avant la rentrée au collège le convalescent a fait « quelques thesmes de la classe [8] » ; mais

1. *Malade imaginaire*, III, 3.
2. *Sévigné*, édit. Régnier, t. X, p. 543.
3. Alleaume à Condé, 22 février 1679. P. C.
4. Du Rosel au même, 23 février. P. C.
5. Alleaume au même, 27 février. P. C.
6. Du Rosel au même, 26 février. P. C.
7. Bergier au même. Paris, 13 mars, 1679. P. C.
8. Du Rosel au même, 26 février. P. C.

en son absence on a composé sans daigner l'attendre, « parce qu'outre que le temps pressoit le P. de La Baune de le faire, nous n'eussions pas été en état de faire un thesme raisonnable en sortant d'une maladie ; on aura le temps de se remettre entre cy et la première composition. » En effet, le tour de main était à rattraper. Au prochain devoir l'écolier,

CHANTILLY.

(D'après une estampe de la Chalcographie du Louvre, gravée par Jean Rigaud.)

encore brouillé avec ses souvenirs, commet « trois gros solécismes [1] ». Il ne se ressaisit qu'après les vacances de Pâques et avec le mois de mai. Du Rosel signale à cette époque une amélioration générale : études en bon état et tous les derniers thèmes « beaucoup plus corrects que les précédens [2] ». Mais cette ferveur n'est pas à l'épreuve des refroidissements.

1. Alleaume au même, 28 février. P. C.
2. Du Rosel au même, 9 mai. P. C.

Les fêtes de la Pentecôte (21 mai) ont détourné l'attention, on a mis *imperare cupiditates* [1]. Cependant, comme c'est l'unique grosse faute, Alleaune ne s'est point fâché, peut-être eût-il mieux fait de se montrer plus mécontent. Les chaleurs de l'été étaient déjà très fortes et le travail tendait à faiblir. Dans le thème du vingt-huit mai il y eut cinq ou six solécismes [2]. Autre cause de ralentissement : c'est le P. Alleaume lui-même qui se met à faire sa retraite annuelle de huit jours. Bien eût pris à l'excellent religieux, de former, parmi ses résolutions, celle de pratiquer une angélique patience. Le thème du deux juin est « fort méchant... Monseigneur a mis : *viros in historia tam celebros*, et pour dire « ne vous laissés pas abbattre par la mauvaise fortune », *ne sinas adversa fortuna te affligeres* [3] ». Encore le précepteur n'en rapporte-t-il que deux à M. le Prince et il y en avait plusieurs presque de même force.

Enfin le coup de fouet des prix parvint à ranimer cette énergie morale languissante et atone dans un corps qui ne lui refusait pourtant plus le service. Les thèmes faits à la maison deviennent meilleurs que de coutume. N'est-ce là qu'un bon mouvement passager ? Est-ce le point de départ d'une marche en avant régulière et soutenue ? Le précepteur craint et espère. Si l'écolier « pouvoit *prendre le train* de bien faire ordinairement, nous aurions beaucoup gagné. Nous n'oublions rien, Monseigneur, pour tâcher de le maintenir dans la bonne disposition où il est présentement pour sa santé et pour ses études [4]. » La distribution approche de plus en plus. D'abord on a composé pour les « petits prix », appelés encore « prix du Père préfet », qui précèdent les « grands prix » ou ceux de fin d'année. Ainsi, sur un tout autre terrain, voit-on de nos jours, entre l'Ascension et la Pentecôte, certaines courses préparatoires consacrées par l'usage, et le *Derby* de Chantilly servir d'épreuve préliminaire au prix de la ville de Paris. Les présages fournis par le thème des petits prix étaient favorables. Le duc de Bourbon envoya son latin au prince de Condé. Il n'avait jamais rien fait de si exact et le P. Alleaume ne souhaitait de lui rien de meilleur pour le grand prix [5]. L'ambitieux candidat se voit par avance triomphant, et si l'on doit se fier aux récits exagérés et dramatisés du P. Talon, il a déjà l'insolence de la victoire [6].

Un peu plus de modestie eût mieux convenu. Le P. du Rosel, qui sait par cœur son Louis de Bourbon, se rend compte qu'en cette « grosse affaire » on ne peut pas faire fond sur une tête aussi légère. Ne lit-on pas dans un thème, le vingt et un juin, « *philosophiam studuisti* [7] » ? Sans

1. Alleaume à Condé, 26 mai. P. C.
2. Même au même, 29 mai. P. C.
3. Même au même, 2 juin. P. C.
4. Même au même, 8 juin. P. C.
5. *Ibid.*
6. Talon au même, 10 juin. P. C.
7. Du Rosel au même, 22 juin 1679. P. C.

doute ces fautes sont aussi rares que grossières ; mais le vingt-deux on compose pour les places et c'est *quo præclarus es* pour *quo præclarior*, et encore *suadere* au lieu de *persuadendum*. Il y a même un *te aduler* que l'écolier croyait une faute ; son précepteur le détrompe et lui apprend que cela « se peut dire, et se trouve même plus d'une fois dans Cicéron, dont il est fort aise[1]. » Le duc de Bourbon faisant du Cicéron sans le savoir, certes la rencontre est glorieuse ! Qu'en pensa Condé ? Nous l'ignorons. La plus déplorable lacune de nos correspondances est l'absence de ses lettres aux précepteurs de son petit-fils. Nous savons seulement que le duc d'Enghien, mis au courant, en marqua son contentement et ses espérances. Parfois grands-parents et parents ne s'intéressent-ils pas aux récompenses publiques autant que les enfants et petits-enfants ?

A plus forte raison Condé et Enghien voulurent-ils avoir connaissance de la composition décisive de juillet. M. le Duc venait de partir pour son gouvernement de Bourgogne et travaillait du matin au soir : réceptions au parlement, visite à Auxonne, etc., en somme plus d'affaires que quatre légats[2]. Le P. Bergier, inséparable de sa personne dans ses déplacements, reçut à sa place le thème envoyé par les deux « petits Pères », — ainsi nommait-on familièrement, et dans la maison de Condé et au collège de Clermont, les Pères Alleaume et du Rosel ; — Bergier pensa avec M. le Prince, dont le jugement nous est ici connu, que le commencement semblait « très bon ». « Si la fin, soupire-t-il, étoit de mesme, Mgr le duc de Bourbon auroit eu le premier prix sans difficulté. A son ordinaire il a manqué dans les endrois les plus faciles[3]. » Cela n'empêche pas le bon Père de montrer le demi chef-d'œuvre à l'élite de la société bourguignonne réunie à Dijon pour les Etats de la province, et aux jésuites du collège des Godrans. Ceux-ci assurent que leurs écoliers de seconde et de rhétorique pourraient faire plus correct, — et encore ? — mais qu'ils ne mettraient pas « un francoys si difficile en un latin si délicat ». Beaucoup de gens se déclarent « épouvantés » et ne croient pas que le duc de Bourbon ait pu « si bien composer ». Intendant et officiers du Parlement affirment d'un commun accord qu'il a mérité un prix, qu'il doit en avoir un.

Quel dommage que « tous ces Messieurs de Dijon » qui opinent sans savoir la force de la classe, ne soient pas entrés à Paris dans le jury du collège de Clermont ! Le 17 août on représentait la tragédie de *Cyrus*[4] à laquelle le duc de Bourbon n'assista point, étant parti d'avance pour Chantilly avec son grand-père. C'est qu'il n'y avait eu « rien à espérer pour lui[5] ». Il n'en fut pas quitte pour cela avec les thèses qui le

1. Alleaume à Condé, 23 juin. P. C.
2. Bergier au même, Dijon, 12 août. P. C.
3. Même au même, 11 août. P. C,
4. Bergier au même, Dijon, 16 août. P. C. *Cyrus* est du P. de La Rue.
5. *Ibid.*

poursuivirent en vacances ; mais nous allongerions par trop notre récit en décrivant ces heureux séjours dans la maison des champs du grand Condé. Il nous faut dire un mot des autres exercices qui avaient rempli l'année.

La traduction, instrument de formation intellectuelle plutôt que moyen d'acquérir la facilité d'écrire dans une langue et de la parler, semble avoir été reléguée, en cette classe toute rudimentaire encore, au deuxième plan ; elle est à peine mentionnée [1]. On fait des versions [2], mais sans paraître y attacher d'autre importance que d'accoutumer l'élève « à penser mesme au reste [3] » D'ailleurs le duc de Bourbon n'a pas besoin d'être stimulé ; il y trouve naturellement son « plaisir », bien que ce soit, ainsi que les vers latins, « chose qui demande de l'application et de l'exactitude [4] ».

Mais son principal attrait va aux vers. C'était la nouveauté du carême, et, à partir de Pâques, ce fut la passion de la quatrième [5].

Les leçons inspiraient moins de répugnance que les devoirs écrits à cette nature léthargique et hostile à l'effort de produire. La curiosité aidant, les exercices de mémoire ne lui coûtaient guère. « Il apprend ses leçons avec une application et une vitesse extraordinaires [6]. » Si une fois ou l'autre il ne les a pas aussi bien sues, elles lui fournissent quand même une diversion et une distraction au milieu des ennuis du thème.

Le grand, l'universel réactif, ce fut l'émulation. Avec ce caractère flasque et mou, l'éducation privée n'eût abouti à rien. Louis de Bourbon eût accepté, en sa parfaite insouciance, d'être inférieur au petit Davisson ou au dernier de ses pages dans le huis-clos du Petit-Luxembourg. Devant les cinq cents pensionnaires et les externes beaucoup plus nombreux du collège de Clermont, il ne se résignait pas au déshonneur. En classe, son trône, acheté deniers comptants, n'a de mérite à ses yeux que s'il est surmonté d'un de ces titres souverains, *empereur*, *consul*, *tribun*, qu'on emporte de vive force sur un camarade, soit dans les compositions *pour les places*, soit dans les perpétuels *combats singuliers*. De ces concertations, mais surtout de la fête des Affiches (17 et 18 juin 1679), il sortait « plein d'envie de faire des merveilles [7] ». Ce ne fut que pour l'année suivante, celle de la troisième.

Les vacances de 1679, très éprouvées par une maladie épidémique qui sévit sur les enfants de M. le Duc, relégués à Précy-sur-Oise,

1. Du Rosel à Condé, 26 février 1679. P. C.
2. Du Rosel au même, 12 mai 1679. P. C.
3. Même au même, 16 mai. P. C.
4. *Ibid.*
5. Du Rosel au même, 2 mars, 9, 12 et 30 mai, 6 juin. — Alleaume au même, 8 juin P. C.
6. Du Rosel au même, 9 mai. P. C.
7. Alleaume au même, 18 juin. P. C.

n'avaient pas procuré à Louis de Bourbon des plaisirs sans mélange. Quelques accidents de santé, légers et insignifiants, reparurent encore de temps à autre après la rentrée en troisième; ils ne nuisirent plus aux études.

Le travail avait repris. L'émulation redoublait. On était en cette classe supérieure de grammaire, la mieux faite, par son cadre élargi, pour permettre à des émules exercés depuis les rudiments de déployer les uns contre les autres l'expérience de leur tactique consommée. Les princes de Nassau [1], et Camille [2], Billy [3] et Armagnac, Chalype [4], les Louvois et les Mesmes [5], tous vieux adversaires, entament une nouvelle campagne et ils l'espèrent décisive.

Avec la Toussaint arriva une excellente recrue: c'était un petit méridional [6], fils de M. de Féransac, officier de la maison de Condé [7]. Il était reçu comme page au service du duc de Bourbon. « Il a étudié dans son païs, et il dit qu'il expliquoit Quinte-Curse; on verra de quoy il est capable, et on le fera aller en classe. » Ses débuts furent excellents; le petit duc le prit bien vite en affection [8].

Mais une cérémonie religieuse s'annonçait, qui, plus encore que les aiguillons de l'émulation entre princes et pages, plus qu'un second prix

1. Guillaume-Hyacinthe, prince de Nassau-Siegen, né le 18 février 1666, était petit-fils de Jean III de Nassau-Siegen dont la conversion au catholicisme avait entraîné celle de Jean-Louis de Nassau-Hadamar, et l'un des dix-sept enfants de Jean-François-Désiré de Nassau-Siegen, mort en 1699. Il perdit sa mère Marie-Eléonore-Sophie, fille du margrave de Bade, à l'âge de deux ans (1668), et ce fut la première épreuve d'une vie qui ne les compte pas. Marié deux fois : 1° en 1687, avec Marie-Françoise de Furstemberg, qui lui donna deux fils décédés avant leur père; 2° en 1698, avec Marie-Anne-Josèphe de Hohenlohe qui le laissa de nouveau veuf en 1723, il s'éteignit sans postérité en février 1743. — Attaché au parti français comme les Furstemberg, Guillaume-Hyacinthe subit le contre-coup des désastres de la fin du règne de Louis XIV. Les habitants de Siegen s'étant plaints au Conseil aulique, obtinrent un arrêt contre lui (1708), et il ne fut remis en possession de ses Etats que l'année suivante, par la diète de Ratisbonne. Expulsé une seconde fois, il fut encore rétabli dans ses droits en 1711, mais une garnison de troupes de l'électeur de Cologne dut rester au château de Siegen. Ces démêlés avec ses sujets contribuèrent sans doute à lui faire abandonner le gouvernement de sa principauté à ses deux frères cadets, pour aller vivre à la cour d'Espagne sous le titre de comte de Châlons. Cf. : *Le Comte Jean-Louis de Nassau-Hadamar, neveu du Taciturne* (1590-1653), *converti à la foi catholique en* 1629 : et *Le Comte Jean de Nassau-Siegen, dit le Jeune*, (1583-1638), *petit neveu du Taciturne, converti à la foi catholique en* 1613. (Extraits des *Précis historiques*, 1885 et 1886). Voir aussi le récent et bel ouvrage de M. le marquis d'Aragon : *Un Paladin au dix-huitième siècle. Le prince Charles de Nassau-Siegen, d'après sa correspondance originale inédite de* 1784 *à* 1789. Paris, Plon, 1893, in-8. — Le prince Guillaume-Hyacinthe est souvent mentionné, comme émule du duc de Bourbon, dans les lettres du P. Du Rosel à Condé, 9 et 12 mai; 7 novembre 1679 et *passim*. P. C., complétées par le programme du ballet de *Plutus*, août 1682.

2. Camille, dit le *Prince Camille*, nom qu'il garda après le collège, était fils de Louis de Lorraine, comte d'Armagnac et de Catherine de Neufville. Né le 25 ou 26 octobre 1666, il mourut à Nancy en décembre 1715, avec le titre de grand maréchal de Lorraine. Voir son article dans La Chesnaye-Desbois, t. XII, col. 433. Sur cet adversaire « plus dangereux que Mgr le prince de Nassau », lire du Rosel à Condé, 16 mai 1679, etc. P. C.

3. Le petit de Billy avait sans doute pour père M. de Billy, l'écuyer de Mme de Longueville. Du Rosel à Condé, 3 janvier 1680, etc. P. C.

4. Du Rosel au même, 6 juin 1679. P. C.

5. Du Rosel au même, 7 novembre 1679. P. C.

6. Même au même, 2 novembre. P. C.

7. On trouve des lettres de lui dans les correspondances. P. C.

8. Du Rosel à Condé, 7 novembre 1679 et 3 janvier 1680. P. C.

de version obtenu à la fin du premier trimestre [1], exerça sur l'écolier de troisième une heureuse influence.

Louis de Bourbon était entré depuis quelques mois en sa douzième année (11 octobre 1679). Ondoyé, sans aucun doute, aussitôt après sa naissance [2], il n'avait pas encore reçu le baptême solennel. Dans ce fait, anormal à notre époque et contraire d'ailleurs aux avis du Rituel, il n'y avait alors rien de bien extraordinaire pour un prince de sang. Diverses circonstances intervenaient dans la fixation du grand jour. La moins importante n'était pas le choix des parrain et marraine [3]. Pour le petit-fils de Condé, il semble qu'on ait voulu faire coïncider son baptême public avec une autre fête de famille, superbe en apparence, mais voilée de quelque tache en son éblouissante splendeur : le mariage de l'aîné des jeunes princes de Conti, Louis-Armand Bourbon, avec Mademoiselle de Blois, fille de Louis XIV et de Louise de La Vallière, aujourd'hui pleurant son péché dans un cloître [4].

Il ne fallait rien moins que ce double événement pour faire reprendre à Condé, de plus en plus enfermé dans sa retraite de Chantilly, le chemin du château de Saint-Germain. Le héros solitaire, en rupture ouverte avec les manières de la jeune cour, dont son beau neveu Conti était un des plus galants modèles, consentit à subir l'opération de la toilette, — la toilette du vieux lion, — décrite par Mme de Sévigné dans une si jolie page.

Cependant, je vous dirai une nouvelle, la plus grande et la plus extraordinaire que vous puissiez apprendre ; c'est que Monsieur le Prince fit faire hier sa barbe ; il étoit rasé. Ce n'est point une illusion, ni de ces choses qu'on dit en l'air ; c'est une vérité ; toute la cour en fut témoin, et Mme de Langeron, prenant son temps qu'il avoit les pattes croisées comme le lion, lui fit mettre un justaucorps avec des boutonnières de diamants ; un valet de chambre, abusant aussi de sa patience, le frisa, lui mit de la poudre et le réduisit enfin à être l'homme de la cour de la meilleure mine, et une tête qui effaçoit toutes les perruques : voilà le prodige de la noce [5].

Mais ni son merveilleux justaucorps, ni l' « inestimable » habit du prince de Conti [6], ni les « trois habits de M. le Duc, garnis de pierreries

1. Bergier à Condé, 29 décembre 1679. P. C.

2. En l'absence de documents, nous le concluons de ce qui avait eu lieu pour son frère aîné, le premier duc de Bourbon qui, né le samedi 5 novembre 1667, fut ondoyé le jour même par le curé de Saint-Sulpice, et mourut le 8 juillet 1670 sans avoir été baptisé. *Cérémonial ms.* Archives de la maison de Condé.

3. Sans remonter au grand Condé, né le 8 septembre 1621 et baptisé seulement le 5 mai 1626, nous pouvons citer, parmi les frères et sœur du duc de Bourbon, Marie-Thérèse, née le 1er janvier 1666, baptisée le 22 janvier 1669 (*Gazette*) ; Anne-Louise, née le 11 août 1675 et qui attendit pour être nommée jusqu'à l'âge de neuf ans (26 juillet 1685).

4. Lire, dans Mme de Sévigné, le récit de sa visite à Sœur Louise de la Miséricorde, le 4 janvier 1680, aux Grandes Carmélites : « Mais quel ange m'apparut à la fin !... » *Sévigné*, édit. Régnier, t. VI, page 175.

5. Lettre du 17 janvier 1680, p. 200.

6. « C'étoit une broderie de diamants fort gros, qui suivoit les compartiments d'un velouté noir sur un fond couleur de paille. On dit que la couleur de paille ne réussissoit pas, et que Mme de Langeron *en a été malade*... » *Ibid.* Un peu plus l'infortunée femme de chambre de Mme la Duchesse finissait comme Vatel !

différentes pour les trois jours », ne valaient aux yeux de la foi le vêtement blanc, précieux souvenir de la robe des catéchumènes, symbole « de la pureté de ses mœurs et de la candeur de son naturel [1] », que portait M. le duc de Bourbon présenté au baptême. Cette seconde cérémonie suivit la messe de mariage, à une heure de l'après-midi. Le cardinal de Bouillon [2] qui venait de célébrer les saints mystères, interrogea l'enfant sur les principales vérités de la religion. Etant d'âge, il satisfit aux demandes avec une présence d'esprit à surprendre l'assemblée [3]. On admira dans le répondant « la naissance, la beauté, la bonne grâce, la dignité, la jeunesse », et encore, car ce n'est pas tout, « la docilité, le jugement, la vivacité et... les autres avantages qui distinguent dans le monde les personnes de qualité [4] ».

Il fut nommé Louis par son auguste parrain Louis XIV, baptisé, moins d'un demi-siècle plus tôt, en cette même chapelle. La marraine était Madame, épouse de Philippe d'Orléans, la spirituelle Palatine, mère du Régent. Assistaient à la cérémonie la reine et toute la maison royale [5].

La matinée avait été consacrée aux rites sacrés. La soirée le fut, pour les invités des Conti, aux divertissements profanes.

La meilleure fête du nouveau baptisé fut sans doute le congé de deux jours qui lui fut accordé pour la circonstance, autant en sa faveur, qu'afin de permettre aux jésuites poètes du collège de Clermont de préparer une séance littéraire en l'honneur de son retour. Mais dès le lendemain, le P. Claude-François Menestrier, de la Maison professe, avait pris les devants. C'était un des premiers décorateurs de son temps et des plus féconds [6]. A peine avait-il achevé ses *Première*, *Seconde* et *Troisième relation du Parnasse* pour le mariage de Marie-Louise d'Orléans avec le roi d'Espagne Charles II (31 août 1679), et déjà il songeait à dessiner les cent vingt-huit quartiers de Marie-Anne-Victoire de Bavière fiancée au grand Dauphin, quand le baptême du duc de Bourbon lui fit solliciter de La Reynie un permis d'imprimer pour sa quatrième *Relation du Parnasse sur les cérémonies de Saint-Germain-en-Laye*. Plus imaginaire qu'historique, et

1. *Relation du Parnasse sur les cérémonies du Baptesme de Monseigneur le Duc de Bourbon, fils de Monseigneur le Duc et petit-fils de Son Altesse Sérénissime Monseigneur le Prince de Condé, faites à Saint-Germain-en-Laye le* 16 *janvier* 1680. (Par le P. Menestrier.) Paris, La Caille, 1680, in-4, p. 7 et 8. — Dans les *Comptes* de 1680, il est accordé « au sieur Prou, découpeur, sept livres pour la façon du bonnet de moire d'argent qu'il a fait pour Mgr le Duc de Bourbon pour le jour de son baptesme », et « soixante-sept livres dix sols à Desessart, marchand de soie, pour faire l'habit ».

2. Emmanuel-Théodose, né le 24 août 1643, fils du duc de Bouillon mort le 9 août 1652, créé cardinal le 5 août 1669, était grand aumônier de France.

3. *Recueil Cangé*, 4e série. Mélanges historiques et administratifs. Boite III. Premiers ministres. Bibl. nat., réserve, F. 225. — *Relation du Parnasse*, p. 6.

4. P. Menestrier, *Relation.*

5. *Gazette* 1680, p. 35.

6. Sur le P. Menestrier (1631-1705), voir la *Bibliothèque* du P. Sommervogel, t. V. col. 905-945; le *Catalogue des œuvres imprimées de Menestrier* par J. Renard et le P. Sommervogel, Lyon 1883, in-8 ; le *Bourdaloue* du P. Lauras, t. II, p. 504, et le *Dictionnaire des amateurs français au dix-septième siècle*, par M. E. Bonnaffé. Paris 1884, in-8, p. 216.

mêlant la fiction à la réalité, ce récit nous fait assister à une double contestation. La première, entre les plus célèbres fleuves, à qui fournira ses eaux. L'Eridan invoque Virgile ; le Nil, la croisade de saint Louis ; le Rhin, l'immersion des anciens Francs ; mais l'Océan prononce en faveur de la Seine. L'autre roule sur le nom à imposer. On parle « d'Achille, de Pyrrhus, d'Alexandre, de Scipion, d'Annibal ou de César, » qui eussent présagé une valeur héroïque ; mais quelques-uns désirent un nom chrétien, tel que Constantin, Théodose, Justinien, Sigismond, Léopold, Rodolphe, Casimir ou Maximilien, recommandables par la dignité jointe à la piété. Sans aller chercher si loin, en pays étrangers, pourquoi ne pas s'arrêter en France, à Clovis, Childéric, Clotaire, Pépin, Charlemagne, Robert ou Philippe, Henry ou Louis? Le grand Alcandre (Louis XIV) termine le différend en choisissant le dernier, synonyme de toutes les vertus royales.

Nymphes et sibylles prennent acte de ces diverses résolutions ; puis les Muses, dont « ce jeune prince est devenu le nourrisson, » font des acclamations publiques et jettent des médailles pour conserver la mémoire de la cérémonie, Menestrier, futur auteur d'une *Histoire du roi Louis-le-Grand par les médailles, emblèmes, devises, jettons, inscriptions, armoiries et autres monuments publics* (1689, in-fol.), offre ici un modèle de sa rare ingéniosité. S'il est d'un goût douteux de représenter Madame, sous l'image de Thétys « plongeant le jeune Achille dans une eau sacrée pour le rendre immortel, » avec la légende : ILLE DEUM VITAM ACCIPIET, n'est-elle pas irréprochable cette médaille où le jeune prince du sang de France apparaît dans une guirlande de lis, avec le mot de l'Evangile : « NON SIC SALOMON IN OMNI GLORIA SUA. »

Ces muses du P. Menestrier se risquent même, en dressant un arbre généalogique, à faire des vers français :

> Arbre où du *grand Condé* le Nom et les Ancestres
> Portent jusques au ciel la gloire des Bourbons,
> Conserve en celuy-ci tous les illustres noms
> Des Princes que le monde eut autrefois pour Maistres.

Au collège de la rue Saint-Jacques, en matière de poésie, grec et latin étaient de rigueur. Ces deux langues classiques fêtèrent à l'envi Louis de Bourbon, le vendredi 19 janvier. Des élèves choisis de chaque classe vinrent lui réciter ces compliments de bienvenue, signés quelques-uns de son régent : le P. de La Baune ; de ses précepteurs : les PP. du Rosel et Alleaume, et des PP. Sablé et Vavasseur ; la plupart, du P. Joseph de Jouvancy, le plus éminent latiniste de l'établissement [1].

1. *Serenissimo principi duci Borbonio, post acceptum a Rege christianissimo Ludovici nomen, in solemnibus sacri baptismatis ceremoniis, in collegium Claromontanum redeunti, selecti e singulis scholis ejusdem collegii alumni recitabant.* Anno M. DC. LXXX, die XIV Kal. febr. Paris, Bernard, 1680, in-8. — La Bibl. nat. possède, dans sa réserve, un exemplaire (mYc, 983) qui porte les noms des auteurs, écrits au bas de chaque pièce, de la main du P. de Jouvancy. Il provient du collège de Clermont.

Jouvancy exploite la comparaison du « Louis d'or, » le symbole de l'héliotrope, fleur naissante qui se tourne aux rayons du soleil, et, avec un à-propos plus neuf, la place d'*Imperator* que Louis de Bourbon venait précisément de conquérir : *Dux Borbonius Ludovici nomen accepit eo tempore, quo locum Imperatoris in sua schola obtinebat.*

LE PÈRE MENESTRIER.

(D'après une estampe gravée par Stéph. Gantrel, 1687.)

Ressemblance aisée à trouver avec son tout-puissant parrain :

Quam bene, dum regni moderaris sceptra Latini
Heroïs nomen cuncta regentis habes !

« Puisque je porte déjà le nom du roi, fait dire La Baune au Prince, pourquoi n'arriverais-je pas plus tard au surnom ? »

Jam data pars magni mihi nominis : altera restat ;
Nunc Lodoix *dicor : quando ego* magnus *ero !*

Ces jeux d'esprit plurent vivement au duc de Bourbon. Il n'eut pas de repos que le recueil des pièces fût publié. « Monseigneur, écrit le P. du Rosel, est dans l'impatience de voir les vers imprimés sur son baptesme. On y travaille, et cela sera bientost achevé. On a eu la pensée de faire imprimer en mesme temps ce que M. Bourdelot a fait sur le mesme sujet, et on luy a dit qu'on le doit faire ; mais on a jugé enfin que la beauté de ces vers feroit tort à ceux des Pères du collège, et je crois qu'on les laissera imprimer à l'autheur, quand il le jugera à propos [1]. » Bourdelot fit-il gémir la presse à part et à son propre compte ? Le duc de Bourbon, qui n'aspirait jadis à connaître la prosodie qu'afin de pouvoir critiquer les vers de son docteur [2], persuadé d'instinct avec Molière qu'un médecin devrait être autre chose qu'un humaniste, ne paraît se soucier que de ceux des Pères ; mais, à force de s'entendre ainsi comparer à Louis le Grand, il voudrait n'avoir pas failli attendre. « Monseigneur me demande tous les jours si les vers qu'on a fait à sa louange seront bientost imprimés, et, quelque diligence que nous fassions, nous ne pouvons satisfaire son empresssement [3]. » Un peu de vanité se mêlait-il à ce désir inquiet ? Etait-ce, en son cœur, un effet du reconnaissant souvenir des grâces reçues et des joies éprouvées ? Il est certain qu'il manifesta des sentiments élevés et généreux. Le mardi 23 janvier, premier anniversaire du baptême, tout le collège avait congé, « en considération de Mgr le duc de Bourbon, qui en a bien profité ; » il en fit aussi profiter les autres. Le même jour, une fête intime avait réuni dans sa famille le P. Jacques Pallu, recteur, son prédécesseur, le P. Jean Pinette, préfet des études, et les PP. Talon et de La Baune. « Ils sont sortis d'icy fort contens et charmés de Mgr le duc de Bourbon, qui a esté en effet très gay et très joli avec eux. *Il s'est souvenu qu'il avoit une place de boursier à demander* [4] » pour le fils de son valet de chambre ; et, s'il est prêt à céder ses droits à Monseigneur le Dauphin, il les maintient contre sa propre parente, la duchesse de Ventadour. Son cœur n'était donc pas fermé à la charité chrétienne ni vide de bonté.

Le progrès dans le travail fut un autre fruit de l'impressionnante solennité, et ce fruit devait se conserver presque intact jusqu'à la fin de l'année.

A Pâques, il eut le premier prix de version et un *vivat* crié fortement par l'assistance fit de ce vendredi (12 avril 1680) « une grande journée pour luy [5] ». Le thème, exercice plus sérieux et meilleur indice de fortes études grammaticales, était toujours d'un assez bon élève, lambin et

1. Du Rosel à Condé. Paris, samedi matin, 27 janvier 1660.
2. Même au même, Paris, mardi matin, 9 mai 1679.
3. Alleaume au même. Paris, mardi matin, 30 janvier 1680.
4. Même au même. Paris, mardi soir, 23 janvier 1660.
5. Bergier, La Baune et Alleaume au même, 12 avril 1680. P. C.

distrait, mais sachant convenablement son latin. On en jugera par le texte même d'une de ses compositions que nous citons en note [1].

Or voici dans quelles circonstances fut composé ce devoir, et comment le P. du Rosel le jugeait, dans une lettre à Condé (8 novembre 1679), qui nous prouve une fois de plus à quels minutieux détails s'intéressait ce grand homme, et de quel œil attentif aux moindres incidents il suivait l'éducation et l'instruction de son petit-fils, élève de troisième :

Monseigneur, si Monsr le duc de Bourbon eût été hier un peu plus diligent à faire son thesme de composition pour les places, nous aurions de meilleures nouvelles à en mander à V. Altesse. Mais comme il n'eut pas le temps de le décrire [2] ny de l'achever, et que d'ailleurs l'exemplaire qu'il en a fait est si brouillé qu'à peine peut-on le déchifrer, il fallut quitter la classe à cinq heures où l'on n'y voioit plus pour écrire. V. A. S. verra par ce que je lui envoye qu'outre la longueur à composer, il y a dans le thesme deux ou trois de ces fautes grossières qui ne sont que d'inapplication et des restes de nos langueurs dernières dont nous avons eu bien de la peine à revenir. Je crois que nous en serons bien tost remis, *car on craint tout pour la classe*, et la confusion de n'avoir point de place d'un thesme qu'on n'a pu achever sera un nouvel engagement à penser plus soigneusement à son devoir. *Monsr le duc de Bourbon craint fort la réponse de V. Alt., à ce que je viens de luy dire que j'allois écrire à Chantilly.*

Ce document scolaire est unique de son espèce ; aucun autre devoir du duc de Bourbon n'étant parvenu jusqu'à nous. Encore cette page est-elle transcrite par une autre main. Les plus riches dossiers offrent de ces lacunes.

Ce thème était du 7 novembre (1679). A la fin de janvier (1680) le P. Alleaume se réjouissait de n'avoir plus trouvé dans les suivants « ce grand nombre de fautes qui y étoit autrefois [3] ». Ce jour-là il n'y en a qu'une. Or, il paraît bien avéré que l'élève composait ses devoirs seuls. Le P. de La Baune ne l'aidait ni de près, ni de loin [4]. On ne lui faisait non plus aucune faveur pour les places. « Je l'ay veu, écrit l'honnête P. Bergier, et j'en suis convaincu [5]. » Ce sont pourtant des thèmes de grand seigneur ; quand Louis de Bourbon est trop souffrant pour les écrire, il les dicte à ses précepteurs, qui mettent fidèlement ses solécismes

1. Je me suis souvent étonné comment des gens d'esprit et fort sçavans, tels qu'il en a paru plusieurs dans l'antiquité, ont été assés bons pour croire toutes les rêveries des poëtes touchant les dieux et la religion. Car pour ne rien dire de leur Juppiter et de Mercure et des autres dieux, dont ils contoient les choses du monde les plus extravagantes, qui est-ce qui n'a envie de rire en entendant parler de Rhadamante et de la barque de Caron ? Cicéron à la vérité s'en mocque dans le second livre des *Tusculanes*, mais combien d'autres grands hommes en étoient-ils effrayés. Ce qui me fait dire qu'un homme qui ne connoit pas le vray Dieu est dans un étrange aveuglement.

Sœpe miratus sum, quomodo viri ingenio doctrinaque præditi, quales in antiquitate plures visi sint, ita stulti fuerunt, ut quidquid poëtæ de diis et religione finxerunt, crediderunt. Nam ut de Jove, Mercurioque et cæteris diis nihil dicam, de quibus ineptissima narrabant, cui, quod... *On ne peut lire cet endroit ny le déchifrer* (sic). *La fin est :* Dicitur risum non excitant... at quot alii homines illustri perteriti erant...

2. C'est-à-dire : *recopier.*

3. Alleaume à Condé, 30 janvier 1680. P. C.

4. Bergier au même, 6 décembre 1679. P. C.

5. Même au même, 12 avril 1680. P. C.

sur le papier, s'il lui en échappe, « ce qui étoit rare [1] ». Son thème des petits prix de fin d'année ne fut « point méchant [2] ». C'est le peu que nous en savons. Nouvelle lacune dans la correspondance, même des maîtres, qui cesse avec juin.

Il gardait sa faveur aux vers. Tout semblait l'y porter. Un poète de cour, assez ridicule, mais fort à la mode dans l'hôtel de Condé auprès du duc d'Enghien, n'avait pas seulement mis les *Métamorphoses d'Ovide en rondeaux* (1676) [3] ; Esope l'avait tenté et il venait de tourner ses fables en quatrains, avec une pompeuse dédicace au duc de Bourbon. Comme le grand dauphin en La Fontaine, et le duc de Bourgogne en Fénelon, le petit-fils de Condé a eu son fablier dans Isaac de Benserade.

Académicien depuis 1674 et bel esprit en renom, Benserade avait été honoré de la bienveillance du roi. Louis XIV, ayant choisi quelques fables d'Esope pour orner le Labyrinthe de Versailles, voulait qu'au lieu d'inscriptions en prose on mît quatre vers à chacune, et les siens avaient été du goût de Sa Majesté. Il s'était résolu alors d'y faire passer tous les autres sujets du fabuliste grec. L'œuvre, qu'il dédia à Louis de Bourbon, est un charmant recueil de quelque deux cents quatrains, surmontés d'autant de médaillons en ovale représentant les personnages en scène [4]. J'ignore pourquoi, dans son chapitre sur les fabulistes contemporains de La Fontaine [5], Saint-Marc-Girardin a omis Benserade. Le trait lui manque et la description lui est interdite par son cadre réduit, mais il possède la simplicité et la bonhomie. Voici son prologue :

> Venez à la leçon, jeunesse vive et folle,
> Esope vous appelle à la riante Ecolle ;
> Les Bestes autrefois parloient mieux que les gens,
> Et le siècle n'a point de si doctes *régens*.

La Baune ne se piqua point de la comparaison ; volontiers il donnait pour sujet de vers latins ces thèmes poétiques, de courte haleine et d'une moralité facile à aiguiser en épigramme [6]. Les élèves de troisième se disputaient les fables pour les Affiches [7]. « Mgr le duc de Bourbon,

1. Alleaume à Condé, 31 mai 1680. P. C.
2. Même au même, 27 juin 1680. P. C.
3. « Les rondeaux de Benserade, écrit Montchesnay, furent généralement sifflés. Ils ne trouvèrent à la cour qu'un défenseur, prince d'un très grand esprit, mais qui n'usoit pas de son discernement dans cette circonstance. Ce prince qui étoit M. le duc d'Enguien, fils du grand Condé, ayant Monsieur Despréaux dans son carosse, ne cessoit de plaindre ce pauvre Benserade, car enfin, disoit-il, ses rondeaux sont clairs, ils sont parfaitement rimés et disent ce qu'ils veulent dire. » *Bolœana*, éd. 1742, p. 116. La réponse de Boileau au duc tendit à lui faire comprendre par un exemple que des vers peuvent être *clairs* et *bien rimés* et en même temps les plus *plats* du monde.
4. *Fables d'Esope en quatrains, dont il y en a une partie au labyrinthe de Versailles*. Paris, Mabre-Cramoisy, 1678. In-12, pp. 222. L'achevé d'imprimer est du 3 juin 1678.
5. Saint-Marc-Girardin. *La Fontaine et les Fabulistes*, 22e leçon.
6. Le grave P. Vavasseur avait déjà mis en vers latins des sonnets de Benserade. *Vavassoris opera*, in-fol., pp. 665 et 666.
7. Du Rosel à Condé, 19 et 24 mai 1680. P. C.

écrit du Rosel, m'en demande tous les jours de nouvelles à faire ; mais il faut songer aussi au latin et à la version, outre que l'on a partagé les autres fables entre plusieurs écholiers qui y travaillent de leur côté. » Louis de Bourbon avait des titres uniques pour les considérer comme son bien propre. N'est-ce pas à lui que Benserade avait dit :

Monseigneur,

Je m'adresse à vous, parce que je ne sçaurois m'élever plus haut, et que je ne me sens ni la force ni le courage d'atteindre jusques à ceux qui vous ont donné la naissance : ils sont trop grands pour moy, et je trouve bien mieux mon conte avec vous qu'avec eux. Proposez-vous de si beaux modelles, suivez les exemples domestiques, allez par où vous estes venu, et vous arriverez de bonne heure au comble de la gloire. Mais que n'entrevoyons-nous pas déjà aux brillants éclairs de vostre cœur, de vostre esprit et de vostre raison ? Aussi que ne doit-on pas espérer de vous, estant fils du Duc d'Anguien, petit-fils du Prince de Condé, et, pour dire encore plus, formé de ce mesme sang qui bout dans les veines du Monarque qui fait tant de bruit par toute la terre, qui sçait si bien l'art de régner... etc. Que n'aurez-vous point à soûtenir vous-mesme quand vous serez dans le tems des réflexions, et que vous viendrez à comprendre de quelle importance il est de ne pas dégénérer. En attend[t] que la suite des années dégage les promesses que vous nous faites, agréez ces *Petites Fables* [1].

En classe, aux heures plus graves, on paraît avoir expliqué beaucoup Virgile et presque à livre ouvert [2].

La troisième est la première année, à ce qu'il semble, où l'on parle latin, et cette nouveauté ajoute à l'entrain [3]. Enfin l'on commence à se lancer dans la déclamation et ceci stimule plus encore que cela. Condé étant venu de Chantilly à son hôtel de Paris passer les fêtes du jour de l'an (1680), le petit Duc fut prié de donner devant Son Altesse un spécimen de son talent en ce genre. L'acquis lui manquait, et « il le fit mal [4] ». Quinze jours après, un vendredi, il demanda aux PP. Alleaume et du Rosel de l'exercer, afin d'être prêt pour le lendemain samedi, — jour traditionnel, — au cas où il serait désigné par son régent. Refus des Pères, qui le veulent punir de leur avoir fait si peu d'honneur en présence de M. le Prince et lui répondent vertement : « Si l'on vous interroge, Monseigneur, vous vous en tirerez comme vous pourrez ; vous méritez bien de recevoir quelque confusion de n'avoir pas donné en cette matière satisfaction à S. A. S. » A cette menace, Louis de Bourbon ouvre de « grands yeux » ; mais il aura sa vengeance. Le samedi matin, il se rend en classe à l'ordinaire et déclame, livré à ses ressources personnelles, avec le prince Camille et d'autres écoliers de qualité. Comme le sage du bon La Fontaine, il avait appliqué le proverbe : Ne t'attends qu'à toi seul, et il n'eut qu'à s'en féliciter. « *Le désir de la gloire*, écrit Bergier,

1. Epître dédicatoire.
2. Du Rosel à Condé, 3 janvier 1680 et *passim*. P. C.
3. Même au même, 3 et 27 janvier. P. C.
4. Bergier au même, 13 janvier 1680. P. C.

a fait des merveilles. Mgr le duc de Bourbon a déclamé très bien, mieux de la moitié que les autres foys, à ce que m'a dit le P. de La Baune, et a beaucoup surpassé le prince Camille et les autres [1]. » Le P. Bergier mérite ici créance ; il s'intéresse en habitué aux séances et pièces de théâtre des différentes classes ; son estime pour les « braves déclamateurs » comme le petit de Lanmary [2], est l'estime d'un connaisseur et d'un critique. Le samedi 2 mars il assiste à une déclamation de la classe de troisième, donnée devant le P. de Champs, recteur du collège, le Père préfet, les PP. Alleaume et du Rosel et le gouverneur M. du Bouchet. Le duc de Bourbon dit des vers latins et des vers français. Bergier lui trouve « très bon air » et de la grâce [3] ; mais il manifeste surtout son espérance de voir le Prince, qui aime cet exercice, s'y livrer avec le temps à la plus grande satisfaction de Condé. M. du Bouchet ne transmit aucun compliment [4]. Tous les samedis de carême on devait exercer Louis de Bourbon, et c'est pour le forcer à prendre sur sa timidité que le P. Alleaume lui amena encore du public le 8 mars : « Fort joli air ;... beaucoup de grâce à parler ;... pas assez de feu [5]. » Le 6 avril, on le fait paraître avec les princes Camille et de Nassau, les Louvois et du Bouchage [6], acteurs les plus importants de la pièce. Il débita à ravir prose et vers, et donna des preuves d'aisance et de présence d'esprit [7]. Il ne devint quand même pas un acteur distingué, tel que Condé à Bourges.

Mais, comme son grand-père, il fut lauréat dans les concours. « Le 21 de ce mois (aoust), lit-on dans la *Gazette*, les Jésuïtes de cette ville firent représenter selon la coustume une tragédie dans leur collège [8] : à la fin de laquelle on distribüa les prix fondez par le Roy. Le duc de Bourbon en eut un de poësie, après avoir donné des preuves de son esprit et de son progrez dans les Lettres [9]. »

L'année de troisième ne pouvait mieux finir.

Celle de seconde ne fut pas inférieure ; mais nous ne toucherons qu'aux principaux épisodes. C'était le privilège des *seconds*, ainsi qu'on les appelait alors, de jouer la *tragédie* de carnaval ; celle de la distribution

1. Bergier à Condé, 13 janvier et 29 février. P. C.

2. Premier personnage de *Basilide*, la tragédie de seconde. Il était sans doute fils de François de Beaupoil, marquis de Lanmary de Saint-Haulère (*sic*), premier écuyer de M. le Prince, mort en 1705. Le duc de Bourbon tint sur les fonts un enfant de M. de Lanmary le 24 mai 1685. *Cérémonial Ms.*

3. Bergier à Condé, 2 mars. P. C.

4. Du Bouchet au même et même jour. P. C.

5. Alleaume au même, 8 mars. P. C.

6. Du Rosel au même, 6 avril. P. C. — Les du Bouchage étaient de Grenoble. Pierre-François avait paru dans *Cyrus*, 17 août 1679.

7. La Baune et Alleaume à Condé, 12 avril 1680. P. C.

8. *Erixane*, suivie du ballet intitulé : *La France victorieuse sous Louis le Grand.*

9. *Gazette*, 1680, p. 472. A rapprocher de cet entrefilet, le *Carmen extemporale Seren. principi duci Borbonio, dum præmium carminis in collegio Claromontano, S. J., consequitur*, qui doit être reporté dans la *Bibliothèque des écrivains S. J.*, article *Paris*, du n° 19, à la suite du n° 127. On en trouve un exemplaire dans le recueil mYc, 903, cité plus haut et particulièrement riche en pièces inconnues aux bibliographes sur les Condé à cette époque.

des prix étant réservée aux rhétoriciens, et les philosophes ne s'occupant que de leurs thèses. Le P. de La Baune rompit avec la tradition et s'en tira par une simple séance littéraire offerte au duc de Bourbon, spectateur et non acteur. Au drame classique tiré souvent de l'histoire ancienne, il substitua une série de petites pièces dialoguées, en prose latine, coupée de vers. Le sujet était fourni, non par l'antiquité, mais par un événement des plus récents : l'apparition de la fameuse comète du 26 décembre 1680, la plus grande qu'on eût encore vue. De tout temps les écoliers du collège de Clermont s'étaient volontiers inspirés de ce phénomène céleste[1] ; voulaient-ils laisser la parole cette fois aux savants et aux philosophes ? Cassini profitait de l'occasion et proposait son système sur le retour périodique des mystérieux météores ; Bayle publiait ses *Pensées diverses sur la comète de 1680*, dans le but de détruire les préjugés d'un peuple ignorant qui regardait ces « espèces de planètes[2] » comme un augure et un pronostic de malheur. La Baune, pour adapter le sujet à sa classe et en extraire un *Ludus poeticus*[3], avait imaginé la métamorphose d'un poète en astrologue. Les personnages, qui portaient les noms de *Cliogenes*, *Uranius*, *Mythophilus* et *Philocharis*, appartenaient à l'élite de la seconde[4]. Dans l'intermède des scènes, ils apostrophèrent successivement Jupiter, la Nuit et la Comète, pressée d'abord par leurs supplications de ne point leur cacher son visage inexorable, accablée ensuite de leurs imprécations, dont elle se vengea par son Apologie.

Louis de Bourbon, enthousiaste de vers latins et toujours un peu enfant, goûta ces diverses compositions et sourit aux railleries du dieu Momus.

Il était cependant en âge, avec ses treize ans et demi, d'entrer dans le sérieux de la vie scolaire, et surtout de la vie chrétienne. Bien que solennellement baptisé l'année précédente (16 janvier 1680), sa première communion n'était pas faite. Elle eut lieu en la fête de la Pentecôte, le 25 mai 1681, dans la paroisse des Condé, à Saint-Sulpice. Le matin, il alla se confesser tout proche, au Père recteur du noviciat des Jésuites, puis il se rendit à l'église. Il y retourna encore l'après-midi, accompagné de sa mère Mme la Duchesse, pour assister aux vêpres. Il avait fait la grande action, au dire du P. Alleaume, « avec beaucoup d'attention et fort sérieusement[5]. »

Les derniers mois de l'année furent tout aux succès et aux fêtes. Il y

1. Condé et le duc d'Enghien avaient assisté le 10 janvier 1665 à une séance de mathématiques donnée au collège de Clermont par le P. d'Haroüys sur la comète de 1664 et 1665, qui fut encore le sujet d'une thèse et d'un ballet à la fin de cette dernière année. Cf. Sommervogel, art. *Paris*, nos 78, 79, 80, et articles *Billy* et *Harroüys (d')*. Voir aussi la *Muse historique*, 17 janvier 1665, et surtout la *Gazette*, p. 67, qui nous montre Condé et Enghien faisant paraître, en présence des savants Roberval, Phelippeau le Hollandais et Grandamy, une « force de génie » que l'on ne pouvait assez admirer.

2. *Mémoires* d'Avrigny, année 1680.

3. *Ludus poeticus in recentem cometam*, auctore P. Iacobo de La Baune, S. J. Paris, 1681.

4. On y lit cette clausule : *Recitabant coram Serenissimo principe duce Borbonio selecti secundani, in collegio Parisiensi, S. J., VI. Id. Februarii. An. M. DC. LXXXI.*

5. Alleaume à Condé, 25 mai 1681. P. C.

eut double distribution des prix, l'une par Louis de Bourbon lui-même après les Affiches, l'autre où il reçut à son tour des couronnes.

Elles étaient bien curieuses, ces solennités publiques que ramenait régulièrement le mois de juin ou de juillet. Les écoliers *affichaient* leurs devoirs aux murs de leurs classes transformées en salles d'exposition, et les personnes du dehors étaient invitées, deux ou plusieurs jours durant, à pénétrer dans le sanctuaire de la science, ouvert et orné pour la circonstance. Afin de piquer la curiosité des visiteurs, une *énigme*, c'est-à-dire un mot exprimé par une figure et par des vers allégoriques, formait dans chacune des trois classes seules admises à exposer, troisième, seconde et rhétorique, le centre de l'attraction. Deux ans auparavant (1677), Louis de Bourbon, n'étant qu'en quatrième, n'avait pu étaler aucune composition aux regards des admirateurs ; mais, les quatrièmes jouissant du privilège formel de reprendre les élèves plus avancés, il avait été fait par son régent « censeur des affiches de vers [1]. » Ce droit effectif de contrôle, il avait mis son honneur à l'exercer avec une impitoyable rigueur. Le premier jour (samedi 17 juin), il avait parcouru et observé les travaux. Ses yeux de prince cherchèrent une victime princière et ne la manquèrent pas. « Il reprit des fautes en toutes les trois classes, et, entre autres, il trouva un vers de cinq pieds dans l'affiche du prince de Talmont [2]. Il le scanda fort bien et connut de lui-même qu'il y manquoit un pié. » Le dimanche, à l'explication des énigmes, il n'avait pas douté qu'il jouât un rôle important dans le monde, écoutant les orateurs « avec un air aussi sérieux et autant d'attention que s'il eust bien compris ce qui s'y disoit. »

Moins d'attention de sa part eût été un manque de courtoisie : on lui adressait presque toujours la parole. Un Jésuite qui dissertait sur l'*horoscope* termina par un compliment.

« Il luy disoit que pour savoir ce qu'il devoit estre un jour, il n'avoit que faire de regarder les étoiles, et qu'il avoit deux astres domestiques qu'il devoit uniquement considérer [3]. » C'était assez désigner son père et son aïeul, Enghien et Condé.

En troisième (7 juillet 1680), le duc de Bourbon expliqua une énigme [4]. Mais la fête des Affiches, en la présente année de seconde (1681), devait éclipser les souvenirs des classes précédentes.

Les correspondances des Pères fourmillent de détails. Pour varier notre source d'information, nous irons au *Mercure*, qui apprit à la cour et à la ville de quelle manière la cérémonie s'était passée au collège de

1. Alleaume à Condé, 18 juin 1679. P. C.
2. Le prince de Talmond, Frédéric-Guillaume de la Trémoille, était le fils cadet de Henri-Charles de la Trémoille, prince de Tarente, et de la princesse Amélie de Hesse-Cassel. Né en 1666, il n'avait guère deux ans de plus que le duc de Bourbon, et se trouvait dans une classe supérieure. Voir sa notice et des lettres de lui, mais d'une époque postérieure, dans le *Chartrier de Thouars, Documents historiques et généalogiques*, 1887, p. 363 (par M. le duc de la Trémoille.)
3. Alleaume à Condé, 13, 15 et 18 juin 1676. P. C.
4. Du Rosel au même, samedi 29 juin 1681. P. C.

Clermont. En 1679, ceux qui donnaient les énigmes n'étant pas « enfans de grande qualité,» l'assemblée avait été plus considérable «par le nombre que par le choix des personnes [1]. » Il en fut tout autrement cette fois [2]. Les trois tableaux, signés de mains de maîtres, étaient dus aux artistes Hallé, Corneille et Sevin. Le premier, figurant Enée à Carthage, qui reçoit un ordre de Mercure, fut expliqué par le rhétoricien de Vermont, second fils du président de la Cour des comptes, Lambert de Torigny. Mot : *la Gazette.* Le deuxième, rappelant une histoire de la vie d'Esculape, fut présenté au nom de la seconde par deux frères, fils et petit-fils de ministres, l'abbé Le Tellier et le commandeur de Louvois. Ils parlèrent « avec une grâce et une justesse qui ne laissoient rien à désirer,... un air fin et spirituel qui fit fort goûter tout ce qu'ils dirent. Leur sens proportionné à leur caractère estoit d'une composition pleine d'esprit et très délicate.» Le tableau de la troisième mettait sous les yeux du public féminin « le petit Moïse que deux dames de la suite de la fille de Pharaon tiroient hors du Nil pour le présenter à la princesse. » Donneau de Vizé, rédacteur du *Mercure*, ne songe pas seulement aux ministres et aux chanceliers, aux présidents et aux officiers des armées du roi : il réserve son compliment de la fin pour « Monsieur le duc de Bourbon, qui... honora de sa présence la grande et illustre compagnie qu'attira cette Action. Tous ceux qui parurent sur le Théâtre prirent occasion de leur Mot pour faire compliment à ce jeune prince, qui, dans un âge peu avancé, faisoit déjà paroistre un esprit très pénétrant, un génie propre aux plus grandes choses, et un mérite qui ne le distingue pas moins que sa haute qualité. »

La distribution (6 août) ne dément pas cet éloge. Trois compositions avaient eu lieu dans les classes supérieures de lettres : prose grecque, vers latins et prose latine ; les rhétoriciens seuls y ajoutaient les vers grecs [3].

D'après le P. Talon, Louis de Bourbon, élève de seconde, aurait obtenu plusieurs prix [4]. Les *Lettres annuelles* (1681) s'expriment en termes généraux mais non équivoques sur ce glorieux résultat d'un long et studieux entraînement. Pour la première fois, elles entonnent l'éloge du jeune Prince « qui en est à sa sixième année de collège. Ni l'âge, ni le rang ne l'empêchent d'assister chaque jour aux exercices ordinaires des classes avec beaucoup d'entrain. Il y donne des marques de son talent, de sa bonne conduite et de sa bienveillance héréditaire envers la Compagnie. Cette année, comme la précédente, à la distribution

1. Alleaume à Condé, 18 juin 1679. P. C.

2. *Mercure galant*, juin 1681, pp. 150-156.

3. Du Rosel à Condé, mercredi 9 juillet 1681. P. C.

4. « ... Prix qu'il a gagnés à la sueur de son visage, dans le plus chaud temps de l'année et renfermé dans une classe depuis huit heures du matin jusques à huit heures du soir et jusques à m'obliger d'aller crier au meurtre... en demandant à tous ses satellites si on avait envie de me le tuer. » Talon à Condé, mardi 9 septembre 1681.

solennelle des prix, son nom a été honorablement proclamé au milieu d'unanimes applaudissements [1]. »

Les petits événements de la rhétorique (1681-1682) ne nous arrêteront pas. Le principal est le discours de la rentrée générale des classes, prononcé par le P. de La Baune sur l'éducation de son écolier. La Baune revenait de vacances « ravi de S. A. S. (Condé) et de tout Chantilly [2] » ; son ravissement éleva sa harangue de collège à la hauteur d'un panégyrique de M. le Prince et de toute sa maison. C'est après les lettres familières le plus important document à consulter [3]. En tête fut gravé le portrait du duc de Bourbon, par Le Dard. Les peintures de caractères, qui font de ce discours latin une sorte de galerie à la fois familiale et scolaire, complètent la physionomie et donnent en même temps la cote exacte du talent de l'auteur. La Baune est le type de l'humaniste lettré, doublé de l'érudit et du philologue. Sa régence servait de trait d'union à ses deux œuvres les plus justement appréciées : les *Panegyrici veteres*, de la collection *Ad usum Delphini* (1676) [4], et les *Œuvres* du P. Jacques Sirmond [5]. Cette dernière entreprise devait absorber la seconde moitié de sa vie ; elle a sauvé son nom de l'oubli. Sans parler du travail d'édition, qui exigeait un helléniste distingué, le style de ses préfaces est d'un véritable maître. « Il a, nous écrit un de nos correspondants, qui a lu tout son Sirmond, l'opulence de la langue latine et une variété très remarquable ne nuisant pas à la clarté. Il semble plutôt de l'école de Sénèque que de celle de Cicéron, tant il vise à la finesse du trait et sait artistement enchâsser de brèves citations et d'élégantes allusions. C'est la *tersa et compta oratio* des anciens. Mais il excelle surtout par la méthode. »

Cet ensemble de qualités avait été fort apprécié de Condé et du duc d'Enghien. Aussi tous deux avaient-ils souhaité et obtenu que le P. de La Baune, au lieu de faire son troisième an dans une maison de probation, en vue de ses grands vœux à prononcer en février 1683, demeurât régent au collège et enseignât, tout en étant tertiaire, la rhétorique au duc de

1. « Sextum jam annum agit Serenissimus regiæ stirpis Princeps Ludovicus Borbonius ; neque vel ætas, vel dignitas impedimentum est, quominus solito quotidie scholarum exercitationibus intersit, alacritate summa, ibique ingenii, morum gravitatis et avitæ erga Societatem nostram benevolentiæ specimen dedit. *Hoc quidem et superiore anno, in solemni præmiorum distributione, magno omnium applausu honorifice est appellatus.* » *Litteræ annuæ, 1681.* A. Cte.

2. Talon à Condé, 6 octobre 1681. P. C.

3. *Serenissimo principi Ludovico duci Borbonio, eloquentiæ studia in collegio Claromontano feliciter auspicanti, oratio Jacobi de La Baune, S. J.* Paris, Martin, 1682. In-12 de 71 pages. Le portrait est gravé par Etienne Gantrel. A ce discours paraît se rapporter un Recueil *ms.* de vers latins conservés aux Archives de Chantilly et contenant une épigramme de l'élève de seconde (*humanista*) Gabriel-Alexis de Lorraine, originaire du Beauvernois (aujourd'hui Saône-et-Loire) : *Ad Serenissimum principem ducem Borbonium, publica oratione laudatum* a R.P. J. de La Baune, j. : « *Dum laudes, Princeps, attigit ille tuas...* » Un seul prince de la maison de Lorraine était camarade de rhétorique du duc de Bourbon ; c'est le prince *Camille*. Voir *suprà* et le discours de la Baune, p. 52.

4. V. Sommervogel, *Bibliothèque des écrivains S. J.*, in-4°, t. I, col. 1055. Rééditions en Hollande, Angleterre, Italie, etc.

5. *Jacobi Sirmondi, S. J., Opera varia nunc primum collecta.* Paris. Imprimerie royale, 1695, 5 vol. in-fol., et Venise, 1728.

Bourbon [1]. Oliva accéda gracieusement à leur prière ; toutefois, il imposa une condition, à savoir que La Baune ne fût pas obligé de sacrifier ses exercices de formation, et que l'on s'y prît d'avance pour lui ménager le temps nécessaire. Ce fut dès les derniers mois de 1681, mais surtout à partir de Pâques 1682 que, pour l'alléger, son collègue, le P. Joseph de Jouvancy, professeur de l'autre section de rhétorique, prit sur lui une partie de sa charge et de son travail [2]. La Baune et Jouvancy, quels régents dans ce collège de Clermont, où écrivaient Bouhours et Rapin, Mérouville et Le Jay, Comire, Tarteron, Vavasseur [3] ! Celui qui fut à la fois le plus grand éducateur et le plus élégant historien de la Compagnie de Jésus, Jouvancy, domine la pléiade. Le futur auteur du *Ratio discendi et docendi* était jeune encore et peu connu. Condé l'eut vite discerné. A la fin de l'année, il le remercia d'une « manière pleine de bonté. » Jouvancy lui envoya, en reconnaissance, une lettre, — la première de sa correspondance avec M. le Prince, — écrite dans un style qui sent moins le culte de la période latine que le bon usage de la langue maternelle. Il témoigne avoir remarqué, cette année, chez le duc de Bourbon, « un grand fond d'esprit, de naturel, de docilité et de toutes les bonnes qualitez qui peuvent soutenir les grandes espérances que l'on a de luy [4]. »

Quand le petit-fils de Condé rentra à Paris, en octobre 1682, le *Collège de Clermont* était devenu, depuis le 10 septembre, le Collège Louis-le-Grand [5]. L'histoire de ce changement, dénaturée jusqu'ici par la légende, demanderait un chapitre entier. Ce n'est pas le lieu de l'écrire. Nous dirons seulement que cette date marque à plus d'un point de vue l'apogée de la célèbre maison d'éducation. Les *Lettres annuelles* attestent que tout le monde, au dedans comme au dehors, partageait ce sentiment ; et il n'était pas trompeur. Ajoutons aussi que Condé prit part à l'événement ; son ami, le P. de Champs le remerciait, à la fin de décembre, au

1. « Desideria Seren. principis Condei ac Seren. principis Enguinei habebuntur a nobis semper pro imperiis... Quamobrem R^a V^a illis concedat, pro Seren. duce Borbonio, Patrem Jacobum (de) La Baune in professorem rhetorices, cui mature tempus assignabit ad exercitia tertii anni, quo sese sanctitâte bene muniat ut tam illustrem regii sanguinis prolem potissimum ad mores Christianissimo sanguine dignos informet, quo magnifice præeuntes parentes æmuletur fidelissime. » Oliva au P. Claude Collet, provincial de France, Rome, 8 avril 1681. — Le fait a été mal compris par l'auteur de la *Notice nécrologique* de La Baune ; il paraît ignorer que ce Père était déjà régent du duc de Bourbon depuis plusieurs années, et lui fait enseigner la rhétorique aussitôt ses études de théologie terminées. Ce qu'il ajoute est plus exact : « ... Delectus est a suis superioribus rhetoricæ magister, qui Principem Condæum (*lisez :* le duc de Bourbon), nostris commissum curis, ad eloquentiam informaret ; nec sua superiores fefellit exspectatio : mirum enim quantum semper fuerit alumno principi. » Cette notice fut rédigée l'année de la mort du Jésuite (1725), et quinze après celle de son élève (1710), ce qui explique les confusions. A. Cie.

2. Deschamps à Condé, 5 décembre 1681 et *passim*. P. C.

3. *Catalogue* de 1680 et Correspondances.

4. Jouvancy à Condé, 19 juillet 1682.

5. Comment dans la *Notice biographique* sur La Bruyère, collection des *Grands écrivains de la France*, a-t-on pu écrire, p. LVIII, une erreur aussi monumentale que celle-ci : « ... Le collège de Clermont qui devait *bientôt* recevoir le nom de Louis-le-Grand. » Or, l'auteur de cette notice se place en 1684, c'est-à-dire deux ans après l'événement qui, nous le répétons, date des fêtes pour la naissance du duc de Bourgogne, 10 septembre 1682. Cf. Sommervogel, t. V, col. 920, n° 81.

sujet de l'enregistrement au parlement des Lettres patentes par lesquelles Louis XIV se déclarait fondateur du Collège [1] : « Nous avons cru, disait le roi, ne pouvoir mieux favoriser les soins que les Pères Jésuites prennent si utilement dans notre royaume pour élever la jeunesse et luy apprendre ses véritables obligations envers DIEU et envers ceux qui sont préposez pour gouverner les peuples, qu'en reconnaissant ledit collège pour fondation royale. »

1. « Tous nos pères protestèrent hautement qu'ils priroient DIEU pour vous toute leur vie, et qu'ils diroient la messe pour vostre santé le jour de Noël qui est le plus propre pour obtenir de DIEU ce qu'on luy demande. » De Champs à Condé, 24 décembre 1682. P. C. Deux ans après, Condé se convertissait entre les mains du P. de Champs. Les Lettres patentes sont datées de Fontainebleau, novembre 1682. Leur enregistrement au parlement de Paris eut lieu le 12 décembre.

Chapitre Quinzième.

LOGIQUE ET PHYSIQUE.

(1682-1684.)

La rhétorique du duc de Bourbon, maintenant achevée, n'était pas naguère commencée que déjà, autour de Condé et même fort à distance, on se préoccupait du futur régent de philosophie. Le P. Bergier avait utilisé, à la fin d'en découvrir un capable, son voyage en Anjou aux vacances de 1681. Avant d'arriver à La Flèche, le vieux collège illustré par le plus célèbre philosophe du siècle, René Descartes, il a passé par trois maisons de la Compagnie, dont Orléans et Tours. Or, tandis qu'on lui demande, à lui Parisien et familier de Chantilly, les noms « de ceux à qui on peut penser », il évite de se déclarer pour personne, se contentant de s'informer « tout doucement des uns et des autres », en vue du rapport à faire à M. le Prince, qui pourra choisir lui-même [1].

Douze mois d'avance, on avait songé au choix du maître ; il convenait de se préparer, six mois avant la rentrée, sur le programme. Aussitôt après Pâques (1682), et tout en continuant sa rhétorique, Louis de Bourbon fut pourvu d'un répétiteur chargé de l'initier aux éléments de la philosophie. Ce répétiteur paraît avoir été l'un des deux précepteurs. « Quelquefois, écrit le P. du Rosel, on prend certain moment pour parler de philosophie, et pour en entretenir ce que Mgr le duc de Bourbon en a appris [2]. » On s'exerçait aussi à parler latin, ce qui sortait moins de la littérature.

Mais enfin, vers le 15 juillet, on partit pour Chantilly, et le choix du régent devint imminent. Il faut bien reconnaître que si la chaire de logique fut, dans la circonstance, une sorte de bénéfice scolaire laissé à la présentation de Condé regardé comme patron, il n'abusa point de ce droit de nomination, lequel d'ailleurs n'exista peut-être jamais que dans

1. Bergier à Condé. La Flèche, 14 septembre 1681. P. C.
2. Du Rosel au même. Paris, 25 mai 1682. P. C.

les idées du P. Bergier. M. le Prince n'avait point demandé pour son petit-fils d'autre professeur que le professeur en place : le P. Isaac Martineau. Ce Jésuite descendait d'une famille angevine partagée entre la robe et l'Eglise, et jouissant dans le pays d'un renom traditionnel d'honneur et d'intégrité [1]. Successivement régent à Vannes, à La Flèche et à Rouen, il l'était depuis quatre ans au collège de Clermont, où deux fois il avait enseigné le cours entier : logique et physique. C'était donc un maître émérite ; mais la petite vérole, à laquelle on échappait si peu alors, l'avait affreusement grêlé. De là cette anecdote, ni plus ni moins authentique sans doute que beaucoup d'*ana*, et conservée par le *Moréri* [2] : « Louis de Bourbon, devant passer de rhétorique en philosophie dans le collège des Jésuites, les supérieurs dirent au prince Louis de Condé qu'ils avoient un excellent régent... mais qu'ils n'osoient le donner parce qu'il étoit extrêmement laid. M. le Prince répliqua : « Est-il aussi laid que le démon ? » Après l'avoir vu, il dit : « Il ne doit pas faire peur à qui a vu Pellisson ; il faut le faire venir ; on s'accoutumera à le voir et on le trouvera beau. »

On eut tout le mois de septembre pour s'y accoutumer. Le P. Alleaume étant allé en Bretagne arranger quelque affaire de famille, Martineau le remplaça pendant les vacances [3].

Sous une vilaine enveloppe, c'était un noble cœur et une âme droite. Honoré de la confiance de Bourdaloue, qu'il assistera à son lit de mort, et de l'affection du duc de Bourgogne, dont il sera l'heureux directeur et l'inconsolable historien, Martineau admira et comprit plus que personne, à Chantilly, le caractère magnanime et élevé de l'excellent Prince qui ne lui avait pas tenu rigueur de ses désavantages physiques. Sa modestie l'avait toujours empêché de paraître en chaire ; il y voulut monter et n'y monta jamais qu'une fois : ce fut pour prononcer à Bourges l'*Oraison funèbre* de l'ancien élève de Sainte-Marie, devenu le grand Condé [4]. Ce discours respire d'un bout à l'autre son bonheur d'avoir approché le

1. Isaac Martineau, né à Angers le 22 mai 1640 (date verifiée aux archives de Maine et-Loire), était l'arrière petit fils de Nicolas Martineau, surnommé *la Grande-Barbe*, juge de la prévôté d'Angers. Il entra dans la Compagnie le 5 septembre 1665, à Paris, fit profession le 15 août 1683, au collège Louis-le-Grand, et mourut le 20 décembre 1720 à la Maison professe de Paris. Cf. Sommervogel, t. V, col. 627 (sauf erreur pour date de naissance reportée à tort en 1650) ; le P. Lelong, nos 10389 et 10416 ; les *Mémoires de Trévoux*, novembre 1710, page 1933 ; novembre 1712, p. 1878 ; décembre 1714, p. 2112 ; le *Journal* de Dangeau, t. VII, p. 400, et XIV, p. 101 ; le *Moréri*, édit. Drouet, t. VII, p. 302 ; le *Saint-Simon* de M. de Boislisle, t. VII, p. 189 et note 6 ; enfin, à la Bibliothèque d'Angers, divers manuscrits. Le *Nécrologe* manque aux archives de la Compagnie.

2. *Catalogues* de 1685, 1717 et 1720.

3. Alleaume à Condé, Paris, 22 août 1682. Bergier au même, 25 août. P. C.

4. *Oraison funèbre de Très-Haut et Très-Puissant Prince Louis de Bourbon, Prince de Condé, premier Prince du sang, prononcée dans l'église du collège de la Compagnie de Jésus, à Bourges*, par le R. Père Isaac Martineau, S J. Paris, Cramoisy, 1687, in-4.— Le passage suivant rappelait aux auditeurs sa mémoire demeurée impérissable : « Vous vous en souvenez, Messieurs, vous qui vîtes autrefois briller les premiers rayons de cet Astre qui depuis... Hé, pourriez bien ne vous en souvenir pas dans une maison où le Prince son père nous honora de son éducation... » *Or. fun.*, p. 29.

héros et joui librement de ses entretiens dans sa « chère solitude [1]. »

Nous possédons la harangue de rentrée qui suivit cet heureux séjour [2]. Elle rappelle par le titre seulement la déclamation du P. de La Baune à l'ouverture de la rhétorique. Autant l'un avait été prolixe et emphatique, autant Martineau se montra simple dans ce *quanquam* d'école. Simple, mais non banal. Il prend la défense des études philosophiques contre certains détracteurs qui prétendent interdire aux jeunes gens de haute naissance tout commerce avec une science inutile pour eux et peu digne du nom de libérale.

N'y aurait-il pas là un trait à l'adresse des Messieurs de Port-Royal qui avaient prétendu apprendre à un jeune seigneur, le duc de Chevreuse, tout ce qu'il y a d'utile dans la logique en quatre ou cinq jours [3] ? Condé et Enghien, quels exemples à leur opposer!

Le duc de Bourbon promettait-il de marcher de près sur ces traces ? Martineau l'espère de ses qualités : esprit vif, conduite sage et supérieure à ses quatorze ans ; caractère doux ; politesse exquise. Tel est le portrait du nouveau *logicien* tracé publiquement par son maître [4]. Si encouragement il y a, l'encouragement n'était pas déplacé au début d'une pareille classe. Philosophie en latin et philosophie scolastique, avec ses méthodes austères, sa terminologie spéciale, ses arguments en forme, un vrai « phantosme à effrayer les gens ». Les sciences physiques elles-mêmes, exposées d'une manière toute spéculative et sans aucun luxe d'expérimentation, ne promettaient rien de récréatif. Qu'en penseraient professeurs et élèves aujourd'hui ?

Le duc de Bourbon se mit bravement à l'œuvre. Lui-même s'empressa, dès le 19 octobre, de mettre au courant de ses débuts en philosophie M. le Prince, alors en convalescence. Cette lettre étant la seule que nous possédions pour toute la période des études, nous la citons tout entière. Le style du jeune logicien est encore d'un enfant : « J'ai eu l'honneur de vous escrire, Monsieur, pendant votre maladie ; mais je vous escris avec beaucoup plus de plaisir, parce que vous vous portez mieux. Je souhaiterois estre auprès de vous pour vous le marquer moy-mesme.

» Les pères sont assez contents de moy. J'ay argumenté plusieurs fois en classe et le Père Martineau a dit que j'avois bien argumenté. Je vous supplie très humblement de croire que je feroy tout mon possible pour mériter vostre amitié [5]. » Quelques jours après, un des précepteurs confirme le témoignage de l'écolier : « Nous n'avons pas sujet de nous

1. « C'est, Messieurs, ce que j'ay admiré moy-même cent fois ; car enfin, puisque j'ay eu l'honneur de le voir assez souvent, je ne dois pas le dissimuler..., dans des conversations dont ses manières aisées bannissaient tout ce qu'il pouvoit y avoir de gênant, etc. » *Ibid.*, p. 25.

2. *Serenissimo Principi Ludovico, duci Borbonio, philosophiæ studia auspicanti. Ms.*

3. *La Logique de Port-Royal.* Avertissement de la 1re édition.

4. « Elucet vis ingenii singularis, prodit se prudentia ista, ætate major, viget animus honestæ laudis incitatus stimulis, dignitati lenitas morum, affabilitasque sermonis suavissima conjuncta est. »

5. Duc de Bourbon à Condé, 19 octobre 1682, s. l. P. C.

plaindre de son application jusqu'à présent, » écrit du Rosel à Condé le 21. L'émulation y aide beaucoup, tenue en haleine par de fréquentes disputes publiques. Cet exercice de la dispute, parfois si peu profitable, stérilisé qu'il est par le mécanisme de la routine, retrouvait en effet son utilité sous la direction consciencieuse et éclairée du P. Martineau, l'homme du monde le plus ennemi des pratiques artificielles et des vains combats de paroles. Nous avons pu lire dans le Cours manuscrit du duc de Bourbon les règles sages et précises que le régent de logique imposait à ses écoliers et dont voici la substance :

Avant tout, Martineau justifie l'emploi de la méthode. Sa croyance en l'efficacité de ces discussions orales repose sur les divers avantages qu'elle présente. Ce choc des opinions aiguise les esprits, comme deux fers s'affilent en se croisant ; il habitue à l'exact discernement du vrai et du faux, met sur la voie des arguments pour et contre ; enfin il force à élucider des notions enveloppées de vagues ténèbres et d'apparentes confusions. Mais, s'il proclame les avantages de cette escrime intellectuelle, il est trop loyal pour en taire les inconvénients, et il cherche à les conjurer. Dans la fièvre de la lutte *(concertationis æstu)*, ne court-on pas le danger de se laisser entraîner hors de la question, de troubler la marche indiquée et de poursuivre la victoire plutôt que la vérité ? La recherche de la juste solution le cède au plaisir d'étaler son bel esprit.

Pour remède à ces défauts, le P. Martineau interdit les arguments captieux, bons seulement à jeter de la poudre aux yeux et à donner le change ; il met en garde contre l'opiniâtreté à défendre une proposition démontrée fausse, comme si, dit-il, il était honteux de renoncer à une erreur.

Mais, d'abord, que le sujet soit bien connu et de l'*argumentant* et du *répondant*, et que tous deux sachent sur quoi ils discutent. Cette condition indispensable dans la controverse est pourtant celle qui manque le plus souvent ; le professeur expérimenté le déplore et signale les embarras au milieu desquels il a vu tant de fois les combattants s'embrouiller et se perdre, pour arriver finalement à constater de part et d'autre, après beaucoup de bruit pour rien, qu'on ne s'était pas compris au préalable.

A l'horreur des cris en l'air et des clameurs en pure perte, Martineau joint un sensible dégoût des manques habituels d'urbanité et de courtoisie. Pour ce régent de bon ton et de bonne société, la philosophie est encore une classe d'humanité, et rien n'est si indigne d'un honnête homme *(homine liberali)* que de chercher à triompher aux dépens du vrai, ou de prétendre à la victoire par la violence des invectives plutôt que par le poids des raisons.

Celui qui joue le rôle d'assaillant doit proposer son argument en termes clairs et brefs, sans rien apporter d'étranger au débat. Serait-ce de bonne guerre de faire aux *logiciens* des difficultés puisées aux parties suivantes

de la philosophie, et de se servir contre les *physiciens* d'arguments tirés de la théologie ?

Celui qui joue le rôle de soutenant doit répéter en entier l'argument forgé contre lui, ensuite tâcher de le démonter pièce à pièce. Il revient à la première proposition, et, s'il y découvre quelque chose de faux, il le nie ; quelque chose de vrai, il l'accorde ; quelque chose d'obscur et d'équivoque, il le distingue ; quelque chose pris en dehors du sujet, il se sert de cette expression, d'une latinité douteuse et offensive de l'oreille cicéronienne du P. Martineau : *transeat.* Par là, il fera entendre que, juste ou non, l'objection n'a pas trait à la question.

Le tenant de ces luttes prolongées doit avoir l'élémentaire prudence de ménager ses ressources. Si dès le début de la dispute il jette à la tête de l'agresseur tous ses moyens de défense, deux conséquences se produiront, également fâcheuses, l'une pour lui, l'autre pour les assistants. La première est qu'il paraîtra réciter sa leçon de mémoire ; la deuxième, qu'au cours de la dispute il sera plus d'une fois obligé de revenir à ce qu'il aura exposé au commencement : grave ennui pour les auditeurs.

Ne pas se payer de mots ni de formules. Ce n'est pas tout d'avoir répondu par un *nego*, un *concedo*, voire un *distinguo.* La distinction manque-t-elle d'évidence et demande-t-elle explication, le défendant a le devoir de définir, puis d'appliquer sa définition à toutes les parties de la division établie.

Rétorquer est encore préférable. Heureux qui, saisissant dans le principe même de son adversaire un élément de conclusion contre lui, parvient à lui arracher l'aveu de son erreur ou bien le contraint à se retrancher derrière quelque distinction pour l'en déloger.

L'*instance* n'est pas d'un moindre secours.

Telles sont les recommandations théoriques faites par le P. Martineau à ses élèves ; mais aucune ne vaut, dans sa pensée, la pratique et l'exercice de l'argumentation.

Non seulement il fait paraître le duc de Bourbon en classe dans les répétitions du jour ou de la semaine et dans les séances solennelles, il va le relancer encore à son hôtel ; il lui conduit au Petit-Luxembourg des « petits frères philosophes » ou scolastiques de la Compagnie, pour rompre des lances avec lui. Le noble écolier se fût sans doute passé de l'honneur de leur visite, mais il eût été bien sot de n'en point profiter. Quoi de plus capable d'élever le niveau des discussions que ce mélange presque perpétuel des jeunes religieux destinés à l'enseignement et des simples logiciens[1] ? Ainsi Condé, enfant, s'était trouvé en contact à Bourges avec un scolasticat de philosophie et de théologie : et le duc

1. « Nous espérons que l'exercice et le chagrin que lui a donné depuis trois jours quelqu'un des écoliers de logique aideront à entretenir l'ardeur. Mgr le duc de Bourbon disputa (lundi 19 octobre) contre le petit Amelot. Celui-ci fut un peu embarrassé et ne laissa pas pourtant de se vanter au fils de M. de La Motte qu'il avait *mis dans le sac*, comme ils disent, Mgr le duc de Bourbon. » Du Rosel à Condé. Paris, 21 octobre 1682. P. C.

d'Enghien, à Anvers, avait failli n'avoir d'autres compagnons de classe que des Jésuites. Rien n'était moins étranger aux enfants de qualité d'alors que les fortes études scolastiques, et rien aussi ne leur était plus accessible. Tous les élèves, pensionnaires ou externes, qui abordaient ces matières, nouvelles pour eux, étaient *encadrés* par les « petits frères » en soutane, vétérans la plupart et repassant des traités qu'ils avaient déjà défrichés dans leur temps de collège ou de scolasticat, que plusieurs même possédaient à fond [1].

Aux exercices oraux, si utiles dans ces conditions, s'ajoutait, parmi les obligations de l'écolier, la confection d'un résumé des cours [2]. En effet, le régent *dictait* au moins pendant une partie de la classe, et ces notes étaient, au retour, à rédiger et à transcrire. Dure corvée, à laquelle les élèves riches trouvaient moyen d'échapper. Un siècle plus tôt, saint Louis de Gonzague, réduit, au Collège Romain, à la même servitude, adressait à sa mère des demandes d'argent pour frais de copistes. Louis de Bourbon, qui suivait de loin le patron de la jeunesse dans la voie de la sainteté, l'imitait de près en ceci. Le 28 décembre 1684, selon le certificat du P. Alleaume, M. le Prince ordonna de payer « au nommé Gaillard, la somme de 220 livres pour avoir écrit pendant deux ans les cours de philosophie pour Mgr le duc de Bourbon [3]. » C'est ce Cours, revêtu, à l'époque, d'une chemise rouge en maroquin du Levant frappée aux armes de Condé, que nous avons eu la bonne fortune d'examiner aux archives de Chantilly [4]. Tout document faisait défaut jusqu'ici sur l'enseignement philosophique du P. Martineau ; on peut désormais l'étudier sur pièces. Ce régent, hâtons-nous de lui rendre cette justice, dictait, mais ne dictait pas une grande quantité de matière. Le résumé existant paraît fort peu succinct ; or il n'est pas considérable. Gaillard avait pourtant intérêt à abréger le moins possible ses écritures. Mais Martineau de son côté visait plus à la qualité qu'à l'abondance et préférait s'étendre en profondeur plutôt qu'en superficie. Nous allons nous en convaincre en rapportant ses propres principes d'enseignement.

La méthode synthétique doit être, de l'avis commun auquel il se range, plus souvent employée que l'analytique, la facilité étant plus grande pour passer du général au particulier et du simple au composé, que l'inverse. Comme les espèces, continue-t-il, ne peuvent être connues que par le genre, on aurait constamment à revenir en arrière dans l'explication des espèces, si elle n'était précédée de la définition des genres.

1. Alleaume à Condé. Paris, 23 octobre 1682, et *passim*.

2. « Mgr le duc de Bourbon continue de faire son *abrégé* de philosophie. » — « Il travaille tous les jours à l'*abbrégé* qu'il fait de ses cayers. » Même lettre et suivantes.

3. *Comptes de 1684*, fol. 77, n° 108.

4. Il y a été retrouvé pour nous par M. G. Macon, à qui nous exprimons de nouveau toute notre gratitude. Le cours manuscrit du P. Martineau, ignoré de Backer et Sommervogel, forme quatre volumes, deux de logique, un de morale, un de physique, mentionnés aux anciens registres de comptes, année 1683, fol. 91, n° 93 ; année 1684, fol. 75, n° 92 et fol. 76, n° 100. Un cinquième volume a disparu.

Dans chaque traité, il se pose la série des questions suivantes : existence *(an sit)*; nature *(quid sit)*; causes ; propriétés ; espèces. Mais souvent il ne se fait pas scrupule de s'écarter de cette division reçue, beaucoup d'effets se révélant suffisamment par le fait même de leur être, et beaucoup d'agents par le caractère obvie de leur causalité, pour rendre superflus ces préliminaires, jugés cependant indispensables par d'autres plus formalistes.

Quant à lui il règle la marche à suivre à l'aide de cinq lignes directrices :

1° Le maître doit expliquer ce dont il s'agit et dissiper sur ce point l'ombre d'une équivoque ;

2° Choisir les meilleurs arguments. Ce n'est pas leur nombre qui convainc, mais leur force ;

3° Résoudre les objections sans rien dissimuler de leur portée ;

4° Eviter en même temps et la longueur excessive, source d'ennui, et l'extrême concision, voisine de l'obscurité ;

5° Commencer par les sujets les plus aisés, en sorte que l'esprit, se fortifiant peu à peu, monte par degrés jusqu'aux plus difficiles ; mais ne pas oublier ni omettre ceux dont la notion conduit à l'intelligence des autres.

Cette méthode ne fait trop mauvaise figure ni à côté de celle de Descartes (1636), ni auprès de la *Logique ou l'Art de penser* de Messieurs de Port-Royal (1661).

Fidèle aux principes, chose plus rare encore que d'en avoir de bons et de les professer, Martineau appliquait les siens. Il fut amené par là à diviser son cours de logique en deux parties : la première comprenant les *Institutiones* ou questions non débattues, et la seconde, les *Disputationes* ou questions controversées.

Bien que rédigées à part, ces deux moitiés du programme de logique, Traités et Controverses, durent s'entremêler plus d'une fois, suivant les circonstances. Le professeur choisissait le moment le plus opportun pour étudier à loisir telle ou telle question difficile. La perspective d'une séance de classe ou d'une concertation publique était la cause la plus fréquente de ces études dirigées dans le sens de la discussion. Mais il suffit d'une absence de quelques jours du duc de Bourbon pour qu'on s'attarde à l'attendre sur le chapitre de la Relation.

C'est cet écolier que nous allons maintenant voir au travail, sous le régent et avec les méthodes que nous savons. Nos lecteurs nous permettront de détailler au fur et à mesure, d'après nos correspondants habituels, ces éphémérides scolaires. Les faits, menus par eux-mêmes, présentent peut-être quelque intérêt à raison de la classe supérieure formant leur cadre.

Les argumentations commencèrent de bonne heure et sans doute en même temps que les cours. L'usage n'existait pas de les remettre à la Toussaint. Le 21 octobre, presque au lendemain des *Lucalia*, on est encore dans l'explication des termes, et déjà depuis trois jours Louis de

Bourbon se voit harcelé par un impertinent logicien qui aide à entretenir son ardeur. Le 23, bulletin satisfait du P. Alleaume ; son élève est constamment sur la brèche : « il parle tous les jours en classe, ou pour répéter, ou pour argumenter, ou pour répondre. » Le 15 novembre, on a parcouru plusieurs questions et l'on en fait une première revue. Les plus importantes sont : « s'il y a une logique, si c'est une habitude, si c'est une vertu de l'entendement, et si elle est art ou science. » L'enceinte de la philosophie est entourée de cette barrière épineuse, aux abords touffus et enchevêtrés. Le petit Duc eut le talent de les enlever d'assaut. « Il savoit fort bien l'état et la preuve de chaque question ; nous verrons, les jours suivans, s'il répondra aussi bien à toutes les objections. » En effet, le sens de la question ou du traité était généralement aisé à saisir avec le P. Martineau, tant il le posait clairement et brièvement. Ses preuves, courtes et nettes, se logeaient avec la même facilité dans l'esprit ; mais les objections, compliquées de leurs séries d'instances, ne laissent point de paraître au lecteur moderne un peu bien subtiles ou fourrées. Notre écolier arriva quand même et à les pénétrer sûrement et à les manier habilement. Dans la dispute solennelle du 26 janvier 1683, il parvint à argumenter au mieux, près d'une demi-heure entière, « pour prouver que la logique étoit science, puisqu'elle a de véritables démonstrations, et que son objet, qui est le syllogisme, est aussi bien un objet de science que le triangle l'est à l'égard de la mathématique. » Le P. Alleaume trouvait que c'était là fort bien pousser « sa pointe. » Les deux précepteurs avaient préparé le figurant avec soin, et leurs espérances furent dépassées. De la Maison professe et du Noviciat, des Pères étaient venus assister à la séance ; ils repartirent aussi enchantés que leurs confrères de Louis-le-Grand. « Quoyqu'il n'eust pas un grand feu, » l'argumentant ne s'était montré, devant cette grave assistance, ni timide ni embarrassé, rachetant sa froideur par une parfaite possession de soi. Rien n'avait langui. Au sortir de cette concertation, un poète du collège qui, au dire du P. Talon, faisait des vers « mesme en dormant [1] », tourna, sous le coup de l'impression, une belliqueuse épigramme en distiques latins, expédiée le soir à Chantilly [2].

Tout l'hiver la philosophie alla un train convenable. Une indisposition de santé survenue en février retint quelque temps le duc de Bourbon au Petit-Luxembourg. Il ne pouvait plus se rendre à la Faculté ; ce fut la Faculté qui fut priée de se déplacer. Le P. Martineau expliquait alors la théorie de la Relation et développait sa triple définition, ses divisions et ses propriétés. Du Rosel essaya de suppléer les classes manquées par des répétitions particulières, demandant au régent de lui « faire savoir pied à pied où il en sera [3] », l'invitant même à venir en personne à

1. Talon à Condé, 17 février 1683. P. C.
2. Alleaume au même, 26 janvier. P. C. — *Ad Serenissimum Principem ducem Borbonium, cum in publica concertatione acriter disputasset:* « Jam pugnæ te pulchra movet, etc. »
3. Du Rosel à Condé, 11 février. P. C.

l'hôtel. Une dizaine de jours avant carnaval, le Duc retourna enfin rue Saint-Jacques. Semaine pénible. L'attention était ailleurs ; les prochains divertissements captivent l'imagination plus que « ces questions de l'universel, l'estre univoque, et de la relation, (qui) sont assés difficiles et demandent une grande application [1]. »

Au carême, période la moins distraite et la plus propre au travail, les efforts reprirent et les succès se suivirent sans interruption. On entrait au cœur de l'année et en plein sujet de cours : « le syllogisme,ses règles, ses figures, ses modes. » C'est un casse-tête « qui fait de la peine aux autres » ; mais Louis de Bourbon possède « une grande facilité d'esprit pour cela [2], » comme jadis pour les vers latins. Est-ce pur amour de combinaisons et de patiences ?

Vers la fin de mars, le P. Martineau achevait d'expliquer « tout ce qui regarde le raisonnement, la démonstration, etc., et d'exercer sur les questions qui sont matières de dispute [3]. » Cette mémorable dispute devait avoir lieu le lundi 29, la matinée et l'après-midi. La compagnie s'annonçait brillante: les Pères des trois maisons de Paris, les Lamoignon, les Broglie, les Roberty. Bourbon ouvrit la dispute le soir et proposa son argument contre le petit marquis de Broglie qui soutenait sur la Relation, « sçavoir quelle est la distinction qu'on doit mettre entre le fondement et le terme de la relation : comment la relation est distinguée de ses parties et autres choses pareilles... » Tout se passa bien. Mis en verve, Bourbon recommença le 3 avril, à la *sabbatine* du petit Amelot de Chaillou, « mieux qu'il n'avoit encore fait ; » il cherchait à prouver « que DIEU ne devoit pas estre mis dans la catégorie de la substance et que le nom de substance convenoit à DIEU d'une autre manière qu'aux créatures. » Le vieux Chaillou et les « gens de robe » venus en nombre furent ravis.

C'était le samedi de la Passion ; la logique fut ainsi close officiellement.

On aurait une idée incomplète de la manière dont le professeur avait jeté ces premières assises de son cours de philosophie, si l'on ne le jugeait que d'après les sujets de pure scolastique choisis pour les disputes publiques. Il n'eût été que l'homme du passé ; or il était aussi l'homme du présent, connaissant les idées régnantes, initiant ses élèves aux objections les plus répandues et leur fournissant la réponse. Si donc il entendait construire son système à l'antique, ce n'est pas qu'il ignorât aucun des procédés nouveaux ; mais il ne croyait pas à leur valeur intrinsèque. Le dix-septième siècle finissant allait au cartésianisme. Le règent de Louis-le-Grand, fidèle à la tradition de tous ses prédécesseurs

1. Alleaume au même, 12 et 28 février. P. C.
2. Même au même, 19 mars. P. C.
3. Du Rosel au même, 22 mars. P. C.

depuis Pierre Bourdin [1], continue à marcher dans la voie des péripatéticiens. Il consacre la dernière et la plus intéressante de ses *Disputationes* à détruire l'édifice échafaudé par Descartes.

Analyse et réfutation du *Discours de la méthode* se partagent cette remarquable dissertation. L'analyse est serrée et substantielle ; les écoliers d'alors n'avaient rien à envier, sous le rapport de l'art du résumé, aux manuels de nos modernes candidats au baccalauréat. Leur professeur se fait même pour eux plus clair que l'auteur. Martineau expose d'abord le *dessein* de Descartes, son origine et ses motifs : dégoût des ouvrages existants et désespoir d'atteindre par eux la vérité, dédain des préjugés, amour de la raison pure. Il passe ensuite à la division, et se contente d'embrasser les *parties* deuxième, troisième, quatrième et sixième. Les quatre principes sont énumérés à leur place, ainsi que les trois règles de morale. L'*emploi* de la nouvelle méthode comprend les preuves de l'âme humaine par la conscience de la pensée, et de l'existence de DIEU par l'idée de notre imperfection.

Ayant ainsi condensé tout le fameux traité en ces trois paragraphes, il reprend successivement *dessein*, *parties* et *emploi*, pour soumettre les doctrines à une critique exacte et précise.

Avec quelle mordante ironie il examine la genèse du grand projet ! A l'en croire, on ne peut s'empêcher de louer les sentiments d'*humanité* de Descartes, qui, à la vue de ses semblables plongés dans un abîme d'erreurs, entreprend de dissiper leurs profondes ténèbres. L'admiration n'égale-t-elle pas l'étonnement en entendant ce novateur déclarer que, de tant de beaux génies ses devanciers, de tant de chercheurs échelonnés avant lui sur la route des siècles, aucun n'a pu l'aider en rien, ou ne lui a servi que si peu ! Faut-il crier à la grandeur d'âme ou à la témérité d'esprit devant un philosophe assez osé pour se persuader que l'entreprise tentée et manquée par tous avant lui, seul il peut la reprendre avec ses propres forces et la faire aboutir ? Pour conclusion, gardons-nous d'accuser Descartes de modestie !

Contre le maître, le P. Martineau a daigné aiguiser ses flèches ; contre les disciples, il frappe à coups de massue. Les cartésiens, qui donc supporterait ces gens-là ? Pour exalter leur chef, ils rabaissent tous les autres. Dans leur piété naïve, ils bénissent le Ciel d'être nés en ces temps heureux auxquels était réservé un tel docteur de sagesse. Pour eux, rien de bon dans la philosophie aristotélicienne, comme si chaque cartésien était nécessairement un ennemi juré d'Aristote. Quant aux vils péripatéticiens, aveugles, ils suivent un aveugle. A peine saint Jérôme et saint Augustin trouvent-ils grâce.

1. Voir *De Hypothesi Cartesiana. Positiones physicomathematicæ*, 13 juin 1665, thèse signalée par le P. Alfred Hamy ; les décrets des Congrégations de Paris et de Rome en 1682, cités par le P. de Rochemonteix, *Collège Henri IV de La Flèche*, t. IV, p. 81. Il est à remarquer que le premier cours de logique et de morale « un peu modernes » professé à La Flèche est de 1688 (*ibid.*, p. 31). La trouvaille des cours du P. Martineau fait remonter la date pour le collège Louis-le-Grand.

Descartes a avancé « qu'il est bien plus vraisemblable qu'un homme seul ait rencontré les vérités un peu malaisées à découvrir que tout un peuple » ; cette affirmation ne semble pas au P. Martineau tout à fait conforme au bon sens. Sans doute les sciences relèvent de la raison et non de l'autorité ; s'ensuit-il qu'on ne trouve pour les étudier aucune aide dans autrui ?

Neque enim omnia possumus omnes.

On épargne sa peine à tirer parti des inventions et des théories des autres ; non pas qu'on leur accorde une foi aveugle, mais un assentiment éclairé.

Et voici le dilemme d'où ne peut sortir Descartes : Ce qu'il dit est vrai ou ne l'est pas. S'il est dans le vrai, il n'apporte pas de neuf, car le critérium de l'adhésion aux assertions des auteurs a toujours été la vérité et non leur parole. S'il apporte du neuf, il est dans le faux, car l'inutilité du recours aux lumières d'autrui, telle qu'il la proclame, n'est point acceptable. Et puis, est-il bien sûr que Descartes lui-même n'ait pas emprunté, et beaucoup, comme on le démontrera en son lieu, aux philosophes anciens et mêmes récents ?

Arrivé aux quatre grands principes de la méthode et aux trois de la morale cartésienne, Martineau va-t-il les rejeter en bloc ? Non, mais sa critique de détail en laisse subsister bien peu. S'il les reconnaît utiles, c'est pour rétracter aussitôt cette concession forcée, en niant leur originalité et leur nouveauté. Il lui semble que quiconque avait jusque-là recherché la vérité avec quelque souci de la logique, ne s'était jamais incliné que devant l'évidence.

Et puis à quoi me sert de savoir maintenant que je ne dois « recevoir jamais aucune chose pour vraie, que je ne la connaisse évidemment telle », si l'on ne me fournit le moyen de discerner l'évidence vraie et fondée de l'évidence seulement apparente ?

Les idées claires et distinctes paraissent elles-mêmes sujettes à caution au régent anticartésien. Descartes en est pour lui un exemple : sous prétexte qu'il avait l'idée claire et distincte de la matière indéfinie, il a cru l'univers sans limites ; or son opinion est erronée. Sa règle pourrait être vraie en soi, malgré les conséquences de l'abus ; à tout le moins, elle n'est pas pratique.

Le principe fondamental : *ego cogito, ergo sum*, fût-il juste, ne saurait être qualifié de premier principe ni soutenir toute une philosophie. Lui-même repose sur cet axiome : *prius est esse quam agere*, il faut être avant que d'agir et de penser. Cet axiome est évident ; or il préexiste au raisonnement de Descartes ; ce n'est donc pas celui-ci qui est à la base de nos connaissances méthodiquement ordonnées.

Le doute érigé en système est contraire à la nature des choses. Peut-on bien en effet tenir un instant pour incertain ou pour faux ce qu'on

perçoit comme évidemment vrai, puisque le propre de l'évidence est d'exclure tout soupçon d'erreur ?

Descartes cherche à mettre l'essence de l'âme dans la pensée ; ses raisonnements ne portent pas. Il veut prouver l'existence de DIEU par la conscience de notre imperfection, d'où naît en nous l'idée de l'être parfait : même impuissance à faire sortir la certitude de ses démonstrations.

Ainsi son édifice logique et métaphysique est déclaré caduc. Ses règles morales, la première surtout, qui consacre la croyance due et gardée par l'éminent penseur à la foi de ses pères, ne reçoivent qu'une part d'éloges, et assez mesurée.

Martineau était sévère ; mais avait-il tort ? Il ne laisse rien debout de ce qu'il y a d'original dans le *Discours de la méthode*, et crie, dès qu'il y rencontre quelque opinion plus solide, au plagiat d'Aristote. La révolution cartésienne n'aurait-elle donc été qu'un leurre et une illusion ? Martineau le prêchait — dans le désert. Il y a tout juste un an que deux docteurs de l'Université reprenaient sa thèse et soutenaient à leur tour que Descartes, l'homme qui avait cru tout renverser pour tout refaire à nouveau, fut, non le premier des modernes, mais le dernier des anciens [1].

Dans l'intérieur de l'hôtel de Condé, le dernier mot n'était pas dit pour cela aux disputes scolastiques. Le jeudi soir (8 avril), le duc d'Enghien fait argumenter contre son fils, « pendant le souper, » M. Deschamps, aumônier de Mme la Duchesse. On débat l'éternelle question : *si ens est univocum respectu Dei et creaturæ*. Les Pères étaient absents. M. Deschamps fut content, M. le Duc également, et Mme la Duchesse rapporta au P. Bergier la satisfaction de son mari.

Le duc de Bourbon ne pensait déjà plus qu'à Chantilly et aux vacances de Pâques [2]. Quelque chose d'inaccoutumé se préparait pour lui. Il « fit ses dévotions » d'avance, le jour des Rameaux ; le lendemain, lundi, il partait emmenant le P. Martineau, son régent, et le chevalier de Longueville, un de ses meilleurs camarades, celui-ci enchanté « autant qu'on le peut être. » D'autres Pères et jusqu'au Frère coadjuteur Ricardeau, le *socius* attitré du P. Bergier, d'autres amis s'y rendirent ensemble ou les rejoignirent [3].

Le jour de Pâques (18 avril), Condé tient conseil avec le duc d'Enghien, et il est décidé entre eux que Louis de Bourbon recevra la confirmation. Envoi de l'abbé Blanchet, aumônier de M. le Prince, à Sanguin, évêque de Senlis, pour demander l'autorisation de faire la cérémonie dans la chapelle du château. Il rapporte une permission verbale « tant pour Mgr le duc de Bourbon que pour tous ceux qui s'y présenteroient ». Le

1. G. Milhaud. *Num Cartesii Methodus tantum valeat in suo opere illustrando quantum ipse senserit.* — F. Martin, *De illa quam Cartesius sibi ad tempus effinxit ethica*, 1894, in-8.

2. Deschamps à Condé, 4 avril 1683. P. C.

3. Sur le Frère coadjuteur Louis Ricardeau, voir le *Catalogue* de 1680, A. C[le], et les *Comptes de l'année 1678*, fol. 211, n° 728.

prélat invité à administrer le sacrement fut un ami de la maison de Condé, Gabriel Roquette, l'évêque d'Autun, venu à Paris, à la prière de M. le Prince, afin de prononcer l'oraison funèbre de la duchesse de Longueville. La veille de Quasimodo, il arrivait en carrosse à Chantilly, n'ayant oublié que sa crosse et sa mitre. De nouveau il faut courir à Senlis. Mgr Sanguin prête les siennes et donne le saint Chrême. Enfin, le dimanche matin (25 avril) eut lieu la pieuse cérémonie. L'évêque prononce une courte allocution, puis Condé, en qualité de parrain, s'approche de l'autel et s'assied dans un fauteuil près de son filleul. « Quel nom, demande le prélat, voulez-vous donner à Mgr le duc de Bourbon ? — Je ne veux pas lui changer celui de Louis qu'il a. » Les cérémonies continuent, onction, imposition et prières. Avec le petit Duc, descendant de saint Louis et pour qui son aïeul était si fier de sa royale origine, furent confirmés le chevalier de Longueville, le jeune Davisson, des domestiques de M. le Prince et des gens du village de Chantilly, les plus humbles après les plus grands [1].

De ces touchantes vacances, le P. Martineau, de retour à Paris, — non sans encombre, car alors c'était un voyage et le carrosse du duc de Bourbon rompit à Louvres, — promit à Condé de « conserver éternellement le souvenir. » De plus en plus il s'était attaché à son élève.

« Nous avons commencé la morale, écrivait le P. Alleaume, quinze jours après Pâques (18 avril), et nous en sommes à la question : *si la volonté peut aimer le mal en tant que mal...* Nous préparons Mgr le duc de Bourbon pour une conférence philosophique samedi prochain, en présence de nos pères, dont voici la matière en six positions [2]. » La logique revenait encore seule dans ce programme et figura même dans une seconde conférence ; mais les cours étaient tout à la morale, qui dura trois mois. L'histoire de la philosophie entrait dans les goûts du P. Martineau ; elle tint une bonne place. « Expliquer et prouver les systèmes différents » était toujours son premier soin.

Il ne réfuta pas uniquement Aristote et Platon ; les tireurs d'horoscope eurent leur tour et les théories de Calvin sur le libre arbitre furent prises à partie. Ne vivaient-elles pas encore plus ou moins dans la doctrine janséniste ?

Il est visible que Martineau avait hâte d'expédier les questions de théorie abstraite, telles que la fin des actions humaines et l'objet formel de la béatitude, pour s'étendre sur un vrai traité de droit naturel qu'il intitule : *Economie domestique et sociale.*

1. *Cérémonial Ms.*

2. « 1. Assignare mentis operationes, earumque tum naturam, tum ordinem explicare. — 2. Assignare syllogismorum figuras et earum regulas tum communes, tum particulares explicare. — 3. Assignare modos, in quâlibet figura legitimos, et methodum eorum inveniendorum explicare. — 4. Apprehensio simplex non potest esse falsa. — 5. Gradus metaphysici non distinguuntur realiter. — 6. Ens est univocum respectu substantiæ et accidentis. » Alleaume à Condé. Paris, 13 mai 1683. P. C.

La famille chrétienne y est étudiée aux points de vue multiples de la société conjugale : droits et devoirs réciproques des parents et des enfants, des maîtres et des domestiques. Les principes supérieurs qui doivent présider au bon choix d'un époux, avec de précieux conseils sur l'âge convenable, les qualités à rechercher, la préférence à donner aux qualités du caractère et du cœur sur les biens de la fortune, sont exposés à la double lumière de la sagesse antique et de la révélation chrétienne, d'Aristote et de saint Paul.

D'autres traités apprennent quelle est la meilleure forme de gouvernement, évidemment la monarchie, comme plus ancienne, plus rationnelle et plus imitée de la nature.

Le lien étroit qui unit le citoyen à l'homme et les vertus du prince ou des particuliers à la prospérité générale, inspire à l'auteur les plus sages considérations sur l'utilité d'une religion d'Etat, laquelle doit être la vraie religion.

Ce cours renfermant des pages entières sur le divorce et ses inconvénients, la comparaison de l'éducation publique avec l'éducation privée, la bonne gestion du *pater familias* d'après les jurisconsultes romains, etc., s'adressait, en la personne de Louis de Bourbon, à un enfant de bientôt quinze ans, mais qui devait se marier à dix-sept ans et demi (24 juillet 1685). Les princes et les jeunes gens de haute naissance entraient tôt dans la vie. Aujourd'hui, les limites d'âge sont reculées. Est-on pour cela mieux instruit par avance de tous les devoirs à accomplir, de toutes les grandes et saintes choses à respecter ?

Malgré la surabondance des matières d'un cours de morale si largement entendu, et allant presque de l'*Ethique à Nicomaque* au Manuel d'éducation civique, le dernier mois de l'année fut aussi consacré à la physique générale. Sur ce terrain, le régent de Louis-le-Grand se retrouvait aux prises avec Descartes, et il n'esquiva point la lutte. Le livre des *Principes* devint son objectif ; il le cribla. Ce n'est pas qu'il fût rétrograde et regardât sans cesse à Raymond Lulle ou à Aristote ; il se réjouit que de singuliers progrès aient été faits depuis peu d'années dans la connaissance des choses naturelles, grâce à l'alliance de l'expérience et de l'observation avec le raisonnement. Mais il y a limite aux hardiesses de la science. Le vrai ne pouvant être opposé au vrai, comme il le rappelle d'après le concile de Latran, toute assertion contraire à la Révélation devra être tenue pour fausse, ou le conflit pour apparent, Aussi ne sait-il pas trop mauvais gré à Gassendi qui a tenté d'adapter le système cosmogonique d'Epicure aux découvertes récentes et à la foi chrétienne [1]. A Descartes lui-même il finit par accorder le génie en mathématiques et une brillante imagination en matière d'hypothèses physiques.

1. « — Donec recenti memoria Petrus Gassendus, vir doctissimus atque in rebus astronomicis versatissimus, intermortuam illam excitavit perfecitque doctrinam, detractis præsertim iis quæ Christianæ fidei minus congruerent. » *Physica, Ms.*, fol. 9. Ce texte s'ajoute à ceux qu'a cités Francisque Bouillier, dans son *Histoire de la philosophie cartésienne*, 3e éd., t. I, p. 575.

Cette polémique perpétuelle eût fatigué, si le texte même des Principes attaqués n'eût passé sous leurs yeux. Louis de Bourbon n'entrevit pas seulement Descartes à travers le P. Martineau ; il le connut directement l'année suivante, en classe de physique (1683-1684) : « Nous avons examiné aujourd'huy la suite du traité des *Causes* et ensuitte nous avons continué de lire les *Principes* de Descartes. Comme le livre est remply de figures qui représentent les trois élémens de cette Philosophie, Mgr le duc de Bourbon se fait un plaisir d'y retrouver les matières subtile, globeuse et rameuse qui y font leurs effets. »

Les expériences ne l'amusaient pas moins que ces savantes figures. Le froid et la gelée interrompirent au fort de l'hiver le fonctionnement des appareils. Courte relâche. Vers la fin de janvier on avait repris « la machine de Bœl et celle de Toricelli. » Le P. Martineau explique « la question de la pesanteur de l'air à laquelle on attribue les effets qu'on attribuoit autrefois à l'horreur du vuide. » Le bon Père, — voulait-il se faire la main ou cédait-il au goût de son élève, avide de ces récréations scientifiques ? — songeait à essayer ses expériences en particulier avec le duc de Bourbon avant de travailler devant la galerie des *physiciens*, à Louis-le-Grand. Du vide on passa au mouvement. Mais on revenait sans se lasser à l'étude de ces admirables découvertes qui eussent à elles seules immortalisé chez nous le nom de Pascal. La joie d'avoir arraché un de ses secrets à la nature et répudié à jamais une des formules pompeuses dont s'était décorée une séculaire ignorance, perce entre les lignes de toute la correspondance d'alors. Les découvertes du paratonnerre au dernier siècle, du téléphone ou de l'éclairage électrique dans le nôtre, n'ont pas flatté davantage l'orgueil ou la vanité de générations plus instruites. « On fit hier matin (27 janvier 1684), en présence de Mgr le duc de Bourbon, depuis huit heures et demie jusqu'à onze, toutes les expériences qui regardent le vide et plusieurs de celles qui regardent la pesanteur et l'*équilibre des liqueurs*. Il ne s'y ennuya point du tout. Il fut fort attentif à ce qu'il voyoit et il rendit asses bien raison de plusieurs phénomènes sur lesquels on l'interrogeoit. Tous les jeunes jésuites de sa classe qu'il avoit eu la bonté d'inviter y furent présens. *On fronda beaucoup l'horreur du vide*, et tout fut attribué à la pesanteur et à la vertu élastique de l'air. »

Après Pâques, on étudia, entre autres questions, « en quoy consiste la transparance ou la diaphanéité des corps, » et l'on expliqua « les phénomènes de l'air, ceux de la terre, les fontaines, la mer, la cause pourquoy elle est salée, les opinions différentes sur son flux et sur son reflux, etc. »

De chimie, on s'occupe assez peu. C'était encore l'alchimie. Les savants les plus avancés tenaient pour cinq éléments au lieu de quatre. Martineau croit que c'est aller trop vite et qu'on peut se contenter des quatre. Tous se divertissent des inventions plus par curiosité que par savoir. Quand le P. Talon n'a rien à mander à Condé sur ses gens du

Châtelet ou de la Grève, il lui annonce qu'un Jésuite étranger vient de trouver la recette du feu grégeois. Heureux temps où les explosifs n'intéressaient guère que les princes du sang et les aumôniers de prison !

Ce qui passionnait cette fin du grand siècle, aussi éprise de spéculations élevées et de principes rationnels que la nôtre de naturalisme, de positivisme et d'applications matérielles, c'était donc la querelle du cartésianisme. Les *Œuvres* de Descartes avaient été achetées aux dépens de Condé pendant les vacances de 1683, et remises à son petit-fils entre les deux années de philosophie [1]. A peine celui-ci sorti du collège, La Bruyère continuera à lui faire lire les *Principes*, sous les yeux mêmes des PP. Alleaume et du Rosel.

Nous ne suivrons pas le duc de Bourbon dans cette seconde phase de son éducation, l'éducation du dehors, celle qui durant deux années encore (1682-84) continuera avec des maîtres nouveaux, dont nous venons de nommer le plus illustre, l'auteur des *Caractères*. La correspondance, toujours aussi abondante, des deux précepteurs jésuites, nous permettrait de le faire ; mais elle a été utilisée avant nous par M. Allaire. Son vaste ouvrage en deux volumes apprend sur cette période tout ce que l'on peut apprendre, et au-delà.

Revenons seulement en arrière, ou plutôt arrêtons-nous durant quelques pages, pour nous demander quel bagage de connaissances accessoires le duc de Bourbon emportait du collège Louis-le-Grand. Il avait négligé le grec. Avec certaines notions d'histoire, dont en rhétorique il étudiait tous les soirs « quelque chose à l'ordinaire », il possédait aussi des éléments de géographie. Il avait également commencé cette dernière étude dès la rhétorique, contrairement à l'usage ordinaire des collèges de la Compagnie, où elle était réservée pour la philosophie. Peut-être ne l'apprit-il pas d'abord en classe, mais dans les répétitions privées du P. du Rosel. Toujours est-il qu'on y attachait assez peu d'importance. Le meilleur du temps était consacré aux humanités : version, vers, amplification, explication des auteurs ou des principes de littérature, exercices sur les figures de rhétorique ; la géographie, on n'y « pense que dans les moments indifférents. »

La raison n'en est pas un dédain systématique de cette science, mais l'expérience de sa facilité. Le duc de Bourbon y réussit sans effort ; rhétoricien de treize ans, il avait la mémoire encore toute fraîche et fortement développée par tant d'années de leçons ! Savoir par cœur, il y arrive ; mais réfléchir, il ne s'y décide pas. C'est l'éternel refrain des précepteurs : « On continue... à apprendre quelquefois la carte, et l'on n'a aucune peine dès qu'il ne s'agit que de concevoir ; l'affaire est d'avoir ensuite une application constante à se servir de ce qu'il a très bien conçu. » Cette observation est de décembre 1681. En février 1682, l'on

1. *Comptes de l'année 1683*, fol. 94, n° 110.

n'a guère lieu d'être plus satisfait : « La géographie, la sphère et autres études semblables ne font nulle peine ; mais dès qu'il faut penser avec une application exacte et qui demande de la réflexion, c'est ce qui nous désole. »

Un peu de consolation vint au début de l'année de logique (1682-83). On n'est pas mécontent de lui pour ce qui regarde la carte. Cette étude marche assez bien et ce qu'il a appris, le Prince le retient.

Jusqu'où allait cette géographie et que comprenait le programme ? Il ne semble pas qu'il renfermât autre chose que la description particulière des Etats européens. Les pays limitrophes de la France ont la préférence, surtout les pays actuellement en guerre avec nous. On met sous les yeux du Prince les cartes du théâtre des opérations ; un nommé Henry en dessine une pour lui : « Nous l'avons étudiée aujourd'huy et nous avons cherché les endroits dont on parle présentement soit en Flandres, soit en Espagne. » La date de cette lettre est significative. Ce jour même (10 novembre 1683), Dixmude se rendait à nos troupes ; déjà Courtrai, assiégé par le maréchal d'Humières, avait capitulé. Créqui allait bombarder Luxembourg. Par un singulier phénomène souvent reproduit depuis, ces belliqueuses représailles n'empêchaient pas qu'on ne fût officiellement en pleine paix ; c'était une manière de rappeler nos voisins à l'observation plus exacte des derniers traités qu'on prétendait violés.

Une complication pouvait surgir d'un moment à l'autre. Le duc d'Enghien songe à toute éventualité et son attention se trouve ramenée aux études géographiques de son fils. Le 14 novembre, il l'interroge lui-même et les réponses ne sont pas mauvaises. Parallèlement aux Flandres, Louis de Bourbon étudie l'Allemagne. Tous les jours du mois, il en répète les « villes », — c'est bien la pensée de la guerre, et de la guerre de sièges si chère à Louis XIV, qui inspire cette méthode. De fait, les atlas de cette époque ne représentent guère que des places fortes, des abbayes et des villages ; la configuration physique du sol est à peine ou mal tracée. On revoit donc assidûment les villes, et il le faut bien, car « sans les répétitions fréquentes sur la carte... on en oublieroit une partie... Nous ne passons point de jour sans examiner ce que l'on doit retenir de la carte. » Madame la Duchesse elle-même s'y intéresse ; on lui en rend compte et elle paraît contente. Cette ardeur universelle continue tout janvier 1684.

A la géographie proprement dite se rattachait aussi la *sphère*. Ce qu'on désignait sous ce terme un peu vague, ou sous le nom plus précis de *sphère terrestre*, était un ensemble de questions moitié astronomiques, moitié physiques, telles que la place de la terre, sa forme, sa grandeur, son immobilité ou son mouvement, sa description. Avec la géographie ce fut pour le duc de Bourbon, dès sa rhétorique, un amusement auquel il se prêta non sans plaisir. Cette science, regardée comme récréative dès le temps d'Aristote, *scientia puerorum*, était encore trop peu

compliquée au dix-septième siècle pour avoir entièrement dépouillé son caractère de puérile distraction.

Commença-t-il vers la même époque, ou seulement en philosophie et à la veille de sortir du collège, une étude du même genre et qui rentrerait aujourd'hui dans les leçons de choses, mais qui d'ailleurs n'y figure pas et a été, croyons-nous, totalement abandonnée : *l'Architecture civile et militaire ?* On l'enseignait alors chez les Jésuites, soit en classe, soit aux répétitions du soir. Le professeur de rhétorique de Condé à Bourges, devenu le grand adversaire de Descartes au collège de Clermont, le P. Pierre Bourdin, y avait rédigé, vingt-cinq ans plus tôt, toute une série de ces manuels : *Le Dessein, ov la Perspective militaire. Pièce très facile et très nécessaire à tous ceux qui désirent de pratiquer l'Art et fortifier* (1655) ; — *L'Architecture militaire, ov l'art de fortifier les places régvlières et irrégvlières. Expliqué, Pratiqué et Démontré d'vne façon facile et agréable. Auec un abrégé de la pratique de la Géométrie militaire* (1655) ; — enfin un *Cours de mathématiqve* (1661), dédié à la noblesse et renfermant les sciences accessoires de l'art de la guerre ou de la fortification. En même temps, la première partie du grand ouvrage de *Perspective pratique* composé par le Frère Jean du Breuil pour Condé lui-même, alors duc d'Enghien, continuait à reparaître augmentée d'un *Traité de perspective militaire* (1679), sans faire tort à l'*Art de fortifier, de défendre et d'attaquer les places, suivant les méthodes Françoises, Hollandoises, Italiennes et Espagnoles*, du P. François Milliet de Chales (1677). Chales, ancien missionnaire de Turquie, avait été nommé à son retour, par Louis XIV, professeur d'hydrographie à Marseille. Ses succès ne découragèrent pas le Jésuite Pierre Ango, qui publiait à Moulins, en 1679, une *Pratique générale des fortifications pour les tracer sur le papier et sur le terrain, sans avoir égard à aucune méthode particulière.* Mais ce ne fut aucun de ces traités que le duc de Bourbon paraît avoir eu entre les mains ; il étudia dans un gros ouvrage qui sans doute avait fait oublier ceux-là, ne fût-ce que par son titre pompeux de *Travaux de Mars.* L'auteur, un ingénieur des camps et armées du Portugal, nommé Allain Manesson-Mallet, en avait offert la première édition à Louis XIV en 1671, étant présenté lui-même à Sa Majesté par Turenne ; et le roi l'avait reçu, au rapport de la *Gazette*, « avec tout l'agrément imaginable. »

Dans notre tableau de la vie du collège, nous aurions l'air de ne présenter que les ombres et les points noirs, si, après avoir fait corriger à nos lecteurs les thèmes du duc de Bourbon et assisté à ses leçons d'accessoires, nous n'éclairions cette peinture un peu sombre et d'aspect monotone, du rayon de joie innocente et de saine gaieté qu'y mettaient ses plaisirs d'écolier. Les règlements de l'externat favorisaient ces bienfaisantes alternances entre le travail et le repos, la réclusion et le mouvement, et l'on trouverait dans la correspondance des gouverneurs Deschamps et du Bouchet la matière de tout un chapitre sur ce sujet.

Nous nous bornerons à glaner quelques traits dans les lettres des PP. Alleaume et du Rosel, notre source habituelle.

Adroit naturellement à tous les exercices du corps, Louis de Bourbon s'éprit de bonne heure pour la chasse. Il n'a point encore ses onze ans, quand il tue son premier lapin, à dix ou douze pas, dans le jardin du Petit-Luxembourg. La même année, à Chantilly, pour l'ouverture des grandes vacances, il se console de son prix manqué en quatrième par un coup de fusil qui atteint huit perdreaux. A Paris, dans le fort de l'hiver, il se rabat sur de vils moineaux qu'il va chercher en carrosse.

Sans pitié envers les malheureux oiseaux, il est généreux de sa chasse et de celle d'autrui. A l'occasion des Enigmes de seconde, il offre ses présents au P. de La Baune, son régent, et au Père préfet : « On ne parle au collège que des libéralités des Princes. On y fait la meilleure chère du monde. » Tout n'avait pas été cependant au mieux dans le meilleur des établissements scolaires, mais dans la dernière des institutions culinaires. Les cuisiniers de la maison de la rue Saint-Jacques, habitués à n'apprêter que des viandes communes, massacrèrent la venaison envoyée de Chantilly. L'allégresse générale y trouva son compte ; les poètes de l'école relevèrent les sauces insipides et les rôtis desséchés en servant après coup aux convives le ragoût, non d'un sonnet, mais de plusieurs épigrammes, assaisonnées de sel plus ou moins attique. Commire donna la parole à un *aper vaticinans ;* Vavasseur compara les mœurs relativement douces de l'animal dans la forêt à l'atrocité de ses perfidies dans le plat. La lettre du P. Talon contant l'aventure à Condé vaut bien ces « pièces d'esprit » tant louées du duc d'Enghien : « Nos pauvres Ecuyers de cuisine ont sué sang et eau pour faire des ragoûtz de toute sorte de couleurs ; je ne crois pas que personne se soit jamais avisé d'en faire de semblables, ne croyant pas aussy que le bonhomme Ovide ait jamais fait plus de métamorphoses qu'en ont fait nos cuisiniers avec nostre sanglier et nos deux biches. Ce qui m'obligea de dire, il y a quelques jours, à quelques-uns de nos Messieurs qui me demandoient de bonne foi ce qu'ils avoient mangé, qu'en vérité je ne le sçavois pas moy-mesme, mais que cela valoit bien leur bœuf et leur mouton.

» Mais, mon Dieu, me dit l'un de nos doctes, qu'est-ce que cela, car ce n'est ny biche, n'y sanglier. » — « C'est donc, leur répliquay-je, la *matière première* qui n'est ny *quid*, ni *quale*, ny *quantum*, *sed subjectum horum omnium.* » De quoy mon Docteur, qui se pique d'estre grand philosophe, me parut si content qu'il me pria de luy faire servir souvent des matières de cette sorte. » Condé était trop bon pour s'y refuser. Lorsque, le 2 février 1683, le P. de La Baune prononça solennellement les derniers vœux, cette « feste des secondes nopces » de sa vie religieuse fut rehaussée à table par le gibier de M. le Prince et présidée, à son défaut et au défaut du duc d'Enghien, par son ancien élève le duc de Bourbon devenu logicien. La relation de cette fête unique alla jusqu'à Rome.

Si giboyeux que fussent les bois de Chantilly, ils avaient le tort d'être à deux relais de Paris. Saint-Maur, au contraire, était situé dans la banlieue. Ce château rappelait-il trop à Condé ses bouderies de la Fronde ? Lui paraissait-il trop voisin du donjon de Vincennes, comme aux yeux de Louis XIV les clochers de Saint-Denis étaient trop visibles de Saint-Germain ? Gourville lui en avait demandé la capitainerie en 1673 et en avait reçu de lui la jouissance. L'ancien laquais de La Rochefoucauld, maintenant intendant de la maison de Condé et grand seigneur lui-même, s'y livra à de folles dépenses en moulins élévatoires, fontaines, réservoirs et jets d'eau, dont l'un était le plus beau qu'on eût encore vu. Il recevait Mme La Fayette, l'auteur de la *Princesse de Clèves*, et aussi l'auteur des *Maximes*. Là on tenait des discussions philosophiques et Despréaux lisait son *Art poétique*.

Le duc de Bourbon, en dehors de Pâques et des grandes vacances, aimait à y prendre ses congés. Rien de plus agréable que d'aller au milieu de ce parc et de ces prairies « courir un lièvre entre deux ondées », le dimanche de Carnaval, ou simplement de s'y promener par une belle après-dîner de fin mai, pour ne rentrer à Paris que « sur les neuf heures du soir ». Plus fidèle observateur des jours de fêtes que nos modernes Parisiens, à la Pentecôte il ne sort pas : même avant sa première Communion, il se confesse le matin, entend le sermon l'après-midi et le lendemain seulement, toutes ses dévotions accomplies, il file joyeux à Saint-Mandé, « où il s'est bien diverti, écrit le Père, et a beaucoup chassé. » Le 22 juin 1681, tandis que les Pères du collège de Clermont sont victimes de leurs cuisiniers improvisés, le Prince est allé sagement se faire « traiter » par Gourville. Homme aimable et sachant également frayer avec les petits et les grands, les Jésuites et leurs écoliers, ce singulier personnage a le don de charmer tous ses visiteurs. Le duc de Bourbon profite de son humeur hospitalière pour amener des camarades, M. de Lamoignon et l'abbé de Marillac.

Ce même goût de la société lui rend particulièrement cher son congé d'été à la maison de campagne du collège de Clermont, près le village de Gentilly. Une année, il y va collationner, et, de là, souper à Issy. Cette double course, assez longue, il la fait à cheval. Une autre année, il sacrifie, pour répondre à une semblable invitation, une partie projetée à Saint-Maur. « J'aime beaucoup mieux aller à Gentilly, répond-il au P. de Champs le priant de la part des Pères de leur faire l'honneur d'y venir, et j'irai. » On y mena, pour lui tenir compagnie, la fleur des enfants de qualité du pensionnat.

Ces « petits voyages » avaient bien leurs revers. On se mettait à son devoir d'avance pour être là-bas plus libre ; quelquefois même on travaillait sur place à Saint-Maur ; mais le plaisir de s'ébattre au soleil du printemps faisait vite oublier les préoccupations scolaires. On ne rentrait pas toujours la veille au soir ; une fois, on a remis à la dernière heure et l'on n'est de retour le matin à Paris que pour se rendre en

classe, sans même passer par l'hôtel. Quels thèmes y rapporte-t-on et dans quel état se présente-t-on au régent ! Tous les exercices s'en ressentent ; on a « l'esprit extrêmement dissipé et incapable de penser à rien. » Il faut deux jours pour commencer à se remettre et pour retrouver son ancienne application. Le P. Alleaume se fâche : « Monseigneur, si S. A. S. (le prince de Condé) apprend que vous étudiez mal après les divertissements, vous êtes en danger de n'en avoir guère. » Aller à Saint-Maur devint une vraie récompense ; lorsque l'on savait que Louis de Bourbon devait s'y rendre, c'était assez pour conclure qu'il l'avait bien mérité.

Les impressions d'enfance persistent souvent la vie entière, imposant à l'homme fait ses goûts et ses préférences. Quinze ans plus tard (1697), le duc de Bourbon, duc d'Enghien depuis 1686, rachètera à Gourville son usufruit et fera agrandir les parterres où, jeune homme, il s'enfuyait si gaiement loin du pays latin. Mais alors Chantilly appartiendra à Henry-Jules son père ; le grand Condé n'y sera plus.

Epilogue.

LA FIN DU GRAND CONDÉ.

Le nom qui vient de se représenter à notre plume nous indique assez quel est l'épilogue naturel de ce volume. Nous ne saurions mieux le fermer que sur les dernières années du héros qui en a rempli les premières pages : Condé.

Ayant raconté en tant de détails les études remarquables et la pieuse adolescence de Louis de Bourbon à Bourges, à Dijon, à Paris, puis son retour à Dieu dans son exil de Gand, nous aurions dû, pour être logique avec l'évolution intime des faits, rapporter en terminant les efforts tentés vers 1680 afin de le rapprocher de la pratique des sacrements, puis son admirable conversion arrivée près de deux ans avant sa mort.

Nous pensons que la relation de sa fin chrétienne suffira à montrer quelles profondes racines la foi avait jetées en son âme et dans quel sol fécond elle avait germé. Aucun tableau plus idéal ne pourrait clore cette étude où lui, toujours lui, tantôt écolier, tantôt éducateur de son fils et de son petit-fils, nous a retenus et captivés.

Depuis sa retraite à Chantilly, la vie de Condé n'avait guère été qu'une lutte intermittente avec la douleur physique, le combat d'une âme supérieure contre les approches prématurées de la vieillesse et les menaces d'un brusque dénouement. Libre d'esprit et maître de toutes ses facultés, dans un corps frêle de tempérament et de bonne heure brisé par les excessifs travaux de la guerre, il réalisait, au milieu de ses infirmités vaillamment supportées, le mot de Bossuet sur l'héroïque vaincu de Rocroi, soutenant soi-même et les autres par la vertu guerrière qui l'animait. Cependant l'épuisement s'était accru ; l'ardeur morale subsistait seule et ce fut elle qui le tua.

Un jour de décembre 1686, il apprend que sa petite-fille, la duchesse de Bourbon, est atteinte à Fontainebleau de la petite vérole. Aussitôt il quitte Chantilly pour porter à sa famille les consolations de sa présence et les sages conseils de son expérience. Il n'y a que soi qu'il oublie et il tombe victime de son imprudence inspirée par le dévouement. Après

quelques alternatives de crainte et d'espoir, le mal fit d'inquiétants progrès : « *Mais n'y a-t-il point de danger ?* demande-t-il au médecin ; *ne le dissimulez pas.* » Avec une rare franchise, Morin, son docteur, lui avoue qu'il est temps de songer aux derniers sacrements. « *Voilà parler,* » reprend le malade, et il donne ordre au P. Bergier de mander en toute hâte, de Paris, le P. Etienne de Champs, son confesseur. En attendant son arrivée, il murmurait, les yeux au Ciel et les mains jointes, de touchantes prières : « Mon DIEU, vous le voulez ; votre volonté soit faite ; j'accepte de bon cœur tout ce qu'il vous plaira faire de moi. *Non sicut ego volo, sed sicut tu ;* » ou bien, se tournant vers son intendant : « Eh bien, Gourville, mon ami, il faut nous séparer. » Prières ou adieux, toutes ces paroles étaient prononcées avec une tranquillité parfaite. Le Prince songeait à tout et à tous. Il exprima le désir de voir son fils le duc d'Enghien, retenu à la cour, et son neveu le prince de Conti, mais refusa de faire venir le duc de Bourbon son petit-fils et l'unique rejeton de sa race. A Madame la Princesse, depuis longtemps séparée de lui et confinée à Châteauroux, il écrivit de sa main une lettre pleine de bonté et de pardon. Il mettait ordre aussi à ses propres affaires, insistait pour que l'on bâtît une église paroissiale à Chantilly, vœu qui fut religieusement exécuté peu après lui, et dictait pour Louis XIV une admirable lettre, mélange du plus noble respect envers « le plus grand Roi de la terre, » et du plus sincère regret de ses manquements de fidélité du temps de la Fronde, égarements qu'il croyait n'avoir pas assez réparés par tant de marques glorieuses d'attachement et de zèle. Avec une affection presque paternelle, il sollicitait la grâce de son neveu Conti. Louis XIV le prévint, et, avant même la lettre reçue, il la lui expédia. Ce fut Enghien qui l'apporta.

Mais au-dessus des Majestés d'ici-bas, Condé le savait et le croyait, règne la Majesté divine. En règle désormais avec son souverain, il ne songea plus qu'à son DIEU. Rien de précipité dans la manière calme et sereine avec laquelle il accomplit ses devoirs de chrétien à cette heure suprême. Rien d'affecté ; tout fut simple et vrai. Le mardi soir, 10 décembre, le P. Bergier avait quitté pour quelque temps le malade ; le mercredi, à une heure du matin, Condé, se sentant plus faible et ne voyant pas venir le P. de Champs, le rappela : « Il faut que vous me confessiez.... je veux recevoir Notre-Seigneur, et le plus tost que je pourrai, afin qu'ayant plus de force et plus de connoissance, je puisse mieux accomplir une action si importante [1]. » Il fit l'aveu de ses fautes, reçut le Viatique et l'absolution du curé, puis communia de sa main et demanda pardon pour avoir mal édifié, par ses paroles et ses exemples, son prochain, ses domestiques et ses amis. Tous les assistants fondaient en larmes ; on le pria de dire s'il ne désirait point l'Extrême-Onction : « *Très volontiers,*

1. Nous avons suivi uniquement ici la relation du P. Bergier intitulée : *La Mort de Louis de Bourbon, prince de Condé* (1689), réimprimée par le P. A. Carayon, t. XXIII, p. 165, de ses *Documents inédits concernant la Compagnie de Jésus.*

répondit-il, *Dieu me fait trop de grâces.* » Ensuite, adorant JÉSUS en croix, il récita la prière du publicain : *Domine, propitius esto mihi peccatori.*

La journée se passa dans ces sentiments. Le P. de Champs était arrivé vers midi. Ils s'entretinrent seuls « de tout ce qu'il avait résolu avec ce Père depuis deux ans sur ses devoirs et ses obligations » ; le Père lui parla du roi saint Louis, son aïeul et son patron, de la Sainte Vierge, de son Ange gardien, et, avec une confiance d'enfant, l'illustre mourant se mit sous leur céleste protection.

Ce prince se montra jusqu'à la fin ce qu'il était : chrétien repentant et non pas stoïque philosophe. « Ah ! mon pauvre Père, disait-il le soir à Bergier, je vois les choses bien différemment de ce que je les ai vues. Je n'ai jamais douté des mystères de la foi, j'en doute moins que jamais ; tout cela s'éclaircit bien dans mon esprit. Oui, nous verrons DIEU comme il est, face à face. »

Ainsi s'éteignit doucement, entre les bras des deux Jésuites, ses confidents et ses amis, ce Prince, l'un des plus grands hommes de notre grand siècle et de toute notre histoire. Cette grandeur, éclatante mais tourmentée, tranche sur la gloire plus unie de ses illustres contemporains. Il connut les emportements de l'ambition et passa à travers les orages de passions moins hautes. La piété, qui fut le premier et le dernier mot de sa vie, a racheté devant DIEU et devant la postérité le tribut payé aux révoltes d'une nature violente et aux témérités d'un génie inquiet.

« Monseigneur, vous nous dites des choses que nous saurons bien placer en leur temps : elles nous seront d'un grand secours pour instruire les peuples et tous les chrétiens, de quelque qualité qu'ils puissent être. »

Ces paroles, adressées à Condé agonisant par le curé de Fontainebleau, nous font espérer qu'aujourd'hui encore il y avait, à les rappeler ici, quelque honneur pour la France catholique, toujours fière de ses héros, soucieuse de raviver leur souvenir, jalouse de leur susciter des imitateurs !

TABLE DES MATIÈRES.

LE GRAND CONDÉ.

PRÉFACE 7

CHAPITRE PREMIER. — L'Entrée à Sainte-Marie de Bourges (janvier 1630). 11

CHAPITRE DEUXIÈME. — Élève et Acteur (1630-1632) 18

CHAPITRE TROISIÈME. — Lauréat de rhétorique (1632-1633). . . 32

CHAPITRE QUATRIÈME. — Philosophie et Droit (1633-1636) . . . 45

CHAPITRE CINQUIÈME. — Stage en Bourgogne. 66

CHAPITRE SIXIÈME. — A l'Académie royale 82

CHAPITRE SEPTIÈME. — Apprentissage du gouvernement 96

CHAPITRE HUITIÈME. — Débuts à la guerre. 109

HENRY-JULES DE BOURBON,

DUC D'ENGHIEN.

CHAPITRE NEUVIÈME. — A travers la Fronde (1650-1653) 119

CHAPITRE DIXIÈME. — Trois ans à Namur (1653-1656) 146

CHAPITRE ONZIÈME. — Philosophie à Anvers (1656-1658) 175

CHAPITRE DOUZIÈME. — Fin d'exil à Bruxelles (1658-1659) . . . 210

LE DUC DE BOURBON.

CHAPITRE TREIZIÈME. — Avant le collège (1668-1676) 223

CHAPITRE QUATORZIÈME. — Grammaire et Littérature (1677-1682). 239

CHAPITRE QUINZIÈME. — Logique et Physique (1682-1684) . . . 269

ÉPILOGUE. — La fin du grand Condé 290

TABLE DES GRAVURES.

HENRY DE BOURBON, PRINCE DE CONDÉ, et ses fils, Louis, duc d'Enghien, et Armand, prince de Conti. René Palliot leur présente un de ses ouvrages sur la ville de Dijon. (D'après Grégoire Huret.) 4

CONDÉ lançant son bâton de commandement. (Statue de David d'Angers.) 10

BOURGES. — Collège de Sainte-Marie. (D'après une photographie.). . . 25

Château de Montrond. (Avant sa destruction par Louis XIV.) 33

Le P. Denis Petau, de la Compagnie de Jésus. (D'après Michel Lasne.) 40

Le P. Crasset. (D'après un tableau de Du Mée, gravé par Bazin.) 41

Louis XIII. (D'après une estampe de la chalcographie du Louvre.) 49

Le P. Binet, de la Compagnie de Jésus. (D'après un tableau de C. le Brun.) . . . 61

Le château de Vincennes. (Dessiné et gravé par P. Brissard.) 69

Plan des fortifications et du siège de la ville de Dôle ; à gauche le quartier général du prince de Condé. (D'après une carte de l'ouvrage *Le Siège de Dôle*, par Jean Boyvin, conseiller de Sa Majesté en son parlement de Dôle, 1638.) . . 77

Le cardinal de Richelieu. (D'après une Médaille de l'Histoire de France. Chalcographie du Louvre.) 85

Bataille de Rocroi. (D'après une gravure de la collection Hennin.) 113

HENRY-JULES DE BOURBON, duc d'Enghien (1646-1686), **puis prince de Condé.** (D'après une estampe de la chalcographie du Louvre.) 118

BOURGES. (D'après une ancienne gravure.) 125

DUNKERQUE. (Daprès une estampe de la chalcographie du Louvre, gravée par N. Cochin, 1646) 149

NAMUR. — Collège et église des PP. de la Compagnie de Jésus, au temps du prince de Condé. (D'après une gravure de l'ouvrage *Les Délices du Pays de Liège et du Comté de Namur*, 1748.) 161

TURENNE. (D'après une gravure de la chalcographie du Louvre.) 165

Profil de la ville et de la citadelle de Namur, dessiné par P. Le Pautre en 1692, sur l'ordre de Louis XIV. 169

Ancien collège des Jésuites d'Anvers. (D'après un plan en relief de la ville, 1635.). 177

Maison de campagne des Jésuites d'Anvers (D'après une gravure du *Brabant illustré*, XVIIe siècle.). 185

Hôtel de ville de Bruxelles. 209

Château de Saint-Maur. (D'après une gravure de la chalcographie du Louvre.) . . 217

LOUIS DE BOURBON, petit-fils du Grand Condé. (D'après le tableau de Le Dart gravé par Stéph. Gantrel.) 222

Le Père Oliva, de la Compagnie de Jésus. (D'après un tableau de J.-B. Gauli, gravé par P. Simon.) 229

LOUIS XIV. (D'après une gravure de la chalcographie du Louvre.) 232

Bataille de Senef. (D'après une gravure de l'*Histoire des Provinces-Unies*, 1701.) . . . 233

LOUIS-LE-GRAND, ancien collège de Clermont jusqu'en 1682. (D'après une photographie de Pierre Petit avant la démolition actuelle.) 241

Chantilly. (D'après une estampe de la chalcographie du Louvre, gravée par Jean Rigaud.) 249

Le Père Menestrier. (D'après une estampe gravée par Stéph. Gantrel, 1687.) . . . 257

TABLE
DES
Principaux Noms de Lieux et de Personnes.

A

Achille 256.
Aerschot (duc d') 184.
Agard (Etienne) Voir Champs.
Agard (Paul) 30.
Agen 144.
Aiguillon (le P. François d'), jésuite 178, nº 8, 198.
Aiguillon (duc d') 237.
Aiguillon (Marie de Wignerod, duchesse d') 240.
Aire-sur-la-Lys 112.
Albe (duc d') 181.
Albret (Henry-Jules de Bourbon, duc d'), puis duc d'Enghien et prince de Condé. Voir Enghien.
Alençon 237.
Alexandre 29, 256.
Allaire (M. Etienne) 242, n. 2, 243, n. 5, 284.
Alleaume (le P. Gilles), jésuite 225, 234, 235, 237, 238, 242, 245, 246, 247, 248, 250, 251, 256, 259, 261, 262, 263, 270, 274, 276, 281, 284, 287, 289.
Alluye (Escoubleau de Sourdis, marquis d') 83.
Almiridiens (cité des) 29.
Amiens 23, 115.
Amsterdam 198.
Ango (le P. Pierre), jésuite 286.
Annibal 256.
Anvers 8, 157, 175, 176, 178, 179, 180, 181, 182, 183, 184, 186, 187, 190, 191, 192, 193, 194, 195, 196, 197, 198, 199, 200, 205, 206, 207, 215, 220, 274.
Arenberg (maison d') 159, 160, 174.
Argilly 33.
Aristote 41, 278, 280, 281, 282, 285.
Armagnac 253.
Arnauld (Antoine), abbé 87, 88, 95.
Arnauld d'Andilly 87.
Arnauld (Henri), évêque d'Angers 87.
Arnay-le-Duc 35, 98.
Arras 108, 110, 163, 164, 171
Astion (saint), martyr 29.
Aubery (le P. Jean-Henri), jésuite 110.
Audenarde 210.
Aumale (Mgr le prince Henri d'Orléans, duc d') 8, 12, 26, 72.
Auteuil (comte d') 134, 135, 144, 151, 152, 211, 218.
Autriche (Anne d') 126.
Autriche (don Juan d') 146, 171, 176, 183, 186, 194, 196, 200, 210, 213, 214.
Autun 35.
Auxerre 35, 67, 68, 71, 76, 78, 79, 80, 81, 92.
Auxonne 34, 105, 251.
Avallon 35, 75, 76, 79, 80, 81, 96.
Avignon 12.

B

Baesten (le P. Victor), jésuite 8.
Bapaume 112.
Baraton (Pierre) 30.
Barrière (Henri de Taillefer, sieur de) 170.
Bar-sur-Seine 35.
Baume (Claude de la), comte de Saint-Amour 166.
Baune (le P. Jacques de la), jésuite 237, 245, 249, 256, 257, 258, 259, 260, 262, 263, 266, 267, 271, 287.
Bavière (Anne de), duchesse d'Enghien 224, 225, 228, 230, 231, 232, 240, 263, 280, 285.
Bayle 263.
Beauchemin (M. de) 103.
Beaujeu (de) 63.
Beaumont (camp de) 156.
Beaumont (comte de) 102.
Beaune 34.
Behourt (Jean-Baptiste) 43.
Bellegarde (ou Seurre) 35.
Belleperche 83, 86.
Belley 35.
Bengy-Puyvallée (M. P.-J. de) 15, 16.
Benjamin 8, 87, 88, 89, 92, 93, 95.
Benserade (Isaac de) 260, 261.
Berger Voir Bergier.
Bergier (le P. François), jésuite 153, 181, 190, 199, 200, 204, 208, 214, 215, 216, 218, 231, 234, 245, 246, 248, 251, 259, 261, 262, 269, 270, 280, 291, 292.
Bergues 210.
Beringhem (marquis de) 230.
Bérulle (cardinal de) 52.
Besançon 72.
Bettendorff (le P. Philippe), jésuite 167.
Bèze (M. de) 104.
Billy (de) 253.
Binet (le P. Etienne), jésuite 59, 62, 91.
Blasset (Nicolas) 115.
Blois 23.
Blois (Mlle de) 254.
Blondeau 160.
Bœl 283.
Boileau-Despréaux 173, 288.
Bois (le P. François du), jésuite 178.
Boivin (le président) 103.
Bonfrère (le P. Jean), jésuite 170, 172.
Bordeaux 86, 124, 125, 126, 133, 136, 137, 138, 139, 143, 144, 146, 152, 162, 170, 182, 211, 220.
Bossuet, évêque de Meaux 43, 50, 114, 115, 208, 215, 224, 290.
Bossuet (M.) 102.
Bouchage (du) 262.
Boucher (le P. Claude), jésuite 45, 47, 56, 67, 128, 215, 226.
Bouchet (du) 262, 286.
Bouchu (présidente) 101.
Boufet 20, 26.
Bouhours (le P. Dominique), jésuite 267.
Bouillon (duc de) 126, 143.
Bouillon (cardinal de) 255.
Bourbon. — Voir Condé, Conti, Enghien.
Bourbon (Louis III de Bourbon, duc de), petit-fils du grand Condé 7, 231, 232, 233, 237, 238, 240, 242, 243, 245, 246, 247, 248, 250, 251, 252, 253, 254, 255, 256, 257, 258, 259, 260, 261, 262, 263, 264, 265, 266, 267, 269, 270, 271, 272, 273, 274, 275, 276, 277, 280, 281, 282, 283, 284, 285, 286, 287, 288, 289, 291.
Bourbon (Marie-Thérèse de) 229, 248.

Bourbon (Louis-Bordeaux de Bourbon, duc de) 134.
Bourbon (Louis de) 230, 231.
Bourdaloue (le P. Louis), jésuite 22, 53, 112, 270.
Bourdelot (Pierre Michon, dit l'abbé) 120, 122, 123, 124, 128, 130, 131, 132, 152, 160, 219, 235, 248.
Bourdin (le P. Pierre), jésuite 32, 286.
Bourg-en-Bresse 35, 98.
Bourges 7, 11, 12, 15, 18, 19, 20, 23, 26, 27, 37, 43, 46, 47, 48, 50, 52, 53, 57, 58, 59, 60, 62, 64, 66, 67, 82, 89, 111, 124, 125, 126, 128, 132, 133, 136, 137, 156, 160, 169, 176, 178, 180, 185, 215, 220, 226, 230, 234, 262, 270, 286, 290.
Bourgogne (abbé Jean de) 179
Bourgogne (ducs de) 260, 270.
Boussu 151.
Boyer (M. Hippolyte), archiviste du Cher 8, 20, 28.
Brady (Hugues) 184.
Bredael (Martin) 184.
Breuil (le F. Jean du), coadjuteur jésuite 286.
Brichanteau (Philibert de), évêque de Laon 58.
Broé (François) 60.
Broglie (marquis de) 277.
Broisbreuil (Blaise du) 30
Bruges 148, 149.
Bruxelles 8, 134, 146, 149, 154, 155, 156, 157, 161, 167, 176, 186, 187, 191, 193, 194, 195, 200, 203, 204, 207, 210, 211, 213.
Buade 78.
Bucquoy (comte de) 151.
Bulot (Balthazar) 150.
Busseuil (de) 63

C

Cabardos (Damien) 242.
Caen 236.
Calvin 52, 281.
Cambrai 157, 196, 197.
Camille (Camille de Lorraine, dit le prince) 253, 261.
Caracena (marquis de) 155, 171, 183, 184, 211, 213, 214.
Cardenas (Alonso de) 183.
Carthage 265.
Case (Jean della Casa ou de la) 122.
Cassini 263.
Caton 121, 122, 123.
Caussin (le P. Nicolas), jésuite 66, 90, 91.
Ceriziers (le P. René de), jésuite puis abbé 109.
Cernet (baron de) 152.
César 256.
Chabot 119.
Chaillou (Amelot de) 277.
Chalon-sur-Saône 35.
Chalype 253.
Chambord 231.
Champgrand 131.
Champion 80.
Champs (le P. Etienne Agard de), jésuite 13, 21, 22, 53, 130, 132, 234, 262, 267, 288, 291, 292.
Chantilly 8, 115, 153, 227, 231, 232, 236, 245, 246, 247, 250, 251, 254, 259, 261, 266, 269, 270, 274, 276, 280, 281, 287, 288, 289, 290, 291.
Charles II Stuart 207.
Charles II, roi d'Espagne 255.
Charles-Quint 179, 192.
Charlet (le P. Étienne), jésuite 50, 66.
Charolles 35.
Charrier (abbé) 182
Chassebras (P. René), jacobin 60.
Châtillon 26, 35.
Châteauroux 12, 191.
Chaumont 58.
Chevreuse (duc de) 271.
Chicaneau 242.
Chimay (prince de) 166.
Christine (reine de Suède) 132.
Cicéron 122, 123, 124, 130, 131, 167, 251, 266.
Cinq-Mars 88.
Claus (Noël) 184.
Clermont (collège de Clermont, puis de Louis-le-Grand, à Paris), 37, 67, 98, 173, 224, 225, 227, 237, 238, 239, 240, 242, 244, 245, 251, 252, 255, 263, 265, 267, 270, 286, 288.
Cocquelin (François) 30.
Coeffeteau, évêque de Marseille 55.
Colbert 136, 216.
Colin 71.
Comeau 102.
Commire le P. Jean), jésuite 267, 287.
Compiègne 234.
Condé (Henri II de Bourbon, prince de) 12, 13, 15, 19, 20, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 30, 32, 33, 34, 35, 36, 40, 42, 46, 47, 49, 50, 51, 52, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 62, 63, 66, 67, 68, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 80, 81, 82, 90, 91, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100, 101, 104, 105, 106, 107, 108, 109, 110, 111, 112, 120, 124, 129, 137, 215.
Condé (Louis II de Bourbon, duc d'Enghien, puis prince de Condé, dit le Grand) 7, 8, 10, 11, 12, 13, 14, 16, 18, 19, 20, 22, 23, 24, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 42, 43, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 60, 62, 63, 64, 66, 67, 68, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 85, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100, 101, 102, 103, 104, 105, 106, 107, 108, 109, 110, 111, 112, 113, 114, 115, 116, 120, 123, 124, 125, 126, 127, 128, 129, 130, 132, 133, 134, 135, 137, 138, 146, 147, 148, 149, 151, 152, 153, 154, 155, 156, 157, 160, 161, 163, 164, 167, 171, 173, 177, 179, 180, 181, 183, 184, 185, 186, 187, 188, 189, 190, 191, 192, 193, 194, 195, 196, 197, 199, 200, 201, 202, 203, 204, 205, 207, 210, 211, 212, 213, 214, 215, 219, 220, 223, 224, 225, 226, 227, 228, 230, 231, 232, 233, 234, 235, 237, 238, 240, 243, 244, 247, 250, 251, 252, 254, 256, 259, 260, 261, 262, 264, 266, 267, 269, 270, 271, 272, 273, 274, 280, 281, 286, 287, 289, 290, 291, 292.
Condé (Louis-Joseph de Bourbon, prince de) 26.
Conti (Armand de Bourbon, prince de) 33, 43, 98, 133, 138, 143, 173, 227, 228.
Conti (Louis-Armand de Bourbon, prince de) 254, 291.
Contremois 19.
Corneille (dit le Grand) 28, 265.
Cosnac 144.
Coulommiers 214.
Courtrai 285.
Cousin (Victor) 90.
Créqui (maréchal, duc de) 285.
Cromwell 170, 210.
Cujas 52.

D

Daix 70.
Davin (abbé) 37.
Davisson 247, 252, 281.
Davon 242.
Dekens (le P. Thomas), jésuite 177, 181.
Delisle (M. Léopold), administrateur de la Bibliothèque nationale 8, 28, 43.
Déols 12.
Desbillons (le P. François-Joseph), jésuite 20.
Des Bois (Engelbert), évêque de Namur 156.
Descartes 46, 197, 269, 275, 278, 279, 280, 282, 283, 284, 286.
Deschamps (Claude) 30.
Deschamps (M.) 242, 280, 286.
Desloges 148.
Desmaizeaux 152.
Desormeaux 36.
Despautère 121, 122, 130.
Desprez 134.
Diertins (le P. Ignace), jésuite 178.

Dijon 19, 35, 63, 66, 68, 72, 73, 75, 76, 80, 89, 91, 95, 96, 97, 98, 99, 100, 101, 103, 105, 107, 108, 126, 204, 230, 251, 290.
Dioclétien 29.
Dixmude 210, 285.
Dôle du Jura 72, 74, 80, 94, 103.
Donneau de Vizé 265.
Dorlix (Pierre) 184.
Douai 198.
Drouet (Jean) 30.
Dubois 160.
Dubuisson-Aubenay 106, 129, 130.
Dumoulin (le ministre) 52.
Dunkerque 147, 148, 149, 210.
Duprat (Guillaume), évêque de Clermont, fondateur du collège de Clermont à Paris 244.
Durieu (le P. Pierre), jésuite 195.
Dussart (le P. Marc), jésuite 166.
Duval de Bonneval (Jacques) 30.

E

Edouard (prince Palatin du Rhin) 224.
Enghien (Henri-Jules de Bourbon, duc d'Albret, puis duc d'Enghien et prince de Condé), fils du grand Condé 7, 119, 120, 123, 124, 129, 130, 131, 132, 133, 134, 136, 137, 139, 140, 141, 142, 143, 144, 145, 146, 147, 148, 150, 151, 152, 153, 154, 155, 156, 157, 159, 160, 161, 162, 163, 164, 166, 167, 168, 169, 170, 171, 172, 173, 174, 175, 176, 177, 178, 179, 181, 182, 183, 184, 185, 187, 188, 190, 194, 195, 196, 197, 198, 199, 200, 201, 202, 203, 204, 205, 206, 207, 210, 211, 213, 214, 215, 216, 219, 224, 225, 226, 227, 228, 230, 231, 232, 233, 237, 238, 240, 245, 251, 260, 261, 264, 266, 271, 274, 28c, 285, 287, 289, 291.
Enghien (duchesse d'). — Voir Bavière (Anne de)
Epictète 29.
Epoisses 8, 200, n. 1, 219, n. 1.
Eu 23.

F

Faille (le P. Jean-Baptiste della), jésuite 177, 198.
Farot 212.
Fénelon 43, 260.
Feransac (de) 253.
Ferdinand (empereur) 37, 205.
Fiesque 83, 154.
Filleau (le P.), jésuite 15.
Flèche (la) 12, 23, 37. 46, 237, 269, 270.
Foissey (le P.), jésuite 15.
Force (de la) 93.
Forges 113.
Fourcroy (le P. Louis de), jésuite 16, 20.
Francfort 201, 205, 206, 207.
Francine (de) 99, 102.
Fribourg 120, 202.
Fuensaldagna 155, 156, 163, 171.
Furnes 210.
Fusco Mataloni 186, 191, 195.

G

Gaillard 242, 274.
Galatée 121, 122.
Gand 149, 199, 200, 204, 290.
Gassendi 282.
Genève 43, 59, 228.
Gentilly 288.
Gerbier (Mlle) 147.
Girard (Jean) 30, 98, 99, 107.
Glocester (duc de) 207.
Glymes (Charles et Alexis de) 160.
Godard 160.
Godrans (les) 70, 71, 73, 104, 108, 251.
Gonzague de Clèves (Anne de) 224.
Goswin-Nickel (le P.), général des jésuites 138, 139, 140, 141.
Gottifredi (le P. Louis), général des jésuites 137, 138, 215.
Gourville 240, 288, 289, 291.
Gouthière (le P. François), jésuite 45, 58.
Gouyon (abbé de) 144.
Gramont 83.
Grand-maire (Mlle la) 75, 78, 80.
Grasset 19, 20, 25, 26, 43, 63, 111.
Grégoire XIII 43.
Grégoire XV 12.
Guénauld 83, 93.
Guilleragues 143.
Gui-Patin 120.
Guitaut (Guillaume, comte de) 151, 199.
Guitaut (M. Athanase, comte de) 8, 219, n. 1.

H

Hallé 265.
Hanovre (duchesse de) 241.
Hautefort (Mme de) 90.
Hâvre 120, 123.
Henri III 84.
Henri IV 37, 83, 84.
Henrichemont (prince de) 238.
Héroard (médecin) 231.
Hocquincourt (maréchal d') 171, 207.
Homère 38.
Hornes (Jacques-Philippe de) 179.
Hovyne 183.
Humières (maréchal d') 285.
Hurault de Cheverny 83.
Huret (Grégoire) 36.

I

Innocent X 138.
Isembourg (comte d') 210.

J

Jacques-Cœur 13, 14, 15, 22, 45, 57, 58, 60, 64, 71, 133, 156.
Jean IV (duc de Brabant) 175, 176.
Jeanne de Valois (sainte) 14.
Jésuites (Pères) 11, 12, 15, 20, 40, 46, 47, 50, 52, 58, 59, 66, 70, 94, 98, 116, 127, 130, 137, 149, 160, 176, 177, 178, 179, 186, 187, 190, 191, 192, 193, 194, 195, 196, 198, 215, 219, 233, 238, 245, 251, 262, 263, 268, 270, 274, 277, 280, 284, 286.
Jourdain 101.
Jouvancy (le P. Joseph de), jésuite 256, 257, 267.
Jules-César 119.

L

La Barbe 160.
Labbe (Henri) 30.
La Bruyère (Jean de) 235, 236, 284.
La Buffetière 56, 63, 83, 98, 99, 102, 104.
La Châtre 126.
La Falluère (le P. François de), jésuite 136, 137, 152, 181, 190, 194, 208, 214, 215, 218.
La Fayette (Mme de) 288.
La Fayette (Melle de) 90, 91, 110.
La Ferté (maréchal de) 171.
La Fontaine 52 134, 135, 152, 157, 260, 261.
La Guérinières 78.
Lallemand (P. Louis), jésuite 48, 58.
La Masete 34.
La Meilleraye 73, 112.
La Mennais 146.
Lamoignon (Chrétien-François de) 215, 216, 218, 277, 288.
La Motterie (comte de). Voir Lannoy (Philippe de).
Langeron (Mme de) 254.
Lanmary (de) 262.
Lannoy (Philippe de), comte de La Motterie 148, 149, 151, 153.
Laon 58, 231.
Lapeyre 39, 42.

Lapierre 242.
Lardinois 160.
La Reynie 255.
La Rochefoucauld (François de) 288.
Laurent (André) 184.
La Valette (Gaston de Foix de) 144.
La Vallière (Louise de) 254.
La Verdure 105, 107.
Le Bouchet 242.
Leboucq (Simon) 150.
Le Breton 34.
Lecomte 242.
Le Dard 266.
Lede (marquis de) 147.
Le Dent (Le P. Maximilien), jésuite 178.
Le Gascon 106, 107.
Le Herichon (le P.), jésuite 225
Le Jay (le P.), jésuite 267.
Le Mairat (le P. Louis), jésuite 58, 59, 60, 111.
Le Mire (Jean) 198.
Le Moyne (le P. Pierre), jésuite 71.
Lemuet (chanoine) 68.
Lenet 23, 45, 52, 53, 55, 56, 67, 82, 83, 87, 92, 111, 120, 125, 134, 135, 136, 142, 144, 147, 151, 152, 154, 155, 156, 162, 171, 172, 182, 203.
Lens 202.
Léopard (Macé de) 13.
Léopold I 205, 207.
Léopold (archiduc) 146, 147, 148, 149, 157, 163, 171, 195, 196.
Le Paige (le P. Nicolas), jésuite 243, 244.
Lesparre 145, 147.
Le Tellier 216, 265.
Lévis de Ventadour (Mgr Anne de) 127.
L'Hoste (Jean) 186, 193.
Liège 186, 193.
Liere (Arnold Van) 179.
Lille 200, 228.
Lingendes (de), évêque de Sarlat 92, 111.
Londres 170.
Longueville (chevalier de) 280, 281.
Longueville (duc de) 211, 216.
Longueville (Mme de) 33, 93, 99, 129, 132, 281.
Lorme (Philibert de) 67.
Lorraine (duc de) 163.
Losson (le P. André), jésuite, 178, 187, 190.
Louis (saint) 8, 119, 236, 256, 281, 292.
Louis XIII 37, 48, 67, 84, 87, 90, 91, 102, 110, 111, 114, 135, 231.
Louis XIV 7, 24, 101, 102, 119, 126, 132, 133, 135, 148, 157, 173, 202, 223, 228, 230, 231, 254, 255, 260, 268, 285, 286, 291.
Louvain 175, 176, 179, 180, 184, 186, 187, 190, 191, 192, 193, 194, 195.
Louvois 253, 262, 265.
Luçon 110.
Lulle (Raymond) 282.
Lustière (Louis de la) 30.
Luynes (de) 83.
Lyon 12, 86, 237.

M

Mâcon 35.
Macon (M. G.) 8.
Maes (Guillaume) 184.
Magdelaine (M. de la) 19.
Magistry (Jean) 30.
Maillé-Brézé (Claire-Clémence de, duchesse d'Enghien, puis princesse de) 108, 119, 120, 124, 126, 127, 128, 132, 133, 145, 146, 147, 148, 150, 152, 153, 154, 157, 213, 214, 224, 240, 291.
Maillot (le P. Ignace), jésuite. 178.
Mailly (René de 30.
Malines 154, 157, 182, 213.
Malteste 101.
Manesson-Mallet (Allain) 286.
Manderscheydt (le P. Charles Von), jésuite 226.
Marcelis (Pierre) 184.
Marchin (Mme de) 152.
Marchin (comte de) 134, 135.
Marigny (Carpentier de Marigny, dit l'abbé de) 143, 169, 170, 181, 182, 196, 197, 199, 200, 201, 202, 203, 204, 205, 206, 207.
Marillac (abbé de) 288.
Marseille 286.
Martellange (Etienne, frère) 12.
Martin V 175.
Martineau (le P. Isaac), jésuite. 270, 271, 273, 274, 275, 276, 277, 278, 279, 280, 281, 283.
Matheau (François) 30
Maubeuge 214.
Mauch (le P. Christophe), jésuite 163, 167.
Mautour (de) 33, 56.
Mayence 37, 156, 207.
Mazarin (Jules), cardinal 119, 146, 171, 212.
Médicis (Marie de) 240.
Memont (de) 211, 212, 213.
Menestrier (le P. Claude-François), jésuite 255, 256.
Menin 210.
Menou (René de) 86.
Mérigot (le P. Claude), jésuite 79.
Mérille (Edmond) 52, 53, 54, 56, 58, 60, 62, 63.
Mérouville (le P. de), jésuite 267.
Milliet de Chales (le P. François), jésuite 286.
Milly 121.
Molière 72, 130, 173, 248, 258.
Mons 151, 181.
Monstrœil (Jean de) 30.
Montet (le P.), jésuite 169.
Montmorency (Charlotte-Marguerite de), princesse de Condé 26, 67, 92, 93, 224.
Montreuil (de) 25, 56, 72, 99, 105.
Mont-Roland 72.
Montrond 24, 33, 35, 51, 52, 53, 55, 56, 57, 58, 67, 104, 105, 120, 122, 123, 124, 126, 128, 130, 131, 132, 133, 143, 160, 163.
Mottet (le P.), jésuite 70.
Moulins 23, 286.
Musnier (le P.), jésuite 66, 71, 98, 99, 100, 101, 102, 104, 105, 106, 107, 110, 111, 112, 113, 114, 116, 141.

N

Namur 8, 152, 154, 155, 156, 157, 158, 159, 160, 161, 163, 164, 166, 167, 168, 170, 171, 172, 173, 174, 175, 181, 196, 220.
Nancy 23.
Nangis (M.) 83.
Narbonne 114.
Nassau (prince de) 182, 253, 262.
Nemours (de) 83, 112, 113.
Nesmond (de) 90.
Nevers 23.
Nigeon 93.
Nivelle 214.
Nordlingen 120, 202.
Nuits 35.

O

Oliva (le P. Paul), général des jésuites 226, 230, 233, 234, 235, 243, 267.
Ophemius (Michel) 184.
Orange (prince d') 231.
Orgeval (d') 98.
Orléans 234, 269.
Orléans (Marie-Louise d') 255.
Orléans (Philippe d') 255.
Orléans (Gaston d') 111, 129.
Osy (François) 53.

P

Pallu (le P. Jacques), jésuite 258.
Palluau 133.

Paris 7, 8, 11, 37, 38, 43, 47, 58, 64, 67, 82, 86, 87, 89, 90, 92, 93, 94, 96, 97, 98, 99, 108, 110, 111, 114, 119, 120, 124, 125, 126, 128, 129, 132, 136, 144, 146, 157, 170, 192, 200, 214, 218, 225, 227, 228, 231, 233, 234, 237, 245, 250, 251, 261, 267, 281, 287, 288, 290, 291.
Pascal 283.
Passage (du) 171, 172.
Paulin (le P.), jésuite 137.
Pelletier (le P.), jésuite 20, 23, 24, 25, 36, 37, 45, 46, 48, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 62, 63, 64, 66, 67, 71, 74, 75, 76, 79, 80, 81, 83, 86, 89, 91, 93, 94, 97, 98, 99, 101, 105, 110, 141.
Pellisson 270.
Pellot (Claude) 237.
Perez (Antoine) 184.
Péronne 171.
Perrault 114.
Perret 102.
Perrot 60.
Persan 133.
Petau (le P. Denis), jésuite 37, 38, 39, 40, 42.
Pètre-Champvans 103.
Philippe II 156.
Philippe IV 147, 176.
Piccolomini (le P. François), général des Jésuites 137.
Pinchart 160.
Pinette (le P. Jean), jésuite 233, 243, 258.
Pinson (Louis) 30, 60.
Piron (Aimé) 104.
Pirot 75, 80.
Pluvinel (Antoine de) 84, 85, 86, 87.
Poitiers 86.
Pommereau (le P.), jésuite 243.
Poncher (Henri) 30.
Pontanus (Jacques) 184.
Pont-Aymery 84, 86, 101.
Pré (du) 87, 89.
Précy-sur-Oise 252.
Preud'homme 160.
Prieur 242.
Pyrrhus 256.

Q

Quarré (chevalier) 99.
Quillon (Pierre) 30.

R

Ragueneau (le P. Paul), jésuite 18, 24, 25, 27, 28, 32, 215.
Rahier (le P. Ignace de), jésuite 172.
Rantre (Philippe de) 150.
Rapin (le P. René), jésuite 94, 218, 267.
Raynal 21, 28, 53.
Reims 198.
Rennes 91.
Renson (Jacques) 184, 186, 193, 194, 195, 196.
Retz (cardinal de) 170, 181.
Ricardeau (frère) 280.
Richelieu (cardinal de) 37, 46, 82, 85, 88, 89, 90, 92, 94, 99, 108, 110, 111, 112, 114, 240.
Riglet (Charles) 30.
Rivault 84, 85, 86.
Roberty 277.
Robinet 224.
Rochefort (chevalier de) 147.
Rocroi 50, 109, 114, 115, 116, 119, 120, 147, 148, 151, 152, 153, 154, 202, 290.
Rohan-Soubise (Armand de) 16.
Roisin (baron de) 150.
Rolland 58.
Rollin (le P. Jean-Baptiste), jésuite 27, 43, 47, 48.
Rome 23, 47, 50, 55, 66, 71, 101, 137, 138, 156, 214, 215, 227, 235, 287.
Roquette (Gabriel), évêque d'Autun 281.
Rosel (le P. Jacques du), jésuite 234, 235, 236, 237, 238, 242, 245, 246, 247, 248, 249, 250, 251, 256, 258, 259, 261, 262, 269, 273, 276, 284, 287.
Rouen 43, 236, 237, 270.
Rousselet (le P.), jésuite 78.
Rubion (Antoine) 30.

S

Sablé (le P.), jésuite 256.
Saint-Amand 23, 126.
Saint-Aubin (de) 124.
Sainte-Marie (collège) 7, 12, 13, 14, 15, 16, 18, 20, 21, 24, 27, 29, 32, 39, 45, 46, 47, 48, 50, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 64, 67, 82, 111, 125, 127, 130, 132, 136, 138, 156, 178, 226, 234, 270.
Saint-Estienne 210, 211.
Saint-Evremond 152.
Saint-Fargeol (Charles de) 30
Saint-Germain-en-Laye 82, 102, 230, 254, 288.
Saint-Jean-de-Losne 34.
Saint-Marc-Girardin 260.
Saint-Maur 67, 92, 93, 132, 138, 214, 288, 289.
Saint-Pol (comte de) 216.
Saint-Simon 152, 162, 163, 182, 203, 218.
Saint-Sulpice 22, 119, 223, 263.
Saint-Vincent (le P. Grégoire de), jésuite 198.
Salanove (Fabien-Henri) 173.
Sanderus (chanoine) 198, 205.
Sarasin (François) 143.
Schilder (Le P. Louis de), jésuite 190, 191.
Schönborn (Jean-Philippe de) 207.
Scudéry (Madeleine de) 103.
Seiglière (Le P. Charles), jésuite 73.
Senecey (de) 83.
Sévigné (Mme de) 120, 248.
Sigaud de Lafond 14.
Simon (François) 30.
Sirmond (Le P. Jacques), jésuite 266.
Soarez (Le P. Cyprien), jésuite 37.
Souvré (de 135.
Spanheim (Ezéchiel) 140, 163, 219.
Strozzi (marquis) 148, 149.
Sully (duc de) 23, 52.

T

Tacquet (P. André), jésuite 178, 198.
Tacon (le P. François), jésuite 90.
Talmont (prince de) 264.
Talon (P. Nicolas), jésuite 227, 228, 250, 258, 276, 283, 287.
Tarteron (le P.), jésuite 267.
Tavannes (marquis de) 70, 98.
Térence 31.
Ternes (de) 98.
Thionville 116, 119.
Tillemont 28.
Tiphaine (le P. Claude), jésuite 98.
Toricelli 283.
Torigny (Lambert de) 265.
Toulouse 234, 237.
Tours 86, 136, 269.
Tourville (de) 147.
Troyes 98.
Turenne (maréchal, vicomte de) 120, 143, 163, 171, 196, 210, 211, 286.

U

Urbain VIII 53.

V

Valenciennes 148, 149, 151, 152, 154, 157, 164, 171.
Valery-en-Gâtinais 19, 96.
Vallot 142.
Valois (Melle de) 129, 130.
Van den Creeft (Henri) 184.

Van Houwelant (Henri) 184, 186.
Van Meurs (le P. J.-B.), jésuite 8.
Vannes 234, 270.
Van Vianen (François) 184.
Varennes (marquis des) 100.
Vavasseur (le P.), jésuite 224, 256, 267, 287.
Ventadour (duchesse de) 218, 258.
Vermont (de) 265.
Versailles 230, 236, 260.
Vervins 109, 110, 214.
Vigean (Marthe du) 110.
Vilargois (de) 91.
Ville-aux-Clercs (de la) 93.
Villeroy (de) 135.
Vincennes 67, 120, 138, 828.
Viole (président) 191, 192, 193, 211.
Vitelleschi (le P. Mutius), général des Jésuites 12, 24, 60, 66.
Vouldy (du) 147.
Voysins (le P. A. de), jésuite 73.

W

Wachtendonck (Jean de), évêque de Namur 156, 157, 169.
Wignacourt (Antoine de) 184.
Wourst (Hans) 182.

Y

York (Jacques II, duc d') 207.
Ypres 210

13 268ST BR4 4469

LA 691.5 .C5 C.1
Trois educations princieres au
Stanford University Libraries
3 6105 041 401 444
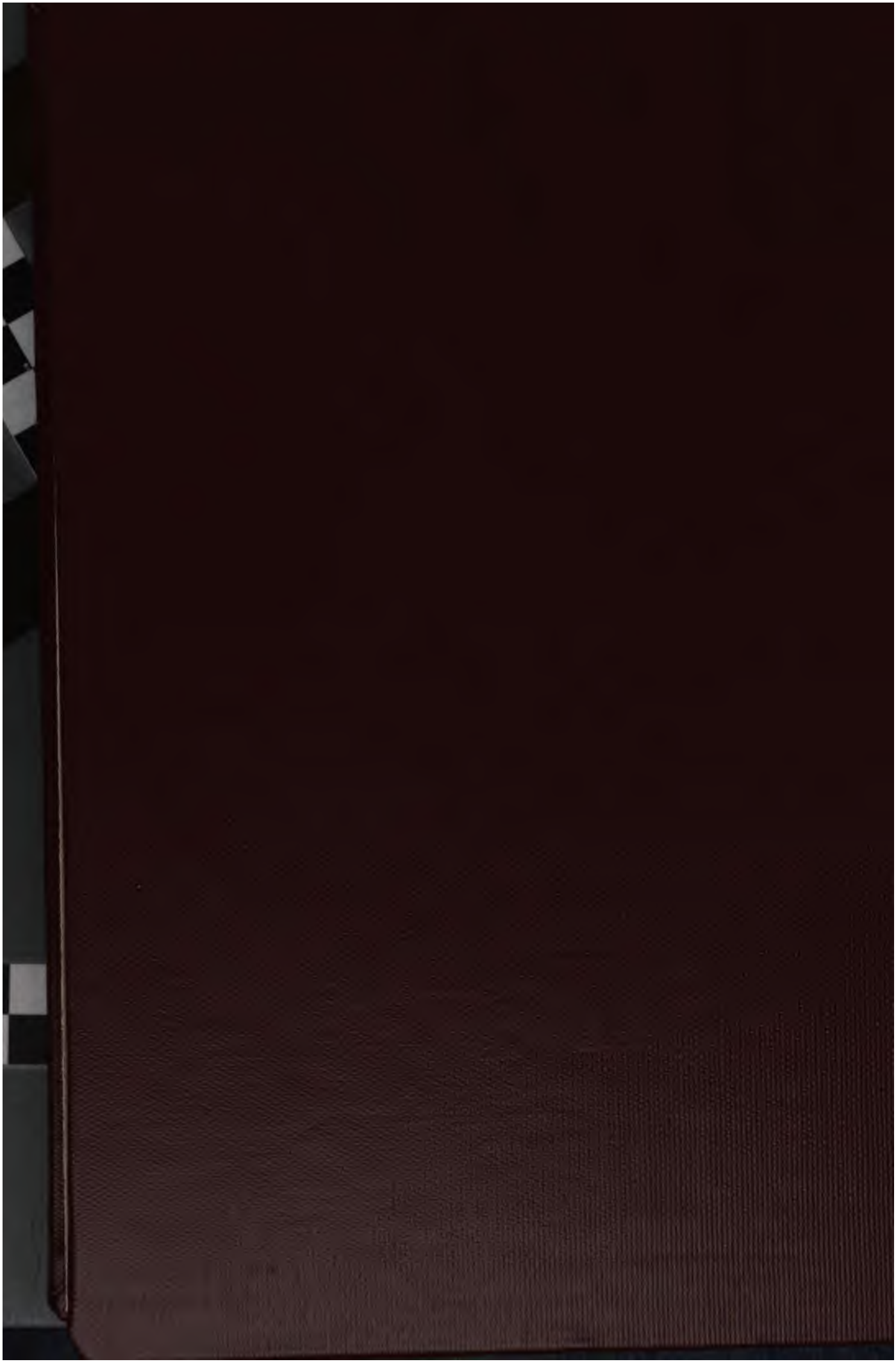
STANFORD UNIVERSITY LIBRARIES
STANFORD AUXILIARY LIBRARY
STANFORD, CALIFORNIA 94305-6004
(650) 723-9201
salcirc@sulmail.stanford.edu
All books are subject to recall.
DATE DUE